This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 49525 2 DUPL

Digitized by Google

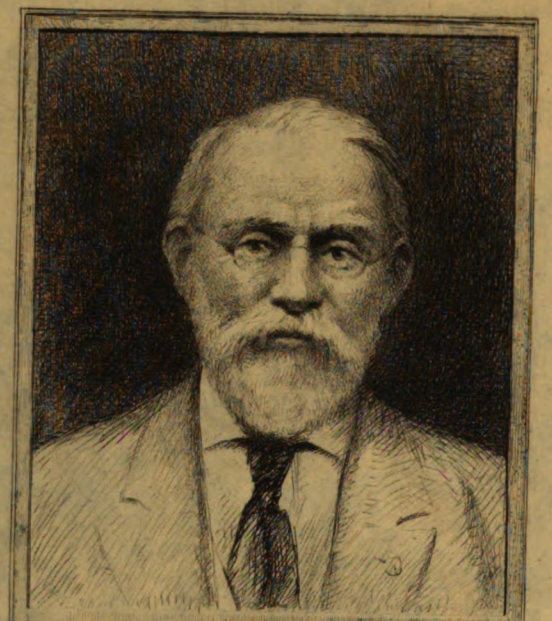

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.A16
A2

REVUE DE L'AGENAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE DE L'AGENAIS

ET DES

ANCIENNES PROVINCES DU SUD-OUEST

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES & ARTS D'AGEN

Tome Sixième — Année 1879

AGEN

P. NOUBEL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR. — F. LAMY, SUCCESSEUR

43, Rue Saint-Antoine, 43

1879

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
10-11-26
13603

A NOS ABONNÉS.

La *Revue de l'Agenais et des provinces du Sud-Ouest* a clos sa cinquième année, ayant conservé la sympathie dont le public studieux l'honora de ses débuts.

Ce recueil entre dès à présent dans une voie tout à fait nouvelle. Sa direction, qui avait un caractère privé, passe aux mains d'une compagnie pourvue d'une existence légale, d'une personnalité civile, la *Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen*. Cette société ne renonce pourtant pas à la publication spéciale de ses actes ; les études toujours utiles, mais forcément un peu sévères d'histoire et de littératures locales, continueront à y être insérées.

La *Revue* sera affectée à des travaux plus accessibles à la majorité du public : monographies des Communes, des abbayes et couvents; histoire des grandes familles féodales ; monuments de la littérature populaire ; voyages, critique, poésie, mouvement scientifique et littéraire, bulletin bibliographique, etc., etc.

Cette énumération prouve, de reste, que la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen ne compte pas sur le concours exclusif de ses membres pour mener à bien sa nouvelle entreprise ; elle réclame également celui des lettrés de la région. Leurs communications, quel qu'en soit le sujet, seront insérées avec une gratitude empressée. Grâce à ces efforts collectifs, bien des études qui n'auraient pas vu le jour obtiendront la notoriété qu'elles méritent, et la compagnie, plus attachée à la généralité des lecteurs, verra grandir sa légitime influence.

Digitized by Google

La *Revue* paraîtra régulièrement à la fin de chaque mois dans le même format, la même étendue, et les mêmes conditions de prix qu'auparavant; une exception à cette règle est toutefois jugée nécessaire pour compenser un retard de quatre mois. Deux livraisons doubles se suivront à un très court intervalle.

Notre appel sera sans doute entendu des Corps officiels et des hommes de bonne volonté, dont nous réclamons le concours sous la double forme de l'abonnement et de la rédaction. Nul ne se refusera à soutenir une œuvre toute d'intérêt public; dont l'insuccès serait préjudiciable au mouvement intellectuel de l'Agenais et des régions voisines.

J.-F. BLADÉ,
Président.

AD. MAGEN,
Secrétaire-Perpétuel.

Digitized by Google

RÉVOLUTIONS ANDORRANES.

HISTOIRE D'UNE MAISON DE JEU.

On a publié, sur l'histoire et les institutions de la Vallée d'Andorre, une quarantaine de notices, rédigées en français, en castillan, et en catalan. Par malheur, aucune de ces brochures ne témoigne de l'étude, même sommaire, des documents originaux conservés dans les archives publiques et privées de la Vallée, et dans les dépôts de France et d'Espagne. Quelques auteurs n'ont pas même pris la peine de visiter le pays qu'ils ont décrit.

J'ai dû procéder tout autrement. Pendant près de vingt ans, j'ai recueilli des informations, que je crois maintenant complètes; et j'en ai déjà utilisé une partie dans mes *Études géographiques sur la Vallée d'Andorre* imprimées en 1875 (Paris, Joseph Baer). Le manuscrit de mon *Histoire et Institutions de la Vallée d'Andorre* est arrêté; et je compte le soumettre au public sans grand retard.

En 1866, époque de mon second voyage en Andorre, je séjournai durant six semaines dans ce pays, dont les archives publiques, jusqu'alors fermées aux étrangers, me furent libéralement et complétement ouvertes, grâce à la bienveillante intervention du viguier français, M. le vicomte Henri de Foix.

Durant ce séjour, je ne tardai pas à me convaincre que les troubles qui ont divisé les Andorrans, de 1866 à 1868, avaient été racontés d'une façon aussi brève qu'inexacte, par les gazettes françaises et

Digitized by Google

espagnoles. Ces troubles étaient exclusivement produits par le projet de l'établissement d'une Maison de jeu. Les chefs des deux partis me portèrent leurs doléances, que j'ai complétées depuis par le dépouillement des rapports officiels conservés à la Seü d'Urgel, à la préfecture de l'Ariége, et au parquet de Foix.

Mon livre contiendra le récit froid et sommaire de cette querelle, que je veux raconter ici plus amplement, et sous une forme moins sérieuse. On me permettra pourtant de débuter par quelques notions indispensables de géographie et d'histoire.

I

L'Andorre est un petit pays situé sur le versant méridional des Pyrénées, par 42° 30' de latitude, et 19° 10' de longitude du méridien de Paris. Sa longueur, du nord au midi, est d'environ 48 kilomètres (12 lieues), et sa largeur de 32 kilomètres (8 lieues) du levant au couchant. L'Andorre est bornée à l'est par la Cerdagne espagnole et par la vallée française de Querol, au midi, par le pays d'Urgel, au couchant par la vallée de Palhàs, et au nord par cette partie du département de l'Ariége qui correspond à la région la plus montueuse de l'ancien comté de Foix. Du côté de la France, on pénètre dans la Vallée par plusieurs ports, dont les plus fréquentés sont ceux de Siguer et de l'Hospitalet; et l'on se rend en Espagne en suivant le cours de l'Envalira ou Valira.

Ce torrent prend sa source au pied des montagnes de Saldeü, et traverse, du nord au sud, les paroisses de Canillo, Encamp, Andorra-Vieilla (capitale), San-Julia de Loria, entre ensuite sur le territoire espagnol, et va se jeter dans le Segre, affluent de l'Èbre, en aval de la Seü d'Urgel. Un peu au-dessous des Escaldas, village de la paroisse d'Andorra, débouche une vallée de moindre importance, arrosée par un cours d'eau désigné jadis, comme le précédent, sous le nom d'Envalira ou Valira, et plus généralement connu aujourd'hui sous le nom d'Ordino. La partie inférieure de cette vallée est occupée par la paroisse de la Massana, et la supérieure par celle d'Ordino, qui confine à l'ancien comté de Palhàs.

Digitized by Google

Les hautes montagnes qui limitent ces deux vallées, sont couvertes de forêts de sapins et de pâturages, fréquentés, durant la belle saison, par de nombreux troupeaux de vaches, de chèvres et de brebis, par des juments poulinières et jeunes mules.

Aux approches de l'hiver, ces bestiaux descendent dans la plaine d'Urgel, d'où ils ne reviennent qu'au printemps, car les Andorrans ont le privilége de faire entrer tous leur animaux de croit en franchise, tant en France qu'en Espagne. Ils étendent libéralement cette immunité aux bêtes de commerce, ce qui fait qu'ils ont souvent maille à partir avec les *carabineros*. Mais il est beaucoup plus facile de s'entendre avec ces braves douaniers, qu'avec ceux de la frontière française. Aussi la contrebande prend-elle à peu près exclusivement la route du nord au midi. La plupart des nombreuses *tiendas de varios generos* de San-Julia de Loria, ne sont, en réalité, que des entrepôts de marchandises que l'on passe frauduleusement en Espagne, à condition de graisser parfois la patte des surveillants.

La contrebande forme donc la branche principale du commerce de l'Andorre, dont l'industrie n'est guère représentée que par des moulins, des foulons de draps grossiers, quelques scieries mécaniques, et quatre ou cinq forges à la catalane, bien déchues depuis que l'importation des fers étrangers est venue leur faire une si terrible concurrence. Quant à l'agriculture, elle est généralement limitée à la partie inférieure des vallées, où l'on cultive du seigle, des pommes de terre, et un peu de blé. Dans les paroisses d'Andorra et de San-Julia, les noyers et les châtaigners donnent un assez bon revenu. Les lacs et les cours d'eau, produisent quantité d'excellentes truites. On chasse sur la montagne l'izard, le lièvre, le coq de bruyère, et plusieurs espèces de perdrix. Les loups et les renards sont communs, et l'on trouve encore quelques ours dans la paroisse d'Ordino.

La population d'Andorre ne dépasse guère 6,000 âmes. Le costume, les mœurs et la langue sont à peu près les mêmes que dans la Nouvelle-Catalogne. Tous les habitants sont fort attachés à la religion catholique, et relèvent, pour le spirituel, du diocèse de la Seü d'Urgel. Les dimes que le clergé prélevait partout il y a trente ans, ont été converties depuis en redevances pécuniaires.

La souveraineté de l'Andorre appartient, par indivis, à la France et à l'évêque d'Urgel. Il serait trop long d'expliquer ici l'origine de ce

Digitized by Google

pouvoir. Tout ce qu'il importe de connaître, pour l'intelligence du récit que je vais bientôt commencer, c'est qu'en 1278, Roger-Bernard, comte de Foix, et l'évêque d'Urgel, réglèrent leurs droits respectifs sur les Vallées par un acte de paréage, qui est encore la base du droit public du pays. La mître d'Urgel a conservé ses avantages; et les droits des comtes de Foix ont passé à la France depuis l'avènement de Henri IV. Chaque souverain délègue ses pouvoirs à un viguier, qui doit professer la religion catholique. Celui de la France est nommé à vie, et celui de l'évêque pour trois ans.

Le commandement militaire, et la plénitude de la justice civile et criminelle, appartiennent conjointement aux viguiers; mais en l'absence de l'un, l'autre exerce tous les pouvoirs. Au-dessous de ces magistrats, se trouve un juge d'appel, alternativement élu par la France et par l'évêque d'Urgel.Chaque viguier choisit, dans une liste de six membres proposés par le Conseil général d'Andorre, un bailli nommé pour trois ans, qui statue en première instance. Tout ce qui a trait à l'état des personnes est régi par le droit canon, et jugé par l'officialtié de la Seü d'Urgel. Quant aux autres matières, les Andorrans suivent la législation catalane, sauf dérogations résultant des habitudes locales, constatées par les précédents judiciaires ou par le témoignage des anciens.

La plupart des paroisses se divisent en un nombre variable de quartiers (*cuarts*), dont chacun a son Conseil composé, avant la réforme de 1866, de tous les chefs de famille qui possédaient des biens fonds patrimoniaux. Cette assemblée règle tout ce qui concerne la jouissance et le fermage des forêts et pâturages communs aux habitants de la circonscription. A la tête de chaque paroisse se trouvaient, toujours avant la réforme, un consul majeur, un consul mineur, et deux conseillers, assistés de tous les anciens consuls, qui prenaient le titre de prudhommes (*prohoms*). A ce corps, modifié depuis, appartiennent l'autorité municipale, et quelques autres attributions, notamment le droit de statuer sur les contestations relatives aux servitudes urbaines et rurales. Chaque paroisse possède sa Maison commune et sa prison.

Le Conseil général, appelé aussi Grand-Conseil des Vallées, se composait encore, en 1866, des deux consuls et des deux conseillers de chaque paroisse, ce qui élevait le nombre des membres à vingt-quatre. Comme les viguiers, cette assemblée porte le titre « d'illustre, » et désigne, pour exécuter ses décisions, un

Digitized by Google

syndic général, et un ou deux autres syndics. Elle choisit aussi un secrétaire, et se réunit à Andorra-Vieilla, dans la Maison des Vallées (*Casa de las Valls*). Le Grand-Conseil règle les intérêts généraux du pays. Il est investi d'un pouvoir supérieur en matière d'administration, de police, de finances, etc., sans préjudice de quelques autres attributions concédées par les souverains. Sauf un très petit nombre d'exceptions, tous les emplois publics sont exercés gratuitement en Andorre; mais les conseillers généraux sont logés et nourris pour rien, pendant les sessions, dans la Maison des Vallées. Les revenus publics consistent dans le prix du fermage des boucheries et des tavernes publiques, dans le revenu des biens communaux, dans le produit d'amendes légères, et dans une capitation d'un réal par tête perçue, à l'exception des indigents, sur toute personne arrivée à l'âge de puberté.

Le Conseil général a aussi la haute main sur la voirie, ce qui ne l'occupe guère; car les Andorrans, redoutant le passage des troupes et les vexations des gens de guerre, ont volontairement négligé jusqu'ici les routes et les chemins. La même assemblée ouvre et ferme la pêche et la chasse

Un médecin principal et deux médecins auxiliaires, payés par le trésor public, doivent gratuitement leurs soins aux malades. Les pauvres sont assistés par les municipalités, et l'instruction primaire est donnée par les vicaires des villages ou par des laïques.

La force publique est représentée, dans chaque paroisse, par une compagnie composée de tous les chefs de famille, qui sont tenus de se pourvoir à leurs frais de munitions, et d'un fusil ou d'un tromblon.

A la tête de chaque compagnie se trouve un capitaine, assisté d'autant de dizeniers qu'il y a de quartiers dans la commune. Ces chefs sont élus, sauf approbation du Grand-Conseil, par le pouvoir municipal, et prêtent serment entre les mains des viguiers, qui ont le droit de passer, dans chaque paroisse, des revues (*mostras*), chaque fois qu'ils le jugent nécessaire. J'ai déjà dit que, ces magistrats sont investis de la plénitude de l'autorité militaire; mais les baillis, les syndics, et les Conseils de paroisse ont aussi le droit de requérir, s'il y a lieu, l'assistance des miliciens.

En vertu de leurs privilèges, les Andorrans s'approvisionnent librement en France et en Espagne, à condition de payer à l'évêque d'Ur-

Digitized by Google

gel et au receveur général du département de l'Ariége, le tribut (*quistia*) accoutumé. Ce tribut s'élève, pour l'évêque, à 900 livres catalanes, payées tous les deux ans, et pour la France à 900 fr. par an. En l'absence de notre viguier, le préfet de l'Ariège sert d'intermédiaire entre les habitants des Vallées et le gouvernement français.

Le lecteur voudra bien excuser la sécheresse de ces renseignements nécessaires pour l'intelligence des faits dont je commence le récit.

II

Au commencement de 1866, l'Andorre avait pour viguier français un honorable propriétaire du département de l'Ariége, M. Saint-André, et pour viguier épiscopal le senor Anton Rossell, de la paroisse d'Encamp. Don Bonaventura de Riba, de la Massana, exerçait, depuis trois ou quatre ans, les fonctions de premier syndic, dont il avait été revêtu par le Conseil général, où les propriétaires de grands troupeaux se trouvaient en forte majorité. Ces propriétaires ne manquaient pas de se faire la plus large part dans la jouissance des pâturages communs, de sorte que le lot des familles pauvres se trouvait réduit à un territoire tout-à-fait insignifiant. Riba s'appuyait sur le préfet de l'Ariége, et, grâce à cette protection, lui et ses adhérents croyaient pouvoir tout braver.

Le chef du parti de la réforme, Don Anton Maestre (de la *Casa Molines*) d'Andorra, homme d'intelligence et d'énergie, protestait en toute occasion contre ces abus toujours croissants. Ses réclamations désintéressées étaient chaudement appuyées par Don Guillem Maria de Plandolit y Areny, baron de Senaller et de Gramenet. Ce dernier, qui possède des propriétés considérables en Andorre, dans la Cerdagne française et en Catalogne, aspirait à jouer le principal rôle politique dans les Vallées.

Le baron de Senaller avait mené jusqu'alors, en France et en Espagne, une vie fort agitée. On dit qu'un colonel espagnol avait tenté de l'assassiner dans sa propre maison, et qu'il aurait infailliblement péri sans l'intervention d'un cuisinier. Quelques mois après, ce colonel, que de puissantes protections faillirent arracher au supplice,

Digitized by Google

frappait à mort, d'un coup de couteau, la baronne qui montait, en grande toilette et au bras de son mari, les marches du théâtre de Barcelone. Après un court veuvage, Don Guillem se remaria, et tomba complétement sous la domination d'une femme habile, qui conquit bien vite une grande influence à l'évêché de la Seü d'Urgel.

Les prétentions du baron de Senaller au syndicat général, étaient principalement appuyées par un groupe actif, mais encore peu nombreux d'Andorrans, qui voulaient profiter de la prétendue neutralité du territoire des Vallées, pour y établir une Maison de jeu, comme à Bade et à Monaco. Ce casino ne pouvait manquer, disait-on, d'attirer en foule les baigneurs qui fréquentent, à la belle saison, les stations thermales des Pyrénées. Un déluge de louis d'or français et de quadruples espagnoles crèverait ainsi tous les ans sur cette contrée désormais bénie du ciel. Chacun n'aurait qu'à se baisser pour remplir sa bourse ; et les caisses publiques emploieraient le superflu à faire des chemins, et à bâtir des églises, des mairies, et des écoles pour l'instruction gratuite et obligatoire.

A la tête de ce groupe ambitieux, on remarquait le senor Pere Poch, de San-Julia de Loria, où son père tenait, il y a trente ans, une maison qui inondait le Nouvelle-Catalogne de marchandises françaises. Le vieux Poch avait toujours vécu dans une intimité profonde avec les *carabineros* de la Seü d'Urgel. Jamais il ne faisait une entreprise de quelque importance, sans inviter la veille à souper le capitaine de la douane espagnole. A quatorze ans, Poch fils, la carabine sur l'épaule, escortait la nuit les employés de son père, à travers les montagnes désertes et les ravins périlleux. Cinq ans plus tard, il entrait dans une maison de Toulouse, dont le patron, correspondant et ami de sa famille, l'initia généreusement aux plus profonds mystères du commerce des nouveautés. C'est aussi dans la cité palladienne que le jeune Poch compléta son éducation politique, par la lecture exclusive des journaux dont la nuance commence au rose vif et finit à l'écarlate. Bon compagnon d'ailleurs, et toujours prêt à rendre service, il revint à San-Julia, et y trouva les affaires bien gâtées. Le commerce avec l'Espagne n'était plus le monopole de quelques familles. Tout le monde s'en mêlait. Il fallait faire autre autre chose. Pere Poch se mit à rêver kursaal et casino, et salua la candidature du baron de Senaller, dont il comptait faire le patron de son entreprise.

Telle était, au commencement de 1866, la situation des partis en

Digitized by Google

Andorre. Le seul homme vraiment désintéressé, Don Anton Maestre, réclamait vraiment au Conseil général et au syndic une réforme nécessaire, et dont je vais faire connaître l'économie. Mais les autorités andorranes demeuraient inflexibles. Le senor Maestre prit alors le parti de convoquer dans une de ses bergeries, située sur la montagne, un certain nombre de délégués de six paroisses des Vallées. La réunion eut lieu vers la fin du mois de mars, et l'on y arrêta sur le le champ, sauf approbation des co-souverains, le plan de la future constitution rédigée en seize articles dont voici la substance.

1° Concession à tous les chefs de la famille *(caps de casa)* du droit d'élire désormais les vingt-quatre membres du Conseil général. Les quatre conseillers nommés par chaque paroisse demeureraient quatre ans en fonctions, et la moitié d'entre eux sortirait de charge tous les deux ans.

2° Concession aux mêmes du droit de nommer les conseillers de paroisse, dont les attributions seraient à l'avenir distinctes de celles des membres du Conseil général.

3° Election des autorités communales par les chefs de famille.

4° Désignation par les mêmes de commissaires renouvelables tous les deux ans, et chargés de vérifier la gestion des Conseils de paroisse et du Conseil général.

Ce projet de réforme fut porté par une commission à la Seü d'Urgel, et revêtu le 28 avril suivant, de l'approbation de Mgr Caixal y Estradé. Les commissaires provoquèrent ensuite une réunion à bref délai du Conseil général, pour qu'il eût à reconnaître le nouvel ordre de choses. Ce Conseil fit savoir qu'il s'assemblerait le 30 avril. Il avait été décidé que les nombreux délégués de tous les villages viendraient appuyer le vœu de la majorité du peuple. Mais les promoteurs de la réforme, qui redoutaient une émeute, renoncèrent à cette convocation, et firent dire aux délégués de ne pas venir. Les envoyés de San-Julia de Loria, qui seuls n'avaient pas été prévenus à temps, arrivèrent en grand nombre à Andorra-Vieilla, où le Conseil général siégeait dans la Maison des Vallées. Le Conseil se borna à repousser la demande : *No ha lugar à lo que se pide.* Le peuple irrité eût immanquablement assommé les auteurs de cette réponse, s'il n'eût été contenu par les chefs du mouvement, qui mirent les conseillers en demeure de proclamer la réforme sur le champ, ou de donner leur démission.

Digitized by Google

Les autorités se résignèrent alors à accepter le projet de Maestre, à l'exclusion du droit de suffrage de tous les chefs de famille. Cette restriction leur coûta cher. Le peuple révoqua les anciens administrateurs, et en élut de nouveaux sans désemparer. L'ancien syndic général ne perdit pourtant pas courage. Il déclara à ses partisans qu'il ne reconnaissait pas le nouveau pouvoir, et menaça des peines les plus sévères tous les anciens fonctionnaires qui abandonneraient leurs postes. En même temps, il donnait ordre aux consuls des six paroisses de lever les contributions nécessaires pour assurer la résistance ; et bientôt, disait-il, l'intervention du gouvernement français ferait rentrer tout le monde dans le devoir. Cela n'empêcha pas les promoteurs de la réforme de s'emparer de la Maison des Vallées, où ils mirent la main sur les clefs des archives, et reçurent le serment du secrétaire général du Grand-Conseil. Ils dressèrent un inventaire de tous les objets qui se trouvaient dans le lieu de leurs réunions, et commandèrent qu'il en fût fait autant dans les Maisons communes des cinq autres paroisses. Une proclamation fut publiée, où l'on rendait Riba et les siens responsables des malheurs que leur obstination pourrait entrainer ; et l'on nomma des commissaires, pour aller expliquer au préfet de l'Ariège les évènements qui venaient de s'accomplir.

Malgré les neiges qui couvraient la montagne, et rendaient assez difficile le passage du port de l'Hospitalet, ces commissaires partirent aussitôt, car Don Bonuventura de Riba avait pris les devants, pour disposer le préfet en sa faveur. Riba et ses adversaires se rencontrèrent à Foix, dans le cabinet de ce magistrat, devant lequel ils s'expliquèrent par interprète. Le préfet, ne sachant qui croire, et jaloux de ne pas se compromettre, se borna à déclarer, au nom de son gouvernement, que « la France ne s'opposait pas aux vœux de la majorité des Andorrans, pourvu que la réalisation de ces vœux dût contribuer à la prospérité publique. »

Après cette réponse ambiguë, les réformistes repartirent pour leur pays, et Riba prit lui-même le chemin de la Seü d'Urgel, d'où il envoya un plan de constitution qui ressemblait beaucoup à la nouvelle, sauf pourtant l'extension du droit de vote à tous les chefs de famille. Cette concession n'ayant produit aucun résultat, il se prépara à recouvrer par la force le pouvoir qu'il avait perdu. A plusieurs reprises, il invita ses principaux partisans à des conférences secrètes, et partit enfin de la Seü d'Urgel pour se rendre aux Escaldas.

Digitized by Google

III

En prenant possession de sa charge, le nouveau syndic général avait fait imprimer, à la suite de la constitution réformée, un court manifeste où il promettait de « rétablir l'ordre et la confiance, » de « détruire les abus invétérés, » d'encourager » l'instruction, » trop heureux s'il pouvait « mériter ainsi la seule récompense qu'il ambitionnât, l'estime et la reconnaissance » des Andorrans. Ces phrases qui, chez nous, feraient sourire de pitié le dernier des clubistes de village, avaient produit le plus grand effet sur les pâtres et les muletiers; mais, après l'avoir vu huit jours à l'œuvre, tous les gens de bon sens tenaient déjà le baron de Senaller pour un homme de fort médiocre valeur. L'affaire vraiment importante pour les Vallées consistait alors à régler au mieux et au plus vite le différend avec la douane espagnole; mais Don Guillem, désormais satisfait, ne voulait plus s'en mêler Il fallut que l'évêque d'Urgel adressât, le 14 septembre 1866, une pétition à la reine Isabelle II. Ce mémoire, fort mal rédigé, obtint néanmoins un plein succès, et les *carabineros* de la Seü reçurent, quelques mois après, l'ordre de ne plus barrer le passage aux bestiaux des Andorrans. Le baron de Senaller ne manqua pas de s'attribuer le succès de cette démarche. Il fit imprimer et répandre, aux frais du trésor,le mémoire qu'il avait présenté, le 10 mai, au ministère de la *Hacienda*, et s'attribua tout l'honneur du résultat obtenu.

La vérité est que le syndic général vivait alors dans l'intimité de Pere Poch, qui s'occupait d'établir dans les Vallées la fameuse Maison de jeu rêvée depuis si longtemps. Grâce à la protection du baron, Poch se fit concéder, par le Conseil général, l'autorisation de bâtir un casino sur un point indéterminé de l'Andorre, à la seule condition qu'il y eût « des eaux minérales chaudes ou froides. » Le concessionnaire reçut aussi la faculté d'établir à ses frais des chemins carrossables pour aboutir à ce casino ; et il s'engagea à garantir, avant de se mettre à l'œuvre, l'exécution de ses promesses par le dépôt de trente mille francs dans la caisse du Conseil général.

La nouvelle de cette concession fut accueillie avec enthousiasme par les pauvres gens des Vallées, qui déjà se voyaient écorchant les pontes et les baigneurs; mais les propriétaires de grands troupeaux

Digitized by Google

étaient bien loin de manifester la même allégresse. Ils redoutaient, pour leur pouvoir et pour leur fortune, la facilité des communications projetées et le séjour des étrangers. La prudence leur défendait de s'expliquer sans détours; mais ils tâchaient de ruiner sournoisement l'entreprise, et voyaient déjà de fort mauvais œil le baron de Senaller. Ils savaient d'ailleurs que Poch était hors d'état de trouver les trente mille francs à déposer entre les mains du Conseil général avant de se mettre à l'œuvre. Quant au baron de Senaller, sa femme n'était pas d'humeur à lui laisser faire des avances.

Ces réflexions rassuraient un peu les adversaires du casino ; mais Poch, qui se démenait comme un beau diable, s'était déjà mis en rapport avec un homme très influent du département de l'Ariège, que je demande à désigner sous le nom de M. Trois-Étoiles. Comme prix de son patronage, l'Ariégeois commença par s'assurer une part quasi-léonine dans les futurs bénéfices de l'entreprise; et le jour de la signature du traité, l'infortuné Poch expérimenta pour la première fois la vérité du fameux *sic vos non vobis*. M. Trois-Étoiles lui conseilla de partir pour Paris, où il s'offrit de le mettre en rapport avec un gros collier de la finance. Don Guillem, averti par l'ex-commis de nouveautés, assembla sur le champ le Grand-Conseil, et déclara à cette illustre assemblée que l'intérêt de l'Andorre exigeait impérieusement qu'il suivit son ami Poch. Le trésor public ne pouvait refuser, en telle occurence, d'avancer quelques milliers de francs qu'il recouvrerait au centuple par les bénéfices du casino. En conséquence, le baron fit les choses largement. Il commanda un costume fantaisiste de syndic général : chapeau à la française, épée, frac libéralement rehaussé d'or, et constellé de toute la ferblanterie chevaleresque offerte par la reine d'Espagne.

La famille du baron ne pouvait se dispenser de l'accompagner, et un membre du Grand-Conseil, Don Bonaventure Moles, plus tard second syndic, voulut être aussi du voyage.

Cette caravane partit vers le milieu de l'automne de 1866. M. Trois-Étoiles avait annoncé l'arrivée de Poch et du baron à son ami le Gros collier, qui les reçut en homme habitué à apprécier du premier coup d'œil les gens de mérite, et les mit aussitôt en rapport avec un sieur Duvivier, qui tripotait dans la petite banque. Duvivier prit feu comme une allumette, et déclara à ses nouveaux associés que le plus pressé était de s'assurer en haut lieu la protection de personnages influents, dont deux étaient apparentés de fort près à

Digitized by Google

des personnages officiels, et le troisième à un phalanstérien qui a joué, en 1848, un rôle assez important. Tout semblait donc marcher à souhait pour Poch et pour le baron de Senaller, qui menait tambour battant les écus deses compatriotes. Les dames se montraient touchées de son empressement à leur plaire, et ses exploits gastronomiques faisaient l'admiration et la fortune des restaurateurs du boulevard.

L'aimable syndic général fut même honoré d'une invitation à Compiègne, et parut, dans toute la splendeur de son costume officiel, devant Napoléon III, dont il reçut la croix de la légion-d'honneur. Quelques jours après, le baron repartit avec sa suite pour les Vallées, où le bruit de ses succès à Paris l'avait devancé. Le syndic général émerveilla les bons montagnards par le récit de sa lointaine et périlleuse odyssée, et il eut coin d'insister sur son entrevue avec l'empereur des Français qui, disait-il, reconnaissait pleinement aux autorités andorranes le droit de laisser construire un casino, avec ses accessoires, sur le territoire des Vallées.

Ces propos, exagérés par les amis du baron, ne méritaient certes pas une confiance sans bornes; mais il est scandaleux qu'on ne les aient pas immédiatement démentis. Il est surtout déplorable que le gouvernement impérial ait aussi complètement méconnu, dans cette occasion, l'étendue et la nature des droits que la France possède dans l'Andorre. La souveraineté de ce pays, manifestée par ses deux caractères essentiels, le commandement militaire et la justice, appartient, par indivis, au viguier de la France et à celui de l'évêque. Lee autorités andorranes ne possèdent, en principe, que le pouvoir administratif et de police, augmenté, par privilége, de quelques attributions spéciales. Il appartient donc aux viguiers de casser au besoin les décisions des Conseils de paroisse et du Conseil général. Nul acte de souveraineté n'est valable, s'il ne résulte du concert du chef de l'État français et de l'évêque d'Urgel ou de leurs délégués. C'est ainsi, par exemple, que l'opposition de Henri IV a suffi jadis pour empêcher l'Inquisition de s'établir dans les Vallées, malgré les ordres formels des prélats de la Seü. Notre gouvernement avait donc le droit et le devoir de s'opposer à ce qu'on établit, en Andorre, un de ces tripôts que la loi ne tolère pas en France; et son attitude l'a exposé à des soupçons qu'on doit éviter de faire renaitre.

La Compagnie Andorrane se trouvait désormais constituée, et les puissants protecteurs de Poch avaient eu soin de s'assurer, par écrit,

Digitized by Google

des bénéfices considérables. Ces bénéfices, ajoutés à ceux que M. Trois-Étoiles s'était déjà réservés, réduisaient à fort peu de chose la part de l'ex-commis de nouveautés, qui dût maudire une fois de plus, au nom de la liberté du travail, l'influence usuraire et tyrannique du capital. Les trente mille francs de garantie promis avant de commencer les travaux, furent versés dans la caisse des Vallées, qui n'avait jamais recélé de trésors pareils. En ce temps-là, le sieur Duvivier, hanta assidûment les cafés et brasseries littéraires de Paris; et bientôt l'univers apprit l'existence de la Compagnie Andorrane par les gazettes notoirement vendues au pouvoir, comme par celles qui ne s'inspiraient que d'une noble et généreuse indépendance.

Les pontes étaient solennellement convoqués, pour les premiers jours d'août 1867, au pied de la montagne de la Solana. Cette montagne, située sur le versant septentrional des Pyrénées, confine à la commune française de l'Hospitalet, qui domine la haute vallée de l'Ariége. Les gens de l'Hospitalet et de Merenx ont disputé bien des fois les pâturages de la Solana aux Andorrans. La Compagnie avait fait venir de Londres, à bon marché, un vieux stock de trois ou quatre de ces maisons de bois qu'on expédiait autrefois en Californie, et les avait envoyées à Ax, avec une roulette qui pouvait se monter en deux heures, Ce matériel devait être installé sur un terrain loué par les soins du sieur Duvivier, le long du petit torrent qui baigne le pied de la Solana. Non loin de là, disait-on, coulaient des sources minérales, dont la Compagnie n'a pas soumis, que je sache, les eaux à l'examen d'un chimiste autorisé. Dans la pensée de Duvivier, ces eaux fantastiques devaient jouer un grand rôle, et déterminer l'établissement du casino à médiocre distance de l'Hospitalet.

Le lecteur se souvient, en effet, qu'aux termes de la concession du Conseil général des Vallées, le casino ne pouvait être édifié que dans un lieu pourvu de sources minérales. Grâce au tour de passe-passe du sieur Duvivier et consorts, les pontes et leurs drôlesses, accourus par la vallée de l'Ariége, seraient entrés en Andorre, tout juste assez pour échapper à la loi française qui prohibe les jeux de hasard, et auraient pu regagner assez promptement les auberges de l'Hospitalet et d'Ax.

Tout porte à croire qu'en s'aventurant de nuit dans ces défilés étroits et déserts, les joueurs favorisés de la fortune auraient eu parfois affaire à des gaillards décidés à les alléger de leurs bénéfices.

Digitized by Google

Mais ces infimes détails regardaient le procureur impérial de Foix et la gendarmerie de l'Ariége. La Compagnie, qui avait embauché quelques brigades de terrassiers, n'avait d'autre souci que de relier, par un chemin carrossable, le village de l'Hospitalet à la Solana. Quant à prolonger ce chemin jusqu'aux Escaldas, elle n'y songeait pas sérieusement, tout en cherchant à faire croire le contraire. Le port de l'Hospitalet est, en effet, encombré de neiges pendant les trois quarts de l'année, et d'un passage souvent difficile durant la belle saison. Entre ce pont et las Escaldas, le territoire des paroisses de Canillo et d'Encamp présente des difficultés énormes. Le prolongement de la route aurait donc coûté des sommes folles. Voilà pourquoi la Compagnie demandait à s'installer provisoirement à la Solana, espérant bien forcer la main ou graisser la patte des autorités andorranes, et convertir ainsi la tolérance en concession définitive.

Tel était notamment l'avis du baron de Senaller, qui se rendait fréquemment à Ax, où Duvivier et la majeure partie de son état-major étaient installés à l'hôtel Cicre. Ces messieurs se faisaient un devoir de traiter royalement le syndic général, dont ils avaient découvert, à Paris, le faible pour le champagne. Son domestique, ancien canonnier espagnol, *que le gustaban mucho las mugeres*, était lui-même entouré d'attentions délicates, et s'habituait facilement à la liqueur de la Grande-Chartreuse authentiquée par le frère Garnier. Cependant la renommée publiait jusque dans l'Andorre la carte de ces festins de Balthazar, et les adversaires du casino semaient, avec un art perfide, les rumeurs les plus malveillantes. Comme celle du monarque assyrien, la royauté de Duvivier touchait au terme fatal, et les gens des Escaldas, supplantés par ceux de la Solana, avaient travaillé pour le roi de Prusse. Puisqu'à toute force on voulait un casino, il fallait du moins le bâtir au centre des Vallées, pour forcer les étrangers à la résidence. On compenserait ainsi, par l'exploitation régulière et savante des visiteurs, la funeste influence de ce foyer de corruption.

Ces manœuvres obtinrent un succès complet. La Compagnie n'osa demander au Conseil général, dont le refus n'était pas douteux, l'autorisation de s'installer provisoirement à la Solana. Devant cette résistance inattendue, Duvivier perdit la carte, et prit une résolution subite et violente Il arrêta les travaux, mit en lieu sûr le matériel, et reprit la route de Paris en oubliant de payer les ouvriers.

Pendant ces agitations, le viguier français, M. Saint-André était

Digitized by Google

mort, et le gouvernement l'avait remplacé par M. le vicomte Henri de Foix. Le 17 octobre 1867, ce magistrat prêta serment devant le Conseil général; et sa droiture, sa courtoisie, son amour du bien public, lui concilièrent bientôt l'estime et l'affection de la plupart des habitants des Vallées.

Pendant près d'un an, les Andorrans n'entendirent plus parler du casino, et cela ne laissait pas d'inquiéter les entrepreneurs et les fournisseurs de la Compagnie. Un créancier, moins patient que les autres, partit pour Paris où la Compagnie ne battait plus que d'une aile. Il paraît que Duvivier avait éprouvé tout-à-coup le besoin de faire un voyage à l'étranger. Ce départ affligeait beaucoup ses anciens associés, qui fournirent néanmoins un bon à-compte à l'Andorran, et lui promirent de revenir bientôt dans les Vallées, avec des fonds nécessaires pour payer tout le monde jusqu'au dernier sou. Le créancier ranima leur courage, et leur garantit le concours de tout le petit peuple. On trouverait bien moyen de forcer la main au Conseil général; et s'il s'entêtait à ne pas vouloir le casino à la Solana, rien n'était moins cher ni plus facile que de se passer la fantaisie d'une petite révolution.

Les actionnaires se laissèrent prendre à ses promesses dorées. A la place de Duvivier, le sieur X. fut élu président, et les délicates fonctions de secrétaire échurent à un ancien gendarme belge. Vers la fin du mois de juin, le président, le secrétaire, et deux autres dignitaires de la Compagnie, partirent pour Ax, et s'installèrent à l'hôtel Cicre, où le baron de Senaller et son domestique trouvèrent la gracieuse hospitalité d'autrefois. Trois jours après l'arrivée des parisiens, tous les créanciers étaient payés rubis sur l'ongle, et de nombreux terrassiers s'occupaient d'établir un semblant de chemin carrossable entre Canillo et les Escaldas. On voulait ainsi donner à croire que le casino serait bâti dans ce village, et que la Solana n'était qu'une station provisoire. Chaque jour, trente francs de petite monnaie de billon étaient royalement distribués à tous les pauvres diables des Vallées, qui poursuivaient les associés jusqu'au fond des auberges, et se croyaient obligés, par gratitude, à psalmodier sous leurs fenêtres, jusqu'à minuit, les sept psaumes de la pénitence.

L'aristocratie andorrane ne perdait rien de ces manœuvres inquiétantes. Elle surveillait aussi de près le baron de Senaller, dont le dévouement aux intérêts de la Compagnie ne connaissait plus de bornes. Entre Don Guillem et un homme aussi irrésolu que Nicolas

Digitized by Google

Duedra, l'honnête Anton Maestre, second syndic, comprenait que la place n'était plus tenable, et il avait offert vainement la démission au Grand-Conseil.

Tout le monde voyait que le moment était proche où la Compagnie essaierait de renverser cette assemblée, si elle n'en pouvait obtenir l'autorisation d'établir le casino à la Solana. Depuis huit jours, les générosités aux mendiants étaient doublées, et les terrassiers, payés largement, buvaient gratis et à discrétion dans les cabarets.

Le 13 juillet 1868, le Conseil général s'assembla, sur la demande de la Compagnie. Il s'agissait de savoir si la Solana possédait les eaux minérales chaudes ou froides qui, aux termes de la concession pouvaient permettre d'y construire un établissement de bains et un casino. Le mot d'ordre était donné aux terrassiers, qui ne possédaient peut-être pas entre tous trente fusils ou tromblons, et qui ne pouvaient guère que brailler devant la Maison des Vallées.

Rien de tout cela n'avait échappé au viguier de l'évêque, Don Manuel Arnalot. Grâce à son active discrétion, la garde du Conseil général se trouvait exclusivement composée d'hommes sûrs et résolus. D'autres miliciens non moins dévoués, se tenaient prêts à paraître au premier signal. Le brave baron de Senaller, qui se croyait sûr de son fait, entra dans la salle des délibérations, escorté d'un petit nombre d'adhérents, et ouvrit la séance en triomphateur. Mais il avait affaire à forte partie. La majorité de l'assemblée se borna à répondre que la Compagnie connaissait les termes de la concession, que c'était à elle de voir si le lieu où elle voulait établir le casino réunissait les conditions nécessaires, et qu'il n'y avait pas lieu de délibérer plus longtemps, puisqu'on n'introduisait pas une demande nouvelle. A cette subtilité de procureur, Don Guillem se monta comme une soupe au lait, et proféra des paroles menaçantes. Sur ces entrefaites, Arnalot entra dans la salle. et informa le Conseil qu'un rassemblement séditieux s'était formé sur la place principale d'Andorra; mais le viguier répondait absolument de l'ordre, et l'assemblée pouvait délibérer sans crainte.

A ces paroles froides et résolues d'Arnalot, le pauvre baron vit qu'il s'était pris dans sa propre souricière, et perdit complétement la carte. Il crut intimider le Conseil en offrant sa démission, mais ses adversaires le prirent au mot. Le second syndic, Anton Maestre qui demandait depuis longtemps un remplaçant, se hâta de profiter

Digitized by Google

de cette bonne occasion; et le troisième syndic, Nicolas Duedra, fasciné par ces deux exemples, résigna aussi ses pouvoirs. L'assemblée s'occupa sur le champ de nommer des autorités nouvelles. Nicolas Duedra fut proclamé syndic général. On lui donna pour collègues Don Bonaventura Moles, d'Andorra, et Don Anton Picart, de la paroisse d'Encamp.

Ainsi finit en queue de poisson la présidence éphémère, et d'abord si brillante, du baron Senaller. Il ne me reste plus maintenant qu'à parler de ses efforts pour ressaisir le pouvoir, et à raconter les événements accomplis depuis la révolution du 13 juillet 1867 jusqu'au siége des Escaldas,

(*A continuer.*) JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

Digitized by Google

CHRONIQUE D'ISAAC DE PÉRÈS.

INTRODUCTION.

§ I.

Sans attribuer à l'ouvrage inédit que nous publions une valeur et des prétentions littéraires auxquelles Isaac de Pérès, son auteur, n'avait certainement, jamais songé, nous estimons, cependant, que cet ouvrage a une importance historique indéniable et que, au point de vue général, et plus encore au point de vue particulièr des provinces du Sud-Ouest, son apparition sera une bonne fortune, presque un événement, pour les lecteurs intelligents et éclairés.

C'est à ce titre, que l'œuvre d'Isaac de Pérès fait aujourd'hui son apparition dans la publicité, après avoir séjourné pendant trois cents ans, au milieu des papiers de ma famille, dont l'intelligent et profond respect n'a pu la préserver complétement de l'action du temps.

Le manuscrit original ne porte point de titre, mais je n'hésite pas à lui conserver celui de Chronique d'Isaac de Pérès que Samazeuilh, et d'autres écrivains après Samazeuilh, lui ont donné dans leurs ouvrages. D'ailleurs, et ceci vaut mieux : le mot est parfaitement exact. Ce livre est bien une Chronique.

§ II.

La Chronique d'Isaac de Pérès est un Manuscrit de la fin du seizième et du commencement du dix-septième siècle. Ce manuscrit *in-quarto*, est relié. Il est recouvert, encore aujourd'hui, de la plus grande partie de sa reliure en veau qui est de l'époque du livre et ornementée des fleurs de lys historiques du temps.

Digitized by Google

Le Manuscrit parait être l'œuvre de trois écrivains différents. S'il ne contenait point, en quelques passages, certaines fautes d'orthographe incompatibles avec les habitudes des gens instruits de l'époque et, en particulier, avec celles d'Isaac de Pérès qui était un personnage, à Nérac, on pourrait même affirmer que le texte entier a été écrit par trois mains différentes. Il n'en est rien, cependant. L'une des écritures émane bien d'un écrivain autre qu'Isaac de Pérès : c'est celle qui contient quelques fautes d'orthographe : Cela est évident Les papiers existant encore à la mairie de Nérac prouvent même que cette écriture a été tracée dans la Chronique par un des Secrétaires attachés à la maison commune de Nérac, dans les années 1607, 1608, 1609, 1610 et 1611. C'est ce même Secrétaire qui a écrit sous la dictée d'Isaac de Pérès, probablement dans sa demeure, les événements survenus journellement dans les années 1607, 1608, 1609, 1610 et 1611. Mais tout le reste de la Chronique, c'est-à-dire les deux premiers tiers au moins, émanent de la main d'Isaac de Pérès en personne, quoiqu'il y ait là, de sa part, deux genres d'écriture différents.

De 1586 à 1603, c'est-à-dire dans les soixante-dix premières pages, l'écriture est comme celle de nos jours et aussi facile à lire que si elle était imprimée. De la page soixant-dix à la page cent trente, c'est bien, au fond, la même écriture que celle des soixante-dix premières pages, mais on y voit un effort marqué pour se rapprocher graduellement des écritures hiéroglifiques, abrégées, tourmentées, presque entièrement illisibles du règne d'Henry IV, qui étaient définitivement à la mode en 1607. A la fin de cette année 1607, Isaac de Pérès, qui a écrit de sa main les cent trente premières pages de sa Chronique rompt violemment avec la mode qu'il ne peut observer et jette sa sa plume désespérée à l'un des secrétaires de la maison commune de Nérac qui écrit, sous la dictée du Chroniqueur, mais pas toujours avec son orthographe, les cinquante-deux dernières pages qui nous restent du précieux manuscrit.

Il est à remarquer que ces trois corps d'écriture distincts et qui émanent de deux écrivains, au moins, ont cependant, entr'eux, un air de famille qui peut tromper l'œil du lecteur quand il n'est pas habitué aux choses du temps d'Henry IV, et même à celles de notre siècle.

A l'époque d'Henry IV et avant, les scribes ou gens du métier imitaient l'écriture d'autrui avec une si grande perfection que les lettres des grands personnages, des rois, et particulièrement celles d'Henry IV,

Digitized by Google

étaient signées du nom de celui qui était censé les avoir écrites, par le secrétaire qui avait tracé l'écriture de la lettre. C'est ce qu'on nommait *le Secrétaire de la main.*

Voilà comment Isaac de Pérès a eu pour secrétaire de la main, dans les cinquante-deux dernières pages de sa Chronique, un des secrétaires de la maison commune de Nérac qui s'est si bien approprié l'écriture du Chroniqueur, qu'au premier aspect, les deux écritures semblent émaner d'une seule et unique main.

D'un autre côté, il ne faut pas s'étonner que l'écriture se soit si profondément modifiée qu'elle l'a fait, de 1586 à 1611, ainsi que nous le voyons dans les écrits du temps et, notamment dans la Chronique Pérès elle-même. L'écriture, l'orthographe, le vêtement étaient alors, comme aujourd'hui, une affaire de mode.

Exemple :

A l'origine de notre dix-neuvième siècle, vers l'an 1800, l'écriture bâtarde est à peu près la seule usitée en France. L'Empire et la Restauration voient cette bâtarde prendre une tournure moins perpendiculaire, un peu penchée, une tournure française par excellence, ne serait-ce que par sa clarté. On croit que l'écriture est désormais fixée dans le sens national d'une manière irrévocable. Erreur complète. Les premières années de la monarchie de juillet nous apportent l'écriture anglaise de pur sang et, à sa suite, la plume de fer, son auxiliaire indispensable! A l'heure présente, et même depuis vingt ans déjà, il n'existe plus dans la France révolutionnée qu'une seule plume d'oie, désormais impuissante. C'est celle dont se servait, dans des jours meilleurs pour lui, l'auteur de cette introduction.

Isaac de Pérès, lui aussi, céda devant la nécessité. Il garda religieusement sa signature magistrale du vieux temps et, quand il ne put ou ne voulut sacrifier à la mode du jour, il dicta sa pensée à un secrétaire de la main dont nous retrouverons plus loin, avec intérêt, l'écriture et l'originale personnalité.

§ III.

La Chronique manuscrite d'Isaac de Pérès se composait originairement de cent trente-un feuillets devant contenir, au moins, deux cent cinquante pages écrites. Elle n'a plus, aujourd'hui, que quatre-vingt-dix feuillets, en sorte qu'il en a disparu quarante-un dont les restes

Digitized by Google

très visibles sont encore adhérents au dos de la reliure, savoir : un, au milieu du volume, quarante, à la fin.

Les feuillets enlevés ont été déchirés vers 1805 par suite de la stupide indifférence d'une servante illettrée, qui prit la Chronique dans le coffre-fort de mon grand'père, au moment où celui-ci était cruellement atteint de la goutte, et la transporta aux lieux d'aisance de la maison de campagne du Pusocq. C'est là que, dans sa jeunesse, mon père la trouva telle qu'elle est encore aujourd'hui. Quarante-un feuillets en avaient été déjà arrachés: il sauva le reste qu'il rapporta respectueusement à son père, et celui-ci en fit cadeau à son fils en lui recommandant avec énergie de veiller soigneusement, tant qu'il vivrait, sur le dépôt sacré qu'il venait de sauver.

La recommandation a été suivie, et c'est ainsi qu'en 1857, à la mort de mon père, du consentement de tous mes cohéritiers, je suis resté propriétaire unique et détenteur de la Chronique d'Isaac de Pérès, un de mes ancêtres, que je livre en ce moment au public, autant pour elle que pour lui.

§ IV.

Quelle est l'origine d'Isaac de Pérès? quel rôle a-t-il joué? quelles furent ses idées religieuses et politiques? comment a-t-il fini? que contient en somme sa Chronique ?

Telles sont les questions qui se posent ou pour mieux dire qui s'imposent, au seuil même de l'œuvre, à celui qui, logiquement, doit commencer par faire connaitre l'ouvrier.

§ V.

En l'anné 1440, c'est-à-dire sous le règne de Charles VII, Roi de France, les Consuls de la ville de Nérac font attacher à un clou d'un pilier de la Halle de cette ville, le tableau du Souchet [1] et péage [2] de la ville et juridiction de Nérac. En 1750, les Consuls

---

[1] *Souchet.* Impot sur le vin analogue à notre *droit d'entrée.*

[2] *Péage.* Impot de circulation qui se percevait sur les chemins et au passage des fleuves et rivières.

Digitized by Google

d'alors, reproduisent le tableau de 1440 et le font imprimer et afficher à leur tour. Il reste de cette affiche, à la mairie de Nérac, un fragment qui forme juste le quart de l'affiche entière.[1] Ce curieux fragment mérite d'être reproduit en entier. Le voici :

Fragment du tableau du Souchet et Péage de la ville et juridiction de Nérac

EN L'ANNÉE 1440.

« Payera l'Étranger vingt-huit déniers, et s'il en porte plus ou moins, « payera à l'équivalant.

« L'étranger achetant du sel à Nérac, payera pour sac, trois déniers.

« Tous Chercutiers et Chercutières ou autre Habitant de Nérac ou « Juridiction, payeront par cochon qu'ils vendront, six sols de « châcun.

« *EXTRAIT du dit Privilége, Colloné au Tableau qui est attaché à « un clou d'un pilier de la Halle de Nérac, par nous Consuls de lad. « Ville de Nérac, soussignés. A Nérac, le premier jour d'Avril, mille « quatre cens quarante.* De Pédesclaux, Consul, Gerivet, Consul, Jean « Leprivier, Consul, Izaac de Péréz, Consul, Descamps, Notaire Royal « de cette ville.

« *Le Présent tableau du Souchet et Péage a été imprimé à la dili- « gence de Messieurs les Maires et Consuls de la ville de Nérac.* « — Capot-Feuillède, Maire, Corréges, Lieutenant de Maire, Dausac, « Premier Consul, André Dausac, Consul perpétuel, Bartouil, Consul, « Joseph Morlan, Consul, Morlan, avocat du Roy de l'hôtel de Ville. »

Comme on le voit par le document ci-dessus qui pourrait d'ailleurs donner lieu à bien d'autres observations, le quatrième consul de Nérac, en 1440, se nommait Izaac de Péréz, avec deux *z*, au lieu de deux *s* comme le chroniqueur. Est-ce la faute de l'époque, d'un copiste, ou plutôt de l'imprimeur? Je l'ignore : toujours est-il que

[1] Ce fragment a été retrouvé à l'hôtel de Ville de Nérac, dans les Archives où il est conservé et m'a été communiqué, le 28 novembre 1878, par M. Anatole Faugère-Dubourg, maire de Nérac.

Digitized by Google

les noms, les prénoms et les fonctions du Consul de 1440 s'accordent si bien avec le nom, le prénom, et les fonctions du Chroniqueur du règne d'Henry IV que, jusqu'à preuve du contraire, nous dirons que le chroniqueur du temps d'Henry IV descend directement du Consul de Nérac du temps de Charles VII.

Un siècle s'écoule sans nous laisser d'autres documents publics ou privés relatifs à la famille d'Isaac de Pérès. Mais en 1554, un peu plus d'un siècle après le consulat de 1440, nous trouvons en tête de notre Chronique, le tableau suivant de la famille du Chroniqueur.

Voici, en effet, les premiers mots textuels de la Chronique. « L'an mil b c l iiij le XXIXme de jung (l'an 1554 et le 20 juin), décéda feu Odet de Pérès, Concierge du Château du Roy de Navarre, à Nérac. »

Immédiatement après, sur la même page, vient le tableau de la famille du Chroniqueur contenant les noms et prénoms de son père Johannot de Pérès, la date de la mort de la première femme de celui-ci; la date de son second mariage et celle de sa mort; les noms, prénoms et date de naissance des deux enfants du premier lit du père du Chroniqueur; les noms, prénoms et date de naissance des deux enfants du second mariage dudit père du Chroniqueur, d'où provient celui-ci; la date de la naissance et du mariage du Chroniqueur en personne; le tout remplissant la page entière.

Voici maintenant, en très peu de mots, mais appuyée sur des textes nombreux tirés de la Chronique, d'actes publics et de nos papiers de famille, déposés dans l'étude de Me Truaut, notaire à Lavardac (Lot-et-Garonne), la généalogie d'Isaac de Pérès, Chroniqueur, ascendance et descendance réunies.

Odet de Pérès, Concierge du Château du Roy de Navarre à Nérac, c'est-à-dire de Henry Ier, grand-père de Henry IV, mourut le 29 juin 1554.

Il laissa huit enfants, dont deux seulement doivent nous occuper.

Premièrement : Pierre de Pérès, marié avec Jane de Lavallade qui fut Consul de Nérac en l'année 1604 et laissa un fils, Jean de Pérès, avocat, marié avec Anne Alespée, desquels descend en ligne directe par les mâles jusqu'en 1729 et par une femme, Anne de Pérès, sœur

Digitized by Google

des deux derniers Pérès, à partir de 1720, la famille Lesueur de Pérès actuelle.[1]

Deuxièmement : Jehannot de Pérès, père du Chroniqueur. Jéhanot de Pérès, perdit Agnès Caurreton, de Cours, sa première femme, le 29 avril 1557. Il épousa, en deuxièmes noces, le 28 novembre 1557, Jane Evenard, du Port Sainte-Marie, qui décéda le 18 mars 1586. Il mourut le 17 mars 1576, comme nous l'apprend la Chronique. « Jehanot de Pérès mon père, dit le Chroniqueur, fut tué à la porte « du Marcadieu, [2] par un nommé le cappitaine Castelnau, d'un coup « de pistollet, le x b i j mars 1576. » (16 mars 1576). De son premier mariage avec Agnès Carreton de Cours, Jéhanot de Pérès eut deux fils décédés sans postérité, et du second, avec Jane Evenard, il eut une fille, née en 1559 qui fut mariée deux fois, comme son père, et n'a point laissé de postérité. Enfin, le second enfant de Jehannot de Pérès et de Janne Evenard, du Port Sainte-Marie, fut Isaac de Pérès, notre Chroniqueur.

Il naquit le 4 juin 1564 et eut pour parrain Guiraud Durand, jurat de Nérac, mari de Peyronne de Pérès, et, pour marraine, Françoise de Pérès. Il se maria le 22 janvier 1584, avant d'avoir atteint sa vingtième année, avec mademoiselle de Pinollé, fille de M. Guillaume

---

[1] « Je nomme par mon présent testament, pour mon héritier général et « universel en tous et en chacuns mes biens meubles et immeubles pré- « sens et avenir, actions rescindentes et rescisoires, en quoi que le tout « puisse consister généralement, sans en rien réserver ni excepter, mes « dits légats préalablement payés, savoir est le *fils aîné né ou à naître* de « Dlle Anne Pérès, ma sœur germaine, fille de feu M. Samuel de Pérès, « Conseiller du roi au siége de Nérac et de Dlle Sauvage (Elisabeth), demeu- « rant à Verberie, près Compiègne, à la charge *par lui et ses descendants de* « *porter mon nom.* Et, afin de donner à mon héritier une éducation conve- « nable et le rendre capable *d'exercer l'office de Procureur du Roy à Nérac,* « je veux qu'il soit poussé dans les études et mis à l'Oratoire de Condom « pour le faire pourvoir du dit office. »

(Testament de Jean-Louis de Pérès, Procureur du Roi au Présidial de Nérac, du 16 avril 1720, en faveur de Louis Lesueur de Pérès, fils de Anne de Pérès et d'Etienne Lesueur, déposé chez Me Truaut.)

[2] La porte du Marcadieu ouvrait sur la route de Mésin, à l'ouest de Nérac.

Digitized by Google

de Pinollé. De ce mariage naquirent deux enfants, savoir : 1° Pierre de Pérès, qui fut envoyé à Bordeaux pour étudier le droit chez un procureur, le 27 mai 1609 et dont il n'existe aucune trace. 2° Judith de Pérès, mariée le 16 février 1604, avec Jean Nagoua dont elle eut trois enfants décédés sans postérité.

Quant à la mort du Chroniqueur, il m'a été impossible, malgré de nombreuses recherches, d'en retrouver le lieu et la date, et je l'aurais vivement désiré, cependant. En effet, mes ancêtres directs ont hérité de sa Chronique, et en 1667, ils étaient propriétaires de la maison Perribère, à Nérac, près du moulin, au Pavé, maison habitée de son vivant, par le Chroniqueur à qui elle appartenait. Chronique, Maison et le reste, sont ainsi entrés dans les biens de notre branche.

§ VI.

Telle est l'origine d'Isaac de Pérès, chroniqueur.

Quel rôle a-t-il joué?...

Isaac de Pérès exerça, dans la ville de Nérac, diverses charges publiques indiquant qu'il jouissait dans cette ville d'une grande considération. Il fit partie du Consistoire de l'Eglise Réformée dans les années 1591, 1595, 1599 et 1604. Il fut élu syndic pour le peuple dans les années 1597 et 1601; Syndic de la ville et du Collége en 1609; et consul de Nérac, dans les années 1594, 1599, 1601, 1604 et 1610. Ce dernier Consulat est éminemment intéressant. C'est pourquoi nous croyons devoir reproduire ici en entier quatres lettres inédites signées de lui et des Consuls de Nérac, ses collègues en 1610. Quoique un peu longues, ces lettres sont, à bien des titres, très curieuses. Elles nous montrent ce qu'était la vie municipale sous le règne de Henry IV et l'émoi universel causé dans nos contrées par le crime de Ravaillac.

Digitized by Google

PREMIÈRE LETTRE.

A Monsieur Dutour,[1] *Controlleur des Tailles en Condomois et Jurat de la Ville de Nérac estant de présant à Paris.*

« MONSI UR,

« Combien qu'à votre départ, nous eussions en quelque promesse d'accorder et accomoder toutes les affaires qui concernent notre communauté en Cour, néanmoins, du despuis, nous n'en avons veu aucun effet. Mais c'est bien au contraire, car, tous les jours, on nous advise de toutes sortes et par tous moyens, directement et indirectement, qu'est cause que nous sommes résolus vous ennoyer nostre requeste aux fins de poursuyvre, sur icelle, votre évocation générale pour toute notre dite communauté, au privé Conseil du Roy, ou en la Chambre de l'Edit, à Paris.

« Nous l'a vous ennoyons par la voye de la poste pour la recevoir plustost, avec toutes les pièces y nécessaires. Vous leuerez un arrest au pied de la requeste que nous auions presentée en ladite Cour et Chambre, pour auoir taux de la chair au prix accoustumé, mais on n'a tenu compte d'icelle ce qui revient au grand préjudice du bien public, occazion que sur les seuls bouchiers, il y a eu plus de troyscens escus de perte, la précédente année, au prix qu'il estoit l'année passée et années précédantes.

« En effet, c'est la plus grand mizère que vous ayiez ouy dire. Nous auons retiré certification des villes circonvoisines pour fère voir à la Cour comme les chairs se vendoient au prix que nous les demandions. Mais cela n'a rien fait, et les quelles certifications nous ennoyons, aussy l'arrest qui feust donné la veille de l'élection dernière des Consulz pour fère voir au Conseil du Roy comment noz estatutz et privilèges sont renversés et viollés, tous les jours, et au préjudice du public et de l'authorité Consulaire.

Nous vous supplions bien humblement poursuyvre le tout fort vivement, et aussitost que vous aurez reçeus la présente dépêche, vous employer à en obtenir la fin et conclusions, s'il vous est possible, car ceste affaire nous est fort important, comme vous-mesme pourrez juger, et ce qu'on obtiendra, nous l'envoyer par voye fort assurée et au plustot.

---

[1] M. Dutour avait été député à Paris, par l'autorité municipale de Nérac, pour suivre les affaires de la commune de Nérac pendantes à Paris, « M. Daniel Dutour, partit de ceste Ville pour aller en Cour soliciter cer- « taines affaires que la Ville y avoit, le vendredy matin, vj mars 1610. Il « arriva le dimanche Xme aoust, au dit an. » — (Chronique Pérès.)

Digitized by Google

Au reste, nous vous ennoyons aussi par ceste mesme voye, une autre requeste pour présanter au Conseil du Roy, pour obtenir une autre évocation particulière (en cas que la généralle ne se puisse obtenir) contre M. Samuel Pau hac, Procureur du Roy au présent siège, car il est incroyable comme il nous traverse et nous veut traverser au procès qu'il a contre nous. Vous vous souviendrez comme nous dézirons accorder tous ces différands. Nous ne vous ennoyons point de pièces pour ceste requeste, n'en y estant point nécessaire, mais elle est signée de nous quatre avec le sieur Dupleix, syndic. Vous présenterez ceste requeste particulière la dernière, comme nous vous avons dit, et en cas que la généralle ne puisse porter, à quoy nous vous exhortons et prions de vouloir fort travailler et du tout nous tenir advertis, par toutes voyes assurées.

Nous nous assurons que, nonobstant la persuasion qu'on nous a voulu donner de croire quelque chose de vous, vous ferez paroistre à tous nos ennemis que, malgré eux, vous porterez la victoire sur le front et prions Dieu qu'il veuille, Monsieur, vous assister et guider, dans toutes vos affaires et nostres et vous conserver en bonne santé.

Voz biens affectionnés serviteurs,

Les Consulz de la Ville de Nérac,

De Larruffie, Isaac de Pérès,

Jehan Le Prince. P. de Barus.

A Nérac, ce XXXe de mars 1610.

Le Secrétère de la présente [1] vous baise bien affectionnément les mains et vous donne par advis que, despuis vostre départ., toute la guerre civille qui estoit de deça (la ruette de Goutille entre deux) est accordée en toutes ses parties, de quoy je suis infiniment ayse. Et, pour tesmoigner de bonne réconcilliation, toutes les familles sont assemblées chez M. votre beau-père, (je dis quatre familles en nombre) ce soir, à souper tous ensemble. Je vous laisse à penser sy l'on aura beu à voz bonnes graces.

---

[1] Le *secrétère* de la présente n'est autre que le *Secrétaire de la main* d'Isaac de Pérès qui a écrit, sous sa dictée, les cinquante-deux dernières pages de notre Chronique. On voit que ce secrétaire municipal traitait avec autant de sans façon les Chroniqueurs Consulaires que les députés municipaux. Scène de mœurs du temps.

Digitized by Google

DEUXIÈME LETTRE.

A Monsieur Dutour, Conseiller du Roy et Controlleur des Tailles de Condòmois, à la Rue Saint-Honoré, près la Croix de Tirouer, à l'enseigne des Quatre Ventz, à Paris.

A MONSIEUR,

« Nous avons ezté fort marris d'avoir entendu par le sieur de Trigadet qu'il ait perdu le pacquet que vous lui aviez donné pour nous porter, lequel il dit l'avoir mis dans sa fauconnière [1] et qu'estant sur pavé d'Orléans, elle luy tomba, marchant de nuit. Mais, incontinant, ayant recogneu ladite perte, il vous en donna avis par deux ou trois lettres, et, croit-il que vous l'aurez reconnert. Cy cela est, nous vous prions de nous l'envoyer au plustôt, ou a, deffaut, de nous envoyer chose semblable. »

Nous aurons besoin de l'évocation généralle. Mais en attendant que la puissions obtenir, nous envoyer en diligence l'interdiction contre M. de Paullac et autres officiers de ceste ville, lesquels nous poursuivent vivement. L'on trouve bon que vous ayiez response du parquet de Monsieur Baratie, pour, suyvant qu'il sera respondu ce qu'il faudra, on ne queste point l'avis de l'autre pour lequel avez escript.

Au reste, nous vous recommandons les affaires de nostre Ville. La Sache va partir et est cause que nous ne vous escrivons plus au long. Daignez donc nous escuser, nous demeurons pour nos vies.

Monsieur,

Vos biens affectionnés pour vous fère service,

Les Consulz de la Ville de Nérac,

DE LARUFFIE, ISAAC DE PÉRÈS.

A Nérac, XX April 1618.

---

[1] Fauconnière. Ce mot qui ne se trouve dans aucun glossaire avec l'indication d'une signification applicable ici, doit s'entendre dans le sens d'un sac de cuir, destiné à porter les dépêches, et analogue à celui dit *Cannière* dans lequel les fauconniers portaient la pâtée de l'oiseau.

Digitized by Google

TROISIÈME LETTRE.

A *Monsieur Dutour, controlleur des Tailles du Condomois et jurat de la ville de Nérac estant aprésent*

En cour.

« Monsieur,

« Nous avons receu la despéche que nous avez faite par les soins de Castagnon, ensemble les trois que vous nous avez envoyé auparavant. Soudain que nous eusmes receu l'arrest du ij-apuril portant l'interdiction aux auditeurs de ceste ville de fère poursuyte ailleurs qu'aux dits Consuls, jusques à ce que autrement par Sa Majesté en eust été ordonné, nous leur fismes promptement signifier, et depuis, nous faut réclamer poursuyte à Castres.[1] Ceste affaire prendra long trait, et ne se pourra vuyder pendant vostre séjour par dela. Toutesfois, à vostre despart, vous la pourrez recommander à M. Cauillon, nostre aduocat.

« Nous croyons qu'avant la réception de la présante, vous aurez obtenu la descharge de la partie de sept mille livres, ensemble l'arrest sur la Cassation du Règlement.

« Nous estymons aussy que vous aurez, pour le moins, obtenu l'évocation particulière du procès que nous avons en la dite Chambre, trouvant bien estrange qu'on y fasse difficulté, attendu que nous la fondions sur des récuzations qui consistent en cognaissance de cause. Nous eusmes de mêsme façon celle que nous obtinmes contre les Auditeurs. Mais pour oster tout empeschement, nous avons aduisé de vous ennoyer quatre pièces dudit procès incluses dans notre paquet, pour justiffier la litispendance, et fère voir de quoi il est question.

Cella fait, nous sommes d'aduis avec vous, q'uil ne sera besoing que vous demeuriez plus longtemps de pardelà, ny qu'attendiez la définition du procès contre les Auditeurs. Mais, désirerions bien, quà votre retour, vous nous puissiez apporter permission d'imposer les droits consulaires, sans nous rennoyer à Monsieur Martin.[2] Ce serait nous mettre en moindre peyne.

Pour le regard du procès contre le sieur Jausselin, il nous a dit avoir fait rétracter l'arrest de forclusion et condamnation de despens, moyennant une pistolle. Nous vous paierons ce qui en est deu. Vous donnerez ordre au tout avant votre départ, affin que, en votre absance, il ne se fasse rien à notre préjudice. Vous avez devers

---

[1] Il y avait une Chambre de l'Edit à Castres, comme à Nérac.

[2] M. Martin, fermier général de l'ancien domaine d'Albret, récemment nommé à ces fonctions à Nérac.

Digitized by Google

vous des actes de la Jurade par les quelz il appert que vostre députation a esté faite principallement pour ce procès.

Au surplus, despuis le malheureux parricide commis en la personne du feu Roy, il faut que nous vous disions librement que nous vivons en grande peur, d'autant que nous aprimes, à l'environ de nous, plusieurs places, entre autres Sos, estre fait des assemblées toutes les nuytz, près de ceste ville, de cinquante et de cent chevaux, et avons divers aduis qu'on nous veut surprendre. Nous craignons que tout le mal nous arrive par le Chasteau, à l'occazion de la Chambre qui tient le Palais pour l'exercisse de la Justice dans icelluy, cause qu'il abonde plusieurs personnes dans ceste ville, soubz prétexte de procès. A cause de quoy nous avons aduisé qu'il serait expédiant pour la conservation du dit Chasteau et de la ville, de tirer le Palays hors du dit Chasteau et le mettre en la ville, dans l'auditoire, ou dans la maison de Mademoiselle de Pinollés, qu'on louera pour cet effet. Nous en escrivons à Messieurs les Députés généraux, vous priant leur rendre nostre lettre et fère ensorte que nous puissions obtenir ce que nous requérons et en parler à tous vos amyz pour nous y estre aydans.

Estant la présente à ces fins, nous vous besons très humblement les mains et vous supplions nous croire pour jamais

Monsieur,

Vos très humbles et affectionnés serviteurs,

Les Consuls de la Ville de Nérac,

De Larruffie, Jean de Pérès,

Jehan Le Prince, de Barus.

A Nérac, le 28 may 1610.

Pour l'argent qui vous peut estre necessaire pour noz affères, vous le pourrez prendre de Monsieur Morissot, à change, à payer dans quatre ou six mois, affin que nous ayons plus de moyens d'y pourvoir. Monsieur vostre frère, comme Bonnaut, y ont toute créance, et Monsieur du Candal, plus que vous cognaissez.

Digitized by Google

QUATRIÈME LETTRE.[1]

A Monsieur du Tour, bourgeois et jurat de la ville de Nérac estant a présent

En Cour.

« MONSIEUR,

« Nous vous avons escript le 29me du passé par le sieur de Vergès. Vous apprendrez quelle est notre intantiou sur les affaires qu'avons de delà. Du despuis, nous avons receu une despêche que nous avez fait par la voye de Bourdeaux, du 21me du mesme moys, et, suyvant vostre lettre, nous vous envoyons une procuration en bonne et dûe forme, conforme à la minute que nous en avez ennoyée pour. en vertu d'icelle, fère la déclaration requise en la Chambre des Comptes et tout ainsy qu'il est porté par icelle.

Au surplus, ayant apprins par la vostre, qu'on avait accordé au dit sieur de Mosnié l'affaire du sieur Jausselin, moyennant la somme de iiij.c liures, nous avons trouvé bon, avec l'aduis de la Jurade, d'accorder le procès que nous avons contre le dit Jausselin, concèrnant l'indemnipté q'uil requérait contre nous et l'assignation à nous donnée pour raison de ce. Quoyque nous eussions obtenu l'arrest de relaxe avec despens par forclusion, considérant que nous demeurions encore en procès et qu'il estoit sur le point de poursuyvre la rétractation d'iceluy, ce qu'il croyait pouvoir fére fort aysément par nostre accord, il est porté que le dit sieur Jausselin payera des dites quatre cent liures, la somme de iij liures, et les cent liures restantes sont acquittées par nous. Toutesfois, s'y on pouvoit accorder à meilleur marché de quatre cents liures avec le dit sieur Monnier, que le tout ferait à nostre advantage. Par ainsi, vous aduiserez d'en avoir le meilleur marché, et sy on ne pouvoit eschapper aux trois cens liures, ou bien trois cents cinquante. Quant il n'y aura que cinquante liures d'ezpargnées, ce sera quelque chose pour nous, eu esgard aux affères qu'avons sur les bras, avec ce qu'il faut que nous luy payons, dans le mois de juillet prochain, les trois cens liures que nous luy avons accordées ci-devant pour son voyage de la Cour, les quelles il eut pour employer à fére les payemens. Moyennant ce, nous demeurons quittes respectivement de toutes les prétantions que nous auons les uns contre les autres pour raison du dit procès. Le dit sieur Jausselin vous escrit et vous prie par sa lettre, comme il nous a dit, de parler au dit sieur de Monnier et accorder ceste affaire avec luy. Je crois que vous y apporterez ce qui sera en vous.

---

[1] Cette lettre a été retrouvée ainsi que les trois précédentes et le fragment d'affiches plus haut cité dans les archives municipales de Nérac, par M. Anatole Faugère. Dubourg, maire de cette ville.

Digitized by Google

Nous estimons que vous aurez à présent obtenu l'interdiction contre le sieur P....[1] Quant à la généralle, il la faut remettre en Cour avec raison, pour le procès être leu au dit auis de la chambre des comptes, s'il n'est terminé lorsque vous aurez obtenu l'arrest de descharge de la dite somme de III liures. Vous la pourrez laisser ez-mains de Monsieur Canillon, nostre aduocat, pour en fère la poursuyte et nous en écrire.

Mais nous désirerions que vous apportissiez, s'il estoit possible, la permission d'imposer les droitz consulaires, pourvu, toutes fois, que cella vous retarde pas delà, ny aussy la poursuite de la cassation du règlement, au cas que n'eussions arrest, et ce. quoique par vos précédentes, vous nous en eussiez donné une grande espérance.

Nous deuons penser pour cela à l'argent que nous auons enuoyé par le sieur Brugère, c'est que vous pourrez le prendre de Monsieur Morisson, à change, à payer dans quatre ou six mois, affin que nous ayons commodité de le rendre. Monsieur vostre frére et et Monsieur Boulland cognoissent fort le dit Morisson, lesquels vous y aideront.

Sur ce, nous vous bésons bien humblement les mains, nous disant à jamais,

Monsieur,

Vos très humbles et affectionnés serviteurs,

Les Consulz de la Ville de Nérac,

JEHAN LE PRINCE, ISAAC DE PÉRÈS, DE BARRUS.

A Nérac, ce premier de juin, 1610.

Le Secrétère de la présente,[2] vous baize bien affectueusement les mains, et ne fait autre profession que de se dire votre très humble et fidelle seruiteur, comme fait pareillement M. Enriquez, lequel est en bonne disposition pour aller au Sinnode que l'on a abrité à Bergerac au x b j^me^ du courant, bien marry que n'y puissiez estre.

Mandez-nous, s'il vous plait, le jour que ce présant porteur vous randra la présente dont auquel nous a promis fère bien grande dilligence.

---

[1] Le sieur P..... c'est le sieur de Paulhac, procureur du Roy au siége de Nérac.

[2] Le *Secrétère* de la présente c'est toujours notre secrétaire de la main. Un modeste secrétaire de Mairie, se permettant, aujourd'hui d'écrire en son nom, et de sa main, un *post scriptum*, dans une lettre officielle, serait vertement et justement tancé, même par l'autorité municipale et que serait-ce donc, s'il osait traiter, dans son *post scriptum*, des sujets politiques et religieux de l'importance de ceux qui précèdent ? Il est vrai que les temps étaient durs et les exemples partaient de haut.

Digitized by Google

Nous vous supplions fére tenir une lettre ci-incluze à Messieurs les depputéz généraulx de France pour les églizes, près Sa Majesté. C'est M. de Bacalan qui la leur envoye. Elle importe fort le public. Vous la rendrez donc, la première chose que vous ferez. Il l'a nous a fortement recommandée et nous l'a vous recommandons aussy.[1]

Comme on le voit, les quatre lettres signées et probablement dictées par le Consul Yzaac de Pérès, en 1610, pourraient servir de texte à bien des commentaires et donner lieu à d'intéressantes observations, tant sur les choses que sur les hommes de l'époque qui nous occupe. Nous nous en abstiendrons, cependant, pressé que nous sommes par l'espace et par le temps.

Mais, il est impossible de garder le silence sur le rôle joué par le Chroniqueur, en sa qualité de Consul de Nérac, dans les évènements locaux qui suivirent, en 1610, la mort d'Henry IV.

Nous venons de voir dans la troisième des lettres qui précèdent, celle du 28 mai 1610, l'émoi causé à Nérac, par le crime de Ravaillac et les justes préoccupations des représentants de l'autorité municipale de cette ville à l'occasion des conséquences possibles, probables même, de l'assassinat du Roi.

C'est notre Chroniqueur lui-même qui va les raconter maintenant dans les passages suivants de son manuscrit tout aussi intéressants que ses lettres Consulaires.

« Les nouvelles de la mort du Roy Henry IV arriuèrent en la ville « de Nérac, le mercredy 19 mai 1610, au grand estonnement de tous « les habitans qui fust cause que pour la conservation de la ville, « par l'auis de Messieurs de la Cour et Chambre, on fict garde la nuist « suyvante soùbz la hallé et, le lendemain, on commença d'aller aux « Tours de la ville pour y faire corps de garde, ayant esté les escoua- « des requises pour ce fère.

---

[1] Ceci est plus et mieux. Les Consuls de Nérac, tous protestants ardents, écrivent à leur délégué à Paris, M. Dutour, jurat de Nérac, protestant aussi zélé qu'eux ! Ils consacrent leur longue lettre à toutes les affaires administratives qui peuvent, pour le moment, intéresser la commune de Nérac et M. Dutour, son délégué. Et tout à coup, dans un *post scriptum* suprême, ils chargent leur délégué municipal à Paris, de remettre avant de faire toute autre chose, une lettre de M. de Bacalan, Avocat Général de la Chambre de l'édict de Nérac, protestant, à Messieurs les députes généraux de France pour les Eglises Réformées à Paris. Quel temps ! Quelle anarchie ! Quel désordre ! On en verra bien d'autres dans la chronique.

Digitized by Google

« Le sapmedy ensuyvant, xxij^me^ may 1610, on mit une sentinelle au « clocher pour prendre garde sur les environs de la ville, afin de « sonner l'alarme en cas qu'il vid arriver aucune troupe de che- « vaux.

« Monsieur de Laforce passa en ceste ville venant de la Cour pour « s'en aller en Béarn, le mardy xxvj^me^ may 1610. Incontinant après « son arrivée, il alla trouver Messieurs les Prézidents et Conseillers « dans la chambre de Monsieur le Prézident d'Ezpagnet où ils furent « assemblés pour leur fère entendre quelques créances qu'il auoit « de la part de la Royne. Il disna chez M. Jacques de Laruffie où les « Consulz le furent saluer avec leurs livrées. C'estoint Messieurs « Laruffie, Pérès, Leprince et Barus.

« Monsieur de Roquelaure, Lieutenant pour le Roy, en Guyenne, « venant de la Cour, arriva en la ville de Bourdeaux, le lundy vj^me^ « jun 1610 où Messieurs de la ville luy firent une fort belle entrée.

« Son arrivée ayant esté seue, il y eut grand nombre de noblesse « qui furent le saluer audit Bourdeaux comme pareillement les Con- « sulz de plusieurs villes de son Gouvernement. La ville de Nérac « envoya de sa part un Consul et deux Juratz pour luy aller fère la « révérence. Ledit Consul estait moy, les sieurs Dupleix et de Rous- « sannes, Juratz. Et partismes le vendredy xj^me^ Juin de Nérac et fus- « mes de retour le mardy au soir xvme dudit mois de jun 1610. Et, le « lendemain xvij^me^, par l'auis dudit sieur de Roquelaure, les portes « de Condom, Fontindère et Gaujac furent ouvertes, les quelles auoint « esté fermées despuis la nouvelle de la mort du feu Roy Henry 4me, « ensemble la garde de la ville fut diminuée de plus de la moitié.

« Le Judy, premier de juillet 1610, la garde qu'on faisait en la ville « de Nérac despuis la mort du feu Roy Henry 4me fut suprimée et fut « trouvé bon de continuer celle du Chasteau.

« Le mardy xiiime juillet 1610, Messieurs de la Cour et Chambre de « l'Edict firent les honneurs funèbres du feu Roy Henry quatrième, « Roy de France et de Navarre. »

§ VII.

Les faits et écrits qui précèdent, sans qu'il soit besoin de les commenter, nous font voir le rôle joué dans la vie publique, à Nérac, par Isaac de Pérès, chroniqueur. Il fit quatre fois partie du Consis-

Digitized by Google

toire de l'Eglise réformée de Nérac; deux fois il fut élu Syndic pour le peuple; une fois, Syndic de la ville et du Collége; cinq fois, Consul de Nérac, c'est-à-dire qu'il se montra en même temps protestant zélé, citoyen populaire, lettré estimé, administrateur plein de distinction.

Il fut, en outre, un Royaliste sincèrement dévoué à la Royauté, et plus particulièrement à la dynastie des Bourbons qui commençait avec Henry IV.

Comment, en effet, ne l'aurait-il pas été?

Henry IV avait débuté, Roy de Navarre, par être le chef des Protestants, et devenu Roy de France, il avail fini par assurer leur liberté de conscience dans le fameux édit de Nantes.

C'était déjà beaucoup aux yeux d'un homme de la valeur de notre Chroniqueur.

Pour Isaac de Pérès, il y avait encore une raison aussi décisive. En effet, il était Concierge, c'est-à-dire Conservateur ou Préfet du Palais, des Rois de Navarre, à leur château de Nérac.

§ VIII.

C'est ainsi que Du Cange et les Bénédictins, qui s'y connaissaient comme lui, définissent les fonctions que remplissait à Nérac, Isaac de Pérès, Chroniqueur, sous le titre de Concierge du Château des Rois de Navarre.

Aux mots Conciergerius, Consergius, *le Glossaire* de Du Cange, édition Didot, 1842, et à la suite de du Cange, dans la même édition, les Bénédictins, aux mots Concergerius, Concergius, nous donnent les définitions qui précèdent et ils y ajoutent les titulaires dont les noms suivent, pour le Palais du Roi, à Paris, bâti en 1285, sous le règne du Roi Philippe-le-bel, par Enguerrand de Marigny, et pour les Chateaux Royaux de France. En 1309, Galéran Brito, échanson du Roi, est Concierge du Palais du Roi, à Paris. En 1384, Arnaud de Corbie, Premier Président du Parlement de Paris; id., id. En 1411, Théobald de Mescreyo, bientôt remplacé, dans la même année, par Anthoine des Essarts, Ecuyer tranchant et Gardien des deniers de l'épargne du Roi; id., id. En 1412, Ysabeau de Bavière, Reine de France, remplace Anthoine des Essarts en qualité de Concierge du Palais du Roi, son mari, à Paris, et conserve cette charge, malgré l'opposition à elle

Digitized by Google

faite par le Procureur Général du Roi. Hugues est Concierge du même Palais en 1506.

Le Glossaire de Du Cange ne va pas plus loin sur cette question, mais les renseignements abondent dans d'autres travaux de son époque ou postérieurs.

J'y prends, au hasard et rapidement, quelques noms qui sont devenus historiques.

En 1482, Maistre Jacques Cottier, Médecin de Sa Majesté Louis XI, et Premier Président en la Chambre des Comptes; en 1567, Guilhaume de Montmorency; en 1587, Bernard de Nogaret, sieur de La Valette; Robert de Harlay en 1594; Christoffle de Harlay en en 1596; Messire Achille de Harlay, Premier Président du Parlement de Paris en 1616; dans la même année, Mathieu Molé, Procureur Général en Parlement, et enfin, en 1624, Hercules de Rohan, duc de Montbazon, furent successivement Concierges du Palais du Roi, à Paris.

La Charge éminente de Concierge ne s'exerçait pas seulement à Paris où elle était payée trois sols par jour. Elle existait également dans les Châteaux Royaux de la province et le Glossaire de Du Cange nous apprend encore, sous les mots déjà cités que, Etienne était Concierge du Château de St-Germain en Laye, à une époque indéterminée; Milon de Gastins, d'abord, Jacques de Chatelain, ensuite, au Château de Vincennes, en 1411; Charles d'Albret, puis, le comte de Nevers au Château de Beomté, en l'année 1313; et pour tout dire en un mot, dans le mois de janvier 1358, Charles aîné, fils du Roy de France, régent du Royaume, duc de Normandie et Dauphin du Viennois, publia des Lettres Patentes qui réglementaient en dix articles remplissant huit pages, la charge du Concierge du Roi.[1]

Un exemple venant de si haut devait avoir des imitateurs, s'ils n'étaient des devanciers, à une époque ou la Royauté se fortifie chaque jour contre la féodalité, soit en luttant contre elle par la force des armes, soit en lui empruntant, en partie, son organisation.[2]

C'est ainsi qu'à l'époque qui nous occupe, les Rois de Navarre eurent

---

[1] *Recueil Général des Anciennes Loix Françaises d'Isambert*, tome V, de la page 44 à la page 58.

[2] Bouthors (*Coutumes locales du baillage d'Amiens*, tome Ier, page 249).

Digitized by Google

des Concierges dans leurs Châteaux et c'est ainsi encore que, en 1554, suivant notre Chronique, Oddet de Pérès était Concierge du Château du Roi de Navarre, Henry Ier à Nérac.

A qui passa cette charge après la mort d'Oddet de Pérès, grand-père d'Isaac le Chroniqueur, c'est-à-dire de 1554 à 1583 ?...

Sur ce point, les documents font défaut. Mais en 1582 et 1583, nous avons la preuve écrite qu'Isaac de Pérès avait succédé à son grand-père dans la dignité de Concierge du Château de Nérac.

Qu'on en juge par la pièce suivante émanée des archives de la Préfecture des Basses-Pyrénées.

Extrait du compte présenté à la Chambre des Comptes de Nérac par Joseph Dulavay, Trésorier et Receveur général du Duché d'Albret et basse comté d'Armagnac, années 1582 et 1583. — Folio 68, verso.

A Yzac de Pérès, concierge du chasteau de Nérac pour ses gaiges trente-sept livres dix soulz, cy XXXVII ** X s.

A luy pour pention a raison de dix-huit deniers par jour, cy vingt sept livres sept soulz six deniers, cy XXVII ** VII s. VI d.

A luy pour la façon de la vigne[1] cinquante livres dix soulz, cy L ** X s.

Mesture..... XLII cartaulx.

Avoyne..... IIII cartaulx.
même registre folio 81 recto.

Pentions qui demeurent esteintes après la mort des nommez cy-après :

A Yzaac de Pérès, concierge du chasteau de Nérac, la somme de vingt livres et quatre cartaulx de mesture à luy ordonnez par ledict Seigneur Roy pour subvenir à l'entretènement de la vigne, oultre et par dessus ce qui estoyt acoustumé luy payer, et ce, par mandement de Sa Majesté du treiziésme febvrier mil cinq cent soixante dix-neuf

---

[1] C'est la Vigne du Roi, près Gaujac, que tout le monde connaît à Nérac. Isaac de Pérès nous apprend dans sa Chronique qu'il en faisait vendre le vin au détail dans le Château, ce qu'on appelait alors *Faire Taverne.*

Digitized by Google

raporté sur le compte-rendu par Me Claude Tiffon, cy devant Trésorier particulier du dict Nérac, cy..... XX *.

Mesture..... .... IIII cartaulx.

Pour copie collationnée :

L'Archiviste du département,

P. Raymond.

Pau, le 23 mai 1864.

Le Concierge du château de Nérac était, toutes proportions gardées, mieux rétribué que celui du palais du Roi à Paris, et en sus de ses appointements, il avait, au château, un logement qu'il occupa jusqu'en 1610, quoiqu'il eût sa maison près du moulin au Pavé, dans la ville de Nérac. C'est lui-même qui nous l'apprend dans la Chronique. « Monsieur de Martin, fermier général du domaine, ayant obtenu permission du Roy de losger dans le chasteau de Nérac, fit « porter ses meubles le mercredy XXme apuril 1611, et, alla loger « en la salle basse, près le puitz, où j'estois logé, de laquelle je me « retirai le mardy auparavant XIXme du dit mois d'apuril au dit an, « Sa Majesté ayant voulu par exprès qu'il logeat aux chambres que « je tenais dans le dit Chasteau. Monsieur de Martin, fermier géné« ral de l'ancien domaine arriva en ce chasteau, le lundy au soir, « 9 mai 1611. »

Cela veut dire en langage de notre temps, que le Roi de 1611, n'était plus le Roi de 1610, que Louis XIII avait succédé à Henri IV, que les vieux Huguenots, les anciens Consuls, les Syndics du peuple d'autrefois n'étaient plus bons à rien : qu'il fallait s'en aller du château du Roi et céder son beau logement au Fermier Général d'alors, dont les successeurs deviendraient un siècle plus tard, les véritables Rois de leur époque.

Isaac de Pérès comprit : il se retira fièrement, la veille du jour où le Fermier Général, Martin, prit son logement au Château de Nérac, et il consacra avec dignité le peu de jours qu'il parait avoir vécu depuis, au service d'une dynastie pour laquelle son père et un de ses oncles avaient versé leur sang et, qu'à son tour, il avait appuyée de son intelligence, de sa popularité et de son nom cher aux habitants de Nérac.

Digitized by Google

§ IX.

Mais en mourant, il ne mourait pas tout entier et sa Chronique devait lui survivre.

On n'attend pas de nous une analyse détaillée de cette Chronique. Le lecteur la comprendra suffisamment maintenant qu'il en connaît l'auteur. Famille du Chroniqueur, personnages de la Cour de Navarre et de la Cour de France, évènements politiques, religieux et militaires du temps; Synodes et Consistoires des Eglises réformées, vie municipale, judiciaire et administrative de l'époque prise sur le fait, tels sont les principaux sujets qui se déroulent, jour par jour, sous les yeux du lecteur, de 1554 à la fin de 1611.

Trois de ces sujets seulement fixeront un moment notre attention.

La vie municipale s'exerçant à la maison Commune de Nérac :

La vie judiciaire s'exerçant avec la terrible sévérité du temps à la Chambre de l'Édict de Guyenne établie en exécution de l'Édit de Nantes, au château du Roy Henry IV, à Nérac :

La vie administrative s'exerçant à la Cour des Comptes de Nérac.

Nous n'entrerons dans aucun détail historique ou juridique sur ces sujets, celà nous mènerait trop loin.

Nous nous bornons à présenter les quatre tableaux qui suivent du personnel municipal, judiciaire et administratif disséminé dans la Chronique, en y joignant l'état des condamnations a mort prononcées et exécutées, à Nérac, dans l'espace d'une douzaine d'années.

Enfin, nous terminerons la trop courte histoire des grandeurs de la ville de Nérac par la capitulation plus glorieuse encore de cette ville de l'année 1621.

Digitized by Google

§ X.

CONSULS DE NÉRAC.

1440.	De Pédesclaux.	Gerivet.	Jéhan Lepriyier.	Isaac de Pérès.
1594.	Pédesclaux.	Larrivet.	Leprince.	Isaac de Pérès.
1596.	Arnaud Dulong.			
1597.				
1598.				
1599.	Oddet de Mazellières.	Gaixiot de Larrivet.	Arnaud Dupuy.	Isaac de Pérès.
1600.	Bertrand de Lavallade.	Pauillac.	Duluc.	Tiffon.
1601.	Jéhan Venier, aduocat.	De Batz.	Ramond David.	Jehan Leprince.
1602.	François Labroue.	Bernard Sauvage	Pierre Venier.	Jehan Dupleix.
1603.	De Lavallade.	Levenier.	Laffore.	Pierre Puyferré.
1604.	Pierre de Pérès.	Isaac de Pérès.	Jéhan Dupin.	Jéhan Roy.
1605.	Bérnard Paullac.	Jéhan Duluc.	Claude Tiffon.	Colin Brizac.
1606.	Thobie de Brassay.	Ramond David.	Isaac Dulong.	Arnaud Latané.
1607.				
1608.	Pierre Venier.	Pierre Puyferré.	Isaac Jausselin.	Daniel Dutour.
1609.	Imbert Venier.	Jéhan Roy.	Arnaud Latané.	Pierre Alespée.
1610.	Jacques de Larruffle.	Isaac de Pérès.	Jéhan Leprince.	Pierre Barus.
1611.	Dulong.	De Lafore.	Tiffon	Dupin.

Nota. Les 15 noms en blanc n'existent pas dans le texte de la Chronique.

Digitized by Google

Voir d'autre part le Tableau de la Chambre de l'Édit de Nérac de 1598.

Digitized by Google

§ 11. — LA CHAMBRE DE L'ÉDIT DE NÉRAC,

Ouvre ses travaux

Présidents.		Conseillers catholiques.					
			1601				
De Chézac, C.	Feydeau, P.	De Bussagnet	Terneau...	Leblanc...	Guilleragne.	Cessac.	Lachèze....
			1602				
De Chézac....	Id.	De Bussagnet..	Terneau...	Leblanc ..	Guilleragne.	De Cessac....	Lachèze....
			1602				
De Cadillac...	Id.	De Guérin.. ..	De Verdus..	De Ganchet.	De Mérignac.	De Cruzeau. .	De Mestivier.
			1603				
Lanneau.....	Id.	De Gonfreteau..	Camaing...	Lescure. . .	De Mérignac.	De Cruzeau.	Loupes....
			1604				
Lalanne	Id.	De Bavolier....	Camaing. ..	De Mons...	Delibant. ..	De Montauriol.	Loupes....
			1605				
D'Espagnet...	Id.	Darrerac.	Gonfreteau .	De Rance...	De Briet....	De Mons.....	De Thibaut.
			1606				
Chézac.	Id.	De Lestonnac. .	Darrerac. ..	De Fabas..	De Tastes. .	De Briet....	Damesme fils
			1607				
Cadillac	Id.	Darrerac.	»	»	»	»	»
			1608				
Lalanne	Id.	»	»	»	»	»	»
			1609				
Despagnet ...	Id.	Dubernet	»	»	De Mérignac.	»	»
			1610				
Despagnet....	Id.	De Calmeil, décédé le 5 novembre 1610.	»	»	»	»	»
			1611				
Despagnet ...	Id.	De Martin	De Gachon..	»	»	»	»
			1612				
Cadillac.	Id.	De Guilleragues.	»	»	»	»	»

Nota. — Le signe » indique que le texte de la Chronique est muet.

Digitized by Google

CRÉÉE PAR L'ÉDIT DE NANTES DE 1598,
le 29 Mars 1601.

	Conseillers protestants.					Parquet.	
						Proc.-g. du Roy.	Avocat du Roy.
1601							
De Treillier. .	Rabart.....	Rossannes. .	Morin	Peyruqueau..	Fétineau	De Vergnes, C.	Bacalan, P.
1602							
Galxion	Rabart.....	Rosannes. .	De Morin...	Peyruqueau..	Fétineau, décédé le 18 octobre 1607 à la Rochelle.	De Vergnes. .	Bacalan.
1602							
id.	id.	id.	id.	id.	id	id.	J^e de Bacalan.
1603							
id.	id.	id.	id.	id.	id.	id.	id.
1604							
id.	id.	id.	id.	id.	id	id	id.
1605							
id.	id.	id.	id.	id.	id.	id.	id.
1606							
id.	id.	id.	id.	id.	id.	id.	id.
1607							
id.	id.	id.	id.	id.	id.	De Nord, P.-G.	id.
1608							
id.	id.	id.	id.	id.	De Vigier....	id	id.
1609							
id.	id.	id.	id.	id.	id.	id.	id.
1610							
id.	id.	id.	id.	id.	id.	id.	id.
1611							
id.	id.	id.	id.	id.	id.	id.	id.
1612							
id.	id.	id.	id.	id.	id.	id.	id.

Le signe *id.* indique l'identité du nom sous lequel il figure.

Digitized by Google

§ XII.

CHAMBRE DES COMPTES DE NÉRAC.

1. De Pédesclaux, trésorier du Roy..... 1597
2. Thobie de Brassay, trésorier général d'Albret..... 1600
3. Oddet de Mazellière, conseiller et secrétaire du Roy... 1601
4. Joseph Dulavay, trésorier général d'Albret..... 1601
5 Nicolas de Brassay, auditeur à la Cour des comptes.... 1603
6. David Vacquier. auditeur à la Ch. des comptes..... 1605
7. De Larrufie, trésorier général d'Albret.. 1605
8. De Lavallade, président de la Cour des comptes de Nérac. 1605
9. Gaixiot de Mazellière, réformateur du domaine d'Albret. 1606

Nota. — Dans l'inventaire des archives de Pau, on trouve beaucoup d'autres noms de membres de la Cour des comptes de Nérac, et notamment celui de M. de Secondat, sieur de Roques, président de cette Cour.

Digitized by Google

§ XIII.

CONDAMNATIONS A MORT PRONONCÉES ET EXÉCUTÉES A NÉRAC.

Années.	Noms.	Crimes commis et Peines.
16 décembre 1592.	Gloire	Ligueur; roué vif.
13 avril 1592.	Esclarmonde de Burs.	Entreprise sur le Château de Nérac; tête tranchée et les quatre membres coupés.
1599.	Sabathe.	Immoralité; brûlé.
7 juillet 1601.	Nantou Castetz.	Bestialité; brûlé.
7 janvier 1802.	Dulac.	Faux; pendu et étranglé.
7 février 1802.	Beringuier.	N...; pendu et étranglé.
4 mars 1602.	Nourrice.	Infanticide; pendue et étranglee,
20 avril 1603.	Jouchère, Dexaide.	Meurtre; poing coupé, tête tranchée.
7 juin 1603.	Jéhan Du Netton.	Faux et Subornation de témoins; pendu et et étranglé.
7 février 1604.	Jehorne Marcos.	Infanticide; pendue et étranglée.
16 septembre 1604.	Un Garçon non nommé.	Complicité d'assassinat; pendu et étranglé, question.
17 septembre 1604.	Pierre Dupoy.	id. tête tranchée, question.
20 septembre 1604.	Moniquard.	Sorcellerie; pendu et brûlé.
15 décembre 1604.	Rancotton, Marie.	Complicité de sorcellerie; le fouet par toute la ville, meurt en rentrant en prison après le fouet.
16 février 1605.	Jouhuard.	Sorcellerie; pendu et brûlé.
1er juillet 1605.	Homme de Penne.	Meurtre; question, meurt sur le banc.
24 janvier 1607.	Dariel Solin.	Meurtre; pendu et étranglé.
18 mars 1608.	Cluzeau.	Meurtre; pendu et étranglé.
21 juin 1608.	Barraudon, âgé de plus de 80 ans.	Faux en écriture publique; condamné et brûlé le même jour.
9 janvier 1609.	Léonard de Barsac.	Assassinat; tête tranchée, question.
14 mai 1611.	Cappe Rabel.	Assassinat; pendu et étranglé.

Digitized by Google

§ XIV.

« Articles accordés par Monseigneur le duc de Mayenne et d'Aguilhon, Pair et Grand Chambelan de France, Gouuerneur et Lieutenant « Général pour le Roy en Guienne, Commandant l'armée de Sa Majesté, « aux gens de guerre et habitants de la ville de Nérac.

« Que le Sr Vicomte de Castetz appellé par les Consuls et habitants de la dite ville pour leur défense et assistance, ensemble tous « les gentilhommes et gens de guerre quy y sont, sortiront avec leurs « armes, cheuaux et équipages, et seront conduits en toute sûreté.

« L'infanterie sortira en ordre simple, de quatre en quatre, avec « leurs armes, chevaux et baguage, tambour batan et enseigne déployée, la mèche allumée. Ceux quy se voudront retirer à Castelja- « loux et Tonnens y seront conduits avec escorte suffizante pour leur « sureté, et les particuliers qui se voudront rettirer en leurs maizons, « y serontaussy conduits par les gardes de Mond-Seigneur, ou trompètes.

« Le Sr de Laporte, Cappitaine du Château, le remettra entre les mains « de Mon dit Seigneur, pour y remettre telle personne qu'il luy plaira « pour le service du Roy, et se retirera en sa maison, ou ailleurs, ou « bon luy semblera, en toute sureté et liberté, avec pleine et antière « jouyssance de ses biens et sans aucune recherche de tout ce quy s'est « passé.

« Les Consuls et habitans remettront la ville purement et simplement « entre les mains de Mondit Seigneur aux quels il promet sureté de « leurs personnes, familles et liberté en l'exercice de leur religion, « jouissance de leurs priuillèges et statuts sous le bénéfice des édits et « déclarations du Roy, et sans aussi pouuoir estre recherchés de tout « cequy s'est passé, tant à l'expultion de la Chambre de Justice, émotions populaires, fortifications, coupe des parcs et jardin du Roy, « prise des armes, de deniers royaux, éboulement et démolition de « maisons, de moulins appartenant tant aux séculiers que écléziastiques, dégats faits aux églizes, délivrance des prisonniers de la « Conciergerie, et générallement de tous autres actes quy se sont passés durant ces mouvements et à l'occasion du siège, sous le nom « dudit Vicomte de Castets, lequel aussy en demeure déchargé.

Digitized by Google

« Sy aucun des dits habitans se veut rettirer de la Ville de Nérac,
« ils le pourront faire en toute sureté et liberté et ou bon leur
« semblera.

« Les meubles et cheuaux, bétail, fruits, et autres chozes qui ont
« esté prizes ès métairies en possession des dits habitans et aultres
« étant dans ladite ville, qui se trouuera en nature, sera rendue à quy
« ils appartiendront.

« Les armes et poudres appartenants aux dits habitans leurs de-
« meureront.

« Les prisonniers de guerre quy n'ont payé leur rançon seront
« rendus de part et d'autre.

« Et, sur l'instance faitte par les dits habitans pour le rétablissement
« de la Chambre de Justice en ladite ville, Mondit Seigneur les a ren-
« uoyés et se pourvoir deuers Sa Majesté.

« Sera loisyble aux dits habitans de réparer les brèches faites à la
« tour et aux murailles de ladite ville.

« Fait et arretté, le mercredy, septième jour de Juillet, mil six
« cens vingt-un.

« Signé : Henri de Lorayne. »

(Pièce appartenant à M. Lesueur de Pérès.)

§ XV.

J'ai essayé de remplir la tache que je m'étais imposée, aussi bien qu'il m'a été possible de le faire. Le Chroniqueur est maintenant connu : son œuvre, copiée de ma main, va paraitre. A d'autres plus savants que moi d'éclairer son texte.

A leur tête, un Correspondant de l'Institut, M. Philippe Tamizey de Larroque, m'a donné son dévoué concours.

Sur ses traces, et à son exemple, d'autres ont promis leur précieuse collaboration, dont je les remercie par anticipation en publiant leurs noms.

Ce sont Messieurs : J.-F. Bladé, Président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen; Bouyssy, membre du Conseil d'arrondissement de Villeneuve; l'abbé Léonce Couture, Rédacteur en chef de la *Revue de Gascogne;* Fallières, ancien-maire du Passage-

Digitized by Google

d'Agen ; Anatole Faugère-Dubourg, maire de Nérac; Henry de Groussou, Substitut à la Cour d'Agen; Francisque Habasque, Avocat Général à la Cour d'Agen; Lagarde, Juge de Paix de Tonneins; Jules de Laffore, médecin à Agen; Maurice Lespiault, à Nérac; Adolphe Magen, Secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen; Junior Mathisson, Suppléant du Juge de Paix de Nérac; Pégrimard, chevalier de la Légion d'honneur, ancien Juge de Paix de Nérac; Amédée Samazeuilh, avocat, à Nérac; Tholin, archiviste du département de Lot-et-Garonne; de Villepreux, avocat, à Marmande.

Puissent nos efforts réunis, éclairer le présent par les terribles clartés du passé et assurer, enfin, à notre cher pays, un avenir digne de lui.

A. LESUEUR DE PÉRÈS.

Digitized by Google

NOTES HISTORIQUES

SUR DES

MONUMENTS FÉODAUX ET RELIGIEUX

DU DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE.

L'histoire des *Monuments féodaux* ou *religieux* du département de Lot-et-Garonne nous offrirait un véritable intérêt, si elle était bien connue.

Les matériaux existent, les faits historiques abondent; il faut les réunir et les coordonner. Et cependant cela ne suffit pas. Reste la rédaction, c'est-à-dire la forme, qui arrête ou paralyse tant de bonnes volontés.

Les hommes qui ont reçu l'heureux privilége d'écrire d'une manière agréable et fructueuse pour le lecteur sont nombreux. Je fais appel à leur bonne volonté; je les prie de se mettre résolument à l'œuvre pour nous donner l'histoire de ces *Monuments féodaux* ou *religieux*, en écartant avec soin les passions politiques ou religieuses.[1]

---

[1] Les principaux ouvrages à consulter avec fruit sont : l'*Histoire du département de Lot-et-Garonne*, par Boudon de St-Amans, 1836; l'*Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadois*, par Samazeuilh, 1847. L'*Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, par M. l'abbé Barrère, 1855; *Études sur l'Architecture religieuse de l'Agenais*, 1874, par M. Georges Tholin, archiviste du département de Lot-et-Garonne.

Digitized by Google

On disait : *Noblesse oblige*. On peut en dire autant de tous les priviléges, et particulièrement de l'*Art d'écrire*, dont il est possible de faire profiter tout le monde.

Les auteurs ayant une plume élégante au service de leur érudition, peuvent, avec ces deux conditions essentielles, être assurés du succès.

Je vais citer ici quelques NOTES pour eux.

I

ESTILLAC. AUBIAC. LA PLUME. LES VICOMTES DE BRUILHOIS. CAZAUX. VOIE ROMAINE. BRIMONT. MOIRAX. LAYRAC.

ESTILLAC. — Le château d'Estillac est une construction magnifique du XVe et du XVIe siècles, toute en pierre de taille, élevée sur un point culminant, d'où l'on aperçoit au Midi la chaîne des Pyrénées, et au Nord les riches plaines de la Garonne et les coteaux escarpés qui dominent la rive droite de ce fleuve.

Dans le XIIe ou le XIIIe siècle, Fort de Taillac de Montesquieu (*Fortius de Talhac de Monte Esquivo*) donne spontanément à l'Evêque d'Agen, la huitième partie de la dime de la paroisse d'Estillac (*Cartulaire d'Agen, Bulle de 1309, cotée par lettres A H*).

Raymond d'Estillac, damoiseau (*Raymundus d'Estilhac, domicellus*) donne à l'Evêque d'Agen toutes les dîmes qu'il possède (*Même Cartulaire*).

Noble Guillaume Arnaud d'Autièges, damoiseau, seigneur du château d'Estillac (*En Guilhem Arnaud d'Auteihas, donzel, Senhor del Castel d'Estilhac*), passe une transaction en forme de coutume avec les habitants (fleusatiers) dudit lieu d'Estillac. Cet acte, écrit en langue gasconne, daté du de la sortie de décembre 1292, est passé devant Hélie Négrier (*Negrerii*), notaire (*Parchemin en forme authentique appartenant à M. Ernest de Brondeau, l'un des fils du dernier seigneur baron d'Estillac, habitant au château de Lécussan, près d'Agen*).

Le même Guillaume Arnaud d'Autiéges, seigneur d'Estillac, passe des actes en 1296, 1302, 12 février 1326. Il dit dans ce dernier acte que la terre vendue est située dans la paroisse de St-Jean d'Estillac.

Digitized by Google

Il passe un dernier acte le 20 novembre 1335, dans lequel il est nommé Guillaume Arnaud *de Altigiis*, seigneur d'Estillac, et parle de terres situées près du Rieu-Mort.

Des messieurs de Galard devinrent ensuite seigneurs d'Estillac. N. do Galard, seigneur de Lécussan, etc., donna par contrat de mariage la seigneurie d'Estillac à son fils Odon ou Oddet; puis vendit cette même seigneurie à noble Gaxiot ou Garcies de Montagu de Mondenard, seigneur de Moncaut (du chef de son épouse Miramonde d'Albret). Cette acquisition du château d'Estillac fut faite par acte de l'an 1417.

Odon de Galard, seigneur de Lécussan, Aubiac, Beaulens, etc., fils du vendeur fit opposition, comme ayant reçu cette terre en dot. La vente fut déclarée valable par arrêt du Parlement de Toulouse du 23 février 1492.

Dans l'intervalle, Gaixiot de Mondenard était en possession et fit un grand nombre d'actes en qualité de seigneur d'Estillac. Je dirai un mot des ancêtres de Garcie ou Gaixiot, à propos de son mariage avec Miramonde d'Albret, baronne de Moncaut, dont il eut trois fils nommés Jean.

Jean de Montagu de Mondenard, son second fils, fut seigneur d'Estillac, et de son mariage avec Marguerite de Galard de Brassac, eut quatre enfants : deux fils, Gaixiot et François (que le maréchal Blaise de Monluc appelle ses oncles Stillacs dans ses *Commentaires*); et deux filles, Françoise, mariée à François de Lasseran de Massencome, seigneur de Monluc (père et mère du maréchal Blaise de Monluc), et Catherine, femme de M. de Verduzan.

Pierre de Mondenard, fils unique de Gaixiot II, seigneur d'Estillac, meurt sans postérité avant l'année 1544.

Dès lors Blaise de Monluc, cousin germain dudit Pierre, et auteur des Commentaires, devient seigneur d'Estillac, du chef de sa mère Françoise.

Une question généalogique a été longtemps et vivement débattue. Le maréchal Blaise de Monluc descend-il d'une branche de l'illustre maison de Montesquiou Fezensac, substituée en 1318 aux noms et armes de Lasseran de Massencome, et Monluc n'est-il qu'un nom de fief situé près de Monheur et d'Aiguillon, comme les ducs de Montesquiou de Fezensac le prétendent ? ou bien Monluc est-il le nom

Digitized by Google

unique et patronymique du célèbre auteur des Commentaires, comme M. Borel d'Hauterive a cherché à le prouver?

Le maréchal de Monluc est une assez grande illustration guerrière et littéraire pour être revendiqué par ceux qui le croient de leur famille.

Le grand argument des partisans de l'opinion soutenue par M. Borel d'Hauterive est tiré de ce que Blaise de Monluc, qui a tant de vanité, ne se donne jamais dans ses Commentaires que le nom de Monluc, et ne fait aucune allusion à son origine des Lasseran de Massencome ou des Montesquiou. S'il était descendu des anciens barons de Montesquiou et des comtes souverains de Fezensac, il n'eut pas manqué, ajoute-t-on, de tirer vanité de cette illustre origine.

Cet argument spécieux, le seul que l'on puisse invoquer, tombe devant les faits et les actes authentiques et nombreux passés par Blaise de Monluc, par son père, etc.

Le 14 janvier 1530, noble François de Massencome, seigneur de Monluc, étant au lieu de Puch de Gontaut, diocèse de Condom, fait son testament. Il nomme Arnaud de Massencome, son père; Lorette et Jeanne de Massencome, ses sœurs, son frère Pierre de Massencome, chevalier de Monseigneur St-Jean de Rhodes, et plusieurs autres parents du même nom. Il veut que noble Françoise d'Estillac, dame d'Estillac, sa femme et compagne, soit dame maitresse usufructuaire de tous ses biens et choses, demeurant viduellement et chastement. » Noble François de Massencome, testateur, institue pour son héritier universel, noble Blaise de Massencome, son fils aîné, qu'il déclare avoir marié avec noble Antoinette Isalguier. (*Testament publié par M. Paul Laplagne Barris, dans la Revue de Gascogne, tome XVIII, p. 425 à 434*).

Le 20 octobre 1526, étant au lieu du Saint-Puy, diocèse d'Auch et comté de Gaure, noble François de Massencome, seigneur de Monluc, et Blaise, son fils aîné, d'une part; et noble dame Miramonde de Montaut, dame de Clermond, au diocèse de Toulouse; Bertrand de Montaut, sieur de Paulhac, et Bertrand Isalguier, sieur dudit Clermond, d'autre part; veulent solenniser le mariage ci-devant accordé entre ledit noble Blaise de Massencome, et noble Antoinette de Isalguier, fille de défunt noble Jacques de Isalguier, en son vivant baron, chevalier et sieur de Clermond, et de ladite noble dame Miramonde de Montaut, dame de Clermond. (*Contrat de*

Digitized by Google

mariage publié dans la Revue de Gascogne, tome XVI, 1875, p. 466 à 478, par le même M. Paul Laplagne Barris).

On trouvera au bas de la page l'analyse succincte d'un grand nombre d'autres actes faits par Blaise de Massencome, seigneur de Monluc.[1]

La démonstration est faite, Blaise de Monluc, auteur des commentaires, descend en ligne directe et masculine d'une branche de la maison de Montesquiou Fezensac, substituée en 1318 aux noms et armes de Lasseran de Massencome, et Monluc est le nom de l'un de ses fiefs. MM. de Montesquiou Fezensac ont eu raison d'affirmer que le maréchal Blaise de Monluc descend d'un membre de leur maison,

---

[1] Le 14 mars 1544, messire Blaise de Massencome transige avec damo iselle Anne de Massencome, sa sœur, laquelle abandonne tous ses droits sur Estillac, à son dit frère. La même dame, mariée avec François de Gélas, seigneur de Flarambieil, donne quittance au sieur son frère, le 14 juin 1552.

Le 18 décembre 1545, transaction entre Joachim de Massencome, seigneur de Monluc et d'Estillac, et Blaise de Massencome, pour les droits qu'ils ont en la terre d'Estillac et autres *droits nouvels* que Joachim de Massencome cède et transporte à Blaise de Massencome, son frère, *ex biens* de Gaixiot, François et Pierre de Mondenard.

Le même jour 18 décembre 1545, Jean de Verduzan transige avec messire Blaise de Massencome, relativement aux droits et prétentions successifs sur la seigneurie d'Estillac, appartenant audit Blaise par le décès de Gaixiot de Mondenard, Catherine de Bilhères et Pierre de Mondenard, son cousin germain, et donne quittance.

Le dernier avril 1547, messire Blaise de Monluc vend à Pierre Secondat, seigneur de Clermont et de Reyniès, la seigneurie d'Espiens (près le Port-Sainte-Marie, sénéchaussée d'Agenais).

Le 10 août 1563, Blaise de Massencome achète des terres, près et vignes à Estillac, à M. Jean Fonfrède, qui les avait précédemment acquises de Jean Marcon de Ponsset.

Le 16 décembre 1559, Blaise de Massencome achète terre et pré à La Barthe, juridiction de Villefranche.

Le 25 avril 1562, le seigneur Blaise de Monluc reçoit de Louis Fonfrède, d'Agen, un domaine dans les juridictions d'Estillac et de Ségougnac.

Le 5 mai 1572, Blaise de Massencome achète un pré aux héritiers de François Laborde, au moulin de Roquehabe, juridiction d'Espiens, sénéchaussée d'Agenais (*Archives de M. Ernest de Brondeau*).

Digitized by Google

Odon de Montesquiou, marié les 5 et 15 novembre 1318, avec Aude de Lasseran, dame de Massencome, de Monluc, Puch de Gontaut, Monheur, etc., et substitué par ce contrat de mariage aux noms et armes de Massencome, « à la charge, est-il dit dans le contrat, que « quittera lo nom de Montesquiu, et sera tengut de porta lo nom et « armes de Massencoma, et lous qui d'et naxeran.» (*Original en parchemin, aux archives de la maison Montesquiou Fezensac, généal. de la même maison, in 4° 1784, preuves, p. 28 et 29.*)

Je ne sais pas résister au plaisir de citer ici littéralement une lettre datée du siége de Rabastens (1570), écrite en entier de la main de Blaise de Monluc, alors lieutenant général au gouvernement de Guyenne et depuis maréchal de France. Un mot d'abord sur le personnage nommé dans cet écrit et de son frère auquel Monluc adresse la lettre.

Le 7 février 1551, noble Léonard Christophe du Grez, assisté de noble Pierre du Grez, son grand-père, épouse devant Me Deussort, notaire à Nérac, dame Iphigénie Marcon de Ponsset, fille légitime de noble homme Bernard Marcon de Ponsset, qui avait servi avec la qualité de« noble cavalier commandant cent autres nobles, » et de Catherine du Déhès. Dans ces pactes de mariage, il est formellement stipulé entre les parties que « le premier donzel (damoiseau) « né du dit mariage portera éternellement le nom de Marcon de « Ponsset, et l'autre fils aura le nom de Marcon ou de du Grez, ou « les deux noms réunis.[1] »

Deux fils, Jean et Pierre nés de ce mariage, avaient 18 et 19 ans en 1570. L'ainé, noble Jean Marcon de Ponsset, capitaine d'une compagnie de cent hommes, était gouverneur du château d'Estillac en juillet 1570. Son frère Peyré du Grez, était premier lieutenant du capitaine Fabien de Monluc, comme on le voit dans la lettre suivante, si honorable pour la famille de Marcon de Ponsset ou de

---

[1] Item inter partes predictas constitutum est quod loy primat donzel nat del presens matrimonio portera per in perpetuum et aura la nomada de Marcon de Ponsset, et que l'autre donzel en benin après aura lous dous noms de Marcon ou de Du grez a causire. Et si meillour aime portera lou que boudra tous lous dous presats et conjeguts. (*Grosse en parchemin appartenant au même M. Honoré Lannelongue, d'Aubiac.*)

Digitized by Google

Landas, dont elle constate en même temps, en termes glorieux, les vertus guerrières et la noble origine.

« Du 3, jour du siége de Rabastens, le 21 juillet 1570.

« Monsieur Marcon de Ponsset, je suis bien attristé de la mort de Pey é du Grez, votre frère, qui a esté écrasé d'un coup d'arquebuse qui a blessé mon fils Fabien, au menton et tué deux soldats, le tout sous mes yeux ; vous aves perdu un frère, et mon fils Fabien, capitaine, a perdu son premier lieutenant, qui joignait à sa noble source un courage de César qui remplissoit son ventre. Vous ne lui cedés pas, car Barate, mon maître d'hostel qui vient d'Estillac, m'a porté un billet de votre part où vous m'aprenès qu'avec les cents hommes de votre compagnie, vous avès mis en déroute quatre cents huguenots ; il falloit morbieu en remplir mes deux puits d'Estillac : faites toujours répondre vos œuvres guerrières à votre noble naissance. Consolès toujours ma femme en lui assurant de mon prom retour et de vos bonnes deffenses contre les Huguenots. Je suis Monluc.

« J'ai mis ce billet dans le paquet de ma femme. »

(*L'original, sur lequel j'ai copié ce qui précède, appartient à M. Honoré Lannelongue, d'Aubiac, descendant d'une demoiselle de Marcon.*

Après la mort du maréchal Blaise de Monluc, on ne voit plus le nom de Massencome figurer dans les actes. Voici le titre de l'un d'eux : « 6 décembre 1579, Prise de possession de la seigneurie d'Estillac, par dame Marguerite de Caupenne, au nom et comme administreresse des biens de Jean Blaise de Monluc, après la mort de M. de Monluc, maréchal de France, où la coutume d'Estillac est comprise. » Les actes depuis cette époque portent exclusivement le nom de Monluc.[1]

Jean Blaise de Monluc (fils du capitaine Peyrot, marié le 6 juillet 1563, à Marguerite de Caupenne, veuve en 1568), succède comme seigneur d'Estillac à son grand-père Blaise, le maréchal. Il est fait chevalier des ordres du roi, et tué en 1596 devant Ardres, laissant de son épouse Marguerite de Balaguier, une fille unique, Suzanne

---

[1] Le tombeau de Blaise de Monluc, recouvert de la statue en marbre du maréchal en costume de guerre, est au pied de l'une des tours de la façade nord du château d'Estillac.

Digitized by Google

de Monluc, mariée le 21 décembre 1606 avec Antoine de Lauzières, marquis de Thémines, fils du maréchal de Thémines.

Jeanne de Monluc, comtesse de Carmaing, princesse de Chabannais, dame de Monluc, Montesquiou, Estillac et autres lieux (fille d'Adrien, petite-fille de Fabien et arrière petite-fille du maréchal Blaise), succède comme dame d'Estillac à la dite Suzanne de Monluc, marquise de Thémines, et meurt le 2 mai 1657, après avoir épousé Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis et d'Alluye, lieutenant général des armées du roi, chevalier de ses ordres, mort le 21 décembre 1666.

Très haute et très puissante dame Angélique d'Escoubleau de Sourdis, veuve de très haut et très puissant messire François-Gilbert de Colbert, marquis de Chabannais, maréchal de camp, vendit, le 23 février 1728, la seigneurie et baronnie d'Estillac, avec les six métairies en dépendant, à messire Joseph de Marans, conseiller en la grand Chambre du parlement de Bordeaux.

Le 22 décembre 1753, un riche armateur de Nantes, messire René de Montaudouin, écuyer, seigneur des vicomtés et châtellenies de La Rabastelière, Jaris et Raslière, (qui avait prêté plus de cent cinquante mille livres à haut et puissant seigneur messire Jean-Joseph de Marans, chevalier, seigneur comte de Pressigny, baron d'Estillac, conseiller du roi en ses conseils, maitre des requêtes ordinaires de son hôtel), reçut en paiement de ce dernier, la terre et baronnie d'Estillac et diverses autres valeurs. On fit à cette occasion un *Etat des titres et pièces concernant la terre, seigneurie et baronie d'Estillac*, où sont analysés les actes dans lesquels le maréchal Blaise de Monluc, son frère Joachim et sa sœur Anne sont nommés de Massencome.

Enfin messire François Louis, comte de Brondeau, colonel d'infanterie et qui fut plus tard nommé maréchal de camp, fut le dernier seigneur baron d'Estillac. Il avait acheté, le 23 décembre 1787, aux MM. de Montaudoin de La Rabastelière, cette terre et seigneurie d'Estillac, ou il est mort. M. Oscar de La Roche est le propriétaire actuel du château d'Estillac, qui lui vient du général comte de Brondeau, son grand-père maternel. (*J'ai trouvé dans les archives mises obligeamment à ma disposition par M. Ernest de Brondeau, fils du même général, le plus grand nombre des faits susmentionnés.*)

L'église de Saint-Jean-Baptiste d'Estillac n'a rien de monumental.

Digitized by Google

Aubiac. — La commune d'Aubiac faisait partie de la vicomté et du bailliage d'appel de Bruilhois, dont La Plume était le chef-lieu. Les coutumes d'Aubiac, données le 18 octobre 1252, portent :

« Item si alcuna personna ero estada condapnada per los dits senhors, à la lour court non degudement, se poira appelar à La Pluma, et de là à Agen per raison. »

L'église Notre-Dame d'Aubiac est vaste et toute entière de l'époque romane. La base des trois chapelles qui entourent le cœur est construite en petit appareil cubique.

Noble Jean de Galard, coseigneur du lieu d'Aubiac en Bruilhois, donne l'investiture d'une pièce de terre située dans la commune de La Plume. L'acte passé à La Plume le 15 mars 1421, est retenu par Pierre de Span (*Petro Spani*), notaire public de Bruilhois et de la sénéchaussée d'Agenais et de Condomois. Cet acte prouve, qu'à cette époque, il y avait deux seigneurs à Aubiac, où l'on voit encore de notables parties des deux vieux châteaux, parfaitement séparés l'un de l'autre.

Anne ou Agnès de Galard, dame d'Aubiac et de Beaulens, apporte en dot ces deux seigneuries en se mariant, avant l'année 1513, avec Gabriel de Lard, seigneur de Birac, près Marmande, fils de noble Louis de Lard, seigneur de Birac, sénéchal de Castres, et de Catherine de Lustrac.

Antoine de Lard, leur fils, seigneur de Birac, Aubiac et Beaulens, eut deux enfants de son mariage avec Renée de Broxolles :

1° Gabrielle de Lard, qui apporte la seigneurie de Beaulens à son époux noble Charles de Bazon, comme je le dirai plus loin.

2° Noble Joseph de Lard, seigneur de Birac et d'Aubiac en 1574, chevalier de l'ordre du roi, marié avec Marie de Noailles, fille du célèbre Antoine de Noailles, gouverneur de Bordeaux, que M. Ch. Tamisey de Larroque nous a si bien fait connaître.

De cette union naquit Henrie Renée de Lard de Galard, dame de Birac et d'Aubiac, mariée le 5 juin 1590 avec Agésilas de Narbonne Lara (troisième fils de Bernard de Narbonne et de Lomagne, seigneur de Fimarcon, baron de Talayran et de Villefalce, chevalier de l'ordre du roi, et de Françoise de Bruyère Chalabre).

Depuis 1590, le chateau d'Aubiac a été la résidence habituelle d'une branche de l'illustre maison de Narbonne Lara, qui est d'ori-

Digitized by Google

gine souveraine. Ce château est, comme celui d'Estillac, en bon état de conservation. Il fut reconstruit en grande partie au dernier siècle par Jean François, duc de Narbonne Lara, maréchal des camps et armées du roi, (qui avait pour trisayeul et trisayeule Agésilas de Narbonne et Henrie Renée de Lard de Galard. — Le comte Louis de Narbonne Lara, second fils de ce duc et de Françoise de Chalus, épousa le 15 avril 1782, Marie de Montholon, fille de Nicolas de Montholon, premier président au Parlement de Normandie, devint général de division, ministre de la guerre, etc. Sa fille, la comtesse de Rambuteau vendit, vers 1810 ou 1812, le château et la terre d'Aubiac à M. Dumon, père de l'ancien ministre des finances de ce nom. Le propriétaire actuel est M. Géraud Dumon, neveu du même ministre des finances.

La Plume, chef-lieu de la vicomté de Bruilhois.

LES VICOMTES DE BRUILHOIS.

Le pays de Bruilhois est situé sur la rive gauche de la Garonne, qui le sépare de l'Agenais. Dans sa longueur, il s'étend parallèlement à ce fleuve, de Donzac à Sérignac et à Montesquieu ; dans sa largeur, de Layrac au Pergaing et à Beaulens, et d'Agen au Saumont.

Le petite ville de La Plume était le chef-lieu, ou (selon l'expression un peu prétentieuse que l'on trouve dans les actes publics) la capitale de la vicomté et du bailliage d'appel de Bruilhois, composé de vingt-quatre communes, divisées en vingt-huit hautes justices ou juridictions. Les appels des sentences rendues dans ces vingt-huit hautes-justices étaient portés à la Cour du bailli, séant à la Plume, et les appels des sentences du bailli au Parlement de Toulouse, depuis la création de cette Cour souveraine en 1444. Avant cette date, ils étaient portés à Agen, comme le prouvent les coutumes d'Aubiac du 18 octobre 1252, les coutumes de Ste-Colombe, en Bruilhois, de l'année 1268, une donation de la coseignerie de Sérignac, en 1365, etc.

Les sénéchaussées d'Agenais, de Condomois et d'Albret relevaient du Parlement de Bordeaux, tandis que la vicomté de Bruilhois, enveloppée à peu près complètement par ces trois sénéchaussées, relevait du Parlement de Toulouse, comme les vicomtés de Lomagne et d'Auvillars, auxquelles elle se reliait géographiquement par la commune de Donzac, qui forme une espèce d'isthme entre les pays de

Digitized by Google

Bruilhois et d'Auvillars. Les paroisses de Dolmayrac et de Montbusq, situées vis-à-vis la ville d'Agen, sur la rive gauche de la Garonne étaient, sous le rapport ecclésiastique, du diocèse de Condom comme le Bruilhois, et, sous le rapport judiciaire, de la sénéchaussée d'Agen et du Parlement de Bordeaux.

La Plume avait un grand château vicomtal (*magnum castrum vice comitale)*, où tous les hommages de la vicomté devaient être portés. Il occupait, avec ses dépendances, plus du tiers de la superficie de la ville, dont il formait une partie distincte. La Plume n'avait que trois portes de ville par lesquelles on pouvait pénétrer dans ses murailles ou remparts. Deux de ces portes ont disparu. La troisième, autrefois surmontée d'une tour, existe encore, elle est en ogive. Placée au levant, elle donne accès sur la *Place du Château*, c'est-à-dire au milieu des anciennes constructions grandioses de ce monument. Dans des titres gascons *que j'ai lus*, elle était nommée *Porta Mcrousa*. Est-ce à dire *Porte des Maures*, en souvenir de quelque bataille ou attaque ? De nos jours, elle est nommée *Porto Amourouso* en gascon, *Porte Amoureuse* en français.

I. — Vicomtes de Gascogne, puis de Lomagne, 960 à 1040.— Odon Ier, Odoat ou Oddat, vicomte de Gascogne, Lomagne, Auvillars, Gabarret, Bruilhois, etc., vivait vers l'an 960, du temps de Guillaume Sanche, duc de Gascogne (*Noticia utriusque Vasconiæ*, par Oihénart). Lorsque ce duc Guillaume Sanche donne au monastère de St-Sever, entre autres choses l'abbaye de Saint-Giny, près Lectoure, dépendant de son comté de Lectoure, il fait cette donation du consentement d'Oddat, vicomte dudit Lectoure ou de Lomagne. Cela est rapporté en toutes lettres dans l'acte par lequel Bernard Guillaume, comte ou duc de Gascogne, son frère Sanche Guillaume et leur mère, Urraque de Navarre, confirment la donation du monastère de St-Sever, faite par ledit Guillaume Sanche, duc de Gascogne, leur père et mari.[1]

---

[1] Igitur donationes horum genitorum meorum, ego Bernardus Guillelmus comes confirmo..... Nominatim itaque ego Bernardus cum germano meo Sancio, annuente beatæ memoriæ matre mea Urraca tradimus ecclesiam sanctæ Dei genitricis Mariæ quæ dicitur de Solaco. . . . Unamque abbatiam in comitatu suo genitor meus in Lactoratensi civitate, ubi pretiosissimus

Digitized by Google

Arnaud Odon, vicomte (en 990 — 1030) de Gascogne, Lomagne, Auvillars, Gavarret, Bruilhois, Gimoës, etc., est présent avec son épouse, son fils Arnaud II, et Adalaïs, épouse de ce dernier, à la fondation ou restauration de l'abbaye de Condom faite le 4 des kalendes d'août (29 juillet) 1012 ou 1013 (et non 1011), par Hugues de Gascogne, évêque d'Agen, seigneur de Condom, fils de Gombauld, évêque et duc de Gascogne.

Arnaud Odon avait, entre autres fiefs, la vicomté de Gimoës et, en cette qualité, relevait du comte de Toulouse ; aussi, dans une lettre écrite vers l'année 1030, le pape Jean XIX a-t-il pu dire à Guillaume III Taillefer, comte de Toulouse : « Arnaud Odon, vicomte de Gasco-« gne, ton chevalier, possède injustement deux églises.[1] »

Ce vicomte Arnaud Odon laisse entre autres enfants :

1° Arnaud II;

2° Roger, vicomte de Gavarret, de Bruilhois, etc.

L'aîné des deux frères, Arnaud II, vicomte de Gascogne, Lomagne, Auvillars, etc., que nous avons vu en 1012 ou 1013, avec son père le vicomte Arnaud Odon, à la fondation du monastère de Condom, cède, après l'année 1030, non le fief ou la seigneurie, mais les droits de suzeraineté qu'il possède sur les vicomtés de Gimoës et de Bruilhois et sur le château de Gavarret, à Bernard II Tumapaler, comte d'Armagnac, issu, comme lui, des ducs de Gascogne. Il cesse dès lors de se qualifier vicomte de Gascogne, et ne porte et ne transmet à ses descendants que les titres de vicomte de Lomagne, Auvillars, etc.

II — Vicomtes de Gavarret, 1040 à 1134. — Roger Ier, vicomte de Gavarret et de Bruilhois, frère puîné d'Arnaud II, vicomte de Gas-

---

confessor Genius corpore quiescit humatus, Oddato vice comite consentientibus et Arnaldo abbate huic sacratissimo contulit loco..... (*Chartarum sancti Severi.* — Pierre de Marca, *histoire de Béarn*, p. 233, 234. — *Gallia Christiana*, tom. I. *Instrumenta*, p. 182 et 183.)

[1] « Johannes episcopus servus servorum Dei, domino Guillelmo glo-« rioso comite. . . . . Arnaldus Oddo, vicecomes Gasconiæ, miles tuus, « possidet injustè duas ecclesias.. . . » Saint-Martin-d'Oriole et St-Saturnin-de-Flamarens (*sancti Saturnini in Flamalingis*).

Digitized by Google

cogne ou de Lomagne, reçut les vicomtés de Gavarret et de Bruilhois, et divers autres fiefs dans la succession d'Arnaud Odon Ier, vicomte de Gascogne, son père. Les droits de suzeraineté sur le Gabardan et le Bruilhois avaient, néanmoins, été réservés au frère aîné Arnaud II, puisque ce dernier put aliéner ces droits de suzeraineté après l'an 1030, en faveur de Bernard II Tumapaler, comte d'Armagnac.

Roger, vicomte de Gavarret (*vicecomitem Rugerium de Gavaret*), est ainsi nommé et qualifié dans l'acte d'accord passé vers l'an 1030, par lequel Siguinus, abbé de Condom, achète la terre de St-Pierre-de-Cahuzac à Guillaume Astanove, comte de Fezensac. (*Gallia Christiana*, tom. II, *Instrumenta*, p. 441 et 443).

Adélaïde d'Armagnac (sœur de Bernard II Tamapaler, comte d'Armagnac, et veuve de Gaston III, titré vicomte de Béarn (bien que mort avant son père) épouse en secondes noces, vers l'an 1020 à 1030, Roger Ier, vicomte de Gavarret et de Bruilhois ; et de cette union naquirent, entre autres enfants, Hunald, abbé de Moissac et fondateur du monastère de Layrac ; et

1° Pierre Roger, vicomte de Gavarret ou de Gabardan ;

2° Hugues, vicomte de Bruilhois, qui se met en possession du Bruilhois et partage avec son frère Hunald, ce qui leur est advenu de l'héritage paternel en 1062. Le même vicomte Hugues et sa mère Adélaïde d'Armagnac donnent à l'abbaye de Cluny, le 16 des calendes de décembre (17 décembre) 1064, l'église St-Martin dans le village de Layrac, et deux autres églises dans la commune de La Plume, nommées St-Cernin ou St-Saturnin et St-Pierre-de-Cazaux. Hugues est le frère utérin de Centule IV, vicomte de Béarn, puis comte de Bigorre. Ce vicomte Hugues n'ayant pas laissé de postérité, son héritage revient à son frère aîné, Pierre Roger, vicomte de Gavarret.

III. — Vicomtes de Béarn, 1134 à 1290. — Pierre II, vicomte de Gavarret et de Bruilhois, comme héritier principal de Pierre Roger, son père, et de Hugues, son oncle, dont je viens de parler, épousa Guiscarde de Béarn, sœur et héritière de Centule V, vicomte de Béarn, tué à la bataille de Fraga, le 17 juillet 1134. En conséquence, à cette dernière date, leur fils, Pierre III, fut vicomte de Gavarret et de Bruilhois du chef de son père, et vicomte de Béarn et de Marsan du chef de sa mère.

Les vicomtes de Béarn le furent également du Bruilhois, de 1134

Digitized by Google

à 1290. Gaston VI, vicomte de Béarn et de Bruilhois fait, en 1207, hommage à l'évêque d'Agen pour la vicomté de Bruilhois. Gaston VII rend le même hommage en 1237 et le 8 octobre 1255, et Constance, fille aînée de Gaston VII, le 12 novembre 1285.

IV. — Comtes d'Armagnac, 1290 à 1451. — Géraud V d'Armagnac, vicomte de Fezensaguet du chef de son père Roger, devient comte d'Armagnac et de Fezensac en 1245, lorsque Bernard V, comte d'Armagnac et de Fezensac, son cousin germain, meurt sans postérité. Le même comte Géraud V devient vicomte de Bruilhois en 1290, par suite de son mariage avec Mathe de Béarn, l'une des filles de Gaston VII, vicomte de Béarn et de Bruilhois et de Mathe de Bigorre.

Leur fils aîné, Bernard VI, continue les comtes d'Armagnac et de Fezensac; leur second fils, Gaston, continue les vicomtes de Fezensaguet et de Bruilhois pendant cinq générations. L'un deux nommé et qualifié : « Haut et puissant seigneur Jean, *par la grâce de Dieu*, « vicomte de Fezensaguet et de Bruilhois, » étant à Montfort le 20 mai 1350, approuve et ratifie les coutumes données autrefois par ses prédécesseurs aux habitants de La Plume, coutumes écrites sur un rouleau de parchemin scellées de leur sceau. Un Consul de La Plume requiert acte public de cette ratification, retenue par un notaire. Jean II d'Armagnac, dernier vicomte de Fezensaguet, de Bruilhois et de Creyssel, comte de Pardiac, meurt, en 1403, emprisonné et dépouillé par son parent Bernard VII, comte d'Armagnac, connétable de France de 1415 à 1418, arrière petit-fils de Bernard VI.

Jean V, comte d'Armagnac, etc., petit-fils du connétable Bernard VII, vend ou engage pour dix mille écus d'or, le 8 mars 1451, la vicomté de Bruilhois, en faveur de Jean de Xaintrailles, maréchal de France, habituellement appelé Pothon de Xaintrailles.

Cet engagement ou cette vente a été la cause de longs débats entre les représentants du comte d'Armagnac et du maréchal de Xaintrailles, débats définitivement terminés par transaction en 1555, après plus d'un siècle.

V. — Pothon de xaintrailles, 1451 à 1461. — Jean V, comte d'Armagnac ayant vendu la vicomté de Bruilhois, au prix de dix mille écus d'or, à pacte de rachat, ne remettait pas cette somme et ne laissait pas l'acquéreur jouir de la vicomté. Le maréchal de Xaintrailles obtint du roi Charles VII, le 5 avril 1453, des lettres patentes

Digitized by Google

adressées au sénéchal, juge-mage et viguier de Toulouse; ces magistrats sont chargés par ces lettres, de mettre Xaintrailles en possession de la dite vicomté, et, en cas d'opposition, refus ou délai, « d'ajourner ou faire ajourner les opposans, refusans ou dilayans, à certain et compétent jour ordinaire ou extraordinaire de notre présent ou prochain Parlement ordonné à Toulouse. »

Jean V, comte d'Armagnac, déclare par acte du 19 avril 1455, que pour payer à Jean de Xaintrailles, maréchal de France, dix mille écus d'or, que celui-ci lui avait amiablement prêté, il lui avait vendu le 8 mars 1451, devant deux notaires de Tours, la vicomté de Bruilhois pour cette somme, sous la garantie que cette seigneurie lui rendrait mille livres tournoises de revenu annuel. Le comte Jean convient que, depuis la vente, il a joui les trois dernières années; il se reconnait redevable pour cette jouissance de 3,000 livres tournoises.

On sait que Jean V tenait rarement ses promesses (l'histoire du moins le lui a reproché); il agit depuis en qualité de vicomte de Bruilhois, par exemple, pour la seigneurie de Bax en 1469.

VI. — Catherine brachet de vendôme, 1461 à 1463. — Pothon de Xaintrailles étant mort en 1461, sa veuve Catherine Brachet de Vendôme, à laquelle il avait donné la vicomté de Bruilhois, par acte du 1er mai 1455, prit possession probablement. Cependant le comte Jean V se qualifiait vicomte de Bruilhois en 1464 et en 1469.

VII. — Jean d'estuer de caussade, 1463 à 1470. — Catherine Brachet, épouse en secondes noces, en 1463, Jean d'Estuer de Caussade, lequel, tant en son nom qu'au nom de dame Catherine Brachet, sa femme, vend par acte du 27 juillet 1470, à Jean, vicomte de Rochechouart Pontville, la vicomté, terre et seigneurie du Bruilhois, « laquelle fut autrefois transportée par Jean, n'a gueres comte « d'Armagnac à feu Pothon de Xaintrailles, maréchal de France, « lors mari de la dite dame Catherine Brachet. »

VIII. — Vicomtes de rochechouart, 1470 à 1555. — Les vicomtes de Rochechouart furent vicomtes de Bruilhois, du 27 juillet 1470, jusqu'au 19 avril 1555, jour où les parties terminent leur long procès par une transaction contenant échange : Claude, vicomte de Rochechouart, cède à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, et à Jeanne

Digitized by Google

d'Albret, princesse de Navarre, son épouse, la vicomté de Bruilhois. Les prince et princesse donnent en échange la seigneurie d'Aixe.

IX. — Rois de navarre, 1555 à 1589. — Les rois de Navarre furent vicomtes de Bruilhois, de 1555 à 1589, époque où ils devinrent rois de France.

X. — Rois de France et de navarre, 1589 à 1789. — Depuis la mort d'Henri III en 1589, les Bourbons devenus rois de France et de Navarre, ont été vicomtes de Bruilhois jusqu'à l'abolition des fiefs en 1789.

Le pays de Bruilhois avait quarante kilomètres de longueur, et 20 dans sa plus grande largeur. Il se composait de 24 communes ou consulats :

1° La Plume, chef-lieu, placé au centre et au point culminant, à 215 mètres au-dessus du niveau de la mer.

2. Donzac,	8. Beaulens,	14. Montesquieu,	20. Estillac,
3. Caudecoste.	9. Bax,	15. Sérignac,	21, Aubiac.
4. Cuq,	10. Le Nom-Dieu,	16. Brax,	22, Ségougnac,
5. Fals.	11. Le Saumont,	17. Sainte-Colombe.	23. Moirax,
6. Le Pergaing,	12. Moncaut,	18. Roquefort,	24. Layrac.
7. Daubèze,	13. Montagnac-s-Auv	19. Le Buscon,	

Chaque commune avait une haute justice. En outre quatre paroisses ou fiefs avaient aussi haute justice :

1° Saint-Loup d'Alys, dans la commune de Montagnac-s.-Auvignon.

2° Goulard, dans la commune de Sainte-Colombe;

3° Plaisance, dans la commune de Sérignac;

4° Taillac, dans la commune du Pergaing.

La vicomté de Bruilhois avait donc 24 communes et 28 juridictions relevant du Parlement de Toulouse.

C'est dans l'église Saint-Barthèlemi de La Plume, que Jean d'Argnac, vicomte de Fezensaguet, rendit hommage du Bruilhois, le 16 avril 1353, à Pierre, évêque de Condom. Cette église à été reconstruite en 1512.

Digitized by Google

Cazaux. — Saint-Pierre de Cazaux fut, au Moyen-âge, et sans interruption jusques en 1789, l'église paroissiale de La Plume, bien que située à un kilomètre de cette petite ville. Cette église est mentionnée dans une donation du 17 décembre 1064 (Voir le *Gallia Christiana*). Elle a un portail roman, comme les églises d'Aubiac, de Moirax et de Layrac. Le reste du monument est de la période ogivale primitive.

L'église de saint-Pierre de Cazaux, nous présente un fait remarquable, peut-être unique dans notre département. Deux ou trois siècles avant l'institution ou l'adoption des armoiries héréditaires comme les noms de famille, les rois de Pampelune ou de Navarre avaient pour marque ou signe héréditaire, qu'ils plaçaient en tête de leurs diplômes royaux, une croix ordinaire et la croix de Saint-André, réunies en un seul signe et formant une croix à huit branches ou rayons.[1] Sanche Garcie Mitarra, roi de Pampelune ou de Navarre après son frère Fortunio, de l'an 904 à l'an 926, laissa deux fils, nommés tous les deux, Garcie Sanche. Ces deux princes, l'un roi de Navarre, l'autre duc de Gascogne, continuèrent à porter la croix ordinaire et la croix en sautoir réunies, et les transmirent à leurs descendants. Garcie Sanche *le Courbé*, l'un des deux fils du roi Sanche Garcie Mitarra, importa la croix à huit branches dans son duché de Gascogne. Lorsqu'un de ses descendants, vicomte de Bruilhois fit construire l'église Saint-Pierre de Cazaux pour La Plume, chef-lieu de sa vicomté, il fit graver en relief et avec soin, immédiatement au-dessus du portail roman de l'église, la double croix (à 8 branches) de ses ancêtres les ducs de Gascogne et les rois de Pampelune ou de Navarre. Et comme il plaçait à l'entrée d'une église cette double croix héréditaire, dont ses aïeux marquaient leurs diplômes royaux, il fit graver également en relief les huit lettres suivantes *Pax vobis*, entre les huit branches de la croix, comme on peut encore le voir très bien aujourd'hui.

Voie romaine ou la peyrigne. — La commune de La Plume avait dix kilomètres d'étendue en divers sens, de Marmont-Pachas et de

---

[1] Voir à la Bibliothèque d'Agen ces diplômes royaux donnés par Jérôme Blanca, duns la *Hispania Illustrata*.

Digitized by Google

Brimont à Fontarrède, de Plaichac à Saint-Vincent,, etc., avec le chef-lieu placé au centre. Elle était divisée en 14 ou 15 paroisses, dont plusieurs ont peu à peu disparu, à mesure que le temps ou les hommes ont détruit leurs églises. La paroisse de Brimont, comme la commune de Moirax, est traversée par la voie Romaine d'Agen à Saint-Bertrand-de-Comminges (autrefois *Lugdunum Convenarum*). Cette voie romaine partant d'Agen, traversait la Garonne au village de Boé, laissait à droite le château actuel de Lécussan, montait sur les coteaux de Moirax, se maintenait sur la hauteur, passait à Brimont, se dirigeait vers La Roumieu, Lectoure, etc., pour aboutir à Saint-Bertrand de Comminges. Dans son parcours de Moirax vers Lectoure, elle est exclusivement appelée *La Peyrigne*. Elle doit ce nom à ce qu'elle était *un mur plein*, de la largeur de la route et d'un mètre de profondeur. On peut encore voir, comme je m'en suis assuré de mes yeux, de grands morceaux de cette route bâtie, parfaitement reconnaissables.

Brimont. — La partie la plus ancienne de l'église de Brimont est romane. Une chapelle latérale construite depuis trois ou quatre siècles porte des armoiries bien conservées.

Les droits seigneuriaux utiles ou honoriques, revendiqués ou contestés, étaient la source de nombreux procès. La directe de la paroisse de Brimont appartient-elle à M. de Godailh, seigneur de Brimont, ou bien aux vicomtes de Rochechouart et de Bruilhois? Telle est la question soumise à la justice en 1515. M. de Godailh intente un procès devant le bailli de Bruilhois, aux possesseurs de certains fonds; il prétend que la directe lui en appartient. Il perd son procès, puisqu'il relève appel au parlement de Toulouse de la sentence du bailli. Le parlement de Toulouse rend, à cet égard, un arrêt le 19 mars 1515, par lequel il annule la sentence du bailli et adjuge à M. de Godailh la directe du territoire de Brimont (*directatem territorii contentiosi*), il ordonne aux possesseurs de faire des reconnaissances féodales au dit seigneur de Godailh.[1]

([1] ... ad recognoscendum tenere a dicto domino de Godailh, terras, et possessiones contentiosas quas tenent in territorio jam dicto, ad similes census et usatus quæ et quos a præfato vice comite de Rochechouardo tenebant...)

Digitized by Google

Noble Caprais de Las, seigneur en partie d'Espalais, près le Port-Sainte-Marie (fils de Martin, petit-fils de Bernard et arrière petit-fils de noble Guillaume de Las, maître d'hôtel en 1473, de Jean V, comte d'Armagnac), devient seigneur de Brimont par son mariage avec damoiselle Claude de Vergès, fille du feu honorable homme M Me Jean de Vergès, docteur en médecine, bourgeois d'Agen, seigneur de Brimont, et de damoiselle Anne de Godailh. Depuis lors, le château de Brimont a toujours appartenu à la famille de Las, et appartient encore, après neuf générations, à madame Louis d'Arblade de Séailles, née de Las de Brimont, ou à sa fille unique, la comtesse Henri de Galard de Béarn.

Moirax. — Sainte Marie de Moirax est une église monumentale, peut-être la plus belle du diocèse d'Agen. Elle est placée sur les coteaux qui dominent la rive gauche de la Garonne, à 3 kilomètres de Layrac, à 7 ou 8 d'Agen et de La Plume. La voie romaine nommée La Peyrigne passe contre le mur d'enceinte du village. On a conservé la charte de fondation de l'église et du prieuré de Moirax, charte dont M. l'abbé Barrère a donné la traduction dans son *histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, t. I, p. 251 à 253.

L'an 1049, Guillaume, seigneur de Moirax, de Sainte-Colombe, en partie de Layrac, Laugnac etc. au diocèse d'Agen; de St-Luper au diocèse de Bazas, son épouse Anne et Pierre l'un de leurs fils, donnent tout leur héritage à l'abbaye de Cluny, dont le seigneur Hugues est abbé. Ils donnent en particulier l'église Sainte-Marie de Moirax, tout le village et la paroisse, avec les prémices, les dîmes, les oblations et tout ce que Arnaud, père du dit Guillaume, y possédait, enfin tout ce qu'ils ont acquis depuis, etc. Cette donation est confirmée par Hugues abbé de Cluny; Bernard, évêque d'Agen; Duran évêque; Garin moine; Guillaume, comte de Poitiers, Rodland, chevalier, etc., qui signent avec les fondateurs. — Guillaume de Moirax élève son monastère; Pierre, l'un de ses fils en devient le premier prieur. Bientôt les frères, les sœurs, les proches parents de ce prieur se disent lésés par la donation de l'an 1049. Des luttes acharnées, souvent à main armée, jettent le trouble dans la contrée et sont extrêmement dramatiques.

Layrac. — L'église du monastère de Layrac est construite dans la haute plaine, sur la rive gauche du Gers et par conséquent sur la rive

Digitized by Google

gauche de la Garonne, à égale distance d'Agen et d'Astaffort. Elle est mentionnée dans un acte de donation du 17 décembre 1064, comme Saint-Pierre de Cazaux, près La Plume.

Hunald, religieux à Moyssac en 1062, abbé de la même abbaye, en 1071, frère puiné de Hugues, vicomte de Bruilhois, a fondé le monastère de Layrac, et l'a fait consacrer en 1096, par le pape Urbain II qui prêchait en France la première croisade. Il a été le premier prieur de Layrac et a voulu être inhumé dans l'église fondée par lui, comme le prouve l'inscription suivante placée à l'entrée. On voyait encore en 1824 cette inscription, tracée en petits cailloux colorés :

« Has œdes sacras fundavit Hunaldus. »

Une seconde inscription constate la consécration de l'église du monastère de Layrac par le pape Urbain II, en 1096 :

« Hoc tibi, christe Deus, sub trino nomine verus,

Templum jam monachus primum fundavit Hunaldus.

Anno domini M. XCVI, a papa Urbano II sacratum est,

In honorem beatorum apostolorum Petri et Pauli atque beati Martini. »

(*Histoire manuscrite de l'Agenais par le chanoine Labénasie.*)

Les historiens paraissent unanimes pour affirmer que Hugues, vicomte de Bruilhois, et Hunald, son frère, sont de la maison de Béarn ; qu'ils sont fils d'Adélaïde et de Gaston III; mais ils sont absolument dans l'erreur relativement à ce dernier. Hugues et Hunald ne sont pas de la maison de Béarn. Je demande l'autorisation de reproduire avec plus de détails, ce que j'ai dit à l'article des vicomtes de Béarn.

Adelaïs ou Adélaïde d'Armagnac (sœur de Bernard II Tumapaler, comte d'Armagnac) épouse : 1° Gaston III, titré vicomte de Béarn, quoique mort avant son père Centulle Gaston, vicomte de Béarn, dit le Jeune ; 2° vers 1020 ou 1030, Roger Ier, vicomte de Gavarret et de Bruilhois, frère puiné d'Arnaud II, vicomte de Gascogne, Lomagne et Auvillars, et l'un et l'autre fils d'Arnaud Odon, vicomte de Gascogne, Lomagne, Auvillars, Gimoez, Cavarret et Bruilhois, en 990 et 1030.

Digitized by Google

Adélaïde d'Armagnac avait eu de son premier mariage, Centulle IV, vicomte de Béarn du côté paternel, et comte de Bigorre, du chef de Béatrix I, de Carcassonne, sa seconde femme. La même Adélaïde d'Armagnac eut de son second mariage, Pierre 1er ou Pierre Roger, vicomte de Gavarret; Arnaud Roger; Hugues vicomte de Bruilhois; et Hunald, religieux en 1062, abbé de Moyssac en 1071, fondateur, puis prieur de Layrac.

Ainsi, Hugues, vicomte de Bruilhois et l'abbé Hunald, sont *fils de Roger* 1er, vicomte de Gavarret et de Bruilhois, et par conséquent *de la maison de Gascogne et de Lomagne*. Ils sont les *frères utérins de Centulle IV, vicomte de Béarn*, comte de Bigorre. Ile ne sont donc pas, comme on l'a écrit, de la maison de Béarn.

JULES DE BOURROUSSE DE LAFFORE.

Digitized by Google

POÉSIES.

MAGALI,

CHANSON DE FRÉDÉRIC MISTRAL

(MIREIO)

TRADUCTION FRANÇAISE.

La brise dort sous la ramée,
Le ciel est pur ; montre un moment
A la nuit claire et parfumée,
O Magali, ton front charmant.
Vénus rayonne au firmament,
Ma bien-aimée ;
Les astres d'or qui te verront
En pâliront.

— Plus que le vent et plus que l'onde
Ton chant d'amour est mensonger,
Et je m'en vais dans la mer blonde
Me faire anguille de rocher.
— Magali, pourquoi te cacher
Dans l'eau profonde ?
Je te prendrai, gentil poisson
A l'hameçon.

— Va t'en, pêcheur, sur le rivage
Préparer ton piège incertain ;
Je me ferai l'oiseau sauvage
Fuyant toujours, jamais atteint.
— Moi je suivrai ton vol lointain
Sous le feuillage ;
Un lacet que ma main tendra
T'y saisira.

Digitized by Google

— Changée en fleur, soudain j'évite
L'appât menteur de tes lacets,
En me cachant toute petite
Dans un pré vaste que je sais.
— O Magali, si tu te fais
La Marguerite,
Je me ferai bien vite l'eau
D'un frais ruisseau.

— Quand tu serais ruisseau limpide
A m'arroser ne songe point;
Car, grand nuage au vol rapide,
Je m'en irais bien loin, bien loin!
— Moi, vent de mer, j'accours à point,
Sans mors ni bride,
Pour t'enlever, coursier géant,
Sur l'Océan.

— Je ne veux pas me laisser prendre;
Je fuirai d'un autre côté;
Vent de mer, en mer va m'attendre;
Je me ferai soleil d'été.
— Moi, je me change, ô ma beauté,
En Salamandre,
Et je bois au creux des sillons
Tes chauds rayons.

— Je me ferai la pleine lune
Dont la blancheur parfois, le soir,
Des sorciers éclaire, à la brume,
Les sabbats, dans le hallier noir.
— J'irai, fidèle, pour te voir
Dans la nuit brune,
Voiler d'un nuage changeant
Ton front d'argent.

— Crois-tu que je m'ensevelisse
Dans ce brouillard, froide prison?
Je serai rose et mon calice
S'ouvrira dans le vert buisson.

Digitized by Google

— Je me ferai, moi, papillon
Avec délice,
Et sur ton sein j'irai poser
Plus d'un baiser.

— Prends, flatteur, des formes sans nombre.
Pour échapper à ton amour,
Je veux qu'un chêne du bois sombre
Me cache en son large contour.
— Lierre touffu, tout à l'entour,
J'irai, dans l'ombre,
En mille replis m'enlacer
Pour t'embrasser.

— Tu ne tiendras rien qu'une branche
Sèche et rude et qui tremble au vent.
Sous mon habit de laine blanche,
Je serai nonne du couvent.
— Moi, devenu prêtre fervent,
Chaque dimanche,
De tes péchés, au nom de Dieu,
J'aurai l'aveu.

— Si le couvent t'ouvre sa porte,
Arrête-toi devant le seuil.
Autour de moi, dernière escorte,
Sangloteront mes sœurs en deuil.
— Si je te vois dans le cercueil,
O pauvre morte,
Moi, le tombeau je me ferai,
Là je t'aurai.

— Maintenant je commence à croire
Que tu parlais sincèrement,
Voici mon annelet d'ivoire,
C'est le gage d'un cœur aimant.
— O bonheur!... Mais en te voyant
Dans l'ombre noire,
Vois, les étoiles ont pâli
O Magali!

J.-B. GOUX

Digitized by Google

LES DEUX SAISONS.

A MADAME CLÉMENCE B*** NÉE T***,

MA COUSINE.

Sœur de mon doux printemps, te souvient-il, Clémence,
De nos joyeux ébats, de nos jeux enfantins,
Puis, des jours que pour nous la Fée Adolescence
Tissa d'un fil léger par les doigs des lutins?

Mais la saison des fleurs fuit... l'automne commence,
L'automne au reflet pâle, aux soleils incertains;
Et le temps, loin de nous, précipite en silence
Le fantôme assombri de nos riants matins.

Sur nos fronts soucieux les feuilles tourbillonnent;
Sous nos regards émus les tombes s'échelonnent;
Que d'êtres chers couchés le long du froid sentier!

Le brouillard et le givre ont beau sur les prairies
Etendre leur linceul... Souvenirs, causeries
Ont leur charme attendri, le soir, près du foyer.

Toulouse, novembre 1878.

CHARLES DELONCLE.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE.

MUSÉE D'AGEN.

La Société du Musée a tenu son assemblée générale annuelle, le 22 décembre, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville.

M. Ad. Magen, président, a lu le rapport suivant :

« Messieurs,

« Nous venons, aux termes de nos statuts, vous rendre compte de notre mandat et vous dire ce que nous avons fait pour justifier votre confiance.

« Je serai bref et tâcherai d'être clair. Les journées sont courtes, la saison est rude, notre programme chargé. Vous aurez, en effet, après avoir entendu deux rapports, à nommer, au scrutin secret, la commission directrice de l'œuvre, commission ainsi définie par notre article 1er : « L'administration de la Société est confiée à une commission élue au scrutin secret, en assemblée générale, à la majorité des voix. Elle pourra être maintenue, en tout ou en partie, plusieurs années successives. »

« Les plans et devis du projet qui fut préparé par MM. nos Architectes dans le courant de janvier, ne portaient que sur une partie de notre local et n'en affectaient que l'intérieur. Ils s'élevaient à environ douze mille francs.

« Avant de se mettre à ce travail, il fallait pourvoir aux moyens de le payer. Une souscription ouverte dans les journaux n'eût guère été fructueuse. On décida d'aller à domicile tendre la main, au nom de l'art, comme on fait au nom de la charité. La ville fut départagée en huit sections d'étendue équivalente et livrée à ceux d'entre

Digitized by Google

nous dont l'activité s'accompagne de loisir, la bonne volonté de tous ne faisant d'ailleurs pas question.

« On frappa, Messieurs, à bien des portes, et il nous est agréable d'avoir à vous dire qu'à peu près toutes s'ouvrirent. La classe si intéressante des hommes de menu métier, de ceux qui vivent d'un dur travail, ne fut pas la moins empressée à nous faire accueil. Le but élevé que nous poursuivons étant, en général, compris au premier mot, notre projet fut aussitôt agréé et, dans la mesure de modestes facultés, rendu réalisable. Celui qui n'avait pas d'argent offrait des matériaux, un autre, son temps et son travail. Les souscriptions, au 17 janvier, atteignaient le chiffre de 7,900 fr. ; au 24, elles dépassaient 10,000. Le chiffre total est de près de 15,000 ; encore faut-il dire que des quartiers importants sont encore à visiter.

« Les travaux pouvaient dès lors commencer ; on s'y préparait activement quand un incident nous obligea à vous réunir. Une commission municipale étant venue visiter notre local, comprit combien il gagnerait à s'accroître de celui des anciennes Justices de paix et fit agréer par le Conseil son libéral sentiment. On y mit, toutefois, la condition que nous rétrocéderions une pièce dont il paraît que la ville avait besoin, mais qui ne nous était pas moins utile, — la Salle des pas-perdus de l'ancienne mairie. Votre commission, Messieurs, eût lésé vos droits en concluant seule une affaire qui ne valait que par votre approbation, et qui l'eut sans difficulté.

« Les projets primitivement conçus ne s'adaptaient pas au bâtiment que la Société venait d'acquérir, et c'était précisément celui-là qu'il semblait avantageux d'aménager tout d'abord. Une étude minutieuse en fut faite, d'où résulta la combinaison suivante : l'entier bâtiment serait réduit à deux pièces, une de rez-de-chaussée, une de premier étage. Celle-ci, destinée à recevoir la galerie de tableaux, prendrait jour par des lanternes ouvertes sur le plafond ; dans l'autre, réservée aux objets lourds, tombeaux, statues, chapiteaux, etc., un stylobate continu permettrait de mettre à portée de l'œil une infinité de pièces qui, à terre, seraient de nul effet. Cette combinaison est réalisée, Messieurs. Nos deux salles sont prêtes à point pour l'usage qu'on en doit faire. Nous espérons vous les montrer au sortir de cette séance, — bien que les objets n'y soient encore qu'à l'état de rangement sommaire, — si l'heure avancée et l'obscurité du temps nous le permettent.

Digitized by Google

« Voilà, pour nous borner au résultat final de nos efforts, ce que nous avons fait. Je vais exposer ce qui reste à faire.

« Les fonds dont nous disposions étant à peu près épuisés, la suite à donner aux travaux est toutefois subordonnée à la reprise de la souscription et à son succès.

« La partie du local non encore réparée comprend l'ancien logis du consul de Vaurs, logis dit *Maison de Monluc* et l'ancienne maison de Las Brimont. De celle-ci, il ne sera pas question de longtemps si l'on veut procéder d'une façon logique; c'est sur l'autre qu'il y a lieu, selon nous, de concentrer les travaux.

« Elle comprend, dans ses trois étages, dix salles dont la mise en état coûterait, en bloc, environ dix mille francs. Le rez-de-chaussée occasionnerait peu de dépense; le premier étage beaucoup plus, le second deux fois plus que le premier. Le Conseil municipal nous accorde, pour un an, la jouissance de la salle que nous lui avions rétrocédée; ce terme expiré, où mettrons-nous les vitrines qu'elle va prochainement recevoir? Leur place est toute indiquée dans la salle de la maison de Vaurs, qui communique avec celle des tableaux. On pourrait, avec un millier de francs, l'adapter à cette destination. Il faudrait aussi restaurer celle qui lui est contiguë et par laquelle on accède à l'escalier monumental dont la décoration est si élégante et la ligne d'axe si originale; mais les plafonds de ces deux salles et les planchers de l'étage supérieur sont tellement encombrés de débris, qu'ils fléchissent sous le poids. Même déchargés, on les devra refaire, sous peine de les voir tout-à-coup s'effondrer causant, à coup sûr, des dégâts et peut-être des malheurs. Il conviendrait, pour le moment, de les alléger du lourd carrelage et des matériaux accumulés qui les recouvrent, réservant pour une campagne postérieure l'intégrale restauration de l'étage dont ils dépendent.

« La cour de la même maison, qui s'ouvre sur la rue des Juifs par un gracieux portail, malheureusement dégradé, a trois salles voûtées qu'on réparerait à peu de frais et qui seraient d'une grande utilité. Nous aurions, en y comprenant la grande salle où l'on est en train de placer les pierres ou marbres sculptés, la faculté de classer ces objets chronologiquement. Il y aurait la salle Gallo-Romaine, celle du Moyen-Age roman, celle du Moyen-Age ogival et celle de la Renaissance.

« Si ce plan, Messieurs, se réalisait (il faudrait pour cela moins de

Digitized by Google

cinq mille francs!), notre Musée, dans quelques mois, serait, non pas ce qu'il doit être, mais complet en des proportions modestes. Et il y aurait cet avantage qu'une circulation continue par l'escalier dit *de Monluc* amènerait successivement le visiteur aux plus curieuses parties de l'édifice. Il dépend de vous, il dépend de chacun, dans cette ville et dans ce pays riches, que ce qui n'est, en ce moment, qu'une belle possibilité, ait, d'ici à un an, la valeur d'un fait acquis.

« Un mot, avant de finir, sur les curiosités de toute espèce dont les travaux que je viens d'exposer permettent le classement. Nous avons reçu déjà pas mal de dons. Notre regretté concitoyen et ami, le docteur Achille Larivière, nous a légué deux vitrines pleines d'objets d'art chinois et une belle collection de coquillages, formée par lui en ses nombreux voyages, au prix de mille peines. Nous devons à M. le comte de Turenne, le superbe tombeau des Durfort, qui n'aura pas perdu à passer de Lafox, où il se dégradait, à notre Musée, où des soins pieux l'attendent. M. Rivals nous a fait le sacrifice d'une cheminée romane, curiosité du vieux logis que son élégante habitation a remplacée. De Mme veuve Molinery, qui a mis la meilleure grâce du monde à accueillir notre sollicitation, nous avons reçu une statue antique, en marbre, trouvée dans un champ, près de Brax; de M. le docteur Amblard, des chapiteaux romans délicatement fouillés et de curieuse invention; de M. Georges de Monbrison, si bon connaisseur en fait d'art et généreux à l'avenant, dix toiles des XVIe et XVIIe siècles; de M. L. Laboulbène, surpris par la mort, en Italie, mais non sans avoir témoigné de son efficace sympathie pour notre Musée naissant, deux terres cuites et quelques gouaches; de M. le docteur Louis de Montesquiou et de M. Bauduer, de Sos, une collection régionale de batraciens, de mousses et d'insectes. Pour clore enfin cette énumération qui ne comprend que les dons principaux, entre tant d'autres à signaler, rappelons la Vénus du Mas, ce produit charmant d'un art raffiné, dont le Conseil général, qui l'a acquis à haut prix, nous a confié le dépôt.

« L'Administration des Beaux-Arts se propose, au printemps prochain, de départir des tableaux, des dessins et des statues entre les Musées de province. Pour avoir droit à cette distribution, il faut présenter un catalogue des objets formant le fonds du Musée au profit duquel on sollicite. Ce catalogue ne pouvait se faire tant que nos salles étaient aux mains des ouvriers. Le moment vient où il sera

Digitized by Google

possible. Chacun de nous, Messieurs, s'y appliquera de sa meilleure volonté et nous arriverons à temps, — c'est notre ferme espérance, — pour mériter, en cette occasion qu'il faut saisir, que le Gouvernement ne nous oublie pas. »

A ces renseignements si précis, qui fixent sur la situation du Musée pour le présent et pour l'avenir, on me permettra d'ajouter quelques notes sur les collections qui vont être prochainement classées et exposées. On ignore assez généralement le nombre et la valeur des pièces qui faisaient partie de l'ancien fonds du Musée. Le public ne sait pas non plus quelles promesses ont été faites et quels seront, dès les premiers jours, les accroissements de ces collections dont quelques-unes doivent être doublées ou triplées à bref délai.

Il ne s'agit pas encore de publier le catalogue de nos richesses, mais, si les lecteurs de la *Revue* gardent le souvenir d'une simple causerie à bâtons rompus, ils seront peut-être mieux préparés à la visite du Musée et leur attention se fixera sur quelques objets qui, après avoir été conservés jusqu'à ce jour dans cette demi-obscurité d'un local peu accessible ou des vitrines des collectionneurs, sont devenus aujourd'hui le domaine de tous, savants, artistes ou simples curieux.

L'étude de la galerie de tableaux, des objets d'art modernes et des collections d'histoire naturelle restera réservée pour être le sujet d'un second article.

COLLECTIONS ARCHÉOLOGIQUES.

Époques antéhistorique et gauloise. — On pourrait citer dans le Lot-et-Garonne six ou huit collections fort riches d'objets préhistoriques. Toutes ont été faites dans l'arrondissement de Villeneuve et les cantons au nord de l'arrondissement de Marmande, en somme sur la rive gauche de la Garonne.[1] A défaut de *Tumulus* (il en existe

[1] Le Musée de Nérac, fondé par M. Faugère-Dubourg et confié actuellement aux soins de M. Lespiault, possède un certain nombre d'objets de l'époque antéhistorique recueillis pour la plupart à la surface du sol et dans la partie du département qui est

Digitized by Google

quelques-uns mais ils ont été peu ou mal fouillés) et de dolmens, on trouve, spécialement dans les vallées des cantons de Fumel et de Monflanquin, des grottes qui ont servi d'habitation à l'homme primitif. Dans la zône qui s'étend du canton de Tournon à celui de Duras, des ateliers de silex taillés ont été reconnus sur divers points et des objets appartenant à toutes les périodes de l'âge de la pierre se rencontrent fréquemment épars à la surface du sol. Un grand nombre de ces spécimens figurent dans la magnifique collection de M. Combes,[1] à Fumel, et dans celles de M. de Bonnal, à Dausse, de M. l'abbé Landesque, à Dévillac, de M. de Cardenal, à Saint-Etienne-de-Villeréal, de M. Dombrowski, à Eymet, de M. Dalché, à Saint-Vite, de M. Tramond, à Villeneuve, etc.

Aucune de ces collections n'est destinée pour le moment au Musée, mais nous sommes assurés d'avoir une grande quantité de ces armes

---

au sud de la Garonne. Toutefois il faut reconnaître que de telles trouvailles sont rares dans l'arrondissement de Nérac aussi bien que dans celui d'Agen. C'est au nord du Lot que les populations primitives ont laissé le plus de traces de leurs établissements.

Puisque j'ai cité le Musée de Nérac, me sera-t-il permis d'ajouter que le succès de sa fondation faite par nos amis est un motif d'encouragement pour nous et que, loin de susciter une rivalité jalouse entre deux villes ou deux Sociétés, il consacrera les meilleurs rapports entre ceux qui poursuivent le même but, la diffusion dans le Lot-et-Garonne des notions d'art et de science.

[1] Je n'ai pas à rappeler les nombreux titres de M. Combes à notre reconnaissance. C'est à son initiative que sont dues la plupart des découvertes scientifiques faites dans notre département au point de vue de la géologie, de la paléontologie et de l'antiquité de l'homme. Ses recherches personnelles pendant plus de trente années lui ont permis de composer une collection remarquable par le nombre et par le choix des échantillons ainsi que par sa classification irréprochable. Les séries qui comprennent des spécimens provenant de tous les terrains du pays sont aussi complètes que possible. Les quelques lacunes qu'elles offraient ont été d'ailleurs comblées à prix d'argent.

L'acquisition de la collection de M. Combes est un vœu que la Société du Musée ne craint pas d'avouer, bien que, trop dénuée de ressources à ses débuts, elle doive attendre longtemps peut-être la réalisation de son désir. Ne peut-elle pas espérer qu'elle ne sera point toujours réduite à ses propres forces et qu'on viendra bientôt à son aide? La fondation du Musée est un fait acquis. Une fois de plus l'initiative privée — si digne d'encouragement quant son but est élevé — a fait ses preuves. Lorsque les résultats obtenus seront bien constatés, l'œuvre sera soutenue, nous l'espérons, par ses protecteurs naturels, le Conseil général de Lot-et-Garonne et le Conseil municipal d'Agen.

Digitized by Google

ou de ces outils de l'époque antéhistorique.[1] Diverses personnes, qui n'ont pas composé de collections spéciales, mais qui cependant ont su profiter de toutes les trouvailles, nous ont fait à cet égard des promesses formelles. Le Musée possèdera avant peu des vitrines remplies d'objets de pierre de tous les âges et de tous les types. Quelques spécimens de l'âge de bronze y figureront également, entre autres des haches d'une forme spéciale à l'Agenais.

Il suffira plus tard de quelques fouilles pour se procurer des échantillons du mobilier funéraire qui se rencontre dans certaines sépultures de l'âge de fer. M. Dombrowski a découvert dans le département plusieurs cimetières de cette époque qui comprennent un grand nombre de tombes en forme de silos, creusées dans les couches de tuf friable.

Les monnaies gauloises sont rares dans notre région. Quelques spécimens seulement représenteront cette catégorie d'objets qui, depuis quelques années, ont singulièrement fixé l'attention des antiquaires.

Période romaine. — Si le Musée d'Agen comptait seulement cinquante ans d'existence il serait encombré de monuments ou d'objets appartenant à cette période florissante pour le pays qui suivit la conquête romaine. Venus trop tard nous n'avons encore réunis que des épaves du vieil *Aginnum*.[2] Eysses, l'*Excisum* des *Itinéraires*,

Aiguillon, nne ville fortifiée, qui avait pour avant-poste Saint-Côme, défendant un *quadrivium;* le Mas, le *Pompejacum* antique et son

---

[1] M. Sabassien qui, depuis quarante années, recueille des objets gaulois ou gallo-romains sur le plateau de l'Ermitage a l'intention de laisser sa collection au Musée.

[2] La cité romaine était construite, comme on sait, dans l'espace qui s'étend de la caserne de la Remonte à l'hôtel de ville. Elle était bordée de villas, notamment à la base du plateau de l'Ermitage, et protégé en amont et en aval par les *castrum* de Dolmayrac et de Lusignan-le-Grand. Les cimetières antiques ont été reconnus dans les champs de Renaut et dans les environs de la rue Duranton. Un faubourg débordait l'enceinte au nord-est sur l'emplacement des quartiers de Sainte-Foy et de Saint-Caprais. C'est à ce faubourg que se rattachent toutes les plus anciennes traditions sur la conversion au catholicisme de la population nitiobrige et romaine.

Digitized by Google

ossuaire inépuisable de Saint-Martin-de-Lesque, etc. : ces villes, ces stations, les nombreuses villas éparses sur notre territoire, tous ces établissements detruits par les barbares recélaient dans leurs ruines de précieuses antiquités malheureurcusement dispersées.

Les inscriptions romaines qui sont les premières pages de nos archives locales, au nombre de vingt-cinq à trente, auraient dû être réservées pour la plupart au futur Musée. Plusieurs ont été détruites; d'autres restent en la possession d'amateurs peu disposés à les céder.

Quatre seulement font partie du fonds qui a été conservé par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen. Une cinquième, très importante, vient de nous être donnée par M. le vicomte de Chateaurenard. Cette inscription, gravée sur une borne milliaire, a été publiée par M. Magen.[1]

La découverte récente d'une statue antique au Mas-d'Agenais a eu assez de retentissement pour que je n'aie pas à la rappeler. C'est grâce à la munificence du Conseil général qu'un chef-d'œuvre trouvé dans le pays ne lui a pas été enlevé.

Un Agenais qui a voué sa vie à l'art et à la science et dont la compétence ne saurait être discutée, M. Demay,[2] écrivait, à une époque où l'acquisition de la statue était encore discutée, que cet objet, à lui seul, suffirait à illustrer un Musée.

---

[1] *Congrès archéologique de France*. Toulouse, Agen. 1875.

[2] M. Demay, né à Aiguillon, a étudié la sculpture dans l'atelier de M. Barye. Il avait donné à l'ancien Musée la maquette par lui composée d'un lion de grandes dimensions. Cet objet, complétement détérioré, est perdu pour nous.

Depuis de longues années, M. Demay s'adonne à l'archéologie du moyen âge et notamment à la sphragistique. Ses grands ouvrages (*Inventaires des sceaux de la Flandre, de l'Artois et de la Picardie*), des notes et des dessins ajoutés à des éditions importantes, des mémoires sur les armes, les costumes, la marine, etc., après les représentations figurées sur les sceaux, ont établi sa réputation d'érudit et d'artiste, réputation qui s'accroît tous les jours et qui paraît devoir lui ouvrir bientôt les portes de l'Institut.

M. Demay n'a pas oublié son pays. Il a témoigné maintes fois son intérêt à l'occasion de la fondation du Musée d'Agen.

Digitized by Google

Une place d'honneur est réservée à la Vénus du Mas, qui aura pour pendant une autre statue en marbre et de grandeur naturelle représentant un romain drapé dans sa toge. Cet antique, découvert, il y a trente ans environ, à quelques kilomètres d'Agen, a été donné au Musée par Madame Molinéry.

Quatre chapiteaux de marbre de l'époque romaine, de provenances différentes, sont autant de types. L'un, de grandes dimensions, très pur de formes, a été donné par M. le docteur Amblard. Il avait été utilisé dans la construction de l'ancien cloître de la collégiale de Saint-Caprais, qui datait de l'époque romane. Toutefois son origine antique ne saurait être contestée. Il est décoré de feuilles d'acanthe et se rapproche fort du type corinthien classique.

Un autre chapiteau, de l'ordre composite, offre également de grandes dimensions et son exécution est bonne. Il a été trouvé au *castellum* de Lusignan-Grand[1] et donné au Musée par M. Georges Marraud.

La provenance des deux autres chapiteaux, moins intéressants d'ailleurs, n'est pas exactement connue.

Les objets de cette nature suffisent à eux seuls à donner une idée des monuments auxquels ils appartenaient. On sait que les architectes de l'époque romaine, suivant en cela les traditions grecques, avaient adopté des règles de proportion d'après lesquelles tout dans l'étagement d'un édifice dérivait d'un module, soit la moitié du diamètre de la colonne. A l'aide d'un chapiteau qui donne à la fois le module et le style on peut donc déterminer les hauteurs des soubassements, des bases et des fûts de colonne et même la composition de l'architrave. L'emploi du marbre pour les chapiteaux implique généralement l'application des mêmes matériaux à toutes les parties extérieures de la construction. C'est ainsi que l'étude de ces quel-

---

[1] Un bas-relief en marbre souvent décrit et dessiné, qui se trouve également au Musée a été découvert sur le même emplacement. Il représente la toilette d'une matrone. Il faisait certainement partie d'un tombeau.

La butte factice au-dessous de laquelle s'élevait au moyen âge le château-fort de Lusignan recèle peut être encore des antiquités romaines. Un autre chapiteau de marbre qui en a été extrait fait partie, dit-on, de la collection de M. Debeaux.

Digitized by Google

ques fragments permet d'apprécier la richesse et jusqu'à un certain point les proportions des temples et des basiliques qui décoraient les villes Nitiobriges embellies par les romains.

La nomenclature des menus objets appartenant à cette civilisation m'entraînerait trop loin. On trouvera au musée des meules à bras pour moudre le blé et des outils divers, un superbe *dolium* et des amphores, des objets de toilette, fibules et agrafes, une série de monnaies, etc. Je me contenterai d'appeler l'attention seulement sur quelques pièces.

M. Désalos, conseiller général, a fait exécuter des fouilles, il y a quelques années, dans une de ses propriétés d'Aubiac, au lieu dit *La Gleisette*. Là, au milieu des ruines d'un établissement romain auquel avait été superposé un oratoire chrétien, il recueillit une figurine de bronze qu'il a bien voulu laisser longtemps en ma possession et qu'il m'autorise à donner au Musée d'Agen. C'est un petit cheval aux formes élégantes, dont les yeux et la bride sont représentés par des incrustations d'argent. Cet objet d'art est d'une rare perfection. Le port, la coupe de la crinière, l'ensemble du modelé rappellent par quelques traits, mais bien en miniature, les chevaux sculptés par Phidias sur la frise du Parthénon.[1]

Un bronze d'un intérêt plus grand encore et de la même époque sera représenté dans le Musée par un moulage fort bien exécuté par M. Dombrowski. C'est une tigresse qui surmontait la hampe d'un étendard militaire. Cet objet, trouvé dans la commune de Penne, fait partie de la collection de M. Lavergne, à Villeneuve-sur-Lot.[2]

---

1 Ce bronze a été publié dans la *Revue des sociétés savantes*, 5e série, t. VI, p. 133. On en a exécuté un moulage pour le Musée de Saint-Germain.

2 Il a été publié dans la première livraison de la *Revue archéologique*, année 1879. L'attribution de cette pièce, proposée à la Société des antiquaires de France n'a été le sujet d'aucune contestation. Cette tigresse, de même que le sanglier trouvé à Cahors, faisait bien partie d'un étendard.

Le petit cheval, trouvé à Aubiac est dépourvu de socle et n'a pas le même caractère. Il ne paraît pas non plus être un *ex-voto* comme le magnifique cheval de bronze qui appartient au Musée d'Orléans et qui figurait à l'exposition rétrospective du Trocadéro. Cet objet d'art rentrait donc dans la catégorie de ceux qui servent à la décoration des appartements.

Digitized by Google

Le hasard a fait découvrir il y a moins d'un an, un quatrième puits funéraire sur le plateau de l'Ermitage. On y a constaté une double sépulture de l'époque romaine. A plus de huit mètres de profondeur, au-dessus d'une rangée d'amphores contenant peut-être les provisions des morts pour leur grand voyage, gisait un soldat, sans doute un chef, enseveli avec ses armes, une lance, un coutelas, un casque.

Dans les couches qui occupaient le milieu du puits se rencontraient pêle-mêle les débris du repas des funérailles, vases brisés, ossements de bœufs et de moutons. Au nombre des têtes des animaux sacrifiés — plus de vingt — on peut conjecturer qu'une véritable petite armée prit part à la cérémonie funèbre.

Le casque, en fer, relativement bien conservé, est d'un type fort rare. Il a permis de reprendre à nouveau l'étude d'un exemplaire jusqu'à ce jour unique qui avait été trouvé dans les fouilles d'Alise.[1]

Tous les visiteurs de l'Exposition universelle ont gardé le souvenir de l'étalage éblouissant des produits de la céramique moderne. On réalise aujourd'hui des merveilles; la palette de nos artistes a su jeter sur les faïences et sur les porcelaines autant d'éclat que le soleil en donne aux fleurs. Que ces souvenirs ne vous rendent pas injustes et distraits lorsque vous passerez devant une modeste vitrine, où s'étaleront présentés avec artifice par leur meilleur côté quelques tessons de poterie rougeâtre. Avant de vous demander s'il valait bien la peine de recueillir ces débris, regardez et jugez. La terre est fine, la teinte est douce à l'œil. Si le vase, hélas trop fragile! n'est pas méconnaissable, étudiez en la forme presque toujours exquise. L'ornementation, sans superposition de couleurs, obtenue simplement par les creux et par les reliefs est sobre et variée. Elle reproduit en miniature des sujets empruntés à la faune et à la flore, ainsi que des motifs géométriques.

---

[1] M. Al. Bertrand a bien voulu faire restaurer et monter par M. Maître le casque trouvé à l'Ermitage et il en a fait exécuter un fac-simile pour le Musée national de Saint-Germain. L'original et le fac-simile ont été présentés à l'Académie des Inscriptions, dans sa séance du 21 mars 1879. Voir le procès-verbal de cette séance dans le *Journal officiel* du 25 mars. La prochaine livraison de la *Revue Archéologique* contiendra un mémoire de M. Abel Maître, sur ce casque et sur celui d'Alise.

Digitized by Google

On sera reconnaissant à M. Aunac, d'avoir obligeamment contribué à l'acquisition de tous les objets trouvés dans le puits funéraire de l'Ermitage, objets qui ont paru mériter les honneurs d'une vitrine spéciale.

Cette poterie, dite de Samos, est fréquemment sigillée. Les spécimens, répandus dans tous les Musées de l'Europe, ont fourni tout un répertoire de noms de fabricants, la plupart grecs. Il paraît certain qu'on était parvenu à en faire des contrefaçons ou imitations dans le pays même.[1] Le secret de sa fabrication est perdu.

La civilisation romaine importée dans les Gaules eut sa décadence qui dura quelques siècles et devança les invasions des barbares. Tandis que la langue de Virgile et de Cicéron s'altérait, les principes de l'architecture classique étaient oubliés. Tout se déformait jusqu'au jour où devaient naître une langue nouvelle en même temps qu'un art national.

Nous n'avons au Musée comme témoins de ces âges de transition — du IVe siècle à l'an mille — qu'un petit nombre de débris. Et cependant cette longue suite de six cents années a dû laisser dans l'Agenais bien des traces. Il est fort à souhaiter que les objets se rapportant à cette période soient désormais recueillis avec soin et viennent enrichir les collections de notre Musée.

---

[1] Les poteries de Montans (Tarn-et-Garonne), rentrant dans cette catégorie, ont été souvent décrites.

M. de Fontenilles a publié récemment une notice sur la découverte faite à Cahors du four d'un potier qui fabriquait des terres dites de Samos. Des fouilles exécutées, il y a deux ans, sur la Plateforme pour l'établissement d'un aqueduc tendant de l'Evêché an Palais de Justice ont mis au jour un établissement pareil que M. Marraud, juge de paix à Agen, n'a pu reconnaître que d'une façon incomplète.

Depuis de longues années, notre excellent confrère, M. Marraud, n'a laissé passer aucune occasion de surveiller, au point de vue archéologique, les fouilles entreprises dans le sol du vieil Agen pour l'exécution des travaux publics et des constructions privées. C'est à lui que le Musée doit la majeure partie de la collection des terres de Samos, ainsi qu'un grand nombre d'antiquités.

Digitized by Google

Un curieux fragment qui faisait partie d'un édifice de la décadence romaine, c'est une métope provenant de Sainte-Bazeille. On y voit un personnage grossièrement sculpté attaché à une croix en forme de X. C'est vraisemblablement le martyre de Saint André qu'on a voulu représenter. Le cordon qui règne au-dessous de ce sujet est composé de palmettes et de grecques d'un style barbare. Cette métope nous révèle l'existence, aux premiers âges du christianisme, d'une basilique de grandes proportions.

Un bas-relief trouvé à Eysses et qui figure un cheval au repos, couvert d'une simple housse, appartenait également à un édifice considérable. Mais il est difficile de décider si ce fragment date de la période gauloise ou de l'ère de la décadence. Il importe de prendre note de toutes les circonstances dans lesquelles se produit une découverte, sinon les objets d'une origine problématique perdent une grande partie de leur intérêt.

Moyen-Age. — C'est au commencement de cette période qu'il faut rapporter les trois sarcophages de marbre, en forme d'auge rectangulaire, que possède le Musée. L'un d'eux est dépourvu de sculpture ; les autres, qui ont été plusieurs fois décrits, sont ornés sur trois faces. Une seule de ces tombes a conservé son couvercle, qui est tectiforme et décoré par des imbrications

Il existe, en France, peu de Musées qui ne possèdent des vitrines pleines de poteries, d'armes, d'objets de toilette. de monnaies appartenant aux époques mérovingienne et carolingienne. Nous sommes encore très pauvres sous ce rapport. Les quelques objets qui datent de ce temps sont assez bien classés pour fixer l'attention des visiteurs.

La période romane — de l'an mille au milieu du XIIIe siècle — est représentée par quelques chapiteaux qui proviennent du cloitre de Saint-Caprais et qui ont été donnés par M. le docteur Amblard. Ce sont autant de compositions. D'ailleurs la variété des types est la loi adoptée pour l'ornementation au Moyen-Age. Telle église, où l'on compte des centaines de chapiteaux, fournit autant de modèles diffé-

Digitized by Google

rents dont la dissemblance ne nuit pas cependant à l'unité du style de l'édifice. En effet, chacune de ces pièces porte le caractère de l'époque et peut être approximativement datée par un archéologue.

On a fait souvent la comparaison à tous les points de vue des types immuables de l'architecture classique avec les monuments créés par les écoles fécondes et changeantes du Moyen-Age. C'est une grande querelle qu'il serait inutile de ressusciter à propos d'un petit nombre de sculptures échouées au Musée d'Agen. Cependant je tenais à dire la raison pour laquelle nous désirons réunir de nombreux spécimens des sculptures du Moyen-Age. Ces œuvres originales ont leur mérite à part. Le plus souvent elles accusent, même quand leur exécution est grossière, la science des proportions architecturales ; elles témoignent toujours de l'esprit d'émulation et de recherche de nos anciens constructeurs et des ressources qu'ils déployaient pour la mise en œuvre. Les architectes contemporains, qui adoptent trop facilement, contre l'usage, des types uniformes pour leurs restaurations ou leurs constructions dans les styles du Moyen-Age, pourront un jour trouver au Musée d'excellents sujets d'études.

Le cloître des Augustins d'Agen, qui s'élevait sur l'emplacement du Couvent des Filles-de-Marie, était décoré de colonnes géminées aux chapiteaux de marbre, ornés de personnages grotesques, d'animaux fantastiques et de feuilles aux formes tourmentées dans le style gothique du XIVe ou du XVe siècle. Quelques-uns de ces chapiteaux ont été conservés dans l'ancien fonds du Musée.

Nous espérons posséder avant peu une belle collection de chapiteaux, de modillons, de fragments de cordons des périodes romane et gothique.

Au moment où j'écris ces lignes on n'a pas encore pu mettre en place une curieuse cheminée qui remonte à la fin de la période romane. Des colonnettes engagées forment les supports. Le manteau, décoré de diverses moulures, est semi-circulaire. On aura à rétablir la gaine de forme conique. Les cheminées de cette époque sont fort rares en France. C'est à peine si l'on en cite quelques-unes à La Réole, à Vézelay, à Cluny. Ce petit monument a été donné au Musée par M. Rivals.

Digitized by Google

Le tombeau qui provient du château de Lafox et qui a été donné par M. le conte de Turenne, est un véritable monument. Deux gisants, un seigneur de Durfort et sa femme, l'un et l'autre à peu près de grandeur naturelle, reposent sur une banquette de forme quadrangulaire, évidée à l'intérieur, décorée sur toutes ses faces d'arcatures qui abritent, à la façon des niches, une théorie d'apôtres et de saints. Ces personnages à la pose raide, aux formes hiératiques, sont sculptés en demi-relief et bien inférieurs comme exécution aux figures des défunts dont les costumes et les armoiries mériteraient une description spéciale.

Ce monument est bâti en pierre commune perforée de *vacuoles*. Il a été fort habilement rejointoyé et les mutilations qu'il a subies autrefois sont peu apparentes.

Une *pieta* placée primitivement à l'intérieur du cénotaphe où elle était presque invisible, en a été retirée pour occuper une place indépendante et plus en vue.

Le tombeau de Lafox date de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe.[1]

Une crosse en bronze du XIVe siècle, dorée, émaillée, bordée de fleurons, est le seul objet qui représente l'orfèvrerie du Moyen-Age. Cette crosse a été tirée du tombeau d'un évêque d'Agen dans l'ancienne cathédrale de Saint-Etienne.

Renaissance. — Parmi les rares fragments de l'Eglise de Saint-Etienne qui ont été conservés figurent quelques cartouches dont plusieurs portent les armes des La Rovère. Cette sculpture sur pierre tendre est d'une finesse extrême. Elle a beaucoup souffert du temps ou plutôt elle a été détériorée dans une série de transports exécutés sans précautions.

---

[1] C'est le plus beau monument funéraire qui existe dans le Lot-et-Garonne.

Dans la dernière livraison du *Bulletin monumental* (1878, p. 800) on a reproduit un tombeau presque pareil, celui du connétable de Clisson et de Marguerite de Rohan, son épouse.

Digitized by Google

Les monuments de la Renaissance sont rares dans le pays. Le plus intéressant est le local même du Musée, l'ancien hôtel de Vaurs, dont la description a été donnée dans une des précédentes livraisons de la *Revue*.

Un objet d'art de la Renaissance, d'un prix inestimable, se recommande à l'attention. C'est un plat rustique sorti des fabriques de notre célèbre compatriote, Bernard Palissy. Ses dimensions sont grandes et sa conservation est parfaite. Des couleuvres, des écrevisses, des grenouilles admirablement modelées, figurent parmi les motifs appliqués à sa décoration.

G. THOLIN.

Nous détachons d'une étude littéraire publiée dans la *Revue des Deux-Mondes* par M. Emile Montégut, une page qui méritait d'être recueillie. M. Charles de Mazade, qui est un peu Agenais, comme on le verra, y esquisse sa biographie d'une main délicate et avec une modestie rare. Nous espérons, avec M. Montégut, que les portes de l'Académie française ne tarderont pas à s'ouvrir à un écrivain d'un caractère élevé, d'un talent sincère, qui n'aima jamais le bruit, — à un parfait galant homme.

« Mon histoire n'est guère compliquée, c'est l'histoire d'un homme de travail. Tout ce que je puis vous dire, c'est que ma famille a toujours eu quelques considérations dans le Midi. Mon grand-père avait été de la convention pour la Haute-Garonne. Mon père était un magistrat de la vieille roche, de la haute tradition, qui a laissé des souvenirs d'honneur dans le pays ; c'était l'intégrité même dans la douceur. Il avait été procureur du roi à Castelsarrazin, où je suis né; il est mort président à Mcissac après 1830. Je m'en souviens à peine. Détail singulier, mon père avait été, après 1815, à Castelsarrazin, le protecteur de M. Troplong, qui n'était alors qu'un petit maître d'études, et il avait contribué à faire sortir de là le futur président de la Cour de Cassation et du Sénat. Ma mère était aussi la fille d'un magistrat, qui avait été de la première assemblée législative, puis président de la Cour criminelle à Auch, puis conseiller à

Digitized by Google

Agen. C'était une femme de grande et simple vertu, très pieuse et très tendre. Veuve jeune encore, elle m'a élevé par la confiance et l'affection plus qu'autrement. Elle m'a laissé des traces indélébiles. (Je l'ai perdue, il y a déjà vingt-cinq ans. Elle est morte à Flamarens Gers), où je garde encore la modeste maison de famille.

« C'est là que j'ai vécu et que j'ai grandi, mon pauvre ami, devant beaucoup à ma mère. J'avais commencé mon droit à Toulouse, très jeune, vers 1840. C'est après cette date que je suis venu à Paris, où je me suis trouvé seul chargé de ma petite destinée, cherchant peu les protections. J'avais écrit vers 1843 ou 44 quelques articles à la Presse. Sainte-Beuve que j'avais rencontré par hasard, me tira de là et m'appela à la Revue. Il n'y eut pas dix paroles échangées entre Bulot et moi pour mon entrée, et depuis vous savez l'histoire; nous avons presque toujours vécu côté à côté. » AD. M.

Il a été lu à l'Académie des Inscriptions (séance du 10 janvier), un mémoire de M. Reullet, sur un savant peu connu, bien que de grand mérite, à qui Montaigne, — qui se fit son traducteur et qui, « l'accoustra à la Françoise, avec quelque traict et ply de Gascoigne » — a consacré tout un chapitre de ses essais (ch. XII du L. II.) C'est Raymond de Sebond ou de Sebonde, qu'on a appelé aussi parfois Sabaude, Sebeyde, Sebind et Sebinde, auteur de la *Théologie naturelle (Theologia naturalis. Sive liber creaturarum, specialiter de homine et de natura ejus. Daventriæ per Richardum Paffroid, in-fol.* imprimé vers 1484). Un juge très autorisé, M. Haureau a fait l'éloge de ce travail qui éclaire, sur certains points, la vie de cet « inconnu célèbre, » comme l'appelle M. Reullet. Sebond était-il espagnol et originaire de Barcelone ? Rien n'est moins prouvé. Au contraire, un manuscrit de Toulouse, qui présente toutes les garanties d'authenticité, atteste que, sous le vocable latinisé de *Sebonde*, il faut reconnaitre un nom français altéré.

Notre ami, M. le docteur Noulet, qui s'est occupé de cet auteur (*Mémoires de l'Acad. des sciences de Toulouse, 5e série, T. V., p. 290*), s'il ne fournit aucun document nouveau sur son âge et sa nationalité, donne, du moins, d'après un bel exemplaire manuscrit de la *Theologia*, que possède la bibliothèque publique de la ville de Toulouse, la date de sa mort, qui arriva le 29 avril 1436. Une note placée à la fin de ce précieux exemplaire apprend qu'un notaire de

Digitized by Google

cette ville, Béranger d'Ouvrier (*B. Operarii*) retint pour lui une copie exactement collationnée de la la *Theologie naturelle* de Raymond *Sibiude* (tel est peut-être le vrai nom, dont la physionomie est évidemment française), maître en théologie, ès-arts et en médecine, — copie tirée d'un manuscrit tracé par la main de l'auteur lui-même.

M. Reullet incline à faire de son héros un Toulousain, mais il ne réussit guère qu'à détruire les conjectures relatives à son origine prétendue espagnole.

Quant aux œuvres de Raymond, on peut tenir pour certain que de toutes celles qu'on lui attribue, une seule, le *Livre des Créatures*, lui appartient réellement. C'est un traité de philosophie religieuse, comme il y en avait déjà à cette époque et comme il s'en fera toujours, la raison tendant naturellement à s'immiscer dans les choses de la Foi. Une particularité remarquable, c'est la classification adoptée dans ce livre pour l'universalité des créatures. Sebonde la représente sous la forme d'une échelle graduée dont le premier échelon comprend *ce qui est;* le second, *ce qui est et vit;* le troisième, *ce qui est, vit et sent;* le quatrième, *ce qui est, vit, sent et juge* ou *apprécie à son gré*. Voilà la division quaternaire des êtres, formulée en termes brefs et précis dès le xve siècle. On n'est pas plus avancé de nos jours.

Ad. M.

Notre collaborateur et ami, M. Tamizey de Larroque, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur. Cette distinction si méritée a été proclamée en Sorbonne, lui absent, dans la séance du 19, consacrée à la distribution des récompenses aux membres des sociétés savantes. Elle arrive tard, mais on peut dire qu'elle n'en est que mieux justifiée.

L'activité de notre éminent compatriote est de celles que rien ne lasse. Puisse-t-il n'être point découragé par un irréparable malheur! Le plus jeune de ses enfants, une ravissante fillette de six ans à peine, lui a été enlevée en deux jours par une pneumonie. La nouvelle de son admission dans l'ordre de la Légion d'honneur l'a trouvé mêlant ses larmes à celles de tous les siens, cruellement désolé, à jamais inconsolable comme eux. La vie est pleine de contrastes, surtout la sienne. Quand lui arriva, il y a deux ans, la dépêche par laquelle on l'informait de son entrée à l'Institut, il venait de rendre les derniers devoirs à la dépouille de son vieux père. Il serait à souhaiter vraiment que la distinction dont on vient

Digitized by Google

de l'honorer fût la dernière, s'il en devait payer de nouvelles au prix de si durs sacrifices.

M. Tamizey puisera dans sa douleur la nécessité d'une diversion salutaire à lui-même et utile à tous. Il poursuivra résolument la publication de la *Correspondance de Chapelain* (3 vol. in-4° des *Documents inédits*), et commencera sans perdre de temps celle dont M. de Wailly entretenait, il y a deux mois, l'Académie des Inscriptions. Il s'agit des lettres d'un érudit que Bayle, qui s'y connaissait, appelait le *Procureur général de la littérature*, A. Fabri de Peiresc. Tout le monde sait ce que fut cet homme, ce voyageur, ce curieux infatigable, ce Mécène dont la fortune servait aux recherches des savants dans tous les pays de l'Europe, dont la science et le goût les éclairaient, qui fit avec Gassendi des observations astronomiques et forma des collections de médailles, d'inscriptions, d'objets d'art, restées célèbres, qui « fit découvrir » les carrières de Paros et importa, entre autres végétaux aussi nouveaux que charmants, le jasmin, le lilas de Perse, le myrthe à fleurs doubles et le laurier-rose. AD. M.

Le Gérant,

AD. MAGEN.

AGEN — IMPRIMERIE FERNAND LAM

Digitized by Google

RÉVOLUTIONS ANDORRANES.

HISTOIRE D'UNE MAISON DE JEU.

(Suite et fin)

IV

La vigilance et le sang-froid d'Arnalot, venaient de sauver les Vallées d'un danger dont le viguier épiscopal, trop discret pour en parler à personne, comprenait néanmoins l'étendue et la gravité. En cas de succès, l'émeute payée par les actionnaires du casino, leur livrait pour longtemps le pays pieds et poings liés. Par le baron et la baronne de Senaller, ils s'assuraient l'influence spirituelle et temporelle de l'évêque d'Urgel. Ils comptaient bien faire révoquer Arnalot, et le remplacer par un viguier de leur choix. Ce magistrat aurait donc été complétement à leur dévotion, de même que le bailli qu'il a le droit de désigner. Le viguier français, étranger aux Vallées, n'y peut faire que de rares et courtes apparitions. Son collègue jouissant, en l'absence de notre représentant, de la plénitude de l'autorité, la Compagnie se trouvait ainsi, par le fait, maitresse de la justice civile et criminelle, et du commandement militaire. Par le baron, qu'ils comptaient brider en lui imposant deux syndics triés sur le volet, les croupiers dominaient aussi le Conseil général. Malgré l'honnêteté profonde de M. le vicomte de Foix, ils se croyaient garantis, du côté de la France, par de secrets et puissants protecteurs; et leurs aboutissants auprès des gazettes de toutes les couleurs, leur permettaient d'influencer à leur gré l'opinion publique, en deçà et au-delà des Pyrénées.

La baronne de Senaller et son mari, qui était allé la rejoindre à la Seü d'Urgel, ne pouvaient pardonner à Arnalot d'avoir ainsi déjoué,

Digitized by Google

à l'improviste, une combinaison si habilement artisée, et dont ils se préparaient à profiter largement. Le lendemain même de l'installation des nouveaux syndics, le viguier épiscopal reçut de la Seü avis qu'il était suspendu de ses fonctions. A cet acte de rigueur, il répondit aussitôt par sa démission. Le prélat lui donna pour successeur Don Pere Dallerès, d'Andorra-Vieilla (14 juin), dont le Conseil général fut invité à recevoir le serment.

Cet acte d'autorité ne dépassait pas assurément les pouvoirs de Mgr Caixal y Estradé; mais, en usant de son droit, il commit, à mon avis, une véritable faute. Certes, si les Andorrans se refusaient à installer le viguier français, notre gouvernement n'hésiterait pas, je suppose, à faire immédiatement entrer en Andorre, par le port de l'Hospitalet, les douaniers et les gendarmes à pied, appuyés d'une compagnie de fantassins. Mais l'évêque ne dispose pas directement d'un soldat, pour faire valoir des prérogatives aussi légitimes que les nôtres; et si le gouvernement espagnol lui refuse son concours, ce prélat se trouve réduit à l'impuissance.

Voilà ce que Mgr Caixal y Estradé, et son neveu, chanoine du chapitre de la Seü d'Urgel, auraient dû prévoir avant d'agir. Ils auraient dû surtout ne pas accepter sans examen, de la main de Don Guilhem, le nouveau viguier Pere Dallerès, dont les adversaires de l'évêque redoutaient l'audace et la violence.

Arnalot avait résigné ses fonctions avec un calme parfait; mais le Conseil général, mécontent du choix de Dallerès, refusa de recevoir le serment que tout viguier doit prêter devant l'assemblée avant d'entrer en fonctions. Il chargea le bailli Ermengol d'exercer jusqu'à nouvel ordre les fonctions dont il voulait écarter l'élu de l'évêque, et tout sembla rentrer dans l'ordre. On était alors en été, et, durant cette saison, les chaleurs sont souvent suffocantes en Andorre, surtout dans la région inférieure de cette étroite et profonde vallée. Les pauvres gens gardaient les troupeaux sur la montagne; les riches pêchaient le matin des truites dans le Valira, en fumant des cigarettes, et faisaient la sieste dans l'après-midi. Mais ce calme n'était qu'apparent. Le vicomte de Foix jugea prudent de passer les ports, et de s'éclairer par lui-même sur la situation du pays. Les autorités andorranes lui déclarèrent qu'elles persistaient à repousser Don Pere Dallerès comme viguier, mais qu'elles accepteraient volontiers tel homme honnête et prudent qu'il plairait à l'évêque de choisir. Bon nombre d'habitants désiraient, dit-on, le senor Calvo, du village

Digitized by Google

de Saldeü (paroisse de Canillo), descendant du fameux Calvo, qui défendit, sous Louis XIV, la ville de Maëstricht contre Guillaume d'Orange. Dans l'espoir d'apaiser ce débat, le vicomte de Foix partit pour la Seü d'Urgel; mais l'évêque était absent depuis un mois, et notre représentant ne put s'aboucher qu'avec le vicaire général Don Agostin Codina, qui n'osa rien prendre sur lui. Force fut donc au viguier français de retourner en Andorre, d'où il partit peu de temps après, avec promesse de revenir au mois de septembre, et même plus tôt si les circonstances l'exigeaient.

A peine le viguier français avait-il franchi les ports, que les passions politiques, contenues par sa présence, se réveillèrent avec une incroyable ardeur. Le premier syndic Nicolas Duedra, ne sachant à quel saint se vouer, convoqua le Conseil général pour le 19 août, et donna ordre aux consuls des six paroisses d'envoyer le plus de miliciens qu'ils pourraient pour protéger l'assemblée. Ce déploiement de forces était une grande faute. En cherchant à grossir outre mesure la garde ordinaire qui suffisait, le syndic général confessait publiquement les craintes dont il était obsédé. Si tous les miliciens répondaient à l'appel, les adversaires armés se trouvaient mis en présence, et il pouvait arriver des malheurs. Si au contraire les partisans du Conseil général venaient seuls, l'autorité voyait ses ordres méconnus par bon nombre d'habitants, et il y avait lieu de redouter des violences contre Pere Dallerès, et ceux de ses adhérents qui demeuraient à Andorra-Vieilla.

Les partisans de l'évêque refusèrent de marcher; mais ceux de Duedra s'empressèrent d'obéir. Le Conseil général, assemblé dans la Maison des Vallées, décida qu'une commission serait envoyée à la Seü d'Urgel, pour assurer l'évêque du respect et du dévoûment des Andorrans, et le prier de remplacer Pere Dallerès par un personnage sympathique aux autorités. Nicolas Duedra, syndic-général, Pere Casado (de Canillo), et Pere Palmitjavila, conseillers généraux, furent désignés pour faire le voyage.

Pendant cette délibération, un grand nombre de miliciens s'étaient portés devant la maison de Dallerès, sans que nul syndic ni conseiller essayât de les arrêter. De la rue, ils criaient au viguier de l'évêque de sortir, ou de se montrer à la fenêtre, et proféraient des menaces de mort. Mais la porte et les contrevents étaient soigneusement fermés. Il régnait dans la maison un silence inquiétant. Dallerès s'était barricadé chez lui, avec sept de ses partisans armés de trom-

Digitized by Google

blons bourrés de chevrotines jusqu'à la gueule. Les braillards, qui ne l'ignoraient pas, s'abstinrent prudemment de tenter un assaut. On dit qu'ils voulaient mettre le feu à la maison, et qu'ils renoncèrent à ce projet par crainte de compromettre les habitations voisines. Dallerès avait en effet chez lui une bonne provision de poudre, dont l'explosion pouvait faire sauter tout le quartier. Les miliciens s'en tinrent donc aux vociférations, et le soir même ils regagnèrent leurs paroisses respectives avec les conseillers généraux.

Les trois commissaires chargés de se rendre à la Seü d'Urgel, partirent le 20 août, et se présentèrent le même jour devant l'évêque, qui les reçut comme des rebelles. Après cinq minutes d'audience, ce prélat, qui s'était déjà concerté avec le commandant de la garnison espagnole, déclara à Duedra et à ses deux compagnons qu'ils étaient ses prisonniers, et ordonna de les conduire à la citadelle. Le lendemain, il prononçait la dissolution du Conseil général, et en informait aussitôt l'assemblée.

A cette nouvelle, les autorités andorranes commandèrent à tous les hommes valides de prendre les armes jusqu'à nouvel ordre, et dépêchèrent immédiatement des commissaires à Foix, afin d'informer de tout le préfet de l'Ariége, et le supplier de réclamer pour les Vallées la protection de l'empereur.

Peu de jours avant l'arrestation de Duedra et de ses deux compagnons, le gouverneur militaire de la Seü ignorait profondément les droits des évêques d'Urgel sur les Vallées. Un chanoine, désigné à cet effet, se chargea de l'édifier là-dessus. Il étala d'abord devant lui la *Marca Hispanica* de Pierre de Marca, et trois volumes du *Viaje literario las Iglesias de Espana* de Villanueva. Il lui prouva victorieusement que les droits de l'évêque étaient écrits, en toutes lettres, dans l'acte de consécration de l'église d'Urgel, daté de 819 d'après Baluze, et de 841 d'après d'autres paléographes dont l'opinion n'est pas méprisable. Ce brave guerrier fut largement régalé de diplômes carlovingiens, de vieilles bulles pontificales, sans oublier le testament de saint Ermengol et celui de la comtesse Ermessende. Durant ces longs mais indispensables préliminaires, le gouverneur n'ouvrit la bouche que peur fumer un grand nombre de cigarettes, et vider à petits coups une bouteille de Xérès amontillado. Le chanoine, satisfait de ce premier succès, se disposait à serrer la question de plus près, et déployait le vieux manuscrit latin des paréages de 1278; mais son auditeur déclara qu'il était parfaitement éclairé par ce qu'il

Digitized by Google

venait d'entendre, et offrit de mettre immédiatement cent hommes à la disposition de l'évêque,

Dans la matinée du 21 août, Mgr Caixal y Estradé, qui venait d'être informé que rien de grave ne s'était encore passé dans les Vallées, pria le gouverneur de retarder le départ des soldats. Les nouvelles du soir étant moins rassurantes, il réclama le secours promis; mais le gouverneur, qui avait réfléchi dans l'intervalle, craignait de se compromettre. Il répondit à l'évêque qu'il se souvenait de la parole donnée, mais qu'il n'avait entendu fournir les cent hommes que pour étouffer la guerre civile, si elle éclatait dans les Vallées.

L'évêque insista, le gouverneur persista, et ils se séparèrent à peu près brouillés. Réduit à ne compter que sur ses propres forces, le prélat expédia à Pere Dallerès l'ordre de happer les principaux agitateurs, et de les conduire, sous bonne escorte, à la citadelle de la Seü d'Urgel. Le viguier épiscopal ne se le fit pas dire deux fois. Il leva immédiatement une bande d'hommes armés de fusils et de tromblons, et arrêta Anton Dallerès, pharmacien d'Andorra-Vieilla et membre du Conseil général, et Francisco Maestre, clerc de notaire et frère d'Anton Maestre. Le 22 août, les deux prisonniers furent dirigés de grand matin vers la Seü, sous la garde de soixante hommes résolus, car il fallait traverser San-Julia, où le Conseil général comptait de nombreux partisans, qui pouvaient tenter de délivrer les captifs. Mais les gens de San-Julia ne bougèrent pas. Pere Dallerès et les siens arrivèrent jusqu'à la Farga de Moles, où se trouve la baraque des douaniers espagnols, lesquels gagnaient tranquillement l'argent de la reine Isabelle II, qui à jouer aux cartes, qui à pêcher des truites dans le Valira, qui à écosser pour sa femme des fèves tendres ou des pois verts. Le chef du poste permit aux Andorrans d'entrer avec leurs armes sur le territoire espagnol; mais le viguier de l'évêque congédia quelques hommes, et arriva à la Seü avec les deux prisonniers et le reste de ses partisans.

Cependant le syndic général Nicolas Duedra ne pouvait se consoler d'avoir été fourré dans la citadelle de la Seü. Dans sa douleur, il regrettait de ne plus errer, avec ses troupeaux, sur les montagnes de Canillo, à l'instar des bergers de Théocrite et de Virgile. La citadelle espagnole résonnait de sa voix plaintive. Il envoyait la politique à tous les diables : il pensait à sa famille éplorée, à l'*olla podrida* relevée de poivre et de safran, qui fume pour le repas du soir. Un jeune sergent, ami des farces lugubres, lui avait appris,

Digitized by Google

avec toutes sortes de ménagements, que la reine Isabelle II, plus que jamais dominée par la sœur Patrocinio, venait de rétablir depuis deux jours l'odieux tribunal de l'Inquisition. Duedra se voyait déjà revêtu du *San-Benito* à flammes droites, et coiffé d'un grand bonnet pointu de papier jaune semé de diablotins griffus et cornus, dont les queues frétillaient d'allégresse. Le peuple fanatisé ondulait autour du bûcher devant la cathédrale; et les galants séminaristes de la Seü offraient des sirops aux dévotes, pendant que l'orphéon du Saint-Office entonnait le *Dies iræ* en faux bourdon.

Cette plaisanterie de corps-de-garde n'avait obtenu aucun succès auprès des compagnons de Duedra, qui néanmoins se montraient fort impatients de recouvrer leur liberté. Le gouverneur, harassé de leurs réclamations, et craignant d'ailleurs de se compromettre par sa persistance à les retenir captifs, leur permit de sortir sous caution, et leur donna pour prison la ville de la Seü. Duedra, Casado, et Palmitjavila sortaient de la citadelle à dix heures du soir, juste au moment où l'on y conduisait Francisco Maestre et le pharmacien Dallerès, qui attendaient depuis longtemps le résultat des pourparlers entre l'évêque et le commandant. Les prisonniers amenés par ordre du viguier, obtinrent bientôt la même faveur que le syndic général et ses compagnons.

On comprend de reste que pendant que cela se passait à la Seü, l'Andorre ne devait pas être tranquille. Le Conseil général avait dépêché de nouveaux commissaires au préfet de l'Ariége, qui se rencontrèrent à Foix avec ceux qui s'y étaient rendus quelques jours auparavant. Le préfet ne montrait aucun empressement à se prononcer. En conséquence, les délégués des Vallées désignèrent aussitôt quelques-uns d'entre eux qui partirent pour Paris, afin d'y solliciter et activer, en faveur du Conseil général, l'intervention du gouvernement français. Les autres retournèrent dans les Vallées, où ils trouvèrent leurs amis fort peu rassurés. Les pessimistes disaient que l'évêque avait ordonné de nouvelles arrestations, et que Pere Dallerès s'emparerait, une nuit ou l'autre, de ses principaux ennemis, pour les conduire, comme Francisco Maestre et le pharmacien, à la citadelle de la Seü. Les optimistes affirmaient au contraire que l'on avait de bonnes nouvelles de France, et que sous peu l'évêque aurait à compter de clerc à maître avec notre gouvernement. Néanmoins, les chefs du parti anti-épiscopal ne se fiaient pas à ces assurances. Plusieurs avaient quitté les Vallées. Les autres partaient

Digitized by Google

chaque soir pour la montagne avec leurs amis armés, et s'en allaient dormir au loin dans quelque cabane de bergers.

Cependant les commissaires envoyés à Paris n'avaient pas perdu leur temps. Le gouvernement avait télégraphié à l'ambassadeur de France à Madrid de réclamer du ministère espagnol la mise en liberté des prisonniers de la Seü, qui avaient été immédiatement élargis, et étaient revenus en Andorre Ce retour donna à penser aux partisans de l'évêque, et calma quelque peu les craintes des chefs du mouvement, qui reprirent le chemin des Vallées, et redoutèrent un peu moins d'être arrêtés chaque nuit dans leurs maisons.

Pere Dallerès ne perdait pourtant pas courage. Dans toutes les paroisses, il avait fait parvenir à ses adhérents des exemplaires de l'ordonnance de l'évêque qui dissolvait le Conseil général. Les deux factions se chansonnaient réciproquement. On échangeait, en attendant mieux, des épigrammes, des épithètes et des coups de trique.

Pour se mettre à l'abri d'un coup de main nocturne, Pere Dallerès avait laissé sa famille à Andorra-Vieilla, et était allé se fixer aux Escaldas, où la plupart des habitants, guidés par leurs préférences naturelles, ou alléchés par l'espoir de l'établissement du casino, s'étaient déclarés très haut en faveur de l'évêque. Par une obscure nuit de septembre, la fille de Dallerès, qui était sur le point d'accoucher, s'était mise au lit ainsi que quelques autres personnes de sa famille. Les contrevents étaient ouverts, et la lumière brûlait encore. Tout-à-coup, et du même point, partent à la fois des coups de feu. Six balles cassent les vitres et viennent se loger dans l'alcôve de la fille du viguier, et dans la chambre d'une autre personne de sa famille. Tout mauvais cas étant reniable, les partisans du Conseil général accusèrent naturellement Pere Dallerès d'avoir ordonné cette tragi-comédie, pour en jeter l'odieux sur ses ennemis. Mais toutes les apparences condamnent cette supposition, qui ne trouva guère de crédit que parmi les intéressés.

Durant les nuits qui suivirent cette lâche agression, dont on ne s'inquiéta pas assez de rechercher les auteurs, quelques amis de Pere Dallerès firent bonne garde autour de la maison habitée par la famille du viguier, pendant que d'autres se rendaient à la Seü, et mettaient les six balles sous les yeux de l'évêque, comme preuve de l'attentat. Réduit à l'impuissance matérielle, faute de troupes, le prélat eut recours aux peines ecclésiastiques. Il ordonna au curé et au vicaire de la paroisse d'Andorra-Vieilla de quitter leur résidence

Digitized by Google

et d'enlever, avant leur départ, la réserve ou hostie consacrée que l'on conserve habituellement dans les tabernacles. A peu près en même temps (15 septembre) Mgr Caixal y Estradé adressait à tous les curés des Vallées une lettre pastorale, insérée dans le n° 67 du *Boletin oficial ecclesiastico del Obispado de Urgel* de 1868. Il y rappelait aux Andorrans l'accueil enthousiaste qu'il avait reçu dans les Vallées en 1853, expliquait historiquement l'origine de ses pouvoirs, et reprochait aux gens des Vallées d'avoir bien vite oublié que c'était à lui qu'ils devaient la conservation de leurs priviléges, naguère menacés par les douaniers de la Seü.

« *Popule meus*, disait-il, *quid feci tibi, aut in quo contristavi te? Responde mihi*... Il y a dans l'Andorre des gens qui ne veulent pas des autorités par nous constituées, et qui disent avec une fureur satanique : *Nolumus hunc regnare super nos*, Luc, xix, 14..... Pensent-ils que le magnanime Empereur des Français... veuille se rabaisser jusqu'à se faire le complice de ces révoltés?... Convertis-tissez-vous à Dieu, humiliez-vous devant votre Prélat-Souverain. (*Prelat-Princep*), reconnaissant et demandant pardon de vos fautes à celui qui n'a éprouvé de ressentiment contre aucun rebelle... Et vous, Très Chers Fils, qui êtes demeurés fidèles parmi toutes les séductions et les fureurs de vos adversaires qui sont les nôtres....., soyez bénis du Seigneur, et que ses yeux se reposent sur vous avec miséricorde. »

Cette lettre pastorale ne fit pas renaître le calme dans les Vallées, et surtout à San-Julia, paroisse qui, je l'ai déjà dit, confine à l'Espagne, où la reine Isabelle II venait d'être renversée du trône. La nouvelle de cet évènement avait été accueillie avec enthousiasme par les libéraux du village, qui résolurent à l'unanimité d'appuyer le gouvernement du général Prim par *una manifestacion*. Les rafraîchissements furent commandés d'avance dans un café, où l'on devait se réunir le dimanche 11 octobre, à sept heures du soir, pour y chanter, après boire, des *himnos patrioticos y canciones liberales*. La présidence de l'assemblée fut dévolue sans conteste à un citoyen, qui dès longtemps avait renoncé à la *barreta* catalane, pour se coiffer d'un gigantesque chapeau noir, signe jusqu'alors respecté de ses opinions radicales et de son autorité politique. On entonnait pour la cinquième fois l'hymne de Riego, quand la porte du café, brusquement enfoncée d'un maitre coup de pied, livra passage à une vingtaine de *fadrins* (jeunes gens) de la haute montagne. Ces robustes

Digitized by Google

gaillards signifièrent aux libéraux que leurs chansons les agaçaient, et les invitèrent à profiter du clair de la lune, pour aller dehors régler amiablement, à coups de couteaux, leurs dissentiments politiques.

Le président de la réunion prit la parole, pour démontrer tout ce que ce jeu cruel avait d'incompatible avec les progrès de la civilisation et de l'humanité. On commençait à l'écouter, quand un coup de poing, lancé d'une main sûre, lui renfonça son fameux chapeau noir jusqu'au cou. Ce fut le signal d'une courte mais effroyable mêlée. Malgré l'évidence de leur droit et la supériorité de leurs principes et leur nombre, les progressistes, rossés à plate couture, furent expulsés de la salle, et laissèrent au pouvoir de l'ennemi, comme dépouilles opimes, trois *barretas* et le chapeau du président.

Les vainqueurs s'attablèrent sans façon, devant le festin payé d'avance et à peine entamé par les fuyards : et bientôt les voûtes du café, qui tout à l'heure résonnaient de l'hymne profane de Riego, retentirent de l'harmonie sacrée des vêpres et des cantiques. Cependant les progressistes allaient porter leurs doléances au consul majeur de San-Julia, qui tenait pour le Conseil général. Vu les nez ensanglantés et les yeux pochés des plaignants, ce prudent magistrat ne jugea pas opportun d'intervenir sur le champ. Il fit convoquer à loisir une troupe d'hommes armés, et ne se hasarda que vers minuit à pénétrer dans le café, pour reprocher aux *fadrins* leur conduite un peu folâtre, et les avertir poliment qu'il était temps d'aller se coucher. Les montagnards, que la vue des carabines et des tromblons de la garde consulaire commençait à exaspérer, se laissèrent prendre à cette parole dorée. Ils prièrent le consul et ses hommes de donner l'exemple de la retraite, et ils regagnèrent leurs hameaux, pour y dormir de ce sommeil tranquille, que procure à tout honnête homme la satisfaction de rosser les gens qu'il hait, et de banqueter à leurs dépens

Peu de temps après cette bagarre, les gens de San-Julia ayant eu dispute avec un sujet espagnol qui résidait dans ce village, les autorités reçurent l'avis officiel (19 octobre) que les Vallées demeureraient bloquées jusqu'à nouvel ordre, et que les *carabineros* s'opposeraient désormais à l'entrée et à la sortie des gens, des troupeaux et des marchandises.

Quatre jours après (23 octobre), grande alarme dans toute l'Andorre. Une troupe d'hommes armés s'était organisée sur le territoire

Digitized by Google

espagnol, pour aller renforcer les partisans de Dallerès aux Escaldas, où elle arriva sans résistance dans la matinée du 24.

Le viguier français, averti de tout ce qui venait de se passer, entrait précisément dans les Vallées le même jour, et partait le lendemain pour la Seü d'Urgel. Beaucoup de miliciens avaient pris les armes, mais ils furent promptement congédiés par le vicomte de Foix. Arrivé sur la place publique de San-Julia, ce magistrat y fut chaudement acclamé par les habitants, qu'il exhorta à la paix et à la concorde, ajoutant qu'il était venu pour tâcher de concerter avec l'évêque une solution pacifique.

Dans la matinée du 26, M. de Foix se présenta au palais épiscopal, où il trouva Mgr Caixal y Estradé assez disposé à un arrangement amiable; mais le soir, ses intentions étaient complétement modifiées. Il ne voulut pas céder un pouce de terrain. Tout porte à croire que l'influence de quelques personnes intéressées ne fut pas étrangère à ce changement regrettable.

Désormais, le viguier français n'avait plus rien à faire à la Seü et dans les Vallées, où sa présence avait ramené un certain calme. Il repassa donc les ports, avec promesse de revenir le plus tôt possible.

Le 30 octobre, lettre aux autorités Andorranes du général Prim, alors *prima espada* de la révolution espagnole. Informé du différend entre le Conseil général et l'évêque d'Urgel. Prim écrit au capitaine-général de Catalogne, au nom du gouvernement provisoire. Il reconnait « l'autonomie » de l'Andorre, et défend d'y faire entrer des troupes.

Cette lettre arrivait à point, car les *carabineros* maintenaient rigoureusement le blocus dénoncé depuis le 19. Dans la journée du 31, ils s'étaient même opposés au passage du courrier, qu'ils laissèrent néanmoins partir le lendemain. A dater du 3 novembre, les communications avec l'Espagne furent pleinement rétablies, et pendant sept à huit jours, il ne se passa rien de mémorable dans les Vallées.

Cette tranquillité n'était pourtant qu'apparente. On s'attendait à voir les deux partis en venir aux mains d'un moment à l'autre. Malgré tout ce qu'il avait appris, Pere Dallerès ne se décourageait pas. Sauf trois ou quatre exceptions, il croyait pouvoir compter sur tous les gens des Escaldas, où Don Jayme Trecens, ancien sergent carliste devenu curé d'Andorra-Vieilla, était venu le rejoindre par ordre de son évêque. A partir du 9, ce curé travailla sans relâche à

Digitized by Google

fabriquer des cartouches pour les partisans de Dallerès. Quant à Don Bonaventura Hereu, vicaire (*regente*) de Don Jayme, ses sympathies présumées pour le parti du Conseil général l'avaient fait transférer, par le prélat de la Seü, au village de Cachans, dans la Cerdagne espagnole.

Avant d'attaquer le viguier épiscopal dans le lieu où il était en force, les syndics et le Conseil général cherchaient à s'y ménager des intelligences. Un de leurs amis, Bonaventura Riberaygua, avait reçu secrètement sept à huit hommes armés dans sa maison, où ils devaient attendre des ordres. Leur retraite fut découverte, et ils prirent le sage parti de détaler au plus vite. Riberaygua voulut en faire autant, dans la matinée du 9 novembre ; mais les gens des Escaldas se mirent à sa poursuite, l'atteignirent en vue d'Andorra-Vieilla et le ramenèrent prisonnier. Comme il traversait la place des Escaldas, le curé Jayme Trecens le prit par le menton et lui dit : « Ah ! *picaro*. Il y a dans tout ceci de quoi te faire couper la tête. Tu seras le premier fusillé. » Quelques personnes s'interposèrent, et le prisonnier ne fut plus molesté.

Pendant que les gens des Escaldas ramenaient chez eux Riberaygua, les autorités d'Andorra-Vieilla faisaient, de leur côté, arrêter dans ce village trois partisans de Pere Dallerès. Deux heures après, le viguier de l'évêque reçut une lettre où on l'informait que des excès contre Riberaygua seraient aussitôt suivis de représailles « œil pour œil, dent pour dent. » Mais si le viguier de l'évêque voulait rendre leur prisonnier à la liberté, les autorités d'Andorra-Vieilla consentaient à élargir les leurs.

Cette dernière proposition fut acceptée ; mais la concession n'était qu'apparente, et tout le monde voulait en finir. Depuis un mois, les gens d'Andorra-Vieilla, redoutant une attaque nocturne de Dallerès, établissaient chaque soir un poste de douze ou quinze hommes. A partir du 9 novembre, les miliciens venus de tous les points de la paroisse, et renforcés par ceux de San-Julia, d'Ordino et de la Massana, s'élevaient à près de trois cents. Tous ces héros étaient largement et gratuitement hébergés dans les posadas de Calunez, de Rosario Ventosa, et dans un autre cabaret. Le bailli Ermengol, investi par le Conseil général des fonctions provisoires de viguier, s'était proclamé généralissime, et avait arrêté un plan d'attaque.

Les trois cents hommes déjà rassemblés à Andorra-Vieilla, devaient remonter le long du Valira, pendant que les gens de Canillo et d'En-

Digitized by Google

camp descendraient, au contraire, sur les bords de ce cours d'eau. On investirait ainsi au nord et au midi les Escaldas, qui s'élèvent sur la rive droite, et communiquent avec la rive gauche par un pont bâti à environ deux cents pas en amont du village.

De son côté, Pere Dallerès avait fait appel à ses amis de toutes les paroisses. Mais la plupart firent les sourds; de sorte qu'en y comprenant les gens des Escaldas, le viguier de l'évêque ne comptait pas plus de cent vingt hommes résolus à faire le coup de fusil. Ces combattants s'étaient fortifiés dans l'église et dans les maisons, et ils y attendaient l'arrivée de l'ennemi.

Cependant le Conseil général s'était réuni dans la Maison des Vallées. En l'absence de Nicolas Duedra, premier syndic, Bonaventura Moles, second syndic, présidait l'assemblée, qui résolut, avant d'employer la force, de sommer les rebelles de rentrer dans l'ordre. Cette sommation fut adressée, dans la journée du 10 novembre, à Pere Santuré, habitant des Escaldas, avec prière de la communiquer à ses compatriotes.

On y reprochait aux rebelles d'avoir tiré des coups de fusil sur des gens inoffensifs, qui d'ailleurs, ne s'en portaient pas plus mal, et de reconnaître, contre le vœu de l'immense majorité des Andorrans, l'autorité de Pere Dallerès. Cela ne pouvait durer plus longtemps. En conséquence, toutes les personnes disposées à ne point tenir le parti du viguier épiscopal étaient invitées à quitter les Escaldas, le lendemain onze novembre, avant huit heures du matin. Passé ce délai, l'attaque du village commencerait, et ceux qui feraient résistance seraient traités comme ennemis. Les maisons occupées par les insurgés seraient brûlées ou prises d'assaut, et leurs défenseurs traités selon les lois de la guerre. Les ecclésiastiques et les laïques étrangers au village, devaient immédiatement en sortir, pour éviter tout soupçon de complicité,

Cette sommation, signée du bailli Ermengol et de Bonaventura Moles, second syndic, fut communiquée par Pere Santuré à Dallerès et à ses amis, qui n'en tinrent aucun compte. Ils firent sortir du village les femmes et les enfants, se barricadèrent dans l'église et dans les maisons, et attendirent l'ennemi.

Le lendemain onze novembre, jour de la Saint-Martin, les miliciens réunis depuis deux jours à Andorra-Vieilla, et renforcés de quelques nouveaux venus, se mirent en marche, par un temps superbe, vers les sept heures du matin. Ermengol avait divisé ses gens en trois

Digitized by Google

groupes, dont deux devaient remonter le Valira, en ayant soin de se tenir à quatre ou cinq cents mètres de ce cours d'eau. Le bailli marchait en tête de la colonne composée des gens de la Massana, qui firent halte au hameau d'Engordany. Les miliciens de San-Julia s'avançaient de l'autre côté de l'eau, et ceux d'Andorra-Vieilla, commandés par un habile chasseur, le clerc de notaire Francisco Maestre, suivaient le bord de la rivière. En même temps, quatre-vingts hommes de Canillo, conduits par le syndic général Duedra, Juan Fon, consul majeur, et Jayme Aren, capitaine, descendaient la vallée du Valira et ralliaient, en passant à Encamp, environ soixante-dix combattants levés par Anton Picart, troisième syndic.

C'est ainsi qu'avant huit heures du matin, la petite armée d'Ermengol investit de tous côtés le village des Escaldas, où le viguier de l'évêque les attendait avec ses cent vingt hommes, largement pourvus de cartouches par l'intrépide curé Jayme Trecens.

Avant de commencer l'attaque, le bailli adressa, sans succès, une nouvelle sommation à Dallerès. Ses soldats serraient déjà le village de plus près, quand une fusillade bien nourrie partit tout-à-coup des maisons et de l'église. La bataille était engagée.

Pendant plus d'une demi-heure, le feu ne cessa pas un instant, et la voix de la grande cloche des Escaldas, lancée à toute volée, se mêlait au bruit des carabines et des tromblons. Cinq à six assiégés, embusqués dans le clocher, protégeaient de leur mieux le carrillonneur, sur lequel le tir des assaillants s'exerçait avec une préférence marquée. Quand le feu cessa, les deux partis, où les chasseurs d'izards se trouvaient pourtant en grand nombre, constatèrent avec joie que personne n'était ni mort ni blessé.

Ermengol et Francisco Maestre, escortés de quelques amis, se détachèrent alors de leurs hommes, et vinrent dans le village sommer Dallerès de capituler. Les assiégés leur crièrent de prendre les devants, et de se rendre chez le notaire qui devait rédiger le traité. Mais au moment où ils passaient sur la place principale, une voix retentit d'une maison : *fuego à ellos !* Le bailli et son escorte, salués de quelques coups de feu, détalèrent au galop. La fusillade recommença jusqu'à midi, sans autre résultat funeste que deux blessures. Sere, partisan du Conseil général, eût un bras cassé; et Pere Ribot, ami de Dallerès, reçût à la cuisse un coup de feu presque insignifiant.

Ermengol, qui voyait que la fusillade pouvait se prolonger longtemps sans résultat, ordonna une suspension d'armes, et fit savoir

Digitized by Google

aux assiégés que s'ils ne capitulaient pas à l'instant, ils allaient être brûlés vifs dans leurs maisons. Le bailli l'eut fait comme il le disait ; et dans cette prévision, il avait fait apporter d'Andorra-Vieilla quelques bombonnes de pétrole et d'autres matières inflammables. A cette menace, les gens des Escaldas se rendirent aussitôt, à condition que Dallerès, le curé Trecens, et quelques autres chefs les plus compromis, seraient libres de se retirer en France ou ailleurs. Sur cette assurance, le viguier de l'évêque et ses partisans mirent bas les armes. Mais à peine Dallerès et quelques autres furent-ils au milieu de leurs ennemis, qu'ils faillirent être écharpés. Ermengol les couvrit de son corps, et finit, grâce à son éloquence, et surtout à son gourdin, par faire entendre raison aux plus acharnés.

Malgré la promesse donnée, Dallerès, le curé Jayme Trecens et deux autres chefs des insurgés, furent dirigés sous bonne escorte vers Encamp. Arrivé sur le pont de ce village, le viguier épiscopal tenta de s'échapper ; et ses gardiens l'auraient certainement fusillé, sans l'intervention du troisième syndic Picart. Enfin, après quelques jours de captivité à Encamp et à Canillo, les prisonniers furent élargis. Le curé Trecens se refugia en Espagne, où l'évêque d'Urgel le fournit bientôt d'un bénéfice.

Dallerès, conduit sur le territoire français, s'arrêta au village de l'Hospitalet, dans l'auberge tenue par Astrié, dit *la Patrie*. Là, il recevait tous les jours la visite de ses partisans, et suscitait toutes sortes d'embarras aux autorités des Vallées, qui portèrent leur plainte au préfet de l'Ariége. Ce magistrat manda Dallerès dans son cabinet, et lui enjoignit de quitter l'Hospitalet. L'ex-viguier répondit qu'il ne demandait pas mieux, mais qu'il n'avait pas l'argent nécessaire pour se rendre à Quérigut (Ariége), où on voulait l'interner. Le préfet, charmé de sa docilité, lui fit compter aussitôt cent francs. Mais au lieu de prendre la route de Quérigut, Dallerès prit celle de la vallée d'Aran, et alla se fixer en Espagne, chez les parents de sa femme, dans la petite ville de Pallhàs, située à médiocre distance de l'Andorre.

Le 25 novembre, le Conseil général, autorisé par le viguier français, prit des mesures énergiques pour empêcher le retour des troubles. Les rassemblements séditieux furent défendus sous peine de mort. Les aubergistes et les particuliers qui donneraient asile aux perturbateurs verraient leurs biens confisqués. Toutes rixes et disputes étaient sévèrement interdites. Un petit corps de miliciens fut chargé de battre le pays et d'y maintenir la tranquillité. Enfin les

Digitized by Google

biens de quelques artisans les plus compromis de Dallerès, Bonaventura Riba, Sacases, Miguel Espel, Tabacaire, et José Rispal, furent placés sous le séquestre, jusqu'à décision de justice.

Ainsi finirent les événements de 1868, qui portèrent le dernier coup aux partisans de la maison de jeu. L'évêque de la Seü n'a point nommé de nouveau viguier, et les gens d'Andorra-Vieilla sont demeurés quelque temps sans curé ni vicaire. On m'a dit, en 1869, qu'un habitant de ce village, Miguel Rabot, était toujours sous le coup de l'excommunication, pour rixe avec le curé Jayme Trecens, lors de l'affaire des Escaldas. Pourtant, les pauvres gens des Vallées n'ont pas abdiqué tout espoir de faire établir un tripôt dans leur pays. Le gouvernement français est tenu de s'opposer à cette entreprise dangereuse et immorale. C'est pour l'éclairer, selon mon pouvoir, que j'ai rédigé ce mémoire.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

Digitized by Google

LETTRES ÉCRITES D'ÉGYPTE.

Alexandrie, 7 août 1864.

Mon cher Ami,

Bien avant le jour, le 22 juin, je partis du Caire pour Gyseh où j'espérais arriver avant le soleil, afin de voir, si je le pouvais, l'astre se lever du haut de la grande pyramide; mais je comptais sans les bateliers qui devaient nous passer au vieux Caire. En sortant de la ville, on remonte le Nil sur la rive droite et l'on fait près de trois lieues à travers une sorte de faubourg orné de jardins et de maisons de campagne. Nous arrivâmes ainsi à un endroit du fleuve où la berge est très haute et très raide, et comme nous faisions descendre nos trois ânes, deux bateliers se prirent de querelle à notre occasion. Ils voulaient simplement s'emparer de nos personnes et nous passer chacun dans son bateau, au détriment l'un de l'autre. A peine l'aube commençait, nombre de fellahs, hommes et femmes, portant en ville des légumes et des fruits, attendaient aux bords du Nil. Il se forma bientôt un attroupement d'où sortirent des cris à nous étourdir. J'avais réussi, durant la bagarre, à hisser mon âne sur le bateau, et de ce point relativement élevé, j'assistais, en riant, à cette scène qui ne manquait pas d'intérêt, surtout de couleur locale. Mon drogman s'était mis de la partie. Je le vis, au plus fort de la bataille, dénouer son turban avec agitation, ce qui est un indice de grande colère, et faire de violents efforts pour séparer les combattants. Cela se passait tout au ras du bord de l'eau; trois ou quatre enfants y tombèrent et les bateliers y roulèrent après eux en se débattant: ce fut la fin de la querelle.

Nous traversâmes le fleuve près du nilomètre, après avoir contourné l'île de Rhaouda qui fait face au vieux Caire. J'escaladai la rive gauche, tirant mon âne par le licou et nous traversâmes, sans

Digitized by Google

perdre de temps, le gros village de Gysch, tout peuplé de marchands de légumes. Nous longeâmes ensuite le Nil, dans la direction du sud, sur une longueur de trois kilomètres, traversant des champs de blé et de belles plantations de maïs et de coton. Tournant ensuite vers l'ouest, nous nous rapprochâmes insensiblement de la chaine lybique. Le soleil venait de se lever. A mesure que nous avancions, les arbres devenaient plus rares et d'une végétation moins belle. Les terres, toutes crevassées, paraissaient néanmoins aussi fertiles que celles des bords du fleuve, dont cinq ou six kilomètres environ nous séparaient. Tout-à-coup, en levant la tête, je vis la masse imposante des Pyramides, non de loin comme la première fois, mais à peu de distance devant nous.

Quand on arrive au point où s'arrête l'inondation périodique du Nil, le paysage — j'y reviens — change brusquement d'aspect. On a devant soi les crêtes peu élevées et très arides de la chaine lybique ; des pans de murs éboulés se montrent à fleur de sol, restes informes des monuments disparus ; tout prend un ton jaune comme les terres du désert qui est tout proche.

Je fis une courte halte à la limite du terrain submersible, pour bien examiner les lieux et me rendre compte de la configuration du sol. A quelques centaines de pas s'étalait, élevé à peine de vingt mètres, le rocher qui sert de base aux Pyramides. Sa face orientale est criblée d'ouvertures semblables à des fenêtres et conduisant à des hypogées troglodytiques analogues à ceux qu'on remarque sur le rivage d'Alexandrie.

Sans m'arrêter à ce premier indice d'une destination funéraire, je montai encore quelques pas et j'aperçus, à gauche, le sphinx dont la tête mutilée semblait sortir du sol jaune comme un gigantesque champignon sauvage. Le voisinage écrasant des Pyramides me le fit juger toutefois bien mesquin. A droite, s'étendaient la plaine du Delta et une chaine de rochers dont les couches supérieures offrent des traces d'anciennes sépultures.

Cependant des Arabes venus en nombre des villages voisins, s'emparèrent vivement de moi comme d'une chose à eux pour m'aider à monter sur la grande Pyramide, ainsi qu'ils me le criaient dans une sorte de jargon où se fondaient toutes les langues du monde. Un peu par amour propre, un peu aussi par curiosité, — une curiosité bien naturelle d'ailleurs, — je me confiai à trois de ces enfants du désert et m'élançai bravement sur les premières assises du Chéops, le plus

Digitized by Google

haut de ces colosses de pierre. Sa surface présente une série de gradins de quatre-vingts centimètres d'élévation en moyenno et j'ai la conviction que telle elle était à l'époque de sa construction, il y a de cela 3042 ans, d'après Hérodote. La pierre est un calcaire blanc et fort dur, qui s'est bien conservé dans ce pays où la pluie est très rare.

Il me fallut bien vingt minutes pour atteindre le sommet, après avoir fait trois temps de repos durant l'ascension. Deux Arabes, simulant de grands efforts, me soulevaient par les bras, un troisième, placé au-dessous, me poussait et me soutenait. Cet exercice exceptionnel me fatigua pourtant à ce point que je dus me coucher quelques instants sur la plate-forme du sommet. Quand, me relevant, j'ouvris les yeux, je me vis sur un carré de quatre ou cinq mètres de côté, entouré d'énormes blocs de pierre chevauchant les uns sur les autres et couverts sur toutes leurs faces d'inscriptions modernes que je me donnai bien garde de déchiffrer.

Je m'orientai tout d'abord sur le soleil et en m'aidant aussi de la Pyramide dont je savais les faces exactement dirigées vers les quatre points cardinaux. Lorsque j'eus tourné mes yeux vers le nord, comme il convient à un homme né sous une latitude plus voisine du pôle arctique que de l'équateur, voici ce que je vis : Devant moi, la campagne de Delta, s'étendant à perte de vue, parée de vertes moissons et parsemée de dattiers montant haut et droit dans le ciel bleu ; à ma droite, la grande ville du Caire dominée par sa citadelle que dominent à leur tour les deux minarets aigus de la mosquée de Méhemet-Ali semblables à deux phares blancs s'effilant au sommet en pointe noire ; tout cela s'étageant avec un désordre pittoresque sur le dernier contrefort de la chaîne arabique, le Mokaltan, que je vous ai décrit. Au pied de cette montagne, le Nil déroulait ses eaux blanches parmi les champs de coton et de maïs. Derrière moi, au sud, presque à l'horizon, les Pyramides de Sakkarah, moins élévées que celles de Gyseh et dans un état de dégradation plus complet, m'indiquaient les ruines de Memphis. A ma gauche, enfin, et se terminant pour ainsi dire à mes pieds, le désert lybique, borné par la chaîne de ce nom, se développait dans sa longueur, doré par les rayons du soleil levant.

La grandeur des souvenirs historiques entrait pour beaucoup, assurément, dans l'impression que me causa ce spectacle, mais le paysage est par lui-même éminemment grandiose. J'ai beau chercher

Digitized by Google

dans ma mémoire, pourtant très active et très fidèle, je ne trouve rien qui approche de cela. Ni l'entrée du Bosphore, ni la baie de Rio-de-Janeiro, ni celle de San-Francisco, encore moins la rade de Salamine et l'admirable coup-d'œil qu'on a du haut de l'Acropole d'Athènes, n'égalent en magnificence majestueuse et tranquille, cette campagne d'Egypte qui s'étend entre le Caire, les Pyramides, le Nil et Memphis.

La descente, que j'opérai lentement avec l'assistance de mes trois Arabes, est fatigante et dangereuse. Il suffirait de poser le pied sur une pierre effritée pour être lancé dans l'espace et l'on irait se briser sur les gradins, entraînant les conducteurs dans sa chute; mais j'arrivai heureusement à terre. Cela était écrit, comme disent les Arabes.

Alexandrie, 8 août 1864.

Mon cher Ami,

Avant de continuer le récit de ma visite aux Pyramides, j'ai à réfuter une opinion lancée, il y a quelques vingt ans, dans le monde par un des hauts personnages politiques de notre temps. A tout hasard et trop souvent par calcul, cette opinion a été reprise et renouvelée sans preuves d'aucune sorte par des écrivains à qui leur talent connu eut fait supposer plus d'indépendance. On prétend que les Pyramides ont été construites dans le but unique et spécial d'arrêter les sables du désert et qu'elles n'ont servi qu'accidentellement de lieu de sépulture. La première objection que j'ai à opposer à cette singulière théorie, c'est qu'il n'y a pas de sables voyageurs aux environs très dégagés de ces monuments, mais en supposant qu'il y en eût, voyons quelle serait leur marche.

On sait que la vallée du Nil est, nord et sud, à très peu de chose près et que sa région supérieure a une température très élevée qui échauffe l'air et le raréfie en l'élevant; de là, un déplacement d'air froid qui va du nord au sud pendant au moins neuf mois de l'année. Or, comme cet air devenu vent n'arrive aux Pyramides qu'après être passé sur la plaine cultivée du Delta, il est certain qu'il n'apporte point de sable. Rien à craindre donc de ce côté. Pendant les mois d'avril et de mai, de violentes bourrasques soufflent, deux ou trois jours, du sud-sud-est, du sud et du sud-sud-ouest, entraînant des nuages suffoquants de sable et de poussière. C'est ce que les

Digitized by Google

Arabes appellent le Kamsin, mot qui, dans leur langue, signifie cinquante, parce que le vent d'où procèdent ces bourrasques dure cinquante jours. Venu du désert en droite ligne, ce vent était le seul qui pût inspirer des craintes sérieuses, il était donc naturel que les constructeurs des Pyramides prissent leurs précautions contre lui. Or, la forme qu'ils adoptèrent était assurément la moins propre à réaliser cette intention. Une simple muraille eut mieux fait leur affaire que cette masse énorme de matériaux accumulés sur deux ou trois points qui ne sont rien dans l'espace. Mais une autre raison me semble péremptoire, c'est la position respective des Pyramides. Au lieu d'être sur une ligne perpendiculaire à la direction du vent du désert, qui est en moyenne le sud, elles affectent une ligne sud-ouest et nord-est, de telle sorte, que les sables, s'ils arrivaient jamais jusque là, les frapperaient obliquement et continueraient leur marche sans obstacle. Cette idée si simple et si naturelle me vint au sommet du Chéops, comme je cherchais à m'orienter. Les anciens habitants de l'Egypte, qui avaient si bien observé le ciel, savaient, mieux qu'on ne le croit, appliquer aux choses de la terre leur admirable sagacité. Ceux qui connaissaient la précession des Equinoxes ne pouvaient certainement ignorer quels vents régnaient dans la vallée du Nil.

Ainsi tombe, comme d'elle même, l'hypothèse de M. de Persigny, qui, par parenthèse, n'a jamais mis le pied en Egypte. Les Chinois, pour arrêter les Tartares qui tendaient à descendre du nord vers le sud, élevèrent la fameuse muraille qui clôt leur Empire de l'est à l'ouest. Pourquoi les Egyptiens n'auraient-ils pas opposé le même obstacle à l'invasion des sables dont la force de pénétration est autrement persistante que celle des hommes? Pourquoi n'auraient-ils pas barré la vallée du Nil tout entière? N'ont-ils pas entrepris et mené à bonne fin des travaux tout aussi considérables, le creusement du lac Mœris, par exemple, et celui du canal pharaonique du du Caire à Suez?

Mais revenons à la Pyramide de Chéops. Sur sa face nord, presque à la base, une ouverture donne accès dans d'obscurs et longs couloirs qui conduisent à la chambre sépulcrale. Deux énormes pierres qui s'arc-boutent forment le milieu de la voûte dont la naissance, à l'extérieur, est en retrait de quelques mètres. Sur les montants latéraux taillés dans un calcaire blanc, sont gravées, en creux, des inscriptions hiéroglyphiques. On ne sait à quelle époque fut démas-

Digitized by Google

quée cette entrée, ni ce qu'il y avait dans la chambre sépulchrale. Pour ce qui est des deux autres ouvertures, elles furent découvertes, l'une en 1818 par Belzoni, l'autre un peu plus tard.

Après avoir un moment circulé autour des deux autres Pyramides, le Mycérinus et le Chephrem, construites au sud-ouest et à quatre cents mètres du Chéops, j'allai visiter les temples souterrains qui sont au sud-est, dans le voisinage. L'un d'eux a été découvert tout récemment par M. Mariette, qui l'a fait déblayer. C'est un vaste édifice granitique évidemment destiné à une sépulture royale, puisque on voit encore au centre de la salle principale un sarcophage de granit noir qui a dû renfermer une momie. Je pénétrai, en me laissant glisser sur un sable fin et doré, jusqu'à une porte de granit dont les pieds droits étaient à moitié enfouis. Après une rapide inspection du monument, je m'établis dans une salle qui précédait celle de la sépulture et j'y déjeunai paisiblement, entouré de quelques Arabes qui m'avaient servi de guides. Près de moi, un vieux fellah préparait silencieusement du café qu'il vint m'offrir à la fin de mon repas. Les rayons d'un soleil éclatant pénétraient à peu près partout dans l'hypogée, mais dans le bas-côté où j'avais fait mon installation, régnait une fraicheur assez vive qni m'obligea bientôt à remonter. Ce ne fut pas sans plaisir que je revis le soleil, si chaud, mais si peu offensif, même pour l'homme, sous ce climat. Bien des fois, en effet, j'ai observé des enfants jouant tête nue, en plein midi et jamais je n'ai entendu parler d'insolation.

Après avoir jeté un dernier coup d'œil sur la face immobile du Sphinx et levé la tête pour voir, jusqu'à leur sommet, les Pyramides découper sur le ciel bleu leur lourde silhouette, je m'acheminai vers les bords du Nil, laissant derrière moi la chaine lybique. Un parcours de moins de cinq cents mètres me ramena sur les terres fertiles et crevassées que recouvre le Nil en août et en septembre. Je traversai plusieurs villages de l'aspect le plus calme et le plus pittoresque. Ils sont tous formés de cabanes en terre exactement cubiques, très basses et presque sans ouvertures, mais on y voit toujours, vers le centre, quelque belle maion turque, aux persiennes élégamment ajourées, et quelque dattier à la tige haute et fine comme une colonne de temple grec. Il y a aussi à la porte des villages, un puits et une marre vaseuse ou barbotent des compagnies d'oies et de canards à côté de buffles enterrés jusqu'au fanon. De superbes mimosas, actuellement en fleur, ombragent presque partout dans cette

Digitized by Google

riche campagne, les sentiers tracés au milieu des champs. Les fellahs passent près de moi sans se préoccuper de ma personne, les femmes, toujours voilées et vêtues de la longue robe bleue traditionnelle, se tiennent discrètement à distance ou se détournent un peu de leur route quand nous devons nous croiser.

C'est ainsi que j'arrivai à ma cange qui m'attendait un peu en en amont de Gysch et sur laquelle je traversai le fleuve, tantôt à la rame, tantôt à la voile et en poussant du fond près des bords. J'étais au Caire vers trois heures, si peu fatigué qu'après quelques instants de repos, j'allai visiter le Musée Mariette, situé au faubourg de Boulak, sur les bords du Nil. Ce que j'y ai vu de momies royales, de meubles, d'instruments, de bijoux, de scarabées, sans compter les papyrus, est vraiment inimaginable. Tout cela est disposé avec un grand goût dans de riches vitrines, grâce aux libéralités du vice roi. Il ne manque à ce musée, sans égal au monde qu'une chose, mais indispensable, un catalogue raisonné et descriptif. Espérons qu'il ne se fera pas attendre longtemps. Réduit à mes seules ressources, j'essayai d'établir quelques comparaisons entre quelques-uns des objets qui attiraient le plus mon regard et leurs analogues, vus par moi à d'autres époques et dans d'autres Musées. Ainsi, au milieu d'une des tables, est une statue de grandeur naturelle représentant un gardien de temple, c'est d'une réalité saisissante, mais ce qui me frappa le plus, c'est la parfaite analogie du type égyptien avec le type indien d'Amérique. Il y a dans les musées de Lima et de Valparaiso des peintures et des statues qu'on pourrait attribuer à des artistes de l'antique Egypte. Pour moi, il y a unité de race, à n'en pas douter. J'ai déjà émis cette idée dans une Etude écrite, il y a dix ans, sur l'origine et les migrations des Polynésiens. Cette origine, à mon sens, est identique à celle de tous les peuples d'Amérique venus d'Asie par le détroit de Béhring avant la séparation des deux terres, ou par mer, en suivant les vents variables de l'équateur, ainsi que l'a tout récemment démontré un membre éminent de l'Institut de France, M. de Quatrefages.

Je m'étais toujours fait l'idée que les Egyptiens d'autrefois étaient très confortablement installés dans leurs demeures, mais les meubles que possède le Musée Mariette m'ont paru grossiers et mesquins. Ce peuple vivait en vue de la mort, et sa plus remarquable aptitude s'appliquait évidemment aux industries funéraires, l'embaumement des corps, la gravure des inscriptions, l'établissement et la

Digitized by Google

décoration des sarcophages et des mausolées. Il y a là des momies royales à face dorée qu'on dirait prèparées d'hier ; c'est incroyable comme conservation. Les bijoux sont d'un travail délicieux et j'ai vu des chaînes d'or, en tresse, d'une finesse admirable. Les scarabées, dont on fesait des chapelets, des bracelets et des colliers, fourmillent dans les vitrines. Presque tous sont en pierre, mais il y en a en argent et même en or. Vous savez que le scarabée fut presque divinisé par les Egyptiens ; premier être vivant qui sorte de terre après le retrait du Nil, il était pour eux l'image de la vie et de la reproduction.

Ainsi fut employée cette journée du deux juin, durant le cours de laquelle j'eus, grâce à Dieu, le plaisir de mettre sous mes pieds les plus anciens monuments du globe, de traverser deux fois le vieux Nil et de rester deux heures en présence des plus riches débris de la plus antique civilisation. Je rentrai, si heureux et si émerveillé, à mon hôtel, que je me couchai pour mieux me recueillir dans mon admiration.

EUGÈNE MAGEN.

Digitized by Google

NOTES HISTORIQUES

SUR DES

MONUMENTS FÉODAUX OU RELIGIEUX

DU DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE.[1]

(Suite)

II

UNE LIMITE DES PARLEMENTS DE TOULOUSE ET DE BORDEAUX. SAINTE-COLOMBE. ROQUEFORT. LE BUSCON. TOUR MILLIAIRE. PLAICHAC. MONCAUT. FONTARÈDE. LE NOM-DIEU. BAX. BEAULENS. LES DEUX AUVIGNON. MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON. SAINT-LOUP. ESPIENS. GALARD OU GOULARD. LE SAUMONT. CALIGNAC. AUTIÈGES. FIEUX.

UNE LIMITE DES PARLEMENTS DE TOULOUSE ET DE BORDEAUX. — Le Pape Jean XXII voulut, en 1317, que tout le territoire du diocèse d'Agen, situé sur la rive gauche de la Garonne, formât un diocèse spécial sous le titre de diocèse de Condom, ayant le fleuve pour limite ecclésiastique. Il ne put pas changer les circonscriptions politiques et judiciaires; aussi une partie du diocèse de Condom relevait-il du Parlement de Toulouse, et l'autre du Parlement de Bordeaux.

La vicomté de Bruilhois, bailliage d'appel situé sur la rive gauche de la Garonne, relevait du Parlement de Toulouse, depuis la création de cette Cour souveraine par Charles VII, en 1444. Il en était de

---

[1] Voir page 53.

Digitized by Google

même de la vicomté d'Auvillars ; tandis que les Sénéchaussées de Condom et de Nérac relevaient du Parlement de Bordeaux, créé par Louis XI en 1462. Les deux paroisses de Dolmayrac et de Monbusq, formant aujourd'hui la commune du Passage d'Agen, faisaient partie du diocèse de Condom, parce qu'elles étaient sur la rive gauche ; elles étaient néanmoins de la Sénéchaussée d'Agenais et par suite du Parlement de Bordeaux.

En suivant la route départementale n° 5 d'Agen à Nérac, Eauze, etc, on traverse, à peu près à égale distance d'Agen et de Roquefort, le ruisseau presque toujours à sec, appelé pour ce motif le *Rieu-Mort*, et qui, dans toute sa longueur, fut, durant plusieurs siècles, la ligne divisoire des Parlements de Toulouse et de Bordeaux.

Une circonstance singulière se produisit un jour à propos du *Rieu-Mort*. Une femme tombe dans ce ruisseau et y meurt. La population des deux rives se réunit autour du cadavre et commence à discourir sur l'évènement et ses suites. Des jurisconsultes ruraux et improvisés, assistés bientôt de véritables avocats, discutent avec animation, et naturellement, ne sont pas d'accord. Le cadavre de cette femme, disent les uns, ne peut être légalement relevé que par les Consuls des communes de la vicomté de Bruilhois. Ce droit, répondent les autres, appartient exclusivement aux Consuls de la ville d'Agen. Loin d'apaiser les esprits, la discussion ne fait que les exalter. Cependant personne n'ose toucher au cadavre, objet du litige. Les autorités compétentes sont appelées sur le lieu de l'évènement.

Les Consuls des communes de Bruilhois arrivent sur la rive gauche du Rieu-Mort ; les Consuls d'Agen sur la rive droite. Ils ne sont séparés les uns des autres que par la largeur du ruisseau, ligne divisoire des deux Parlements, et sont entourés de part et d'autre, d'une assistance nombreuse et animée.

Si la femme morte se trouve plus près d'un bord que de l'autre, dit l'un des Consuls, la difficulté peut être résolue. Constatation faite, la femme n'est pas en long dans le lit du ruisseau, mais en travers, et posée comme un pont sur le ruisseau ; elle a une partie de son corps en Bruilhois, c'est-à-dire sur le territoire du Parlement de Toulouse, l'autre sur la commune d'Agen, et par suite, dans le Parlement de Bordeaux. La question est, en réalité, difficile à résoudre légalement. La femme, en mourant, semble avoir voulu faire aux autorités, interprètes des lois, une dernière malice, si naturelle à son sexe.

Digitized by Google

Pendant que chacun des Consuls des deux rives du Rieu-Mort défend les droits du Parlement dont il relève, et discute avec exaltation, sans parvenir à résoudre une question qui n'a pas été prévue par les lois, un vieux procureur ou avocat Agenais, d'un esprit fin et délié, plus habile que les autres à interpréter un texte en sa faveur, donne sans hésiter son interprétation inventée pour la circonstance : « Ce cadavre, dit-il, est placé comme un pont en travers sur le ruisseau; il a ses pieds sur une rive, et sa tête sur l'autre ; les Consuls de Bruilhois et d'Agen semblent dès lors avoir des droits égaux pour faire enlever la défunte ; mais comme les pieds sont sur le territoire de Bruilhois et la tête sur la commune d'Agen, et que la tête est la plus noble partie du corps humain, le cadavre appartient aux Consuls d'Agen. »

Cette idée parait lumineuse aux personnes qui ont cherché vainement une solution conforme à la loi, et les Consuls d'Agen restent victorieux ; bien qu'on puisse dire, au contraire, que la femme dont les pieds n'ont pas cessé de fouler le sol du Bruilhois, doit être revendiquée par les Consuls de ce dernier pays.

Souvent un trait d'esprit vaut mieux que le bon droit.

Sainte-Colombe. — Nous laissons à droite de la route, à 3 ou 4 kilomètres, sur les coteaux dominant la vallée de la Garonne, le village de Sainte-Colombe, reconnaissable à la flèche de son clocher. Le portail de l'église est en ogive.

Nous avons vu qu'en 1049, Guillaume, fondateur du monastère de Sainte-Marie de Moyrax, était seigneur de Moyrax, de Sainte-Colombe, etc. Jean de Montagu de Mondenard, était baron de Moncaut et seigneur en partie de Sainte-Colombe, durant la seconde moitié du xve siècle (1451-1492.) Son fils François lui avait succédé au commencement du xvie siècle. Arnaud du Bouzet, marié le 24 avril 1528, avec Marie de Loze, fille de noble Hérard de Loze, seigneur de Marin, près La Montjoye, et de Catherine de Sérilhac, était qualifié seigneur d'Escamps et de Marin, coseigneur de Roquépine et de Sainte Colombe.

Son fils, Michel du Bouzet, seigneur de Roquépine, de Marin et de Sainte-Colombe, fut chevalier de l'ordre du Roi, conseiller et premier maître d'hôtel de Marguerite de Valois, reine de Navarre, soit à la Cour de Nérac, soit au château d'Usson, quand cette princesse fut prisonnière. Cette reine Marguerite qualifie Michel du Bouzet

Digitized by Google

« sieur de Marin et de Sainte-Colombe, l'un de ses conseillers et maistres d'hôtel, » dans les lettres patentes datées d'Usson, le 15 novembre 1598, par lesquelles « son cher et bien aimé le sieur Jehan de Lartigue et de Basté » est nommé gentilhomme servant de la dite Reine. En vertu des mêmes Lettres patentes, le 30 novembre 1598, le même sieur de Lartigue prête serment de fidélité à raison de cette charge, entre les mains de son proche parent, Michel du Bouzet, sieur de Marin, premier maître d'hôtel ordinaire de la Reine. Ce Jehan de Lartigue, sieur de Basté en Condomois (sixième aïeul de Bernard Julien, baron de Lartigue Goueytes, et de Marie-Hippolyte de Lartigue, général de division, grand officier de la Légion d'honneur, ancien commandant en chef du 12e corps d'armée à Limoges, représentants actuels de cette branche), était le frère puiné de Pierre de Lartigue, seigneur d'Eüs, entre Mézin et Condom, que François 1er appelait son *Moureau* parce qu'il était très brun, lequel aujourd'hui, est représenté par M. Alphonse de Lartigue, fils de M. Auguste de Lartigue, Chevalier de la Légion d'honneur, ancien maire de Mézin.

Jean du Bouzet, fils aîné de Michel qui précède, est seigeur de Marin, coseigneur de La Montjoye, mestre de camp d'un régiment français et gouverneur du château de Ham en Normandie. Il devient seigneur de Sainte-Colombe après autre Jean, son frère puiné. Marié le 11 décembre 1600, il fonde le couvent des religieux de St-François dans la ville de La Montjoye et fait son testament le 17 décembre 1612 (J. Noulens, *généalogie du Bouzet.*)

Michel II, son fils aîné, qualifié haut et puissant seigneur, seigneur de Marin et de Sainte-Colombe, coseigneur de La Montjoie, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur du château Trompette à Bordeaux, joue un rôle important lors des guerres de la Fronde.

Jean Michel du Bouzet, marquis de Marin, épouse la fille du lieutenant général, son oncle paternel, et lui succède comme seigneur de Marin, de Sainte-Colombe, coseigneur de La Montjoye, etc.

Au dix-huitième siècle, MM. Laclaverie, originaires de La Plume, avaient succédé aux du Bouzet en qualité de seigneurs de Sainte-Colombe. Aussi voyons-nous en 1789, messire Jean-Nicolas Laclaverie, seigneur de Sainte-Colombe et de Brax, voter à l'assemblée de la noblesse de la Sénéchaussée d'Agenais pour l'élection des députés aux Etats-Généraux. Dans le procès-verbal de cette Assemblée, ce Laclaverie de Sainte Colombe (grand'père de Madame Charles de Bony), est qualifié, par erreur, marquis de Sainte-Colombe, parce que

Digitized by Google

ses prédécesseurs, MM. du Bouzet, marquis de Marin, étaient quelquefois qualifiés marquis de Sainte-Colombe.

Roquefort. — Le premier monument féodal que nous rencontrons est le château de Roquefort, érigé en baronnie depuis trois siècles en faveur de la famille de Secondat-Montesquieu, qui le possède encore. Il tire son nom du rocher sur lequel il est assis. Ce château est aujourd'hui en ruine ; néanmoins ce qui reste debout, quelques tours, le mur d'enceinte qui le circonscrit encore, avec quelques tours d'angles réduites à trois ou quatre mètres d'élévation, permettent de juger de son ancienne importance.

Noble dame Esclarmonde de Roquefort, dame de Ligardes et dudit Roquefort (*Nobla dona la dona na Esclarmonda de Roqua Fort donzela, dona de Ligardis et de Roqua Fort*), étant au lieu du Limport, en la paroisse Saint-Pierre de Brax, reçoit, les 20 et 22 novembre 1330, dix-huit reconnaissances féodales pour des terres situées audit Limport, paroisse Saint-Pierre de Brax, Philippe étant roi de France et Amanieu évêque d'Agen (*Grosse en parchemin appartenant à madame la comtesse Marie de Raymond, Agen*).

L'an 1376, noble Bertrand de Miran était seigneur de Roquefort, de Brax et du Limport, le tout en Bruilhois, comme on le voit dans l'hommage suivant :

« Au nom de notre seigneur soit, l'an de grâce mil trois cent soixante-treize et le quatrième de novembre, régnant très illustre prince Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, et seigneur Jean d'Armagnac, par la même grâce, vicomte de Bruilhois et de Creyssel, seigneur et baron de Roquefeuil ; et le seigneur Bernard, par la permission divine, évêque de Condom.

« La suite des temps faisant facilement oublier aux hommes les choses mémorables, à moins de les renouveler par des témoignages fréquents, c'est pourquoi sachent tous présents et à venir que dans le lieu de Layrac en Bruilhois, a été présent en personne noble Bertrand de Miran, écuyer de grand et puissant seigneur Jean d'Armagnac, par la grâce de Dieu, comme sus est dit, en présence de moi notaire et des témoins bas nommés, étant à genoux, après avoir fait le signe de la croix devant eux, tenant ses mains sur un missel ouvert, tout dol et fraude cessant a reconnu et confessé tenir à noble et honorable fief, en faveur du dit haut et puissant seigneur sus écrit, le lieu appelé à Roquefort, excepté la seigneurie de Brax et Limport en Bruilhois, avec ses appartenances et autres terres et revenus que ledit noble Bertrand de Miran tient et possède dans la vicomté de Bruilhois. (*Mêmes archives.*)

Jean de Dermyresse, écuyer, seigneur de Roquefort, bailli du bailliage de la vicomté de Bruilhois, autorise par lettres du 12 janvier 1503, les consuls de Sérignac à porter des chaperons, ainsi que le font les consuls de La Plume, Layrac, Caudecoste, Montesquieu, etc., et signe Dermyresse, *gran bailly*.

Digitized by Google

Le premier seigneur de Roquefort du nom de Secondat est noble homme Pierre II Secondat, seigneur de Clermont-Dessous, La Fleyte Roques, Belmont, Lisse, Escassefort, Taillebourg, Samazan, Roquefort, Romefort, Faugères, Termes, en Agenais, Condomois, Poitou, Armagnac, conseiller du roi, trésorier général des finances de France aux pays, généralité et duché de Guienne par Lettres données à Montfort-sur-Lille le 18 avril 1544. Il était l'arrière petit-fils d'autre Pierre Secondat, qui vint du Berry s'établir dans la ville d'Agen, vers la moitié du xve siècle. Pierre II, seigneur de Roquefort, né en 1490, fait son testament le 2 février 1546 et meurt en 1560.

Son fils aîné, messire Jean de Secondat, chevalier, né en 1515, mort à Layrac près d'Agen en 1599, fut seigneur de la Fleyte, Roques, Clermont-Dessous, Roquefort, Sérignac, Montesquieu, etc., conseiller aux conseils d'Etat et privé de sa Majesté, maitre d'hôtel ordinaire du roi et de la reine de Navarre, gouverneur des châteaux de Nérac, Rions, Auvillars. Jean de Secondat et ses frères et sœur obtiennent, le 5 juin 1580 un arrêt de la Grand-Chambre du Parlement de Paris, qui,

« Mettant à néant les défauts, contumaces et jugements qui s'en sont suivis « contre ledit feu Pierre Secondat,..... ordonne que ledit seigneur de « Roques sera remis en la jouissance des états de trésorier de France « et général des finances en Guienne, avec restitution des gages de « ses états depuis le 19 décembre 1559. »

Ce même Jean de Secondat, seigneur de Roquefort, etc., avait, le 28 juillet 1564, à l'âge de 49 ans, épousé Eléonore de Brénieu, âgée de 21 ans, arrière petite-fille d'une princesse de la maison royale d'Angleterre (de la branche d'York ou de la Rose Blanche). En effet, Marguerite d'Angleterre, comtesse de Salisbury (fille de Georges, duc de Clarence, et nièce d'Edouard IV, roi d'Angleterre de 1461 à 1483, et du roi Richard III, tué sur le champ de bataille en 1485), avait eu de son mariage avec Richard Pole ou la Pole trois fils, entre autres le célèbre cardinal Pole, et Henri Pole, lord Montagu, duc titulaire de Suffolck, dont la fille Marguerite de la Pole Suffolck, (mariée avec Cibaud de Brénieu, écuyer d'honneur de la reine Eléonore d'Autriche, seconde femme du roi François 1er), fut la mère d'Eléonore de Brénieu, demoiselle d'honneur de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Par cette alliance, Jean de Secondat avait des rapports de parenté avec de grandes familles Anglaises.

Digitized by Google

C'est ce Jean de Secondat, seigneur de Roques, Roquefort, etc., époux d'Eléonore de Brénieu, qui vendit, de concert avec Marie Stuart, reine d'Ecosse, épouse ou veuve de François II, roi de France, la maison que le maréchal Blaise de Monluc possédait rue des Juifs, dans la ville d'Agen, et dont il parle en ces termes dans son testament du 22 juillet 1576.

« Et combien que ledict Jehan mondict fils évesque de Condom,..... aussy luy donne et lègue ma maison scize à Agen, que j'ay acquize sy devant de Jehan Secondat, sieur de Roques, et de la reine d'Escosse.[1] »

On ignore comment la reine d'Ecosse et Jean de Secondat ou, plus probablement, son épouse étaient copropriétaires d'une maison dans la ville d'Agen ; mais le tableau mis au bas de la page montrera que la bisayeule de Marie Stuart, reine d'Ecosse et de France, et la bisayeule d'Eléonore de Brénieu, épouse de Jean de Secondat, seigneur de Roques et de Roquefort, étaient deux princesses de la maison royale d'Angleterre et les dernières de la race des Plantagenet.[2]

---

[1] Testament de Blaise de Monluc publié par M. Clément Simon, dans le Recueil des travaux de la Société d'Agric. Sciences et Arts d'Agen, 2e série, tom. II, p. 409.

2

♂ Richard d'Angleterre, duc d'York (de la race des Plantagenet), chef de la Rose Blanche, tué l'an 1460, laisse entre autres enfants :

♂ Édouard IV, 35e roi d'Angleterre de 1461 à 1483.

♂ Georges, duc de Clarence, noyé dans un tonneau de vin de Malvoisie 1477 ; laisse d'Élizabeth Nevil, fille du cél. Cte de Warwick.

♂ Richard III, 37e roi, + 1485.

♀ Élizabeth, hérit. de la Rose Blanche, épouse Henri VII Tudor, hérit. de la Rose Rouge, 38e roi d'Angleterre 1485-1509.

— ♂ Édouard V, 36e roi, + 1483.

♀ Marg. d'Angleterre, Cesse de Salisbury, décapitée en 1541, ép. Richard Pole, dont trois fils.

♀ Marg. Tudor, + 1539, ép. Jacq. VI Stuart, roi d'Écosse

♂ Henri VIII, 39e roi d'Angl., 1509-47.

♂ Henri Pole, lord Montagu, duc de Suffolck, ép. Jeanne Nevil-Aberg.

♂ Arthur.

— ♂ Le célèbre cardinal Pole, + 1558.

♂ Jacq. V, roi d'Écosse, 1513-42, ép. Marie de Lorraine-Guise.

♀ Marie Stuart, reine d'Écosse, épouse François II, roi de France, + 1560.

♀ Marie Tudor, 41e reine, 1553-58.

♀ Élizabeth, 42e reine d'Angl., 1558-1603

♀ Marg. de Pole Suffolck, ép. Cibaud de Brénieu.

♀ Cath. ép. sir François Hastings, Cte de Huntingdon.

♀ Éléonore de Brénieu née 1513, ép. le 28 juillet 1564, Jean de Secondat, seigneur de Roques, Roquefort, Montesquieu, etc.

Digitized by Google

Jean de Secondat eut treize enfants de son mariage avec Eléonore de Brénieu, entre autres Pierre, qui a continué la branche des barons de Roquefort (barons de Montesquieu, depuis le dernier siècle, seule branche existante aujourd'hui), et Jacob de Secondat, baron de Montesquieu, seigneur de Goulard, Castel-Nouvel et Mérens, gentilhomme ordinaire des rois Henri IV et Louis XIII, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, lieutenant colonel, etc., bisayeul de Charles Louis de Secondat, baron de La Brède et de Montesquieu, président au Parlement de Bordeaux, l'un des quarante de l'Académie francaise, l'immortel auteur de l'*Esprit des Lois*.

Pierre de Secondat, baron de Roquefort, seigneur de Roques, La Fleyte et autres lieux, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, etc., naquit le 3 mai 1591 dans la ville d'Agen. Il eut pour parrain messire Sylve de Lescale de Vérone, seigneur de Vivès, son cousin (fils de Jules César de Lescale de Vérone et frère de Joseph, savants et littérateurs célèbres au XVIe siècle, plus connus sous le nom latin Scaliger, et qui se disaient issus des princes souverains de Vérone). Pierre de Secondat épouse à Bordeaux, le 21 août 1600, Anne de Pontac, et meurt en 1638.

Gaston de Secondat, baron de Roquefort, seigneur de La Fleyte et de Roques, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi Louis XIII à l'âge de 11 ans, capitaine de cavalerie, naquit le 12 avril 1625, et fut tenu sur les fonds de baptême par Gaston de France, duc d'Orléans, Monsieur, frère du Roi, et par Séreine de Durfort, épouse d'Honoré de Montpezat, seigneur comte de Laugnac.

Quatre de ses descendants ont, après lui, porté le titre de barons de Roquefort : 1° Son fils Godefroy (marié en 1706 à Louise de Raymond, fille de messire Gratien de Raymond, seigneur de Lagarde et de Bonnegarde, lieutenant de nos seigneurs les Maréchaux de France à Agen); 2° son petit-fils Jean Tiburce Godefroy de Secondat, baron de Roquefort, seigneur de Saint-Marcel par son mariage contracté le 3 janvier 1740, avec Marie-Louise-Hélène de Cunolio d'Espalais, dame de Saint-Marcel; 3° Son arrière petit-fils Jean Godefroy, baron de Roquefort, seigneur de Saint-Marcel, etc., qui eut, de son mariage avec Marie Bernardine de La Myre, dame de Douazac; 4° Charles Godefroy Gratien de Secondat, dernier baron de Roquefort, décédé sans postérité le 12 février 1846.

Les châteaux de Roquefort et de Saint-Marcel appartiennent depuis

Digitized by Google

sa mort à M. le baron Gaston de Secondat-Montesquieu, son parent et son héritier.

Le Buscon. — Le château du Buscon est situé à peu près à égale distance des châteaux de Roquefort et d'Estillac, et comme eux sur les coteaux qui dominent la plaine de la Garonne.

Noble Jean ou Alain *de Podio Extremo*, seigneur de Ferrassou, près Penne d'Agenais, et du Buscon en Bruilhois, fils de nobles N. *de Podio Extremo* et Jeanne de Lustrac, épouse avant le 29 juin 1461, noble Jeanne de Sirosse, dame de La Pessonie en Quercy, de la moitié de la maison de Beaumont aussi en Quercy, et d'une autre maison noble, sise dans la ville de Casseneuil. Cette dame était devenue veuve après le 10 octobre 1450 de noble Bertrand de Lard, seigneur de La Boulbène, dont elle avait un fils nommé Arnaud.

Ledit Alain *de Podio Extremo*, fait le 29 juin 1461 et le 4 février 1468, des arrentements pour lui, pour Jeanne de Sirosse son épouse, et pour Arnaud de Lard, né du premier mariage de sa femme : Il institue cette dernière son héritière universelle, réserve le douaire de noble Jeanne de Lustrac, sa mère, et le donne à sa nièce, noble Bertrande de Lustrac, qui fut mariée en 1477 avec Arnaud de Lard, son beau-fils, devenu par ce mariage seigneur de Rigoulières, près Penne d'Agenais.

Catherine *de Podio Extremo* et Jean de Galard, mariés, étaient seigneur et dame du Buscon en 1468.

Pierre de Galard, leur fils, leur succède et laisse deux filles.

Il résulte de reconnaissances féodales qu'en 1520, 1524 et 1526, nobles Anne et Jeanne de Gaillard (de Galard) étaient dames du Buscon, en leur qualité de filles et héritières de noble Pierre de Galard, et qu'elles avaient pour administrateur de leurs personnes et de leurs biens, Fabien de Boudet, conseiller au Parlement de Bordeaux. Ladite damoiselle Anne de Galard, dame du Buscon, était mariée avec noble Piere de Nozières en 1544 et 1546. La même Anne et noble Jean-Pierre de La Goutte, écuyer, seigneur de Castanède et de La Roque, son second mari, étaient seigneur et dame du Buscon en 1564.

Depuis lors MM. de La Goutte, qualifiés marquis de La Pouyade, etc. étaient seigneurs du Buscon, et, au dernier siècle MM. de Lard de Rigoulières furent qualifiés seigneurs barons du Buscon jusqu'à l'abolition des fiefs.

Digitized by Google

Tour Milliaire. — Un petit monument Romain ou Gallo-Romain, construit en forme de tour ronde, en petit appareil cubique, fort dégradé par les hommes et par les siècles, mérite l'attention des archéologues par son antiquité et sa rareté. Il est situé à moins d'un kilomètre du village de Roquefort, construit dans la haute plaine, et du château du Buscon, placé à mi-coteau. Ce monument, que j'appellerai une Tour Milliaire en attendant de meilleures indications, n'a plus que quelques mètres d'élévation.

Cette tour massive est sur le bord du chemin public allant d'Agen à Roquefort et au village d'Estillac, où ce vieux chemin (voie gauloise ou voie romaine secondaire) se maintient sur la hauteur, contourne Aubiac, arrive presqu'en plaine à La Plume, et va rejoindre la grande voie romaine d'Agen à Saint-Bertrand de Comminges, vulgairement appelée La Peyrigne dans notre pays.

Je laisserai à des hommes plus compétents que moi, le soin de déterminer la nature et la destination de cette tour, semblable à la tour romaine située entre Saint-Côme et la ville d'Aiguillon, quoique moins grosse et aujourd'hui moins élevée.

Plaichac. — Nous passons à cent mètres du clocher de Saint-Vincent de Plaichac, dont nous avons la date précise, et nous voyons très distinctement ses ouvertures en plein cintre roman.

Gaston VI, dit le Jeune et le Bon, né en 1171, fils aîné de Marie, vicomtesse de Béarn et de Bruilhois morte en 1187, et de Guillaume de Moncade, fut, deux ans après sa naissance, élu vicomte de Béarn et de Bruilhois par les États de Béarn. Ce jeune prince fonde en 1193, à l'âge de 22 ans, le prieuré de Plaichac, dans les paroisse et commune du même nom, et prend, dans la charte de fondation, le double titre de vicomte de Béarn et de Bruilhois (*Gasto vicecomes Benearnensis et Brulhesii*). Le prieur de Layrac cède les droits que son monastère a sur l'église de Plaichac, et reçoit en échange une rente annuelle de 20 sols Arnaudens.

Plaichac était au xvie siècle, l'une des sept seigneuries ayant justice possédées dans le Bruilhois par la famille de Secondat. — Etienne de Bernard, sieur du Tuquo en la commune de La Plume, conseiller et procureur du Roi à l'élection d'Agenais, devint seigneur haut justicier de la commune de Plaichac, par l'acquisition qu'il fit de ce fief à la famille de Secondat. Peu d'années après, les consuls de La Plume et Jean de La Roche, bailli de Bruilhois (auteur direct du

Digitized by Google

propriétaire actuel du château d'Estillac), députèrent à Paris Guillaume de Captan, lieutenant-général dudit bailliage, et obtinrent des Lettres patentes en vertu desquelles Henri IV, roi de France, retrayait ladite seigneurie de Plaichac, par droit féodal et puissance de fief, en sa qualité de vicomte de Bruilhois, et comme tel, seigneur dominant de Plaichac, et l'ajoutait aux paroisses de La Plume. Depuis lors, Plaichac a cessé d'être une commune.

En 1744, le prieur de Plaichac signait : L'abbé de Seney.

Moncaut. — Le village de Moncaut est nommé en latin *de Monte Calvo*, à cause de sa situation à cent quatre-vingt-dix-sept mètres au-desssus du niveau de la mer, sur un banc de rocher où les arbres viennent mal. Son église, en partie de l'époque romane, est sous l'invocation de Saint-Pardulphe ou Saint-Pardon.

La seigneurie et baronnie de Moncaut n'a jamais été aliénée; elle est successivement passée dans diverses familles et toujours par mariages. Aux XIIIe et XIVe siècles, elle était possédée par la famille très puissante de Révignan ou de Rovignan. Noble homme Bernard de Rovignan (*nobilis vir Bernardus de Rovinhano*) reconnut, par acte du 10 juillet 1243, avoir précédemment donné à l'évêque d'Agen, la quatrième partie de la dîme de l'église de Moncaut, et l'abandonna de nouveau à perpétuité (*Cartulaire d'Agen*).

Pierre de Rovinham (de Révignan) seigneur de Moncaut, étant à Bordeaux dans le palais de l'archevêque, le 30 juillet 1363, fait hommage à Edouard, roi d'Angleterre, représenté par Edouard, prince de Galles, duc de Cornouailles (dit le Prince Noir), fils aîné dudit roi.

Noble Mathe de Révignan, dame de Moncaut, agissant avec l'autorisation, l'exprès consentement et la présence de noble Garcie Arnaud d'Albret, son époux (*nobilis Mathea de Revinhano, domina de Monte Calvo, de voluntate, autoritate, licencia et expresso consensu nobilis Garciæ Arnaldi de Lebreto, viri sui, ibidem presens*), donne l'investiture de certains biens situés en la juridiction de Moncaut et de Montagnac. L'acte passé à Moncaut le 25 février 1422 (vieux style), est retenu par Pierre de Span, notaire public de Bruilhois et de toute la sénéchaussée d'Agenais et Gascogne (*Minutes dudit Pierre de Span, faisant partie de mes archives*).

Miramonde d'Albret, leur fille, apporte la baronnie de Moncaut à

Digitized by Google

son époux Garcie ou Gassiot de Montagu de Mondenard, seigneur en partie de Montjoy, cadet de sa branche et arrière petit-fils de Bertrand de Montagu, baron de Mondenard, en Query (1299), lequel avait lui-même pour bisaïeul Simon de Montagu, seigneur de Montcuq en Quercy, marié en 1212 à Julienne de Châtillon, qu'il nomme comme étant sa femme, dans une fondation faite par lui à l'Eglise de Montcuq, à son retour de la Terre-sainte.

Nous avons vu que ce Garcie de Montagu de Mondenard, baron de Moncaut par son mariage avec Miramonde d'Albret, acheta la seigneurie d'Estillac en 1447. Il est le bisaïeul du maréchal Blaise de Monluc et d'Antoinette de Mondenard, héritière de Moncaut. Il eut trois fils nommés Jean. L'aîné fut baron de Moncaut et en partie de Sainte-Colombe; il eut de Bertrande de Durfort, François, père d'Antoinette héritière de Moncaut. Le second fut seigneur d'Estillac et laissa de son mariage avec Marguerite de Galard de Brassac, entr'autres enfants Françoise, mère du maréchal Blaise de Monluc.

Le troisième Jean, fils de Miramonde d'Albret, fut seigneur de Roquelaure. De ce dernier, descendent les MM. de Mondenard, du département de Lot-et-Garonne, et les MM. de Mondenard de Roquelaure, du Bordelais.

Le 17 août 1532, noble Antoinette de Lombard, dame de Moncaut, fait son testament en faveur de noble François de Mondenard, seigneur dudit Moncaut. Elle fait divers legs pieux, fonde, dans l'église dudit Moncaut en l'honneur de la Sainte - Vierge, une chapellenie, et donne pour l'entretien du chapelain une métairie (une borde) située dans la juridiction, au lieu appelé le *Camp des Arabes*.

Antoinette de Mondenard, héritière de Moncaut, dont je viens de parler, épouse, en 1550, Bertrand de Laurière, seigneur d'Andas, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, veuf d'Anne de Lomagne, et second fils de Jean de Pompadour, baron de Laurière et de Bertrande de Durfort. Depuis cette date, MM. de Laurière ont été, pendant dix générations, barons de Moncaut. La fille du dernier, Mme la marquise de Saint-Exupéry, habite Agen et le château d'Arasse près de cette ville, l'un des châteaux de sa famille paternelle.

Sous Moncaut, nous laissons la route d'Agen à Nérac, et prenons à gauche la route qui nous conduit au Saumont et à Francescas.

Digitized by Google

Fontarède. — La paroisse de Fontarède (en latin *de Fonte frigida*, fontaine froide, en langue du pays Fontafrède et Fontarède par la suppression de la lettre *f*), tire son nom d'une source extrêmement abondante, mettant un moulin en mouvement, ne diminuant jamais. Cette source, que l'on peut remarquer sur le bord de la route entre Moncaut et le Saumont, sort de sous le banc de rocher analogue à celui du coteau de l'ermitage d'Agen.

Arnaud de Bordes donne, au XIIIe siècle, à l'évêque d'Agen, la dîme de la paroisse de Fontarède (*Cartulaire d'Agen, Bulle cotée par lettres A. C.*).

La dîme de la paroisse de Fontarède était partagée d'une manière inégale entre le seigneur de Rogès et l'évêque de Condom ; ainsi aux XVIIe et XVIIIe siècles, MM. de Timbrune, marquis de Valence, percevaient les trois quarts de la dîme, en leur qualité de seigneurs de Rogès (terre qui a toujours été de la commune de La Plume, mais qui était de la paroisse de Fontarède). L'autre quart de la dîme était dû à l'évêque de Condom.

L'église Saint-Etienne de Fontarède, belle pour une campagne, est en général de l'époque romane. La plus grande partie de la paroisse est aujourd'hui annexée à la commune de Moncaut.

Roquefort, Le Buscon, Estillac et Aubiac étaient quatre communes et juridictions situées, comme La Plume, à gauche de la route que nous suivons d'Agen à Nérac; Sainte-Colombe, Plaichac et Moncaut étaient, au contraire, à droite de la même route.

Le Nom-Dieu. — Les communes de La Plume et de Moncaut sont séparées des communes du Nom-Dieu et du Saumont, par le Petit-Auvignon, que nous traversons sur le pont de Rogès (route départementale n° 15, de Miradoux à Calignac). Je dirai un mot plus loin des deux cours d'eau nommés le petit et le grand Auvignon.

Le village du Nom-Dieu, chef-lieu d'une commune est situé à trois kilomètres en amont de ce pont, sur le bord de la rive gauche du cours d'eau. Son château gothique, aujourd'hui presque entièrement détruit, n'a conservé qu'une jolie croisée géminée, avec chapiteaux. Le mur, très élevé qui le terminait à l'orient, fermait le fond de l'église, et doit à cette circonstance d'avoir été conservé dans toute sa hauteur.

Digitized by Google

Le Nom-Dieu fut, jusqu'à 1789, une commanderie de cavalerie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (Malte).

Denis de Polastron La Hillière, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du Nom-Dieu, se fait représenter le 14 juillet 1629, par frère Jean Rigaih, religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Goutz, pour exercer, en sa qualité de commandeur du Nom-Dieu, le droit de prélation sur un bien acquis par Bertrand de Bernard, sieur de Lagrange.

Le même Denis de Polastron La Hillière, qualifié commandeur de la cavalerie de Bordeaux[1] et ses annexes et dépendances, a procès à Toulouse et à La Plume, en 1632, en qualité de commandeur du Nom-Dieu.

Cette commanderie de cavalerie était indépendante des commanderies du même ordre en Agenais. On voit, par exemple, que messire Bernard de Polastron, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, était commandeur du Temple du Breuil, Sauvagnas, Sainte-Foy de Jérusalem, Sainte-Quitterie, etc., au mois de janvier 1781, et habitait au grand prieuré de Toulouse, pendant que messire N. de Malvin de Montazet, chevalier du même ordre, était commandeur du Nom-Dieu, où il a résidé jusqu'à l'abolition des fiefs et des ordres de chevalerie.

Toute la commanderie du Nom-Dieu était limitée, ou séparée des communes environnantes, par des bornes en pierre de près d'un mètre d'élévation au-dessus du sol, sur chacune desquelles une croix de Malte était sculptée. J'ai vu plusieurs de ces bornes encore en place.

La commune du Nom-Dieu comprend, outre le territoire de l'ancienne commanderie, deux autres petites communes (Bax et Beaulens) qui lui ont été annexées dans le dix-neuvième siècle; et, sur la rive gauche du grand Auvignon, le territoire dépendant autrefois du château de Galard (et par corruption de Goulard), dont je dirai quelques mots plus loin.

Bax. — Jusques à la révolution, Bax fut le chef-lieu d'une petite

[1] Ce dernier mot est fort difficile à lire dans l'acte et constitue peut-être une erreur.

Digitized by Google

commune. Son vieux château n'en conférait pas moins à son propriétaire ou seigneur, le droit de haute justice. Ce château, encore existant, est situé sur la rive gauche et sur le bord du Petit-Auvignon, à deux kilomètres en amont du Nom-Dieu, et à trois environ en aval de Labastide de Saint-Louis de La Montjoye, construite sur la rive droite du même cours d'eau.

Messire Pierre de Gobes, chevalier, seigneur en partie de Batz, donne à l'évêque d'Agen, toute la part de dîme qu'il possède dans la paroisse de Beaulens (*Cartulaire d'Agen*, Bulle cotée par lettres C. Q.).

Bernard de La Beirie, damoiseau, donne (1251) toute la dîme qu'il possède dans la paroisse Saint-Pierre de Batz (*Idem*, lettres C. Z.).

Par Lettres patentes datées de Lectoure, le 29 mai 1469, Jean V, se qualifiant, par la grâce de Dieu, comte d'Armagnac, Fezensac, Rouergue et L'Isle, vicomte de Lomagne, Auvillars, Bruilhois et Gimoës, seigneur des terres de Rivière, Aure, Magnoac et des montagnes de Rouergue, ainsi que des baronnies de Sévérac, Capdenac, Calciat et Clermont-Dessus, donne à Michel de L'Isle, écuyer, fils de noble Pierre de L'Isle, seigneur de Saint-Aignan, comme récompense de ses services, le château de Bax ou de Batz, situé dans la vicomté de Bruilhois. Il lui donne, entre autres choses, la seigneurie et la haute et basse justice (*castrum heremum de Batz scituatum in vice comitatu nostro prelibato Brulhesio..... cum dominio et juridictione tota alta et bassa*). Le même prince ordonne à son bailli, au lieutenant du bailliage ou à son trésorier de la vicomté de Bruilhois, de mettre ledit Michel de L'Isle légalement en possession de la seigneurie de Batz, ce qui fut exécuté le 7 juin suivant.

Michel de L'Isle, seigneur de Batz ou de Bax et de Castel Pugon, étant mort sans laisser de postérité, sa succession est disputée, le 7 septembre 1500, par noble Bertrande de Bazordan, sa veuve, et par noble Jeanne de L'Isle, sœur dudit Michel et représentée, pour cette revendication, par son fils aîné, noble homme Bernard de Sédos.

Une transaction intervient le 16 septembre 1501.

(*L'original des Lettres patentes de 1469, et les grosses des deux derniers actes, le tout sur parchemin*, font partie des archives de M. Jacques-Théodore du Cos de Saint-Barthélemi, propriétaire actuel du château et de la terre de Bax).

Digitized by Google

Quelques années plus tard, noble Pierre du Faur, ayant acquis « la place, terre et seigneurie dudit Bax, avec juridiction haute, « moyenne et basse, » veut rendre son hommage au vicomte de Bruilhois. En conséquence, le 20 septembre 1527, il se présente devant le château vicomtal, à La Plume, et requiert Georges du Bernet, seigneur de Beauregard, bailli et gouverneur du Bruilhois, de recevoir son hommage au nom dudit vicomte (*Acte authentique*, mêmes archives).

Damoiselle Catherine du Faur, dame de Bax, descendante dudit Pierre, vend le château et la seigneurie de Bax, par acte du 8 février 1621, à noble Jean de Touton, sieur du Colomé (*Grosse en parchemin*, mêmes archives du château de Bax).

Depuis ce jour, les MM. de Touton furent sans interruption seigneurs hauts justiciers du château de Bax jusqu'à la Révolution. Les derniers l'ont transmis à leur neveu Jacques-Théodore du Cos de Saint-Barthélemi, propriétaire actuel, cité plus haut.

L'église de Bax est sous l'invocation de Saint-Eutrope.

Beaulens. — Placé sur le coteau, entre les deux Auvignon, Beaulens a été, jusqu'à la Révolution, le chef-lieu d'une petite commune et d'une haute justice. Son église est sous l'invocation de Saint-Pierre ou de Saint-Martin.

Noble baron Pierre de Galard, chevalier (*nobilis bar Petrus de Golard, miles*), et son fils Guiraud de Galard donnent la dîme de Beaulens, comme on le voit dans un acte passé, au XIIIe siècle, entre l'évêque d'Agen et les chevaliers du pays de Bruilhois (*Cartulaire d'Agen*, Bulle cotée lettres C. E.).

Nous avons vu, en parlant d'Estillac et d'Aubiac, que les MM de Galard, seigneurs en partie d'Aubiac, étaient seigneurs de Lécussan et de Beaulens. Gabrielle de Lard (petite-fille de noble Gabriel de Lard, seigneur de Birac, et d'Anne ou Agnès de Galard, dame d'Aubiac et de Beaulens) épouse, le 22 août 1559, au château de Nérac, en présence du roi et de la reine de Navarre, noble Charles de Bazon, gentilhomme natif de la ville de Mantoue (de l'illustre maison Bazoni ou de Bazon), naturalisé Français par Lettres patentes d'Henri II, roi de France, datées du mois de septembre 1553.

Charles de Bazon, écuyer de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, par Lettres patentes du 27 février 1559, gouverneur de la ville de

Digitized by Google

Nérac, transmit la seigneurie et baronnie de Beaulens à ses descendants mâles, qui l'ont conservée jusqu'à la Révolution.

Messire Jean, comte de Bazon, sixième baron de Beaulens, seigneur de Fals, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment Royal-Artillerie, pensionnaire du roi, convoqué, en 1789, à l'Assemblée de la noblesse d'Agen, comme son frère François et son fils Jean, avait épousé, le 2 mars 1756, devant Descotures, notaire à La Plume, Jacquette de Bazon, sa cousine germaine, fille de Jean de Bazon, chevalier, baron de Beaulens, et de Louise-Marie-Anne de Secondat de Roquefort.

Il a pour représentant actuel, son petit-fils, Pierre, comte de Bazon (habitant au château de Fals, près Layrac, l'une des terres ayant haute justice possédée au dernier siècle par sa famille), et ses deux enfants, Roger, vicomte de Bazon, capitaine en activité de service, et Marie de Bazon, comtesse de Mac-Carthy.

Les deux Auvignon. — Le petit et le grand Auvignon, que l'on traverse pour aller d'Agen à Francescas, Condom, etc., sont deux cours d'eau presque parallèles, séparés l'un de l'autre par une chaîne de coteaux médiocrement élevés, qui se prolongent, en remontant dans le département du Gers, tandis qu'en aval ces deux cours d'eau se réunissent à égale distance du château du Saumont et de la tour majestueuse de la petite ville de Bruch. Une ligne partant de Montagnac-sur-Auvignon, placé à droite, et allant directement au village de Calignac sur le coteau opposé, traverserait perpendiculairement la vallée à peu de chose près au point de jonction des deux Auvignon.

Du Petit-Auvignon au village du Saumont, la route départementale n° 15 est un peu raide. Ralentissons le pas pour arriver sur le plâteau formé par le calcaire gris, et portons nos regards sur les hauteurs qui dominent cette étroite, mais fertile vallée.

Montagnac-sur-Auvignon. — Doré par un soleil resplendissant, Montagnac-sur-Auvignon, situé à peu de distance de Moncaut, se dessine sur l'azur du ciel, parce qu'il est construit à cent quatre-vingt-seize mètres au-dessus du niveau de la mer, sur des coteaux presque aussi élevés que ceux de La Plume. Il nous paraît un charmant village avec son clocher dominant les habitations. Il a cependant perdu beaucoup de son aspect pittoresque, depuis que le grand château, qui

Digitized by Google

le terminait au levant, du côté de Moncaut et de La Plume, a été démoli vers 1835.

Les clochers et les châteaux sont les véritables ornements des villages et de la campagne ; c'est sur eux que l'œil du voyageur se repose avec plaisir. Détruire le château ou les tours d'enceinte est annihiler pour ainsi dire le village, en lui enlevant le charme et le pittoresque.

Aux XIIe et XIIIe siècles, des MM. de Galard étaient seigneurs de Montagnac-sur-Auvignon, comme nous les avons déjà vus seigneurs de beaucoup d'autres lieux. Ils eurent pour successeurs, à Montagnac, MM. de Lomagne, seigneurs de Fimarcon, cadets des vicomtes souverains de Lomagne.

Dame Isabé de Fontarède, autrement appelée de Galard, veuve de Bernard de Montagnac, et messire Arnaud de Vial, damoiseau, tuteur donné par l'official d'Agen, à Vital et Bertrand de Galard, frères, pupilles de feu Bernard de Montagnac dit Galard, donnent à l'évêque d'Agen la dîme des paroisses de Saint-Loup et de Saint-Etienne de Fontarède (*Cartulaire d'Agen, Bulle cotée par lettres B. S.*).

Nobles hommes Bernard Trencaléon et Géraud Trencaléon de Lomagne, frères, agissant du consentement de leur père noble homme messire Odon de Lomagne, chevalier, seigneur de Fimarcon, donnent à l'évêque d'Agen les dîmes qu'ils ont ou prétendent avoir dans les paroisses de Sainte Marie de Bordères et de Saint-Etienne de Calignac et toutes celles qu'ils possèdent dans le diocèse (*Cartulaire d'Agen faisant partie de mes archives. Bulle cotée par lettres G.F.*).

Bérard de Lomagne, chevalier, seigneur de Montagnac-sur-Auvignon et de Calignac, coseigneur de Fieux et de Pouy-sur-Osse, est l'un des fils d'Odet de Lomagne, seigneur de Fimarcon, et de Catherine de Ventadour, et l'arrière petit-fils de Bernard Trencaléon III de Lomagne, seigneur de Fimarcon, et de noble Allemane de Cazenove mariés en 1313. Ledit Bérard de Lomagne fait son testament au château de Montagnac en Bruilhois, le 9 février 1421, devant Me Pierre de Span, notaire public de Bruilhois et des sénéchaussées d'Agenais et de Gascogne. Le testateur dit n'avoir pas d'enfant de Catherine de Cardaillac, son épouse (*La minute ou l'original de ce testament est dans mes archives*).

Catherine de Cardaillac devenue veuve, prit en secondes noces Guillaume de La Roche, seigneur de Fontenilles,

Digitized by Google

Le P. Anselme, dans son *Histoire des grands Officiers de la Couronne*, donne la filiation d'un grand nombre de seigneurs de Montagnac-sur-Auvignon, prédécesseurs et successeurs dudit Bérard de Lomagne.

Vers la fin du XVIe siècle, la branche de la maison de Lomagne-Fimarcon, possédant les seigneuries de Montagnac-sur-Auvignon et de Calignac, et en partie les seigneuries de Fieux et de Pouy-sur-Osse s'éteignit. Messire Bertrand de Lard, chevalier, seigneur de Rigoulières, Frézapa, Saint-Bauzel, Castelgaillard, Las Combes, etc., marié le 13 octobre 1591 avec noble Marguerite de Montalembert de Montbeau, devient seigneur dudit Montagnac, de Pouy-sur-Osse etc. et fait diverses concessions en 1602, 1608 et 1609. Il affranchit par exemple, trois cents carterées de terre dans la juridiction de Montagnac, accorde le droit de ban dans l'église dudit Montagnac, le droit de construire un château avec tours, créneaux, pont-levis, etc., en faveur de noble Jean de Lard, seigneur de Calignac et de Fieux, qu'il qualifie *son bon parent et notable ami*. Ce Jean de Lard, seigneur de Calignac, est le 6me aïeul de Pierre-Charles, comte de Lard de Bordeneuve qui réside à Paris.

Au dix-septième siècle la juridiction de Montagnac était divisée entre plusieurs coseigneurs. De ce nombre étaient MM. de Frère, seigneurs de Peyrecave, dont les terres étaient limitrophes de la seigneurie de Moncaut. Un jour, sur un pont, une querelle survient et met bientôt les armes à la main des jeunes gentilshommes voisins. L'un des fils du baron de Moncaut est tué. Un procès est instruit à la fois devant le sénéchal de Lectoure et devant le bailli de Bruilhois, qui se disputent l'appel des sentences rendues par les juges de la vicomté de Bruilhois. Un décret de prise de corps, au sujet de la mort du jeune de Laurière, est décerné en 1678 par le bailli de Bruilhois, à la requête de messire Louis de Laurière, baron de Moncaut, père de la victime, contre les deux frères nobles Charles-Abraham et Henri de Frère, habitants de la juridiction de Montagnac.

Un arrêt de la cour du 26 février 1678, défend au sénéchal de Lectoure de connaitre du meurtre commis en la personne du sieur de Laurière de Moncaut et renvoie la connaissance de ce meurtre au bailli de Bruilhois, comme un cas Royal. En définitive, les deux MM. de Frère sont condamnés à mort. Là ne s'arrête pas le procès. MM. de Frère, relativement à l'application de la peine, constatent

Digitized by Google

qu'ils ont le droit, en leur qualité de gentilshommes, d'être décapités et ne peuvent être pendus.

Cette prétention, qui nous parait singulière aujourd'ui, était cependant conforme aux lois de l'époque, et venait d'être reconnue dans un procès resté célèbre sous le nom de *Conspiration du chevalier de Rohan* : Georges du Hamel, sieur de Latréaumont, né vers 1623, sorti de l'armée par esprit d'indiscipline, et le chevalier Louis de Rohan-Guéménée, créé grand veneur de France en 1656 à l'âge de 22 ans sur la résignation de son père, puis colonel des gardes de Louis XIV en 1667 (fils de Louis VII de Rohan, duc de Monbazon, pair et grand veneur de France, et d'Anne de Rohan, princesse de Guéménée), voulaient enlever le Roi, la Reine et le Dauphin, renverser le gouvernement, convoquer une « Chambre dite de *la Liberté*, où tous les différents des gentilshommes seraient réglés sous « la présidence du chevalier de Rohan, qu'ils espéraient bien faire « investir par le peuple d'une autorité à peu près illimitée. » Un jeune officier, Guillaume du Chesne de Saint-Marc, chevalier de Préaux, conspirait par dévouement pour son oncle de Latréaumont; Louise-Anne de Sarrau, jeune veuve du marquis de Villars, conspirait par dévouement pour le chevalier de Préaux, qu'elle allait épouser. Enfin, François Affinius Van den Enden, vieux savant et rêveur mécontent de sa modeste position, conspirait peut-être pour conspirer, ou comme l'a dit un auteur moderne, « pour une égalité qu'il ne trouva même pas dans le supplice. »

Latréaumont fut tué dans une lutte. Les aveux détaillés faits par les accusés eux-mêmes ne laissèrent pas le moindre doute sur les auteurs et le but de la conspiration. Le chevalier de Rohan, le chevalier de Préaux, la marquise de Villars et Van den Enden, déclarés coupables de lèse-Majesté, furent condamnés à mort le 26 novembre 1674. Les trois premiers appartenant à la noblesse, devaient avoir *la tête tranchée*, et Van den Enden *être pendu*. Le lendemain 27, ils furent exécutés tous les quatre, sur la place de la Bastille, conformément à l'arrêt.[1]

---

[1] Voir dans la Généalogie des marquis du Cauzé de Nazelle, imprimée à Bordeaux, in 4°, chez G. Gounouilhou, et que j'ai publiée en septembre 1870, avec pièces à l'appui, l'article intitulé : *Conspiration du chevalier de Rohan*, pages 13 à 22.

Digitized by Google

MM. de Frère de Peyrecave, gentilshommes, étaient donc dans leur droit en demandant d'avoir la tête tranchée.

En 1737, la seigneurie de Montagnac sur Auvignon était divisée entre cinq familles :

1° MM. d'Auray de Gavaudun, comtes de Brie ;

2° Mlle de Monrepos de Broxolles (de Coustin de Bourzolles) ;

3° M. Henri de Frère, seigneur de Cazeneuve, et les héritiers de feu Charles de Frère, seigneur de Peyrecave ;

4° M. du Gravier de la Croze, seigneur de Saint-Loup ;

5° Les héritiers de feu Jean-François d'Espalungues, seigneur de Berdot, comme représentant leur mère Sérène du Puy.[1]

Le 6 août 1741, haut et puissant seigneur messire Joseph Hector d'Auray, comte de Brie, marquis de Gavaudun, seigneur de Montagnac sur Auvignon, d'Artigues près Tonneins, et autres places, habite le château dudit Montagnac, reçoit 320 livres à lui dûes par demoiselle Marie Claire Dudebert, veuve de Me Blaise du Tour, avocat, demeurant au Genticu, paroisse et juridiction du Saumont en Bruilhois et signe : de Brie de Gavaudun (*Acte passé devant Barennes, notaire royal d'Agen*).

Godefroy de Secondat, marié le 11 mars 1745 avec sa cousine Marie Josèphe Denise de Secondat de Montesquieu (seconde fille de l'auteur de l'*Esprit des Lois*), était qualifié baron de Montagnac et de Montesquieu, seigneur de Camon. Il mourut le 6 mars 1774.

Son fils Joseph Cyrille de Secondat était baron de Montesquieu, de Montagnac, etc., en 1779, comme nous le verrons à l'article Saint-Loup. Ses descendants ont fait démolir le grand château de Montagnac sur Auvignon.

Le baron de Frère de Peyrecave, mort le 10 novembre 1861, âgé

---

[1] « *Estat des Justices royales, bannerettes ou seigneuriales, des noms des seigneurs qui les jouissent, qui sont scituées dans le bailliage de Bruilhois, siége de la ville de La Plume.* » M. Me Pierre Besse de Bouhebent, conseiller et procureur du Roi audit bailliage, envoya cet Etat, le 12 février 1737, au procureur général du Roi au Parlement de Toulouse, en réponse à la lettre de ce dernier datée du 23 janvier précédent.

Digitized by Google

de 80 ans, avait vendu le château de Peyrecave, habité de nos jours par M. Marcon, et par son gendre M. Joseph d'Ayrenx.

Saint-Loup. — Le seigneur de la paroisse de Saint-Loup avait les deux cinquièmes de la commune de Montagnac-sur-Auvignon et la haute justice dans son fief. Au XIIIe siècle, messire Gascon de Blaziert, chevalier, agissant pour lui et pour son frère messire Vezian de Blaziert, messire Guillaume de Montagnac, chevalier, et plusieurs autres de Montagnac (*dominus Gasco de Blazert, miles, et pro domino Vesiano de Blazert, fratre suo, et dominus Guilhermus de Montanhaco, miles, et plures alii de Montanhaco*), donnent à l'évêque d'Agen toutes les dîmes qu'ils ont dans les paroisses de Montagnac, Saint-Genès, Saint-Loup et Saint-Jean de La Reyre, et celles qu'ils possèdent dans tout le Bruilhois (*Cartulaire d'Agen*, bulle cotée par lettres C. Z.)

Raymond Bernard de Cazaux, chevalier, donne à l'évêque d'Agen la dîme qu'il a dans la paroisse de Saint-Loup située dans la vicomté de Bruilhois (*Ramundus Bernardi de Cazalibus, miles, gratis cessit quitavit et resignavit domino episcopo Agennensi, decimam quam habebat et percipiebat in parrochia ecclesise de sancto Lupo sitam in vice comitatu Brulhiensi*), l'acte est passé le dernier du mois d'août 1274. Il est rapporté dans la bulle donnée dans la ville d'Avignon par le pape Clément V, la quatrième année de son pontificat (1308 ou 1309) (*Cartulaire d'Agen*, bulle cotée par lettres E. M.).

J'ai vu, il y a 19 ou 20 ans, la litre seigneuriale dans l'église de St-Loup, avec les armes du Gravier de la Croze. Messire Jean du Gravier de La Croze, seigneur baron de St-Loup, est ainsi nommé et qualifié dans un acte du 27 juillet 1779, passé dans le château de St-Loup par devant M. Dubernet, notaire royal de Sainte-Colombe, acte par lequel haut et puissant seigneur messire Joseph Cirile de Secondat, seigneur baron de Montesquieu, Montagnac, Goulard, Camont et autres places, capitaine au régiment de Jarnac Dragons, donne en ferme à Joseph Bax, meunier, le moulin à vent que ledit baron de Montesquieu possède dans la juridiction dudit Saint-Loup, dépendant de la terre et seigneurie de Montagnac (*Expédition authentique dans mes archives*).

Le grand père paternel de M. Clodomir Coderc de Lacam de Saint-Loup, propriétaire actuel du château, se marie en 1787, et devient seigneur de St-Loup, par le don volontaire et gratuit que mademoi-

Digitized by Google

selle du Gravier de La Croze, dame de St-Loup, sa tante, lui fait de la dite seigneurie, par ce même contrat de mariage. En recevant la seigneurie, a-t-il reçu en même temps le titre de baron ? Un arrêt de Cour d'appel a statué, vers 1858, que ses descendants directs ne pourraient pas prendre le titre de baron, attendu, dit l'arrêt, que St-Loup n'était pas une baronnie.

Depuis que cet arrêt a été rendu, j'ai trouvé dans mes archives, une pièce authentique datée de Lectoure le 28 octobre 1690, signée Vergès, conseiller secrétaire du roy et greffier en la chambre des comptes de Navarre à Pau. Elle commence ainsi :

« Estat des vassaux du Roy de la vicomté de Bruilhois. Il faut examiner s'ils sont morts, ou s'ils tiennent encore en leurs mains les terres, seigneuries et biens nobles pour lesquels ils ont rendu leurs hommages, qui sont les suivants. Et en cas ilz soit vérifié que les vassaux sont mortz, ou que ceux qui sont vivants, n'ont plus en leurs mains les dites terres et seigneuries, il faudra procéder par saisie contre ceux qui en sont les possesseurs pour estre en demure de rendre leurs hommages au Roy dans la Chambre des Comptes de Navarre à Pau.

« Premièrement.

« Noble Arnaud de Redon, seigneur de Las Fosses pour le château noble de Las Fosses, offices, écuries, patus. . . . . .
. . . . . .

« Messire Antoine de Malvin, seigneur de Montazet et Saint-Loup, *pour la terre et seigneurie de Saint-Loup en titre de Baronnie* en justice haute, moyenne et basse et dépendances. »

Cet Estat, en marge duquel est écrit Bruilhois, est suivi d'une lettre de deux pages et le tout est adressé :

« A Monsieur, monsieur du Bernat, conseiller du Roy, et lieutenant au bailliage de La Plume en Bruilhois, à La Plume. »

Ainsi en 1690, sous le règne de Louis XIV, et 25 ans avant la mort de ce prince, la seigneurie de Saint-Loup dans la commune de Montagnac-sur-Auvignon était tenue « en titre de baronnie, en justice haute, moyenne et basse. »

J'ai acheté, il y a une quinzaine d'années, à un chiffonnier ou marchand de vieilleries à La Plume, un grand lot de vieux papiers, con-

Digitized by Google

trats, parchemins, etc., provenant de la famille de Bernard (ou du Bernard) de La Grange du Tuquo, et parmi ces vieux papiers, j'ai trouvé la pièce dont je viens de citer quelques extraits, et l'arrêt du 7 avril 1693, par lequel le Parlement de Navarre, séant à Pau, charge ledit de Bernard lieutenant au bailliage, de recevoir les aveux et dénombrements des vassaux du roi dans toute l'étendue du bailliage et de la vicomté de Bruilhois; le tout collationné par ledit Vergès.

Le père d'Antoine de Malvin dont il est ici question, se nommait aussi Antoine; il avait épousé, le 31 juillet 1639, Anne du Puy, fille de noble Jean du Puy, seigneur en partie de Montagnac-sur-Auvignon, et de noble Olympe du Faur.

La vieille église de St-Loup, de style roman, construite en pierre de taille, portant la litre seigneuriale parfaitement conservée, aurait encore abrité vingt générations. M. de Saint-Loup lui reprochait de masquer dans une certaine mesure, l'une des façades de son chateau. Cet antique monument religieux, qui a vu tant de siècles si différents du nôtre, a été détruit et remplacé par une église neuve. Je l'ai appris avec un véritable regret, qui sera partagé par tous les membres des sociétés archéologiques.

Espiens. — Le vieux château et le village d'Espiens sont construits sur le coteau dominant la rive gauche des deux Auvignon réunis, comme Montagnac est situé sur la rive droite. Ils sont à cent quatre-vingt-dix-huit mètres au-dessus du niveau de la mer, et tirent leur nom du verbe gascon *espia*, en latin *spicere*, regarder, voir, à cause du magnifique panorama qui, de ce point culminant, se déroule sous les yeux.

D'après une tradition (que je ne garantis pas comme fait historique, mais qui m'a été racontée par l'un de mes oncles,[1] frère puiné de mon père, tradition que je livre telle que je l'ai reçue), trois sœurs, durant le moyen âge habitaient les châteaux de La Plume, d'Espiens et de Xaintrailles (qui se dessinent en ligne droite dans le ciel, comme des jalons gigantesques), et correspondaient par des signaux. Ces trois

---

1 Jacques Samuel de Bourrousse de Laffore, né le 31 juillet 1789 à Laffore commune de La Plume, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chevalier de la Légion d'honneur, mort au château d'Artigues, près Tonneins, le 1er février 1858.

Digitized by Google

sœurs étaient peut-être les tours les plus élevées de ces trois châteaux, auxquelles, dans des temps reculés, l'imagination poétique des campagnes a prêté l'intelligence, la ruse et les formes gracieuses de la femme. Toujours est-il possible, et même très probable, que les trois seigneurs de La Plume, d'Espiens et de Xantrailles ont correspondu par cette télégraphie primitive, naturelle et fort précieuse, beaucoup plus employée au moyen age qu'on ne le croit de nos jours.

Guillaume de Galard, damoiseau du château d'Espiens, fils de feu Pierre de Galard (*Guilhermus de Gualhardo, domicellus castri de Spiens, filius condam Petri de Gualhardo*) donne à l'évêque d'Agen, représentant l'église du diocèse, les dîmes qu'il a dans les paroisses d'Espiens et de Galard ou Goulard (*Cartulaire d'Agen*, Bulle cotée par lettres A. C.).

Sénebrun de Galard, damoiseau (*Senebrunus de Galart, domicellus*) donne au seigneur évêque d'Agen, la moitié de la tierce partie de la dîme d'Espiens, moitié qui lui avait autrefois appartenu, (*medietatem tertiarum partium decime de Spiens, que medietas olim fuerat negotii sui*), et toutes les dîmes qu'il possède dans le diocèse (*Idem*, *lettres B. S.*).

Bertrand de Galard, damoiseau, seigneur d'Espiens, fils de feu Pierre de Galard (*Bertrandus de Golart, dauzet, et dominus de Spiens, filius Petri de Golart quondam)*, donne à l'évêque d'Agen toutes les dîmes de blé et de vin des paroisses Sainte-Marie d'Espiens, Saint-Caprais d'Als et Saint-Martin d'*Alfels* (Lettres B. N. *Cartulaire d'Agen*).

Edouard Ier, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande et duc de Guienne à partir du 20 novembre 1272, charge par Lettres patentes datées de Montflanquin le 12 novembre 1286, Raymond de Champagne, chevalier, son Sénéchal d'Agenais, Bernard de Saint-Loup ou de Saint Loubès et Bernard de Martin, citoyens et juges d'Agen, de recevoir en son nom, comme seigneur d'Agenais, les reconnaissances de fiefs, que les prélats, barons, chevaliers, damoiseaux, communautés et autres tiennent de lui en Agenais et Condomois.

Le 17 novembre 1286, Bertrand de Galard sus mentionné reconnait devant ces commissaires, en présence de messire Fort Aner de Cazenove, chevalier (ancien maire de la ville de Bordeaux et alors sénéchal de Guienne), Jean Costelh et Fortin Sanche de Vidailhac tenir dudit roi, seigneur d'Agenais, la moitié du château d'Espiens

Digitized by Google

(*Bertrandus de Galhardo recognovit se tenere medietatem castri Despienx*) (*Archives historiques du département de la Gironde*, t. I, page 381).

Trois jours avant, c'est-à-dire le 14 du même mois de novembre, Pierre d'Auvignon, damoiseau, Gailhard de La Roche et Guillaume Raymond de Nazareth, avaient reconnu, devant les mêmes commissaires, tenir l'autre moitié du château d'Espiens, savoir Pierre d'Auvignon le quart, et les deux autres chacun un huitième (*Scilicet dictus Petrus quartam partem, et dictus Gailhardus mediam quartam partem, et dictus Guilhermus aliam mediam quartam*). (*Idem, idem*, page 355).

Malgré les ravages du temps, la tour d'Espiens montre encore par sa masse imposante, quelle fut la puissance des seigneurs qui l'habitaient.

Il y avait dans le rayon d'Espiens, trois autres châteaux moins importants : Mazellières ou La Mazellière, construit sur un point culminant et qui a reçu son nom d'une ancienne race chevaleresque, originaire de Bretagne, établie en Albret au commencement du XVIe siècle, et qui a obtenu sur preuves les honneurs de la Cour. Comtes de Mazellière de Douazan, barons d'Espiens, seigneurs de Réaup, tous ont été maintenus dans leur noblesse le 20 août 1668, par jugement de Claude Pellot, seigneur de Port-David et Sandars, intendant de Bordeaux. Daniel de Mazellières, écuyer, sieur de Mazellières, conseiller du Roi, lieutenant-général d'Albret, fit inscrire ses armes à Condom pour l'Armorial général, le 21 février 1698.

Un second château est celui de Salles. Sous le règne de Louis XIV, messire Joseph Le Sage, écuyer, était seigneur dudit Salles. Sa veuve, dame Anne de La Mazellière, et leur fils, messire Paulin Le Sage, seigneur de Salles, assistent le 30 décembre 1726, au contrat de mariage de leur nièce et cousine germaine autre Anne de La Mazellière (fille de messire Josias de La Mazellière, seigneur de Réaup, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, commandant et lieutenant pour le Roi du Château-Trompette et Fort de la ville de Bordeaux, et de défunte dame Suzanne de Pédesclaux), avec messire Arnaud de La Devèze, écuyer, seigneur de Charrin.

Le 12 février 1784, un mariage fut célébré dans la chapelle du château de Salles, avec les dispenses de l'évêque de Condom, entre messire Pierre-Paul de Pommiers, chevalier, seigneur, baron de

Digitized by Google

Pujo et de Lethon, diocèse d'Aire, fils de Jacques de Pommiers, baron seigneur des mêmes lieux, ancien conseiller au Parlement de Bordeaux, et de dame Marguerite de Prugue, et demoiselle Marguerite Le Sage de Salles, habitant ledit château de Salles, fille de messire Le Sage, chevalier, seigneur de Salles, Seguinot et autres lieux, et de dame Catherine Béatrix de Filhot de Chimbaud, en présence de noble Arnaud de Montbel, habitant de la ville de Mont-de-Marsan (*État civil d'Espiens*).

Le château de Salles fait aujourd'hui partie de la commune de Feugarolles. Il est habité par M. Alexandre d'Angeros de Castelgailhard, marié en août 1839, avec mademoiselle de Batz de Trenquelléon.

Messire Balthazar de Cambon, chevalier, capitaine de Dragons, devint seigneur d'Arconques au commencement du XVIIIe siècle, par son mariage avec noble Elizabeth de Vacquier de Limon, seigneuresse d'Arconques près d'Espiens.[1] Il transmit le vieux château et la seigneurie d'Arconques à son fils, messire Jean-Joseph Henri de Cambon, chevalier, co-seigneur de La Roque Fimarcon, marié avec dame Françoise de Chic de Roquain. Il est qualifié seigneur d'Arconques sur les registres de l'État civil d'Espiens, dans l'extrait de naissance de Jean de Cambon, petit-fils dudit Balthazar (*Etat civil d'Espiens, 8 novembre 1736, 6 août 1744*).

Galard, Goalard ou Goulard près le *Nom-Dieu*. — Bertrand de Galard, après avoir reconnu tenir la moitié du château d'Espiens du Roi d'Angleterre, duc de Guienne, seigneur d'Agenais, reconnait le même jour, 17 novembre 1286, devant les mêmes Commissaires royaux, tenir en fief dudit prince le quart du château de Galard ou Goulard près le Nom-Dieu (*dictus Bertrandus de Gaillardo recognovit se tenere a domino Agenesi quartam partem castri de Gollardo prope lou Nom-Dieu.*) (*Archives hist. de la Gironde*, citées, tome I, page 381.

---

[1] Il était de la même famille que Victor de Cambon, baron de Roussy, seigneur de Condat, Ginolhac, Le Castel, Annat, Cabrespine, La Salle et autres lieux, résidant à Toulouse en 1721 ; que François Tristan de Cambon, évêque de Mirepoix, le 10 juillet 1768, et que Jean-Louis-Emmanuel-Augustin de Cambon, conseiller au Parlement de Toulouse le 12 juin 1758, premier président au même Parlement en 1787, guillotiné à Paris le 8 thermidor an II.

Digitized by Google

Le 14 novembre 1286, Pierre d'Auvignon reconnait, devant les mêmes commissaires, tenir dudit seigneur d'Agenais, la quatrième partie du château de Goalard, qui est près du Nom-Dieu (*Item, Petrus d'Aubignon recognovit se tenere a domino Agenesii quartam partem castri de Goalardo, quod est prope Nomen Dei*). Il ajoute cependant que les seigneurs de Goalard près Condom, doivent à lui et aux siens la garantie pour les cas difficiles (*dixit tamen quod domini de Goalardo, propè Condomium, debent sibi et suis garentire in arduis factis.*) (*Idem, Idem*, page 354.)

En suivant le vieux chemin qui, partant du Nom-Dieu, traverse le grand Auvignon et conduit à Francescas, on trouve 1° le moulin de Galard ou de Goulard mis en mouvement par ce cours d'eau ; 2° un peu plus loin (presque à la limite de la commune du Nom-Dieu, et sur le bord du vieux chemin), la maison de Goulard indiquée dans la carte de Cassini et les cartes modernes. Cette modeste habitation, qui a sans doute succédé au vieux château, est attenante à l'enclos du domaine de Pachère, que messire Louis-Emmanuel de Bazignan, capitaine du génie, chevalier de Saint Louis (fils ainé de noble Menaud de Bazignan, écuyer, seigneur de Caulezon, juge royal de Francescas, et de Marie-Melchiore de Cambon d'Arconques, mariés dans l'église d'Espiens le 8 novembre 1736), a légué à MM. Boué de La Peyrère, ses petits enfants, propriétaires actuels,

Le Saumont. — Le château du Saumont est situé sur cette chaîne non interrompue de coteaux peu élevés qui séparent les deux Auvignon. Il est construit sur le banc de calcaire gris, comme Fontarède, Calignac, Saint-Orens près Francescas, etc. Il était possédé au xiv° siècle par une branche de la maison d'Albret. Bérard d'Albret, seigneur du Saumont, laisse en mourant cette seigneurie à sa sœur Marguerite, qui elle-même avait un gendre.

Deux mois et demi avant la désastreuse bataille d'Azincourt. livrée le vendredi 25 octobre 1415, où Charles II, sire d'Albret, connétable de France, fut tué avec une grande partie de la haute noblesse française, « Bernard VII, par la grâce de Dieu, comte d'Armagnac, Fe« zensac, Rodès et Pardiac, vicomte de Fezensaguet, Bruilhois, « Creyssel et Carladais, seigneur des terres de Rivière, d'Aure et des « montagnes de Rouergue, » donne des Lettres patentes, datées de son château de Vic-Fezensac le 3 août 1415. Ce prince enjoint par lesdites lettres, à ses amés et féaux, messire Guillaume-Jean de Ymer,

Digitized by Google

licencié ès-lois, son bailli de Bruilhois, Arn. de Lafontan, son procureur vicomtal au même siége et à leurs lieutenants, de faire mettre en possession et saisine corporelle et actuelle de la seigneurie du lieu du Saumont, noble Marguerite d'Albret, sœur et héritière de feu noble Bérard d'Albret, en son vivant seigneur du Saumont.

En conséquence, le 6 août 1415, Bernard d'Aguzan, lieutenant du dit bailli de la vicomté de Bruilhois, aprés avoir reçu respectueusement les dites Lettres et les avoir lues publiquement (*quibusquidem Litteris reverenter per dictum dominum locum tenentem receptis ac ibidem lectis publice*), met noble Jean de La Serre, gendre et procureur fondé de la dite noble Marguerite d'Albret, en possession et saisine réelle, corporelle et actuelle du Saumont. Pour cela il lui livre la principale porte du lieu, le fait entrer dans le Saumont, lui fait fermer et ouvrir ladite porte (*in realem, actualem et corporalem pocessionem et saysinam prodicti loci Ausamontis posuit et induxit videlicet per traditionem janue principalis dicti loci, intus dictum locum intrando et aperiendo).* Le lieutenant du bailliage entend mettre ainsi le procureur fondé de Marguerite d'Albret, dame du Saumont, en possession de tous les droits, rentes, provenances et appartenances du dit lieu.

Il mande et commande à Arnaud d'Audebert et Jean de La Claverie, consuls du Saumont et à plusieurs autres personnes présentes de la même commune, de recevoir ladite noble Marguerite comme leur dame, et noble Jean de La Serre, comme procureur fondé de la même dame ; de lui obéir comme ils le faisaient à feu noble Bérard d'Albret, frère de la dite Marguerite.

Noble Jean de La Serre, damoiseau, prête ensuite serment aux Consuls et aux habitants du Saumont, au nom de noble Marguerite d'Albret, dame dudit lieu, en présence de messire Bernard d'Aguzan, lieutenant susdit.

Arnaud d'Audebert et Jean de la Claverie, Consuls, et les habitants du Saumont, prêtent à leur tour serment de fidélité entre les mains de Jean de La Serre, damoiseau, procureur fondé de Marguerite d'Albret, dame dudit lieu, sa belle-mère. Ces prestations réciproques de serments sont faites en public dans l'église du Saumont. Tous ces actes sont retenus par Pierre de Span, notaire public de Bruilhois et de toute la sénéchaussée d'Agenais et Gascogne (*Minutes de Pierre de Span, qui font partie de mes archives.*)

Digitized by Google

La seigneurie du Saumont était donc possédée au XIVe siècle et au commencement du XVe, par une branche de la maison d'Albret. Hélène d'Albret du Saumont épousa noble Blaise de Béarn, (descendant, non des anciens vicomtes souverains de Béarn, comme le nom porterait à le penser, mais d'un fils non légitime du célèbre Gaston Phœbus, comte de Foix, vicomte de Béarn, Gabarret. etc.). Après eux, noble et puissant seigneur Etienne de Béarn, seigneur du Saumont (*de Ausamonte*), marié avec Annette du Lion, achète par contrat du 19 juillet 1469, à Jean de Filartigue, seigneur de Gueyze et d'Estrepouy, toutes les terres, forêts, fiefs, rentes, services, haute, moyenne et basse justice appartenant au dit de Filartigue dans les lieux de Calignac, Francescas, Autièges et Lormes, entre autres la forêt noble d'Anguilh, située dans la juridiction de Calignac.

Joseph de Béarn, seigneur du Saumont en 1580, frère aîné de Blaise de Béarn, seigneur de Réaup, et arrière petit-fils d'Etienne, n'eut qu'une fille Jeanne-Marthe de Béarn, qui était dame du Saumont en 1607, 1609 1641, et mariée à noble Jean-Louis de Mauléon, seigneur de Francon.

Je donne ici quelques détails généalogiques, parce que la seigneurie du Saumont est passée par mariage dans cinq familles différentes depuis les d'Albret au XIVe siècle, jusqu'à la Révolution, et qu'il est difficile de comprendre ou du moins de retenir comment et à quelles époques ces mutations se sont opérées. Je reprends mon énumération succinte.

Marie-Claire de Mauléon (née du mariage de Jeanne-Marthe de Béarn avec Jean-Louis de Mauléon), apporta le Saumont à son époux François de Tersac, seigneur marquis de Montberault. Leur fille Jeanne-Marthe de Tersac-Montberault, dame du Saumont, épousa, le 8 avril 1657, François-Auguste-Michel de Montault de Saint Sivier, seigneur de Malartic, baron de Cadeillan. Depuis cette époque, les comtes de Montault Saint-Sivier, leurs descendants, ont été seigneurs du Saumont jusqu'à l'abolition des fiefs.

On sait que Bernard, seigneur du château de Noé, situé sur la rive gauche de la Garonne, entre Muret et Rieux, et du château de Montaut, construit presque vis-à-vis sur la rive droite du fleuve, laissa deux fils de dame Dias, son épouse. Gautier, l'aîné, eut la baronnie de Noé ; il a continué la maison de ce nom (qui habite de nos jours le château de l'Isle d'Orbessan, appelée aussi l'Isle de Noé). Arnaud Pons de Noé, frère puîné de Gautier, eut en apanage en

Digitized by Google

1143, la baronnie de Montault, près Noé. Du mariage de cet Arnaud Pons de Noé, baron de Montault, avec Judith, vicomtesse de Terride, sont descendus les MM. de Montault, barons de Bénac, les ducs de Navailles (entre autres Philippe II, duc de Navailles, maréchal de France), les comtes de Montault de Saint-Sivier, seigneurs du Saumont.

M. Dumon, père de l'ancien ministre des finances, avait, au commencement de ce siècle, acheté la terre du Saumont, comme la terre d'Aubiac. Il l'a donnée à son gendre M. Rotch Barsalou, ancien député de Lot-et-Garonne, propriétaire actuel, dont la fille unique est mariée au 3me baron Eschassériaux, député de la Charente-Inférieure.

Durant le Moyen-Age et jusqu'à la Révolution, Le Saumont, le Nom-Dieu, Bax et Beaulens étaient quatre communes de la vicomté et du bailliage d'appel de Bruilhois. Elles étaient situées entre les deux Auvignon, comme le sont en amont de ces cours d'eau, les villages ou petites villes de Ligardes, Estrepouy, Gazaupouy, La Roumieu, Castelnau de Fimarcon, etc.

Calignac. — Après avoir descendu, au midi, la côte du Saumont et traversé le grand Auvignon, le touriste n'a plus qu'à jeter un coup d'œil sur Calignac, Autièges et Fieux, avant d'arriver à Francescas.

Le village de Calignac, construit sur le calcaire gris comme le Saumont, est comme lui chef-lieu d'une commune du canton de Nérac. Les deux villages sont séparés par la vallée du grand Auvignon.

Nous avons vu à l'article Montagnac-sur-Auvignon, que la dîme de la paroisse Saint-Etienne de Calignac fut donnée à l'évêque d'Agen par nobles hommes Bernard Trencaléon et Géraud Trencaléon de Lomagne, agissant du consentement de leur père, noble homme messire Odon de Lomagne, chevalier, seigneur de Fimarcon.

La seigneurie de Calignac était probablement divisée entre plusieurs coseigneurs, puisqu'on trouve des membres des maisons de Lomagne, de Filartigue, d'Autièges et de Pins, qualifiés seigneurs de Calignac durant les mêmes siècles.

Le 16 novembre 1286, Vital de Filartigue reconnait tenir du seigneur d'Agenais toute cette chevalerie ou fief de chevalier qui est à Calignac, Coutures, Carbussan, Cadeilhan, Caritholan et Ozeilhan. (*Vitalis de Filartiga recognovit se tenere à domino*

Digitized by Google

Agenezii totam illam cavalariam quæ est apud Calignac, et apud Colturas, Carbussan, Cadeilhan et Ozeilhan), pour lequel il dit devoir au seigneur d'Agenais le serment de fidélité, l'hommage et une lance avec un fer doré d'acaptes, avec ses partionnaires, c'est-à-dire avec les coseigneurs dudit fief (*Archives historiques du département de la Gironde*, tome I, p. 361).

Jean de Filartigue, seigneur de Gueyze et d'Estrepouy, était coseigneur de Calignac au xve siècle. Il vend en effet, comme je l'ai dit à la page 149, par contrat du 19 juillet 1469, toutes les terres, forêts, fiefs, rentes, services, haute, moyenne et basse justice lui appartenant dans les lieux de Calignac, Francescas, Autièges et Lourmes, et entr'autres la forêt noble d'Anguilh, située dans la juridiction de Calignac, forêt transformée en un magnifique vignoble par M. Rotch Barsalou, propriétaire actuel, représentant noble et puissant seigneur Etienne de Béarn, seigneur du Saumont, l'acquéreur du 19 juillet 1469.

Ce vignoble, qui a remplacé l'ancienne forêt noble d'Anguilh, est situé sur la rive gauche du grand Auvignon, à égale distance des villages du Saumont et de Calignac, et aboutit par une de ses extrémités à la route qui relie ces deux chefs-lieux de commune. Il est limitrophe des terres du château de Lassalle du Quesne, dont noble François de Labenne de Saubade, ancien capitaine au régiment de Brie, chevalier de Saint-Louis, était seigneur le 17 janvier 1783, jour où il maria sa fille avec messire Jean-Nicolas de Gramont de Villemontès, officier de Dragons, chevalier de Saint-Louis. Le futur époux devint seigneur de Lassalle du Quesne par ce mariage. Il avait pour sixième aïeul Jean de Gramont, gentilhomme de la vicomté de Turenne, marié sous Louis XII, l'an 1511, commandant une colonne de gens de pied sous François Ier; et pour cinquième aïeul Antoine de Gramont, seigneur de Saint-Lioubés, Bailoux, etc., et seigneur de Villemontès par son mariage avec mademoiselle de Villemontès.[1]

---

[1] Antoine du Quesne se qualifie « conseiller du roi, subdélégué de l'Intendance de Guienne au département de Nérac » dans une main-levée donnée par lui en cette qualité le 17 août 1720, et faisant partie de mes archives.

Le 10 décembre 1726, Claire de Labenne, fille de feu noble Joseph de Labenne, seigneur de Montauzet, dans la commune du Saumont, et de dame Emilie de Brizac, épouse noble Robert VI du Bernet de Mazères,

Digitized by Google

Il sera question d'autres coseigneurs de Calignac aux articles Autièges, Fieux et Montcrabeau.

Une partie des anciens murs d'enceinte de la petite ville de Calignac existe encore, particulièrement au presbytère, longé par la route d'Agen à Nérac.

Autièges. — Le château et l'église d'Autièges sont les deux seules constructions à noter dans la paroisse de ce nom.

Le 22 novembre 1286, Raymond d'Autièges, (*Raymundus de Altigiis*) reconnait tenir du seigneur d'Agenais, certaines terres et des bois situés dans la paroisse d'Autièges. Il assure que ces terres sont franches (*Archives historiques du département de la Gironde*, tome I, p. 385).

Six jours plus tôt, 16 novembre, Pierre d'Autièges reconnait tenir du même seigneur d'Agenais, tout ce qu'il possède dans la paroisse de Calignac, Escremer, indépendamment de sa part du château de Fieux, pour laquelle il a précédemment fait sa reconnaissance. Il déclare devoir pour cela le serment de fidélité et l'hommage (*Idem*, page 369).

Géraud d'Autièges et sa mère Contors donnent à l'évêque d'Agen la dîme de Sainte-Marie del Moral, et la dîme de la paroisse Saint-Jacques d'Autièges (*Cartulaire d'Agen*, bulles cotées par lettres B. G. et B. L.).

Le château d'Autièges construit sur un point assez élevé, comme Fieux, Calignac et Le Saumont qui l'entourent, est en bon état de conservation. Il a une jolie tour. Je ne peux pas arrêter mes regards sur ce manoir isolé dans la campagne, sans me rappeler avec plaisir

---

qui fut conseiller et procureur du roi au siége présidial et sénéchal de Nérac, et subdélégué de l'Intendance de Guienne. La future épouse est assistée de sa mère, de son oncle noble Jean-Baptiste de Labenne, sieur de Saubade, chevalier de Saint-Louis, major au régiment d'infanterie de Monseigneur le comte de La Marche; de M. Me Antoine du Quesne, conseiller du roi, ancien lieutenant-criminel et subdélégué de l'Intendance de Guienne, et de dame Marguerite de Laborde, épouse dudit sieur du Quesne, oncle et tante de ladite Claire de Labenne, future épouse (*Contrat de mariage devant Bartouilh, notaire royal à Nérac*).

Digitized by Google

l'accueil à la fois simple, obligeant et cordial que j'y ai reçu pendant ma jeunesse. Après une nuit de fête, le soleil venait nous y avertir que le moment de suspendre les danses était arrivé.

L'hôte aimable et bienveillant qui nous recevait alors dans son château d'Autièges, était Joseph-Romain-Bonaventure de Montagu de Mondenard, né en 1778, élève de l'ancien collége de Sorèze, (fils de Joseph de Mondenard de Bière, et neveu d'autre Joseph de Montagu de Mondenard, seigneur de Bière, en la commune de La Plume, maréchal des camps et armées du roi le 1er janvier 1784). Il avait pour huitièmes aïeul et aïeule Garcie ou Gaissiot de Montagu de Mondenard, baron de Moncaut, seigneur d'Estillac, et Miramonde d'Albret, dame de Moncaut; et pour quatorzième ayeul Simon de Montagu, seigneur de Montcuq et de Montagu, marié en 1212 à Julienne de Châtillon. — Arnaud de Montagu, père de ce Simon, était l'un des 74 grands seigneurs laïcs (dont 3 ducs, 10 comtes et 6 vicomtes qui commandaient sous leurs bannières, sous le célèbre comte Simon de Montfort, lors de la croisade contre les Albigeois (*La noblesse de France aux Croisades*, par P. Roger, Paris, 1845, p. 313). Le souvenir d'une origine aussi ancienne et aussi illustre n'avait en rien altéré la modestie douce et obligeante de M. de Mondenard, qui est mort le 19 avril 1857 dans le château d'Autièges, propriété actuelle de sa veuve ou de ses enfants.

Fieux. — Placé entre Le Saumont et Francescas, sur le coteau qui sépare ces deux localités, et presque à égale distance de l'une et de l'autre, le village de Fieux, avec son château et son église, se dessine en silhouette sur l'horizon.

Il existait de nombreux coseigneurs de Fieux.

Le 14 novembre 1286, messire Géraud d'Autièges, chevalier, et Pierre d'Autièges reconnaissent tenir du seigneur d'Agenais le quart du tiers, (c'est-à-dire la douzième partie) du château de Fieux (*dominus Geraldus de Altigiis, miles, et Petrus de Altigiis, recognoverunt se tenere à domino Agenesii quartam partem tertiæ partis castri de Fieux*), avec ses appartenances. Ils reconnaissent pour cette douzième partie du château, devoir audit Edouard Ier, roi d'Angleterre, 15 sols Morlaas d'acaptes, à chaque mutation du seigneur d'Agenais (*Archives historiques du département de la Gironde*, tome I, p. 355 et 356).

Digitized by Google

Deux jours après, Angelier d'Autièges, damoiseau, reconnaît tenir du même seigneur d'Agenais le quart et demi du tiers de tout le château de Fieux (*quartem partem cum dimidia tertiæ partis totius castri de Fieux* et de ses dépendances, et la haute et basse justice du même quart et demi (*Idem*, p. 367).

Pierre d'Autièges reconnait tenir ce qu'il a Calignac-Escremet, indépendamment de sa part du château de Fieux (*Idem*, p. 369).

Gailhard d'Autièges et Arnaud *Verbumbasta* reconnaissent tenir du seigneur d'Agenais, en fief noble, le quart et demi du tiers de tout le château de Fieux (*in feudo gentili quartam partem cum dimidia tertiæ partis totius castri de Fieux*), de ses appartenances et de la haute et basse justice. Ils en exceptent l'*affarium* ou bien franc (voir à l'article Moncrabeau), appelé de Laratz, et la part de moulin que le dit Gaillard a dans la *Gourgue* (réservoir ou bassin de retenue) de Fort Aner de Ligardes (*quam dictus Gailhardus habet in engorgato molendini Fortanerii de Ligardis.*)

Les mêmes Gailhard et Arnaud reconnaissent en autre tout ce qu'ils ont dans la paroisse de Calignac-Escremet, et doivent 22 sols et demi Morlaas, à chaque mutation de seigneur dominant, pour lesquels ils doivent le serment de fidélité et l'hommage (*Idem*, p. 371).

Vital de Rozaz, fils de feu Pierre de Rozaz, et Donat, Jean et Vital de Rozaz, ses oncles, et Richarde de Rozas, sœur desdits oncles, reconnaissent, le 17 novembre 1286, tenir du roi Edouard, seigneur d'Agenais, l'*affarium* appelé de *Lupo* situé dans la juridiction de Fieux (*affarium vocatum de Lupo quod est in honore castri de Feudis*), pour lequel ils doivent à chaque mutation de seigneur, sept sols tournois (*septem solidos turonenses nigrorum pro retrocaptagio in mutatione domini Agenezii.*) (*Idem* page 374).

Les mots *de Altigiis, de Artiga, de Lartiga* sont souvent écrits dans le même acte pour désigner les membres de la même famille. En voici un exemple relatif aux enfants d'Angelier d'Autièges, damoiseau, dont je viens de rappeler une reconnaissance pour une partie du château de Fieux, à la date du 16 novembre 1286.

Dame Guillemette d'Autièges, fille de feu messire Angelier d'Autièges, et Arnaud-Guillaume d'Autièges et Déodat d'Autièges, fils, (*domina Guilherma de Altigiis filia condam domini Angelerii de Altigiis et Arnaldus de Lartiga et Deodatus de Lartiga filii*), donnent à l'é-

Digitized by Google

vêque d'Agen le quart de toute la dîme de la paroisse de Fieux (*Cartul d'Agen. Lettres C. O.*).

Par contre on trouve la paroisse d'Artigues, commune de Montcrabeau, nommée *de Altigiis* dans des titres du *Cartulaire d'Agen.*

Angelier et Bernard d'Autièges, Géraude, Aude et comtesse d'Autièges, frères, fils et filles de messire Guillaume d'Autièges (*Angelerius et Bernardus de Lartiga, Geralda, Auda et comitissa de Lartiga, fratres filii et filiæ domini Guilhermi de Altigiis*) donnent à l'évêque d'Agen le quart de toute la dîme du blé et du vin de l'église paroissiale de Fieux (*Cartulaire d'Agen*, bulle cotée par lettres C. O.).

Gailhard d'Autièges, clerc, donne à l'évêque d'Agen toutes les dîmes qu'il possède du chef de son père, dans les paroisses de Saint-Pierre de Fieux et de Sainte-Marie de Calignac. — De son côté, Guillaume d'Autièges, damoiseau de Fieux, fils de feu Arnaud d'Autièges, donne à l'évêque d'Agen, les dîmes des paroisses Saint Jacques d'Autièges, et Sainte Marie del Morar (*Idem, lettres D. Z.*).

Nous avons vu, page 137 que Bérard de Lomagne, chevalier, se qualifie seigneur de Montagnac-sur-Auvignon et de Calignac, coseigneur de Fieux et de Pouy-sur-Osse, dans son testament du 9 février 1421.

Au dix-huitième siècle, le seigneur de Fieux, près Francescas était le vicomte de Juliac.

Une partie du château de Fieux est aujourd'hui un bâtiment communal ; l'autre partie a été acquise par des propriétaires L'église et le clocher assez élancés et visibles à plusieurs lieues à la ronde, viennent d'être reconstruits depuis quelques années.

Le château de Fieux, près Miradoux, nouvellement reconstruit dans de très-belles proportions et avec une grande élégance par Madame Alphonse de Léonard, née de Bonnefont de Fieux, et par sa fille unique Madame de Seguin, marquise de Reyniès, ne doit pas être confondu avec le château de Fieux, près Francescas. MM. de Bonnefont étaient seigneurs de Fieux près Miradoux en 1420 et n'ont pas cessé de l'être jusqu'à la Révolution.

JULES DE BOURROUSSE DE LAFFORE.

(A continuer)

Digitized by Google

PIERRE BALGUERIE.

SA VIE ET SES TRAVAUX.

Il est pour les esprits supérieurs plus d'une voie ouverte à la célébrité : les armes, la politique, les arts, la science, les lettres, l'industrie, le commerce, l'agriculture ont d'héroïques annales. L'éducation et surtout les influences sociales favorisent ou contrarient le développement des natures privilégiées; plusieurs n'atteignent pas le degré d'élévation qui semblait réservé à leurs éminentes facultés, et disparaissent avant de rendre à l'humanité les services qu'elle avait droit d'en attendre; bien peu prolongent assez leur carrière laborieuse et agitée pour réaliser leurs plus belles conceptions.

Il en fut ainsi de Pierre Balguerie qui, en quinze ans d'une vie prodigieusement active, parvenu, jeune encore, à une fortune commerciale et industrielle sans exemple depuis l'illustre et infortuné Jacques Cœur, épuisa les forces d'une vigoureuse constitution par des veilles incessantes; il s'éteignait avant l'âge de quarante-huit ans; c'est à peine celui de la maturité d'esprit et de conception, qui réalise les aspirations de l'homme de bien, et la pensée du génie.

On a tracé plus d'une fois le tableau de cette courte existence, si bien, si honorablement remplie; on a décrit les bienfaits qu'il a répandus autour de lui, comme en des régions lointaines. La Chambre de Commerce de Bordeaux l'a honoré vivant, et a voulu perpétuer sa mémoire, en plaçant dans la salle de ses délibérations son buste en marbre blanc par Bosio; la ville de Bordeaux a donné son nom à l'une de ses magnifiques voies; l'État lui avait accordé la haute distinction dont il gratifie les hommes d'élite, la croix de la légion d'honneur; il fut régent de la Banque, de la Caisse d'escompte, président de la Chambre de commerce. C'est bien assez, dira-t-on,

Digitized by Google

d'hommages et d'honneurs! Nous ne le pensons pas, et la dette de la reconnaissance ne nous parait pas entièrement acquittée; on n'a pas reproduit encore avec sa physionomie douce et spirituelle, l'homme de cœur et d'intelligence, le philanthrope sincère, l'ami du progrès réel; non, on n'a pas encore dit tout ce qu'il y avait de noble et d'exquis dans cette âme qui s'ouvrait grande et miséricordieuse pour le pauvre et le malheureux; n'y a-t-il pas des qualités qui semblent défier le ciseau du sculpteur, le pinceau du peintre, la plume de l'écrivain?

Aussi n'avons-nous pas la prétention d'écrire une histoire; notre but est moins élevé, nous désirons donner un simple résumé des actes importants d'une vie trop tôt brisée, afin que ceux qui ne qui ne l'ont pas connu, apprennent à honorer dignement sa mémoire.

Pierre Balguerie naquit près d'Aiguillon, à 28 kilomètres d'Agen, dans une propriété de famille et devait recevoir comme son frère aîné l'éducation qui convenait à son rang, lorsque les désastres de Saint-Domingue, où son père avait la plus grande partie de sa fortune, l'obligèrent à passer les premières années de son adolescence, loin des écoles; il ne savait rien, puisqu'il n'avait pu rien apprendre; et il fallait vivre : on en fit un commerçant; c'était surtout à cette époque la ressource ordinaire des jeunes gens sans fortune; et c'en est toujours une précieuse, à la condition d'apporter dans cette profession, avec une intelligence même ordinaire, mais alerte, active et docile, des habitudes d'ordre, de travail et d'économie; il avait vingt ans quand il fut placé dans une maison de toile et d'étoffes de Bordeaux, dirigée par d'habiles chefs; il y remplit, selon l'usage, les plus humbles fonctions, prit goût aux affaires et se montra bientôt supérieur par son intelligence à la modeste position qu'il occupait; il apprit beaucoup, cherchant toujours à s'instruire, et seconda si bien ses patrons, qu'au bout de sept ans, en 1805, on le jugea capable de diriger les affaires de la maison; l'un des associés, M. Verdonnet, consul suisse, en se retirant lui confia 40,000 fr., Pierre Balguerie justifia pleinement la confiance que lui témoignaient ses premiers patrons; son crédit et son habileté lui valaient une fortune avant qu'il l'eût acquise par son travail, de sorte qu'en 1807, il épousa la fille de M. Stuttenberg, négociant fort estimé originaire de Lubeck, à la tête d'une maison allemande et faisant un grand commerce de vins : c'est en vertu de cette union qu'il succède bien-

Digitized by Google

tôt à son beau-père, et réunit le double commerce des étoffes et des vins sous la raison Balguerie, Sarget et Cie.

L'aptitude remarquable du jeune Balguerie, chef de la nouvelle maison, put se déployer librement; comprenant toute l'importance de l'instruction qui lui manquait, il rechercha la conversation des gens instruits, et voulut acquérir par l'étude et le travail les connaissances dont il se sentait le besoin : pour mieux réparer les lacunes de son éducation, il appela à lui les intelligences remarquables, choisit ses amis et les reçut ainsi que les étrangers de réputation qui visitaient Bordeaux, dans la demeure splendide qu'il avait choisie au Chapeau-Rouge, centre du commerce, des affaires et des relations sociales. C'est à cette époque, c'est-à-dire de 1817 à 1822, qu'il conçoit l'idée des compagnies destinées à combattre et à vaincre, par l'association du capital et du travail intelligent, les difficultés qui arrêtent ou font ajourner tant d'utiles entreprises; la plupart surpassent les ressources d'une seule maison, et ne résistent point à l'association qui décuple la puissance; là, comme partout, *c'est l'union qui fait la force*. Cet esprit nouveau que ne connut point le dernier siècle, Pierre sut l'appliquer d'abord à la construction du pont de Bordeaux ; on n'avait songé qu'à un pont en charpente, que l'on croyait à peine possible. Claude Deschamps le voulut en pierre et surmonta les obstacles qui s'opposaient à son plan. Ce pont qui a fait la réputation de l'habile ingénieur, ce pont qui passe à bon droit pour un chef-d'œuvre d'art architectural et de mécanique savante, n'eut point été construit sans Pierre Balguerie, qui fournit les indispensables millions, au moment où, découragé, abattu, l'ingénieur quittait la partie. Dès lors l'action des compagnies s'étendit et s'agrandit par le succès : après le pont de Bordeaux, ce fut le beau pont de Libourne; puis, se tournant vers le pays qui abrita son enfance, Pierre Balguerie dota l'Agenais des ponts d'Agen et d'Aiguillon, ouvrant ainsi le commerce de Bordeaux à des contrées fertiles et industrieuses; à la suite s'élevèrent sur une plus modeste échelle, les ponts de Bergerac, de Moissac et de Coesmond (dans la Sarthe). — C'est cet esprit d'association qui attira les regards et l'attention de l'Académie des Sciences de Bordeaux lorsqu'elle proposa, en 1834, un prix à décerner pour le meilleur mémoire sur la question suivante :

« Quelle a été jusqu'à ce jour sur la prospérité commerciale, « agricole et industrielle du département de la Gironde, l'influence

Digitized by Google

« de l'esprit d'association, si heureusement introduit parmi nous par « M. Balguerie ?[1] »

Ainsi se rencontrèrent et s'unirent pour l'honneur et la splendeur d'une ville que le célèbre intendant de Tourny avait voulu faire grande et belle entre les capitales des provinces de France, deux hommes personnifiant le génie de la science moderne et le génie du commerce maritime; nous n'avons pas à justifier l'éloge du premier, puisque son œuvre vivante parle pour lui, défiant la critique et l'envie, comme la violence des vents et des flots; il est aisé d'achever l'éloge du deuxième en continuant le récit de ses travaux.

Contre le Sénat et l'éloquence de Fitz-James, Balguerie eut à soutenir un important débat; il s'agissait de prononcer entre le grand commerce des Indes ou de la Chine et le petit commerce des Antilles, qui n'offrait qu'un médiocre débouché à nos produits; il fit valoir avec une rare sagacité les avantages qui résultaient pour notre navigation et pour la marine de l'État, de ces longs voyages de douze à quinze mois, si propres à nous donner de bons et solides marins, indépendamment des marchés nombreux et considérables qui s'ouvraient à notre marine marchande, et cette fois le langage élevé d'un simple négociant qui n'avait étudié nulle part l'art d'écrire, eut raison de la brillante faconde des hommes d'État, qui n'étaient ni commerçants ni armateurs.

Pierre Balguerie eut un succès plus flatteur pour lui et plus avantageux pour le département en créant à Bordeaux une banque, appelée à rendre de grands services au commerce et à l'industrie; on sait qu'elle est devenue en 1848 une succursale de la banque de Paris, nouvelle application de l'esprit d'association, dont l'époque présente ne tire pas tous les avantages qu'elle pourrait et devrait en retirer.

[1] Le considérant du programme, parle encore plus explicitement; il honore celui qui l'inspira, et ceux qui l'avaient rédigé.

« Au moment où tant d'hommes éclairés recherchent activement les « moyens de rendre au commerce de Bordeaux son ancienne prospérité, et « de faire fleurir parmi nous l'industrie, l'Académie croit utile de mettre « au concours une question dont la solution éminemment avantageuse au « pays, tournerait en même temps à la gloire d'un homme qui vivra éter- « nellement dans nos souvenirs; elle propose en conséquence.... »

Digitized by Google

On doit au même génie d'invention l'entrepôt réel des marchandises sur la place Lainé; la Caisse d'escompte, qui fut l'objet de vives critiques et le prétexte de violences inqualifiables; ce dernier établissement surtout froissait quelques intérêts particuliers, et devait subir le sort de la plupart des utiles découvertes, qui dérangent certaines habitudes, et soulèvent dans le cœur humain les mauvaises passions de l'envie et de la haine : telles furent les machines, qui remplacèrent la main de l'homme, et les chemins de fer, qui ont fait disparaitre les diligences si lourdes; on bénit maintenant ce qu'on maudissait autrefois, en jouissant des bienfaits dûs à la science et aux progrès de la civilisation.

C'est encore avec le concours des puissantes maisons Guestier et Johnston, avec la collaboration des constructeurs de Lormont, Chaigneau et Bichon, que Pierre Balguerie fonda la Compagnie des bâtiments à vapeur et des remorqueurs pour le service des navires et le transport des voyageurs entre Bordeaux et la mer. Le premier, il s'occupe sérieusement et avec l'ardeur qu'il apporte à tout ce qui l'intéresse, des docks qu'il voulait placer aux Quinconces sur le terrain occupé par le Château-Trompette; il avait conçu et proposé le plan d'une cité nouvelle autour des bassins; l'idée, bien que repoussée et longtemps oubliée, a reparu de nos jours; elle reçoit son exécution en grande partie et les docks sont achevés.

Mais dans cette existence laborieuse, ses forces s'étaient rapidement épuisées; il sentit en 1821 qu'il ne pouvait suffire à tout et cherchant un appui autour du lui, il n'eut point de peine à le trouver dans son frère aîné, son meilleur ami; la nouvelle maison prit le nom de *Balguerie Frères,* et se réservant les combinaisons hardies, il laisse à son frère la charge la plus lourde, les soins d'une vaste administration; ce fut de 1821 à 1825 l'apogée de sa fortune et de sa réputation; ses vaisseaux parcouraient le monde entier; au Bengale, en Chine, au Brésil et sur les côtes du Chili et du Pérou; au milieu de ses occupations, il ne perdait pas de vue les malheureux, et le souvenir du pauvre le suivait dans ses plaisirs les plus intimes; s'il donnait une fête, il faisait la part des indigents et, sincèrement populaire, il cherchait l'occasion de bâtir pour donner du travail aux ouvriers. — Sa prodigieuse activité suffisait à tout.

Ainsi, les détails si nombreux d'un commerce aussi étendu ne l'empêchent pas de fournir au roi d'Espagne quarante vaisseaux de transport pour l'armée destinée à combattre l'insurrection des pro-

Digitized by Google

vinces du Sud de l'Amérique, et d'aider en même temps don Pedro à conquérir le trône de Portugal, en lui donnant armes, munitions, équipements militaires.

Avant d'achever un récit qui paraîtra bien long, malgré nos efforts pour l'abréger, il nous reste à faire connaître avec quelques détails, un projet qui fut longtemps et jusqu'au dernier jour de sa vie, la constante préoccupation de son esprit. Nous voulons parler de l'amélioration et de la colonisation des landes, d'abord, par un grand canal de communication de l'Adour à la Garonne, ensuite par un canal d'irrigation, reliant les nombreux étangs qui bordent l'Océan, et donnent lieu à des marécages malfaisants.

C'est avec le duc de Richelieu, sage et généreux promoteur des utiles entreprises, le ministre Lainé, le protecteur et l'ami du commerce bordelais, qu'il prépare l'œuvre à laquelle il veut attacher son nom. Claude Deschamps dresse les plans; et tous les quatre en étudient sur les lieux les difficultés, pour les vaincre. Balguerie fournit tous ce que demande l'habile ingénieur qu'autorise une ordonnance royale; s'il eût vécu, la vaste région qui s'étend de Bordeaux à Bayonne jouirait de la prospérité que devait et que doit développer l'exécution des travaux si bien conçus par nos devanciers : alors comme aujourd'hui, les oppositions se multipliaient, et pour réduire au silence une critique obstinée, il fit construire à Beliet, près Belin, un canal spécimen sur un kilomètre de long et cinq mètres de large, où l'on avait réuni tous les genres d'obstacles que l'on avait imaginés contre la possibilité du grand canal, savoir : viaducs, remblais de sables, ponts, écluses. — L'inauguration de ce canal eut lieu, mais après sa mort, le 30 janvier 1826, conformément au vœu qu'il avait exprimé en mourant; le préfet, M. d'Haussez, le vicomte Lainé, Deschamps et Balguerie aîné y assistaient, et cette épreuve reçut une éclatante approbation. — On sait que, repris en février 1838, ce projet fut encore combattu et vivement repoussé ou ajourné. Nous espérons que le moment opportun est actuellement arrivé en présence des conceptions grandioses qui ont obtenu l'assentiment des Chambres.

La santé de Pierre Balguerie était languissante, nous l'avons dit, lorsqu'une catastrophe imprévue, l'incendie de ses chais, dont il fut douloureusement affecté, vint aggraver son état; obligé de prendre du repos, loin des affaires, il se rendit à Bagnères-de-Bigorre, où, peu après son arrivée, il succomba à la violence du mal, le 19 août

Digitized by Google

1825, l'esprit toujours préoccupé des plans qu'il avait conçus et des regrets de n'avoir pu les réaliser. Ses obsèques eurent lieu à Bordeaux avec la solennité qui répondait à la haute position qu'il avait occupée; les regrets furent unanimes; les ouvriers dont il avait été le bienfaiteur le pleurèrent comme un père; ses nombreux amis suivirent le cercueil avec la famille du défunt et les autorités du département et de la ville. La Chambre de commerce lui élève un monument; la municipalité décore de son nom l'un des cours de la cité; la même pensée délicate place autour de lui les noms de ses nobles protecteurs et amis; à côté du cours Balguerie-Stuttenberg, nous voyons le quai Deschamps, la place Lainé et la place Richelieu.

Nous sommes loin d'avoir tout dit sur la vie et les œuvres de Pierre Balguerie; c'est pour nous un sensible regret; si le récit des batailles et des conquêtes offre un intérêt dramatique et un éclat qui plaisent à beaucoup d'esprits, il en est qui préfèrent celui qui nous montre l'homme d'intelligence et de cœur, dont l'existence vouée au travail fut utile à son pays : *transiit benè faciendo;* n'est-ce pas la plus belle oraison funèbre qui convienne au bienfaiteur de l'humanité : la gloire, vaine fumée trop souvent, apparaît triste et froide sur la tombe de ceux qui ne furent que grands ou puissants. Nous avons lu avec intérêt plusieurs biographies, qui disent tout ce que Balguerie fit ou conçut pour le bien de son pays et des deux départements qu'il affectionnait à plus d'un titre : nous avons dû nous borner (car telle était notre mission) à présenter une esquisse des travaux et des conceptions dont la génération actuelle n'a qu'une connaissance bien imparfaite et qui justifient les honneurs qu'il a reçus ou ceux qui lui sont réservés.

Le 28 novembre dernier, il y a six mois, un membre de l'Académie des sciences, lettres et arts de Bordeaux proposait une souscription publique pour élever une statue à Claude Deschamps, et le souvenir de Pierre Balguerie, son ami, s'offrait naturellement à la pensée; aussi l'auteur de la proposition émettait-il le vœu que pareil hommage fût rendu au généreux promoteur de tant d'œuvres ou institutions qui n'existeraient pas sans lui. Le double vœu fut accueilli, et l'on doit espérer qu'il n'aura pas été inutilement émis devant une compagnie qui sut toujours honorer le génie, le talent et les belles actions.

La Chambre de commerce de Bordeaux délibère en présence du

Digitized by Google

buste de Balguerie et s'inspire de ses généreuses pensées; elle en a accepté l'héritage; le musée d'Agen, à son tour, place son image parmi les illustrations que la France doit à ce beau département.[1]

Lacepède, Bory Saint-Vincent, Saint-Amand lui feront place avec empressement; les Scaliger ne s'y opposeront pas, et Jasmin lui sourira; un poète agenais peut-être (nous en connaissons qui font parler d'eux au loin) lui souhaitera la bienvenue en vers charmants, dignes d'une de ces rares solennités, dont les arts s'applaudissent : et n'est-ce pas par eux que la Grèce vaincue, triomphe à son tour de Rome victorieuse ?

Victa victorem cepit.

P. VALAT.

---

[1] Une belle reproduction de ce buste, sculpté par Bosio, a été offerte au musée d'Agen, qui s'est empressé de l'accepter. — L'ouverture de ce Musée, retardée par le concours régional, aura lieu prochainement.

Voir pour plus de détails : 1° la *Revue d'Aquitaine et de Languedoc* (14e année, 15 mars 1870)... Blume. P. Balguerie 1840... *Un bienfaiteur de la ville de Bordeaux* (Histoire des hommes utiles), p. 431-448 avec portraits... Billaudel.

Alphabet de Guienne (Notices biographiques)... Jules de Gères.

Digitized by Google

UNE LETTRE INÉDITE

ÉCRITE D'AGEN A PEIRESC

EN 1628.

Un des plus glorieux vétérans de la noble armée des travailleurs, M. Natalis de Wailly, a bien voulu annoncer à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 10 janvier 1879, que j'ai formé le projet de publier l'immense correspondance de Nicolas-Claude Fabri de Peiresc. Cette nouvelle, communiquée à la savante Compagnie en termes trop flatteurs pour moi, a été accueillie par elle avec une sympathie que je regarderai toujours comme le plus précieux des encouragements. Puisse ma publication, à laquelle je consacrerai tout le reste de ma vie, justifier l'espoir que M. de Wailly et ses confrères ont daigné mettre en l'énergie de mes efforts et la persévérance de mon ardeur !

Déjà, pendant un séjour de quelques semaines à Carpentras, où l'on conserve, dans la magnifique bibliothèque donnée à cette ville par un homme dont tous les érudits doivent à jamais bénir la mémoire, par l'évêque Dominique-Joseph Malachie d'Inguimbert, la plupart des manuscrits de Peiresc, j'ai commencé à transcrire les

Digitized by Google

documents destinés au recueil qui devient *mon objectif*. J'en ai même transcrit quelques autres qui ne doivent pas entrer dans ce recueil, et c'est ainsi que je puis aujourd'hui donner à la *Revue agenaise* une lettre adressée à mon héros, le 15 juin 1628, où l'on trouvera quelques détails nouveaux sur les hommes et les choses de notre région.[1] Cette lettre a été écrite par un certain Dubernard, lequel était attaché, probablement en qualité de secrétaire, à la maison de M. d'Andrault, un des membres les plus considérables du Parlement de Bordeaux.[2] J'ai le regret de ne pouvoir rien dire de plus sur ce demi-inconnu, qui, comme on va le voir, ne se servait pas trop mal de sa plume, et qui, se montrant à la fois intéressant nouvelliste et aimable écrivain, ne me semble pas indigne de l'honneur d'avoir été — un jour et par hasard — le correspondant de l'illustre Conseiller au Parlement de Provence.[3]

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

---

[1] *Lettres diverses en original adressées à M. de Peiresc* en deux registres in-folio, t. I, f° 329.

[2] Voir sur ce Conseiller, appelé quelquefois *Dandraut*, l'*Histoire du Parlement de Bordeaux*, par M. Boscheron Des Portes, t. I, p. 484; t. II, p. 34, 36, 201. Il est souvent question de ce magistrat dans les *Archives historiques du département de la Gironde* (notamment tomes II, III, IV, VI, XIII, XIV). J'ai lu dans le registre d'où j'ai tiré les lettres de Dubernard, deux lettres de M. d'Andrault, dont une est datée d'Agen, le 25 février 1628.

[3] On vient de publier à Bordeaux (chez Féret) une brochure, tirée à un très petit nombre d'exemplaires et ornée d'une belle eau-forte, de Grenier Dubreuilh, brochure que je recommande à tous mes lecteurs, et qui est intitulée : *Une lettre inédite de Peiresc, abbé de Guitres, au cardinal de Sourdis avec introduction et notes par* ANTOINE DE LANTENAY, membre correspondant des Académies de Metz et de Dijon (in-8° de 28 p.). Je n'ose dire tout le bien que j'en pense, l'auteur ayant gêné ma liberté d'appréciation par l'amicale indulgence avec laquelle il a parlé de moi.

Digitized by Google

MONSIEUR,

Vostre dernière despeche du mois d'Avril accompagnée d'une lettre de M. de Valavez [1] et de certains vers latins imprimés, furent rendus par la voye de M. de Mons,[2] le mois passé, à M. d'Andrault, mon maistre. Il vous supplie de ne le taxer point de mescoignoissance de son devoir s'il ne vous a point encore accusé la réception de ceste despesche ny rescript à mondict sieur de Valavez, les offres duquel n'adjoustent rien à la créance qu'il a prinse de la courtoisie qui se trouve d'ordinayre et en vous et en luy. Il est aux escoutes de savoir si son procureur, le sieur Pothonier, par vostre faveur et credit aura obteneu un arrest portant commandement à un huissier de vostre Cour de Parlement de venir en ceste contrée se

---

[1] C'était le frère cadet de Peiresc. Il s'appelait Palamèdes Fabri, seigneur de Valavez et de Calas, baron de Rians. Il était gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi. Voir sur lui une excellente note de M. de Lanthenay, (p. 23 de la brochure que je viens de mentionner).

[2] Sur ce conseiller au parlement de Bordeaux, voir, outre l'ouvrage déjà cité de M. Boscheron des Portes (en ayant soin de se méfiér de la *Table des Noms* où abondent les identifications impossibles), les *Archives historiques du département de la Gironde* (*passim*), recueil auquel je renvoie, du reste, d'une manière générale pour tous les membres qui vont suivre du parlement de Bordeaux. Ce n'est pas de notre *de Mons* qu'il s'agit, sous l'année 1606, dans l'historiette du tome II, p. 20, de la *Chronique bordelaise* de Jean de Gauffreteau publiée par M. Jules Delpit pour la Société des Bibliophiles de Guyenne (Bordeaux, Lefebvre, 2 vol. in-8°, 1876-78), mais d'un magistrat, son homonyme, qui était peut-être son père. On possède, à Carpentras, plusieurs lettres de Peiresc à M. de Mons et deux lettres de ce dernier à Peiresc. Dans le registre 51 de la collection des manuscrits de la bibliothèque d'Inguimbert, presque tout rempli de documents relatifs à l'abbaye de Guitres, on remarque (f° 3) une lettre du chevalier de Forbin à M. de Mons, en faveur du nouvel abbé, lettre où le chevalier appelle le conseiller au parlement de Bordeaux *Monsieur mon très cher frère*. Le même chevalier de Forbin (*Ibid* f° 2, v°) recommande Peiresc à M. d'Andrault, ainsi qu'au cardinal de Sourdis, au premier président de Gourgues, et aux présidents du Bernet, de Lalane et de Pontac (f° 1 et 2).

Digitized by Google

charger des pièces faulces que sa partie M. le Vicomte Duza [1] fuit et fuyra de donner. Mondict sieur et maistre se réserve à vous escripre par ledict huissier qu'il croyt estre en chemin. Il fait conscience de vous occupper en la lecture de ce qu'il pourroit vous escripre du costé de la Rochelle,[2] suprepozant que vous estes mieux adverty que luy de tout ce qui s'y passe, et mesmement à présent que vous y avès affidès et grands corespondans, M. vostre Archevesque [3] et ses Secrétaires. Encore moins vous doit-il occupper en vous faisant part de ce qu'on luy dit du progrès des armes (*sic*) ausqueles comande M. de Montmorency,[4]

Il m'a comandé, s'en allant au Palays, et aprenant qu'il y avoit à la poste homme qui demandoit des chevaux pour prendre la route de vostre contrée, de vous envoyer les ci-enclozes de M. de Mons,[5]

---

[1] Honoré de Lur-Saluces, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur du Château-Neuf de la ville de Bayonne, seigneur et vicomte d'Uza, baron de Malengin, de Fargues, vicomte d'Aureillan, etc. (*Notice généalogique sur la maison de Lur*, etc., Bordeaux, 1855, p. 28).

[2] A cette date, le siége de La Rochelle, commencé le 10 août 1627, n'était pas encore près de sa fin. La forte citadelle des Huguenots ne devait capituler que quatre mois et demi plus tard, le 29 octobre. Le Cardinal de Richelieu, partageant les illusions qui, de tout temps, ont été chères à des assiégeants, écrivait en juin 1628 au frère de Louis XIII. (Recueil de M. Avenel, tome III, p. 121) : « Jugeant par toutes sortes de raisons La Rochelle estre à l'extremité, j'envoie sçavoir si vous voulez avoir vostre part du plaisir de la prise, qui ne sera pas petite... Je vous y convie de bon cœur. »

[3] L'archevêque d'Aix était, depuis 1626, le frère aîné du cardinal de Richelieu, Alphonse Louis du Plessis, qui allait être transféré à la fin de 1628 sur le siége de Lyon.

[4] Le duc de Montmorency venait de soumettre plusieurs places dans le Vivarais et le Bas-Languedoc. Voir *l'Histoire du règne de Louis XIII* par le P. Griffet, t. II, p. 589-590.

[5] La lettre de M. de Mons, datée du 11 juin 1628, se trouve à l'état de copie dans le registre 51, f° 453 et 454. M. de Mons y prend en ces termes congé de son neveu, M. d'Andrault ; *Je serai toute ma vie vostre très humble oncle et serviteur.*

Digitized by Google

Duduc [1] et Rubran [2] qu'il ne vient que d'achever de lire et de la lecture desqueles vous recuillirès quelques petites occurances qui au temps de vos vacquations vous donneront un peu de divertissement.

Il m'a chargé aussy de chercher certaine relation qui se proumène icy de la procédure qui a esté faicte à Limoges contre une extravagante soy disant Reyne d'Angleterre qui a esté depuis quelques jours, à ce qu'on nous dit, pour sa folle supposition, condampnée au fouet. Mais je ne crois pas avoir assez de loisir pour trouver ladicte relation que je vous envoyray au premier jour par autre voye.[3]

---

[1] Sur Jacques Du Duc, conseiller au parlement de Bordeaux, il faut citer, outre la *Chronique bordelaise* de Jean de Gaufreteau et les documents réunis dans divers volumes des *Archives historiques du département de la Gironde* (principalement dans le tome II), les *Mémoires* de Jacques Numpar de Caumont, duc de la Force, le *Mercure François* (tome IV), etc. J'ai donné, en appendice, sous le n° I, la lettre de Jacques Du Duc annoncée par Dubernard.

[2] Voir à l'appendice, sous le n° II, quelques extraits d'une lettre de M. de Rubran à Peiresc, extraits qui complètent à certains égards les récits de Dubernard. J'ai pensé qu'il était inutile d'y joindre une autre lettre de Rubran à d'Andrault (du 11 juin 1628), ainsi que la lettre du même jour de M. de Mons, lesquelles ne renferment rien que le lecteur ne sache déjà.

[3] J'aurais bien voulu retrouver la relation promise à Peiresc par son correspondant, mais elle n'est signalée dans aucun des catalogues de pièces rares du XVIIe siècle, que je viens de feuilleter. De savants bibliophiles, de curieux *spécialistes*, par moi consultés à ce sujet, m'ont déclaré qu'ils n'avaient jamais rencontré la pièce en question.

Je dois à l'obligeante amitié d'un homme profondément versé dans la connaissance des choses du Limousin, M. Clément-Simon, ancien procureur-général à Aix, ce supplément à mon insuffisante note : Le fait de la pseudo-reine d'Angleterre poursuivie à Limoges en 1628 n'est pas inconnu, mais je ne crois pas qu'il en ait été publié une relation imprimée. Voici ce qu'on lit dans l'*Histoire de Saint-Martial* de Bonaventure de Saint-Amable (Limoges, Voisin, 1685, in-fol. tome III). (*Annales du Limosin*), page 836 : « Cette même année, une bâteleuse contrefaisant la reine d'Angleterre et disant s'en estre fuye de ce païs à cause de la persécution du Roy contre les Catholiques, après qu'elle eut quelque temps abusé les citoyens et se faisant traiter en reine dans le monastère de Sainte-Claire, fut enfin décou-

Digitized by Google

Cependant, Monsieur, vous scaurés qu'on vient de rescepvoir icy tout à la foys deux deplaisantes nouvelles. La première qu'il n'a pas réussy à M. le Prince et à M. Despernon au devant Sainte-Afrique, qu'ils avoient assiégee;[1] la seconde que la peste est dans Tholoze,[2] dans la maison d'un advocat du Roy, nommé M. Chiron, et dans le couvent des pères Jacopins; que les Consuls de ceste ville ont prins résolution de n'y laisser plus entrer ceux qui viendront du costé du dict Tholoze, en sorte que plusieurs hommes de qualité de ceste ville les fammes desquels estoient allées à ceste feste de Pentecouste audict Tholoze en dévotion pour visitter les cors sainctz, entre lesqueles il y a des fammes de MM. les Conseillers du Parlement qui sèrvent, ceste année, en ceste Cour et Chambre de l'Esdit,[3] auront à se divertir quarantaine sans pouvoir entrer dans ceste ville, en laquelle est attandu

---

verte, porta la peine de ses fourberies, fut publiquement fustigée par la ville de Limoges et puis bannie. Ce qui donna bien sujet à plusieurs de rire et se moquer de leur simplicité en cette occurence. »

[1] Ce fut le 6 juin que le prince de Condé [Henry II de Bourbon] fit donner à la ville de Saint-Affrique (Aveyron) un assaut vigoureusement repoussé. Voir sur l'échec éprouvé par l'armée royale devant Saint-Affrique *l'Histoire de la Vie du duc d'Espernon* par Guillaume Girard (édition de 1739, in-4°, p. 427-428). On peut encore consulter la *Relation du siége de Saint-Afrique fait en 1628 par le prince de Condé et le duc d'Epernon*, publiée par M. A. Germain (de l'Institut), d'aprés le manuscrit d'Aubais, avec introduction, notes et variantes (Montpellier, 1874, in-4°).

[2] La peste était encore bien grande à Toulouse quelques mois plus tard, comme nous l'apprend une lettre du 8 octobre 1628, écrite par la marquise de La Force à la maréchale de La Force et insérée par M. de La Grange dans le tome III des *Mémoires* de J.-N. de Caumont, p. 292. Voir sur la terrible maladie qui sévit alors dans la plus grande partie de la France, le savant mémoire de M. Adolphe Magen : *La Ville d'Agen pendant l'épidémie de 1628 à 1631* d'après les *registres consulaires* (Agen, 1862, p. 6 et 7). Voir encore : *Pestes et Inondations de Toulouse de 1628 à 1634, récit officiel de Rob. Miron, commissaire de l'enquête sur ces désastres, publié pour la première fois avec préface et notes par L. de La Pijardière.* (Montpellier, 1875, petit in-4°).

[3] Je me garderai de mettre la moindre note sur la Cour et Chambre de l'Edit qu'a si bien fait connaître aux lecteurs de la *Revue de l'Agenais*, en la précédente livraison, l'*Introduction* à la *chronique d'Isaac de Pérès*,

Digitized by Google

dans troys jours, mondict sieur Despernon[1] qui fait battre aux champs et levée de deux mil hommes par les soings et par le ministère de M. le baron de Monferran, Mareschal de Camp de son armée pretendue,[2] lesquels hommes, on croyt, seront employés à aller faire le deguast des bledz de ceux de Montauban[3] jacoit que lesdits Montalbanoys jusques aujourd'huy n'ayent point ouvertement levé le masque de rébellion.

Je croy, Monsieur, que vous aurés aprins par autre voye que le vieil M. Perrucqueau, président religionnayre en ceste Cour et Chambre de l'Esdict se lessa mourir le moys passé[4] et qu'il fust pompeusement conduit au tombeau par MM. les Conseillers religionnayres marchant en corps avec robes et bonnets carrés et le corps du défunt

---

[1] Jean-Louis de Nogaret, duc d'Epernon, était alors âgé de 64 ans. Je ne puis, en rencontrant ce nom, ne pas saisir avec empressement l'occasion de m'associer à tous les éloges si délicatement donnés ici par mon ami, M. Magen, à la fine et remarquable étude de M. George de Monbrison, intitulée : *Un Gascon du* XVI*e siècle. Le premier duc d'Epernon.* (Paris, 1878, in-8°). Tout en admirant la frappante et vivante esquisse tracée par l'habile main de M. de Monbrison, je ne saurais dire avec quels regrets je renonce à voir la même main peindre le vaste et beau tableau qui aurait représenté l'histoire de la maison de La Valette tout entière. Voir les vœux que j'exprimais à cet égard dans les *Notes sur la Vie et les ouvrages de l'abbé Boileau,* 1877, in-8°, p. 106.

[2] Probablement le fils de ce marquis de Montferrant que G. Girard appelle (p. 236) *l'ami* et le *serviteur particulier* du duc d'Epernon (à l'année 1610).

[3] Sur cette opération, qui s'accomplit « avec beaucoup de bon succès, » comme l'assure le même historien (page 429), je ne citerai que le mémoire de feu M. Charles Pécantin intitulé : *Le dégât de Montauban* (*Recueil des travaux de la Société des Sciences et Arts d'Agen,* v. VII, 1855, p. 190).

[4] D'après un document que j'ai publié dans les *Archives historiques du département de la Gironde* (v. X, p. 298), le sieur de Peyruqueau, dès le 6 juin 1600, avait été présenté au roi comme candidat aux fonctions de Conseiller en la chambre mi-partie de Guyenne, par les députés des églises réformées de France réunis à Saumur. M. Boscheron Des Portes a, d'autre part, indiqué la nomination de Peyruqueau, d'après le *Journal* de Cruzeau (*Histoire du Parlement de Bordeaux,* v. II p. 327). Le nom de Peyruqueau, que l'on retrouve dans la *Chronique* d'Isaac de Pé ès, a été omis dans la *France protestante.*

Digitized by Google

porté charitablement sur les espaules de MM. les Advocats religionnayres. Ceste pompe funèbre, non contredite par M. le Président Pichon [1] et MM. les Conseillers du Parlement, Commissaires, ceste année, en ceste Cour et Chambre a esté contreditte dans le Parlement, et leur tolérance réprouvée.

On nous dit que la charge dudict sieur Président Perrucqueau est accordée par Brevet à un Juge subalterne, Lieutenant-Général de la ville de Bergerac, nommé Charon [2] au préjudice du traité qu'a fait avecq la vefve et héritiers dudict défunt, Président, l'Advocat du Roy de ceste Cour et Chambre religionnayre, nommé Bacalan,[3] homme savant et pertinant et déjà chargé d'années [4] qui depuis l'installation de ceste Chambre de l'Esdict a toujours servy la dicte charge d'Advocat du Roy, avecq réputation de savant homme, mais de très passionné à l'avantage du party et de leurs Eglises, pour raison de quoy MM. du Parlement de Bourdeaux soubdain après le décès dudict sieur Président Perrucqueau qu'il trayttoit de ceste charge, se sont assemblés et ont résolu de supplier très humblement sa Majesté par lettres (ce qui a esté exécuté), qu'il pleust à sa dicte Majesté de ne

---

[1] C'était François de Pichon, second président au parlement de Guyenne, père du président Bernard de Pichon, qui fut bien plus célèbre que lui.

[2] André Charon, lieutenant-général de Bergerac, est plusieurs fois mentionné dans les *Mémoires* du duc de La Force. Voir surtout la page 149 du tome II où sont signalées les intrigues de cet ancien ennemi de la maison de Caumont.

[3] C'était Jean de Bacalan, fils aîné de Symphorien de Bacalan, sur lesquels on peut consulter l'article *Bacalan* de la nouvelle édition de la *France protestante* (deuxième partie du tome I, 1877, p. 639). Jean de Bacalan avait été nommé, sur la présentation de l'assemblée de Saumur, le 6 juin 1600, substitut de l'avocat du Roi à la Chambre mi-partie de Guyenne et il devint ensuite avocat-général en la même Chambre à Nérac et à Agen. Voir sur ce magistrat, sur son mariage et sur sa famille, divers détails dans la *Chronique* d'Isaac de Pérès.

[4] M. Henri Bordier, le nouvel et si consciencieux éditeur de la *France protestante*, n'a pas pu indiquer la date de la mort de M. de Bacalan, déjà *chargé d'années* en 1628. Il a cité seulement une pièce des *Archives départementales de Lot-et-Garonne* (B. 56), qui prouve que le vieux magistrat vivait encore en 1635.

Digitized by Google

pourvoir point de ceste charge de Président pas un des officiers exerçant à present office en la dicte Cour et Chambre de l'Esdict.

Monsieur, vous agréerés, pour grossir vostre première despeche, que les ci-enclozes reviennent en mes mains. J'ay ordre de vous deschifrer [1] un article contenu en cele de M. Rubran, parlant de certain prisonnier.

Vous serés mémoratif d'un accidant qui survint icy, il y a troys ans, à M. le Conseiller Duduc qui, un soir, au rencontre de M. le Président Pontac, son beau-fils,[2] mist la main à l'espée et thua un homme quy accompagnoit le dit sieur Président Pontac. Or, en ce temps, on print deux des domestiques dudict sieur Conseiller Duduc, lesquels furent en cette ville, par les présidiaux, condampnés aux gualères. M. le défunt Cardinal de Sourdys [3] s'estant entremis d'accomoder et passifier ceste affaire, mondict sieur le Président Pontac ne voulust jamais comprendre dans l'accommodement les dicts deux domestiques, mais donna sa parolle à mon dict sieur le Cardinal qu'il consantoit à l'eslargissement desdits prisonniers et qu'ils ne seroient jamais, directement ny indirectement, par lui poursuyvys, mais qu'il ne vouloit point aussy qu'ils se justifiassent ni fussent pour l'avenir domestiques dudict sieur Duduc, ny fissent leur demeure dans la ville de Bourdeaux, condition que mon dict sieur le Conseiller Duduc avalla, contre l'advis de mon dict sieur et maistre, prevoyant que ce seroit un jour entre eux sy mondict sieur, l'authorizé et accreditté entremetteur de paix. M. le Cardinal arrivoit à défailir, une pierre d'achopement. Or, Monsieur, il est arrivé que depuis le décès du dict Seigneur Cardinal, il est survenu subject de noize et contestation entre mondict

---

1 C'est-à-dire expliquer.

2 Geoffroy de Pontac, qui avait été nommé conseiller au parlement de Bordeaux en 1590, devint président à mortier au même parlement en remplacement de Marc-Antoine de Gourgues (décembre 1616) et, plus tard, premier président. Il avait épousé Anne Du Duc et il eut d'elle Arnaud de Pontac, qui fut premier président après la mort de son père (1649). Voir la généalogie *de Pontac* dans le *Nobiliaire de Guyenne*, liv. II, 1858, p. 356

3 François d'Escoubleau, cardinal de Sourdis, était mort depuis quelques mois seulement (8 février 1628).

Digitized by Google

sieur le Président Pontac et Duduc dans le Palays, lequel M. Duduc, n'estant non plus que mondict sieur et maistre en la bonne grâce de M. Despernon,[1] et M. le Président Pontac s'y estant enrollé, il l'a requis que par son authoritté il peult trouver facilitté à la capture des dicts domestiques et de fait on a surprins celuy qui est retenu à présent hors des prisons royalles, dans un chateau particulier resserré estroitement par le commandement de mondict sieur le Gouverneur qui croyt porter mon dict sieur Duduc de le requerir de facilitter la liberté du dict prisonnier et d'obtenir de mondict sieur le Président Pontac qu'il se départe de son entreprise de faire de nouveau paroittre sur le bureau ceste procédure criminelle par la sucitation d'un autre proche parant de l'homicide par le dict sieur Duduc et ses domestiques et par ceste voye l'obliger, comme ont fait presque tous les autres du Parlement, faire hommage, et mondict sieur et maistre avoit trouvé moyen de faire esvader le dict prisonnier qui a esté reprins depuis peu de jours. Mondict sieur et maistre prévoyt qu'à l'arrivée en ceste ville de M. le Gouverneur, la bile sera esmeue et qu'il le déchirera de menasses, parlant de luy et de son entreprinse afin de mettre en liberté un homme qu'il a fait capturer. Mais mondict sieur et maistre est resolu de s'armer de patience et ne cesser pas par l'aprehension de sa grandeur et authoritté d'antreprendre de servir de son petit et foyble pouvoir ses amys.

Je suis, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

D'Agen, ce 15 Juing 1628.

DUBERNARD.

---

[1] L'inimitié qui existait en 1628 entre le duc d'Epernon et M. d'Andrault durait encore plus de vingt ans après, et Dom Devienne (*Histoire de la ville de Bordeaux*, 1771, p. 307), nous apprend qu'en 1649, le Conseiller ayant été fait prisonnier à la bataille de Libourne, l'insolent vainqueur se moqua de lui en ces termes : « *Monsieur, on vous a pris la pique à la main : c'est dans cet état que je veux vous présenter au Roi.* «

Digitized by Google

APPENDICE.

I

LETTRE DE M. DU DUC A M. D'ANDRAULT.[1]

« Monsieur, vous aurez sceu que le Roy ayant par une lettre de cachet envoié pouvoir à M. Servian[2] estant à Bayonne de faire et parfaire le procès à quelques pirates, ledict sieur Servian les a condemnez et faict exécuter dont le Parlement offensé bailla arrest par lequel il est ordonné qu'il sera informé contre luy et inhibitions à luy de prendre la qualité d'Intendant de la justice en la province et aux officiers ny magistratz du roy de le recognoistre. Caussay, huissier, estant allé à Bayonne pour lui signifier l'arrest, il l'arreste prisonnier deux jours et, aprez lui avoir faict signiffier une ordonnance contenant en substance que ledict Servian luy faict inhibitions d'exécuter l'arrest de la Cour à peine de punition corporelle et à tous officiers de defferer à l'arrest du Parlement à mesmes peines, le laisse aller. Ceste ordonnance [est] conceue en des termes pleins de mespris et de scandale pour le Parlement. La Cour, les Chambres assemblées, décrète contre ledict Servian de prinse de corps et ordonne que les exploits faicts au poteau seront bons et valables et que son

[1] Copiée dans le registre 51, folio 453.

[2] Abel Servien, marquis de Sablé et de Boisdauphin, alors âgé de 32 ans, était intendant de justice en Guyenne depuis 1627. Sur cet éminent homme d'Etat voir une récente et excellente monographie de M. René Kerviler : *Le Maine à l'Académie française. Abel Servien, négociateur des traités de Westphalie, l'un des quarante fondateurs de l'Académie française. Etude sur sa vie politique et littéraire.* (Le Mans, 1878, grand in-8° de 216 pages.)

Digitized by Google

ordonnance sera bruslée au devant le palais par main de bourreau, ce qui fut hier exécuté.[1] C'est dont j'ay voulu entretenir ou amuser la faim de vostre esprit pour les nouvelles. »

Bordeaux, 10 juin 1628.

II

Extrait de la lettre de M. de Rubran à M. de Peyresc.[2]

... Je ne scai si vous avés sceu ce qui se passa en cette ville il y a environ trois ans entre M. le président Pontac et M. le conseiller Du Duc, servans tous deux en qualité de commissaires du Parlement en cette Cour et Chambre. Il y avoit entre eux des rancunes sur ce que ledict sieur conseiller Du Duc soubstenoit que le dit sieur président Pontac lui avoit ravi sa fille pour l'espouser contre son approbation et sans la luy avoir demandée. A la suite de cette rancune un soir de l'esté à leur rencontre survint un meurtre d'un habitant de cette ville qui accompagnoit ledict sieur président duquel meurtre mondict sieur Du Duc fust soupçonné et deux de ses domestiques arrestez et jugés et condamnés par le présidial de cette ville aux gallères. Monsieur le cardinal de Sourdis s'estant entremis d'accorder ces personnes de qualité, la vefve et héritiers du deffunct furent satisfaicts, M. le conseiller Du Duc justiffié par les formes ordinaires de la justice et les prisons ouvertes à ces deux innocens valets. Depuis le decez de mondict seigneur Cardinal de Sourdis il est arrivé quelque nouveau malentendu entre ledict sieur president Pontac et ledict sieur conseiller Du Duc, lequel M. d'Espernon n'aime pas pour estre du nombre de ceux qui ne le sont pas allés salluer despuis sa réconciliation avec le Parlement. Le dict seigneur à son arrivée en ceste ville a faict commandement au vi-sénéchal de se saisir de la personne d'un des domestiques dudict sieur Du Duc qui

---

[1] Voir sur la querelle de Servien et du parlement de Bordeaux la page 22 du travail que je viens de citer.

[2] *Lettres diverses en original adressées à M. de Peiresc*, liv. II, folio 606.

Digitized by Google

avoit esté condamné comme a esté dict et le detient d'authorité hors des prisons roialles et semble jusques icy vouloir favoriser la passion dudict sieur president Pontac, beau-fils dudict sieur Du Duc, au préjudice de la parolle qu'il avoit donnée à deffunct M. le Cardinal de Sourdis, en presence de M. son frère lors evesque de Maillezais.[1]

Agen, ce 13 avril 1628.[2]

---

[1] Henri d'Escoubleau de Sourdis, troisième frère du Cardinal, était évêque de Maillezais depuis 1623 ; il devint Archevêque de Bordeaux le 16 juillet 1629 (*Gallia Christiana*, liv. II, folio 853).

[2] J'emprunte à la même lettre les renseignements que voici sur le séjour à Agen, en avril 1628, du duc D'Espernon et de son fils le Cardinal de la Valette : « M. D'Espernon arriva en cette ville le troisiesme de ce mois et M. le Cardinal de la Valette, son fils, y arriva le lendemain. Ils ont eu de grands entretiens en particulier et à huis clos. Mondict sieur D'Espernon, par l'entremise d'un des siens avoit faict sentir à quelques siens confidents de cette Cour et Chambre de l'Edict qu'il auroit à plaisir que dans la dicte Cour on resolust d'envoier saluer par commission, mon dict sieur le Cardinal son fils puisque la dicte Cour et Chambre en avoit ainsi usé en la personne de deffunct M. le Cardinal de Sourdis, mais qui avoient ordre de sonder la Compaignie, plustost que de se descouvrir en public, pressentirent des particuliers qui composent ladicte Cour que cette proposition ne réussiroit pas par la pluralité des voix, de sorte que mondict sieur le Cardinal de la Valette n'a point esté sallué par Commissaires de la dicte Cour en Chambre, mais bien de tous les particuliers qui la composent excepté de mondict sieur d'Andrault, qui croit avoir esté traicté si desraisonnablement par mondict sieur d'Espernon qu'il se peut dispenser de rendre des debvoirs aux enfants dans l'estendue de sa charge. Il leur a à tous semblablement rendu la visite mesme aux Conseillers religionnaires. Mondict sieur d'Espernon et le dict seigneur Cardinal de La Valette partirent d'icy samedy huictiesme de ce mois pour aller à Grenade, au rendez-vous assigné par Monseigneur le Prince. »

Les annalistes de l'Agenais n'ont pas mentionné les incidents consignés dans cette note.

Digitized by Google

L'EXPOSITION DES BEAUX-ARTS, A AGEN.

LES MAITRES ANCIENS.

Les musées de Paris et de nos grandes villes sont loin de posséder toutes les richesses artistiques de la France. Il existe, même en Province, éparses dans les villes et dans les châteaux, où elles sont malheureusement comme perdues pour l'amateur et pour l'historien, un certain nombre de galeries particulières très riches et d'œuvres isolées fort remarquables, en sorte qu'il suffit quelquefois de l'initiative de quelques gens de gout, aidée de la bienveillance des collectionneurs, pour en former un ensemble plein d'intérêt. L'exposition qui s'est ouverte à Agen, le premier mai, est, à ce point de vue, une bonne fortune pour les amis des arts. Elle renferme une collection de portraits historiques que les musées les mieux pourvus seraient fiers de posséder, et beaucoup d'autres œuvres, moins importantes sans doute, mais qui peuvent encore nous donner une idée des grandes écoles de peinture du passé.

L'Ecole française a fourni, on le pense bien, le principal contingent de notre exposition, et, puisqu'elle se compose principalement de portraits, il nous sera facile d'adopter, dans notre promenade à travers ces œuvres anciennes, un ordre chronologique, en ayant égard à l'époque où ont vécu les personnages représentés ; mais auparavant nous devons nous acquitter envers les Ecoles étrangères, en commençant par l'Ecole italienne. la mère de toutes les autres.

Voici d'abord une vieille peinture à la détrempe, *La Vierge et l'Enfant Jésus* (n° 30), que le catalogue mentionne comme étant de Giotto (1276 à 1336), contemporain de Dante, qui est regardé comme le créateur de l'art moderne, puisqu'il abandonna définitivement les

Digitized by Google

types immuables des traditions bysantines et prit enfin la nature pour guide. Cependant l'examen attentif de cette peinture nous ferait croire qu'elle est d'une époque un peu postérieure, de la fin du XIVe siècle, ou même du commencement du XVe. Le fond, d'or, dont l'emploi était général dans l'école giottesque, a disparu ; le dessin est déjà très savant; l'expression des figures, tout en restant naïve, douce et mystique, est déjà très individuelle, et les formes sont moins grêles, moins émaciées, moins allongées, sauf dans les extrémités, que dans les époques précédentes.

Au commencement du XVe siècle, la découverte de la perspective, l'application des premières recherches anatomiques, l'étude directe de la nature par le portrait, firent entrer la peinture italienne, et particulièrement l'art florentin, dans une voie nouvelle que l'on pourrait qualifier aujourd'hui de naturaliste ; souvent même, dépassant le but, les sculpteurs et les peintres mirent de simples portraits à la place des figures des saints et des saintes. On peut en voir un curieux exemple dans une galvanoplastie de Donatello (n° 50). N'était l'auréole qui entoure la tête, on prendrait aussi bien cette figure, singulièrement individuelle et vivante, pour celle d'un gamin des rues de Florence que pour celle du précurseur.

Mais pendant que les sculpteurs et les peintres florentins réalisaient ces progrès, le flamand Jean Van Eyck, de Bruges (1383 à 1446), découvrait un nouveau procédé de peinture, qui, en substituant au blanc et au jaune d'œuf et à la colle l'huile de lin comme élément agglutinatif dans les couleurs, allait offrir aux artistes des ressources nouvelles et leur permettre de réaliser les merveilles du coloris qui illustrèrent l'école vénitienne.[1]

---

[1] On peut se rendre compte, d'après le seul exemple de peinture à la détrempe que possède notre exposition, de la différence qui existe entre ce procédé de peinture et celui de la peinture à l'huile qui le remplaça. La peinture à la détrempe avait en sa faveur une solidité admirable qui brave les siècles,— bien mieux même que la peinture à l'huile, au moins telle qu'on la pratique depuis deux cents ans; car il est à remarquer, et nous en montrerons bientôt des exemples, que les peintures à l'huile les plus anciennes sont précisément les mieux conservées. — Mais elle manquait de transparence et de vigueur dans les ombres, c'est-à-dire qu'entre les teintes claires et les teintes foncées des couleurs délayées d'après ce procédé, il n'y avait

Digitized by Google

Par une sorte de prédestination, ce furent les Vénitiens qui eurent les premiers, parmi les Italiens, connaissance du nouveau procédé. Antonello de Messine les apprit directement de Van Eyck. Il revint en Italie après la mort de ce peintre, et communiqua son secret à Dominique de Venise, qu'un autre Vénitien, Andrea del Castagno, assassina traitreusement dans l'espoir de rester seul poessesseur du procédé de Van Eyck. Un portrait d'un personnage italien du xve siècle (n° 2) est certainement de cette époque, et cette figure, par le caractère individuel, rude et même dur de la physionomie, par la vigueur du modelé, par la couleur brunie se détachant sur un fond noir, et aussi par la conservation admirable de la peinture, nous rappelle tellement un portrait d'Antonello de Messine que l'on voit au musée du Louvre, qu'il n'y aurait pas beaucoup de présomption à l'attribuer à ce maître. Un *Saint-Jean* (49), peint à l'huile sur fond d'or, bizarrerie assez rare pour être notée, est encore de cette époque, de l'école de Murano, ville de Vénitie, et peut-être de l'un des frères Vivarini que l'on désigne généralement par le qualificatif de da Murano, et qui florissaient comme Antonello de Messine au milieu du xve siècle

La découverte de procédés nouveaux, l'étude directe de la nature et la compréhension des beautés de la statuaire antique dont on découvrit alors les débris, jointes au sentiment chrétien qui inspirait déja Dante et Giotto, firent éclore la magnifique floraison de l'art italien, que l'on désigne sous le nom de Renaissance. Notre exposition ne possède malheureusement pas grand chose de cette glorieuse époque. Une petite copie de Beccafumi d'après une Vierge au palmier de Raphaël (114) est bien insuffisante pour uous permettre d'apprécier le maître des maîtres.[1]

---

place que pour un certain nombre assez restreint de valeurs intermédiaires, tandis que dans la peinture à l'huile ce nombre est beaucoup plus grand, les teintes claires étant presque aussi claires que celles de la détrempe, et les teintes foncées l'étant beaucoup plus; en sorte qu'avec ce procédé on peut approcher de la vigueur de la nature et même y atteindre quelquefois. De plus, comme les couleurs de la détrempe étaient mates et sans transparence, on ne parvenait pas à rendre le caractère diaphane de certains objets, par exemple des carnations. Uu simple coup d'œil jeté sur le n° 30 fera sentir toutes ces différences.

[1] Nous craignons bien même que cette peinture ne soit ni de Beccafumi ni

Digitized by Google

Une *Marie Madeleine* (29), fresque par Andrea del Sarto, présente plus d'intérêt. Enfin une peinture de Paul Véronèze, *Diane et Actéon* (135), nous fournit un assez bon exemple du coloris vénitien et de celui de Véronèze en particulier, dont il rappelle bien la nuance un peu argentée.[1]

Mais comme les œuvres de cette époque sont accaparées par les Musées des Etats et des grandes villes, qui n'ont garde de s'en dessaisir, il n'est pas étonnant que notre exposition présente ici une lacune qui nous force d'arriver tout de suite à la seconde moitié du XVIe siècle, aux successeurs médiats des grande maîtres de la Renaissance, et encore ne trouvons nous de cette époque qu'un portrait de Morone (42) sans grande valeur, et deux panneaux décoratifs de Roselli (44 et 45.) Le numéro 45, la *Charité*, est d'un style mou et bien vulgaire, mais le numéro 44, l'*Espérance*, vaut la peine qu'on le remarque.

La peinture italienne avait décliné aussitôt après la mort de Raphaël ; ses élèves s'étaient dispersés. Les disciples et imitateurs de Michel-Ange étaient tombés dans le *manièrisme* et Rome était le théâtre de discussions violentes entre les partisans de deux Ecoles opposées : l'école idéaliste de Joséphin et l'école réaliste de Caravaje. C'est dans ce désarroi que les Carrache tentèrent de former une école qui se proposa de réunir dans une sorte d'éclectisme les qualités que l'on admirait dans chacun des grands maîtres de la Renaissance, comme, par exemple, le dessin et la composition de Raphaël, la grâce et le clair-obscur du Corrége, le coloris de Titien, etc. S'ils ne parvinrent pas à réaliser ce rêve, d'ailleurs irréalisable, ils retardèrent de quelques années la décadence de l'art en Italie, décadence qui devint irrémédiable après la mort de leurs disciples.

Nous avons de cette école une étude de femme, n° 41, que le ca-

---

de Raphaël ; la *Vierge au Palmier* que l'on voit au Musée de Vienne n'est point conforme à cette copie.

[1] Nous n'avons pas cité comme œuvre de la Renaissance ni d'une époque antérieure, une *Vierge à l'enfant* (n° 88), qu'un examen superficiel pourrait faire prendre pour l'œuvre d'un primitif. Elle est simplement d'un peintre secondaire.

Digitized by Google

talogue attribue, avec raison, à l'école de Guide, car elle rappelle parfaitement la manière de ce maître. La tête est très belle et la pose, quoique un peu exagérée dans sa courbure, ne manque pas de grâce. Les ombres sont très vigoureuses, mais elles s'unissent si insensiblement avec les demi-teintes, qu'il en résulte un effet très doux. Cette méthode fit l'admiration des biographes contemporains de Guide, « le restaurateur de la grâce et le véritable créateur de la manière moderne. » La recherche de la grâce devint alors, en effet, la grande préoccupation des artistes. et nous en avons un bien joli exemple dans un tableau d'un camarade de Guide à l'atelier de Carrache, *les Baigneuses*, de l'Albane (89), le plus gracieux des peintres de cette école.

On peut rattacher à l'Albane et au Guide l'ouvrage d'un de leurs imitateurs, Francesco Furini, *Nymphe et Satyre* (n° 30.) Ce Florentin du XVIIe siècle, peu soucieux des grave traditions de l'école de sa patrie, se fit, dit son biographe, une manière tendre et grave, *tenerissima et vaga*, qui seyait assez bien aux sujets un peu mondains qu'il traitait de préférence. Le morceau que nous avons devant les yeux est tout entier dans ce style. La tête est vulgaire et se ressent visiblement de la copie d'un modèle médiocrement beau ; mais la pose est très gracieuse quoique un peu contournée, et l'on ne peut s'empêcher d'admirer la douce dégradation de la lumière sur les chairs diaphanes de ce beau torse.

De la même époque, une *Vénus à la Conque*, de Pietro Liberi (47), est conçue dans la manière éclectique que pronaient les Carrache : l'imitation alourdie de Michel-Ange y est visible.

Un *Sacrifice d'Abraham* (85), dont les figures sont très bien mouvementées et qui nous rappelle certaines toiles de Francesco Mola, *Une Vierge au Chardonneret* (120), un *Portrait de fillette* (46), appartiennent probablement à la même école, ou tout au moins à la même époque.

Au moment ou déclinait l'école des Carrache, il y eut quelques génies vigoureux, mais isolés, qui, sans pouvoir retarder la décadence de l'art, eurent cependant, au commencement du XVIIe siècle, l'honneur d'être, à certains égards, les précurseurs du nôtre, en sorte que la critique, lorsqu'elle veut caractériser d'un mot, leur talent ou leur manière, est obligée de puiser des expressions dans un vocabulaire de création récente. Nous voulons parler du *romantique* Salvator Rosa et du *réaliste* Ribeira. Salvator est

Digitized by Google

tout entier dans son portrait par lui-même (nº 19), figure osseuse, fière, sombre, à laquelle les jeux du clair-obscur communiquent un effet presque fantastique. Le *Bon Samaritain* (nº 195), n'est assurément pas une œuvre capitale de Ribeira. Elle nous fournit cependant un exemple de cet art réaliste, qui se borne à l'imitation de la nature et presque toujours de la nature triviale et laide, art de réaction et de transition, qui fut impuissant à communiquer une sève nouvelle à l'art italien, mais qui, dans notre époque, aura eu, nous l'espérons, sur notre art français une influence meilleure, en ramenant les esprits vers l'étude plus directe de la nature, en dehors de la beauté convenue et des formules apprises.

Puisque nous parlons d'art réaliste, il nous est impossible de ne pas citer ici l'ouvrage du français Valentin, que notre patriotisme nous fait placer constamment dans notre école, mais qui vécut toujours à Rome, et travailla sous les mêmes influences que Ribeira.[1] Sa *Diseuse de bonne aventure*, tableau de genre, traité dans les proportions d'une scène d'histoire, nous donne une bien meilleure idée de son talent que ne le ferait un sujet biblique, car ici, le peintre n'avait qu'à copier les types de la société interlope qu'il fréquentait. Les figures sont très expressives, surtout celle de la sibylle et celle du jeune homme qui l'écoute, moitié anxieux, moitié sceptique.

Mais le mouvement réaliste s'arrêta là et deux pendants, d'ailleurs très remarquables, les *Forges de Vulcain* et le *Triomphe d'Amphitrite*, attribués à Luça Giordano (1632-1705), nous précisent bien nettement l'époque où l'art italien s'engagea définitivement dans le style gracieux, mais maniéré, où il devait se perdre. Cependant, — dussent les prôneurs exclusifs de la beauté grave, noble et sévère, nous lancer leurs anathèmes, — nous avouerons que le *Triomphe d'Amphitrite*[2] nous paraît être encore une fort belle peinture. De ces formes sveltes, élégantes, de ce dessin aux lignes sinueuses,

[1] Il faut remarquer, au reste, qu'après l'école de Carrache, presque tous les artistes qui s'illustrèrent en Italie étaient étrangers; témoins, Ribeira qui était espagnol, Poussin, Claude Lorrain, Valentin, qui était français.

[2] Ce sujet, comme le *Triomphe de Galatée*, et tous ceux qui se prêtent à un mode gracieux, devint alors à la mode. Notre exposition en possède un second exemple de la même époque, dont nous parlerons à l'occasion.

Digitized by Google

souple, facile, cadencé et même de ces tons fanés, vieillis, verdis, qui enveloppent le sujet dans une atmosphère indécise ou le font voir à travers une gaze idéale, et assimilent presque la peinture à une tapisserie ancienne, se dégage un charme particulier qui séduira toujours ceux qui, avec Lafontaine, trouvent la grâce plus belle encore que la beauté. Malheureusement, il suffit de faire un pas de plus dans cette voie pour atteindre l'affèterie et la mièvrerie. On peut, sans aller bien loin, en voir un exemple dans une sorte de *portrait de femme* ou *allégorie de la peinture*, de Rosalba Carriera (1675-1757).

Cette Vénitienne célèbre est représentée à notre exposition par deux portraits au pastel, celui que nous venons de citer (33), et un autre qui est, parait-il, le sien propre (34). Ils suffisent pour nous faire connaitre les qualités et les défauts de cette artiste qui eut une vogue immense au commencement du XVIIIe siècle : un modelé doux, mais manquant de force, un coloris très frais, très tendre, mais souvent fade, un dessin gracieux, mais insuffisant.

Nous arrivons aux derniers des derniers peintres italiens, les Tiepolo 1697 à 1777 (le père et le fils se ressemblent à s'y méprendre) avec un superbe lavis : *Les Arts implorant l'appui de Rome* (28 bis). C'est un de ces nombreux dessins qu'ils improvisaient le soir à la lampe et qu'ils lavaient, d'un pinceau facile, au bistre ou à l'encre de Chine. Le sujet est caractéristique pour l'époque : l'éloquente prière des arts ne fut pas exaucée, ou bien les efforts du trône qui, d'ailleurs, et en aucun temps, ne put faire grand chose pour eux, furent impuissants à porter remède à leurs maux.

Nous pouvons cependant citer encore une jolie petite aquarelle d'un autre Vénitien, Francesco Guardi (1713-1793), représentant une vue de Venise, mais nous voilà bien loin des grands maitres de la Renaissance, et même, sans sortir de notre exposition, des peintures de Guide et de ses imitateurs.

Dans l'école allemande nous trouvons trois portraits, chacun d'une époque différente :

Un remarquable *portrait de femme voilée* (n° 30), peint dans ce style précis et un peu roide et gauche, que nos voisins du Rhin conservèrent longtemps encore après que les peintres des autres pays eurent agrandi et assoupli leur manière.

Digitized by Google

Un précieux *portrait de Calvin* (183), par Holbein.[1]

Enfin un curieux *portrait de Guillaume de Nassau*, peint sur marbre par Lely (78), d'une touche souple, agile, libre, et même déjà un peu maniérée.

Tandis que les écoles italiennes jetaient un si vif éclat, il y avait bien au-delà des monts, dans les Pays-Bas, d'autres écoles non moins florissantes, mais qui suivirent en général une toute autre voix. A l'encontre des Italiens qui se plaisaient à étaler sur de larges surfaces les grandes scènes de l'histoire sacrée et de la mythologie, les Flamands et les Hollandais se complurent à représenter dans des cadres restreints, les scènes intimes dont ils étaient les témoins, des paysages, des fêtes populaires, des intérieurs de logis ou de taverne. C'est surtout au XVIIe siècle que parurent les grands maîtres en ce genre ; mais bien des fois, avant, pendant et après, les artistes de ces pays allèrent puiser leurs inspirations chez les Italiens. C'est ce qu'on vit au XVIe siècle, alors que la peinture flamande et hollandaise n'avait pas encore trouvé la voie où elle devait marcher sans rivale ; au XVIIe siècle avec la grandé école d'Anvers dont Rubens fut le chef ; au XVIIIe siècle, lorsque, la sève étant épuisée, les artistes reprirent le chemin de l'Italie.

Notre exposition renferme une trentaine de morceaux de ces deux écoles. Nous citerons, en suivant à peu près l'ordre chronologique :

Un *Ecce homo* (n° 186) qui peut rappeler imparfaitement la primitive école de Lucas de Leyde (1494 à 1533).

La *guérison des aveugles* de Breughel de Velours (1575 à 1642.) Les fonds bleuâtres et même l'ensemble de la coloration rappellent bien la manière de ce maître, mais il n'en est pas ainsi des figures dont le laché et l'incorrection contrastent singulièrement avec le fini

---

[1] On peut voir dans la vitrine A. (n° 6) un *portrait de Dame Allemande* de l'école de ce peintre, et si l'on établit un rapprochement avec la peinture de Clouet, on verra quelle similitude existe entre ces deux artistes qui son comme les derniers des primitifs et les premiers des grands maîtres. Mais ceci n'est pas tout à fait vrai de Holbein, dont l'art n'a prs été dépassé chez les Allemands.

Digitized by Google

précieux et le dessin précis habituels au peintre de la *Bataille d'Arbelles*. Ces défauts ont pu tromper les personnes qui, faute d'expérience, prennent la médiocrité ou la gaucherie pour la marque où se reconnaissent les œuvres des maîtres primitifs.

Or, Breughel de Velours est postérieur, non seulement aux maîtres de la Renaissance italienne, mais même à l'école des Carrache ; il est le contemporain de Rubens, dont il fut le collaborateur et l'ami, en sorte que la plupart des tableaux de notre collection lui sont antérieurs, ceux-ci notamment : Une *mise au tombeau* ; un *buveur*, de Brauwer ; un beau paysage, par Winarts ; un autre, également très beau, par Berghem ; deux batailles, de Van Mieris ; deux Kermesses, de Pierre Bout ; un Cabaret, d'Abraham Zeeman. Enfin, un tableau de fleurs de l'un des frères Van Spaendonck qui travaillaient à Sèvres au commencement de notre siècle.

(*A continuer.*) LEOPOLD PHILIPPES.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE.

La Féodalité en Agenois en 1789, manuscrit d'un Curé de campagne avec Introduction et Notes, par A. de Mondenard.[1]

Un certain nombre de chartes du Moyen-Age ont pour préambule cette formule : « Attendu que la mémoire des hommes est « bornée — *Cum la humana memoria frevols Sia....* » Nos ancêtres savaient déjà qu'après deux ou trois générations vient l'oubli ou ce qui ne vaut guère mieux, la légende. Qui d'entre nous pourrait décrire, d'après des traditions certaines, l'état dans lequel se trouvait l'Agenais il y a quatre-vingt-dix-ans? Personne. C'est uniquement par l'étude des documents que nous pourrons parvenir à connaître les institutions et la condition des personnes sous l'ancien régime. La tâche, qui paraît simple au premier abord, est, au contraire, pleine de difficultés; le chercheur s'égare bien vite au milieu d'un vrai dédale : diversité des coutumes et des droits traditionnels, les uns aux trois quarts abolis, d'autres ayant survécu au Moyen-Age, quelques-uns établis ou aggravés depuis cette époque; multiplicité des juridictions d'origines diverses, plus ou moins modifiées par le régime des ordonnances. Par exemple, l'Agenais, en 1788, était subdivisé en plus de cent frontières factices : vérité à Agen, erreur à Madaillan. Ici c'est la commune libre, la terre du franc-alleu, et là c'est le domaine du seigneur. Sur la rive droite du ruisseau Bourbon, on est assujetti à nombre de redevances dont on est exempt sur la rive gauche. On n'est point jugé ici et là par les mêmes juges ni d'après les mêmes principes.

[1] Agen, Michel et Médan, 1879. In-12 de 138 p. Prix : 3 fr.

Digitized by Google

Toutes les communes dépendantes ne sont pas régies de la même façon. Le plus souvent elles possédent une administration assez libre et, si le seigneur nomme les consuls, il ne peut, du moins, les choisir en dehors d'une liste de présentation ; ceci, d'ailleurs, sans préjudice de ses droits sur les propriétés privées.

Les paroisses ou communes dépendant d'une abbaye ou d'un prieuré fournissent parfois un type mixte entre la commune régie par le seigneur et la commune indépendante.

Ces distinctions doivent être faites d'abord exactement. On pourra établir ensuite une statistique et résoudre ce problème : quel était dans l'Agenais la proportion des communes indépendantes au double point de vue de l'administration et des propriétés?

Le document que vient de publier M. de Mondenard, les *Notes d'un Curé de campagne sur les droits que les seigneurs appellent seigneuriaux*, est du nombre de ceux que l'on devra consulter pour l'étude de la condition des communes placées sous la dépendance des seigneurs. Son auteur, l'abbé Séguy, curé de Sauveterre, était témoin des abus commis sur ce territoire que dominait le donjon d'un château-fort. Ce donjon tombait en ruines, mais les droits du maître tenaient bon. Et le curé de Sauveterre plaide — il lui fallait pour cela du courage — la cause de ses paroissiens, de pauvres tenanciers qui, de génération en génération, ont travaillé le même sol grevé des mêmes charges, charges si lourdes qu'elles « jettent « le cultivateur dans un découragement nuisible à l'Etat. » A en juger par le mémoire trop sommaire de l'abbé Séguy, la condition des personnes dans la paroisse de Sauveterre était, à peu de choses près, la même en 1789 qu'au Moyen-Age.

M. de Mondenard ajoute au texte des notes contenant la définition et même parfois l'historique des droits mentionnés dans les doléances du curé de Sauveterre. La rédaction de ces notes, où sont cités et rapprochés un grand nombre de documents, atteste de sérieuses recherches et une érudition spéciale. Toutefois — et j'ai déjà mis en garde contre cette erreur — on se tromperait si l'on voulait trop généraliser et conclure que la situation de tous les habitants de l'Agenais était la même que celle des tenanciers de Sauveterre. On voit assez que l'auteur n'a point fait de suffisantes études comparatives. La portée de ses conclusions en eussent été réduites dans une large mesure.

Digitized by Google

Pour citer un seul exemple, je ne puis interpréter comme lui un article des cahiers du Tiers-Etat de l'Agenais (p. 92).

« La propriété de la terre étant commune, nul ne pourra être « tenu de reconnaître aucun seigneur qui ne justifiera par *titre* « de son droit de *directe*; en conséquence, la maxime du franc- « alleu : *nul Seigneur sans titre*, aura lieu dans l'Agenois où elle « était originairement reçue. »

« Ce qui prouve, dit M. de Mondenard, qu'en 1789, depuis « longtemps, il n'y avait en Agénois « nulle terre sans sei- « gneur. »

« Toutes ces terres étaient tenues à cens. »

Les rédacteurs des cahiers signalent ce fait, qu'il existe dans l'Agenais des terres sur lesquelles les seigneurs ont des prétentions non justifiées par *titres* ; ils ne disent point que les prétentions des seigneurs s'étendent sur toutes les terres.

Je ne crois pas non plus qu'on puisse tirer du texte des doléances de l'abbé Séguy, la preuve que dans l'Agenais toute terre était seigneuriale. M. Doniol, dans son ouvrage *La Révolution française et la Féodalité* (cité p. 21 de l'Introduction), a donné dans ce sens une interprétation beaucoup trop étendue de quelques articles à la charge des seigneurs du haut Agenais.

D'ailleurs les faits sont contraires à cette affirmation. Dans un grand nombre de villes de l'Agenais, notamment les plus importantes, une bourgeoisie nombreuse possédait de vastes propriétés, tout aussi libres de redevances en 1788, qu'elles le sont aujourd'hui.[1] C'était, il est vrai, en vertu de priviléges spéciaux ; mais

[1] On peut constater cependant que la condition des habitants d'Agen était moins bonne à la fin du siècledernier qu'elle ne l'avait été avant le règne de Louis XIII. Comme engagistes de l'Agenais, les ducs d'Aiguillon eurent les prétentions les plus exagérées. La ville d'Agen ne cessa guère d'être en procès contre eux. Les seigneurs soutenaient les mêmes revendications dans les petites communes qui n'avaient pas toujours assez de crédit ou assez d'argent pour se défendre devant les hautes juridictions. Ainsi au commencement du XVIIe siècle, le sieur de Reignac voulait exiger des redevances féodales excessives des habitants de Frespech. Il appuyait ses prétentions

Digitized by Google

qu'importe si la moitié environ des populations de l'Agenais en avait le bénéfice ?

Un livre récemment publié *Le Village sous l'ancien Régime*, par Albert Babeau (in 8°, Paris, Didier, 1878), nous fait le tableau de la commune indépendante d'après des documents originaux. L'auteur a pris exclusivement pour types des villes de la Champagne. Dans la plupart de celles de l'Agenais, l'administration était la même à peu de chose près et la condition des personnes semblable. Seulement, sous un titre général, l'ouvrage de M. Babeau est incomplet. L'auteur a négligé de faire les distinctions que j'ai indiquées. Sa thèse, car on a pu dire avec raison qu'il soutient une thèse,[1] n'est certainement pas applicable au village de Sauveterre d'Agenais.

Mais, dira-t-on, les conditions étant si différentes d'une commune à l'autre, rien n'était plus facile que de s'affranchir des charges par un simple déplacement. Sans doute, et c'est pourquoi, durant le Moyen-Age, on avait émigré en masse. Où trouver la cause de la prodigieuse extension des villes franches fondées au XIIIe et au XIVe siècles, sinon dans les avantages exceptionnels accordés par les rois et même par certains seigneurs, politiques avisés, à tous ceux qui se fixeraient sur ces coins de terre privilégiés. Parmi les trente ou trente-cinq bastides fondées sur le territoire de Lot-et-Garonne,[2] vingt-cinq ont prospéré. Dix se sont rapidement élevées au rang de villes importantes : Ville-

---

comme engagiste, sur des droits établis même exceptionnellement et temporairement par les souverains aux XIIIe et XIVe siècles. Le résultat du procès soutenu contre lui par les habitants de Frespech ne nous est pas connu.

On trouvera dans le fonds du présidial d'Agen (Arch. dép. Série B.), quantité de sentences rendues dans les contestations entre les seigneurs et les particuliers au sujet du payement des droits féodaux.

[1] M. Eugène Pelletan, a publié, dans le *Journal Officiel* des 12 et 23 février 1879, une étude sur l'ouvrage de M. Babeau, auquel il oppose un livre tout en faveur des progrès modernes : *Un heureux coin de terre*, par le comte de Montalivet (A. Quentin, éditeur.)

[2] Voir *Congrès archéologique de France*. Séance tenue à Agen et à Toulouse, 1875, p. 179.

Digitized by Google

neuve-sur-Lot, Castillonnès, Villeréal, Monclar, Monflanquin, Tournon, Damazan, Miramont, Puymirol, Aiguillon, etc. Des villes moins anciennes qu'Agen et Marmande, étaient dotées de plus de priviléges que les bastides et la population y affluait. Au contraire, autour des châteaux-forts, le vide se fait. Dès que Villeneuve est fondé, le village de Pujols décroît. Les châteaux de Castelculier, de Lusignan, de Madaillan, de Bajamont, de Castelnoubel, de Lafox, de Dolmayrac, de Pauliac, de Sauveterre, de Blanquefort, de Bonaguil, de Gavaudun, de Mauvezin, etc. et, sur nos frontières, la superbe forteresse de Biron, restent dans l'isolement. A peine un petit nombre de maisons, habitations de fermiers, s'étaient groupées autour de ces résidences ordinaires des seigneurs.[1]

L'émigration a d'ailleurs ses limites. On s'attache au sol sur lequel on a toujours vécu et que l'on cultive même sans espérance de fortune. Tout délaisser, en cédant à vil prix et en payant de nouveaux droits, c'était pour un tenancier la ruine complète. Il ne se décidait pas toujours à prendre ce parti extrême. Et puis autrefois, la vie était dure partout. Même sur les terres libres, il était malaisé de s'élever de la condition de domestique, de fermier ou de métayer à celle de propriétaire. Durant le XVIIIe siècle, les gages d'un domestique dans la banlieue d'Agen, étaient généralement de moins de 30 livres. C'était l'équivalent du prix de deux à trois sacs de blé, ou d'uue barrique de vin ou d'une perruque.[2] Le moyen d'acheter un domaine sur ses économies ?

---

[1] Quiconque a parcouru le Lot-et-Garonne peut invoquer ses souvenirs. Il sera frappé de ce fait que, cependant, je suis peut-être le premier à signaler. On trouvera, et je tiens à le constater moi-même, des exemples contraires. Casteljaloux, Meilhan, Fumel, Duras, Mongaillard, Cancon, Lauzun, Cahuzac, Laugnac, etc., étaient dominés par des châteaux-forts. Il est vrai que certains châteaux ont été élevés dans des centres de population déja existants. En ce cas la situation ancienne pouvait se maintenir.

[2] Je pourrais citer les documents à l'appui de ce passage et de toutes mes affirmations; mais je tiens à éviter que cette notice, déjà longue, prenne, contre mon gré, les proportions et la forme d'un mémoire.

Digitized by Google

En dépit de ses grandes propriétés terriennes, la bourgeoisie et même la noblesse de l'Agenais étaient loin d'acquérir de grandes fortunes. De 1600 à 1800, on n'a pas construit sur tout le territoire actuel du Lot-et-Garonne un seul château (ceux d'Aiguillon et de Lasserre exceptés) à la ville ou à la campagne, qui révèle l'opulence et la grande situation d'une maison noble, d'un riche bourgeois ou d'un financier.

En vain, le sol était riche. Un régime prohibitif empêchait souvent l'exportation des produits, et particulièrement du vin, même de commune à commune. Les moyens de communication étaient si bornés que toute expédition lointaine était extrêmement onéreuse ou même impossible.

Ces entraves matérielles sans nombre, naturellement maintenues par la routine, ne nuisaient pas moins à la prospérité du pays que des impôts plus ou moins lourds, le payement de droits vexatoires ou arbitraires.

Les changements opérés dans la condition des personnes depuis quatre-vingt-dix ans et la progression de la fortune publique sont dûs en somme, non point seulement à la suppression d'abus très réels, qui fut consacrée dans la nuit célèbre du 4 août 1789, mais surtout à des réformes urgentes dues à la Révolution, à des découvertes heureuses, à l'exécution de grands travaux, c'est-à-dire à la division des propriétés, réalisée par la vente des biens nationaux — je passe la question de droit pour ne signaler que les conséquences — et par le nouveau régime des successions; à la liberté absolue du commerce et de la vente des produits du sol; à la multiplication et au perfectionnement véritablement considérables des moyens de communication.

L'ouvrage déjà cité de M. le comte de Montalivet, *Un heureux Coin de terre*, offre le tableau des transformations qui se sont opérées dans le petit village de Saint-Bouise (Cher) depuis l'année 1817. C'est l'histoire des trois quarts de nos communes rurales, où le bien-être loge aujourd'hui à tous les étages de toutes les maisons vieilles ou neuves.

Que le lecteur et M. de Mondenard me pardonnent ces longues digressions. Les études comparatives sur l'ancien régime et le nouveau sont trop souvent traitées avec un parti pris extrême dans les deux sens opposés, au hasard des polémiques quoti-

Digitized by Google

diennes. Elles sont également à l'ordre du jour parmi les historiens que préoccupe, avant tout, la recherche de la vérité L'histoire de l'Agenais, pendant la période de transition de 1788 à 1800 reste à faire. Cette simple esquisse tend à démontrer à la fois et l'intérêt et les difficultés de cet important sujet.

G. THOLIN.

Le Directeur-Gérant,

AD. MAGEN.

AGEN — IMPRIMERIE FERNAND LANT.

Digitized by Google

CHRONIQUE D'ISAAC DE PÉRÈS.[1]

L'an 1554 et le 29e jung décéda feu Oddet de Pérès[2] Consierge[3] du Château du Roy de Navarre[4] à Nérac.

Le nom de baptême des enfants de Jehannot de Pérès[5] et de Agnès Carrétou de Bours.

---

[1] *La grave maladie de M. Auguste Lesueur de Pérès ne lui ayant pas permis de s'entendre avec tous les collaborateurs qu'il aurait voulu grouper autour de lui, les notes que l'on va lire appartiennent seulement à MM Lesueur de Pérès, Tamizey de Larroque, Faugère-Dubourg, J. de Bourrousse de Laffore, Ad. Magen.*

[2] Feu Oddet de Pérès, descendant d'un Isaac de Pérès, consul de Nérac en 1440, père de Jehannot de Pérès dont le nom est ci-dessus; grand père du chroniqueur Isaac de Pérès, et consul de Nérac comme son ancêtre.

[3] Sur la charge de Concierge des châteaux royaux, au moyen-âge, voyez l'introduction à la présente chronique, page 39 et suivantes. — Voyez aussi une note de l'*Inventaire des meubles du Château de Nérac en 1598*, publié par Ph. Tamizey de Larroque. Paris, 1867, in-8°, p. 15.

[4] Ce Roi de Navarre était Henry Premier, comte de Foix, prince de Béarn, d'abord (1522) sire, puis (1550) duc d'Albret, mort le 25 mai 1555, grand'père d'Henry IV, Roi de France et de Navarre.

[5] Jéhannot de Pérès était le père du Chroniqueur et de trois autres enfants.

Digitized by Google

L'an 1554 et le 25e nobambre nasquit Pierre de Pérès[1] pour parrain et marraine.[2]

. . . . . .

Jehannot de Pérès, mon père,[3] fut tué, à la porte du Marcadieu,[4] par un nommé le Cappitaine Castelnau,[5] d'un coup de pistolet, le 17e mars 1576.

L'an 1557 et le 19e apvril décéda feu Agnès Carrétou, femme de Jehannot de Pérès.

L'an 1557 et le 28e nobambre Jehannot de Pérès espouza en secondes nopses Jehanne Evenard du Port-Sainte-Marie.

. . . . . .

Le 18e mars 1586, morust Janne Evenard, ma mère a viii heures du soir.

---

[1] Fils de Oddet de Pérès, frère de Jehannot qui précèdent, oncle d'Isaac de Pérès, chroniqueur. Pierre de Pérès, marié avec Janne de Lavallade, de la famille de M. de Lavallade, Président de la Cour des comptes de Nérac, paraît avoir joué un rôle considérable à Nérac où il était consul en 1601. C'est de lui que descend la famille Lesueur de Pérès en ligne directe.

[2] Suivent sept lignes rongées par les rats en 1878, lesquelles avec les onze lignes et demie qui sont également coupées à la même page, un peu plus bas, contenaient le tableau généalogique, sous Henri IV, de toute la famille du chroniqueur. Heureusement, il avait été relevé copie de ce tableau par M. Auguste Lesueur de Pérès, Conseiller à la Cour d'Agen, Chevalier de la Légion d'honneur, sous les yeux de M. Lesueur de Pérès, Président du Tribunal civil de Nérac, son père, avant l'année 1857. De cette manière, rien n'est perdu. La généalogie est complète.

[3] Le chroniqueur était fils de Jehannot de Pérès et de Jeanne Evenard, du Port-Sainte-Marie, aujourd'hui chef-lieu de canton situé sur la rive droite de la Garonne, à 17 kilomètres de Nérac. Il naquit le 4 juin 1564.

[4] La porte du Marcadieu était au sud-ouest de la ville de Nérac, à l'entrée par la route de Mézin, sur le terrain qu'occupent aujourd'hui la place du Marcadieu et la statue en bronze d'Henri IV.

[5] Il est d'autant plus difficile de dire quel était ce capitaine Castelnau, que ce nom était, à cette époque, porté par plusieurs personnages.

Digitized by Google

Le 20e juillet 1587, morust mon-beau frère, Charles Saubés, estant gendarme [1] de la compagnie de Mr Sus,[2] près de la ville d'Auchx.[3]

Jehan Saubés, frère du dit Charles, décéda à sa maison de Mongaillard [4] le mardy 15 octobre 1611.

Ex libris, L. de Pérès.[5]

---

[1] Le gendarme était autrefois un homme de guerre à cheval armé de toutes pièces et qui avait sous ses ordres un certain nombre d'hommes à cheval. C'était ce que nous avons appelé depuis un officier de cavalerie.

[2] Etait-ce le même personnage que celui dont il est ainsi parlé dans les *Maisons historiques de Gascogne*, par M. J. Noulens (Paris, 1865, tome I, grand in-8°, p. 119) ? « Un certain capitaine Sus avait fait, en 1588, diverses courses dans le bas Armagnac, à la tête de deux cents chevaux pliant sous le butin. Le comte de La Roche, le marquis de Canisy, Monluc et de Lau, dépêchés à la poursuite de ces pillards par le maréchal de Matignon, les exterminèrent, moins le chef qui, criblé d'arquebusades, parvint à gagner un fort qu'il avait fait construire sur la frontière. » Les noms, les temps et les lieux semblent bien autoriser à identifier le Mr de Sus de la *Chronique* avec le *capitaine Sus* des *Maisons historiques de Gascogne*, capitaine dont il est question dans l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné, à l'année 1588, et qui n'était appelé *Sus* que parce qu'il était originaire de la Suisse, son véritable nom nous restant inconnu.

[3] On écrivait tantôt *Auchs*, tantôt *Aulx*, le nom de l'ancienne capitale des *Auscii*, aujourd'hui chef-lieu du département du Gers.

[4] Département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Nérac, canton de Lavardac, à 5 kilomètres de cette dernière ville et à 12 kilomètres de Nérac.

[5] C'est la signature de M. Joseph-Auguste Lesueur de Pérès, ancien Président du Tribunal civil de Nérac, Chevalier de la Légion d'honneur, né à Condom le 3 juillet 1786, décédé à Nérac, le 13 août 1857. C'est lui qui sauva la Chronique dans sa jeunesse ; il y apposa alors la signature ci-dessus, avec l'autorisation de son père qui lui fit cadeau du précieux manuscrit.

Digitized by Google

Discours de la Bataille de Coutras[1] envoé par Mr du Plessis[2] à madame sa femme estant[3] à Nérac.

Le Roy de Navarre prenait son chemin vers son armée estrangère, par le bord des provinces qui luy sont favorables, et pour cest effect, auoit à passer la rivière de Drosne[4] et de Lisle.[5]

Mur de Joyeuse[6] avoit charge de luy empescher ce passage, à

---

[1] La bataille de ce nom se livra, le 20 octobre 1587, sur le territoire de la commune de Coutras, qui est un chef-lieu de canton du département de la Gironde, arrondissement de Libourne, à 17 kilomètres de cette ville, à 41 kilomètres de Bordeaux. Le discours ici reproduit fait partie d'un morceau assez étendu qui a été imprimé sous ce titre : *Mémoires envoyés en divers lieux de ce qui se passa le 24 août, que le Roi de Navarre sortit de La Rochelle jusqu'à la bataille de Coutras, du 20 octobre 1587, dressés par M. Duplessis,* dans les *Mémoires* de Phil. de Mornay, 1624-1625, 2 vol. in-4, t. I, p. 754, et qui a été réimprimé dans les *Mémoires et Correspondances,* édition de M. Auguis, 12 vol. in-8°, 1824-1825, t. III, p. 536.

[2] Philippe de Mornay, seigneur Du Plessis-Marly, naquit au château de Buhy (Seine-et-Oise), le 5 novembre 1549 et mourut au château de La Forêt-sur-Sèvre (département des Deux-Sèvres), le 11 novembre 1623. Ce fut un des plus considérables personnages du parti protestant qu'il servit par sa plume non moins que par son épée. Ses nombreux écrits de controverse le firent surnommmer le *Pape des Huguenots.*

[3] C'était Charlotte Arbaleste de la Borde, née en mars 1550, morte en 1606. Quand elle épousa Ph. de Mornay (1576), elle était déjà veuve de Jean de Pas, seigneur de Feuquières. Voir sur cette femme d'élite une très belle notice de M. Guizot, mise en tête de l'édition donnée par Mme de Witt, pour la Société de l'Histoire de France, des *Mémoires de Madame de Mornay* (Paris, 1868-1869, 2 vol. in-8).

[4] La ville de Coutras est située sur la rive gauche de la Dronne, petite rivière qui prend sa source dans l'étang des Borderies, non loin de Chalus (Haute-Vienne).

[5] L'Isle, qui naît dans la Haute-Vienne, près du hameau de Rougeras, canton de Nexon, reçoit la Dronne à 1,500 mètres de Coutras et se jette dans la Dordogne à Libourne, après un cours de 235 kilomètres.

[6] Anne, duc de Joyeuse, amiral de France, fils du vicomte Guillaume de Joyeuse, maréchal de France, et de Marie de Batarnai, n'avait que vingt-six ans quand il fut tué à la bataille de Coutras, de trois coups de pistolet, par deux capitaines gascons nommés Bordeaux et Descentiers, auxquels il avait vainement offert cent mille écus de rançon.

Digitized by Google

quelque party que ce [fut, pensant] que, le dit Sr Roy de Navarre deffait, par une raisonable conséquence l'armée estrangère ne pourroit subscister.

Le dit Seigneur Roy assisté de Messeigneurs les princes de Condé [1] et comte de Soissons [2] se résout de passer, le dit Seigneur de Joyeuse de l'empescher, renforcé de plusieurs compagnies que le Roy (de France) lui avoit envoyées.

Le dit Seigneur de Joyeuse prend ses logis à Barbezieux,[3] despuis à Chalais,[4] : Le Roy de Navarre, à Archiac,[5] à Moulins [6] et lieux prochains, résolus tous deux de gagner le passage de la Drosne et

[1] Henri Ier de Bourbon, prince de Condé, fils de Louis de Bourbon, prince de Condé, et d'Eléonore de Roye, naquit le 29 décembre 1552 et mourut à Saint-Jean-d'Angély, le 5 mars 1588. Voir sur ce cousin germain d'Henri IV l'*Histoire des Princes de Condé par M. le* DUC D'AUMALE (Paris, 1864, 2 vol. in-8°, t. II, p. 85-185). On remarquera dans cette biographie du grand père du vainqueur de Rocroy, le récit de la bataille de Coutras (p. 169-177).

[2] Charles de Bourbon, comte de Soissons, fils de Louis de Bourbon et de sa seconde femme Françoise d'Orléans-Longueville, naquit le 3 novembre 1566, à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), et mourut le 1er novembre 1612, au château de Blandy (Seine-et-Marne). Demi-frère du prince de Condé, il ne défendait pas à Coutras, comme lui, les intérêts des protestants, car il était catholique : il ne se battait à côté du roi de Navarre que pour obtenir de lui plus facilement la main de la sœur de ce prince, qui ne devait pas lui être accordée.

[3] Chef-lieu d'arrondissement du département de la Charente, à 34 kilomètres d'Angoulême.

[4] Chef-lieu de canton du même département, dans l'arrondissement de Barbezieux, à 29 kilomètres de cette ville et à 48 kilomètres d'Angoulême.

[5] Chef-lieu de canton de la Charente - Inférieure, arrondissement de Jonzac, à 15 kilomètres de cette ville.

[6] Il faut lire non *Moulins*, mais bien *Monlieu*, comme on l'a imprimé dans les *Mémoires* de Du Plessis-Mornay, et aussi dans l'*Histoire des princes de Condé* (t. II, p. 165), ou plutôt, selon l'orthographe officielle, *Montlieu*, chef-lieu de canton du département de la Charente-Inférieure, arrondissement de Jonzac, à 29 kilomètres de cette ville.

Digitized by Google

surtout le logis de Coutras où la dite rivière se pouvoit plus commodément passer.

Il s'y passa des occazions de combattre sur le chemin; aussy, le dit Seigneur Roy, par sa dilligence accoustumée, gagna le logis de Coutras sur Drosne, une heure plus tost que le dit Seigneur de Joyeuse y peut arriver, qui avoit desja envoyé quelques chevaulégers pour le prendre, qui quittarent, à l'arrivée du dit Seigneur Roy. C'estoit le lundy au soir, dix neufe octobre mil viiixxvii.[1]

Le mardi ensuyuant, de grand matin, mondit Seigneur de Joyeuse se rend entre Larroche-Chalais[2] et Coutras, et prend ses logis et place de bataille, à deux petites lieues de Coutras, au lieu le plus avantageux qu'il peut.

Le Roy de Navarre, de son cousté, part du dit Coutras et luy va audevant, met son armée en bataille, fait passer la riuière à son canon qui, le soir précédant, ne l'auoit pu passer, et le fait mener à sa teste, rézout tous les siens à ce combat qui les trouva plains d'ardeur et dévotion pour combattre; ce voyant, fait fère la prière à Dieu, de troupe en troupe, dispose au reste de son armée, en telle sorte que toutes les pièces servirent à faire leur effort, sans incommoder ny les uns ny les autres, comme de faict son artillerie joua fort à propos, l'arquebuzerie de mesure, et n'y eut partie de son armée qui n'eut notable part à la victoyre, bien que, certes, Sa Majesté, soit pour l'ordre, soit pour l'effort, est, au jugement de tous, la principalle.

---

[1] M. le duc d'Aumale (volume déjà cité, p. 165) parle ainsi de Joyeuse : « Le 19 octobre, tandis que, selon son habitude, il s'arrêtait à la Roche-Chalais pour y faire grande chère, il envoyait en avant Lavardin avec sa cavalerie légère, pour saisir la position de Coutras, situé au confluent de l'Isle et de la Dronne. Or, selon son habitude aussi, le Béarnais était à cheval, tandis que son adversaire festoyait. Il avait prévenu Joyeuse, et, quand Lavardin approcha de Coutras, il trouva la ville occupée par l'avant-garde protestante, et n'eut que le temps de se replier sur la Roche-Chalais. »

[2] La Roche - Chalais est une commune du département de la Dordogne, sur la rive gauche de la Dronne, arrondissement de Ribérac et canton de Sainte-Aulaye.

Digitized by Google

Tant y a, que sur les huict heures, l'artillerie commença à jouer, et, avant neuf heures, on vinst aux mains. Feust la bataille cy-tost décidée ; chose estrange, en l'égallité de toutes forces, qu'à dix heures, il n'y auoit homme de l'ennemy qui rendit combat, sans que toutesfois il se soit perdu en une véritable desfaite trente hommes soit de pied ou de cheval, du cousté du dit Seigneur Roy de Navarre, ni mesme pas un qui eust commandement.

Le Roy de Navarre y est venu aux mains jusques à colleter Mr de Chateaurenaud, guidon de Mr de Sainctsac ;[1] Mgr Le Prince, son cheval tué : Mgr Le Comte de Soissons y a fait des prisonniers de sa main. Mr de Turenne,[2] son cheval tué.

Dieu qui a ordonné l'issue des batailles, a donné la victoire à ce prince, en laquelle Mr de Joyeuse a esté tué, tous les chefz morts ou prins, réservé Mr de Laverdin,[3] qui se sauva de vitesse, toutes les enseignes et les cornettes prinses, mesme la généralle, l'infanterie toute desfaite, le canon prins, le bagage perdu, la victoyre

[1] Selon le président J.-A. de Thou (*Histoire*, livre LXXXVII), c'était un Prévôt ou Prévost de Sansac, de la famille qui a fourni un archevêque au diocèse de Bordeaux (de 1560 à 1591) et qui avait déjà fourni à nos armées un de nos plus vaillants capitaines (1486-1566), dont on peut voir l'éloge dans les *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille. Seigneur de Brantôme*, édition de M. Lud. Lalanne, t. III, 1867, p. 397-401.) Le chroniqueur périgourdin nous apprend que *Monsieur de Sansac*, qui était le fils de ce dernier, mourut au siége de Chartres, en 1591. Il existe encore à Nérac aujourd'hui un descendant de cette famille de Sansac ou Saintsac.

[2] Henri de La Tour, vicomte de Turenne, né à Joze en Auvergne, le 28 septembre 1555, mourut à Sedan, le 25 mars 1623. Henri IV récompensa doublement son compagnon d'armes en lui donnant, le 15 octobre 1591, Charlotte de La Marck, la riche héritière du duché de Bouillon, et, le 9 mars 1592, le bâton de Maréchal de France. Voir dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* de 1866, 1re partie, une lettre du vicomte de Turenne à Henri IV, lettre que nous indiquons ici parce qu'elle fut écrite à Nérac (25 avril 1590).

[3] Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin, fils de Charles de Beaumanoir, seigneur de Lavardin, qui avait été une des victimes de la Saint-Barthélemy, naquit en 1551, abandonna le calvinisme, se jeta dans la ligue, fut fait par Henri IV, Maréchal de France et mourut à Paris, en novembre 1614.

Digitized by Google

suivye trois lieues ou plus, l'action de graces faite à Dieu au retour du champ de la bataille, les mortz enterrés, les logis de l'esnemy bruslés, et tout en somme qui se peut fére à une signalée victoyre.

Les mortz trouvés au Champ de la bataille :

Mr de Joyeuse, admiral de France,

Mr de Saint-Sauveur, son frère,[1]

Mr Le Comte de la Suze,[2]

Mr Le Comte de Gallo,[3]

Mr Le Comte Dauvigeon,

Mr Le Baron de Fumel,[4]

Mr Le Baron de Thémine,[5]

Le Cappitaine du Long,[6] beau-fils de Arnot Nagoua, fust tué, près

---

[1] Claue de Joyeuse, seigneur de Saint-Sauveur, était le septième des enants de Guillaume II, vicomte de Joyeuse.

[2] C'était Louis de Champagne, comte de La Suze.

[3] François, comte de Goëllo, était le fils cadet d'Odet d'Avaugour ou de Bretagne, comte de Vertus, et de Renée de Coëme.

[4] François de Fumel, chevalier, seigneur et baron de Fumel, étoit fils de François de Fumel, Ier du nom, l'ambassadeur à Constantinople, assassiné par les protestants, le 24 novembre 1561, et de Gabrielle de Verdun. Il fut conseiller et chambellan du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, maréchal de ses camps et armées, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, etc. Il était marié avec Jeanne de Caumont, fille de Gabriel-Nompar de Caumont, comte de Lauzun. Voir la généalogie de *Fumel* par O. Gilvy, *Nobiliaire de Guienne et Gascogne,* Bordeaux, 1856, p. 20-21, M. O. Gilvy, remarquons-le en passant, a retardé d'un an (p. 21), la bataille de Coutras et la mort de François de Fumel, plaçant ces événements en 1588.

[5] Peut-être Gabriel, fils aîné de Jean, Seigneur de Lausières de Thémines, et d'Anne de Puymisson, lequel mourut sans alliance, et dont le frère cadet, Pons, marquis de Thémines, fut Maréchal de France, en 1616.

[6] M. J. F. Samazeuilh (*Biographie de l'arrondissement de Nérac*, p. 253), rappelle que la famille Dulong est une ancienne famille de Nérac, qui a fourni des hommes d'épée et des hommes de robe, et il mentionne, d'après la présente chronique, la mort du capitaine Dulong, sans donner aucun détail de biographie et de généalogie.

Digitized by Google

le Mollia, ung vendredi 20e mars 1592, par la troupe de Mr de Réaup.[1]

M. de Lignerotte,[2] espouza damoiselle Judic de Tauzin, le samedi

[1] M. Samazeuilh (ouvrage cité dans la note précédente), a reproduit (p. 712-713), le passage sur le capitaine Dulong et sur le siége de Levèze, mais sans rien nous apprendre sur *Monsieur de Réaup*. Heureusement que le savant continuateur du *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne* nous communique la note suivante : « Blaise de Béarn et du Saumont, seigneur de Réaup, près Mézin, et de Papon, près La Plume, était frère de Joseph de Béarn, seigneur du Saumont en 1581, et second fils de noble Alain de Béarn, seigneur du Saumont en 1552. Ledit Blaise de Béarn était marié avec Noble Claire de La Ville, vivait en 1581-1587, et fit son testament le 20 novembre 1610, dans lequel il se nomme Blaise de Béarn du Saumont et de Réaup. Il eut pour filleul et pour héritier le fils de sa sœur, Blaise de Noaillan, seigneur de Villeneuve près Mézin. » (*Archives de M. Jules de Bourrousse de Laffore.*)

[2] Il est ici question de Jean de Semallé, écuyer, sieur de Lignerottes, gentilhomme normand. Cadet de famille, il s'en vint chercher du service en Gascogne, à la Cour de Navarre, et nous le trouvons, en 1588, attaché, en qualité de gentilhomme-servant, à la personne de Henri III, roi de Navarre (*Archives de Pau, série B., carton 3012*). M. de Lignerottes conserva ces fonctions auprès de ce prince, devenu Henri IV de France, jusqu'à la fin de l'année 1609. En effet, nous avons sous les yeux le contrat de cession de ladite charge de gentilhomme-servant faite par Jean de Semallé au profit de M. d'Espiet, et nous croyons intéressant de donner ici un extrait de cet acte :

« Furent présents en leur personne, Jehan de Semallay, escuier, sieur de Lignerottes, gentilhomme-servant du Roy, estant de présent en ceste ville de Paris, logé rue Saint-Honoré, d'une part, et Regnault Despiet, escuier, sieur de Mauret, estant aussy de présent en ceste ville de Paris, d'autre part ; lesquelles parties recogneurent et confessèrent avoir faict et accordé entre elles les conventions qui ensuivent. C'est assavoir que ledict sieur de Lignerottes s'est aujourd'hui (13 décembre 1609), soubz le bon plaisir du Roy et de monseigneur le comte de Soissons (Henry de Bourbon-Condé), pair et grand-maître de France, desmis et destitué de sondict estat de gentilhomme servant de Sa Majesté, pour, au nom et au proffict dudict sieur Despiet..... moyennant la somme de deux mille quatre cens livres tournois, sous la garantie de Monsieur Maistre Joseph de la Nagerie, conseiller du Roy et maistre des Requestes de la maison de Navarre, et de maistre André Vigier,

Digitized by Google

21e jour de mars, dans la ville de Nérac, par Mr de Saint-Hilaire,[1] 1592.

---

doyen du Chapitre de Laromieu. » Ces deux mille quatre cents livres devaient être payées à M. de Lignerottes « en sa maison de Cazette, près Nérac, fin janvier suivant. » Cet acte est signé : J. de Semallay (sic), Despiet, J. de la Nagerie, A. Vigier et des notaires (*Titre original en papier.*)

Comme on vient de le voir, Jean de Semallé faisait sa résidence ordinaire à Cazette, et il est hors de doute que cette propriété, — alors réputée noble et d'une certaine étendue, — lui avait été apportée en dot par sa femme, Judith de Tauzin. Les économies réalisées sur ses appointements ne lui eussent jamais permis une acquisition semblable.

Cazette se trouve à deux kilomètres environ de Lavardac et à peu près à égale distance de Montgaillard. De l'ancienne maison seigneuriale il n'y a plus trace, si ce n'est un colombier resté debout au milieu d'un champ voisin. Du plateau de Cazette, la vue embrasse un magnifique horizon, aussi varié qu'étendu. La prochaine ligne ferrée cotoyant la Baïse, s'y pourra suivre de l'œil bien avant la gare de Lavardac et par-delà Nérac, presque jusqu'à Condom. En regardant Lavardac, l'attention est attirée par un groupe de peupliers au-dessus desquels se dressent les quatre tours du moulin de Barbaste, dont le bon roi Henry se qualifiait le meunier. En tournant le dos à Lavardac, on a devant soi les ruines imposantes du château de Xaintrailles, qui rappelle un des plus vaillants hommes de guerre du règne de Charles VII et l'une des plus pures gloires du xvo siècle.

Cazette, vendu par les Lignerotte en 1735, a passé depuis lors en diverses mains ; son propriétaire actuel, M. Larigaudière, y cultive cinquante hectares en vignes et en blé et y fait, bon an mal an, trois cents barriques de vin.

Le séjour de Cazette était donc des plus plaisants au temps de M. de Lignerottes; toutefois, la nostalgie s'emble s'être vite infusée dans ses veines, car nous y voyons s'éteindre sa lignée au bout de quelques générations.

Quant à la branche aînée des Semallé, elle est aujourd'hui représentée par M. Marie-Louis-*Roger*, comte de Semallé, et par M. Marie-Alexandre-*René*, vicomte de Semallé, qui tous deux ont des enfants.

Connus dès avant l'année 1350, les Semallé sont originaires du lieu de ce nom en la banlieue d'Alençon ; seigneurs de Belair, de la Mare-Bonneval, des Gastines, etc., les Semallé se sont directement alliés aux de Baigneux de Frébourg, Guchéneuc de Boishüe, Malou (de Belgique), de Recalde, de Surmont, de Thomassin-de Bienville, de Vichy, etc. Ils ont comparu aux assemblées de la noblesse du Maine en 1789, et portent pour armes : *D'argent, à la bande de gueules surmontée d'un épervier de sable armé d'or* (Communication de M. Denis de Thezan).

[1] Un ancêtre probablement ou un parent du lieutenant-général de ce nom

Digitized by Google

Mademoiselle du Lanoy, mère du Cappitaine Dupleix,[1] mourut la nuit du 23e auril 1592.

Leveze [2] fut assiégé par M. de Fauas,[3] où commandoit le Cappi-

qui, blessé du même boulet que Turenne, mais plus heureux, se sauva de sa blessure. Samazeuilh (*Carte de l'arrondissement de Nérac*) rappelle sans la confirmer, la tradition peu probable qui fait naître ce vaillant soldat d'un savetier tenant boutique sous la halle de Nérac. Cette tradition est répétée dans une note annexée à la lettre 426 de Mme de Sévigné, tome IV, p. 31 de l'édition Regnier-Hachette.

[1] On lit dans les *Commentaires de Blaise de Monluc* (édition de la Société de l'histoire de France, liv. III, 1867, p. 296, sous l'année 1569) : « J'avais donné commission aux cappitaines Dupleix et Pommiès, qui sont de Condomoys, de faire chacun une compagnye, et leur mandais qu'il se rendissent vers Buzet.. » (p. 303 :) « Je tirai dudit Casteljaloux ledit seigneur de Noé et la cavallerie, et y laissant dedans les cappitaines Dupleix et Pommiés, qui parachevèrent de faire leurs compagnyes, qui toutjours ont été bonnes.. » A. de Ruble dit sous le premier de ces passages (note 3) : « On trouve deux capitaines de ce nom sous les ordres de Monluc, à cette époque en Guienne : 1° Guy Dupleix, mort en 1580 d'une épidémie surnommée *Coqueluche*. Il exerçait alors la charge de Maréchal de Camp sous les ordres de Biron en Guyenne. Son fils, Scipion Dupleix, qui nous donne ces détails, a laissé de nombreux ouvrages, entre autres, une *Histoire de France*, en cinq volumes in-folio ; 2° Passiot Dupleix, de Condom, homme d'armes dans la Compagnie de Monluc. Montre, du 26 avrril 1572. (*Histoire de la Gascogne*, t. II), p. 162. »

[2] C'était le château de Levèze, situé dans l'ancienne paroisse de ce nom, aujourd'hui simple section de la commune de Sos, canton de Mézin, arrondissement de Nérac. Voir le *Dictionnaire géographiqne, historique et archéologique de l'arrondissement de Nérac*, par M. J. F. Samazeuilh, Nérac, 1862, p. 275-277.

[3] Jean IV de Fabas, seigneur de Roux, d'Orries, et non Arriès, vicomte de Castets-en-Dorthe (avril 1605), maréchal de Camp des armées du Roi (20 juillet 1585), gouverneur de Casteljaloux et du duché d'Albret, etc., épousa, en janvier 1572, Louise de La Chassaigne, et en eut un fils, Jean V de Fabas qui fut député général des églises réformées de France (1619) et ensuite Conseiller d'Etat. Jean IV mourut, non comme on l'a souvent dit, en 1619, mais en 1612, comme l'a prouvé M. H. Barckhausen dans la *préface* de son édition des *Mémoires de Jean de Fabas premier vicomte de Castets-en-Dorthe, publiés sur le manuscrit original* (tome I des *publications de la Société des bibliophiles de Guyenne*, Bordeaux, 1868, in-8°, p. 167).

Digitized by Google

taine Santo le 10 avril 1592, assisté des régiments de La Roche, Panjas et Manciet, et deux compagnies de Cleirac [1] avec ceux de Nérac qui faizait troys compagnies. Mais, le dit Seigneur fuzt contraint de lever le siége, tant à cauze des grandes pluies qu'il fist pendant le dit siége que du secours qui arriva au dit Santo, et suivirent le dit Seigneur de Favas jusques à Barbaste,[2] où ils prirent trente ou trente cinq chevaux d'attelage. C'estoit Lau,[3] Montespan,[4] Monluc,[5] et Réaup, ennemis ligueurs.

Pierre Dubédat, dit le pastisseron, morust le 24 auril 1592.

Jammet Barret, dit le Piog, morust le 22e may 1592.

---

[1] Clairac, commune du département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Marmande, canton de Tonneins, à 38 kilomètres d'Agen, 22 kilomètres de Marmande et 6 kilomètres de Tonneins.

[2] Barbaste, commune du département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Nérac, canton de Lavardac, à 2 kilomètres de Lavardac, 7 de Nérac et 33 d'Agen.

[3] Jacques de Lau, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, etc., était fils de Carbon de Lau et de Françoise de Pardaillan. Voir sur ce personnage les *documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais,* publiés par Ph. Tamizey de Larroque, Agen, in-8°, 1874, p. 172-174, les *notes et documents inédits relatifs à la famille de Lau*, insérés par le même dans la *Revue de Gascogne*, de l'année 1877, tome XVIII de la collection, p. 91-96.

[4] Antoine-Arnaud de Pardaillan, seigneur de Gondrin, marquis d'Antin et de Montespan, chevalier des ordres du Roi (1619), capitaine de ses gardes du corps, premier maréchal de camp de ses armées, lieutenant-général au gouvernement de Guyenne, et gouverneur d'Agenois et de Condomois, était fils d'Hector de Pardaillan, seigneur de Gondrin, Antin et Montespan, et de Jeanne d'Antin. Il mourut en 1624.

[5] Charles de Monluc, était fils de Pierre-Bertrand de Monluc et de Marguerite de Caupenne, et petit-fils de Blaise de Monluc. Ce sénéchal de l'Agenais fut tué au siége d'Ardres, en 1596. Un jeune et bien zélé paléographe, M. Roborel de Climens, vient de trouver dans les archives départementales de la Gironde, un document relatif à la construction du tombeau de Charles de Monluc, construction dont s'occupait un ami de la famille, Florimond de Raymond, le savant Conseiller au Parlement de Bordeaux. On lira ce curieux document dans le tome XVIII (sous presse) des *Archives historiques du département de la Gironde.*

Digitized by Google

Jacques Brousse, fugt tué, près le Frandat,[1] par la troupe de Mgr de Réaup, et Bouchol prins prisonnier, le 26e jung 1592.

Du Terné, autrement Caychau, morust le 9e juillet 1592.

Fleurette,[2] jardinière du Roy, morust le 22e aoust 1592.

---

[1] Propriété située près de Nérac, sur la haute colline qui domine la rive droite de la Baïse, à l'arrivée d'Agen.— Le chateau du Frandat (*Franc Dat*, fief donné en franchise) a été possédé par la famille Le Venier, qui a longtemps rempli de grandes charges à Nérac. Imbert Le Venier, conseiller, trésorier et auditeur en la Chambre des comptes de Navarre (1585), gentilhomme de chambre du roi de Navarre, reçoit d'Henri IV le 14 octobre 1593 une pension de 3,000 livres. Son fils Messire Pierre Le Venier fut président en la Chambre des comptes de Navarre (1623). Gaston Le Venier, seigneur de Pouy-le-Haut, épousa Agnès Marie de Bacalan (1661). La famille Le Venier est éteinte. (*Archives de M. Jules de Bourrousse de Laffore.*)

[2] Telle est, dans sa laconique brutalité, la condamnation de la poétique légende de Fleurette que les peintres, les musiciens et les poètes locaux (Voir dans la *Biographie de l'arrondissement de Nérac* de M. J.-F. Samazeuilh, pp. 295, 296, 297, 298, 299 et 300, les spirituelles chansons de M. Lespiault) ont si largement exploitée jusqu'au jour où le descendant du Chroniqueur, M. A. Lesueur de Pérès vint la démentir, preuves en main, dans une lettre adressée à un rédacteur du journal *le Temps* qui lui avait paru s'écarter par trop de la vérité historique. Toutefois, on ne s'est pas rendu sans protester et l'on cherche encore à concilier la légende avec l'histoire (Voir la *Guirlande des Marguerites*, p. 78, 79 et 80).

Il est certain qu'il reste des doutes sérieux, et c'est presque sous la dictée du plus respectable des vieillards, M. Pégrimard, qui a exercé pendant plus de quarante années à Nérac, avec autant d'intelligence que de tact, les fonctions si délicates de juge de paix, que M. Dubourg a écrit, l'an dernier, au directeur du *Journal de Nérac* la lettre suivante en réponse à l'annotateur de la *Guirlande des Marguerites* :

« Monsieur le Directeur,

« Tout en déclarant qu'il préfère la légende à l'histoire, le commentateur de la *Guirlande des Marguerites* n'hésite pas à sacrifier le poétique souvenir de Fleurette, cette touchante victime des premiers amours du Roi de Navarre, à un texte que je crois mal interprété et sur lequel je vous demande la permission de revenir.

« Il est prouvé que Fleurette ne s'est pas noyée, » dit-il, et, pour toute preuve, il nous cite cette ligne de la *Chronique Pérès* :

Digitized by Google

Amador Dalbis, morust le 16e septembre 1592.

« Fleurette, jardinière du Roy, mourust le 22 août 1592. »

« Le commentateur ajoute :

« Or, en 1592, il y avait quatre ans que le Roi de Navarre avait quitté Nérac pour ne plus y revenir. Il avait alors trente-neuf ans et Fleurette au moins trente-sept. »

« Tout cela est exact et certes, à moins de confusion, nous voilà loin des amours juvéniles ; mais reste à savoir précisément si l'on n'a pas pris le change et si l'identité de la défunte signalée par le chroniqueur Néracais est suffisamment établie.

« Quelle preuve a-t-on, par exemple, que la Fleurette dont il est question est la jeune fille de la tradition populaire, et non pas sa mère qui, seule, fut *jardinière du Roy?* Jamais cette qualification de jardinière ne fut donnée à l'héroïne du drame de la Garenne, tandis que tout le monde s'accorde pour reconnaître qu'elle est bien la fille des jardiniers du château.

« A l'époque où l'on rapporte les premières amours du roi Henri, en 1570 à peu près (le prince avait alors dix-sept ans), Isaac de Pérès n'avait pas encore commencé d'écrire sa Chronique qui ne débute qu'en mars 1587, dix-sept ans plus tard. Le suicide dut avoir lieu vers 1570 ou 1571 et tout porte à croire que son retentissement ayant mis en lumière la famille de la noyée, le fait de la mort de sa mère a pu devenir vingt-deux après, une *mort notable*,, comme le dit M. de La Bergerie.

« Le texte de M. Isaac de Pérès connu de tout temps n'a d'ailleurs jamais ébranlé la croyance populaire. Des vieillards encore verts, qui tiennent l'explication d'autres vieillards qui la leur ont transmise dans leur jeunesse et la font ainsi remonter à cent cinquante ans environ, racontent que, sous le roi Henri, le jardinier du château de Nérac s'appelait *Floret* ou *Fleuron* et habitait la rue Fontindèle. Sa femme était la *Flurone*, la *Flurouo* ou la *Flurèto* en patois local. Ces vieillards affirment, comme le tenant de personnes notables et d'une grande culture d'esprit, tels que MM. Larrard-Villary qui fournit à M. de Villeneuve-Bargemont les principaux documents de sa *Notice historique sur la ville de Nérac,* et M. Sauvage, maire de Nérac en 1793, le père de Mme la comtesse douairière de Raymond, que c'est bien de la mère et non de la fille portant ce même nom de Fleurette, que parle Isaac de Pérès dans sa Chronique. Encore une fois, qu'on ne l'oublie pas, la mère seule était *jardinière du Roy*, et, en supposant à la fille seize ans en 1570, lors de son suicide, la mère pouvait avoir soixante ans en 1592.

« M. Samazeuilh, qui est tombé dans la même erreur que le commentateur de la *Guirlande des Marguerites*, semble avoir flairé la vérité en disant que « le

Digitized by Google

M. de Hordosse,[1] espouza damoizelle Mateleine de Saint-Genest,[2] le 25e octobre 1592, ayant fiancé le 16 septembre au dit an. La dite Mateleine, morust le 11e décembre 1596.

Bélengué, morust le ve nobembre 1592.

Guizard, sergent royal, morust le 14 novembre 1592.

Cateron, morust le 14 nobambre 1592.

---

soin pris par le chroniqueur de noter la mort d'une simple jardinière indique bien quelque importance dans celle-ci. » C'est qu'en effet cette mort se rattachait à un souvenir encore vivant : celui du suicide de la pauvre enfant qui avait mis sa famille en évidence.

« Ainsi, que les poètes, les peintres et les musiciens se consolent. La légende de Fleurette subsiste encore et sortira même rajeunie de cette discussion. »

Un Néracais.

Maintenant qu'il a sous les yeux les pièces du procès, que le lecteur prononce ! — Déjà, dans son dernier livre sur la jeunesse de Henri IV, l'aimable Granger de Durance, M. l'abbé Dardy, a pris hardiment parti pour la légende, bien qu'à coup sûr il ne put ignorer la question controversée, et cette légende il la redite avec tant de complaisance et un si grand luxe de détails et de circonstances atténuantes qu'on ne saurait mettre en doute sa conviction (Voir la *légende du jeune Henry de Navarre dans une bastide de l'Albret en 1572*, Agen-Paris 1878).

Dans le livre des tailles de 1599, on trouve inscrit comme habitant *le Portal de Condom*, un Pierre Leclerc *Florette*, jardinier. En 1600, sur le même livre, ce nom a disparu.

[1] C'était Jean Marie Barthélemy de Frère ou du Frère, écuyer, seigneur de Hordosse, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, fils de Jean de Frère ou du Frère, et de Isabeau de Quysse de Philartigue. Voir sur les de Frère ou du Frère, *Quelques renseignements nouveaux sur du Bartas* par M. Ph. Tamizey de Larroque (*Revue de Gascogne*, tome X, 1869, p. 222-226), et *la famille du Bartas* par M. l'abbé J. de Carsalade du Pont (même recueil, fo. XVII, 1876, p. 296-298). Sur le chateau de Hordosse, situé au confluent de la Gélise et de l'Osse, voir dans la *Guirlande des Marguerites*, Nérac et Bordeaux, 1876, in-8o, p. 125, un charmant sonnet de M. Faugère-Dubourg.

[2] Veuf en premières noces de Madeleine de St-Geniès, J.-M. Barthélemy de Frère ou du Frère épousa Anne de Saluste, fille aînée de Guillaume de Salute, seigneur de Bartas.

Digitized by Google

L'alée de la terrasse[1] fut plantée en l'année 1593, par M. Jan Marquier, jardinier de Pau.

Le 16 décembre, Gloire, ligueur, fust fait prisonnier et mené à Bordeaux, où il feust roué, le xxxixe du dit moys, en l'an 1592.[2]

Mademoiselle de Pédesclaux,[3] morust le 20 decembre 1592.

Esclarmonde de Burs,[4] de la ville de Condom, norisse de Monseigneur de Laporte,[5] cappitaine du Chasteau de Nérac, ayant tramé une entreprinze sur le dit Chasteau, avec M. de Monbrun,

---

[1] Il s'agit de la terrasse qui reliait le château au jardin du Roy.

[2] Il n'est question du supplice du ligueur Gloire dans aucune histoire de Bordeaux, pas plus dans la *Chronique Bourdeloise* que dans l'ouvrage de Dom Devienne. Ce passage et un certain nombre de passages suivants ont été reproduits, sous le titre de *Extraits de la chronique d'Isaac de Pérès*, dans le tome I des *archives historiques du département de la Gironde*, 1859, p. 395.

[3] Voir la note 58.

[4] On a cité, dans la *Revue de Gascogne* de mars 1874, aux questions et réponses (t. XV. p. 143), cette tragique historiette et on a vainement demandé jusqu'à ce jour si l'on saurait quelque chose de plus sur la malheureuse Esclarmonde et sur sa conspiration. Signalons, dans la *Guirlande des Marguerites* (p. 145) un sonnet sur *Esclarmonde de Burs* signé *De Sirvent Daron. alias* Faugère-Dubourg.— Ce nom d'Esclarmonde (*Eclaire-Monde*), est encore très répandu à Nérac. Au lieu de *Burs*, ne faut-il pas lire Bure et la malheureuse Esclarmonde n'était-elle pas alors une parente de Pierre de Bure, grand'père de la femme du Capitaine Laporte dont il est question dans la note suivante ?

[5] Voir sur ce gouverneur du château de Nérac, l'article qui lui a été consacré par M. J.-F. Samazeuilh (*Biographie de l'arrondissement de Nérac*, p. 449-450), article au sujet duquel le savant historien regrette que les familles de Nérac, qui portent ce même nom de Laporte, ne lui aient pas communiqué les documents à l'aide desquels il aurait pu le compléter. Le capitaine Laporte reçut, en 1592, cent écus de pension (*Inventaire des archivee des Basses-Pyrénées*, t. I, p. 17). D'après un important document de la Bibliothèque nationale (collection Brienne, volume CCXXIII, f° 204), dont l'analyse nous est communiquée par M. Tamizey de Larroque, un sieur de La Porte était encore capitaine du château de Nérac en 1616. Dans ce document intitulé : *Actes de l'assemblée générale des églises réformées de France à la Rochelle*, « il est ordonné au sieur de la Porte, gouverneur du château

Digitized by Google

y celle estant descouverte, le procès lui ayant esté fait, elle eust la teste tranchée et les quatre membres couppés, le 13e avril 1593. La chambriere du dit Monbrun, qui faizoit les messageries, eust seulement le fouet par toute la ville, après avoir assisté à voir deffaire la dite de Burs.

Charlotte de Saint-Genès, fust retenue dans le Chasteau de Nérac, par Monseigneur de Laporte, son oncle, le 27 jenuier 1593, duquel elle sortit le 3e avril, au dit an.

---

de Nérac, de décharger les habitants de la dicte ville des contributions pour ce quartier, et quant au sieur de la Broue, lui ordonne, pour beaucoup de considérations, de se contenter de la qualité de capitaine ayant une compagnie entretenue en la dite ville, et encore ordonne tant à lui qu'aux habitans d'icelle de vivre paisiblement et modèrement les uns les autres. »

François de La Porte, capitaine et gouverneur du château de Nérac, était marié avec Madeleine de Burin, fille de noble Jean de Burin, seigneur de Beauregard en la paroisse de St-Sulpice de Rive-Lède, juridiction de Villeneuve d'Agenois, vivant le 23 mars 1548, et de damoiselle Jeanne de La Ramière, veuve avant le 13 septembre 1549. Ladite Madeleine de Burin était petite fille de Pierre de Bure, écuyer, seigneur de Burin, et arrière petite fille de noble François de Burin, marié par contrat du 3 février 1489, avec Adélaïde de la Cour d'Aubière (de l'illustre maison de la Tour d'Auvergne), qui porta la seigneurie de la Tour d'Aubière dans la maison de Bure ou de Burin. (*Archives de M. Jules de Bourrousse de Laffore.*)

Le 27 avril 1605, le même François de La Porte, gouverneur du château de Nérac, est mentionné dans le testament de sa belle-sœur, Marguerite de Burin, veuve de M. Me Robert de Raymond, conseiller et magistrat pour le roi au siége présidial d'Agen. La testatrice (sœur de François II de Burin, seigneur de Beauregard, marié le 25 janvier 1567 avec Antoinette de Breulh, et marâtre du célèbre Florimond de Raymond), s'exprime en ces termes : « Item a donné et légué à damoiselle Magdaleine de Burin, sa sœur, « femme de M. de La Porte, gouverneur pour le roi au château de Nérac, « la somme de mille livres que ledit sieur de La Porte, son beau-frère luy « doibt par obligé retenu par Larque, notaire royal dudit Nérac..... et « oultre ce donne à ladite sa sœur la somme de cinquante-trois livres que « ledit sieur de La Porte et son second fils luy doivent par cédulle. » (*Mêmes archives.*) Charlotte de Saint-Genès, nièce de Laporte, était peut-être une sœur de la première femme de Berthoumieu de Frère, seigneur de Hordosse et d'Andiran. (Voir Livre de raison de la famille Caucabanes.)

Digitized by Google

Ysaac de Laporte, mon filleul, nasquit le 9 février 1573.

Bertrand Barus, dit le Guascon, morust le 17e avril 1593.

Le Picard, tailleur, beau-fils de Molis, morust le 17e avril 1593.

Monsieur du Pont, morust le 5 avril 1593.

Monsieur de Podensan, morust estant aduocat, le 4 may 1592.

Jan Lanusse, marchand, beau-fils de Brassay, morust le 25 may 1593.

Francoys Ceroux, et Pierre de Larrere morurent le 27e may 1593.

Pierre de Lafore, morust la nuit du 7e jung 1593.

Maistre Pierre Roy, morust le mercredy 9e jung 1593.

Le fils de Monsieur de Vaquieux l'aisné,[1] morust le 10 jung 1593.

Laverny, beau-fils de Monsieur de Caumon, morust le 12 jung 1593.

Maistre Pierre Dubédat,[2] morust le 13e jung 1593.

Guizard, cardeur de laine, aveugle, morust le 16e jung 1593.

Mathieu Gontelle, tapissier du Roy, morust le 17e juillet 1593.

Jan Lafore et Anne de Pinollé, furent espoux le 27e mars 1594.

Le Cappitaine Santo fust prins dans la Terrade[3] le 9 nobambre 1594, et, le dit jour, Lévèze fut rendeu.

Jan de Pinollé, morust dans la ville de Bordeaux, chés Monsieur Lormier, procureur, le 17e décembre 1594.

Marte de Pédesclaux,[4] femme du jeune Leprince, morust la nuit du samedy 24e janvier 1595.

---

[1] Maître Loys Vaquieux, inscrit au livre des tailles de 1599.

[2] Pierre Dubedat, un parent sans doute de celui dont le Chroniqueur signale la mort, figure au registre des tailles de 1599, comme patissier, habitant le Portal du Marcadieu.

[3] Département du Gers, commune du Houga.

[4] On a déjà vu qu'un de Pédesclaux et Izaac de Pérez étaient consuls de Nérac le 1er avril 1440.

Vincent de Pédesclaux, conseiller du roi et auditeur à la Chambre des Comptes, de Nérac, figure avec ces titres dans l'acte de vente de la seigneurie de Samazan, consenti à Jean de Pomyers et autres, le 15 septem-

Digitized by Google

Jan Larrey, fils de feu (Larrey) gendarme, morust le vi° febrier 1595.

Le Cappitaine Massertic fust tué près la ville de Niord, le mercredy premier de febrier 1595.

Le fils de M Bernard Sauvage, apotiquaire, morust le 8° auril 1595.

Jan du Long, marchant de Nérac,[1] morust le 6° du moy de may 1595.

Mademoizelle La Bailive, vefve de feu le Juge Vaquieux, morust le 6° jung 1593.

bre 1584, par les gens des Comptes de cette Chambre, au nom de Henri, roi de Navarre et duc d'Albret (depuis Henri IV). (*Biographie de l'arrondissement de Nérac, par J.-F. Samazeuilh, p. 659.*) On trouve dans l'*Inventaire des archives des Basses-Pyrénées* (tome I, p. 17), l'indication de comptes présentés en 1591, en 1594, en 1595, à la Chambre de Pau, par Suzanne Levenier, veuve de Vincent de Pédesclaux, trésorier général de Navarre et de Béarn.

Un siècle plus tard, la veuve d'un autre Vincent de Pédesclaux, écuyer, baron de Savignac, faisait inscrire ses armoiries à l'Armorial général de France, fol. 871.

Catherine de Mazellerée (ou plus probablement de Mazellière), veuve de François de Pédesclaux, écuyer, seigneur de Lagny et de Bouviac, faisait inscrire des armes au même Armorial, registre Guienne, fol. 915.

Dame Suzanne de Pédesclaux ne vivait plus le 30 décembre 1726, lorsque son époux, messire Josias de La Mazellière, écuyer, seigneur de Réaup, près Mézin, chevalier de Saint-Louis, commandant et lieutenant pour le roi du château Trompette et fort de la ville de Bordeaux, maria leur fille Anne de La Mazellière, avec messire Arnaud de La Devèze, écuyer, seigneur de Charrin, fils aîné de noble Joseph de La Devèze, écuyer, seigneur de Charrin et de Marcadès, coseigneur d'Artigues et de La Hitte, et de dame Gabrielle de Bazignan.

Dame Suzanne de Pédesclaux était veuve de noble Pierre de Baillet, écuyer, seigneur de Florensac, lorsqu'elle maria sa fille Jeanne de Baillet de Florensac, le 22 juillet 1717, avec noble Jérôme de Bécays, écuyer, seigneur de La Caussade (*Archives de M. Jules de Bourrrousse de Laffore*). Les Pedesclaux étaient seigneurs de Bournac. (Voir livre terrier de 1611.)

[1] Un Jehan de Long, marchand, figure encore au livre des tailles de 1599. *Portal du Marcadieu.*

Digitized by Google

La femme de Monsieur Rossanes, fille de Monsr Vaquieux, morust le 10 jung 1695.

En l'année 1595, fust une grande famine dans la ville de Nérac et par tout le païs; et, aveq grande difficulté, pouvait-on recouvrer, aveq l'argent, aucunes espèces de grenages, tellement qu'ils furent vendus côme sensuit :

La cartau [1] froment, dix-huit francs;

La cartau febve, setze francs;

La cartau millet, huict liures;

Le sac avoine, neuf francs;

La cartau guarosse, huict liuures;

La cartau segle, setze francs.

Françoize de Podensan, femme de feu Guillem de Pérès, morust le 12e juillet 1595.

Bertomieux Norrit,[2] morust le 18e juillet 1595.

M. de Cauquebanne, l'aisné, s^r du Tasta,[3] se noya près le molin d'Estabaque sur Gélize,[4] le 20 juillet 1595.

[1] Le *Cartau* ou plutôt *quartaut* ou *quarton* était comme son nom l'indique, le *quart* du sac et équivalait, dans nos contrées, à vingt-quatre litres en moyenne.

[2] Un Jehan Naury, potager de Madame, est inscrit au livre des tailles de 1599, *Portal de Condom*.

[3] Voir sur la famille de Caucabane la *Biographie de l'arrondissement de Nérac*, p. 206-208. M. Samazeuilh nous apprend que le gentilhomme dont il est ici fait mention portait le prénom de Bertran, qu'il avait épousé Jeanne de Frère et que leur fils, Adam de Caucabane, sieur du Tasta, épousa Catherine de Mellet; les Caucabane appartenaient à la religion protestante. M. Samazeuilh cite quelques fragments d'un *Livre de raison*, rédigé par Adam de Caucabane et qui lui a été communiqué par M. Lespiault.

[4] La Gélise, qui prend sa source près de Lupiac (Gers), passe près d'Eauze, baigne Sos, Mézin, reçoit la Losse, et se jette dans la Bayse, près de Lavardac, après un cours de 95 kilomètres. Le moulin d'Estabaque existe encore. Il est situé sur la Gélise entre le château de Hordosse et Andiran.

Digitized by Google

Le Seigne Nègre, Mᵉ arbalestrier, morust le xxᵉ nobambre 1595, agé de cent deux ans.

La femme de Mʳᵉ Jannot Ruffle,[1] notoire et procureur, morust le xxviᵉ décembre 1595.

Denis Bruneau, hoste du *Plat d'Estain*, morust le dimenche ivᵉ février 1596.

Jan Jausselin, dit Guiemen, morust le 28ᵉ février 1596.

Peyronne de Pérès, femme de Sire Guiraut Duran, morust le viiiᵉ mars 1596.

Mengeon Siurac, beau fils de mon honcle Pérès, morust le premier avril 1596.

M. Cobrat, ministre, morust le xxiᵉ avril 1596.

André Furteau, marchant, morust en la ville de Pau, le xviiᵉ avril 1596.

Jan Pinolé, fiança Caterine de Lavalade,[2] le dimanche xxviiiᵉ avril 1596.

Jan Roquette, valet de vile, morust le xiiiᵉ may 1596.

---

[1] Jehan Ruffle, inscrit au livre des tailles de 1599, *Portal du Marcadieu.*

[2] Catherine devait être une fille de ce Bertrand de la Valade que le roi de Navarre recommandait en ces termes, le 20 octobre 1573, au marquis de Villars, amiral de France, lieutenant-général du Roy au gouvernement de Guyenne (*Recueil des lettres missives*, t. I, p. 57-58) : « Spécialement mon procureur général d'Albret, La Valade, habitant en ma ville de Nérac, qui m'a suivi au voyage que j'ay faich par deça, et est encore près de moi pour l'expédition de plusieurs affaires concernant mon service, dont il a expressément charge, vous priant de le faire jouir de la saulvegarde qu'il a plu à Sa Majesté leur accorder, à ma requeste, et pourvoir qu'il ne soit faich chose au contre... » Dans une lettre au maréchal de Dampville, du 6 septembre 1576 (*Ibid.*, p. 104), le roi de Navarre lui annonce qu'il enverra vers lui « La Valade, maistre ordinaire des requestes de ma maison.» Voir sur ce personnage, oublié par M. Samazeuilh dans sa *Biographie de l'arrondissement de Nérac*, une note de M. Berger de Xivrey, l'éditeur des *Lettres missives* (t. I, p. 57) et divers documents insérés dans ce même recueil (t. I, p. 594, 595; t. II, p. 35, 36, 159, 373, 375, 382, 384, 385; VIII, 342). Ce dernier

Digitized by Google

M. du Chatelet, ministre du Saint-Evangile, morust le mardi xxi° mai 1596.

M. de Caumont, jurat de la ville de Nérac, morust en sa metterie d'Espiens, le xxiii° may 1596.

M. Maistre Oddet Martin, Conseiller en la Court de Parlement de Bordeaux,[1] morust le 17° jung 1596.

Ramond Molins, faiseur de poudre, morust le dernier de jung 1596.

Jan Leglise, dit Coquart, morust le xi° juillet 1596.

La femme de M° Imbert Roy,[2] receveur, et fille de madamoiselle de Jautan, morust le xxii° juillet 1596.

La niesse de M. Maistre Bertrand de Lavalade, sieur de Laumon, morust le xvi° aout 1596.

Marie du Faur, femme de Maistre Jean Pérès, advocat, morust le xxi° aoust 1596.

Pol Mermet, filz de maistre Antoyne Mermet,[3] ministre du Saint-

---

document est une lettre adressée de La Rochelle, le 16 février 1589, par le roi de Navarre « A Monsieur de La Valade, mon conseiller et maistre des requestes ordinaire de mon hostel, » et par laquelle il le charge de s'entendre avec le maréchal de Matignon pour que le passage de la Garonne soit tenu libre et pour que les marchands y soient protégés. Inscrit au livre des tailles de 1599 sous ce nom : M. Bertrand de Lavallade, conseiller et maître des requêtes du Roy, *Portal du Marcadieu.*

[1] Ce magistrat n'est pas mentionné dans l'*Histoire du Parlement de Bordeaux depuis sa création jusqu'à sa suppression* (1451-1790), œuvre posthume de M. le président Boscheron des Portes (Bordeaux, 1878, 2 vol. in-8°).

[2] Imbert Roy, trésorier, inscrit au livre des tailles de 1599, *Portal du Marcadieu.*

[3] Signalons une très curieuse lettre écrite de Nérac, le 18 août 1593, par Antoine Mermet, à Philippe de Mornay, seigneur du Plessis (p. 521-522 du t. V des *Mémoires et Correspondances* déjà cités). Signalons encore dans les *Mémoires d'Etat par M. de Villeroy* (t. III, édition de 1725, Amsterdam, p. 112) une *Lettre écrite par M. du Fresne, narrative d'un discours tenu en la présence du Roi de Navarre, entre Monsieur de Roquelaure, le Ministre Marmet et Monsieur de Ferrier.* Ce document où l'on rapporte divers propos de Mermet au sujet de la future conversion de Henri IV, est daté de *Nérac*, le 15 uillet 1584.

Digitized by Google

Evangile, morust le xxiiiie aoust 1596, ayant esté tué par son frère Ezéchiel Mermet, d'un coup d'espée par le ventre, innocemment, et comme ils folastroient ensemble, duquel coup, il morust demye heure apprès la blessure.

Miqueau Tinerran, marchant de Nérac, morust le vi^e septembre 1596.

La femme de Sanson Bier, fille de maistre Bernard Lagardère,[1] morust le viiie septembre 1596.

Il fust fait taverne,[2] au chasteau de Nérac, par Pérès, concierge, au moys de septembre 1596, du vin de la vigne du Roy que ledit Pérès avoit achapté à Messieurs les Auditurs des comptes, à cinq escus et demy la pipe, et débité à deux soulz le pot.

Le capp^e Boussugue,[3] fust expoux dans la ville d'Eauze,[4] le xve septembre 1596 où nous fusmes pour lui assister, savoir : mon oncle Marcelus; mon cosin Annon Lafore, Jannot de Pérès, marchant de Bordeaux, Jan de Pérès, aduocat, et moy.

La femme d'Arnaudet Porté, maistre couroyeur, morust le xvii septembre 1596. Deux de ses filles morurent aussi deux jours apprès, toutes pour avoir mangé des champignons.

Arnaud de Serbat,[5] bourgeois et marchant de Nérac, fust saizy

---

[1] Maître Bernard Lagardère, Chirurgien, est inscrit au registre des tailles de 1599, *Portal du Marcadieu*.

[2] L'expression *faire taverne* n'a été indiquée avec le sens qui lui est ici attribué, dans aucun de nos recueils philologiques, pas plus dans le *Dictionnaire de Trévoux* que dans celui de M. Littré.

[3] La famille de Boussugue était encore représentée en 1732, par dame Marie de Boussugue, mariée avant 1718, avec messire François de Malvin, chevalier, capitaine au régiment de Flandres, chevalier de Saint Louis, second fils de noble Charles de Malvin, écuyer, seigneur de la Sanne, près Nérac, petit-fils de François, et arrière petit-fils d'autre François de Malvin, écuyer, seigneur de la Sanne, maître d'hôtel de la Reine Marguerite de Navarre.

[4] Chef-lieu de canton du département du Gers, arrondissement de Condom, à 29 kilomètres de cette ville, à 50 kilomètres d'Auch.

[5] On ne trouve que le nom de Serbat ou Servat, dans le livre des tailles de 1599,, au village de ce nom qui édpendait du *Portal de Fontindère*, ce qui donne à penser qu'il ne fut tout d'abord que le siège d'une seule famille.

Digitized by Google

d'une apoplexie, le xxiiie jour de septembre, à cinq ou six heures du soir, et fust mort, la nuit, environ une heure, en l'an 1596.

Le xie octobre, jour de dimenche, fust fait une colecte sur les habitans de Nérac, pour la subvention de ceux de Cédan,[1] pour les grandes ruynes et dégats que l'armée des Espagnols[2] leur avoit fait, laquelle levée fust volontaire et assemblée par les antiens, chascun en son cartier, en l'an 1596.

Anne de Tressos, autrement appellée la Ninone, morust le xiiiie jour du mois d'octobre 1596.

En la mesme année 1596, morurent plus de deux cens petitz enfens de la picotte[3] qui fust presque généralle, et mesme, en y eust plusieurs des grands, qui l'eurent. Ce fust environ les moys d'aoust, septembre et octobre, qu'elle dura en la ville de Nérac.

Maistre Arnaud Dulong, advocat au siege de Nérac,[4] morust le

---

Est-ce le nom du lieu qu'a pris la famille ou la famille lui a-t-elle imposé le sien ? Même remarque pour Pères, le Broulh, Esparron, etc. Serbat, à 3 kilomètres de Nérac, est un de ces petits groupes protestants qui échappèrent à la révocation de l'édit de Nantes.

[1] Sedan, chef-lieu d'arrondissement du département des Ardennes, à 22 kilomètres de Mézières.

[2] Les Espagnols, après avoir dévasté nos frontières du côté des Pays-Bas, traitèrent la Capelle, le Catelet, Dourlens, comme ils avaient traité Sedan, et y commirent, pour employer les expressisns des auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, « des cruautés inouïes. »

[3] D'après le *Dictionnaire* de M. Littré, *picotte* est un des noms populaires de la variole et vient du mot *piquer*, à cause des piqûres que cette maladie fait dans la peau, étymologie indiquée déjà par Ménage. Le mot *picotte* se trouve dans Rabelais (Livre IV, chapitre LII, p. 245 du tome II de l'édition donnée chez Didot, par MM. Burgaud des Marets et Rathery).

[4] De la même famille que le capitaine Dulong, tué au Moulia, près Nérac, le 20 mars 1592, par la troupe de M. de Réaup, chef des ligueurs ; et que Pierre Dulong, conseiller du roi et lieutenant particulier en la sénéchaussée de Nérac, vivant de 1605 à à 1641. Henri Dulong, ancien président au présidial de Nérac, fait inscrire ses armes à l'Armorial général de France le 21 février 1698. Noble Pierre du Long, écuyer, seigneur de Saint-Julien, et dame Marie de Bezolles, son épouse, font baptiser leur fille Claire, le 29 décembre 1706, à Espiens.

Digitized by Google

vi^e decembre 1596, estant en charge de Consul, travaillant a fere les alivrements dans la maison de ville, fust saisi d'un sincope, duquel il morust tout sodainement.

Maistre Bertrand Danglade, grand chasseur de furet, morust le xxixe décembre 1596.

Jean Brun,[1] patissier de Nérac, morust le 3 jenvier 1597.

Judic de Gotelle, ma filleule et de ma femme, fust baptisée dans la ville de Lavardac par Monsieur du Noyer, le dimenche xxixe decembre, ou estoit : Monsieur et Madamoiselle de Laporte,[2] Monsieur de Lignerotte et sa femme, Madamoiselle de Pédesclaux, la fille de Monsieur de Lavallade, Messieurs de Pérès, marchant, et l'avocat, et ma sœur Jane de Pérès.

La femme de Pierre Mahé, mareschal de forge, morust le dernier décembre 1596.

Cébely Malet morust le xxie jenvier 1597.

Marches, beau-fils de maistre Ramond David, morust le xxe jenvier 1597.

Monsieur de Pédesclaux, trésorier de la maison du Roy,[3] mou-

---

[1] Jean Brun, pâtissier, habitant le *Portal du Marcadieu*.

[2] François de La Porte, capitaine et gouverneur du château de Nérac, et Magdeleine de Burin, son épouse. (Voir la note 4 de la page 208.)

[3] Le roi de Navarre, dans une lettre adressée de la Rochelle, le 3 juin 1588 à M. de Scorbiac (*Recueil des lettres-missives*, liv. II, p. 381) mentionne « Pedesclaus, trésorier et receveur général de l'extraordinaire de la guerre. » L'éditeur du Recueil ne donne, en note, aucun renseignement sur ce personnage qui a été déjà l'objet d'une note ici. Désormais on saura de plus qu'il mourut dans son pays natal, treize ans avant le royal maître qu'il avait si bien servi. M. Samazeuilh (*Biographie de l'arrondissement de Nérac*, p. 669), a oublié de citer le passage d'une *Chronique*, dont, en tant d'autres occasions, il a tiré parti, et il se contente de nous apprendre que Vincent Pédesclaux figure, avec le titre de conseiller du roi et auditeur à la chambre des Comptes de Nérac, dans l'acte de vente de la seigneurie de Samazan, consenti au sieur Jean de Pomyers et autres, le 15 septembre 1584, par les gens des Comptes de cette chambre, au nom de Henri Ier de Navarre et duc d'Albret.

Digitized by Google

rust à sa maison du Bornac,[1] le xve mars 1597, d'une plurésie.[2]

Jane de Pérès, ma sœur, espousa en secondes nopces, Pierre Lafite de Puihx, dans la ville de Lavardac, par Monsr du Noyer, Ministre, le dimenche trentiesme mars, jour des Rameaux 1597.

Le capitaine Benguas, de Nérac, morust le vi^e avril 1597, dans la ville de Piquigni,[3] en France, ayant esté, quelques jours auparavant, offencé d'un esclat de pétart qu'il fit jouer à Arras, ville tenant pour l'Espagnol, où le Roy avoit fait une entreprinse, y estant la personne de Sa Majesté.[4]

Maistre Peyronnet Lanusse, charpentier, morust le xxixe avril 1597.

Mr Guillaume Pinolé, mon beau-père, morust le xxe may 1597.

---

[1] Le château de Bournac appartient encore à la famille de Galard, qu fut alliée aux Pédesclaux.

[2] L'orthographe adoptée par le chroniqueur représente la prononciation usuelle du mot pleurésie en Gascogne à la fin du xvie siècle, prononciation qui devait si longtemps persister dans notre province.

[3] *Picquigny*, que l'on appelle aussi *Péquigny*, est un chef-lieu de canton du département de la Somme, arrondissement d'Amiens, à 13 kilomètres de cette ville.

[4] M. Aug. Poirson (*Histoire du règne d'Henri IV*, 3e édition, 1865, liv. II, p. 326), raconte ainsi la malheureuse entreprise sur Arras : « Henri forma le dessein de remplacer le siége régulier qu'il avait précédemment projeté contre Arras, par une soudaine attaque, par un hardi coup de main, et de se ménager par cette conquête la compensation de la perte d'Amiens ou son rachat. Arras fut assailli par deux points en même temps : d'un côté les troupes royales tentèrent une escalade ; d'un autre, elles essayèrent de faire sauter l'une des portes de la ville par une explosion et au moyen de pétards. Les ennemis étaient pris à l'improviste, et contraints de diviser leurs forces pour repousser cette double attaque ; tout semblait donc promettre un heureux succès à l'entreprise. Elle échoua par des accidents. Les échelles ne se trouvèrent pas assez hautes pour conduire nos soldats jusqu'à la sommité des remparts. La porte contre laquelle on fit jouer les pétards croula, mais au lieu d'ouvrir aux assaillants l'entrée de la place, elle l'encombra de ruines. Soit imprévoyance et entêtement de la part de Biron, soit manque de matériel militaire par suite de la pénurie de la caisse de l'armée, les troupes n'avaient pas été munies de pétards de rechange ; l'on se trouva hors d'état de renouveler l'explosion, et il fallut s'éloigner (26 mars). »

Digitized by Google

Mr Dubourg, Gouverneur de Lisle,[1] faisant les amenances[2] de de sa fille, mariée au fils de Monsr du Puy, de Longuetille,[3] passa en ceste ville, le xxive may 1597.

Le Mercredy xviii- jung, fust jour de jeusne, en la ville de Nérac, comme aussi généralement par toutes les Eglises réformées de France, afin que par prières faites à Dieu, il pleust à Sa Sainte Majesté, fleschir le cœur du Roy et de Messieurs de son Conseil, à ottroyer aux députés desdites Eglises qui sont en Court, les justes demandes et suplications, qu'ils poursuivent envers ladite Majesté, pour l'assurance des susdites Eglises. L'ordre fust tel, qu'il y eust prières à six heures, à

---

[1] C'était Georges du Bourg, seigneur de Clermont, fils de Gabriel du Bourg, conseiller au parlement de Toulouse, et neveu d'Anne du Bourg, le conseiller clerc du parlement de Paris, qui fut pendu, puis brûlé en place de Grève, le 23 décembre 1559. Voir dans le tome XV de la *Revue de Gascogne* (1874, p. 81-86) : *Documents inédits. Lettres de Georges de Bourg, gouverneur de l'Isle-en-Jourdain,* publiées par Ph. Tamizey de Larroque.

[2] Ce joli mot ne se trouve pas dans nos vieux dictionnaires. Il existe pourtant encore dans les patois méridionaux, et M. Gabriel Azaïs le mentionne, avec la signification de fêtes de noce, dans son *Dictionnaire des idiomes romans du midi de la France* (t. I, 1877, p. 80).

[3] La famille du Puy ou Du Pouy était une très ancienne famille de cette partie du Condomois que représente aujourd'hui le canton de Damazan (arrondissement de Nérac). D'après un acte du 5 octobre 1586, conservé dans les papiers de famille de M. Tamizey de Larroque, dont la trisaïeule paternelle était une du Puy, messire Jean-Blaise de Monluc, seigneur d'Estillac et autres places, chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, vendit les rentes de la maison de Longuetille à « Jean du Puy, escuyer, sieur d'Espentes, de la maison noble de Sorrer du Berbeis. » Si un des fils de ce Jean du Puy épousa, comme nous l'apprend Isaac de Pérès, Mlle du Bourg, un autre fils, qui portait le prénom d'André, et qui était seigneur de Bonnegarde, avait épousé (22 avril 1681) Marguerite de Malvin (Voir d'Hozier, *Armorial général*, registre V, *Généalogie de la famille de Malvin*) et s'était remarié, en 1691, avec Marie de Hallot, comme, d'après le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, l'a rappelé M. Tamizey de Larroque (*Note sur madame d'Hallot pour servir de supplément à une des historiettes de Tallemant des Réaux*, 1872, in-8o).

D'après l'acte cité dans la note précédente, la maison de Longuetille était située « dans la paroisse de Monluc, juridiction de Damazan, en Con-

Digitized by Google

huit (presche) à douze (prières) à deux heures après midy, autre fois presche, qui fust la fin de l'action en l'an 1597.[1]

Isaac Durand, fils de Bernard Durand, huissier de la Chambre des Comptes du Roy, à Nérac, aagé de dix à douze ans, se noya au gué apellé du Las, un samedi au soir, xxie jung 1597.

Monsieur de Matignon,[2] Mareschal de France, et Lieutenant pour le Roy, en Guienne, mourust un dimenche au soir, d'une apoplexie, estant en sa maison de Lamarque près Blaye, le xxviie juillet 1597.

---

domois. » L'ancienne paroisse de Monluc est aujourd'hui une section de la commune de Monheurt. Ce fut dans le château de Longuetille, qui appartient actuellement à M. de Villemor, que Louis XIII résida pendant le siége de Monheurt, et que mourut (15 décembre 1621) le connétable de Luynes.

[1] Voir, dans les *Mémoires de la Ligue, contenant les événements les plus remarquables depuis 1575, jusqu'à la Paix accordée entre le Roi de France et le Roi d'Espagne, en 1598, Nouvelle édition*, Amsterdam, 1758, 6 vol. in-4, t. VI, p. 428-485, la curieuse pièce intitulée : *Plaintes des églises réformées de France, sur les violences et injustices qui leur sont faites en plusieurs endroits du Roiaume, et pour lesquelles elles se sont, en toute humilité, à diverses fois adressées à Sa Majesté* (1597). Il faut rapprocher de cette pièce le *Brief discours, par lequel chacung peult estre esclairci des justes procédures de ceulx de la relligion réformée,* inséré dans les *Mémoires et Correspondance de Du Plessis-Mornay*, t. VII, p. 257-298 (de juillet 1597). Voir encore, dans l'ouvrage déjà cité de M. Aug. Poirson, le chapitre intitulé : *Etat des Calvinistes de 1589 à 1597. Edit de Nantes,* 1598 (t. II, p. 473-523).

[2] Jacques de Goyon, comte de Matignon, était né à Lonray (Orne), le 26 septembre 1525. Il était maréchal de France depuis 1579 et lieutenant-général en Guyenne depuis 1580. Les renseignements donnés par Isaac de Pérès sur le lieu et la date de la mort du maréchal de Matignon ne concordent pas avec ceux qui ont été consignés par M. Ludovic Lalanne dans son *Dictionnaire historique de la France* (Paris, Hachette, 1877, 2e édition.) Suivant cet érudit, Matignon mourut « le 27 juin 1597, à Lesparre (Gironde). » Le *Moréri* de 1759 indique la même date que notre chroniqueur, mais fait mourir le vieux guerrier « en son château de Lesparre. » Selon Jean Darnal (*Supplément des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaux,* 1656, in-4°, Bourdeaux, J. Mongiron-Millanges, p. 110), « Le Samedy vingt-sixième juillet mil cinq cent quatre vingts dix-sept, ledit seigneur mareschal de Matignon mourut au chasteau de la Marque, à luy appartenant, en soupant,

Digitized by Google

La mère de Jan Léonard,[1] marchant de Nérac, mourust en ladite ville, le second aoust 1597, estant venue de Bourdeaux, environ deux mois auparavant sa mort.

Monsieur de Beaulieu, autrement Monsr de Rusé, secrétaire d'Estat,[2] passa en ceste ville, le ve aoust 1597, à son retour des eaux, et s'en alla le vi^e. La Chambre des Comptes luy fist festin dans la grande gelerie du Chasteau, ayant commendement de Madame, sœur unique du Roy,[3] de ce faire.

---

saisi d'une apoplexie; son corps fut porté à Bourdeaux par eau : il fut fort regretté, se mettant les gens d'honneur devant les yeux, avec quelle prudence il avoit gouverné la ville et la Province, en un temps le plus orageux qui aye jamais esté... » Dans la *Chronique Bordeloise*, par Jean de Gaufreteau (Bordeaux, 1876, t. I, p. 335), on trouve, sous la date de 1599 (pour 1597) les lignes que voici : « En cette année, le mareschal de Matignon meurt d'une apoplexie qui le surprit à table, dans Lespare, en Médoc, ainsin qu'il mangoit à son disner d'une perdrix...» Brantôme (*Grands capitaines français*, t. V, 1879, p. 172) raconte que « mangeant d'une gelinotte, il se renversa tout à coup sur sa chaise tout roide mort sans rien remuer.» Dom Devienne *Histoire de Bordeaux*, n° 192), met la mort du maréchal au 27 juillet 1597, et dit qu'elle fut si subite, « qu'elle ne parut pas naturelle. » Jacques de Caillière (*Histoire du maréchal de Matignon*, Paris, 1661, in-folio), fait mourir son héros d'apoplexie, le 27 juillet 1597, à Lesparre, « qui lui appartenait.»

[1] Jean Léonard, marchand, habitait le *Portal Marcadieu*. V., livre des tailles de 1599. Sa sœur avait épousé Migneau Tinerran, mort le 6 septembre 1596. La fille de Migneau Tinerran et de Jehanne Léonard, avait épousé Mathieu Rocher.

[2] Martin Ruzé, seigneur de Beaulieu, frère de Guillaume Ruzé qui fut évêque de Saint-Lô en 1570 et évêque d'Angers en 1572, fut lui-même successivement secrétaire des commandements d'Henri III, en Pologne, puis secrétaire des finances, enfin, secrétaire d'Etat (1588-1606). I mourut à Paris le 16 novembre 1613, âgé de quatre-vingt-six ans.

[3] Catherine de Bourbon, princesse de Navarre, naquit à Paris, le 7 février 1558 et mourut à Nancy le 13 février 1609. Elle épousa (janvier 1599) Henri de Lorraine, duc de Bar. Mme d'Armaillé a récemment raconté la vie de Catherine de Bourbon (Paris, Didier, in-12). La grande galerie du château se trouvait dans la partie Sud, aujourd'hui démolie.

Digitized by Google

Jaques Mazélières, fils aisné de M. Gaixiot Mazélières, Réformateur du Domaine,[1] mourust en ceste ville le ixe aoust 1597.

Anne de Chatelet, fille de feu M. du Chatelet, ministre, mourust le xve aoust 1597, dans le Chasteau, en la chambre de M. de Saint-Hilaire son beau-frère.

La femme du cappitaine Peton, qui estoit du pays de France, mourust le xxviii aoust 1597.

Madame de Lavalette[2] passa en ceste ville de Nérac venant de voir M. le duc d'Espernon, son fils, à Cadillac, le dimenche dernier jour d'aoust 1597.

Catherine de Lavalade, femme de Jean Pinolé, mon beau-frère, mourust dans la ville de Bourdeaux le xxixe 1597.

François Roquette, jardinier du Roy, mourust le xe septembre 1597.

---

[1] De Mazellières ou de la Mazellière, maison d'ancienne chevalerie, originaire de Bretagne, établie en Albret au commencement du xvie siècle. Elle a obtenu les honneurs de la Cour sur preuves, et, par conséquent, prouvé sa filiation et sa noblesse depuis l'année 1400, date de rigueur. Elle a formé trois branches : 1° des seigneurs de Mazellières ; 2° des seigneurs de Réaup ; 3° des seigneurs de Douazan. — On trouve beaucoup de détails sur cette maison dans la *Biographie de l'arrondissement de Nérac*, par J.-F. Samazeuilh, p. 568 à 588. Voir encore (*passim*), *l'Inventaire des Archives des Basses-Pyrénées* où, dès la page 7 du tome I, l'on rencontre le nom du capitaine Mazelières, dont le fils eut en 1581 pour parrain le futur Henri IV.

[2] C'était Jeanne de Saint-Lari, fille de Pierre de Saint-Lari, seigneur de Bellegarde. sénéchal de Toulouse, et de Marguerite d'Orbessans, et sœur de Roger de Saint-Lary, maréchal de France, si célèbre sous le titre de maréchal de Bellegarde. Elle avait été mariée le 15 septembre 1551, avec Jean de Nogaret, seigneur de la Valette, baron de Casaux et de Caumont, mort en décembre 1575. Madame de la Valette vécut jusqu'au 9 avril 1611. Quand elle passa par Nérac en venant du château de Cadillac, elle se rendait en Gascogne, dans le château de Caumont (arrondissement de Lombez, canton de Samatan). L'auteur de la *Vie du duc d'Espernon*, Guillaume Girard, nous apprend (édition de 1730, Paris, in-4°, p. 29) que « quelque instance qu'il (le duc, son fils) eut faite auprès d'elle pour lui persuader de venir à la Cour, il n'avoit jamais pu la faire résoudre à quitter la douceur de sa maison (Caumont) ni la modestie de sa première vie. »

Digitized by Google

Langlosse, marié à la fille de feu Simourre, mourust à la metterie appelée de Larroq, le viᵉ septembre 1597.

Pierre Puyferré,[1] ayant faict venir quelques commissaires en ceste ville, pour prendre le cappitaine Jan Mazelières[2] prisonnier, ne peurent le prendre, s'estant sauvé dans la maison du sieur de Brugère devant la maison duquel il y eust un grand gourgouil[3] et tout incontinent lesdits sergents furent mis en prison. C'estait un jour de Céne, xivᵉ septembre 1597.

M. de Miossens,[4] menant la compagnie du Roy, passa auprès de ceste ville, le dernier octobre 1597, et alla loger à Limon[5] où il demeura jusques au lundy 3ᵉ nobambre audit an, allant trouver Sa Majesté au pays de France.

La femme de M. Renaud, Ministre, venant du pays d'Alemagne, arriva avec toute sa famille, en ceste ville, le dimenche xᵉ nobambre

---

[1] Pierre Puyferré est inscrit au livre des tailles au *Portal du Marcadieu.*

[2] Dans la *Biographie de l'arrondissement de Nérac*, à l'article déjà cité consacré à la famille de Mazelière, M. Samazeuil n'a pas manqué de mentionner (p. 569-71), l'incident du 24 septembre 1597, inscrit encore en 1599 au livre des tailles.

[3] Nous ne trouvons ce mot dans aucun de nos anciens dictionnaires. C'est peut-être une onomatopée dérivée du bruit que fait l'eau en roulant dans les ruisseaux (*gourgos*) ou en dégorgeant par les *gargouilles*.

[4] Jean d'Albret, baron de Miossens et de Coarase, était fils de Jean d'Albret et de Suzanne de Bourbon. Il était à la fois parent du roi Henri IV par son père et par sa mère, laquelle avait été la gouvernante du jeune prince de Béarn. Une lettre adressée par le roi de Navarre à son ancien camarade d'enfance (janvier 1576, p. 81 du tome I du *Recueil des lettres missives*) porte cette inscription : *A mon cousin Monsʳ de Miossens, premier gentilhomme de ma chambre, gouverneur et mon lieutenant général en mes pays de Béarn et Basse Navarre.*

[5] Limon est aujourd'hui une paroisse du canton de Lavardac. Voir sur cette localité la *Monographie historique du canton de Lavardac*, par M. J.-B. Truaut, Agen, Prosper Noubel, in-8° 1851.

Digitized by Google

1597, aiant laissé ledit sieur son mary à Toulouze, qui arriva le lundy xie dudit mois et an.

M. de Beauqualun, principal du Collége de ceste ville, mourust le xxve nobambre 1597.

Thomas Tierry, s'estant retiré près son fils à Lisle, mourust au mois d'octobre 1597.

(A continuer).

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DU DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

(1795 — 1801)

A M. Ph. Thamizey de Larroque, membre correspondant de l'Institut.

MONSIEUR,

J'ai trouvé récemment, au milieu d'une infinité de pièces manuscrites relatives à l'histoire de la Révolution française, quelques lettres autographes de l'évêque constitutionnel de votre département, et vous avez pensé que la *Revue de l'Agenais* les accueillerait volontiers; permettez-moi de vous les adresser : présentées par vous, elles s'imposeront à l'attention des lecteurs. L'histoire intérieure de la Révolution n'est pas encore faite, vous le savez, Monsieur, et, comme l'a fort bien dit M. Taine, elle est vraiment inédite. Une pareille histoire ne sera possible que si tout le monde se met à l'œuvre pour faire une enquête sérieuse sur les effets de la Révolution dans les départements. Mais c'est surtout l'histoire religieuse de cette grande époque qui est mal connue. On croit généralement que la France révolutionnaire était athée, que nos pères ont vécu sans Dieu et sans prêtres depuis 1793 jusqu'au jour où Bonaparte daigna relever les autels. M. Thiers lui-même dit en plusieurs occasions que l'ancien clergé exerçait clandestinement dans les bois, ou dans les maisons particulières, après le 18 brumaire ; il dit que dix mille prêtres mariés conduits par des

Digitized by Google

évêques peu estimables, clubistes forcenés pour la plupart, composaient le clergé constitutionnel, et que ce clergé n'avait pas la confiance publique. Ces allégations sont absolument erronées, je crois pouvoir le dire sans manquer de respect à la mémoire d'un aussi grand historien. On commence depuis quelques années à rétablir les faits, et il en résulte, pour l'honneur de l'humanité, que le clergé constitutionnel (hétérodoxe ou non, je n'examine pas la question) possédait un grand nombre de prêtres convaincus et profondément honnêtes. Il y en avait environ deux cents dans le Lot-et-Garonne en 1796, et leur évêque, André Constant, ancien frère prêcheur, ancien professeur de théologie à l'Université de Bordeaux, était un homme d'un rare savoir, d'un véritable talent d'écrivain, et d'une haute vertu. Né en 1736, dans le diocèse de Saintes, il avait plus de cinquante ans lorsque la Révolution éclata, et sa conduite fut de tout point conforme à ses principes. Il refusa d'abdiquer en 1793, il resta courageusement à son poste même quand Monestier de la Lozère, Paganel et Ysabeau vinrent « terroriser » les paisibles habitants du Lot-et-Garonne; en 1795, il fut un des premiers à rétablir le culte, et il lutta pendant les années qui suisuivirent contre le plus affreux de tous les maux, contre la misère. En 1801, il offrit sa démission comme tous ses confrères, et contribua de tout son pouvoir à la pacification religieuse; il mourut en 1811, appelant de la Bulle *Unigenitus*, et son éloge fut prononcé par son confrère Mauviel, ancien évêque constitutionnel de Saint-Domingue. Ne vous semble-t-il pas, Monsieur, que la mémoire d'un tel homme est digne de respect, et que ses adversaires religieux eux-mêmes doivent le traiter comme Bossuet a traité Mélanchthon? Les lettres que je vous adresse m'ont paru touchantes et instructives; puissent-elles provoquer des recherches sur l'état de votre département pendant la Révolution ! Je m'estimerais heureux si elles amenaient la découverte de documents nouveaux destinés à éclairer ce point si obscur de notre histoire nationale.

Recevez, etc.

A. GAZIER.

Digitized by Google

I

[Au citoyen Leclère, libraire, rue Saint-Martin, près la rue aux Ours.]

Agen, ce 26 avril 1795, l'an III de la République, etc.

CITOYEN,

(Le commencement de la lettre a trait à une affaire particulière; Constant s'abonne aux *Annales de la Religion*, feuille hebdomadaire que firent paraître, en 1795, les évêques constitutionnels réunis à Paris)

..... Quoique étranger au pays où l'on m'avait appelé, j'ai toujours demeuré ferme à mon poste au milieu de l'orage et de la tempête furieuse qui nous a si longtemps agités. D'après le serment que j'avais fait, j'ai regardé cette résidence comme un de mes devoirs les plus sacrés. On ferma la porte de mon église, et dès lors je cessai mes fonctions, ne pouvant plus les continuer sans un danger imminent pour le peuple qui aurait voulu me suivre. Dieu merci, j'ai résisté à toutes les tentatives, même violentes, qu'on a faites pour me forcer à la remise de mes lettres ou de mes titres, ou à tout autre acte. Je voyais la religion trop évidemment compromise et trahie par ces actes, et je n'ai pas cru que les menaces ni la terreur pussent les excuser. Toutefois je dois cette justice à nos administrations que, malgré la constance de mon refus, j'ai toujours conservé ma liberté, et qu'il ne m'a été fait aucune attaque personnelle. Telle a été ma conduite pendant ce malheureux temps d'épreuve; je vous la transmets parce que peut-être on sera bien aise d'avoir une notice de la manière dont les premiers pasteurs se sont conduits. J'aurais bien désiré que mon exemple eût pu affermir tous les ecclésiastiques de mon diocèse. J'ai eu la consolation d'en voir un assez grand nombre

Digitized by Google

demeurer inébranlables; mais un plus grand nombre se sont laissé entraîner par les menaces à la remise de leurs lettres, ou à des déclarations qu'ils cessaient, abdiquaient ou renonçaient à leurs fonctions. Quelques autres ont malheureusement porté la perfidie plus loin; ils ont abjuré la religion. D'autres ont ajouté à ce premier crime celui de contracter mariage contre leurs premiers engagements. Mais, dès ce monde, ils commencent à éprouver la juste punition de leur conduite scandaleuse. Le mépris et l'opprobre les accompagnent partout.

Dès que le décret qui rend aux citoyens la liberté de leur culte eût paru, je vis leur vœu se porter vers moi pour la reprise des exercices religieux; je crus que la prudence demandait d'attendre encore quelque temps, surtout dans l'état de gêne où nous étions par rapport au local. Cependant, vers les fêtes de Pâques, je vis ce vœu si bien prononcé que je me déterminai à faire une chapelle dans ma maison. Je fus agréablement étonné de voir le zèle avec lequel le peuple se reportait vers sa religion. J'ai eu constamment dix prêtres chaque jour de fête et de dimanche, et le peuple s'est toujours rendu en foule à chaque messe. Cette grande affluence me fit craindre quelque désordre; cependant, j'ai été assez heureux pour qu'il n'y en ait point eu jusqu'ici; mais il me tarde beaucoup que nous ayons quelque église. Dans nos campagnes le peuple s'empresse également de reprendre son culte. Je vous fais passer, citoyen, le prix de mon abonnement et celui de deux autres citoyens pour les *Annales de la Religion;* l'un est le citoyen Barret Pelisseau, prêtre à Agen, et l'autre le citoyen Menne, officier municipal d'Agen.

..... Je vous serai bien obligé de me faire parvenir le plus tôt possible un exemplaire de la dernière lettre pastorale du citoyen Grégoire, évêque de Blois; je vous salue bien fraternellement, cher citoyen.

† A. Constant, *évêque du diocèse de Lot-et-Garonne.*

Digitized by Google

II

[Au citoyen Saurine, évêque de Dax, député à la Convention nationale.]

Agen, ce 24 mai 1795, l'an III de la République, etc.

..... Voilà bientôt deux ans que nos traitements ont cessé, et depuis cette époque je n'ai pu subsister ici qu'au moyen de quelques réserves bien faibles (car peut-on compter pour quelque chose la pension annuelle qu'on nous paie en papier, laquelle ne vaut pas trois louis en numéraire?).[1] Je demeurerai tant qu'il me sera possible de subsister, parce que je sens qu'il est de mon devoir de ne pas abandonner mon poste, autant que je puis le tenir; mais, cette ressource une fois épuisée, et bientôt j'en serai à ce point, il me faudra bien nécessairement me retirer dans ma famille, à moins qu'on ne fasse un sort aux pasteurs. Je pense qu'il sera moins difficile aux curés, parce qu'ils sont les pasteurs immédiats de leurs paroissiens, d'en obtenir les secours nécessaires qu'aux évêques. Quelques curés m'ont dit qu'il pourrait y avoir entre eux un accord pour faire un sort à leur évêque; mais il me paraît que cette voie serait sujette à de grands inconvénients, puisqu'elle mettrait en quelque façon l'évêque dans la dépendance des curés. Comment pourrait-il alors maintenir le nerf de la discipline? D'ailleurs, dans l'état de liberté où sont actuellement les ecclésiastiques il est à craindre que beaucoup ne voudront (sic) pas reconnaître leur évêque pour n'être pas obligés de concourir à lui faire un sort. Dès que le décret sur la liberté du culte fut

---

[1] Avec huit cents livres, nous ne pouvons avoir que cinq quartons de blé, écrivait en messidor 1795, le curé de Saint-Just-en-Bas, appelé Gardette Bordeneuve. Lettre ms.

Digitized by Google

venu,[1] je sentis mon devoir d'instruire les fidèles par une lettre, et je formai le projet de l'exécuter ; je voulais même y joindre la lettre encyclique de nos évêques afin de la répandre dans le diocèse où elle ferait, sans doute, un bien infini; mais les frais de l'impression m'ont fait trembler. Je n'ai pas, à beaucoup près, les facultés nécessaires pour cette dépense. Ainsi, vous voyez, respectable collègue, que non seulement on a fait à la religion et à ses ministres des maux incalculables, mais qu'on les a encore rendus irréparables en ôtant aux pasteurs tout moyen d'y remédier.

Nous sommes toujours, par rapport au culte, dans la situation la plus fâcheuse. Nous n'avons ni temples, ni vases, ni ornements, ni linge. Le citoyen Paganel,[2] qui brigua, il y a bientôt quatre ans, une place de vicaire dans ma cathédrale, et qui l'obtint en effet, parce que je ne le connaissais pas, ne s'est pas contenté de faire enlever les cloches de la cathédrale; par un arrêté, il a fait abattre le clocher qui était fort beau et a fait casser les cloches. Le citoyen Ysabeau,[3] également prêtre, a voulu se montrer le digne émule du citoyen Paganel. Sa fureur s'est portée contre les ornements sacerdotaux (je ne parle que de ce qui regarde la religion). Par un arrêté, il a fait convertir ces ornements en habits de théâtre, en sorte que chaque jour de comédie, on voit les baladins paraître sur la scène revêtus des ornements des ministres de la religion, auxquels on n'a fait d'autre changement que celui qui était nécessaire pour les faire paraître sur le théâtre. Voilà des faits certains. Le scandale donné par ces deux prêtres apostats a entraîné beaucoup de personnes, prêtres et laïcs, dans l'abîme. Les réfractaires et leurs partisans en prennent occasion

---

[1] Ce décret est du 3 ventôse an III (21 février 1795). Il permettait l'exercice du culte, mais n'accordait aucune église; c'est seulement le 11 prairial (30 mai) que Lanjuinais fit donner aux catholiques les églises qui n'avaient pas été vendues.

[2] Conventionnel de la Plaine (1745-1826). Il fut accusé de *modérantisme* à la suite de sa mission, mais se justifia.

[3] Ysabeau (né vers 1760, mort en 1823) compagnon de Tallien, à Bordeaux; il fut, comme lui, terroriste puis thermidorien.

Digitized by Google

de décrier le clergé constitutionnel et de lui faire perdre la confiance du peuple. Plusieurs familles honnêtes, qui avaient suivi constamment les exercices de la religion jusqu'à l'époque où l'on a renversé les autels, ne se montrent plus dans nos chapelles, et l'on ne peut douter que la défection scandaleuse des prêtres ne soit la cause de ce changement à notre égard. Ils le disent hautement...

Tout mon diocèse retentit d'un prodige qui s'est manifesté depuis quelques mois dans une petite ville du département. C'est le corps d'un ecclésiastique inhumé depuis ceux cent cinquante ans et qu'on a trouvé, à ce qu'on m'assure, dans son entier et dans toute sa souplesse. Le concours à la chapelle où l'on a exhumé ce corps est toujours considérable, et l'on m'a raconté des guérisons opérées à cette chapelle qui, si elles sont prouvées, ne peuvent être regardées que comme de vrais miracles. Dans toute autre circonstance, on m'aurait, sans doute, appelé pour constater les faits ; mais aujourd'hui je n'ai pas lieu de m'y attendre. Je ne sais trop comment me comporter à cet égard.

..... Le décret de suppression des assignats à face royale fait beaucoup de bruit et augmente la misère de plusieurs familles. Quand verrons-nous des temps plus heureux ?

Recevez, respectable collègue, l'assurance de mon attachement fraternel.

† A. Constant, *évêque du département de Lot-et-Garonne.*

Digitized by Google

III

[Au citoyen Grégoire, député à la Convention nationale, à Paris.]

Saint-Just, municipalité d'Hautefage, district de Villeneuve, département de L.-et-G., le 15 Messidor, 3e année (3 juillet 1795).

CITOYEN REPRÉSENTANT,

(Le commencement de la lettre a pour objet d'exciter de nouveau le zèle de Grégoire pour la religion).

... Il est fâcheux qu'il existe des divisions parmi les prêtres ; c'est une misérable querelle qu'il serait à souhaiter de terminer ; on peut dire qu'il y a trois opinions différentes, celle des prêtres insermentés reclus, celle des prêtres assermentés qui ne veulent pas reconnaître les nouveaux évêques, et celle des bons prêtres soumis aux lois de la République, qui ont tout fait pour elle. Les prêtres insermentés et ceux qui ne reconnaissent pas les nouveaux évêques causent dans tous les pays les plus grands ravages et désordres ; ils ne se contentent pas de dire la messe dans les chambres, mais ils fanatisent au point de rebaptiser, de marier de nouveau ceux qui avaient reçu ce sacrement, de publier que les messes, sacrements, offices, etc., des prêtres soumis aux lois sont des sacriléges et de toute nullité, et de vomir les injures et les calomnies les plus atroces contre eux ; ils se répandent dans les campagnes et détournent le peuple de tout bien. Tous ces faits sont de la plus exacte vérité ; je puis vous donner ce détail, et grâces à Dieu, je n'ai dans ma paroisse, où je suis curé depuis neuf ou dix ans, ni aucun prêtre ni aucune personne d'opinion différente. J'ai toujours été et je suis fort tranquille ; aussi, dans la persécu-

Digitized by Google

tion, j'ai toujours resté ferme à mon poste, à l'exception de trois mois où, par un arrêté violent de M. (de la Lozère), représentant, je fus obligé d'aller rester avec mes confrères trois mois au chef-lieu du district. De suite sorti, je revins dans ma paroisse où toujours j'ai exercé mes fonctions. Il est aisé de deviner que les rebelles ne désirent que la contre-révolution; sans doute que le gouvernement connaîtra toutes leurs menées et y mettra ordre.

... Nous sommes pour la plupart sans pain; on nous retarde toujours la pension que la Convention nous accorde. Depuis quinze jours notre trimestre est tombé, et, pour nous consoler, le receveur a déclaré qu'il n'a ni fonds ni ordre pour payer. En attendant il faut vivre; cette modique pension nous soutiendrait quelques jours, car avec 800 livres nous ne pouvons avoir que cinq quartons de blé. .

GARDETTE-BORDENEUVE, *curé de Saint-Just.*

Digitized by Google

IV

Moncrabeau par Nérac, le 20 août 1795, 3e année de la République.

CITOYEN REPRÉSENTANT,

Dans ma lettre du 12 du courant, je vous marquais que presque partout le culte avait repris, et que partout le peuple écoutait avec reconnaissance l'Evangile que nous lui prêchions. J'ignorais alors ce qu'il est essentiel que vous sachiez ; je vais vous le dire ; la prudence et la sagesse dicteront le parti qu'il y a à prendre.

Nous avons dans le voisinage deux ci-devant vicaires généraux (Lapanouse et Mélignan) de l'évêque de Condom, mort à Londres. Le premier, dit-on, a été nommé par les chanoines du Chapitre de Condom, réfugiés en Espagne, vicaire général du diocèse, *sede vacante*, le second, vicaire apostolique par le Pape, et c'est très certain.

Ces deux personnages sèment partout et très publiquement les principes les plus dangereux. Ils prétendent qu'on doit rétracter devant les autorités constituées tous les serments exigés par les lois, conséquemment celui de la liberté et de l'égalité. Déjà beaucoup des prêtres constitutionnels qui étaient en fonctions se sont rétractés, et je crains beaucoup que le nombre n'aille toujours croissant. Le souvenir de mille et mille ignominies qu'ils ont eu à supporter (à Condom, Dartigoite [1] leur faisait étriller les chevaux de la nation), la misère qui les presse, enfin le besoin de manger, sont des épreuves si rudes, que je crains qu'on succombe. Cependant il est encore des prêtres qui ont le courage et la vertu de ne pas fléchir. Quand nous nous voyons, nous nous consolons dans l'espoir que le gouvernement ne nous abandonnera pas. Nos adversaires ne doutent plus du triomphe, parce que le peuple,

[1] Ou mieux Dartigoyte, un des plus féroces tyrans du Midi, décrété d'accusation en 1795, mais amnistié avec les autres le 13 Vendémiaire.

Digitized by Google

qui semble être las de souffrir, les écoute de préférence dans beaucoup de paroisses. Ces Messieurs pleins de zèle, ne négligent rien pour faire accroire que le pain que les prêtres constitutionnels distribuent est un pain tout à fait empoisonné.[1] Enfin, ils disent hautement qu'il est très douteux qu'on ait suivi le pontifical dans l'ordination des évêques constitutionnels, et ceux-ci; dans celle des prêtres qu'ils ont faits. L'évêque du département nous a envoyé une circulaire pour nous prémunir contre le piége qu'on nous tend ; sans doute que vous en êtes instruit.

Il est des prêtres qui se rétractent avec tant d'éclat que, chaque dimanche, ils vont se prosterner à la porte de leurs églises, et solliciter le peuple de prier pour eux, afin que le Ciel leur pardonne le grand crime dont ils se sont rendus coupables par la prestation du serment. Plusieurs paroisses ne veulent que des prêtres non sermentés, ou qui se soient rétractés. Lapanouse et Mélignan ont grand soin de leur en envoyer.

Citoyen représentant, la bonne cause est violemment attaquée. Les prêtres constitutionnels, livrés à eux-mêmes, sont trop faibles pour résister aux ennemis de la patrie. L'exemple des réfractants en augmente prodigieusement le nombre. Nous serions bien humiliés de voir encore la persécution se renouveler. Vous êtes au centre de toutes les lumières ; nous vous demandons tous de nous faire passer quelque rayon qui nous éclaire, qui nous console et nous fortifie au milieu du danger qui nous environne. Un mot de réponse nous serait d'un grand soulagement, et je l'attends avec impatience.[2] Les réfractaires ou les rétractants ont l'air d'être bientôt maîtres de la plus grande partie des églises.

Salut et fraternité,

MARCELLIN BARRÈRE.

Au citoyen GRÉGOIRE, membre du comité d'Instruction publique à la Convention nationale, à Paris.

---

[1] Est-il besoin de faire observer que ce n'est ici qu'une métaphore ?

[2] Grégoire répondit le 23 juin 1796, comme l'indique une note m^te de son secrétaire.

Digitized by Google

V

[Au citoyen Saurine.]

Agen, ce 24 novembre 1795, l'an IV de la République, etc.

CHER ET RESPECTABLE CONFRÈRE,[1]

Je crains de vous ennuyer par mes lettres ; mais, je vous l'ai déjà dit, lorsque j'ai besoin d'écrire à Paris, vous êtes le seul à qui je puisse avoir recours. J'ai cru devoir vous avertir d'une querelle que quelques malveillants ont voulu me susciter sur la publication de ma lettre pastorale.[2] L'imprimeur, qui se trouvait déjà officier municipal à cette époque, convint avec moi que pour faire connaître plus promptement ce petit ouvrage, il imprimerait quelques affiches qu'on placerait aux lieux ordinaires. Je ne me contentai [pas] du consentement de l'imprimeur, officier municipal, je fis demander la permission à l'agent national, auprès de la municipalité, qui l'accorda bien volontiers. Ce fut même un soldat de ville qui fut chargé de placer les affiches. Deux ou trois jours après, le citoyen Raymond, ci-devant soi-disant noble, qui vient d'être placé dans notre municipalité, qui en est même président, vint me dire qu'on avait trouvé mauvais à la municipalité que j'eusse fait placer ses affiches et que, sans doute, je voulais me faire reconnaître par là pour évêque d'Agen, tandis qu'on n'en reconnaissait aucun. Je lui répondis que je ne prétendais pas être reconnu par la loi civile ; mais que cela n'empêchait pas que les fidèles, à qui j'adressais ma lettre, ne me reconnussent ; et que, comme j'avais la liberté de l'adresser publiquement aux fidèles, j'avais celle de la leur annoncer ; que, d'ailleurs, je m'étais muni de la permission que j'avais crue nécessaire. Il me dit qu'on avait eu tort, et que je ne pouvais pas plus m'annoncer pour évêque

---

[1] Il est fait mention de cette lettre dans les *Annales de la Religion*, tome II, page 239 ; on y dit que Constant s'est montré, durant la persécution, digne des premiers siècles de l'Eglise ; on l'engage à mépriser la censure de Raymond, dont la prétention est *ridicule*, à imprimer cette censure s'il est besoin, et à l'afficher même sur les murs de la ville d'Agen.

[2] Constant a fait imprimer un certain nombre de mandements et de lettres pastorales. J'en ai deux sous les yeux ; on en trouvera certainement dans le département de Lot-et-Garonne ; ces œuvres ont du mérite.

Digitized by Google

d'Agen que M. Bonnac.[1] Comme je le connais, je ne fus point étonné de cette répartie de sa part, car vous savez qu'il y a un parti qui ne reconnaît que les évêques réfractaires. Je lui ai observé que M. Bonnac était émigré, et que la loi défendait expressément de reconnaître aucun écrit d'un évêque non résidant en France ; qu'on ne devait pas, par conséquent, mettre sur le même pied les évêques constitutionnels. Il ne voulut rien entendre, et la conclusion fut que l'avis de la municipalité était, quoiqu'on n'eût rien couché sur les registres à ce sujet, que je ferais enlever les affiches dans le cours de la journée. Je vis bien que c'était une querelle qu'on cherchait à me susciter dans la vue de me nuire et de jeter de la défaveur sur la lettre que je venais de donner et qui commençait à se répandre. Je lui dis que je ne voulais point de querelle, et que je ferais enlever les affiches, ce que je fis réellement. Je sais que, même dans la municipalité, plusieurs ont trouvé mauvaise cette démarche du président à mon égard. Quelques-uns m'ont fait dire qu'ils s'attendaient que j'en écrirais. Ils désireraient voir réprimer ces hommes qui, pleins d'aristocratie, ont trouvé le secret, dans les dernières élections, de se faire nommer aux places, et profitent de cette occasion pour inquiéter ceux qui ne sont pas de leur parti. Voilà les gens à qui nous nous trouvons livrés aujourd'hui, après avoir été si longtemps menacés des poignards du terrorisme. Comme je crus, pour éviter le trouble, devoir me soumettre à la démarche humiliante que me prescrivit le président de la municipalité, cette affaire n'a eu aucune suite ; mais si cet homme n'est pas autorisé, comme je le crois, à me faire une querelle de ce genre, ne serait-il pas juste qu'il fût réprimé ? Je vous raconte le fait tel qu'il s'est passé. Voyez vous-même si le gouvernement ne voudrait pas prendre des mesures pour nous mettre à l'abri d'une telle malveillance. Vous avez reçu sans doute les deux envois que je vous ai faits. J'attends votre réponse pour vous faire passer ce qui pourrait manquer au dernier abonnement des *Annales*. Je vous embrasse bien tendrement en Jésus-Christ. Si je pouvais vous être utile à quelque chose, vous pouvez disposer de moi comme de quelqu'un qui ne peut vous être plus dévoué.

† A. CONSTANT, *évêque d'Agen, département de Lot-et-Garonne.*

---

[1] C'est *de* Bonnac qu'il faudrait lire ; les nécessités du moment ont privé ce prélat de la particule.

Digitized by Google

VI

[Au citoyen représentant Grégoire.]

A Agen, le 4 Pluviôse de l'an IV (24 janvier 1796).

CITOYEN,

Dans ce département, comme dans les circonvoisins, règne une si grande confusion et un tel désordre que, s'il se propage dans toute la République, il ne peut manquer de conduire à quelque évènement sinistre pour elle.

Tout le monde sait que les prêtres réfractaires sont le plus grand agent du royalisme, ou, pour mieux dire, ne travaillent-ils que pour la même cause. Or, ils se sont emparés de tous les esprits. Déjà les prêtres constitutionnels sont un objet d'horreur à tout le peuple ; on lui a persuadé que c'est faire une bonne œuvre que de les exterminer par toutes sortes de voies. Déjà leurs églises sont forcées pour être dévastées; déjà la plus grande partie des conformistes se sont vus dans la nécessité de se rétracter pour éviter les suites de cette persécution ouverte. Nouveaux acteurs pour souffler l'anarchie, l'aristocratie et la fureur contre les prêtres qui restent encore soumis à la République, mais qui auront besoin d'une grande constance pour persévérer dans leurs sentiments.

Déjà les municipalités se mêlent de la partie; elles ont chassé les prêtres assermentés, n'en veulent que des réfractaires, et prêtent leurs administrations pour tenir cachés ceux qui devraient être en réclusion par le décret du 7 vendémiaire de la présente année.

Le mode de cette nouvelle rétractation n'est pas moins répréhensible; elle se fait par l'entremise d'anciens vicaires généraux soi-disant constitués du pape pour relever du serment, et c'en est assez pour que ces prêtres soient autant de suppôts des royalistes. Pourquoi ne pas réprimer ces boute-feux ? Ce serait manquer de couper le mal par sa racine. Pour détruire le royalisme dans sa source empoisonnée, il faut fermer la bouche de ces apôtres anti-constitutionnels. Rien de plus nécessaire et de plus instant pour prévenir ce qui pourrait s'ensuivre de désastreux pour la République.

Salut et Fraternité,

MAZET, *curé de Montaigu, en Agenois.*

Digitized by Google

VII

[Au citoyen Saurine.]

Agen, ce 27 février 1796, l'an IV de la République, etc.

TRÈS CHER ET TRÈS RESPECTABLE CONFRÈRE,

J'attendais avec impatience la seconde lettre encyclique de nos respectables confrères;[1] je l'ai reçue enfin, et vous devinez avec quel empressement je me suis porté à la lire. Elle a parfaitement répondu à mon attente. Quoique je n'aie pu en prendre qu'une lecture rapide, cette lecture a néanmoins suffi pour me faire juger que la lettre est un monument digne des beaux siècles de l'Eglise, qui rendra chère et précieuse à la postérité chrétienne la mémoire des évêques qui l'ont présentée. Je n'avais pas encore fini de la parcourir que les ecclésiastiques de la ville, ayant appris que je l'avais reçue, sont venus me la demander, et me l'ont presque arrachée des mains. Tout ce que j'ai pu obtenir d'eux, c'est qu'elle me fut remise au moins le dimanche matin, parce que je voulais en donner lecture au peuple. En effet, je commençai dimanche dernier à la lire à ma messe, et le peuple l'écouta avec attention. J'aurais bien désiré que d'avance on eût pris des mesures pour la rendre plus commune. J'ai proposé de vive voix ou par lettres à beaucoup d'ecclésiastiques de se la procurer et de la faire connaître même aux peuples de la campagne; mais l'état de la plupart des ecclésiastiques est si malheureux, qu'à peine ont-ils de quoi se fournir du pain. La chute totale des assignats les jette dans la plus grande misère. Ceux qui en avaient une certaine quantité ont profité de l'occasion de l'emprunt forcé pour tirer quelque numéraire de leurs assignats. J'ai trouvé fort beaux les plans que présente la lettre encyclique, soit pour l'organisation d'un gouvernement ecclésiastique dans chaque diocèse, soit pour l'administration des oblations des fidèles pour les frais du culte,

---

[1] Les *évêques réunis* (Grégoire, Saurine, Boyer et Desbois) publièrent coup sur coup, en 1795, deux encycliques très curieuses qui exercèrent une action considérable sur le rétablissement du culte en France.

Digitized by Google

l'entretien des ministres, le soulagement des pauvres, soit enfin pour l'établissement des écoles chrétiennes. Ces plans me paraissent les seuls propres au rétablissement de la discipline et du bon ordre. J'avais prévenu la lettre pour le rétablissement des archiprêtrés; je proposai ce même plan dans un avis que j'adressai à mes coopérateurs, lorsque je publiai ma lettre pastorale. Mon dessein était de vous en faire passer un exemplaire avec ma lettre pastorale; mais je l'oubliai, je répare aujourd'hui cet oubli.

J'ai la consolation de voir que dans les cantons où mon plan a été exécuté, l'ordre s'est rétabli; les ecclésiastiques sont unis, et les dissidents sont dans le dépit en voyant l'ordre se rétablir parmi nous et se trouvant eux-mêmes isolés au milieu de leurs confrères réunis. Je vous prie, mon cher confrère, d'être l'interprète de mes sentiments auprès de nos respectables collègues de Paris, et de me faire mettre au nombre de ceux qui ont applaudi à la deuxième lettre encyclique, et qui adhèrent de tout leur cœur à ce monument de leur zèle éclairé et vraiment pastoral. Si j'ai quelques observations à faire, je vous les ferai parvenir le plus tôt qu'il me sera possible. Je vous ai déjà dit que je n'ai eu que le temps de prendre une lecture rapide de la lettre. Tout ce que j'observai, fut qu'il n'y avait pas un article particulier, dans le chapitre qui traite des différentes églises, pour l'église de Rome. J'aurais cru que, cette église, étant la mère des autres églises, aurait mérité qu'on lui eût consacré un article. Il est vrai que, dans le cours de l'ouvrage, nos évêques s'expliquent sur l'union, le respect et la soumission que nous lui devons.

Parmi les ecclésiastiques attachés au service de la paroisse cathédrale, il en est un qui me fatigue beaucoup, de même que les ecclésiastiques desservant la même église. Cet homme, qui était autrefois du nombre de mes vicaires cathédraux, prétend toujours avoir les droits épiscopaux, assujettir ses confrères à ses caprices, et m'y assujettir moi-même. Il accapare tant qu'il peut le casuel; il va réconcilier des églises, non-seulement sans ma permission, mais contre ma défense; il introduit, ou du moins il entreprend d'introduire de son chef des innovations; il a même proposé d'instituer des ecclésiastiques dans des paroisses contre ma défense. Je vous prierai de me donner votre avis et celui de nos collègues sur les entreprises de cet ecclésiastique. Les marguilliers de la paroisse, informés de sa conduite à mon égard et à

Digitized by Google

l'égard de ses confrères, vinrent me prier de leur permettre de le remercier et de lui donner son congé. Je craignis un éclat; en conséquence, je leur dis qu'il valait mieux commencer par tenir une assemblée où quelques personnes notables de la paroisse seraient appelées avec les ecclésiastiques desservant la paroisse, et que là on le prierait de s'expliquer sur les griefs qu'on avait à lui reprocher. Cette assemblée eut lieu dimanche, mais il ne voulut pas s'y rendre. Je vais proposer un règlement touchant les pouvoirs et les fonctions des ecclésiastiques attachés au service de la cathédrale; je le ferai adopter par les autres ecclésiastiques et par la paroisse assemblée. Je pense que ce sera le moyen le plus efficace de le rappeler au devoir et de le fixer dans la sphère où il doit se renfermer.

Vous me demandez comment je suis; je crois que mes lettres précédentes vous ont fait connaître mon état. J'adopte bien volontiers le plan proposé pour la tenue d'un concile national.[1] J'en sens toute la nécessité, et je regarde cette assemblée comme le seul moyen qui puisse porter quelque remède à nos maux. J'adopte encore le terme fixé pour la tenue du concile, c'est-à-dire au premier de mai; je ne suis que fâché que mon état de faiblesse ne me permette pas d'entreprendre le voyage à pied, et que la misère où je suis ne me laisse aucune ressource pour l'entreprendre à cheval ou en voiture. Voilà ce qui fait ma peine. Mais enfin tous les évêques ne peuvent pas s'y rendre, et j'espère qu'on me permettra d'être de ceux qui resteront dans les départements pour remplir les fonctions épiscopales qui pourraient se présenter pendant la tenue du concile.

Recevez, cher et respectable confrère, l'assurance de l'attachement respectueux avec lequel je suis pour la vie

Votre dévoué serviteur,

A. CONSTANT, *évêque du diocèse d'Agen, département de Lot-et-Garonne.*

---

[1] Annoncé pour le 1er mai 1796, ce Concile s'ouvrit le 15 avril 1797, à Notre-Dame. Constant s'y rendit comme une cinquantaine de ses confrères.

Digitized by Google

VIII

[Au citoyen Saurine...]

Agen, ce 22 mai 1796, 3 prairial de l'an IV de la République etc.

(Affaires particulières; plaintes contre la friponnerie de l'individu qui lui avait loué un logement pour 3 ans à raison de 100 pistoles par an en assignats, payables d'avance...)

— Si les presbytères n'eussent pas été mis en vente, je me serais retiré dans quelque paroisse de campagne, quoique je sente bien que je n'y serais pas à portée de correspondre avec le diocèse; mais dans la nécessité on fait comme on peut.

— J'ai fait depuis Pâques quelques visites dans les villes et les campagnes de mon diocèse. En général j'ai eu de la consolation. J'ai vu dans plusieurs endroits le peuple se porter avec beaucoup d'empressement et de zèle à nos cérémonies religieuses. J'ai même vu dans plusieurs paroisses les offices se célébrer avec autant de pompe et de majesté qu'avant la révolution de l'impiété. Je tâche par mes instructions de leur faire sentir le prix de la religion et l'intérêt qu'ils ont de s'y attacher de plus en plus. Presque partout, dans les paroisses où les curés me reconnaissent, on a fait des premières communions. Il y a quinze jours, je me trouvai dans une ville, Astaffort, où j'étais attendu depuis quelque temps; j'y donnai le sacrement de confirmation à sept cents personnes, toutes munies du certificat de leur préparation. Le temple, quoique fort vaste, ne put contenir la foule. Je craignis que l'affluence ne produisît quelque désordre; mais par les mesures que l'on prit tout se passa bien. On m'a écrit depuis mon retour que j'avais été

Digitized by Google

assez heureux pour obtenir le suffrage de tous les partis, et que, depuis cette époque, plusieurs personnes qui jusqu'alors ne s'étaient point rendues à l'église continuaient de s'y rendre. Je dois partir la semaine prochaine pour une autre ville, Aiguillon, et j'ai lieu d'espérer un accueil aussi favorable. Le président de cette administration est venu lui-même avec le curé me prier de m'y rendre pour la Fête-Dieu. On me demande de tout côté dans le diocèse. Ma peine est de ne pouvoir me rendre partout aussitôt que je le désirerais. J'avais promis de me rendre dans une autre ville assez considérable, appelée Villeneuve-sur-Lot, après la Fête-Dieu. Quelque malintentionné, qui me voyait sans doute avec peine aller dans ce pays, voulut détourner mon voyage. Je reçus une lettre anonyme de l'endroit, dans laquelle on cherchait à me faire craindre des dangers, si je faisais ce voyage. On m'assurait de plus que l'administration ne m'y verrait pas avec plaisir. Je ne fis pas beaucoup de cas ni de la lettre ni des menaces. Je crus cependant que la prudence exigeait que je prisse quelques informations avant que de partir. J'écrivis donc au nouvel archiprêtre, (j'ai déjà fait nommer des archiprêtres dans les divers cantons du diocèse), et je le priai de me dire ce qui en était. L'archiprêtre, étonné de la lettre que je venais de lui écrire, alla aussitôt la porter à l'administration, et l'effet qu'elle y produisit à été une nouvelle consolation pour moi. Les administrateurs assemblés chargèrent l'archiprêtre de m'écrire de leur part, et de me dire qu'il leur tardait que le moment arrivât où je paraîtrais dans leur ville; qu'ils me verraient avec plaisir remplir les fonctions de mon ministère; qu'ils étaient persuadés que tout le monde me verrait avec le même transport, et que si, par impossible, quelqu'un osait m'inquiéter, ils le feraient rentrer dans le devoir. Ce sont les termes de la lettre. Si nous avions le plus petit mot du gouvernement en faveur de la religion et de ses ministres j'espérerais que bientôt les villes et les campagnes seraient plus chrétiennes qu'elles ne l'étaient avant les ravages de l'impiété. Il est quelques lieux où cette malheureuse peste domine toujours; il en est d'autres grandement fanatisés par l'anti-républicanisme.

— Parmi ces derniers, il en est un où l'on cherche maintenant à me faire de la peine; voici à quelle occasion Je reçus, il y a quelques jours, une dénonciation contre un malheureux curé qui a pris femme et qui néanmoins est remonté à l'autel, au grand scandale de tous les vrais fidèles. Sur la dénonciation qu'on m'en fit,

Digitized by Google

j'écrivis à l'archiprêtre de l'arrondissement pour m'assurer du fait et de l'impression que faisait sur l'esprit des fidèles la conduite sacrilège de ce prêtre. La lettre de l'archiprêtre me confirma tout ce qu'on m'avait dit. Je crus que le moyen le plus propre pour arrêter le scandale était de faire connaître à ce prêtre et aux fidèles les censures portées par les canons contre les prêtres mariés. J'adressai, en conséquence, à l'archiprêtre une espèce de sentence où je rappelais les censures portées en pareil cas, et je le chargeai de la faire connaître aux fidèles de cette paroisse. Ce n'est point une excommunication en forme, mais simplement une notification des censures de l'Eglise en pareil cas. Cependant le président de l'administration du lieu, ennemi des prêtres assermentés et non rétractés, en a pris occasion de m'inquiéter, ainsi que les prêtres du voisinage qui ont pris avec moi intérêt à cette affaire. Il traduit cette sentence comme un libelle diffamatoire contre le ci-devant curé. On m'a écrit que ce prêtre marié a fait une rétractation secrète de son serment, et que c'est cette rétractation qui lui a valu la protection du président de l'administration. Comme on voit trop clairement que ces rétractations n'ont été provoquées que dans la vue de grossir le parti des ennemis de la République et de former partout, s'il était possible, de nouvelles Vendées, et que, d'ailleurs, la rétractation de ce lâche ministre étant secrète il était toujours censé appartenir, au moins extérieurement, à la classe des ecclésiastiques constitutionnels, j'avais tout lieu de craindre qu'on ne manquerait pas de faire rejaillir sur nous tout l'odieux et le scandale de cet ecclésiastique, et de nous imputer de souffrir parmi nous, sans réclamation, des prêtres mariés exerçant les fonctions du saint ministère et des anti-républicains. Il était donc important pour l'honneur des ecclésiastiques constitutionnels de faire connaître aux vrais fidèles et aux amis sincères de la patrie que nous n'approuvons pas les ecclésiastiques de cette trempe; et je n'avais pas de voie plus propre que celle que j'ai prise pour le faire connaître. Les décrets sur la liberté du culte m'assurent que je pouvais sans crainte prendre ce moyen. Les peines portées par les lois ecclésiastiques sont toutes spirituelles, et du ressort de la religion. La lecture en a été faite uniquement dans l'intérieur du temple, conformément à la loi. Si la rétractation de ce curé eût été publique, je l'aurais abandonné au nouveau parti qu'il a embrassé, je ne l'aurais plus compté au nombre des brebis confiées à mes soins. La publicité de sa rétractation aurait assez

Digitized by Google

fait connaître qu'il s'était séparé de moi et des ecclésiastiques qui me reconnaissent pour leur pasteur ; et dans ce cas, je n'aurais fait contre lui aucune démarche, comme je n'en ai point fait contre les prêtres réfractaires ou rétractés publiquement, ou même mariés, qui ne reprennent point leurs fonctions. Je les abandonne au jugement de Dieu. Mais on voit qu'ici le cas est tout différent, et qu'il exige par conséquent d'autres mesures. Le président de l'administration a contre lui dans cette affaire de puissants adversaires, entre autres le commissaire national de la même commune, et un médecin qui a été longtemps administrateur, et qui réunit de la droiture à de grands talents. Ceux-ci attaquent à leur tour le président pour des faits graves relatifs à ses fonctions, et poursuivent sa destitution. On croit que cette affaire sera portée au ministre de la police, si elle ne l'est déjà. Je vous prie en conséquence, si la chose vous est possible, de voir le ministre, afin de voir s'il est nanti de cette cause, et de l'appuyer de tous vos moyens. Le nom du président est Baboulène, président de l'administration de Beauville. Celui du commissaire est Loliere (?) près la même administration. Le nom du médecin est Vacquié, et le nom du curé marié est Concaret, à Roquecor. S'il n'était question que de moi, je ne vous donnerais pas cette peine, je souffrirais volontiers et même avec joie pour une si belle cause. Mais je ne voudrais pas que la religion, faute d'être défendue, fût compromise par la malice de nos ennemis. Tous les vrais fidèles ont applaudi et applaudissent à la mesure que j'ai prise contre ce prêtre scandaleux.

† A. Constant, *évêque du diocèse d'Agen, département de L-et-G.*

Digitized by Google

IX

[Au citoyen Saurine...]

Agen, ce 24 Juillet 1796, l'an IV de la République, etc.

TRÈS CHER ET VÉNÉRABLE COLLÈGUE,

Je prends tous les moyens pour procurer à notre vénérable collègue, l'évêque de Blois, les matériaux que notre contrée peut lui fournir pour la composition de l'histoire qu'il médite [1] J'ai déjà écrit à ce sujet dans plusieurs cantons; mais je n'ai presque rien reçu encore. A mesure qu'il me viendra des faits certains et de la nature de ceux qui doivent trouver place dans son histoire, je les lui enverrai. Je vous fais passer six proclamations ou arrêtés que j'ai recueillis, et qui sont des monuments certains relatifs à la tyrannie ou à l'impiété. Voici encore quelques faits qu'il peut insérer dans son histoire sans aucune crainte d'être démenti. Le premier est celui d'un prêtre constitutionnel nommé Martin, de Villeneuve-du-Lot, guillotiné à Paris, parce que, sur la demande du peuple, et sur la permission par écrit de la municipalité du lieu, il avait dit la messe, dans le temps que l'impiété commençait à s'agiter contre le culte, sur un autel qu'on lui avait préparé hors de l'église, à cause de la grande affluence du peuple que son église ne pouvait contenir. Il fut poursuivi ; la municipalité, craignant sans doute pour elle-même, s'empara de la permission par écrit qu'elle avait donnée. Le malheureux prêtre fut conduit à Paris, et périt sur l'échafaud. Le second est d'un prêtre nommé

---

[1] Une histoire religieuse de la Révolution dont Grégoire n'a donné que des chapitres détachés comme son *Histoire du mariage des prêtres*, son *Histoire des sectes* et son *Histoire de l'émigration ecclésiastique*.

Les matériaux qu'il avait recueillis, et dont ces lettres faisaient partie, ne sont pas perdus pour l'histoire.

Digitized by Google

Lartigue, qui a été massacré en 1792 aux environs de Clairac, même département. Il est vrai qu'il était réfractaire, mais l'assassinat n'en est pas moins horrible. Le troisième regarde un prêtre, nommé Olien, du département de la Haute-Garonne, qui, fuyant la persécution contre les ministres du culte, se présenta le 25 novembre 1793, à la Société populaire d'Agen, en qualité de prêtre constitutionnel. Le citoyen Gardette, l'un des plus féroces terroristes que nous ayons eus, membre du Comité de surveillance révolutionnaire, le fit arrêter et conduire dans la maison d'arrêt, où il a été détenu jusqu'au 20 Germinal suivant. On a vu ce même Gardette, à la municipalité, s'affubler des ornements sacerdotaux qu'il faisait enlever des églises. Le quatrième est le renversement du clocher de la Cathédrale, le seul monument remarquable que présentât cette ville, et le brisement des cloches, en vertu d'un arrêté de Paganel, en mission dans notre département, et qui était lui-même vicaire de la Cathédrale. Le cinquième est un arrêté du prêtre Isabeau, également en mission, qui ordonna que les ornements d'église seraient transformés en habits de théâtre, et serviraient aux baladins et aux actrices dans les pièces qu'on jouerait. On ne manqua pas à prendre les plus riches, qui paraissent tou jours sur le théâtre chaque fois qu'on joue.

Pour remplir la commission que vous m'avez donnée touchant l'organisation des presbytères dans les diocèses de l'arrondissement de la métropole de Bordeaux, qui n'ont point de premier pasteur, j'ai écrit à Bergerac et à Saintes; mais je n'ai point encore reçu de réponse. Je ne sais comment vont les diocèses de Luçon, de Tulles, de Limoges, d'Angoulême et des Deux-Sèvres, qui sont de la même métropole. Si j'avais les moyens de voyager, je partirais pour le voir par moi-même; mais je n'ai pas même ceux de me soutenir ici, si quelque nouvelle mesure ne nous assure bientôt notre subsistance; car on ne peut compter, au moins ici, sur le secours du peuple, malgré la bonne envie qu'il a de conserver sa religion.

Notre département a pris récemment un arrêté qui exclut des places d'instituteur dans les communes les curés ou desservants. Plusieurs avaient demandé et obtenu ces places pour avoir un logement dans leurs paroisses; mais cet arrêté du département les force d'en sortir, parce qu'ils n'ont point de logement. Je ne doute point que ce ne soit un effet de la mauvaise intention de

Digitized by Google

cette administration, qui paraît ne chercher qu'à détruire entièrement le culte. Voyez s'il y aurait quelque remède à ce nouveau mal. Notre voisinage est infesté de prêtres rétractants et dissidents qui fanatisent tranquillement le peuple dans leurs églises, l'animent contre nous, même par des lettres anonymes pleines d'horreurs. C'est ce que je viens d'éprouver dans une paroisse à deux lieues d'ici, où j'allai donner la confirmation, il y eut dimanche huit jours. Ces prêtres s'étaient permis de dire aux peuples de leurs paroisses que j'étais un schismatique et un excommunié, et que ceux qui assisteraient à la cérémonie encourraient eux-mêmes l'excommunication. Ils lancèrent contre moi des lettres anonymes où j'étais traité d'intrus, de loup, avec d'autres épithètes du même genre. Nos administrations voisines voient tout cela, semblent l'approuver par leur silence, et se complaire même dans cette guerre religieuse. Toutefois ces sarcasmes et ces manœuvres n'empêchèrent pas qu'il n'y eût un grand concours dans la paroisse où je me rendis, qui s'appelle Sauvagnas.

Voici un autre trait qui vous prouvera encore quel est l'esprit des administrations de cette ville, tant par rapport à la religion qu'à notre égard. Vous vous rappelez peut-être que, lorsque j'eus fait imprimer ma dernière lettre pastorale, le président de l'administration municipale me chercha querelle sur ce que j'avais fait placarder des affiches pour l'annoncer, après en avoir obtenu la permission, et que j'avais pris le titre d'évêque d'Agen. Je donnai en 1792 un catéchisme, à la tête duquel je mis un mandement. L'édition de ce catéchisme étant épuisée, et le peuple s'adressant à moi de tous côtés pour m'en demander, je me proposais d'en donner une nouvelle édition. L'imprimeur de la ville, qui se trouve aujourd'hui membre de l'administration du département, guidé par un sordide intérêt, m'a prévenu. Sans me dire le moindre mot, il a réimprimé ce catéchisme, a supprimé mon nom et le mandement, et cela, sans doute, parce que la France ne reconnaît plus de ministres du culte. C'est annoncer au diocèse qu'il n'a plus d'évêque. Est-il possible que nous n'ayons plus de moyens pour arrêter de pareils désordres ? Il ne me sera plus possible, comme vous voyez, de rien faire imprimer sous mon nom et mon titre d'évêque.

Je vous prie de me marquer le plus tôt que vous pourrez ce que coûte le Bréviaire de Paris, en français. Mon dessein était,

Digitized by Google

avant que l'impiété renversât nos autels et nous réduisît à la misère, de faire prendre ce bréviaire aux religieuses, car j'ai toujours regardé comme un abus et un ridicule de les forcer à dire de longs offices dans une langue qu'elles n'entendent pas. Plusieurs le prendraient aujourd'hui, mais elles n'ont pas de quoi s'acheter du pain. Cependant il en est quelques-unes qui, un peu plus aisées par les secours de leurs familles, se déterminent à le prendre pourvu qu'il ne soit pas trop cher. Ainsi je vous enverrai de l'argent, au moins pour une, dès que vous m'en aurez marqué le prix, et il lui tarde beaucoup de l'avoir. Je pense que quelques autres ne tarderont pas à faire la même demande. Je n'ai reçu, depuis l'ouverture du semestre courant, aucun numéro des *Annales*, ni du *Bulletin de la semaine*, quoique je vous eusse prié de souscrire pour moi. C'est véritablement une privation pour moi. On a craint sans doute que je ne fera's pas honneur à mon engagement; mais on ne me connaît pas. Si ma misère était moins grande, j'aurais pris près de moi et je pourrais prendre encore un ecclésiastique de mérite pour m'aider dans mes écritures, car je suis accablé. Il se serait chargé en même temps du dépôt de librairie annoncé par les *Annales*; il entend parfaitement bien cette partie.

Si je n'ai pas le secours d'un ecclésiastique, ce sera encore une raison qui me forcera à la retraite, par l'impossibilité où je me trouve de remplir les devoirs de ma place. Je vous embrasse tendrement et fraternellement en Jésus-Christ, ainsi que tous nos respectables collègues réunis à Paris.

† A. Constant, *évêque du diocèse d'Agen, département de L.-et-G.*

(*A continuer.*)

Digitized by Google

NOTES HISTORIQUES

SUR DES

MONUMENTS FÉODAUX OU RELIGIEUX

DU DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE.[1]

(Suite)

III

FRANCESCAS. SAINT BARTHÉLEMI DE TRILLAN. SAINT CIRICE. GARDÈRE ET VIALÈRE. MONCRABEAU.

FRANCESCAS. — Le canton de Francescas comprend un certain nombre de communes, villages, églises ou châteaux que j'ai déjà nommés, tels que La Montjoye, Bax, Beaulens, Le Nom-Dieu, Goulard, Autièges et Fieux. Il me reste à parler de l'autre partie du même canton. Commençons par le chef-lieu.

Le monastère et l'abbé de Condom étaient seigneurs de Francescas au XIIIe siècle. Ils reconnurent en conséquence, le 16 novembre 1286, tenir en fief d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, duc de Guienne, seigneur d'Agenais, le château, la juridiction et la terre de Francescas, avec leurs appartenances (*Item castrum de Francescas, juridictionem et terram cum suis pertinentiis.*) (*Archives historiques du département de la Gironde, tome I, p. 363*).

---

[1] Voir page 120.

Digitized by Google

Géraud de Madirac, chevalier, reconnait le 14 novembre 1286, tenir du même roi d'Angleterre, seigneur d'Agenais, toutes les terres et vignes qu'il possède dans la juridiction de Francescas (*in honore de Francescas*), et devoir pour cela un servant d'armes à pied, lorsque l'ensemble de l'armée d'Agenais marche (*unum servientem peditem de exercitu, quando communis exercitus Agennensis exit.*) (*Idem*, p. 353).

Arnaud de Fraulenx (ou de Baulenx), chevalier, reconnait tenir du même roi tout ce qu'il possède à Francescas et dans la juridiction, au-delà du dex (*apud Francescas, et in honore ejusdem loci, extra decos ejusdem loci*), tant de son chef que du chef de dame Honorie, sa défunte épouse (*Idem*, p. 354).

Raymond de Fraulenx (ou de Baulens), habitant de Francescas, reconnait tenir du même roi Edouard, tout l'*affarium* ou bien donné en franchise appelé del Giestar, situé dans l'honneur et le district de Francescas (*totum affarium vocatum Del Giestar, quod affarium est in honore et districtu de Francescas.*) Il déclare devoir pour cela un sorvant d'armes à pied, lorsque les nobles et les autres du pays se réunissent en armée (*quando nobiles et alii de patria faciunt exercitus.*) (*Idem*, p. 354).

Messire Bertrand de Somont, chevalier, reconnait le même jour 14 novembre 1286, tout ce qu'il possède dans l'honneur de Francescas, et déclare devoir fournir pour cela un servant d'armes, avec le seigneur de Saint-Barthélemi de Trillan (*Dominus Bertrandus de Somont, miles.... et recognovit se debere facere pro prædictis, unum servientem de exercitum cum domino sancti Bartholomei d'Estrillano.*) Il excepte de sa reconnaissance au roi d'Angleterre, ce qu'il tient, dans ledit lieu de Francescas, de messire Guillaume-Raymond de Pins, au nom de dame Vianne, sa défunte épouse et le serment de fidélité (*excepto eo quod tenet a domino Guillelmo Raymundo de Pinibus, nomine dominæ Vianæ (uxoris) quondam in dicto loco de Francescas, et sacramentum fidelitatis.*)

Le même Bertrand, chevalier, reconnait l'*affarium* qu'il possède dans la paroisse d'*Anteras, ratione cujus debet stare juri cum dicto domino.*

Il reconnait, en outre, tout ce qu'il possède *in affario de Bandar*, situé dans la juridiction de Francescas, qu'il tient du même roi, et pour raison duquel il doit *stare juri coram dicto domino.* (*Idem*, page 358).

Digitized by Google

Il résulte de la reconnaissance consentie par l'abbé de Condom, qu'en l'année 1286, cet abbé et son abbaye possédaient le château, la juridiction et la terre de Francescas, qu'ils en étaient par conséquent seigneurs hauts justiciers. Que s'était-il passé depuis cette époque ? Comment et à quelle époque les abbés de Condom, devenus évêques en 1317, avaient-ils perdu la seigneurie et la justice de Francescas ? Je l'ignore. Ce qu'il y a de certain, c'est que Francescas était une ville royale sous les derniers Valois, qui nommaient leurs juges royaux à Francescas. En voici les preuves :

Par Lettres patentes données à Paris le 23 janvier 1579, Henry III, par la grâce de Dieu, roi de France et de Pologne, donne à Me Allem de Brégand, « l'estat et office de juge civil et criminel de Francescas. » Et un acte judiciaire authentique, écrit sur parchemin, faisant partie de mes archives et signé du Puy, greffier, commence ainsi : « Allem de Brégand, licentiez ez loyz, juge ordinaire pour le roi en la ville de Francescas, à tous ceux quy ces présentes verront, salut. Scavoir faisons et attestons que le vingtiesme de décembre mille cinq cens nonante quatre.... »

Pierre du Cos, sieur de Bourgade en la commune de Fieux, est nommé juge royal de Francescas par Lettres patentes données à Paris le 8 mars 1635 (*original en parchemin*). Le 12 juillet de la même année 1635, il requiert deux notaires de Fieux et de Francescas, de lui faire une copie, collationnée sur l'original des provisions de l'office de juge royal de Francescas, données à Paris le 23 janvier 1579, en faveur d'Allem de Brégand; et signe avec les notaires (*original en papier*). Un M. de Bigos fut juge royal après lui. Trois MM. de Bazignan (Menaud, Joseph et Menaud II, père, fils et petit-fils), tous les trois qualifiés nobles et écuyers, sont successivement juges royaux de la même ville. Jacques de Lartigue fut nommé juge royal de Francescas le 29 octobre 1767 et mourut en 1779. Son fils aîné, autre Jacques de Lartigue, remplit les fonctions de juge royal de Francescas de 1779 jusques à la Révolution.

Francescas était donc une ville royale depuis au moins la seconde moitié du XVIe siècle, et le roi y nommait un juge royal. De son côté, le seigneur de La Serre était seigneur de Francescas en paréage avec le roi et nommait un juge pour y exercer la moitié de la justice. En effet, un certificat donné à Nérac le 21 juin 1767, est ainsi formulé :

Digitized by Google

« Nous François de Capot Feuillide, conseiller et avocat du Roy au siége présidial et sénéchal de Nérac, et de plus, exerçant la justice par moitié au siège de la ville et juridiction de Francescas, pour la dame de Narbonne Pelet, marquise de Pouy, comtesse de Lasserre, seigneuresse haute, moyenne et basse justiciaire en paréage avec le roi dudit lieu de Francescas, certifions.... »

Signé : « Capot Feuillide. » (*Original.*)

Cette dame de Narbonne Pelet, veuve de M. de Dijon, est la mère du comte de Dijon; et je me rappelle avoir vu un grand nombre de piéces judiciaires scellées à Francescas d'un sceau portant les armes de France et de Dijon. J'ai dans mes archives l'original d'une pièce judiciaire, datée du 21 novembre 1781, signée Viven, conseiller et procureur du roi au siège royal de la ville de Francescas, portant sur cire rouge le sceau de la juridiction, que l'on peut blásonner ainsi : *d'azur, à trois fleurs de lis d'or posées 2 et 1*, qui est de France; *parti de gueules, à la bande d'or, accompagnée en chef d'une étoile d'or surmontant un corbeau d'argent, et en pointe de deux flanquis d'argent posés en bande*, qui est de Dijon. L'écu est timbré de la couronne royale de France. (J'avais mis ce certificat et ces armes, avec les Autographes, à l'*Exposition des Beaux-Arts d'Agen* (*1879*), dans la vitrine F², 19, comme on peut le voir au Catalogue, page 136).

Ainsi, le roi de France et le comte de Dijon étant les seigneurs hauts justiciers de la juridiction de Francescas, réunissaient leurs armes pour faire sceller les titres relatifs à l'administration de la justice. Les armes de la ville ou de la commune de Francescas n'étaient pas les mêmes que celles qui servaient pour les actes judiciaires. Je peux en donner à peu près la description, parce que j'ai dans mes archives l'original d'une attestation donnée en l'absence des Consuls, à Marc-Antoine d'Angeros de Castelgaillard, chevalier, par douze anciens jurats et le secrétaire de la ville de Francescas. L'empreinte sur cire rouge du sceau de la commune est placée à côté des signatures et parfaitement conservée : *d'azur, à trois fleurs de lis d'or posées 2 et 1*, qui est de France ; *parti de gueules, à la trangle* [1]

[1] La trangle n'a que la sixième partie de la largeur de la fasce.

Digitized by Google

d'or ou d'argent, accompagnée de deux autruches affrontées en chef et d'une en pointe d'or ou d'argent, qui est Francescas. Supports, deux femmes ; l'écu timbré de la couronne royale de France (*Voir le même Catalogue de l'Exposition des Beaux-Arts, p. 136*).

Saint-Barthélemi de Trillan. — Dans la commune de Francescas, sur la route de cette petite ville à Condom, à peu près à la limite des trois communes de Francescas, de Lasserre et de Moncrabeau, s'élevaient la petite église et le château de Saint-Barthélemi de Trillan. Aujourd'hui l'église n'est plus consacrée au culte religieux, et le château a perdu son aspect féodal.

Lorsque toute l'armée d'Agenais sort du pays d'Agenais, le seigneur de Saint-Barthélemi de Trillan doit, avec messire Bertrand de Somont, chevalier, fournir un servant d'armes, à raison des biens possédés, soit dans la ville, soit hors le dex, mais dans la juridiction de Francescas (14 novembre 1286, *dominus Bertrandus de Somont, miles, recognovit quod illud quod tenet apud Francescas, et in honore ejusdem loci extradecos, tenet a domino Agenesii, et recognovit se debere facere, pro prodictis , unum servientem de exercitu cum domino sancti Bartholomei d'Estrillano, excepto eo quod tenet a domino Guillelmo Raymundi de Pinibus nomine dominæ Vianæ (uxoris) quondam, in dicto loco de Francescas. et sacramentum fidelitatis) (Archiv. hist. du départ. de la Gironde*, t. I, p. 358).

Le seigneur de Saint-Barthélemi devait, par conséquent, la moitié d'un servant d'armes, lorsque l'armée d'Agenais marchait.

Notons pour le moment que dans une commune il y avait trois limites distinctes : la limite de la ville, du dex, et de la juridiction. Je reviendrai sur cette question à l'article de La Bastide de Vianne.

Géraud Laura et ses frères reconnaissent, le même jour 1286, tenir du roi Edouard, seigneur d'Agenais, tout ce qu'ils possèdent dans la paroisse de Fraulenx, de Saint-Orens de Cuzac, et de Saint-Barthélemi de Trillan, à l'exception de certaines pièces de vignes (*in parrochia de Fraulenx, et sancti Orentii de Cuzaco, et sancti Bartholomei de Trillan*). Ils déclarent devoir pour cela au seigneur d'Agenais , un servant d'armes à pied pour l'armée, lorsque toute l'armée d'Agenais marche (*Idem*, p. 355).

Gailhard du Puey (ou du Puy ou de Pins) et Guiraude de Navas de Penseros et leur fils B. de Villère (*Guailhardus de Puey et Gui-*

Digitized by Google

raude de Navas de Penseros et filius B. de Vilera) abandonnent à l'évêque d'Agen, la moitié de la dîme de la paroisse de Saint-Martin de Mairen et toutes les dîmes qu'ils ont dans le diocèse. Ils en exceptent la part qu'ils possèdent dans la paroisse de Saint-Barthélemi de Trillan (*excepta illa pars quam ipsi tenebant in parrochia sancti Bartholomei de Trillan*), à cause d'un certain traité fait entre ledit évêque d'une part, et lesdits Gailhard et Seros d'autre part (*Cartulaire d'Agen*, Bulle cotée par lettres C. O.).

Pierre Raymond de La Plagne de Gazaupouy abandonne à l'évêque d'Agen, la moitié de la dîme de la paroisse de Notre-Dame de La Plagne, et la dîme de la paroisse de Saint-Barthélemi de Francescas (*Idem*, Lettres A. C.).

Ce même Saint-Barthélemi, ou Saint-Berthoumieu selon la prononciation gasconne, appartenait à la famille de Bezolles, sous le règne des derniers Valois.

Noble Jean de Bezolles, seigneur de Saint-Barthélemi (ou Saint-Berthoumieu) et dame Suzanne de Patras de Campaigno, son épouse, marient, dans le château de Saint-Barthélemi, en la commune de Francescas, leur fille honorée de Bezolles, par acte du 11 mars 1601, avec Charles de Bazon, seigneur baron de Beaulens, gentilhomme de la Chambre de la reine Marguerite de Valois.

François I de Bazon, né de cette alliance et marié le 9 juillet 1634 à Suzanne de Bonnot de La Tuque, leur fils Charles et leur petit-fils François II de Bazon, furent tous les trois et successivement barons de Beaulens et seigneurs de Saint-Barthélemi.

Le 1er décembre 1710, messire François II de Bazon, baron de de Beaulens, vend le château, basse-cour, chapelle, etc., appelés à Saint-Barthélemi, avec le patronage, ban et droit de sépulture à la chapelle Notre-Dame de la Charité, dans l'église de Francescas. L'un des deux acquéreurs était Jean du Cos, sieur de Saint-Ourens, appelé *lou Croutzé* parce qu'il avait été des premiers chevaliers de Saint-Louis créés par Louis XIV, et ancien brigadier des gardes du corps du roi, de la compagnie du maréchal, duc de Boufflers, dans laquelle il avait servi trente ans, de 1677 à 1707; l'autre acquéreur était son frère, Louis du Cos, sieur de Saint-Ourens et de Lateulère, fils, l'un et l'autre, de noble Jean-François du Cos, sieur de Bourgade et de Saint-Ourens, et petit-fils de Pierre du Cos, sieur de Bourgage, mentionné comme juge royal de Francescas sous Louis XIII. Fran-

Digitized by Google

çois de Bazon dit dans un acte du 29 janvier 1711, que la maison de Saint-Barthélemi, par lui vendue aux MM. du Cos consiste en «pavillon, girouettes, guérites, créneaux, etc.»

Ce petit château de Saint-Barthélemi, couvert en pavillon et surmonté de girouettes, fut, sous le règne de Louis XV, le théâtre de deux évènements à sensation, comme on dirait de nos jours, mais heurensement fort rares :

Messire Jean-François du Cos, écuyer, se qualifiant seigneur de la maison noble de Saint-Barthélemi (fils de Louis et neveu du brigadier des gardes du corps du roi dont je viens de parler), avait épousé, en 1737, Louise-Candide de Cambon, fille de messire Balthazar de Cambon, seigneur d'Arconques, ancien capitaine de Dragons, et de dame Elizabeth de Vacquier de Limon. Il avait, de ce mariage, quatre filles. Les deux aînées étaient, une nuit d'orage, couchées dans le même lit, lorsque la foudre tombe sur l'une des girouettes susmentionnées, enflamme le lit et frappe les deux jeunes personnes. L'aînée avait reçu au front une profonde blessure affectant la forme d'une croix, blessure extrêmement lente à se cicatriser, et qui, pendant un grand nombre d'années se rouvrait et suintait chaque jour d'orage.

Les mêmes Jean-François du Cos et Louise-Candide de Cambon avaient aussi quatre fils, officiers dans les armées du roi, et d'une vivacité peu commune. L'aîné, officier au régiment de Bourbonnais, avait épousé, le 4 décembre 1767, noble demoiselle Marie de Goyon de La Rivière; le troisième, officier d'artillerie, épousa une demoiselle de Gaün d'Aiguillon. Ces deux officiers, étant à Saint-Barthélemi, ont un jour une violente discussion, qu'ils veulent immédiatement terminer comme s'ils n'étaient pas frères. Pour n'être pas vus et détourner tout soupçon, ils vont dans la grande salle, s'arment chacun d'un pistolet, se mettent en garde pour se battre loyalement, comme il convient à des officiers. A cet instant, Marie de Goyon, la jeune femme de l'un d'eux, entre éperdue dans la salle transformée en champ clos; se jetant résolument entre les deux frères momentanément ennemis, elle a ses cheveux et son bonnet enflammés par le feu d'un pistolet. La brusque et courageuse intervention de la jeune épouse sauva très probablement la vie à l'un des deux frères, peut-être à l'un et à l'autre.

Cette noble dame, si digne de notre sympathie, a pour arrière-petit-fils M. Amanieu du Cos de Gélas, résidant à Toulouse et à La

Digitized by Google

Rivière, près Lectoure, et deux officiers, MM. Clairin, propriétaires actuels de Saint-Barthélemi, dont l'un est M. le Commandant Clairin, ancien capitaine des Cent-Gardes, fils d'un garde du corps de Louis XVIII et petit-fils d'un ancien officier et de Marie-Paule du Cos de Saint-Barthélemi.

Saint-Cirite d'.... ou de....? — La commune de Moncrabeau est divisée en sept paroisses ayant chacune son église actuellement desservie :

Sainte-Magdeleine de Moncrabeau;
Sainte Radegonde de Marcadis;
Saint-Clair d'Artigues;
Saint-Pierre de Pouy-sur-Osse;
Saint-Roch de Lahitte;
Saint-Jean de Gardère;
Et Saint-Cirice.

Mais Saint-Cirice d'où? En d'autres termes, quel était le nom de cette paroisse dont l'église est sous l'invocation de Saint-Cirice? Je l'ignore. Ne serait-ce pas celle qu'au xe siècle on appelait Saint-Cyrice d'Aureillan? Il serait intéressant de faire des recherches à cet égard.

En effet, le *Gallia Christiana*, tome II, p. 955, rapporte, d'après la vieille histoire de l'église de Condom, que Gombauld, évêque de Gascogne ou d'Agen et de Bazas, et associé, avant l'année 977, à la dignité de duc de Gascogne par son frère le duc Guillaume Sanche, fut également abbé du monastère de Condom qui avait été restauré par Honorette, épouse de Garcie Sanche, dit *le Courbé*, duc de Gascogne, et grand'mère paternelle dudit Gombauld. La charte de fondation ou de restauration du monastère de La Réole-sur-Garonne, en 977 par le même Gombauld, évêque et duc de Gascogne; et la charte de restauration du couvent de Condom, en 1012 ou 1013, par Hugues, fils dudit Gombauld, constatent aussi que ce dernier fut abbé de Condom.

Le *Gallia Christiana*, d'après la même histoire de Condom, ajoute à la même page 955, que « pour la rémission de son âme, Gombauld accorda de nombreux bienfaits au monastère Saint-Pierre de Condom, et entre autres choses lui donna l'église Saint-Jean vulgairement

Digitized by Google

appelée de Caplisse, avec la forêt et les terres environnantes (*inter quos etiam dedit quandam ecclesiam Sante-Johannis* CABLISSA *vulgo vocatam, silvamque et terras quæ circumstant*). » Il ordonne à tous ceux de son sang de respecter cette donation. La volonté du duc Gombauld a été religieusement respectée, puisque le 16 novembre 1286, l'abbé de Condom reconnait tenir d'Edouard Ier, roi d'Angleterre, seigneur d'Agenais, tout ce qu'il possède de biens temporels dans le lieu de Caplisse (*recognovit a dicto domino rege tenere omnia temporalia quæ habet dictus abbas in locum de Ertz et de Caplissa*) (*Arch. hist. du dép. de la Gironde*, tom. I, p. 363); et que le 28 janvier 1617 et le 2 juin 1619, les chanoines de Condom, qui avaient succédé aux droits des anciens abbés religieux de l'abbaye de Condom vendirent les fiefs de Caplisse près Mézin, à Géraud de Lartigue, écuyer, sieur de La Lanne, premier consul de Mézin en 1618, et cinquième aïeul paternel de M. Jean-Auguste de Lartigue, ancien maire de la même ville de Mézin, chevalier de la Légion d'honneur.

Les mêmes auteurs disent encore, et c'est pour cela que je le rappelle : «Hugues, son fils et son successeur affirme qu'il a donné l'alleu d'Aureillan, située en basse Gascogne, et décoré du nom de Saint-Cyrice. Mon père Gombault, ajoute-t-il, offrit dévotement à Dieu et à Saint-Pierre, ce lieu, avec les terres, vignes et toutes les choses qui en dépendent (*Hugo filius ejus et successor asserit dedisse et alaudem Aurelianum infra Vasconiam constitutum et nomine Saint-Cyrici decoratum : hunc locum, addit, meus genitor Gumbaldus Deo et sancto Petro devote obtulit cum terris et vineis, atque casalibus, aquis, aquarum decursibus, intrandi et exeundi aditibus, et cunctis ad eum pertinentibus*). Et enfin il laissa l'abbaye à son fils Hugues.» (*Gallia Christiana, t. II, p. 955*).

Or Caplisse (situé en amont du cours d'eau qui passe au château de Lisse et pour ce motif, sans doute, appelé Cap Lisse), et l'église de Saint-Cirice étaient l'un et l'autre du diocèse de Condom, assez rapprochés de cette ville, et à cinq kilomètres environ de la ville de Mézin. Je suis porté à penser, jusqu'à meilleure indication, que Saint-Cirice d'Aureillan donné, comme Saint-Jean de Caplisse, à l'abbaye Saint-Pierre de Condom par Gombauld, abbé de ce monastère, est le Saint-Cirice qui fait partie de la commune de Moncrabeau.

Le *Cartulaire d'Agen* fait mention de la paroisse de Saint-Cirice. Noble dame Vianne de Gontaut-Biron, mariée avec Amanieu d'Albret, seigneur de Nérac, et qui, dès l'an 1261, avait fondé le couvent des

Digitized by Google

Dominicains de Condom, donne à l'Evêque d'Agen et à ses successeurs, toutes les dîmes des paroisses de Saint-Cirice et de Sainte-Amélie (ou Sainte-Emilie) (Bulle cotée par lettres B. L.).

Gardère et Vialère. — La commune de Moncrabeau est divisée en deux moitiés à peu près égales par la rivière de Baïse, l'un des affluents de la Garonne. Saint-Cirice, Saint-Jean de Gardère et Sainte Magdeleine de Moncrabeau sont sur la rive droite et construits sur le banc de rocher analogue à celui qui domine la ville d'Agen. Les églises Sainte-Radegonde de Marcadis, Saint-Clair d'Artigues et Saint-Pierre de Pouy-sur-Osse sont situées sur les coteaux qui séparent les vallées de la Basïe et de l'Osse. Enfin Saint-Roch de Lahitte, la seule bâtie dans la plaine, est sur la rive gauche, comme les trois précédentes, mais très rapprochée de la Baïse.

Outre ces sept églises paroissiales conservées, il y avait une paroisse aujourd'hui supprimée, nommée Saint-Sigismont de Bilhère, Villère ou Vialère, selon l'orthographe définitivement adoptée. L'église Saint-Sigismont de Vialère bâtie également dans la plaine, sur la rive droite de la Baïse existe, encore et n'est plus consacrée au culte divin. Une ligne droite allant de Moncrabeau vers le château de la Serre, passerait sur l'église Saint-Sigismont de Vialère et sur les ruines de Bapteste.

Macilie et Florette de Botet, et dame Matilie agissant de la volonté de Bernard des Soliers, son époux, donnent à l'Evêque d'Agen toute la dîme de la paroisse Saint-Jean de Gardère près Condom (*totam deciman ecclesiæ et parrochiæ beati Johannis de Gardera prope Condomium* (*Cartulaire d'Agen*, Bulle cotée par lettres B. D.).

Franquet Dansa ou Dausa, laïque, donne au même évêque toute la part de dîmes qu'il a dans les paroisses Sainte Marie d'Artigues et Saint-Sigismont de Vialère, près le chateau de Moncrabeau (*in parrochia sancti Sigismundi de Vilera prope castrum de Monte Crapelli.*) (*Idem.* Idem).

Guillaume Arnaud d'Artigue, damoiseau, donne au même évêque tout ce qu'il possède de dîme dans la paroisse de Saint-Sigismont de Vialère (*omnes decimas quas habebat vel tenebat in tola decima parrochie ecclesie sancti Sigismundi de Vilera prope Montem Crapelli* (*Idem*, Bulle cotée par lettres C. Q.).

Guillaume de la Bourgade, prêtre et recteur de l'église paroissiale

Digitized by Google

de Moncrabeau (*Guilhermus de La Bourgada presbiter rector ecclesie parrochialis Montis Crapelli*), et Pierre de la Bourgade, fils de Bernard de La Bourgade, de Moncrabeau, donnent à l'Evêque d'Agen, toute la part de dîme qu'ils ont sur les paroisses de Gardère et de Vialère (*Idem*, Bulle cotée par lettres C. Z.).

Douce de Villère donne à l'évêque d'Agen tout ce qu'elle possède des dîmes de Villère ou Vialère et de Gardère (*Dulcia de Villera cessit totam illam partem, jus et rationem quam quod ipsa habebat in decimis parrochiarum de Villera et de Gardera.*) (*Idem*, Bulle cotée par lettres G. R.)

Pierre de Villère, bourgeois de Moncrabeau, donne spontanément à l'évêque d'Agen, toute la douzième partie de dîme de la paroisse de Villère ou Vialère, et le quart de la dîme de la paroisse de Gardère, près le château de Moncrabeau (*Petrus de Vilera, burgensis de Monte Caprello.... totam duodecimam partem decime parrochie ecclesie de Vilera, et quartam partem decime parrochie ecclesie de Gardera prope castrum Montem Caprellum.*) (*Idem*, Bulle cotée par lettres B. D.).

Moncrabeau. — Le bourg de Moncrabeau est construit sur un rocher, dont la base est baignée par la Baïse. Il fut le chef-lieu d'une importante seigneurie. Le château qui le terminait au Midi, était placé immédiatement au-dessus du seul pont en pierre élevé sur la Baïse entre les villes de Condom et de Nérac. Ce pont, l'église et le clocher de Marcadis ont été reconstruits sous l'administration intelligente de M. Pierre de La Devèze de Charrin, ancien Maire de Moncrabeau, chevalier de la Légion d'honneur, décédé en 1874.

La ligne de chemin de fer, ouverte sur la rive gauche de la Baïse, a une gare dans la plaine, vis-à-vis Moncrabeau, à 8 kilomètres de Condom et à 12 de Nérac.

N.... de l'Isle-Jourdain est la première dame de Moncrabeau que je connaisse. Elle était sans doute fille de Bernard III, baron de l'Isle-Jourdain, et d'Anglésie de Marestang, et sœur de Jourdain IV, baron de l'Isle-Jourdain, qui, de Faydide, dame de Cazaubon, sa première femme, eut entre autres enfants, Jourdain V, baron de l'Isle-Jourdain, et Indie de l'Isle-Jourdain, dont j'aurai occasion de parler, épouse de Bertrand, seigneur de Caumont.

Cette dame de Moncrabeau porta la seigneurie de Moncrabeau dans une branche de l'illustre maison de Pins, en épousant

Digitized by Google

Guillaume-Raymond de Pins, IIe du nom, sire de Taillebourg près Marmande. On trouve ce Guillaume-Raymond en 1228, 1238, 1239 ; on le voit figurer parmi les signataires d'un traité de ligue fait à Bordéaux, le 28 août 1242, entre Henri, roi d'Angleterre et Raymond VII, comte de Toulouse (*Rymer*, *Acl. pub*, t. I, p. 410) ; et ensuite parmi les barons, châtelains et chevaliers du diocèse d'Agen, qui écrivirent au comte de Toulouse, le 7 des Ides d'avril (7 avril) 1243, pour lui rappeler le serment qu'ils avaient fait au roi de France, de seconder ce monarque contre les hérétiques, et même contre le comte de Toulouse, dans le cas où ce prince viendrait à soutenir les ennemis de la foi (*Arch. du royaume*, série J).

Guillaume Raymond de Pins, IIIe du nom, chevalier, fils des précédents, fut coseigneur de Caumont, puis sire de Taillebourg après la mort de son père, et du chef de sa mère, seigneur de Moncrabeau, de Mazeret près Mézin, de Calviac, etc., coseigneur de Montgaillard, terres pour lesquelles il devait deux chevaliers à l'armée du comte de Toulouse. On le trouve dans des titres des années 1248, 1249, 1264, 1268. Il ne vivait plus en 1273 (*de Courcelles*, *hist. des Pairs de France* etc.., t. VII).

Arnaud de Fraulenx, chevalier, fait le 14 novembre 1286, une reconnaissance féodale que je tiens à constater, parce qu'elle donne la traduction gasconne du mot de la basse latinité *affarium*. Il reconnaît en effet tenir du roi Edouard Ier, l'affaium ou frandat (c'est-à-dire le lieu *franc dat*, donné en franchise) de Salas ou La Salle (*affarium seu frandat vocatum de Salas*), situé dans la juridiction du chateau de Moncrabeau ; la terre et le bois de Capot dans la paroisse d'Auvignon (*in parrochia d'Aubignon.*) Il doit pour cela un servant d'armes à pied. Il en excepte la dîme qu'il tient de messire Oddon de Malvoisin. (*Arch. hist. du Départ. de la Gironde*, t. I, p. 354.)

Guillaume Raymond de Pins, IVe du nom, fut sire de Taillebourg, seigneur ou plus tôt coseigneur de Moncrabeau, Mazeret, Calignac, Buzet, etc., de 1273 à 1291. Il avait épousé Séguine de Caumont, dame de Monheurt (sur la rive gauche de la Garonne, vis-à-vis Aiguillon), fille d'Anissant de Caumont, chevalier, seigneur de Monheurt.

Le 16 novembre 1286, ce même Guillaume Raymond IV de Pins, qualifié damoiseau, reconnait tenir, au nom de son épouse, du roi d'Angleterre, seigneur d'Agenais, les châteaux de Verteuil et de Monheurt, et la moitié du château de Montcassin, et devoir pour

Digitized by Google

cela le serment de fidélité, l'hommage à chaque mutation de seigneur d'Agenais, et deux chevaliers ou damoiseaux en armes et à cheval, quand les autres barons et chevaliers d'Agenais sont convoqués pour l'armée d'Agenais. Il nomme comme dépendances du château de Montcassin les lieux de *Cabidos*, de *Lorden*, de *Berias* et de *Sainte-Reste (Arch. hist. du départ. de la Gironde*, tome I, p. 369 et370).

Il reconnait ensuite tenir avec ses *partionnaires*, c'est-à-dire avec les autres coseigneurs, le château de Moncrabeau, avec ses juridiction, honneur, district et dépendances (*Item Guillelmus Raymundi de Pinibus, domicellus, recognovit se tenere cum partionariis suis a domino Agenesii castrum Montis Crapelli cum juridictione, honore, districtu et pertinentiis ejusdem*). Il cite comme dépendances de ce château, les châteaux de Fieux, de Calignac, etc., et ce qu'il possède à Mézin et à Françescas. Il doit le serment de fidélité, l'hommage et un chevalier ou damoiseau armé et à cheval pour la moitié dudit château de Moncrabeau; et pour l'autre moitié du château de Moncrabeau, de Fieux, de Calignac et ce qu'il possède à Mézin et à Francescas, il doit la moitié d'un chevalier ou damoiseau, et ses partionnaires l'autre moitié, toutes les fois que l'armée d'Agenais sort de son territoire. — Il reconnait tenir la moitié par indivis du château de Buzet et tout le château de Nazareth, *Clalcia* et *Burgal* et devoir pour cela un chevalier ou damoiseau armé et monté. Il doit, enfin, un servant d'armes à pied *pro facto* de La Gruère (*Idem*, p. 370).

Le même Guillaume Raymond IV fait son testament le 16 juillet 1291, en présence d'Oton de Lomagne, de Bertrand de Caumont, chevaliers, et de Bertrand de L'Isle, damoiseau.

Son quatrième fils Sans Aner de Pins, qualifié noble baron et puissant chevalier, hérita de plusieurs de ses frères et fut sire de Taillebourg, seigneur de Moncrabeau, Calignac, Lavardac, etc. Il épousa, 1° vers 1294, Brunissende de Comminges, fille d'Arnaud de Comminges, dit d'Espagne, vicomte de Couserans, comte de Pailhas, et de Philippe de Foix; 2° avant 1316, Jeanne de Périgord, dame de Lavardac, fille puinée d'Archambaud III, comte de Périgord, et de Marie de Bermond d'Anduse.

Du premier mariage naquit Anissant (Aner Sans) de Pins, qualifié noble et puissant baron, magnifique et puissant chevalier, sire de Taillebourg, seigneur de Monheurt, Moncrabeau, Verteuil, Calignac, Montcassin, Birac, etc., etc. Il fut marié pendant qu'il était jeune

Digitized by Google

avec Régine de Goth, fille d'Arnaud Garcie de Goth, vicomte de Lomagne. Il fit son testament au château de Moncrabeau, le 3 à l'issue d'avril 1380, mourut le 20 novembre 1388, et fut inhumé dans l'église des Frères prêcheurs de Condom.

Son fils, Barthélemi, eut de Talésie d'Albret de Rions et de Vayres, qu'il avait épousée le 3 mars 1362, une fille posthume nommée Claire qui porta tous ses biens dans la branche d'Albret Verteuil.

JULES DE BOURROUSSE DE LAFFORE.

(A continuer)

Digitized by Google

L'EXPOSITION DES BEAUX-ARTS, A AGEN.

LES MAITRES ANCIENS.

(Suite et fin)

Dans l'école espagnole, nous trouvons jusqu'à cinq œuvres de Murillo ou attribuées à ce maître. C'est beaucoup assurément, et si toutes étaient d'une grande importance, notre exposition serait plus riche que bien des Musées. Nous nous garderons bien cependant d'en contester l'authenticité. Murillo a beaucoup produit, et des œuvres fort diverses. Notre intention n'est pas non plus de les confondre avec cette pacotille de peintures, *uno partido de pinturas* que, dans sa première jeunesse, il exécutait pour l'exportation. Mais si elles ont une valeur supérieure à des peintures purement mercantiles, elles ne présentent pas non plus un intérêt assez grand pour que nous nous croyions obligé de les étudier en détail. Nous mentionnerons seulement une *Sainte Famille* (77) qui, par la beauté de l'exécution de certaines parties, et malgré quelques restaurations, nous rappelle mieux que toute autre la manière du grand maître de Séville.

Tous ces Murillo exceptés, nous ne trouvons plus qu'un tableau de fleurs (121) qu'on ne s'attendait guère à rencontrer dans la plus austère des écoles. L'œuvre est bien espagnole : cependant le fond noir, la couleur sombre et sans fraîcheur, rachètent ce que le sujet pourrait avoir de riant, et il n'est pas jusqu'à une tête de mort, posée sur le vase, comme une sorte de protestation ou d'antithèse, qui ne nous indique que nous avons devant nous l'œuvre d'un compatriote de Zurbaran.

La collection de M. George de Monbrison présente un ensemble extrêmement remarquable de portraits historiques, principalement

Digitized by Google

du XVIe siècle, peintures précieuses à bien des titres, les unes, et elles sont nombreuses, par le mérite de l'art, toutes par l'intérêt qui s'attache aux figures représentées.[1] Elles appartiennent en grande partie, à cette école des Clouet, qui resta simple, naturelle, bien qu'un peu archaïque et exacte jusqu'à la minutie et qui se borna à l'étude du portrait, au moment même où les successeurs immédiats des grand maîtres de la Renaissance, les Primatice, les Rosso, appelés en France par nos rois, couvraient les murs de Fontainebleau de compositions mouvementées.

Un portrait de *Philippe le Hardi, duc de Bourgogne* (6), est antérieur à cette époque, au moins eu égard au personnage représenté ; mais il est douteux que ce portrait, d'ailleurs plein de caractère, soit contemporain de son modèle, car il nous paraît peint à l'huile, et ce nouveau procédé de peinture ne dût être inventé par le flamand, Jean van Eyck (1386-1440), que quelques années après la mort de Philippe le Hardi. (1404.)

Deux portraits de *Louis d'Este* (12 et *Hippolyte d'Este* (26), se distinguent de l'école des Clouet, par un faire plus large, et pourraient être l'œuvre de quelqu'un de leurs compatriotes.

Enfin nous entrons en plein dans cette école, avec le portrait de *François II, Dauphin* (10), car il est du plus célèbre des peintres de cette famille, qui compta jusqu'à quatre peintres du même nom, — de Jean Clouet — que l'on désigne communément par le diminutif de Jeannet. Une répétition du même tableau, dans les mêmes dimensions, se voit au Musée d'Anvers.

En suivant approximativement l'ordre chronologique, nous trouvons ensuite un excellent portrait en pied de *Henri II* (4), d'un travail très précieux, et celui, plus remarquable encore de sa célèbre maîtresse, *Diane de Poitiers* (36). C'est un petit bijou, d'une conser-

---

[1] En entrant dans l'Exposition des Beaux-Arts, on trouve, à gauche, dans la salle des objets d'art et de curiosité, une vitrine spéciale (vitrine A), renfermant la suite des portraits historiques qui proviennent de la collection de M. George de Monbrison. Nous renvoyons au Catalogue pour l'énumération complète de ces ouvrages, mais nous signalons en note ceux qui nous paraissent les plus curieux.

Digitized by Google

vation admirable et d'une finesse exquise ; mais, d'où vient que le catalogue l'attribue à l'italien Lucca Penni, lorsqu'il ressemble en tous points, comme couleur, comme arrangement, comme facture et surtout comme conservation, aux meilleures œuvres de nos portraitistes du XVIe siècle.[1] Toujours est-il que cette petite miniature est bien le portrait de Diane de Poitiers, car elle rappelle parfaitement les traits que Jean Goujon a idéalisés dans la célèbre *Diane Chasseresse* du château d'Anet.

Voici maintenant les principaux combattants des guerres de religion, et ici, malgré notre goût pour cette peinture naïve, simple, fine, naturelle et vraie des Clouet, nous sommes obligés de reconnaître qu'elle est quelquefois impuissante à nous donner l'idée des passions terribles qui, bouleversèrent les âmes et ensanglantèrent la France pendant un demi-siècle. Voici, dans le parti calviniste, *Henri II de Bourbon, prince de Condé* (7), qui fut assassiné après la bataille de Jarnac. Voici *Gaspard de Chatillon, amiral de Coligny* (9), qui succéda au prince de Condé comme chef du parti réformé, et fut la plus célèbre victime du massacre de la Saint-Barthélemy. Dans le camp opposé, c'est le *connétable Anne de Montmorency* (20), qui périt frappé d'une balle protestante à la bataille de Saint Denis (1567)

---

[1] Il ne faut pas oublier, en effet, que le premier en date des Clouet, le père de Jeannet, était venu de Bruxelles, et avait apporté avec lui les procédés et les traditions des frères van Eyck, qui furent les inventeurs de la peinture à l'huile. Or, les peintures des van Eyck, et celles des artistes qui apprirent directement leurs procédés, par exemple Hemling de Bruges, et Antonello de Messine, l'importateur de la peinture à l'huile en Italie, se distinguent toutes par une conservation étonnante, qui fait supposer l'existence de pratiques qui bientôt tombèrent en désuétude, si l'on en juge d'après l'état des peintures plus récentes. A l'époque où Lucca Penni vint en France, ces procédés étaient depuis longtemps perdus pour les Italiens, tandis que les Clouet les pratiquaient certainement encore. Ce Lucca Penni était le frère d'un des meilleurs élèves de Raphaël, Francesco Penni, dit *il Fattore*. Il vint en France en 1531 avec le Rosso, qui y était mandé par François Ier, et collabora aux peintures de Fontainebleau ; en sorte, qu'il ne serait pas matériellement imposible qu'il eût peint, à cette époque, le portrait de Diane de Poitiers ; mais l'examen de la peinture, rend improbable une telle attribution.

Digitized by Google

et plus loin *Henri de Guise* (16), l'inspirateur du massacre de la Saint-Barthélemy, et du meurtre de Coligny. On le reconnait à la blessure qu'il reçut à la bataille de Dormans, blessure dont on voit la trace sur la joue gauche, et d'où lui vint son surnom de *Balafré*. De celui-là aussi on connait la mort tragique au château d'Amboise, car il était rare de mourir de mort naturelle, dans ce siècle, où l'ambition politique était surexcitée par la plus forte passion qui puisse dominer l'âme humaine, le fanatisme religieux.

Citons enfin quelques portraits de la famille ou de l'entourage d'Henri IV.

Henri d'Albret II, roi de Navarre (14), père de Jeanne d'Albret, très bonne peinture, d'une facture plus large que celle de l'école des Clouet.

Antoine de Bourbon, roi de Navarre (25), père de Henri IV, morceau plus moderne aussi comme touche, mais non encore comme arrangement.

Marguerite de France (24), l'épouse peu fidèle et peu aimée d'Henri IV. C'est un portrait médiocre, mais la physionomie bien individuelle, en garantit la ressemblance.

Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort (22), peinture bien écolière malheureusement, et qui ne nous permet pas d'apprécier suffisamment la beauté de l'aimable maîtresse d'Henri IV.[1]

Enfin un portrait d'*Henri IV* lui-même (21), répétition malheureusement un peu altérée du portrait de Perbus que l'on voit et que l'on admire au Louvre.

De l'époque de Louis XIII, nous trouvons un portrait de

---

[1] Dans la vitrine A un portrait d'*Henriette de Balzac d'Entraygues, marquise de Verneuil* (9), qui devint la maîtresse d'Henri IV, après la mort de Gabrielle (22). De la même époque, un autre portrait de *Jeanne d'Albret* (14), celui de *Charles II, maréchal de Brissac* (11), qui était gouverneur de Paris en 1594 et remit cette place à Henri IV. Un portrait d'*Ambroise Paré*, unique, paraît-il, et d'après lequel ont été faites toutes les gravures qui reproduisent les traits de l'illustre chirurgien. Un portrait d'*Alphonse d'Ornano* (5), qui fut gouverneur de la Guyenne en 1599.

Digitized by Google

Cinq Mars (59),[1] de grandeur naturelle cette fois, et d'une facture grasse et large, double circonstance qui nous rejette bien loin de l'école des Clouet. Puis, sur la limite des deux règnes, un portrait d'*Anne d'Autriche* (15), par Philippe de Champagne, morceau d'une perfection achevée, où le fini précieux des Clouet s'allie à une exquise souplesse de modelé. C'est une des meilleures œuvres du maître, et le meilleur peut-être de la nombreuse série de portraits français que nous examinons.

Notons aussi en passant une bonne copie, d'après le même maître, du portrait de *l'un des Arnaud* (96), *fondateurs de l'asile de Port-Royal,* dont Philippe de Champagne fut le peintre habituel.

Enfin mentionnons aussi, quoique par la date il appartienne au règne suivant, un très bon portrait que certaines personnes attribuent au même peintre,[2] celui de *Jean de Ratier* (89), consul d'Agen, en 1653.

Un *portrait de Mazarin* (18), ouvrage médiocre malheureusement, et qui n'a qu'un intérêt historique, nous ouvre le règne de Louis XIV. Mais nous pouvons nous dédommager avantageusement devant celui de l'une des nièces de ce cardinal, la belle *Olympe de Mancini* (56), que Louis XIV aima de cœur dans sa première jeunesse, et qu'il abandonna bientôt par raison politique, — comme Titus avait abandonné Bérénice, — lorsque le traité des Pyrénées eut préparé son mariage avec l'infante d'Espagne, et que sa majorité l'appela à de plus graves soucis. La peinture est merveilleuse cette fois, d'une couleur chaude et un peu bistrée ; la figure, d'une superbe beauté italienne, vibrante de vie, exubérante de sève, aux yeux noirs et pleins de flammes, aux narines étroites et mobiles, à la bouche sen-

---

[1] Dans la vitrine A, un portrait de *Marion Delorme*, qui fut la maîtresse de ce même Cinq Mars et de bien d'autres. C'est la seule peinture qui nous ait conservé les traits de cette célèbre courtisane.

[2] Il nous est impossible, pour notre part, de souscrire à une semblable attribution. La facture de ce portrait, malgré quelques repeints qui ne sont pas toujours très adroits, nous rappelle à s'y méprendre celle de Ferdinand Bol. Mais ce n'est là, sans doute, qu'une simple coïncidence, car ce hollandais ne quitta probablement jamais sa patrie.

Digitized by Google

suelle et qui semble encore toute frémissante, comme lorsqu'elle laissa tomber aux pieds du roi cet appel suprême : « Vous m'aimez, vous pleurez, et je pars, et vous êtes le maître.[1] »

Un portrait peint par Lebrun nous montre le roi lui-même, monté sur un lourd cheval, superbe, emphatique, et ayant sans doute oublié complètement ses jeunes amours. Au reste, le grand siècle ne paraît pas avoir été celui des passions inconsolables, et la vie toute d'intrigues de sa belle délaissée (à part même l'injonction assez caractéristique, « et vous êtes le maître ») pourrait nous faire croire que dans les lamentations d'Olympe Mancini, il y avait, au moins, autant d'ambition que d'amour.

Mais en dehors de l'amour, il y a la galanterie,— style du temps,— et ici encore, nous trouvons quelques charmants portraits de femme, car, nous sommes obligé de le faire remarquer en passant, l'exposition d'Agen est singulièrement riche en effigies des maîtresses royales. Voici, en suivant l'ordre des faveurs du monarque, la sympathique figure de *Mademoiselle de La Vallière*, et plus loin, la fière *Madame de Montespan*,[2] petites miniatures à l'huile, peintes sur ivoire, véritables bijoux de grâce et de finesse.

Il nous reste à mentionner encore quelques œuvres du XVIIe siècle.

Le *portrait d'une dame de la Cour de Louis XIV*, peinture digne de Rigaud (54).

Celui de *Toussaint de Forbin, cardinal de Janson* (28).

Une série de quatre magnifiques tableaux de Lebrun (218 à 221),

---

[1] Da la même époque de la Fronde, dans la vitrine A, un bien curieux portrait de l'intrépide et factieuse *Madame de Longueville*, en costume de Bellone (7), affublée d'un immense chapeau à plumes, armée d'un bouclier et d'une flèche. Un autre, tout souriant (21) de la non moins guerrière *duchesse de Montpensier*, fille de Gaston d'Orléans, qui fit tirer le canon de La Bastille sur les troupes royales, et que l'on désigne généralement sous le seul nom de Mademoiselle.

[2] Dans la vitrine A, un autre portrait plus remarquable encore de *Madame de Montespan*, nous la montre sous un aspect plus séduisant, gracieux, alerte, revêtue de draperies flottantes, et nous fait mieux comprendre l'empire qu'elle exerça sur Louis XIV.

Digitized by Google

où se révèle bien mieux que dans ses grandes machines, le réel talent du compositeur, du peintre officiel de Louis XIV.

Un camp sous Louis XIV, par Bourguignon, peinture médiocre, mais qui n'est pas complètement dépourvue d'intérêt (191).

Une très bonne toile de l'Ecole du Poussin, *Jacob chez Laban* (86).

Quelques portraits de personnages inconnus, par Largillière et Rigaud, peuvent nous servir de transition entre le siècle de Louis XIV et le XVIIIe siècle, car ces habiles portraitistes appartiennent aux deux époques, mais leur manière est tout entière du siècle précédent, et ils moururent juste au moment où un nouveau style allait définitivement triompher dans les arts, par l'avénement de celle qui lui a donné son nom, Mme de Pompadour. Aux portraits nobles d'allures et même un peu emphatiques de Largillière et de Rigaud, succèdent les portraits aimables de Nattier. Celui de *Marie Joséphe de Saxe* (57), et surtout un charmant portrait ovale (51), d'une harmonie fanée et comme attiédie dans les draperies et les accessoires, d'où émerge une mignonne petite tête toute poudrée et enluminée, nous donnent la mesure du goût nouveau qui va régner dans la mode et dans les arts.

Mais voici, toujours de Nattier, deux très beaux *portraits de Madame de Pompadour* elle-même (52 et 53). Elle est représentée assise devant sa table de travail et vêtue d'un de ces négligés charmants qui portent son nom.

Dans l'un des portraits, elle est occupée à graver, et dans l'autre, elle tient une partition; car on sait que la célèbre marquise cultiva la gravure et la musique. Ces goûts élevés disposent à l'indulgence en faveur de cette pécheresse; on lui pardonne quelque chose de ses prodigalités ruineuses, parce qu'elle a beaucoup aimé et protégé les lettres et les arts.

Nous ne pouvons en dire autant de *Madame Dubarry*, qui lui succéda dans les faveurs du roi devenu vieux. Son portrait (58), par Drouais le père, nous montre la dernière étape de l'art français dans la recherche obstinée de la grâce. Pour le peintre de Mme Dubarry, assurément, la nature est mal faite; elle a des colorations trop crues, trop criardes, trop intenses, des oppositions d'ombre et de lumière trop vigoureuses. Il est de l'école de Boucher qui disait à Fragonard : je trouve la nature beaucoup trop verte,—et Fragonard lui répondait :

Digitized by Google

je suis de votre avis, la nature est mal éclairée et marque d'harmonie.— Aussi, comme toutes les teintes sont affaiblies, affadies, si l'on veut! Si l'on examine le tableau au seul point de vue de la couleur, il en résulte une harmonie générale très claire, composée de bleus pâles, de roses tendres, de gris très doux.

Et que dire de la composition? Un intérieur, même le plus orné, était sans doute trop banal pour servir de cadre à un aussi charmant modèle : aussi le peintre a-t-il représenté Mme Du Barry emportée dans l'azur,— un azur poli, mitigé, cela s'entend,— appuyée sur des nuages qui servent de lit à une jonchée de roses. Tout cela est, sans aucun doute, un peu fade et bien conventionnel; cependant si nous avions à formuler un jugement, nous dirions de cette œuvre singulière, qu'elle procède d'un art secondaire et de décadence, comme la société dont elle est l'image, mais qu'elle n'est pas sans valeur, l'art n'étant et ne pouvant être qu'une interprétation plus ou moins conventionnelle de la nature. Son effet inéluctable est donc de manifester, soit les sentiments intimes d'un individu, ce qui est peu, soit les sentiments généraux d'une classe d'hommes ou d'une époque. Or, ce portrait de Mme Dubarry ne remplit-il pas toutes ces conditions? Détachez-le par la pensée de ce mur d'une salle trop austère; isolez-le des tableaux environnants, surtout de ce portrait d'Olympe Mancini placé tout au-dessus, portrait aux teintes chaudes, bitumineuses et sanguines, qui projette sur lui, — en vertu d'un phénomène d'optique dont le chimiste Chevreul a expliqué les lois, — une coloration vert bleuâtre, qui en exagère encore le caractère fade et conventionnel. Transportez-le dans un de ces salons ou boudoirs du XVIIIe siècle, où le goût décoratif, créant les formes les plus tourmentées et les plus bizarres, et les appliquant sur des fonds clairs à l'excès, a mérité qu'on l'appelât du nom vulgaire que l'on sait,— au milieu de ce monde, héritier des mœurs de la régence, qui, trouvant, comme Fragonard, que la nature manque d'harmonie, se maquille en conscience et se poudre,— et dites-nous si ce portrait, comme les trumeaux de Boucher, n'est pas dans une harmonie parfaite avec son entourage, et si tout autre, d'une facture plus vraie, ne formerait pas un disparate choquant, l'effet d'une tache noire sur une tenture de satin rosé.

Toutefois, lorsque la société et l'art qui en est l'expression, sont arrivés à ce point extrême, il se produit une réaction inévitable et fatalement excessive. C'est précisément ce qui arriva; on vit le style

Digitized by Google

Pompadour céder le pas au style sec et dur de l'Empire, et l'école de Boucher, le peintre des Grâces, à l'école mâle et forte, mais un peu roide,de son neveu le conventionnel David, dont Drouais,—le fils même de l'auteur du portrait que nous examinons,— devait être un des meileurs disciples.Cette réaction fut moins bénigne dans le monde politique, puisqu'elle eut pour moindre effet de faire monter sur la charrette révolutionnaire la déesse de notre portrait, et de séparer, sur l'échafaud, cette tête du corps frêle et délicat qui n'avait même pas eu la force de l'y porter dignement.

Mais n'anticipons pas sur les dates, car le XVIIIe siècle nous apporte encore plusieurs œuvres importantes ou curieuses :

Un *triomphe d'Amphytrite* (55), très belle composition qui remonte peut-être à la fin du XVIIe siècle ;

Deux *natures mortes* d'Oudry (64 et 65);

Deux tableautins de Le Prince, très jolis, très frais et pleins d'esprit (174 et 175);

Deux importantes gouaches de Van Blarenberg (60 et 61), représentant le *château de Veretz*, en Touraine, bâti par Jean de la Barre, comte d'Etampes, possédé successivement par l'abbé de Rancé et le duc d'Aiguillon, aujourd'hui détruit. Ces vues sont prises en 1771, à l'époque où le duc d'Aiguillon était propriétaire du château. Elles sont d'un fini précieux, pleines d'air et de lumière, et toutes remplies de petits personnages que l'on peut étudier à la loupe et qui forment, dans le tableau, une foule d'épisodes intéressants, comme dans les marines de Joseph Vernet. Ce Van Blarenberg n'est guère connu des artistes, mais les collectionneurs lui doivent des camées et des dessus de tabatière. Ces deux gouaches sont donc une insigne rareté dans son œuvre, et cette circonstance, jointe au mérite artistique et à l'intérêt qui s'attache à l'étude des mœurs et des coutumes, les rendent d'un prix inestimable.

Un charmant petit minois de *jeune fille*, par Greuze (200), bizarrement encadré dans un panneau ;

Deux médaillons de Fragonard ou de quelqu'un de ses contemporains(62 à 63);

Enfin, trois curieux pastels d'un certain Volère (67, 68 et 69), qui passe pour avoir été élève de Joseph Vernet. C'est l'apogée du genre

Digitized by Google

trumeau : les arbres y sont d'un bleu tellement décidé que Boucher lui-même aurait été plus que satisfait.

Il n'est pas étonnant que la réaction ait commencé immédiatement après, et aussi optimiste et éclectique que l'on soit, il faut bien reconnaître qu'il n'était que temps. Nous avons deux dessins à la plume, de David, le chef de la nouvelle école, et deux autres plus importants au lavis, datés de l'année mémorable 1793. Ils sont d'un certain Potain, qui ne paraît pas avoir été élève de David, mais qui travailla sous les mêmes influences. Les Romains de la République et de l'Empire remplaçaient définitivement les gracieuses bergères de Boucher et de Lancret. Cela dura jusqu'à ce que cette école, tombant elle même dans le ponsif, fut remplacée par l'école romantique. Celle-ci eut, entre autres gloires, celle de faire intervenir dans l'art un élément nouveau, qui n'y avait paru jusqu'alors que par intervalle et accidentellement, le pittoresque. Nous en avons un petit exemple dans une *figure de mendiante*, aux deux crayons (70), par Decamps, celui des maîtres de cette école qui la personnifia le mieux à ce point de vue, et qui fût un peu notre compatriote vers la fin de sa vie.

Un paysage de Brascassat est tout à fait en dehors de la nouvelle école. Il la précède d'ailleurs par la date (1824). C'est une œuvre de la jeunesse du maître, qui ne devait pas encore avoir atteint sa vingtième année. L'influence de l'école Hollandaise y est visible. C'est en outre la continuation de l'école classique de Valenciennes, avec plus de naturel toutefois. La touche est délicate, fine, adroite et coquette, le dessin des arbres plein d'élégance, la couleur très nuancée, mais bornée aux gammes grisâtres qui avaient suffi d'ailleurs à tous les maîtres précédents ; aussi, ce paysage est-il curieux surtout parce qu'il est le dernier, au moins à notre connaissance, des paysages de l'ancienne école. Il serait intéressant, mais trop long de faire sentir toutes les différences qui séparent cette école de la nouvelle ; cependant il suffira d'examiner quelques-uns des meilleurs paysages modernes qui sont sous nos yeux, pour s'apercevoir que celle-ci est entrée dans un commerce plus intime avec les aspects infinis de la nature, qu'elle a eu à sa disposition une palette beaucoup plus riche, particulièrement pour l'étude si variée, mais si difficile des nuances diverses de la végétation, qu'enfin sa manière de peindre a été plus ample, plus large, mais souvent aussi, lâchée et outrepassée.

Nous n'aurons garde de terminer cette revue des tableaux anciens sans mentionner encore l'ouvrage d'un de nos peintres contempo-

Digitized by Google

rains les plus discutés, pour qui la postérité vient de commencer à peine. Nous voulons parler d'un petit portrait du socialiste *Charles Fourier*, par Gustave Courbet (460). Il se dégage une impression singulièrement forte de la contemplation de cette figure pâle d'utopiste, au cerveau exubérant, aux yeux profonds et cerclés, à la bouche triste et comme navrée en présence de l'idéal irréalisable. Et l'exécution est à l'avenant, sombre, empatée, rugueuse, fatiguée, tourmentée à l'accès (jusque dans le *subjectile !*) et, — cela n'est pas douteux, — volontairement salie.

Certes nous voilà bien loin des peintres charmants des Pompadour et des Du Barry. Et cependant, nous dirons ici comme précédemment : l'art est encore là tout entier, puisqu'il a réalisé dans la mesure de ses moyens, non seulement la physionomie morale d'un individu, mais une phase, ou, si l'on veut, une maladie de l'esprit humain à une certaine époque, l'*humanitarisme* ou l'*humanitairerie*, comme dit Musset.

LÉOPOLD PHILIPPES.

Digitized by Google

SONNETS.

L'ENFANT DU RHIN.

Ils étaient au hameau... mais qui ne les connait?
Où ne les a conduits leur course vagabonde?
Sac au dos, barbe jaune, œil bleu, casquette ronde,
Deux jouaient de la flûte et l'autre du cornet.

Virtuoses errants que le hasard menait
Aux quatre vents du ciel, ils allaient par le monde...
Un enfant les suivait, doux regard, tête blonde;
Il s'approcha de nous en tendant son bonnet.

« S'il vous plait! » — Le quêteur de l'humble caravane
Parlait avec l'accent de la terre rhénane...
— « Ce sont des Allemands, » fit un de nous, tout bas.

L'enfant qui l'entendit s'arrêta de colère,
Et, levant ses grands yeux, nous dit d'une voix claire :
— « Oui, d'Alsace, c'est vrai! d'Allemagne, non pas! »

Digitized by Google

LE VIEUX BERGER.

Le doux soleil d'Avril, derrière un rideau noir
De bois lointains s'abaisse et vient de disparaître.
Le berger, tout songeur, s'adosse au tronc du hêtre :
Caresse-t-il ainsi quelque rêve d'espoir ?

C'est l'heure de partir. Aux approches du soir,
En bêlant, son troupeau s'est groupé, las de paître.
Son chien jappe à ses pieds, étonné que le maître
S'attarde, sans l'entendre et sans l'apercevoir.

A quoi donc penses-tu quand l'étoile s'allume?. .
C'est que tu vois là-bas deux filles dont la brume
Te cache vainement le profil incertain;

Elles suivent la sente où court la tiède brise
Et l'éclat printanier de leur rire argentin,
Détonne dans ton cœur, ô pauvre barbe grise !

Digitized by Google

NEIGE AU CIMETIÈRE.

Il a neigé. — La pluie et le spleen étouffant
Hier tombaient sur nous de la nue embrumée,
Tandis que nous suivions ta trace inanimée,
Toi que la mort prit jeune et déjà triomphant.

On dirait qu'attentive à soigner son enfant
Dont son sein a reçu la dépouille inhumée.
La nature, par toi, pauvre ami, tant aimée
D'un voile virginal te couvre et te défend.

Quel calme au champ des morts!... A peine dans la branche
Que le givre surcharge et qui vers moi se penche,
Un souffle vague passe et murmure tout bas.

Est-ce le vent d'hiver enchaîné qui soupire?
Est-ce ton âme libre, ami, qui vient me dire;
— « Comme il dort bien ici! Ne le réveille pas! » —

Achille Millien.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE ET CHRONIQUE RÉGIONALES.

Nous avons déjà signalé aux amateurs de pièces rares et curieuses la publication que notre collaborateur M. Tamizey de Larroque a récemment inaugurée sous le titre de *Plaquettes Gontaudaises*. Les deux premières de ces plaquettes étaient, on s'en souvient, la *Vie d'Eustorg de Beaulieu* par Guillaume Colletet et *quelques Lettres inédites d'Isaac de la Peyrère*, le tout enrichi de notices, de notes et d'appendices du plus piquant intérêt; deux nouvelles ont paru depuis, dont nous voulons dire un mot à nos lecteurs. Elles n'offrent pas moins d'intérêt que les précédentes et se présentent dans les mêmes conditions d'érudition spéciale, de correction et d'élégance.

La première, qui est la troisième dans l'ordre de publication, est intitulée : *Histoire du massacre des Turcs à Marseille en 1620*, et a pour auteur un autre de nos compatriotes, M. Henri Delmas de Grammont, déjà connu dans le monde littéraire par la savante édition qu'il a donnée de la *Relation de l'Expédition de Charles-Quint contre Alger, par Nicolas Durand de Villegaignon* (un vol. in-8° sur papier vergé, Paris, Aubry, 1874). Disons en passant que l'auteur, qui a l'honneur de présider la Société historique algérienne, consacre tous ses instants à la préparation d'une collection que réclamait dès longtemps le patriotisme national, celle de *Documents inédits pour servir à l'Histoire de l'Afrique française*.

On sait quel accroissement la piraterie avait pris sur le bassin de la Méditerranée, au commencement du XVIIe siècle. Les théâtres et les romans de l'époque en tiraient leurs fictions les plus intéressantes ou l'ordinaire dénouement de leurs intrigues plus ou moins bien ourdies.

Encouragés par des gains fabuleux, par l'effroi qu'ils inspiraient, surtout par l'impunité, les corsaires avaient fini par rendre impossible à nos vaisseaux la fréquentation des ports du Levant. C'était la

Digitized by Google

ruine du commerce et des villes du littoral. Marseille, qui était la plus touchée, fit bien armer quelques galères pour donner la chasse aux forbans, mais que valait ce faible effort contre un ennemi toujours prêt, prêt à tout et qui s'appelait *légion?* La paix cependant semblait prochaine quand un effroyable incident vint ranimer la guerre mal éteinte. Un pirate des plus redoutés, rencontrant, au voisinage des côtes de France, un navire richement chargé qui rentrait d'Alexandrette à Marseille, l'amarina par surprise, sans combat, et fit massacrer l'équipage. Deux matelots, presque deux enfants, échappèrent seuls à la boucherie et, tant bien que mal, abordèrent à Marseille, où leur récit mit les têtes en feu.

Il y avait alors dans cette ville des ambassadeurs que le Divan avait envoyés au Roi de France et qui se préparaient à reprendre la mer pour regagner Alger, d'où ils étaient. Il y avait aussi quelques Levantins qu'une tempête avait jetés sur la côte et qui allaient repartir. Ce furent autant de victimes désignées aux vengeances populaires. La foule se rua sur eux et, à travers flammes et barricades, — on avait mis le feu à l'hôtel où ils logeaient, — les égorgea impitoyablement. On en sauva douze sur soixante : c'est tout ce que purent les efforts des consuls et des viguiers accourus au premier bruit. Le châtiment ne se fit pas attendre. Le Parlement d'Aix, saisi de l'affaire, rendit, à la date du 22 mai 1620, un arrêt qui condamnait à mort quatorze des coupables. Quelques-uns eurent dix ans de galères, d'autres subirent des châtiments corporels. Encore faillit-il y avoir des représailles. Une insurrection éclata à Alger, le 8 août. Le Consul et les résidents français, tout-à-coup arrêtés dans leurs maisons, furent traînés au Divan, où il ne tint à rien qu'on les brûlât. C'est grand miracle qu'ils se soient sauvés; car la populace était affolée et les Reïs juraient de massacrer tous les chrétiens qu'ils rencontreraient, ce qui était évidemment plus simple et plus expéditif que de faire des prisonniers. Il ne leur arriva que trop d'accomplir ce serment sauvage, et, comme dit M. H. de Grammont, d'ajouter à leurs déprédations ordinaires des cruautés inouïes jusques-là. Mais le succès de plusieurs croisières faites par ordre de Louis XIII calma peu à peu cette effervescence. Il était temps. En moins de six mois les pirates avaient amené à Alger pour plus de huit cent mille écus de marchandises françaises. Qu'on juge par là de ce qu'ils avaient enfoui dans les autres ports des Etats Barbaresques !

La relation que M. de Grammont vient de rééditer était devenue

Digitized by Google

excessivement rare, et elle était si peu connue, qu'aucun écrivain, paraît-il, ne l'a citée ; c'était un motif pour la reproduire. Il y en a un autre plus sérieux qui a décidé la publication, c'est qu'elle touche à des points d'un haut intérêt pour l'histoire de la ville de Marseille et de la Régence d'Alger. Tout ce qui, de près ou de loin, se rapporte à notre belle et riche colonie, — une France d'outre mer qui affleure l'autre — ne saurait, sans faute grave, être négligé.

Remercions M. de Grammont pour l'heureuse idée qu'il a eue et l'application qu'il a mise à rééditer une plaquette qui parut à Lyon, chez Claude Armand, dit Alphonse, en 1590, et dont le sous-titre porte cette indication piquante : *Avec les présages de la ruine de l'Empire des Turcs.* — Malade depuis bientôt trois cents ans, et moins bien portant que jamais, *Petit bonhomme vit encore.*

Mazarinades inconnues, tel est le titre de la quatrième des *Plaquettes Goutaudaises.* Elle comprend sept pièces, dont cinq en vers, et une liste de quatre-vingt-sept encore inédites, appartenant à la bibliothèque du Grand Séminaire de Bordeaux. Des notes précises portant sur des noms, sur des faits, sur des mots peu connus, suivent constamment le lecteur, lui évitant d'ennuyeuses recherches. Il y en a sur nombre de personnages qui intéressent particulièrement l'Agenais, sur les Lusignan, les Bezolles, les Théobon, les Laugnac et les Béchon de Caussade ; il y en a aussi sur la fameuse *Nanon*, moins connue sous son nom patronymique, — celui d'une très honorable famille de magistrats, — qu'elle a sali devant l'Histoire.

Le d'Epernon qui fit d'Anne de Maurès la courtisane que l'on sait et l'objet, non seulement du mépris, mais de la haine des Agenais, a inspiré la plupart des pièces auxquelles ces notes se rapportent : *La Querelle de la ville de Bourdeaux avec M. le Duc d'Espernon (sic) ; Le Songe du duc d'Espernon, estant à Cadillac après sa sortie de Bourdeaux ; L'Histoire poétique des Exploits admirables du Duc Bernard Despernon, avec l'arrivée de Madame la Princesse en Guienne ; L'Amour des Bourdelois envers Messieurs les Princes ; Oraison funèbre sur la mort du Duc d'Espernon.* Aucune de ces pièces n'est remarquable et, s'il faut dire toute la vérité, la plupart foisonnent en vers faux et sont d'une extrême platitude. Ce sont œuvres de rimailleurs faméliques, de pauvres diables illétrés à qui

Digitized by Google

l'impopularité juste ou non de Mazarin offrait à propos l'occasion de gagner quelques gros sous. Etait-ce donc, pourra-t-on se demander, la peine de les reproduire? Mon Dieu, il en est de ces broutilles, de ces misérables *canards*, comme des débris de toute sorte, pots fêlés, bouteilles cassées, petits ustensiles usés, qu'on jette au rebut et qui s'accumulent. Quand les siècles ont passé dessus et que le hazard les remet au jour, ces choses sans nom qu'on rejetait, tout-à-coup transformées en objets d'art, deviennent autant de matériaux pour l'histoire. C'est la ressource des Musées.

Une des pièces du Recueil mérite, à un autre titre, d'être signalée; c'est la quatrième. Voilà ce qu'on appelle un pamphlet bien troussé! L'invention est ingénieuse, le style gai, vif, plus coloré parfois qu'il ne faudrait, mais faisant d'autrefois songer à Rabelais et aux illustrations de Doré pour les *Contes drolatiques de Balzac*. Nous sommes en avril 1651. Mazarin, proscrit de nouveau, se dirige vers l'Italie, son *canapsa* ou sac de cuir à l'épaule, ainsi qu'un goujat ou un frater. Arrive un singulier personnage; il a « le visage en pleine lune, le nez en troigne, les yeux bordés d'escarlate, les joües entrelardées d'ortolans, le chapeau à deux doigts de graisse et son bissac farcy de croustes de paté et cuisses de chapon. » Un dialogue s'engage entre eux, où chacun cherche à tromper l'autre. Ils finissent pourtant, comme bons compagnons, par s'avouer leur fait. Carnaval (c'est le camarade gras) file vers l'Angleterre; il a eu maille à partir avec les marchandes de morue, parce qu'il empêchait la vente de leurs denrées et on l'a mis en interdit; il espère que le Parlement anglais l'en relèvera en dernier ressort.

Le *calotier* (c'est Mazarin, on dit *calotin* aujourd'hui), après avoir d'abord prétendu qu'il allait s'approvisionner de beurre pour fricasser le poisson que d'Epernon avait pêché dans les troubles de Guyenne, renonce à toute diplomatie et, au risque de passer pour un poltron : — les tripières de Paris, dit-il, m'ont traité comme un maltôtier et MM. du Sénat m'ont tant lâché de coups de *Fronde* qu'ils ont rempli mon sac de *pains de Saint-Étienne*. Si je déguerpis, comme vous voyez, c'est de peur qu'ils ne me mènent en grève faire *sursum corda*. — Cela dit, Mazarin repart, le ventre creux comme une lanterne, chose excellente pour s'éclairer en voyage. Il ne tarde pas à rencontrer un petit moine maigre-sec, « portant un *vade-mecum* plein de vin et une escarcelle pleine de queuës de sardines et de jambes d'escrevices, » on a reconnu

Digitized by Google

Messer Carême. Justement, celui-ci revient de Rome. Il a obtenu de Sa Sainteté le Pape une audience et une bulle, et s'en va en Cour requérir prise de corps contre un nommé Carnaval, qu'il veut déposséder de son gouvernement. Au reste, si le calotier veut quelque nouvelle de France, il est en état de lui en donner, en ayant reçu de ses commissaires qui étaient logés aux Chartreux et aux Minimes. A Paris, on a frondé d'Epernon, et cela en pleine rue ; on a rompu son carosse, vendu ses chevaux, enlevé son collier de l'ordre et sa perruque, après quoi on l'a mis en cage pour lui apprendre à chanter. A Bordeaux, ç'a été pire. Mazarin et lui ont été farcis de foin, coiffés d'une perruque de crin, d'une calote rouge et d'un chapeau de paille, voilés d'un masque, puis hissés sur un cheval, finalement brûlés à petit feu, en attendant qu'un plus grand bûcher serve à la combustion des vrais originaux. — Diable ! fait Mazarin, tremblant de peur et tâtant ses membres : Dieu me garde de ces frondeurs qui traitent leurs ennemis à coups de pierre, comme des chiens !

Je m'arrête ici. Ce qui suit est d'un comique dont plus d'un lecteur pourrait s'offusquer. On en a assez pour juger en connaissance de cause l'auteur inconnu de la *Gazette crostilleuse et facetieuse contenant la rencontre et entretien de Mazarin, Carnaval et Caresme, sur la frontière de France.* C'était certes un homme d'esprit, presque un maître en situations bouffonnes. Mais qu'il y a loin encore de lui aux pamphlétaires de la Ligue ! C'est que la Fronde, simple parade héroï-comique, ne pouvait rien créer, rien inspirer qui fût de haut vol. Tout s'était amoindri, atténué depuis un demi-siècle. Petits hommes, petites passions ; petites passions, petites œuvres !

M. de Tréverret poursuit avec une louable ardeur ses études sur le XVIe siècle en Italie. Le second volume, qui a paru récemment, est occupé par deux grandes figures, l'Arioste et Guichardin.[1]

[1] *L'Italie au* XVIe *siècle. Études littéraires, morales et politiques (deuxième série)*, un vol. in-18. Paris, 1879, Hachette. Agen, Michel et Médan.

Digitized by Google

C'est avec intention, sans doute, que l'auteur a rapproché ces deux noms qui éveillent des idées si différentes. Personne ne s'en plaindra. Il y a plaisir à passer d'une œuvre d'imagination à une œuvre d'observation, de la fiction légère, ailée, à la raison qui marche d'un pied solide. L'Arioste, au reste, ne fut pas seulement un grand poète, il ne fit pas que le *Roland furieux*. On lui avait donné à gouverner un canton des Apennins; il prit sa fonction au sérieux et la remplit du mieux qu'il put. Il n'est pas sans intérêt de savoir que sa correspondance administrative a été conservée.

Bien des écrivains, avant M. de Tréverret, avaient parlé de Guichardin et de l'Arioste; aucun avec plus d'élévation, et, en même temps, de finesse pénétrante. N'est-il pas tout simple que ces hommes, étant aujourd'hui plus connus, soient plus sainement jugés! D'ailleurs, les lettrés de notre temps ont des curiosités que les autres n'avaient pas. Partout, en Italie comme en France, on fouille les archives, on exhume, on relève de l'oubli des documents pleins d'intérêt pour l'histoire politique ou littéraire, des correspondances, des ouvrages inédits. Nous voulons connaitre, connaitre à fond, *intùs et in cute*, les hommes et les œuvres : utile et louable passion quand elle ne va pas à l'extrême, à la bagatelle, comme on dit.

M. de Tréverret qui connait ce besoin de son temps, s'y conforme naturellement, dans une large, mais juste mesure. On voit qu'il n'a négligé aucune des publications qui ont été faites en Italie. Détails biographiques, analyses étendues et subtiles, étude patiente des caractères, il a tout disposé pour tenir le lecteur en haleine. Quand il l'arrête, c'est aux meilleurs endroits : alors ce sont haltes délicieuses. Des citations heureusement choisies et traduites avec cette exactitude élégante et ferme que l'on sait, font bien goûter le génie de l'Arioste et moins regretter aux délicats d'ignorer sa langue maternelle. Les lecteurs de cette Revue qui a eu la primeur de fragments considérables du livre, n'ont pas oublié le plaisir qu'ils y trouvèrent.

Ce plaisir, qui est de haut goût, ne dépend pas uniquement de l'ingéniosité des aperçus littéraires ni de l'excellence de la forme, qualités ordinaires de l'auteur, il tient aussi à des préoccupations toutes modernes, que M. de Tréverret a eu raison de ne pas écarter. Dans les développements qu'il présente sur l'Arioste et Guichardin, quand s'offre l'occasion de montrer des applications nouvelles d'idées anciennes, il la saisit de propos délibéré, voulant prouver qu'on peut comprendre les œuvres du passé sans cesser d'être de son temps.

Digitized by Google

Cette pointe d'actualité, presque nécessaire dans le discours pour soutenir l'attention des auditeurs, n'est pas déplacée dans un livre qui est le fruit d'un enseignement public. En nous occupant du XVIe siècle, nous ne saurions oublier que nous vivons au XIXe. Il y a même entre eux tant d'analogie qu'on ressent, à les comparer, une sorte de charme douloureux. Temps de gestation laborieuse, de révolutions et d'évolutions, de troubles profonds dans les esprits et les cœurs! Si, comme il faut l'espérer, il sortait de celui-ci ce qui est sorti de celui-là, une Renaissance, et qu'il s'ensuivit la plus enviable et la plus rare des choses de ce monde, la paix, M. de Tréverret, qui les aime tous les deux et qui est assez jeune pour voir le prochain, serait des premiers à s'en réjouir. C'est naturellement son vœu et implicitement ce vœu est dans son livre.

L'illustre auteur de *Mireille*, de *Calendal* et des *Iles d'or*, Frédéric Mistral, a été reçu maître ès-Jeux-Floraux dans la séance annuelle de l'Académie Toulousaine, le 3 mai dernier. Il remplace notre Jasmin dans cette Compagnie qui n'a pas craint d'ouvrir ses rangs à deux fils directs des Troubadours, bien que ses concours n'admettent que des ouvrages écrits en langue française. L'Académie a fait honneur à ces éminentes personnalités en les accueillant, en les appelant à elle, mais elle en reste elle-même toute honorée. Cette admission est, d'ailleurs exceptionnelle, à la façon d'un coup d'Etat et ne saurait tirer à conséquence au point de vue de l'avenir des idiômes méridionaux, lesquels, comme langue parlée, sont condamnés définitivement. Outre qu'ils s'altèrent tous les jours sur les lèvres de nos campagnards, ces idiomes servent de moins en moins à mesure qu'on envoie les enfants à l'école primaire, où l'instruction se donne, non pas en patois gascon, languedocien ou provençal, mais en français. Saluons toutefois et admirons le génie chez ceux en qui brille sa flamme et continuons à célébrer les chefs-d'œuvre que la muse populaire inspira à Goudouli et à Jasmin, à Roumanille et à Mistral.

Le premier de ces noms, estimé des érudits et autrefois célèbre en Languedoc pour des poésies pleines de force et de grâce, nous rappelle qu'une société qui s'appelle *Ecole de Goudouli*, et subsidiairement, *Maintenance des Félibres d'Aquitaine*, s'est nouvellement constituée à Toulouse. Elle s'est réunie le 4 mai, pour fêter le triomphe légitime obtenu la veille par Mistral. L'Académie des Jeux-Floraux était

Digitized by Google

largement représentée dans cette assemblée de poètes, qui s'est terminée par une agape dans les salons de l'hôtel Tivolier. Un compte-rendu de cette belle soirée a été fait par M. Ch. Deloncle, notre collaborateur et ami : nous en empruntons, sans façon, au *Messager de Toulouse*, le fragment qu'on va lire :

« M. Paul Barbe a débuté par la lecture d'une belle composition en vers du languedocien le plus pur, à l'adresse de Mistral et des autres fondateurs du Félibrige. M. de Marion-Brésillac a débité, avec toute la chaleur qui le distingue, quelques strophes vibrantes de sympatnie pour le héros de la fête, auquel il a remis son jeton de présence à la cour de Clémence Isaure. M. Chastenet, le poëte périgourdin, a lu un sonnet fort bien touché sur le même sujet. MM. Castela et Lacombe, de Caussade, n'ont pas été moins heureux dans leur façon de rendre les sentiments communs à toute l'assemblée. M. Ludovic Sarlat, M. de Combettes du Luc, au nom de M. Alibert, de Roquecourbe, ont dignement représenté, le premier, la muse française, l'autre, le sous-dialecte albigeois, dans les spécimens qu'ils en ont produit.

« Dans une chaude et facile improvisation, M. Carles de Carbonières a mis le comble à l'enthousiasme excité par Mistral qui, lui-même, venait de chanter, de sa voix si bien timbrée et si cordialement émue, la belle *Chanson de la Coupe*, composée par lui à l'occasion des fêtes latines de Montpellier.

« Plusieurs fables ont suivi, récitées avec esprit et à-propos par MM. Chastenet et Castela.

« Les chants populaires ont eu leur tour : l'un des félibres a fait entendre une touchante complainte du Quercy : *Lou Mes de Mai flouris et grano,* pleine de fraîcheur et de naïveté rustiques. M. Edouard Treissat, capitaine de l'armée territoriale, a chanté avec beaucoup d'expression de belles strophes de Mengaud. M. Lacombe, nouvel Adam Billot, a fredonné les refrains de son *Hymne à Caussade*, façonnée dans les loisirs du rabot sur le modèle de *la Toulousaine*, et Mistral a répété la vieille ballade de son pays : *Morbiou ! Marioun*, dialogue aussi pathétique qu'imagé entre le mari offensé et la femme coupable.

« La philologie, cette sœur du félibrige, représentée avec éclat dans une autre enceinte par M. Léonce Couture, devait trouver place dans cette fête littéraire. La présence du rénovateur de la poésie

Digitized by Google

provençale rappelait naturellement le souvenir des troubadours, dont Toulouse fut longtemps la capitale. Le premier en date fut Peire Ramon. Ménestrel et soldat, il se croisa contre les Albigeois et contre les Sarrazins, mérita d'être surnommé le *preux* et passant des cours d'Aragon et de Montpellier à celle de l'empereur d'Allemagne, illustra sa ville natale au point que la postérité devait unir leurs deux noms. M. C. D., membre de la société des *langues romanes*, avait traduit, pour la circonstance, en vers français, l'une de ses chansons d'amour, sur le texte d'abord donné par Raynouard, puis reproduit dans la *Chrestomathie provençale*, de Bartsch (pages 86 et 87). Cette lecture a paru intéresser Mistral, ainsi que MM. les mainteneurs des Jeux-Floraux. Pour eux tous, l'alliance si bien conclue et célébrée la veille sur l'autel même de la Muse toulousaine se justifiait d'autant mieux qu'ils retrouvaient dans le lointain des âges ce commun et poétique ancêtre. »

Il nous vient du pays de Mistral, — que le maitre nous passe cette expression absolument vraie au point de vue littéraire, car la Provence, c'est surtout lui, — la plus agréable nouvelle. *Mireio* et *Calendal* sont à la veille d'avoir un frère qui s'appellera *Guilhèm doú Court-Nas*. Mistral réserve la primeur de cet ouvrage à ses confrères et amis de Montpellier ; il a promis d'en lire deux chants à la prochaine séance du *Parage*.

Qu'est-ce qne Guillaume au court-nez? On ne le sait guère. Le personnage historique qui porta ce nom, si toutefois il a existé, a depuis longtemps disparu sous le personnage fictif de l'Epopée Karlovingienne. Dans le poème d'*Aliscamps*,[1] qui, destiné à raconter ses exploits, devrait nous renseigner sur son compte, règne la plus grande confusion. Son nom y est précédé ou suivi de qualifications si diverses qu'on est tenté de se demander parfois si c'est du même homme qu'il s'agit. Ainsi, on a le comte ou le marquis Guillaume, le comte d'Orange, puis simplement le marquis, puis Guillaume au

---

[1] *Aliscamps, chanson de Geste, publiée par Guessard et Montaiglon*, dans *Les Anciens poètes de la France*. Paris, Franck, 1870.

Digitized by Google

court-nez, enfin, Fierebras ou Fie
probablement à l'un des quatre o
le comté d'Orange du XIIe au XIIIe s
d'Aliscamps, — qu'on suppose, nor
tion provençales, — nous le monti
idéal réalisé du chevalier et du h
sur les Sarrasins, puis il leur a
sous les murs d'Arles, dans le qua
avec une ardeur redoublée par la
émir de Cordoue. Vivien, son nev
et de sa gloire, est tué dans la bat
fuir pour sauver, non sa vie, mais
précieuse à ses yeux. Il se retire da
court après lui et l'assiége. Vient
tenir, il s'échappe et va à la Cou
Louis-le-Débonnaire. Aidé d'un bo
sins, tombe sur eux, les bât et le
reins. Ils n'ont que le temps de s'e

Tel est, dans sa plus simple ex
chanson, comme on voudra, de Gu
fut considérable et Guillaume en re
l'honneur d'une place dans son *P*
le hobereau normand devenu duc
primitif écrit en provençal, ainsi q
est depuis longtemps perdu. Il ex
ment calqué sur celui-là, plusieurs
originelle, non sous forme de tr
les libertés, les écarts légitimes
les poètes de race, c'était une patr
Mistral ne la pouvait tenter. Donc
dans leur fraîcheur savoureuse,
aussi aimable qu'heureux.

Nous sommes heureux d'avoir à
ces derniers mois, deux nomination
à nos éminents compatriotes, MM.
taffort et A. Laboulbène d'Agen.
Faculté de Paris, vient d'être app

Digitized by Google

M. Chauffard, inspecteur général pour la médecine; le second remplace M. Parrot dans la chaire d'Histoire de cette science.

Inscrivons encore deux autres nominations qui, pour nous toucher de moins près, ne laissent pas de nous trouver particulièrement sympathiques : celle de M. le docteur Brouardel à la chaire de Médecine légale, qu'occupait naguère avec tant d'autorite feu Ambroise Tardieu, et celle de M. le docteur Simon Duplay à l'Académie de médecine.

M. Brouardel est le fils d'un membre de l'Université, qui professa la philosophie au collége d'Agen pendant deux années (1834-1835). Si nous prîmes gout à cette science, nous le dûmes certainement aux aimables et sérieuses qualités qui distinguaient notre professeur et qui passaient dans son enseignement. Pourquoi n'ajouterions-nous pas qu'il lui nâquit un fils très peu de mois après son départ d'Agen ? Ce fils est donc plus qu'à demi nôtre.

Quand à M. le docteur Duplay, il a dernièrement épousé une des filles de M. Faugère-Dubourg, maire de la ville de Nérac et notre très cher collaborateur. Des travaux originaux et des publications estimées ont valu à ce praticien une notoriété des plus honorables. Il n'est pas téméraire d'espérer pour lui, dans un avenir prochain, une chaire de professeur à la Faculté de Paris, qui le compte parmi ses meilleurs agrégés.

ADOLPHE MAGEN.

Errata de la livraison Mars-Avril.

Page 187, dernière ligne. *Au lieu de :* en enssent été réduites; *lisez :* en eût été réduite.

Page 190, ligne 3. *Au lieu de :* des villes moins anciennes qu'Agen ; *lisez :* des villes anciennes comme Agen.

Le Directeur-Gérant,

AD. MAGEN.

AGEN — IMPRIMERIE NOUBEL — F. LAMY, SUCCESSEUR

Digitized by Google

NOTES HISTORIQUES

SUR DES

MONUMENTS FÉODAUX OU RELIGIEUX

DU DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE.[1]

(Suite)

IV

MARCADIS ET CHATEAU DE CHARRIN. ARTIGUES ET CHATEAU DE MAUVEZIN. POUY-SUR-OSSE. LA HITTE ET CHTEAU DE LESCOUT. LA SERRE. RUINES DE BAPTESTE.

MARCADIS ET CHATEAU DE CHARRIN. — Les paroisses de Marcadis, de Moncrabeau et de Saint-Cyrice sont limitrophes, au midi, de la commune de Condom, et par conséquent du département du Gers. La petite rivière nommée l'Osse, qui coule parallèlement à la Baïse, sépare, au couchant, la paroisse de Marcadis de la commune de Lannes (canton de Mézin).

Le seigneur de la paroisse de Marcadis habitait le château de Charrin, situé dans la plaine, entre les églises de Marcadis et de Moncrabeau. Le château de Charrin, (dont les murailles étaient baignées par un petit ruisseau du même nom) avait la forme d'une grande tour, à peu près carrée, ayant six étages d'élévation et pouvant être environnée d'eau. Cette disposition de château, fort em-

---

[1] Voir page 250.

Digitized by Google

ployée dans notre pays, pouvait rendre la défense très facile, mais était très incommode pendant la paix. Aussi, vers la fin du règne d'Henri IV, lorsque l'on crut les guerres intérieures désormais impossibles, noble Dominique de La Devèze, écuyer, seigneur de Charrin, gentilhomme-servant de la reine de Navarre en 1582, conseiller et trésorier du royaume de Navarre en 1590, fit-il démolir trois étages de son château, qu'il réduisit aux trois étages actuels. Avec les matériaux des étages supérieurs, il fit ajouter un nouveau corps de logis, et deux cours défendues l'une par deux pavillons carrés l'autre par deux tours rondes.

Noble Blaise de La Devèze, chanoine de Condom, avait été seigneur de Charrin et mourut en 1568, laissant la jouissance de ce château à son frère aîné, noble Pierre de La Devèze, seigneur de La Rivière. Cette famille, originaire de La Devèze-Rivière, près Marciac, est connue depuis noble Jean-Gaston de La Devèze, capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes le 3 août 1346, marié le 3 juin 1350 à Marguerite d'Esparbès. François, fils, et Melchior de La Devèze, petit-fils de ces derniers, furent également capitaines de cinquante hommes d'armes ; Melchior mourut des blessures qu'il avait reçues, en 1429, au siége d'Orléans.

Ce Pierre de La Devèze, seigneur de Charrin, que le maréchal de Monluc va nous montrer marchant en pourpoint à l'assaut d'une place bien défendue, et avec ce chevaleresque et dédaigneux oubli du danger personnel, qui fut l'un des traits les plus remarquables des gentilshommes du Moyen-Âge et du XVIe siècle, était un homme d'étude lorsqu'il rentrait dans son château de Charrin, entretenant un commerce littéraire avec les savants, lisant les histoires en langue latine, recherchant avec soin les bonnes éditions. Il dit, par exemple, dans une lettre que j'ai vue, datée de Bordeaux le 19 octobre 1570, et portant l'empreinte de ses armes (six tourteaux posés 3, 2 et 1) : « ay trouvé complet *Paulus Æmyllius*, avec les additions « de Ferron et Telesuis qui sont in-folio... » (*De rebus gestis Francorum, libri IV*, 1541, in-folio, histoire par Paul Emile, continuée par Arnoul du Ferron. *De naturâ rerum juxta propria principia*, par Bernardin Telesius. — Rome, 1565).

Le maréchal Blaise de Monluc rapporte en ces termes, dans ses *Commentaires*, à l'année 1573, un trait de courage et de témérité de M. de La Devèze et de deux autres gentilshommes : « Les sieurs de « Merville et de Montferran.... s'en estant retournés pour aller faire

Digitized by Google

« les apprets, afin d'attaquer Gensac, je m'y acheminay. Quelque « temps après, Monsieur de Montferran amena une belle troupe de « noblesse de son gouvernement, comme il en vint aussi d'ailleurs « bon nombre de gens de pied. D'abordée, nous emportames le « fauxbourg et les barricades. Messieurs de Duras, de La Marque « et de La Devèze y allèrent en pourpoint, le coutelas au poing, et « donnèrent jusques aux portes. Ils n'en estoient pas plus sages, car « les arqubusades y estoient à bon marché; ils le faisaient à l'envi « l'un de l'autre, et pour montrer qu'ils estoient sans peur. Or, le « malheur voulut que Monsieur de Montferran eust une arquebuse « au travers du corps, de laquelle il mourut; qui fut dommage, car « il estait gentilhomme de valeur, et fort aymé du pays, qui le trouva « à dire. » (De Monluc, *Commentaires*, édition du Panthéon Littéraire, p. 411).

Les MM. de La Devèze possèdent et habitent le château de Charrin depuis dix générations.

L'écusson avec les six tourteaux posés 3, 2 et 1, dont j'ai de mes yeux vu l'empreinte sur la lettre écrite de Bordeaux, le 19 novembre 1570, par Pierre de La Devèze, a été sculpté vers le milieu du XVIe siècle, à l'ue des croisées du troisième étage du château de Charrin, au point d'intersection des quatre branches de la croix. Cette croisée ayant vue vers La Serre et Nérac, est maçonnée depuis le règne d'Henry IV, parce qu'elle n'est plus extérieure, et donne sur le grand escalier en pierre qui fait partie du nouveau corps de bâtiment adossé à l'ancien château vers l'année 1600. Mais l'écusson est encore en parfait état de conservation. Je crois que j'ai, le premier, découvert cet écusson, et fait tomber le mortier ou badigeon qui couvrait la sculpture. Les choses sont encore dans l'état où je les ai laissées après cette opération.

Artigues et Chateau de Mauvezin. — L'église Saint-Clair d'Artigues est située entre Moncrabeau et Mézin, sur la ligne droite qui réunirait ces deux petites villes, et au point culminant des coteaux qui séparent les vallées de la Baïse et de l'Osse. Elle était, aux XIIe et XIIIe siècles, sous l'invocation de Sainte-Marie ou Notre-Dame.

Raymond-Arnaud d'Artigues (*Raymundus-Arnaldi de Artigiis*) donne à l'évêque d'Agen la dîme de la paroisse d'Artigues et la dîme de Vialère (*decimam ecclesie de Artigiis et decimam de Bilieras*) (*Cartulaire d'Agen*, Bulle cotée par lettre N).

Digitized by Google

Pierre de Testemale donne au même évêque du diocèse d'Agen, la sixième partie de la dîme de l'église Sainte-Marie ou Notre-Dame d'Artigues, près le château de Moncrabeau (*Petrus de Testamala, quitavit, remisit.... sextam partem decime ecclesie sancte-Marie de Artigiis prope castrum de Moncabrel*). (*Idem*, Bulle cotée par lettres D. O).

Bertrand Ancoy ou Aucory, laïque, et Raymond-Arnaud de Thésan, clerc, son fils, donnent au même évêque toutes les dîmes qu'ils possèdent dans les paroisses Saint-Marie d'Artigues, Saint-Sigismond de Vialère et Saint-Jean de *Mazano*, paroisses situées près Moncrabeau (*Bertrandus Ancoy* (*ou Aucory*), *laïcus, et Raymundus Arnaldi de Thesano, clericus, ejus filius..... quitaverunt..... omnes decimas quas possidebant et habebant in parrochiis Sancte-Marie de Artigiis, Sancti-Sigismundi de Bilera et Sancti Johannis de Mazano, que parrochie sunt prope Montem Crapellum*). (*Idem*, Bulle cotée par lettres D. S.)

Le château de Mauvezin est le château le plus important de la paroisse d'Artigues. Les MM. de Castillon en étaient seigneurs dès le milieu du xve siècle. Un mot d'abord sur les auteurs des seigneurs de Mauvezin. Pons Ier était seigneur de Castillon vers l'an 960. Son fils, Arnaud Aimond, proconsul ou vicomte de Castillon, vivait dans les premières années du onzième siècle. L'arrière petit-fils de Pons Ier, était Olivier, vicomte de Castillon sur Dordogne, auteur des branches existantes en Agenais, et des seigneurs de Mauvezin. L'académicien Michaud dit à la page 168 de l'*Histoire des Croisades*, que Raymond, vicomte de Castillon, chevalier, partit pour la première croisade en 1096, réuni à Raymond, comte de Toulouse, Roger, comte de Foix, Isard, comte de Die, Raynbaud, comte d'Orange, Guillaume comte de Forez, Guillaume, comte de Clermont, Gérard, comte de Roussillon, Gaston, vicomte de Béarn, Guillaume Amanieu d'Albret, Raymond, comte de Turenne, Guillaume d'Urgel, comte de Forcalquier, etc.

Lorsque les MM. de Castillon-Mauvezin-Mouchan font leurs preuves de la Cour au Cabinet des Ordres du roi en 1784, M. Chérin, généalogiste des Ordres du roi, rappelle une charte originale passée devant le tribunal souverain de la ville de Bordeaux en 1366, dans laquelle noble et puissant messire Pierre de Castillon, chevalier (de la branche des seigneurs de Castillon et Castelnau d'Eauzan, vicomtes de Boulonnais), gouverneur du château et châtellenie de Montendre, le-

Digitized by Google

quel y est porté sur les listes
noble et puissant seigneur Po
consanguin. Ce Pons est quali
noble et généreux seigneur, is
race, tant du côté paternel q
tenti genere procreatus tam e
dont il est question était Thon

Il résulte de ce titre origin
Castelneau d'Eauzan, du Boul
rère (terre encore possédée
étaient de la même race que le

Mérigon de Castillon, seigne
années 1458 et suivantes, fut
vivait encore en 1499. Il avai
Braylette de Sarrus, dame de la

Guy, Guiraud ou Géraud de
Carboste, etc , petit-fils de Mé
gnie de Monluc en 1567, comr
régiment au service du roi et n

Michel Ier de Castillon, seigı
aîné de Guy, envoya des détach
l'expédition de Montgommery,
(aujourd'hui à M. de Lalyman c
campagne, avec leurs bestiaux
se venger, saccagèrent le châte

Jean de Castillon, fils de Mic
duché d'Albret, aux Etats génér
mestre de camp.

Jean-François de Castillon, se
petit-fils de Jean qui précède, co
de la sénéchaussée d'Albret.

Son frère Jean de Castillon, c
ment de Mouchan (ci-devant Sill
Tortose (*Biographie de l'arrond*
p. 193 à 206. — *Dict· hist.*, édit
militaire).

Les MM. de Castillon furent se
lution.

Digitized by Google

Le château de Mauvezin, reconstruit au XVIIe ou au XVIIIe siècle, est la propriété et la résidence de M. des Baratz.

Pouy-sur-Osse. — Les petites villes de Francescas et de Mézin sont deux chefs-lieux de cantons limitrophes. Une ligne droite allant de l'une à l'autre, passerait sur les ruines de Bapteste et sur les églises de la Hitte et de Pouy-sur-Osse. Elle laisserait le château et l'église de La Serre à 600 mètres environ à droite des ruines de Bapteste.

Comme leur nom l'indique, l'église, le village et le moulin à vent de Pouy-sur-Osse, sont construits sur des coteaux élevés, fort rapprochés de la rive droite de l'Osse.

Pierre de La Serre, chevalier, et Géraud de La Serre et Bertrand de Villère, ses fils, abandonnent gratuitement le tiers de la dîme de l'église de Pouy-sur-Osse, à l'évêque d'Agen.... (*Petrus de Serras, miles, et Geraldus de Serras et Bertrandus de Vilera, filii sui, gratis cesserunt tertiam partem decime ecclesie de Pujol subrossa domino nostro episcopo Agennensi.*) (*Cartulaire d'Agen*, Bulle cotée par lettre N.)

Dans une autre partie du Cartulaire, cette donation est analysée dans les mêmes termes; les noms des trois donateurs sont écrits comme il vient d'être dit. Le nom de la paroisse est seulement en langue gascogne de l'époque (*tertiam portem decime ecclesie de Puch sobre Ossa*). (*Idem*, lettres C. Y.).

On voit qu'au XIIIe siècle, pendant que le père et l'un de ses fils étaient appelés par leur nom patronymique, un second fils pouvait être désigné exclusivement par le nom d'un fief. Cette habitude, très ordinaire à cette époque, rend la recherche des filiations fort difficile, et très souvent empêche d'affirmer que le père et le fils, appelés par des noms propres différents, sont de la même famille.

Géraud de La Serre, chevalier, seigneur en partie de Pouy-sur-Osse (le même très probablement que nous venons de voir qualifié fils de Pierre de La Serre, chevalier,) reconnait, le 14 novembre 1286, tenir d'Edouard 1er, roi d'Angleterre, seigneur d'Agenais, la moitié du château de Pouy-sur-Osse, devoir la foi et l'hommage, être, pour cette partie du château, vassal dudit roi, et devoir le défendre en armes et l'aider, en Agenais, de tout son pouvoir, si quelqu'un attaquait par les armes le même seigneur d'Agenais. Il excepte de sa reconnaissance féodale *pedagium* qu'il affirme tenir des seigneurs

Digitized by Google

de Moncrabeau (*Item, Geraldi super Ossa, in parte sua, reco medietatem dicti castri, exce dominis de Moncrabel; pro qua Regis, et si quis ipsum dominu ipse debet deffendere cum arm posse suo ; et nihilominus fide de la Gironde*, t. I. p. 352).

Guillaume de Villère donne dîme qu'il a dans la paroisse de Bulle cotée par lettres E. Q.).

Pierre de Lassus, bourgeois épouse, abandonnent à l'Evêq Pierre de Pouy-sur-Osse (*Pet uxor dicti Petri burgensis de P episcopo Agennensi d cimam Ossam* (*Idem*, lettres C. K.).

Nous avons vu à l'article Mon Lomagne-Fimarcon, seigneurs gneurie de Pouy-sur-Osse.

La Hitte et Chateau de Lesc rive gauche de la Baïse, entre l'église de La Hitte concourt ave Gardère et Moncrabeau, à form chers, au centre de laquelle se

L'église Saint-Roch de La Hi Notre-Dame de La Fitte au XIIIe

En effet, une charte analysée d porte que Arnaud Raymond d'A la première analyse), donne à l'E des paroisses de Saint-Marie del de Sainte-Marie de La Fitte prè *Marie del Morach prope castru Fita prope Montem Caprelli*). (C lettres B. K., et F. G.).

Le 3 octobre 1610, Me Jean d avocat, fait proclamer à Nérac se

Digitized by Google

guerite de Rabar, veuve de noble N.... de Cousseau, sieur dudit lieu près Tournon, fille de feu noble Jacques III de Rabar, seigneur de Cerveaud et de Montgré, conseiller à la Chambre de l'édit de Guienne, et de Françoise du Bourg de Farnoux. La future était sœur de Pierre de Rabar, écuyer, seigneur de Cerveaud et de Montgré ; elle avait de son premier mariage un fils nommé Pierre.

Aussi, le 19 décembre 1633, « dans la maison noble de Lescout, « en la jurisdiction de la ville de Moncrabeau en Condomois en Albret, « noble Marguerite de Rabar, damoiselle femme de M. Me Jean de Ma- « thisson, advocat en parlement, seigneur de ladite maison noble de « Lescout, » constitue son dit époux pour son procureur général et spécial, à l'effet de consentir au mariage de noble Pierre de Cousseau, sieur dudit lieu, son fils, habitant de Tournon en Agenais, avec damoiselle Marguerite du Maroux, fille légitime de Jean du Maroux, sieur de Boutadieu, et de noble damoiselle Jeanne de Raymond de Folmont. (*Acte retenu par Me Vital Calmont, notaire et tabellion royal.*)

Le 22 décembre 1633, M. Me Pierre de Rabar, conseiller du roi au Parlement de Bordeaux et chambre de l'édit de Guienne, frère de madame de Mathisson, donne une procuration notariée analogue à son neveu Me Jean de Guilhem, juge du Bosc, marié avec une demoiselle de Cousseau, pour consentir au mariage dudit noble Pierre de Cousseau, neveu dudit Pierre de Rabar, constituant (*Acte devant Me Leydet, notaire royal à Agen*).

Trois jours après, 25 décembre 1633, les mêmes faits sont rappelés dans le contrat de mariage passé à Tournon, en Agenais, en présence des procureurs fondés, et de Me Jacob de Guilhem, procureur du roi de Tournon, David de Guilhem, sieur de Favols, noble Charles de Raymond de Folmont, écuyer, sieur de Jaussen, oncle de la future épouse, noble Germain de Raymond, sieur de Fages, noble Pierre de Raymond, sieur de la Salle, Paul de Réau, sieur d'Aytié, Pierre de Réau, sieur de Sergues, ses cousins (*Contrat retenu par Pons, notaire royal*).

Noble Pierre de Mathisson, seigneur de Lescout, avait prêté une somme à Jean de Guilhem, sieur de Lustrac, de Tournon, le 14 janvier 1679, et donna cette obligation à noble Jacques de Cousseau, sieur dudit lieu, avec lequel il eut procès de 1691 à 1693.

Le même noble Pierre de Mathisson, sieur de Lescout, fait inscrire ses armes à l'Armorial général de France, le 16 octobre 1699.

Digitized by Google

Les châteaux de Charrin et d
mune de Moncrabeau, sur la ri
séparés par le chemin de fer, so
de l'autre. Le château de Lesco
au XVIIe siècle. Il a de belles p
la Baïse.

Josué de Mathisson, seigneur
bre 1726, au château de Nérac,
dame Gabrielle de Bazignan, ve
écuyer, seigneur de Charrin, p
haut de messire Arnaud de La D
(fils aîné de ladite dame constit
fille de messire Josias de la Ma
près la Ténarèze, chevalier de S
roi, commandant et lieutenant p
fort de la ville de Bordeaux, et
claux. (*Contrat retenu par Caster*

Noble Joseph de Mathisson, écu
de Lescout et subdélégué à Néra

Le dernier de cette famille, n
seigneur de Lescout, épousa Mar
des deux filles de noble Robert
seiller procureur du roi au siè
subdélégué de l'intendance de G
nant particulier du duché d'Albre
le 10 décembre 1726. Madame
n'ont pas laissé de postérité.

La même dame de Mathisson d
Jeanne du Bernet de Mazères, n
Jean Baptiste Samuel du Broqua. I
l'une d'elles, Jeanne du Broqua
(propriétaire actuel du château
mariage avec Jean Nicolas de Mo
garde du corps du roi d'Espagne,
La Boulbenne de Montesquiou, ca
Louis, dont le père, lieutenant-
Louis XIV et Louis XV.

Digitized by Google

La Serre. — Le château de La Serre mérite une attention particulière par son importance, par sa position qui semble faite pour dominer la vallée de la Baïse, par les personnages considérables qui l'ont construit ou habité.

Arrivé dans ce château, nous devons nous demander quels furent les principaux prédécesseurs des hôtes qui donnèrent, le 9 juin 1874, une si obligeante et si grâcieuse hospitalité aux membres du Congrès Archéologique de France.

Messire Arnaud Loup de La Serre, chevalier, et Géraud de La Serre, son frère, abandonnent au seigneur évêque d'Agen, le quart de la dîme de La Serre près Moncrabeau *(Item plus continetur qualiter dominus Arnaldus Lupi de La Serra, miles, et Geraldus de La Serra, frater ejus, resignaverunt domino nostro Agennensi episcopo, totam quartam partem quam habebant in decima de la Serra propre Montem Caprelli.)* (*Cartulaire d'Agen*, Bulle cotée par lettres D. V.).

Toutes les donations faites au XIIe et au XIIIe siècles, en faveur de l'Evêque d'Agen, représentant le clergé du diocèse, ont été autorisées par des bulles données l'an 1309, dans la ville d'Avignon par le pape Clément V, et cotées par les lettres A, B, C, etc. Le Cartulaire d'Agen contient l'analyse officielle de ces bulles et par conséquent de ces donations. Cette analyse a été faite l'an 1520 par Jean de Vallier, vicaire général du diocèse d'Agen, et remplissant les fonctions épiscopales sous divers rapports, en l'absence de Marc-Antoine de La Rovère, évêque d'Agen.

Guillaume-Arnaud (le nom patronymique a été omis), donne à l'évêque toute sa part de dîme de Saint-Laurent de La Serre près Moncrabeau (*Idem*, lettres A. H.).

Catherine Bernarde de Montagu, dame de La Serre, apporta cette terre dans la maison d'Esparbès de Lussan, en épousant le 16 avril 1570, Jean Paul d'Esparbès de Lussan, servant sous Monluc au siège de Sienne en 1554, gentilhomme de la chambre du roi en 1576, mestre de camp du régiment de Piémont, dit alors des bandes noires 1577, gouverneur de Blaye en 1586, capitaine de la première compagnie des gardes du corps du roi en 1599, maréchal de camp, chevalier des ordres du roi en 1604, mort le 16 novembre 1616. Ce Jean-Paul, qui fut le premier de sa famille seigneur de La Serre, en 1570, était le septième fils de Bertrand d'Esparbès, et de Louise de Saint-Félix. Trois de ses frères (Philippe, François et Joseph) fu-

Digitized by Google

rent, comme lui, chevaliers des Ordres du roi ; quatre autres de ses frères (Bertrand, Pierre, Jean et François), furent faits chevaliers de Malte, les deux derniers furent tués en 1562.

François, second frère de Jean-Paul, a eu pour descendants les comtes d'Esparbés de Lussan, seigneurs de La Mothe-Bardigues, et les seigneurs du Feuga et de Saint-Mézard, marquis d'Esparbès de Lussan. Ces derniers sont aujourd'hui représentés par le marquis d'Esparbès de Lussan, qui habite la commune du Nom-Dieu.

Ne craignons pas de donner au fils et au petit-fils de Jean-Paul d'Esparbès de Lussan, et de Catherine-Bertrande de Montagu, dame de La Serre, les titres qu'ils portaient dans les actes publics :

Haut et puissant seigneur messire François d'Esparbès de Lussan, marquis d'Aubeterre, conseiller du roi en ses conseils, chevalier de ses ordres, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, maréchal de France (par brevet du 20 septembre 1620), marié le 12 avril 1597, avec haute et puissante dame Hippolyte Bouchard d'Aubeterre (fille de David Bouchard, vicomte d'Aubeterre, capitaine de cinquante hommes d'armes, sénéchal et gouverneur de Périgord), mourut vers la fin de janvier 1628.

Il est nommé et qualifié comme il vient d'être dit, dans le contrat de mariage passé au château de Gondrin en Armagnac, le 26 décembre 1644, entre son fils, haut et puissant seigneur messire Pierre Bouchard d'Esparbès de Lussan, marquis d'Aubeterre, seigneur de La Serre, Francescas, Ligardes, Chadenac, Vitrasé et autres places, conseiller du roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, sénéchal et gouverneur d'Agenais et Condomois, d'une part ;

Et damoiselle Marie-Claire de Pardaillan de Gondrin, fille de feu haut et puissant seigneur messire Antoine-Arnaud de Pardaillan, chevalier en son vivant des deux ordres du roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, conseiller en ses conseils, son lieutenant en Guienne, et gouverneur de Navarre et pays de Béarn, et de haute et puissante dame Paule de Saint-Lary de Bellegarde. Le futur époux est assisté de l'un de ses frères, haut et puissant seigneur Roger d'Esparbès de Lussan et d'Aubeterre, comte de Lussan, et de sa sœur Antoinette, dame de Lau.

Ce contrat de mariage, insinué le 20 juillet 1646, devant Géraud II

Digitized by Google

de Boissonnade, juge-mage d'Agen, prouve, on en conviendra, que le château de La Serre est depuis longtemps bien habité.

Les MM. d'Esparbès de Lussan, n'étaient pas seigneurs de Francescas, mais coseigneurs de Francescas en paréage avec le roi, comme j'en ai rapporté la preuve à l'article consacré à Francescas.

Trois fils du premier maréchal d'Esparbès d'Aubeterre, furent lieutenants généraux des armées du roi (François en 1652, Louis et Léon). Ce Louis d'Esparbès de Lussan d'Aubeterre, était aussi sénéchal d'Agenais et de Condomois ; c'est à lui que le poète Agenais, noble Jean-Jacques de Cortète, seigneur de Prades, dédia son *Ramounet*, pastorale dialoguée en langue gasconne de l'Agenais.

Joseph-Henri-Bouchard d'Esparbès de Lussan, marquis d'Aubeterre, maréchal de France le 13 juin 1783, chevalier des ordres du roi, conseiller d'Etat d'épée, ambassadeur de Louis XV, en Espagne, en Autriche et à Rome, descendait également du premier maréchal d'Esparbès de Lussan, vicomte ou marquis d'Aubeterre, seigneur de La Serre, et d'Hippolyte Bouchard, vicomtesse d'Aubeterre, mariés en 1597. — Ce Joseph-Henri, deuxième maréchal de France, n'ayant pas d'enfants, avait adopté son parent de la branche aînée, Jean-Jacques d'Esparbès, marquis de Lusssan, né le 19 juin 1771, mort à La Montjoye, le 6 avril 1848, oncle paternel du marquis actuel d'Esparbès de Lussan.

Le château de La Serre a été reconstruit en 1595, deux ans avant le mariage du premier maréchal, par Jean-Paul d'Esparbès de Lussan, sénéchal d'Agenais et de Condomois, gouverneur de Blaye, marié, comme je l'ai dit, le 16 avril 1570, avec Catherine-Bernarde de Montagu, dame de La Serre.

Il y a dans le château de La Serre une grande pièce avec superbe cheminée, encore appelée la *chambre de la princesse*, à cause de haute et puissante dame Marie-Angélique de Cosnac, que je trouve dans un acte du 29 janvier 1711, qualifiée « veuve de très haut et très puissant prince Procope François, comte d'Egmond, » dont les ancêtres, comtes d'Egmont, avaient été ducs de Gueldres de 1433 à 1538.

Dame Jeanne de Nayrac, marquise de Pouy, comtesse de La Serre, dame de Roquelaure, Belmont et Ligardes, coseigneuresse haute justiciaire avec le roi, de la ville et juridiction de Francescas, veuve de messire Pierre de Narbonne Pelet, à son décès, écuyer, conseiller

Digitized by Google

secrétaire du roi, maison, couronne de Fı
reçoit des reconnaissances féodales à Fran
après la naissance de Philippe, comte de D

Haute et puissante dame Suzanne de Nar
Pouy (entre Ligardes et Condom), comtesse
haute, moyenne et basse justiciaire, en p
juridiction de Francescas, originaire de Boı
et puissant seigneur, messire Jean-Jacques
teton et de Villette. De ce mariage naqui
Dijon, et Jeanne-Rose, mariée avec Henri d
res, mort le 22 janvier 1844.

Les ancêtres paternels de ce M. de Dijon,
au château de La Serre, étaient seigneurs d'
de Monteton, de Pechalvet, etc. Leur noble
prouvées depuis l'an 1494 devant Chérin,
du Roi, les 16 septembre 1778, 16 février 1

Hugues Dijon, seigneur de Boisverdun,
rentes, cens et fonds qu'il tenait en la ju
le 13 mai 1555.

Philippe, comte de Dijon, né à Bordeaux
fut placé sous la tutelle du Parlement de cet
perdu, encore enfant, son père et sa mère
avant la Révolution, il mérita, dans la jour
merciments personnels de Louis XVI, et se ı
« on le sait, les talents d'un artiste et l
« d'un savant. C'est lui qui a fourni le de
« bronze (Henri IV), dont sa munificence d
(*Biographie de l'arrondissement de Nérac*,
p. 233). Elu en 1814, à l'unanimité, membre
putés, Officier de la Légion d'honneur, le 1(
la statue d'Henri IV, à Nérac, le 1er mai 1829
d'Arblade de Séailles est maire de cette
M. Samazeuilh termine ainsi l'article biograp
« En un mot, c'est un des hommes qui
pays. »

Le baron Léopold de Gervain, petit-neve
du comte de Dijon, est, par suite de la mor
lain actuel de La Serre.

Digitized by Google

Le grand salon a conservé rigoureusement l'empreinte de l'époque de la construction du château, 1595. Deux choses cependant y ont été ajoutées, le luxe moderne et deux peintures à l'huile : le portrait du roi Louis XVIII et celui de son ministre de la marine, le baron de Portal père de Madame de Gervain.

Ruines de Bapteste. — Les Ruines du palais ou de la villa de Bapteste ont été mises à découvert, de 1871 à 1873, par MM. Theulières et Faugère-Dubourg avec beaucoup de soin, de frais et d'intelligence. Elles sont situées à l'une des extrémités de la commune de Moncrabeau. Une ligne droite allant du chef-lieu de cette commune au château de La Serre passerait à peu près sur la petite église de Vialère et sur les ruines de Bapteste, qui sont beaucoup plus rapprochées de La Serre que de Moncrabeau. Cette ligne droite passant sur Bapteste serait presque parallèle au cours de la rivière de Baïse. Une seconde ligne droite, allant de l'église de La Hitte à l'ancienne église et au château de Saint-Barthélemi près Francescas, couperait la première à angle droit, et le point d'intersection de ces deux lignes droites se trouverait à très peu de chose près sur les ruines de Bapteste.

Arrivé aux Ruines de Bapteste, le touriste regardera les clochers et les châteaux (Francescas, Saint-Barthélemi, Saint-Cirice, Gardère, Moncrabeau, La Hitte et La Serre) qui entourent, dominent, et, dans une certaine mesure, protègent ces ruines précieuses, contemporaines des Empereurs romains. Il verra que Moncrabeau est au midi de Bapteste, La Serre au nord, Francescas au levant et La Hitte au couchant.

La villa de Bapteste a été décrite par M. Faugère-Dubourg, dans un Mémoire imprimé, au tome 41 du *Congrès archéologique de France*, pages 38 à 56. Je me borne à constater que le 9 juin 1874, les substructions de ce grand édifice, mises à découvert et faisant saillie au-dessus du sol, permettaient parfaitement de retrouver le plan de tout le palais, des anciennes salles pavées en mosaïques, des colonnades. Les milliers d'objets qui meublaient cette ancienne résidence romaine ou gallo-romaine, ont été réunis en un musée des plus curieux et, pendant deux heures, ont captivé l'attention de quarante membres du Congrès archéologique.

Jules DE BOURROUSSE DE LAFFORE

(A continuer)

Digitized by Google

DOCUMENTS IN

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DU DÉPARTEMENT D

PENDANT LA RÉVOLUTION

(1795 — 1801

(Suite)

X

[Au citoyen Saurine, évêque de Dax et représen
des Cinq Cents, à Par

Agen, le 12 octobre 1796, l'an v de

TRÈS CHER ET RESPECTABLE COL

Je crois qu'une de mes dernières lettre
dans le cours du mois de septembre je de
tournée dans le diocèse. Je viens en effet
dans lequel j'ai parcouru les parties les
département. La course que j'ai faite, j
fonctions, ayant été presque sans interru
gné. Le peuple, dans divers endroits où j'a
avec assez de zèle à ses exercices relig
dire que dans cette dernière visite je n'ai
même empressement que dans les précéde
impies d'un côté, et les dissidents avec le
chent toujours quelques personnes. L'indi
religion s'empare de l'esprit des autres,

Digitized by Google

trouve le culte fait un grand nombre de mécontents. Le peuple tiendrait assez ; mais comme, dans cette classe, la plupart dépendent toujours des ci-devant nobles ou des riches qui leur font gagner leur vie et qui n'aiment pas l'ordre actuel des choses, cela fait que dans le peuple même plusieurs sont arrêtés ou par l'intérêt ou par attachement pour ceux dont ils dépendent. Ce mécontentement et cette diversité d'opinions fait encore que plusieurs ecclésiastiques n'obtiennent presque rien de leurs paroisses pour leur subsistance, ce qui les oblige souvent à passer d'une paroisse à une autre dans l'espoir d'y trouver un traitement plus raisonnable. Les premières paroisses, ainsi abandonnées, perdent le peu de fruit que le rétablissement du culte avait produit chez elles. Les réfractaires ou rétractants qui exercent sont les seuls qui jouissent d'un traitement honnête, parce qu'ils ont les riches de leur côté ; et vous ne devez pas douter que, dans ce malheureux temps surtout, où la plupart ne se conduisent que par des vues d'intérêt, cette faveur des riches et cette différence de traitement n'aient influé et n'influent toujours beaucoup sur la défection des ecclésiastiques qui ont rétracté, ou qui se comportent comme des rétractants. Ma situation en particulier est toujours bien pénible, car je prévois avec beaucoup de mal au cœur, qu'il me faudra prendre enfin le parti de me retirer, parce que je ne reçois presque rien pour ma subsistance, quoique de jour en jour le prix des choses augmente, et que le loyer seul de mon logement tout simple qu'il est, absorberait le peu de secours que me donnent quelques fidèles. J'aurais désiré qu'avant mon départ le culte eût été rétabli dans mon diocèse, aussi bien que les circonstances peuvent le permettre, afin de n'avoir rien à me reprocher devant Dieu à cet égard ; et je crois pouvoir dire que j'ai réussi pour un certain nombre de paroisses. Nos dissidents font actuellement de nouveaux efforts pour gagner des prêtres constitutionnels et grossir leur parti. Ils viennent de répandre avec profusion dans le diocèse les rétractations de trois évêques constitutionnels, l'une de Panisset, évêque de Mont-Blanc,[1] l'autre de Lamourette, évêque de

[1] Panisset avait apostasié pendant la Terreur, les évêques réunis crurent devoir l'inviter à faire pénitence, il se rétracta avec grand fracas. La rétractation de Lamourette est douteuse ; j'ai sous les yeux une lettre touchante

Digitized by Google

Rhône-et-Loire, et celle de Deville, é
tales. Ces rétractations, surtout celle
tout l'art que la supercherie peut en
lent plusieurs personnes, même des
fait espérer que bientôt vous m'appren
tions de nos commissaires à Rome
troubles religieux. Il serait bien tem
chose de consolant à cet égard. Mais
que de la cour de Rome. Il est certai
dées sur les fausses Décrétales, se t
cause actuelle ; elle ne consentira jar
ment. Quel biais trouvera-t-elle pour
sans les compromettre ? Les dissiden
cour, sacrifient évidemment nos lib
canoniques. On m'a dit qu'à ce sujet
tions à Florence ; quels défenseurs
ne me rassure pas.

Dans le cours de la visite que je vi
les faits et les évènements qui peuv
servir à l'histoire de l'Eglise de Franc
notre confrère Grégoire. Je n'en ai p
prié les curés de me les faire passer à
rent. Je ne vous donnerai comme ce
tivement. A Cancon, petite ville du
cadavre trouvé entier, il y a deux ans,
chapelle de l'église paroissiale. Ce fut
l'église pour chercher du salpêtre qui
membres ont conservé de la souplesse,
le cadavre est desséchée comme du p
siastique sur lequel on trouva les orne
croit qu'il fut chapelain de cette égl
l'endroit se rappellent d'avoir entendu

---

qu'il écrivit à sa mère la veille de sa mort, il
De Ville, mort le 20 juin 1796, n'est pas com
tableau des évêques constitutionnels.

[1] Il est question de ce fait dans la lettre du

Digitized by Google

jeunesse, d'un prêtre de cette église que sa vie édifiante avait fait regarder comme un saint ; mais aucun ne se rappelle l'époque de son inhumation, et tous s'accordent à dire que sa mort a précédé leur naissance, ce qui doit la porter à plus de 80 ans. Dès que le cadavre eut été découvert, il y eut un grand concours de monde, même des départemens voisins. Ce concours, aujourd'hui, n'est plus aussi grand ; cependant, on continue de le visiter, on l'appelle le saint de Cancon. Je le trouvai étendu dans sa bière, tout couvert de rubans qu'on y porte comme des offrandes. On m'assura qu'il s'y était opéré des guérisons miraculeuses, et que quelques personnes percluses s'y étant fait transporter avaient recouvré l'usage de leurs membres; mais je n'ai pu demeurer assez longtemps sur les lieux pour prendre les informations qui m'auraient été nécessaires, afin de constater ces faits. Cependant, je n'ai pas cru devoir arrêter le pieux empressement du peuple ; je me suis contenté de dire au curé qu'il fallait l'instruire sur cet objet, pour prévenir les abus qui pourraient se glisser dans l'espèce de culte qu'on rend à ce nouveau saint.

Dans quelques autres paroisses, notamment dans le canton de Saint-Front, assez près de Monflanquin, le citoyen Aillaud, curé de Cuzorn, homme vraiment respectable par ses lumières et sa conduite édifiante, m'a dit que le peuple avait sauvé sa religion dans cette contrée; que ce peuple, malgré l'arrêté de Monestier qui ordonnait d'observer les décades et de travailler les dimanches sous peine d'être privé de pain, avait constamment préféré se passer de manger ces jours-là, plutôt que de se rendre au travail sur les grandes routes, selon l'ordre du proconsul. A Monflanquin, les administrateurs firent entasser les effets des églises du voisinage, parmi lesquels il y avait plusieurs tabernacles précieux par la dorure et par le travail. Le citoyen Mural, administrateur, l'un des plus grands aboyeurs contre la religion et les prêtres, fit rendre un arrêté par l'administration, qui ordonnait que ces tabernacles seraient brisés et vendus ensuite comme bois de chauffage; ce qui fut exécuté, tant par ledit Mural que par le nommé Pomyro, ci-devant curé de Saint-Front. Ce malheureux prêtre est devenu par ses impiétés un objet de mépris et d'horreur pour tout le monde. Les ornements sacerdotaux de ces mêmes églises furent coupés par lambeaux, avant d'être vendus, de peur que ceux qui

Digitized by Google

les achetaient ne les fissent servir au culte. Voilà des faits certains.

Je vous avoue, très cher et respectable confrère, que j'ai quelque peine de voir les *Annales* aussi silencieuses sur les affaires ecclésiastiques de notre département Plusieurs curés m'en ont parlé; ils croyaient que je ne mandais rien relativement à ce qui nous regarde. Il paraît que les autres diocèses sont mieux servis. Il n'est pas douteux que quelques mots de temps en temps sur ce qui se passe parmi nous réveilleraient les esprits endormis, rendraient le courage et consoleraient. Je vous ai envoyé 53 livres que j'ai cru devoir vous adresser par une autre lettre. Je n'ai point reçu l'Encyclique de la dernière édition que vous m'avez promise. Je vous embrasse tendrement et fraternellement en Jésus-Christ,

† A Constant, *Évêque d'Agen.*

Digitized by Google

XI

[Procès-verbal du Synode diocésain tenu à Agen le 2 Août 1797 de J.-C. 14 Thermidor 5e année.]

L'an de J.-C. et le 2 août 1797, — 14 thermidor an v de la République, — les prêtres constitutionnels du diocèse d'Agen, département de Lot-et-Garonne, assemblés en Synode, d'après la convocation expresse du citoyen Constant, évêque d'Agen, audit département, faite par une lettre circulaire, en date du 20 du mois dernier, à l'effet de procéder à la nomination d'un député du second ordre pour se rendre au Concile national qui doit se tenir à Paris et dont l'ouverture est indiquée pour le 15 du courant, comme il paraît par la lettre circulaire de plusieurs évêques réunis à Paris, en date du 22 juin dernier (4 messidor). En conséquence, les prêtres constitutionnels, dûment convoqués, se sont réunis dans l'église de N.-D. du Bourg de la présente ville, à 8 heures du matin. Ils ont ouvert le Synode par la célébration de la messe solennelle du Saint-Esprit et les autres prières prescrites par l'Eglise. Le discours prononcé par le citoyen Constant, évêque, ayant été terminé, on s'est occupé de former le bureau. Un membre a demandé s'il serait formé au scrutin ou par acclamation ; la question a été proposée à l'assemblée, et il a été décidé qu'il serait formé par acclamation. On a nommé, en conséquence, trois scrutateurs et un secrétaire, savoir : les citoyens Limousin, prêtre desservant Sainte-Catherine de Vilieneuve ; Ginseaq, curé de Donzat; Labie, curé de Soubirous, et Lamothe, prêtre desservant Monbran, pour secrétaire.

Le bureau ayant été formé, il a été proposé à l'assemblée si elle était d'avis d'envoyer une députation vis-à-vis des prêtres dissidents, pour leur témoigner son désir pour la paix et l'union et les inviter à se joindre à elle pour concourir à la nomination d'un député au Concile. L'assemblée a accueilli cette proposition avec

Digitized by Google

plaisir; elle a, en conséquence, nomm
Ladavière, curé de Saint-Caprais d'Ag
guillon; ils ont quitté la séance et se
citoyen Collet, ancien vicaire général
grégation, pour lui faire part des inten
n'a pas satisfait ces espérances; car l
par les deux députés a été que le cito
ses principes étaient trop opposés
D'après ce rapport, la séance a été l
de l'après-midi.

Séance [de] 3 heures après midi. A
membre s'est levé et a réclamé contre l
a dit être illégale. La question a été
quelques débats, le président a propo
si le bureau serait maintenu, ou si on
tion qui avait été déjà faite. L'assemb
absolue, que le bureau serait maint
scrutin pour l'élection d'un député, u
semblée s'il fallait, pour être élu, la p
rité absolue. Il a été décidé qu'il falla
ensuite proposé de savoir si un memb
sieurs procurations devait émettre un
tion. Après une assez longue discussi
et levé que chaque membre donnerait
quence, on a procédé au scrutin. Cha
bulletin, l'appel nominal a été fait, et c
sur le bureau, dans un vase à ce desti
lets et du nombre des votants ayant é
au dépouillement du scrutin, et il en e
sept votants, le citoyen Boissière, cu
majorité absolue des suffrages. En co
tant a proclamé le citoyen Boissière d

Le citoyen Constant a ensuite propo
qu'il a laissé au choix de l'assemblée. I
demandé qu'on lui fît connaître le non
fonctions, soit de la ville ou des enviro
de onze ecclésiastiques, que l'assembl
Suivent les noms des ecclésiastiques c
voir les citoyens :

Digitized by Google

Ladavière, curé de Saint-Caprais d'Agen, *archiprêtre*,
Monié, prêtre desservant Saint-Hilaire d'Agen,
Peyregand, Ratié l'aîné, prêtres desservant La Chapelle,
Roubi, curé de Monbusq,
Ligardes, curé de Sainte-Colombe,
Pinson, curé de Foulayronnes,
Péchimbert, curé d'Artigues,
Marliac, curé de la Capelette,
Mathieu-Ratier, prêtre desservant Saint-Pierre de Gaubert,
Lamothe, prêtre desservant Monbran.

Il a ensuite été question de nommer l'archiprêtre chef du presbytère; on a proposé, à ce sujet, de savoir si le presbytère serait chargé de nommer son archiprêtre, ou si cette nomination serait faite par l'assemblée; après quelque discussion, on a décidé que ce serait l'assemblée qui ferait cette nomination. En conséquence, on a procédé au scrutin. Le dépouillement fait, il en est résulté que, sur quarante-sept votants, le citoyen Ladavière, curé de Saint-Caprais d'Agen, a réuni quarante suffrages, et le président l'a proclamé archiprêtre chef du presbytère. Cette opération faite, plusieurs membres ont demandé de terminer l'assemblée, et qu'on procédât à la rédaction du procès-verbal pour être signé par chacun des membres; on a observé que le Synode devant s'occuper des articles préparatoires du Concile, afin que chaque membre fît les observations qu'il jugerait convenables, et d'en charger son délégué pour le présenter au Concile.[1] Plusieurs ont persisté à ce qu'on procédât à la clôture du procès-verbal, ne pouvant, disaient-ils, attendre la fin du Synode pour des raisons légitimes. Sur cela, on a fait la proposition de savoir si le procès-verbal serait signé individuellement ou par le bureau. L'assemblée ayant été consultée, il a été décidé que le bureau signerait le procès-verbal. Il

[1] La phrase est tronquée ainsi dans le procès-verbal officiel.

Digitized by Google

s'est élevé plusieurs questions, mais comme il se faisait tard, la séance a été levée pour être reprise le lendemain.

Séance du 3 août. L'assemblée s'est occupée des articles préparatoires du Concile. Avant de procéder à cet examen, un membre du bureau se trouvant absent, on a procédé au remplacement; on a proposé de savoir si ce serait par scrutin ou par acclamation. L'assemblée ayant été consultée, il a été décidé que ce serait par acclamation. En conséquence, le citoyen Ladavière a été nommé unanimement membre du bureau. Le bureau ayant été formé, il a été proposé une seconde lecture des articles préparatoires. L'assemblée a décidé que chaque membre serait invité de faire ses observations, et qu'il les transmettrait au député du Concile, s'en rapportant d'ailleurs au zèle et aux lumières de celui qu'ils ont délégué.

Après la lecture du procès-verbal, aucun membre n'ayant réclamé, le bureau a signé et levé la séance.

† A. Constant, évêque d'Agen, département de Lot-et-Garonne.

Limouzin, prêtre, scrutateur.

Labie, curé de Soubiroux, scrutateur.

Ladavière, scrutateur.

Lamothe, prêtre, secrétaire.

Digitized by Google

XII

[Au citoyen Grégoire, évêque de Blois, rue Saint-Guillaume, à Paris].

Agen, ce 26 août 1799. 10 Fructidor, an VII.

TRÈS CHER ET RESPECTABLE COLLÈGUE,

(Détails particuliers; compliments de condoléance sur la mort de sa mère.)

Ce n'est que la nécessité qui me force d'accepter l'offre que me fait le curé d'Aiguillon.[1] J'ai cru qu'il valait mieux prendre ce parti que celui de me retirer dans ma famille, où l'on m'appelle toujours. Je serai autant à portée d'administrer le diocèse à Aiguillon qu'à Agen. La première ville est même plus centrale. Je sais que quelques familles et un certain nombre de personnes verront avec peine mon changement; mais les secours spirituels ne manquent point à Agen. Il n'y a que quatre paroisses, qui sont toutes en plein exercice. Je ne crains que quelques querelles du côté du presbytère; mais j'espère que la décision de nos évêques réunis le fera taire. Au reste le parti que je me suis proposé de prendre, et que je ne prendrai point encore de quelque temps, n'est point pour toujours. Si notre sort venait à s'améliorer de manière que je puisse de nouveau fixer mon séjour à Agen, sans être obligé de contracter des dettes et dans une situation moins pénible, je ne balancerais pas d'y revenir.

J'espère que nous recevrons les ouvrages que vous préparez, et particulièrement les deux sur le Jubilé. J'ai de la peine à croire que le pape, dans son état de captivité, donne une bulle à ce sujet. Comment feront les autres églises nationales? Je pensais que le parti qu'elles prendront devrait être le nôtre; mais c'est à nos évêques réunis à voir dans leur sagesse celui qui conviendra le mieux. Assurez-les, je vous prie, de mon dévouement respectueux, et faites-moi la justice de croire qu'on ne peut rien ajouter aux sentiments d'estime et de vénération que je vous ai voués pour la vie, très cher et respectable collègue.

† A. CONSTANT, *évêque d'Agen, département de Lot-et-Garonne.*

---

[1] Chaubet, curé d'Aiguillon, offrait l'hospitalité au malheureux Constant qui se trouvait réduit à faire des dettes.

Digitized by Google

XIII

[Au citoyen Grégoire, évêque de Blois et président du Corps législatif rue Saint-Guillaume, à Paris.]

Agen, ce 25 février 1800, 6 ventôse de l'an VIII.

RÉVÉRENDISSIME ÉVÊQUE ET TRÈS CHER COLLÈGUE,

(Félicitations à Grégoire sur sa nomination au Corps législatif, après le 18 Brumaire.)

Votre nouvelle magistrature m'a fait d'autant plus de plaisir dans les circonstances, qu'elle me fait espérer que nous aurons encore à féliciter la religion et l'église gallicane de cette nomination, par l'heureuse influence qu'elle peut avoir sur leur retour à un meilleur état. Il est vrai que l'esprit dominant paraît toujours à peu près le même par rapport à ces grands objets, et le nouvel arrêté du gouvernement qui continue d'associer le culte divin dans le même local avec les profanations qui se commettent toujours dans les assemblées décadaires est une nouvelle preuve que l'esprit ne change pas. Je m'attendais, je vous l'avoue, qu'au lieu de continuer à gêner le culte, on travaillerait à le dégager des entraves que lui avaient forgées les ennemis de la religion. Cependant je ne puis me persuader que les choses ne prennent enfin une tournure plus favorable, et si vous aviez quelque chose de consolant à me dire à ce sujet, vous feriez naître la joie dans mon cœur, et vous pourriez compter sur toute ma discrétion. Ce qui fonde encore mon espoir à cet égard, c'est un entretien que j'ai eu ici avec le citoyen Carret, délégué du Consulat pour notre département et qui siège aujourd'hui au Tribunal. Avant son arrivée, je méditais sur les moyens de faire naître l'occasion d'avoir un entretien avec lui, quoique je ne le connusse pas; mais je dois dire que lui-même m'a prévenu. A peine fut-il arrivé qu'il annonça le désir de me voir. Il me le fit dire, et je me hâtai de me rendre chez lui. J'en reçus l'accueil le plus honnête, et aussitôt il me dit qu'il était bien aise de me faire part des dispositions du gouvernement en faveur de la religion; que le gouvernement sentait fort

Digitized by Google

bien que le débordement des mœurs en France avait principalement sa source dans l'anéantissement de la religion. Il me demanda mon avis sur les moyens que les circonstances permettaient de prendre pour lui restituer son influence et son activité pour la régénération des mœurs. Je lui parlai d'abord de la nécessité de maintenir et de propager le ministère ecclésiastique, dont la religion ne pouvait se passer, et qui s'éteignait peu à peu par la mort des anciens pasteurs que nous ne pouvions remplacer, n'ayant pas les moyens de préparer et de former les candidats, ce qui devait nécessairement amener la chute entière du culte catholique en France. Je lui parlai encore de la nécessité de rendre aux ecclésiastiques fidèles à la religion et à leur patrie la confiance dont ils ont absolument besoin pour remplir avec succès auprès des peuples les fonctions de leur ministère; ce qu'ils ne pouvaient espérer d'obtenir qu'autant que le gouvernement les tirerait de l'état de mépris et d'opprobre dans lequel les avaient jetés et les tenaient toujours les ennemis de la religion, par leurs calomnies et leur licence effrénée à vomir contre eux toutes sortes d'outrage. Enfin, je lui parlai de la nécessité de prendre des mesures pour ramener la paix, l'union et la concorde parmi les ministres de la religion, et discerner ceux qui sont véritablement amis de la patrie et attachés au gouvernement, de ceux qui ne cherchent qu'à troubler la tranquillité publique. Je lui fis part de mes vues sur ces différents objets; il me parut les goûter. Lorsque je pris congé, il me dit qu'il me verrait de nouveau, et me pria de lui donner par écrit ce que je lui avais dit dans notre entretien, lequel dura pour le moins une heure et demie. Mais, dès le lendemain, il fut obligé de partir, d'après une lettre du gouvernement qui le rappelait à Paris. En partant, il chargea le commissaire du gouvernement auprès de notre municipalité de me voir de sa part, de me rappeler le mémoire que je lui avais promis, et de le lui envoyer à Paris. Je brochai ce mémoire, et notre commissaire l'a fait partir. Le citoyen Carret a répondu au commissaire par une lettre remplie d'honnêtetés pour moi. Il dit qu'il a lu mon mémoire, qu'il sent la solidité de mes raisons et la justesse de mes vues, et qu'il les appuiera si l'occasion s'en présente. Il parait toujours dans les meilleures dispositions. J'espérais que chacun des délégués du Consulat dans les départements avait du gouvernement quelque commission secrète de conférer avec les évêques sur les mêmes objets, et cette idée augmentait encore mon espoir. J'ai écrit au

Digitized by Google

métropolitain de Toulouse ; il m'a répondu qu'il n'avait point vu le délégué de son département et qu'il n'avait été question de rien concernant la religion ; d'où j'ai conclu que nous n'avions encore aucune espérance fondée de l'heureux changement dont je me flattais. Cependant l'état de la religion, de même que celui de ses ministres, empire toujours. Le peuple, qui ne nous donnait que de bien minces secours, ne donne presque plus rien, soit par oubli de ses devoirs de justice et d'humanité, soit par le prétexte qu'il est surchargé d'impositions. J'ai quelques curés qui, en conséquence, ont quitté leur état pour prendre le métier de marchands ou quelque autre profession. Les dissidents trouvent plus de ressources dans leur parti ; aussi sont-ils plus fermes dans leur état.

Je vois avec peine la dispute qui s'est élevée entre l'évêque de Versailles et quelques-uns de nos collègues. Si la division se met parmi nous, qu'allons-nous devenir ? Ce sera prêter contre nous des armes et aux dissidents, à qui nous avons fait le juste reproche de n'être point d'accord entre eux, et aux impies qui profitent de nos divisions pour décrier et anéantir la religion. Ce n'est pas toutefois que j'approuve les innovations qu'un mauvais conseil aura suggérées sans doute à ce vénérable vieillard ;[1] mais n'aurait-il pas [été] possible, sans donner d'éclat à cette affaire, d'arrêter ces innovations en lui faisant sentir les inconvénients qui doivent en résulter, en fournissant surtout aux dissidents des prétextes de se tenir toujours éloignés de nous. Je n'ai point voulu jusqu'ici envoyer mon avis, par le respect dont je suis pénétré pour l'évêque de Versailles. Je ne doute pas que cette querelle ne lui donne des inquiétudes, et j'en suis bien fâché. Au reste je ne vois rien dans tout cela qui attaque ni la foi ni les mœurs. Je pense même qu'il serait à désirer que la pratique qu'il veut introduire ait toujours eu lieu en France ; mais je sens que les circonstances ne sont pas favorables à ces changements. Si vous jugez qu'il soit à propos que chacun de nous s'explique, je le ferai avec tous les égards dûs à ce respectable évêque.

---

[1] L'abbé Clément, auteur du voyage d'Espagne et d'Italie, évêque constitutionnel de Versailles ; il avait alors plus de 80 ans.

Digitized by Google

Les papiers publics nous ont fait part d'une lettre du révérendissime métropolitain de Paris au premier consul pour solliciter le rappel de M. de Juigné. Chacun a parlé de cette lettre suivant qu'il est affecté. Les dissidents y ont vu un aveu que le siége de Paris appartient toujours à M. de Juigné; les autres n'y ont vu que l'offre de nos places, que nous avons déjà faite aux anciens titulaires, quand il plaira au gouvernement de les rappeler, et tout cela pour le bien de la paix.[1] Mais la lettre suppose que M. de Juigné a bon nombre de partisans à Paris.

Pour ranimer un peu l'esprit religieux, bien attiédi dans notre ville, j'ai porté quelques bons chrétiens à former dans nos paroisses des associations sous le nom de Sociétés de charité. La chose prend assez bien; ces sociétés se réunissent les jours de dimanches et de fêtes pour entendre la messe avec une instruction qu'on a soin de leur faire. Elles se sont fait quelques règlements que j'ai approuvés, et qui ne tendent qu'à leur faire remplir leurs devoirs religieux, à leur faire exercer les œuvres de charité envers les pauvres et les malades. Ils s'engagent particulièrement à assister leurs frères malades, à leur faire procurer le secours de la religion, à les porter à l'église lorsqu'ils sont décédés, et à assister aux cérémonies funèbres qu'on fait pour eux. Au reste, tous leurs exercices religieux sont renfermés, conformément aux lois, dans l'enceinte des temples. Néanmoins quelques mauvais esprits ont prétendu que le gouvernement ne souffrirait pas ces associations. Si vous croyiez qu'il y eût quelque chose de contraire aux lois, je vous serai bien obligé de m'en donner un mot d'avis. Jusqu'ici ces sociétés ont au moins produit ce bon effet de faire approcher de l'église plusieurs personnes qui n'y paraissaient pas, et j'espère que ce sera un moyen pour que quelques-uns deviennent véritablement chrétiens.

---

[1] Tous les constitutionnels, excepté Savine, évêque de Viviers sous l'ancien régime, donnèrent leur démission en 1801; plusieurs évêques insermentés refusèrent la leur et furent dépossédés par suite d'un véritable coup d'état ecclésiastique. L'ancien évêque de Blois, Thémines, disait, vers 1820, qu'il était le seul prélat catholique qu'il y eût au monde.

Digitized by Google

(Le reste de la lettre a trait à des affaires particulières de nul intérêt.)

... Recevez l'assurance de l'attachement tendre et respectueux, avec lequel je suis pour la vie le plus dévoué de vos serviteurs.

† A. CONSTANT, *évêque d'Agen, département de Lot-et-Garonne.*

Grégoire a écrit au dos de cette lettre les quelques lignes que voici : « Le gouvernement ne se mêlera pas de contrecarrer ces associations de charité ; il est bon de les multiplier. Les agents du gouvernement n'oseront persécuter, c'est tout ce qu'on peut attendre d'eux. La religion n'a pas d'autre appui à attendre de la part des hommes en France, parce qu'on [cet *on*, c'est le Premier Consul que Grégoire voyait souvent alors] n'est pas encore assez sage sur cet article pour sentir le besoin de la favoriser. Lui donner des nouvelles et des détails consolants. » — C'est le canevas d'une réponse.

Digitized by Google

XIV

[Au citoyen, le citoyen Grégoire, président de l'Institut national, à Paris.]

Aiguillon, 28 ventôse an VIIIe (19 mars 1800).

MONSIEUR,

Malgré que je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous, avec la confiance que j'ai en vous et rempli de cette confiance, je viens, comme l'ange de la paix, implorer auprès de vous le secours de votre protection pour le repos et la tranquillité des habitants de la paroisse d'Aiguillon dont je suis le curé, et intimement lié avec le citoyen Constant, évêque de notre département. Ma paroisse a joui de la plus parfaite tranquillité depuis quatre ans, grâce à une bonne administration qui, malgré la division des citoyens en matière civile et religieuse, par ses lumières et sa sagesse, elle a su, jusqu'à ce jour, faire jouir aux habitants les délices de la paix. Mais voici le moment où les administrations vont être renouvelées, et je crains que, par ce renouvellement, la religion du préfet de notre département ne soit trompée, et qu'il nomme à notre commune des hommes ennemis et du gouvernement et de la religion ... .. C'est pourquoi je me fais l'honneur de vous écrire de vouloir bien parler ou écrire de suite au citoyen Rogié de la Bergerie, notre préfet, votre ami et votre collègue à l'Institut national, de le prier de ne se point laisser persuader pour la nomination du maire et de son adjoint à la commune d'Aiguillon. Veuillez, je vous prie, pour remplir ces deux places, lui désigner le citoyen Goutières aîné, président actuel de notre administration municipale, pour maire d'Aiguillon, et le citoyen Nugues aîné, pour officier de police... Monsieur Constant, évêque de notre département, doit de suite vous écrire en leur faveur... Ce sera un service que vous rendrez à tous les habitants de la commune d'Aiguillon. Je saisirais toutes les occasions de pouvoir vous en témoigner toute ma reconnaissance. Je désirerais même pouvoir trouver une commodité sûre pour vous faire parvenir quelques carottes du tabac de Clairac. Si vous pouvez me fournir une commodité sûre, veuillez, je vous prie, me le marquer le plus tôt possible...

J'ai l'honneur, etc.

CHAUBET, *curé d'Aiguillon.*

Digitized by Google

XV

[Au citoyen Grégoire....]

Agen, ce 20 janvier 1801 (30 nivose de l'an IX).

RÉVÉRENDISSIME ET TRÈS CHER COLLÈGUE,

La vive impression que fit sur moi la nouvelle de l'attentat médité contre notre premier Consul, la protection marquée de la Providence, qu'on ne peut s'empêcher de reconnaître dans la manière dont il a échappé à ce danger et à tant d'autres, m'engagèrent aussitôt à proposer aux fidèles de notre capitale et du diocèse d'en rendre à Dieu de solennelles actions de grâces par le chant du *Te Deum* et les prières pour la République. Le peuple reçut la proposition avec enthousiasme. Je fixai la cérémonie au dimanche suivant, 18 de ce mois, à laquelle je fis inviter l'administration. La cérémonie eut lieu le jour fixé ; elle se fit avec toute la pompe que put y mettre une église qui n'est pas riche. Le concours fut grand ; l'église n'aurait pu contenir plus de monde. A la fin de la cérémonie, le peuple fit éclater ses transports de joie et ses vœux pour la conservation des jours de notre premier Consul, par les acclamations réitérées de Vive Bonaparte. Après la cérémonie, plusieurs citoyens vinrent me témoigner la part qu'ils y avaient prise, ainsi qu'à la joie publique. L'un d'eux, membre du conseil de préfecture, que sa probité connue a toujours appelé aux charges publiques depuis la Révolution, et qui, malgré les sarcasmes des impies et l'emportement des enragés, a constamment fait paraître le plus grand zèle pour le rétablissement du culte et le maintien du bon ordre, me dit qu'il me priait, au nom de tous, d'envoyer au bureau des *Annales de la Religion*, un article sur la cérémonie qui venait de se faire. Ils me chargèrent même de prier le bureau d'en faire insérer quelque chose dans les autres papiers publics, comme on l'a déjà fait pour d'autres lieux où la même cérémonie a été pratiquée. Comme je vis que ce serait pour eux une consolation qu'ils méritent véritablement, laquelle pourrait même contribuer au bien de la religion dans notre ville, je leur promis de le faire, et j'acquitte ma parole.

Digitized by Google

Quelques jours après, le préfet me députa un de ses conseillers pour me prévenir qu'il se proposait d'assister le dimanche suivant à la même cérémonie dans une des églises paroissiales que je lui indiquerais. Comme il est protestant, je n'avais pas cru devoir l'inviter; et j'eus d'abord quelque peine qu'il se proposât d'y assister; mais je sentis qu'une résistance de ma part aurait peut-être des suites fâcheuses. Il me pria, en même temps, d'y faire inviter tous les corps de la ville, ce que j'ai fait. Tous s'y sont rendus, chacun dans son costume, et la cérémonie a eu le même éclat que dans les temps qui ont précédé la révolution d'impiété. Le concours a été immense, et le peuple y a donné de nouvelles preuves de son attachement et de son enthousiasme en faveur du premier Consul.

Je vous envoie un exemplaire du mandement que j'ai donné à ce sujet. Non que la chose en vaille la peine, mais il peut au moins servir à manifester mes sentiments et ceux du clergé qui me demeure attaché à l'égard du premier Consul et de notre gouvernement actuel. Tout cela n'empêche pas que nous n'éprouvions toujours les plus grandes inquiétudes de la part des prêtres dissidents et de leur parti; ce sont même ces témoignages de notre attachement au gouvernement actuel, qui les irrite et augmente leur fureur, et ce qui est le plus fâcheux, c'est qu'ils trouvent de la faveur et de l'appui dans la plupart des administrations. De tous côtés les pasteurs que j'avais placés sont troublés et menacés par les prêtres nouvellement rentrés et leur parti. Quelques-uns des prêtres fidèles sont forcés de quitter leurs places, malgré mes exhortations pour les engager à tenir ferme. Les fanatiques osent tout impunément par la faveur et l'appui de mauvaises administrations. J'en ai porté ma plainte à la préfecture, et l'on me répond qu'on ne peut rien faire tant qu'il n'y a rien d'officiel de la part des administrations locales.

Voici un fait entre mille que je pourrais vous citer, qui vient de se passer sous mes yeux, et dont toute la ville est également instruite. Le nommé Dutrouïlh, l'un des agents du maire, vient de mourir. Ce bon citoyen assistait assidûment avec sa famille aux offices dans mon église, autant que ses fonctions le lui permettaient. Quelque temps avant sa mort, lorsqu'il pensait à régler les affaires de sa conscience, quelques-uns de ses parents, attachés au parti dissident, s'emparent de lui. On va lui chercher un prêtre

Digitized by Google

du nombre de ceux qui s'appellent *purs* (ments à l'hôpital de notre ville.

Dès que le malade le vit, il lui demai : Sur la réponse du prêtre, le malade le r ne voulait point donner sa confiance Celui-ci, soutenu par les parents fanati malade le repousse toujours, lui disant c ment. Enfin, le prêtre, voyant qu'il ne p le malade obsédé approchait de son de l'extrême-onction. Le malade mourut pr ne suffisait pas au zèle fanatique du p violence en quelque sorte au cadavre m parents du défunt de la consolation de ecclésiastique à leur parent. Pour cet ment, et on l'inhuma dans le cimetière. excès que se permettent nos dissidents. uns de ce parti avaient rougi de cette co que notre gouvernement prendra des m ter ces excès, qui se répètent chaque jou

J'ai trouvé dans les *Annales de la Re* nonce votre inquiétude sur le délai de n Je ne suis point sans quelque inquiétuc assure qu'il n'y a point de ma faute. Il j'ai tenu mon Synode. Je n'oserais non politain ; mais, c'est le malheur des tem notre arrondissement métropolitain qui dement.

Je vous embrasse, révérendissime et tendrement en Jésus-Christ, et suis tou vos serviteurs.

† A. Constant, *évêque d'Agen, dépa*

Digitized by Google

XVI

[Procès-verbal du Synode tenu à Agen dans la troisième semaine après la Pentecôte, 1801.]

L'an de grâce et le 16 juin 1801 (27 prairial, an IX de la République française), les vénérables prêtres du diocèse d'Agen, assemblés dans l'église de Notre-Dame du Bourg, en exécution de la lettre de convocation du révérendissime évêque, ont assisté, en surplis et en étole, à la messe solennelle du Saint-Esprit, célébrée par le prélat, précédée du chant du *Veni Creator* et de la profession de foi publiée par Pie IV, en 1564, à laquelle tous les membres du synode ont adhéré en portant la main sur le livre des Évangiles.

Après la messe, les prêtres ont procédé à la composition du bureau, se sont constitués en assemblée synodale et ont nommé pour promoteur et pour secrétaires les mêmes qui avaient été élus dans le synode précédent, lesquels sont le vénérable Monié, desservant de Saint-Hilaire d'Agen, promoteur; les vénérables Lamothe, desservant Monbran, Marquez, curé de Saint-Victor, et Bonnetou, curé de Casseneuil, secrétaires. Le bureau étant formé, on a procédé à la confection du tableau tant des prêtres présents au Synode que de ceux qui avaient envoyé leur procuration et l'acte de leur adhésion. La liste étant faite, il s'est trouvé que le nombre des présents a été de soixante-quatorze, et le nombre de procurations et des actes d'adhésion a été de quatre vingt-un.[1] Aussitôt, le synode a procédé à la nomination du député au Concile national. Le vénérable Boissière, curé de Saint-Étienne de Villeneuve-sur-Lot, ayant réuni la presque unanimité des suffrages, le révérendissime évêque l'a proclamé député élu du Concile national. La proposition ayant été faite de nommer un suppléant, les pères du Synode l'ont adoptée et ont renvoyé cette nomination à la séance de l'après-midi. Le révérendissime évêque ayant proposé aux pères du Synode de former des congrégations pour y traiter

[1] C'est donc plus de cent cinquante prêtres que le diocèse d'Agen possédait en 1801, après bien des décès et des défections nombreuses. Les trois cents communes du département se trouvaient ainsi desservies d'une manière assez complète.

Digitized by Google

des objets qu'il présentait à la discussion, il a été convenu qu'attendu le prompt départ du prélat et du député, et le besoin qu'avaient la plupart des pères de se rendre auprès de leur troupeau, on établirait, pour suppléer aux congrégations, une commission de correspondance, laquelle serait chargée de recevoir et d'envoyer au Concile national, par l'entremise du révérendissime évêque, les ouvrages relatifs aux objets qni auraient occupé les congrégations ou tous autres qui concerneront la religion. A la séance du soir, on a procédé à la nomination du suppléant. Le vénérable Ladavière, curé de Saint-Caprais d'Agen et archiprêtre, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, le révérendissime a confirmé la nomination et l'a proclamé suppléant du député.

Le Synode a protesté de son attachement aux maximes de l'Église gallicane, et notamment pour les quatre articles du clergé de France.

Le Synode a également protesté contre toute innovation dans la langue dont l'Église latine fait usage pour l'administration des sacrements.

Le Synode prie instamment les pères du Concile de porter un décret par lequel il soit strictement défendu à tout prêtre de s'immiscer dans les fonctions du saint ministère, sans une autorisation expresse de l'évêque diocésain, et leur demande en même temps d'interposer leurs soins auprès du gouvernement pour que ce décret, si nécessaire au développement et au maintien du bon ordre, ait son exécution.

Le lendemain, le Synode a commencé sa séance par une messe solennelle pour le repos de l'âme des pasteurs morts dans le cours de l'année précédente, et la même séance a été terminée, ainsi que le Synode, par les proclamations ordinaires et le chant du *Te Deum*.

† A. Constant, *évêque d'Agen, département de Lot-et-Garonne.*

Lamothe, *prêtre desservant*, Monb., secrétaire.

M. Brd Marques, *curé de Saint-Victor*, secrétaire.

Bounetou, *secrétaire et curé de Casseneuil*

Digitized by Google

XVII

[Moncrabeau, le 1er Janvier 1801, par Nérac, département de Lot-et-Garonne.]

MONSIEUR L'EVÊQUE,

... Comme législateur et comme évêque, je vous dois tous les renseignements utiles pour la patrie et pour la religion. Je me croirais toujours infiniment éloigné de mon acquit, si je ne mettais sous vos yeux l'état déplorable de l'école primaire de notre paroisse.

Je suis curé de Moncrabeau, chef-lieu de canton. L'école primaire de notre villette est sous la férule d'un certain Labadie, dissipateur d'une belle fortune, et fils d'un ancien courtier de Bordeaux, sage et riche. Tout est marquant dans la conduite révolutionaire de notre instituteur. Il est âgé d'environ 50 ou 55 ans. Sa place fut toujours au sommet de la Montagne. Sous Robespierre, il mérita d'être procureur-syndic au district de Bourg, près Bordeaux. L'autorité fut constamment dans ses mains une verge de fer, et surtout contre les ministres de la religion catholique, sans distinction. L'immortelle journée du IX thermidor lui ayant enlevé tous ses pouvoirs, il ne voyait plus que des craintes et des dangers. Aussi sort-il précipitamment de Bourg, chargé de la haine et de la malédiction du peuple, sans savoir quel parti prendre. Enfin il prend celui de se réfugier à Moncrabeau, terre natale de ses ancêtres. La très grande majorité de nos concitoyens murmure, mais le commissaire du Directoire et aujourd'hui notre maire, parent de Labadie, et tout aussi anti-chrétien que lui, fait obtenir la régence de notre école primaire à l'homme le moins propre qui fût jamais par ses principes et sa conduite. Aussi, notre jeunesse, dans quel état n'est-elle pas? Heureusement que mon ministère me fournit quelque ascendant. Je m'en sers avec zèle et attention. Mais hélas! que mes succès sont peu de chose en

Digitized by Google

comparaison de ceux qu'obtient journ
Il occupe avec sa femme, qui est instit
rale. Plusieurs de mes paroissiens me d
est-ce que cette maison sera rendue à
Ma réponse est toujours un profond et

La religion, M. l'évêque, est, dans nos
triste ; et si cette session du Corps lég
taines lois que nous sommes en droit d'
ront que des gages bien peu solides de
tranquillité....

(L'auteur de la lettre demande qu'on
astique les prêtres mariés ; il se plai
pas été payées depuis un an.)

(La fin prochainement.)

Digitized by Google

CHRONIQUE D'ISAAC DE PÉRÈS.

(Suite)

Rancotte de la Flore, vefve à feu le cappitaine David,[1] mourust le xxviiie décembre 1597.

Judic de la Fite,[2] ma filheule, nasquit le 9e jenvier 1598, et fust baptizée au lieu de Puchx, par Monsr de Ferré, Ministre, le dimenche xviiie dudit mois et an que dessus.

Maistre Jean de Vergés, Procureur Général au siege d'Albret,[3] mourust dans la ville de Bourdeaux, le xixe jenvier 1598, ou il estoit allé pour poursuivre quelques siens procès.

François du Porté, maistre menuisier, autrement appelé le sergent Duporté, mourust le dernier jour de jenvier 1598.

Le 5e febrier, passa en ceste ville, un homme de grand stature, ayant sa femme et deux petites filles avec luy, soy disant opérateur en telle perfection qu'il entreprenoit faire voir les aveugles, garir les écrouelles, la goutte, la gravelle, et plusieurs autres maux, et

---

[1] Les gages du capitaine David figurent aux registres de la Chambre des comptes de Nérac, à la date de 1586-87 (Voir l'*Inventaire sommaire des Archives des Basses-Pyrénées*. Série B).

[2] Cette filleule paraît être en même temps sa nièce, Jeanne de Pérès, sœur d'Isaac, ayant épousé en secondes noces, en 1597, Pierre Laffite, à Lavardac.

[3] La veuve de Maître Jehan de Vergès est inscrite au rôle des tailles de 1599, *Portal de Bourdeaux*.

La ville était divisée, aux xvie et xviie siècles, en quartiers portant le nom de ses portes. *Portal de Condom* s'ouvrant sur la route de ce nom ; *Portal du Marcadieu*, s'ouvrant sur la route, dite aujourd'hui, de Mézin ; *Portal de Bour-*

Digitized by Google

entre autres faisoit engrosser les femmes stériles. De quoy plusieurs le creurent, mettant en pratique les remèdes qu'il leur enseignait. Mais, dans quelques jours, on sceut que c'estoit un commédien et joueur de farces, lequel, venant de la Court, avait inventé cest art pour gagner sa vie. Aucuns luy donnarent de l'argent qui ne feust sans le regretter, à cause que, tant hommes que femmes, demeurarent au mesme estat qu'auparavant, ne recevant aucun soulagement de ses receptes qui n'estoient que suc de blettes rouges.[1]

Guillaumes Blondeau, autrement appelé maistre Tarrascon, mourust le xe mars 1598.[2]

Au mois de novambre et décembre de l'an 1597, jenvier et février 1598, que sont quatre mois ensuivans, furent de grandes pluyes continuelles qui ne cessarent pendant tout ledit temps. Cela fust cause que le pouvre peuple patit beaucoup, ne ce pouvant ocuper a aucun travail, estans plusieurs d'iceux, constraintz à demander l'aumosne, chose qu'ilz n'avoient fait de leur vie. Il y heust un desbordement general des rivieres. Bayse le fust deux fois audit mois

---

deaux, s'ouvrant à l'extrémité de la rue qui porte encore ce nom ; *Portal du Pont*, s'ouvrant sur le pont du Petit-Nérac et comprenant la vieille ville ; *Portal de Fontindère*, s'ouvrant sur la route, dite aujourd'hui, de Barbaste. A ces portes sont joints les villages qui en dépendaient : pour le Portal de Condom : Lou Castéra, — Touzon, — Lasbordettes, — Lassaubole et Monicou, — Lestatge-de-dessoubs, — Lestatge-de-dessus, — Andrante, Asquets, Lassale-de-Mounou, — Joulan, — Bernat-Doux,— Tirot : Portal du Marcadieu : Dazzeria, — Tauziete, — Mourat, — Cauderoue, — Larrat, — Nissou, — Poulyè : Portal du Pont : Nazaret, — Male,— Peres, — Loumies, — Lusclade, — Lou Gay, — Coffette, — Padier, — Les Anges-de-haut, — Laramé, — Laouillaou, — Petit Esparros, dit Saint-Perdou, — Pelane, — Meulan, — Breschan, — Durou,— Larché,— Magnertes,— Mazères, — Betpaumes, — Micheau, — Bonat : Portal de Fontindère : Laubugne,— Lou Garrouè, — Nicoulaou, — Serbat. Le Portal de Bourdeou ne commande à aucun village ; il se confond avec celui de Fontindère.

[1] Voir sur la *blette* en général, sur la *blette rouge* en particulier, un long article dans le *Dictionnaire de Trévoux* (édition de 1871, t. I, p. 931).

[2] Guillaume Blondeau, habitant le quartier du Portal de Marcadieu, est inscrit ainsi au livre des tailles de 1599 : *Hoirs de G. Blondeau, dit Tarascon.*

Digitized by Google

de febrier, entrant bien avant dans la ville.[1] En ladite année 1598, les pouvres furent baillès a nourrir aux habitans de ladite ville.[2]

Monsieur Maistre Jacques du Faur,[3] mourust le 13e mars 1598.

Monsieur de Sainctteraille,[4] mourust le xiiie mars 1598, aagé de cent un an.

---

[1] M. J.-E. Boudon de Saint-Amans (*Histoire ancienne et moderne du département de Lot-et-Garonne ;* Agen, 1836) ne mentionne pas le débordement de nos rivières en 1598, mais il dit sous l'année 1599 (t. I, p. 459) : « Cette même année est signalée dans nos fastes par une grande inondation de la Garonne. Ses eaux s'élevèrent très haut, et renversèrent le mur de la ville qui formait l'enceinte méridionale du jardin des Cordeliers d'Agen.... »

[2] Ce fut la même chose à Bordeaux, comme nous le voyons par ce passage du *Supplément des Chroniqueurs de la Noble ville et cité de Bourdeaux, par* Jean Darnal, déjà cité, p. 3 : « Ladite année estant fort diseteuse, et la ville pleine de pauvres mourans de faim, fut arresté, qu'ils seroient despartis en toutes les maisons sans exemption de personne, ayant moyen d'en nourrir.»

[3] Habitait le quartier du *Pourtal de Marcadieu*. Inscrit au livre des tailles de 1599. Les Dufaur étaient alliés aux Pérès, Jean Pérès ayant épousé Marie du Faur. Dans le livre de raison de la famille Caucabane, on trouve un Michel du Faur inscrit pour une dette de douze cents francs bourdeloys à la date de 1595.

[4] Bernard de Montesquiou, seigneur de Saintrailles, était le troisième fils de Imbert de Montesquiou, seigneur de Gélas, et de Magdelaine, dame de Sainte-Colombe. Il était devenu seigneur de Saintrailles par son mariage avec Francienne ou Francine de Chamborel, dame de Saintrailles. Le P. Anselme (*Histoire Généalogique des Grands officiers de la couronne*, t. vii, p. 283,) lui donne les titres que voici : Seigneur de la Mothe et de Cumont, écuyer d'écurie du roi et gentilhomme de sa chambre, mestre de camp des *bandes françaises*, capitaine des gardes du roi de Navarre, chevalier de l'ordre et gouverneur de la citadelle de Metz, » ajoutant qu'il mourut *après 1599*, alors que, comme on vient de le voir, il mourut *avant 1599*. M. Samazeuilh (*Bibliographie de l'arrondissement de Nérac*, p. 760-761,) nous apprend que « dans une lettre de Henri, roi de Navarre, du 22 janvier 1579, et que possède la famille de Faulong, M. de Saintrailles est qualifié de capitaine et gouverneur des parcs et garennes de Durance, charge que ses prédécesseurs paraissent avoir aussi exercée. » On peut lire la lettre citée par M. Samazeuilh, aux pages 135, 136, du tome viii du *Recueil des lettres missives de Henri IV*, où elle a été imprimée d'après une copie transcrite par ce même M. Samazeuilh. Amanieu de Montesquiou, seigneur de Saintrailles, fils de Bernard de Montesquiou, né au château de Xaintrailles le 27 décembre 1584, marié, en octobre 1605, avec Hélène de Lupiac, fille de Jean de Lupiac, seigneur de Moncassin, obtint, le 24 octobre 1613, du roi Louis XIII la confirmation de l'état de garde des eaux et forêts du parc de Durance. M. Tamizey de Larroque a retrouvé, dans les archives du château de Xaintrailles, l'original sur parchemin de cet acte de confirmation dont il nous a communiqué la copie que voici :

« Louis par la grace de Dieu roy de France et de Navarre à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. — Le feu roy Henry le Grand, nostre

Digitized by Google

Monsieur de Panjas, mestre de camp du régiment de Guienne,[1] dressa sondit regiment, au mois de mars de l'an 1598, en ce païs d'Albret et Condomois, lequel estant en pied fut rompu vers la fin du mois d'april ensuivant.

---

tres honnoré seigneur et pere que Dieu absolve, auroit pourveu nostre cher et bien amé Amanieu de Montesquiou, sieur de Saintrailles, de l'estat et office de gouverneur des eaux et forets de nostre parc de Durance, en nostre duché de Albret, que vouloit auparavant avoir et tenir le sieur de Sainte-Colombe, son pere, suivant les lettres de provision qui luy en furent expédiées à Grenoble le vingtiesme jour de septembre 1600, dont ledict de Montesquiou nous ayant faict supplier luy vouloir octroyer nos lettres de confirmation, sçavoir faisons que pour la bonne et entiere confiance que nous avons de sa personne et de son sens, suffizence, loyauté, experience et bonne dilligence, à icelluy pour ces causes et aultres à ce nous mouvant, avons continué et confirmé, continuons et confirmons ledit estat et office de gouverneur des eaux et forests de nostre dict parc de Durance en nostre dict duché, qu'il a tenu et exerce, tient et exerce encore à présent, et lequel, en tant que de besoin, luy avons de nouveau donné et octroyé, donnons et octroyons par ces presentes pour iceluy avoir, tenir, en jouir, en user doresnavant par le dict de Montesquiou, aux honneurs, autoritez, prerogatives, preeminences, franchises, libertez, droictz, fruictz, profictz, revenuz, esmolumentz et gaiges et coustumes et qui y appartiennent, tant qu'il nous plaira, et donnons en mandement à noz amez et feaux les genz de nostre Conseil et de noz comptes à Nerac que le dict de Montesquiou ils maintiennent audict estat et office... Donné à Fontainebleau, le XXIIIIe jour du mois d'octobre l'an de grace mil six cens treize et de nostre règne le quatriesme. »

LOUIS.

A propos de Durance, M. Tamizey de Larroque nous indique l'existence, dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, qui appartient au fonds français (no 14309), de divers documents relatifs au duché d'Albret (XVIIe siècle), notamment d'un procès-verbal d'évaluation des commissaires du Roy, députés du Parlement de Bordeaux, du 15 avril 1655 (où l'on signale le moulin foulon ou moulin à draps de Barbaste, que fit construire le prince de Condé, de 1641 à 1651, l'ajoutant aux autres moulins à blé établis sur la Gélise, lequel moulin ne tarda pas tomber en ruine); le procès-verbal d'évaluation des commissaires du Roy députés de la chambre des comptes de Navarre, du 16 février 1657; des observations sur le procès-verbal d'évaluation dressé par les commissaires du Parlement de Pau, par M. Bartouil de Taillac, intendant du duché d'Albret, etc. Le revenu de la baronnie de Durance, cédée le 30 juin 1645 au prince de Condé par le sieur de Moncassin, est évalué à 1420 livres.

[1] François Jean-Charles, baron de Pardaillan, comte de Panjas, était Conseiller d'Etat, chambellan ordinaire du roi, chevalier de son ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur de l'Armagnac, etc. Il avait épousé, en 1581, Jeanne du Monceau de Tignonville, fille de Lancelot du Monceau, seigneur de Tignonville, et de Marguerite de Selve, laquelle Marguerite avait été la gouvernante de Catherine de Bourbon.

Digitized by Google

Monsieur de La Serre, Gouverneur de Blaye,[1] Monsieur le Commandeur de Lussan, son frère,[2] et Monsieur d'Aubeterre, fils dudit Seigneur de la Serre,[3] arrivèrent en ceste ville, le mardy xiie may 1598, venant de leur maison de la Serre pour disner et soupper ches Jan Duluc.[4]

Monsieur du Panjas arriva en ceste ville, le xviiie may 1598, ayant délibéré d'y résider, et pour ce faire, loua la maison de Birac.[5]

Au mois de jung de l'année 1598, le cartau bled froment se vendoit vingt francz cinq soulz, et les autres grenages à l'équipolent.

---

[1] Jean Paul d'Esparbès de Lussan, septième fils de Bertrand d'Esparbès et de Louise de Saint-Félix, devint, dit M. J.-F. Samazeuilh (*Biographie de l'arrondissement de Nérac*, p. 274), la souche des barons de La Serre, par son mariage du 16 avril 1570 avec Catherine Bernarde de Montagu, dame de La Serre. Il fut capitaine de la première compagnie des gardes du corps du roi, maréchal de ses camps et armées, sénéchal d'Agenais et de Condomois, gouverneur de Blaye, chevalier des ordres du roi (1604) et mourut fort âgé, le 18 novembre 1616, dans la citadelle de Blaye. Ce fut ce même Paul d'Esparbèz de Lussac qui, en 1579, Henri de Navarre n'étant pas encore Henri IV, fit reculer le roi de Navarre qui s'était présenté devant Condom.

[2] Pierre d'Esparbèz de Lussan, sixième fils de Bertrand d'Esparbèz, un des plus intrépides compagnons de Romegas, fut glorieusement blessé, en 1565, au siége de Malte, en défendant la brèche. Il devint commandeur de Golfech, en Agenais, en 1594, et d'Argentens, près Nérac, en 1602, d'où il monta au grand prieuré de Saint-Gilles, en Languedoc. Il fit son testament à Arles en juillet 1620, étant conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé.

[3] François d'Esparbèz de Lussan, vicomte d'Aubeterre, baron de La Serre, etc., fut capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, sénéchal et gouverneur d'Agenais et de Condomois, conseiller d'Etat (novembre 1611), chevalier des ordres du roi (1612), maréchal de France (septembre 1620). Plus fécond encore que son père, il eut d'Hippolyte Bouchard, vicomtesse d'Auberre, qui lui apporta en dot (août 1597) la terre de ce nom, six fils et cinq filles, et non, comme l'a dit M. Samazeuilh (*ibid.* p. 278, *sept* fils et *quatre* filles. Le vicomte d'Aubeterre mourut en janvier 1628.

[4] Figure au livre des tailles de 1599 comme habitant le *Pourtal de Marcadieu*. C'était un notable qui fut consul en 1605.

[5] M. Samazeuilh ne sait pas d'où vient ce nom de Birac donné à la belle et grande maison existant encore aujourd'hui dans la rue de Condom. On

Digitized by Google

La paix faite entre le Roy Henry qua
France et de Navarre, et Philippe, Roy d
la ville de Nérac le viiie juillet, jo^r de me
les feux de joye accoustumés, trois en r
le chasteau ; devant le Temple, aux Em
Nérac, Messieurs les officiers, consulz et
sistant. Lesquelz feux ayans esté allumé
auquel lieu feurent faites prières extrac
naud, Ministre. C'estoit à l'heure de d
laquelle áction fut chanté le pseaume LX

Monsieur de Sainct-Hilaire, Ministre d
rus dans le chasteau du Roy à Nérac, le
tant le prophète Osée.

Monsieur de Serceau,[3] architecte du
où il avoit esté envoyé par Sa Majestè,

---

trouve cependant au *livre terrier de l'arpenten*
tient une belle maison en forme de tour ap
la métairie du Brana, en tout quatre cent
Cette maison était nommée de Birac parce
MM. de Lard, seigneurs de Birac, et qu'el
plus d'un siècle et demi, comme on le voi
M. Jules de Bourrousse de Laffore dans les
ments féodaux ou Religieux du département de
qui paraîtra bientôt dans cette Revue.

[1] Le traité de paix avec l'Espagne, l'Autric
à Vervins, le 2 mai 1598.

[2] M. de Saint-Hilaire mort en 1598 fut ren
Parmi les noms de ministres de l'église réform
de MM. Mermet père et fils, Jacques Dubédat,
Masparaute, Lanusse, Daubus. C'est à ce
en 1626, qu'on doit le livre de l'*Ebionisme*, étu
mendiants. (V. Bibliothèque municipale de

[3] Jacques Androuet du Cerceau, qui fut
du xvie siècle, appartenait à la religion calvi
dans les registres du Temple de Charenton,
civil (Palais de justice), et a publié, dans son
phie et d'histoire (Paris, 1867, in-8°, p. 339)

Digitized by Google

commandement de Madame,[1] de luy porter le plan du chasteau, gardin, garenne et parc de Nérac, ce qu'il fit, ayant demeuré les quinsieme, sezieme et dix-septieme d'Aoust a pourtraire les lieux y dessus. Ce fut en l'an 1598.[2]

Guillem Siurac, habitant de Lavardac, se noya par désespoir, au commun bruict, au dessoubs le Pont-de-Bordes,[3] le xiie septembre 1598.

Le sinnode provincial fut teneu en la ville de Nérac, le xvie septembre 1598, où ils demeurarent jusques au dix neufviesme, estant en nombre de xxvii ministres, et leurs anciens en outre, qui ce tinst dans le chasteau du Roy.[4]

---

artiste. Le voici : « Le dix-septième jour de septembre 1614, deffunct Jac-« ques Androuet du Cerceau, architecte des bastimens du Roy, estant de la « vraie religion, a esté enterré au cimetierre du faubourg Saint-Germain, « par Jehan Guillaume, fossoieur dud. cimetierre, où le corps dud. deffunct « a esté accompagné par ses amis et Archers du Guet. »

[1] Madame Catherine de Bourbon, sœur du roi Henri IV, déjà rencontrée plus haut.

[2] M. Tamizey de Larroque (*Inventaire des meubles du château de Nérac* déjà cité) a reproduit (p. 27) ce passage de la *chronique* en une note placée dans ce dernier article de l'inventaire des meubles qu'Isaac de Pérès avait en garde : » Faict à Nérac en présence dudit Pérès, le dix-neuviesme aoust mille cinq cent nonante-huict. » Voici les lignes qui, dans cette note, précèdent la citation du susdit passage : « En cette même année 1598 et en ce même mois d'août, un des plus grands architectes du xvie siècle, Androuet du Cerceau, leva, d'après les ordres de sa co-religionnaire Catherine de Navarre, le plan du château de Nérac et de ses dépendances, plan qu'il serait bien important de retrouver. »— M. Lesueur de Pérès et M. Tamizey de Larroque ont en vain cherché et fait chercher ce plan dans les dépôts publics de Paris, de Bordeaux, de Pau, etc.

[3] Le pont-de-Bordes, situé sur la Baïse entre Lavardac et Barbaste, est un centre commercial et industriel d'une extrême activité.

[4] Ces synodes devaient être fréquents, on s'y rendait de fort loin, et le budget de la religion réformée porte un article spécial pour frais de voyage de synodes et colloques. En 1626, l'article est ainsi conçu : « Sera prins de la somme de cent six livres cinq sous due par les trois Dupuy, la somme qu'il conviendra employer pour les frais de voyage de synodes et colloques. »

Digitized by Google

Romain Gervin, m^d jardinier, fust envoyé par Madame, sœur unique du Roy, pour travailler au jardin de Nérac, le 19e septembre 1598, et s'en alla avec sa famille, le xxxe mars 1600.

Charlotte de Sainct-Genès, fille de feu Monsieur de Saint-Genès, Cons^er en la Court de Parlement de Bourdeaux[1] et femme de M. Pierre du Faur,[2] Lieutenant Général d'Albret, mourust le 23 septembre 1598.

La femme de maistre Bernard Paouillac, notaire roial,[3] et procureur au siége de Nérac, mourust le xe octobre 1598.

En l'année 1598, furent députés certains commissaires pour cognoistre sur le faict des usures, et entre autres, Brégan, Juge du Fresche,[4] fut substitué par les dits commissaires pour juger lesdictz

---

[1] M. de Saint-Genès n'est pas mentionné dans l'*Histoire du Parlement de Bordeaux* de M. le président Boscheron des Portes, il était pourtant conseiller en cette Cour ainsi que cela résulte d'un acte de naissance dont voici la substance : le 12 avril 1579, Pierre de Saint-Genest, conseiller au Parlement de Bordeaux, et damoiselle Catherine de Tapie sont parrain et marraine de Léonor de Secondat (née le 31 juillet 1578 à La Gange en Artigues, baptisée dans Agen par le ministre Dolyne, fille de Jean de Secondat, IIe du nom, écuyer, chevalier, seigneur de La Fleyte, Roques, Clermont-Dessous, Roquefort, Sérignac, Montesquieu, conseiller du roi, trésorier de France et général de ses finances en Guienne, conseiller aux Conseils d'Etat et privé de Sa Majesté, maître d'hôtel ordinaire du roi et de la reine de Navarre, gouverneur des châteaux de Nérac, Rions et Auvillers, et de dame Eléonore de Brénieu.

[2] P. du Faur est inscrit au livre des tailles de 1599. Habitant le quartier du *Pourtal de Bourdeaux*. Le Pourtal de Bordeaux était à l'extrémité de la rue qui porte encore ce nom et dans laquelle se trouve le couvent des Capucins, aujourd'hui l'Ecole des Frères de la doctrine chrétienne. La rue de Lapuzoque dépendait de ce portail et la maison du Faur se trouvait dans cette rue.

[3] Dans le livre des tailles de 1599, on ne trouve qu'un Bernard Violle, notaire royal et habitant le quartier du *Pourtal de Bordeaux*. Peut-être y a-t-il quelque erreur de copiste.

[4] Aujourd'hui le Fréchou, commune du canton de Nérac, à 8 kilomètres de cette ville. Il y avait là une justice seigneuriale qui relevait par appel au sénéchal de Condom. Voir *Dictionnaire géographique, historique et archéologique*

Digitized by Google

faicts usurères, et vinst tenir ses assizes en ceste ville, où il gagna force argent. Mais il fut interdit, par arrest de la Court, et la cognoissance renvoiée pardevant le Séneschal. Ce fut le xxie décembre, an que dessus.

Le xvie jenvier 1599, la riv.ire de Bayse fut grandement desbordée à cause des grandes playes qu'il fit. Elle cerna le bout du Pont de la Garenne [1] qu'on ne pouvait y aller, entra aussi dans le jardin du Roy bien avant ; [2] mesme dans la tour du Pavillon, [3] ou il y en avait deux pans de haut, contraignant Jan Laserre, maistre jardinier, de gagner le hault de ladite tour, pour se sauver.

Les pouvres mandians de la ville de Nérac et jurisdiction, furent logés et départis aux maisons des habitants d'icelle au mois de febrier de l'an 1599, jusques au xve jung ensuiuant.

---

de l'arrondissement de Nérac, p. 190. Nous trouvons ce nom sous la forme *Freixe* dans une lettre de Henri IV, alors roi de Navarre, à François de Montpezat, seigneur de Laugnac. Cette lettre, écrite d'Agen le 30 juin 1571, et relative à une réclamation des habitants de Nérac, a été publiée par M. Tamizey de Larroque, d'après l'original des Archives du château de Xaintrailles, dans les *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais* (p. 127-128). Les ruines du château du Fréchou sont du plus haut intérêt.

[1] Ce vieux pont, réservé aux seuls piétons, avait été jadis une dépendance du château. Alors, il se reliait aux fossés par un pont levis et était assez bas pour qu'à la moindre inondation le bout touchant à la garenne fut submergé.

[2] La Baïse longe tout le jardin du roi, qui n'était défendu contre les débordements, à la fin du xvie siècle, que par un mur d'environ 2 mètres de hauteur.

[3] Il s'agit de la tour dite *pavillon des bains* et qui ne servit jamais à cet usage. Pour la description de ce pavillon (V. *Guirlande des Marguerites*, pag. 85). —Le pan ou l'empan étant de 23 centimètres, l'inondation de 1599 ne serait pas montée bien haut puisqu'il y a 4 ans à peine au mois de juin 1875, l'eau s'élevait à 2 mètres dans ce même pavillon.

Digitized by Google

Monsieur de Goufreteau,[1] conseiller en la Court de Parlement de Bourdeaux et Monsieur Desaignes,[2] filz de monsieur Desaignes procureur général de Bourdeaux,[3] commissaires députés pour cognoistre et juger des crimes d'uzure, arrivèrent en ladite ville de Nérac, le xie du mois de febrier 1599. Par devant lesquelz furent dressées plusieurs plainctes concernant lesdites usures, qui fut cause que, un grand nombre d'habitants de ladite ville se craignant des jugemens desdits commissaires, le recusarent le xviie dudit mois que dessus, attendant leur revoquation qui fut trois ou quatre jours après,

---

[1] Jean IV de Gaufreteau, l'aîné des enfants issus du mariage de Giraud de Gaufreteau et d'Antoinette Prieur, naquit vers 1558. Son père lui légua, par préciput, son office de conseiller au Parlement de Bordeaux (17 février 1580). Il prêta serment, comme conseiller, le 3 mai 1581. Il épousa Jeanne de Fronsac, devint doyen du Parlement, fit son testament à Bordeaux, le 28 février 1623, après s'être démis de sa charge en faveur de son fils aîné Jean V de Gaufreteau, et mourut peu de temps après. Voir l'*Essai généalogique sur la famille Gaufreteau* publié par M. Jules Delpit à la suite de la *Chronique Bordeloise, par Jean de Gaufreteau* (t. II, 1878, p. 318-327). M. Delpit, dans ce chapitre de son *Essai généalogique*, a rappelé (p. 319), d'après ce passage de la *Chronique* d'Isaac de Pérès, inséré dans le tome I des *Archives historiques du département de la Gironde*, l'envoi de Jean IV de Gaufreteau, à Nérac, en février 1599. L'auteur de la *Chronique* publiée par M. Delpit, fait de Jean IV de Gaufreteau ce bel éloge (t. II, p. 110) : « Un des plus gens de bien et des plus sçavants hommes de son temps. »

[2] *Monsieur Desaignes filz*, paraît avoir joué un rôle fort peu considérable dans le Parlement de Bordeaux, et sa mission à Nérac est peut-être le seul incident qui ait jamais été signalé de sa vie de magistrat.

[3] Jacques Desaignes devint procureur général au Parlement de Bordeaux par la résignation de son père, Pierre Desaignes, et, à son tour, il résigna sa charge en faveur de son gendre, M. de Pichon. Voir sur ce magistrat les *Archives historiques du département de la Gironde* (*Passim*), la *Chronique* de Jean de Gaufreteau, l'*Histoire du Parlement de Bordeaux*, de M. Boscheron Des Portes, etc. Voici en quels termes Jean Darnal (*Supplément des Chroniques de la Noble ville et cité de Bourdeaux*, p. 171) annonce la mort du second procureur général Desaignes : « Le mardy 24 janvier 1618 mourut Monsieur Maistre Jacques Desaignes, procureur général, honorable personnage, et qui servoit bien en sa charge. Il avoit résigné son dit office, par survivance, à Monsieur de Pichon, Conseiller du Roy en la Cour, son gendre... »

M. Jules de Bourrousse de Laffore pense que ce nom doit être écrit DES

Digitized by Google

n'ayant jugé qu'un ou deux procès. Les dits sieurs sen allarent dudit Nérac, le dernier febrier 1599.

La femme de Mathieu Durand, fille à feu François de Batz,[1] décéda le xxve febrier 1599.

Monsieur de Masparraulte[2] estant en la ville de Montauban, aspi-

---

Aygues, ou des Aigues en latin *de Aquis*, et non de Saygues, comme Lainé l'a orthographié par erreur dans les *Archives généalogiques et historiques de la Noblesse de France*, tome VI, art. de Pichon, p. 7 et 8. — De Courcelles dit : « Jacques des Aygues, conseiller au Grand Conseil, eut de Mathive de Morian, 1580, Jacques des Aygues, marié à Sybille de Gascq. »—Le président d'Hozier orthographie : Aigues (des). Tous les noms propres ont été des noms communs et, par suite signifient quelque chose. *De Saygues* ne signifie rien ; tandis que *des Aygues* ou *des Aigues* veut dire des eaux, *de Aquis*. Avec le temps on a réuni la particule *des* au nom *Aigues*, et l'on a écrit *Desaigues* en un seul mot. C'est ainsi que dans le *Procès-verbal de l'Assemblée de la noblesse de Bordeaux, de 1789*, on trouve : « *Desaigues* (Augustin) de Sales, baron de Laubardemont, seigneur de Tazac (représenté) par le marquis de Mons, son procureur fondé. » (*Nobiliaire de Guienne et de Gascogne* , tome I, p. 201). Et à la même page : « *Desaigues* (Joseph), chevalier, seigneur de Saint-Bonnet, Larousselle, Tibaudin et Ducastaing. » En résumé, d'Hozier et le bon sens voulent qu'on orthographie : des Aygues ou des Aigues.

[1] Nous aurons l'occasion de reparler de la famille de Batz.

[2] M. de Masparault figure sur le *Livre des départements pour le paiement des gages de MM. de Renault et de Masparault, ministres de la parole de Dieu, en 1600*. Ces gages se payaient au moyen d'une cotisation proportionnelle aux biens possédés, tant dans la juridiction de la ville que hors d'icelle, cotisation qui s'élevait, en 1626, à la somme de quatorze cent trente et une livres, dix-sept sous, sept deniers. (Voir rôle des contributions de 1626 aux Archives municipales de Nérac). Le doyen, les deux ministres touchaient pour leurs gages, chacun six cents livres. On trouve, en outre dans le même rôle : « trente livres pour les gages de celuy qui fait la lecture en chaire ; trente livres à celuy qui entonne les psaumes au Temple ; douze livres à celuy qui a la garde du Temple ; douze livres à celuy qui sonne les cloches, etc. » Le chiffre des protestants, chefs de famille, soumis aux taxes pour gages aux ministres de l'Evangile s'élevait, en 1600, à 700 environ pour la juridiction de Nérac. En 1626, ce chiffre avait baissé de 123 seulement. Dans l'intervalle, le roi Henri IV était mort et Nérac assiégé en 1621, s'était rendu à discrétion.

M. de Masparault, ministre protestant, établi à Nérac, était probablement

Digitized by Google

rant au sainct ministère, fust prié par l'église de Nérac de vouloir venir au milieu d'icelle pour estre ouy en propositions, affin qu'estant trouvé capable, il peut estre receu audit ministère, pour servir en la place de feu Monsieur de Saint-Hilaire. Ce qu'il fit, arrivant audit Nérac, avec sa femme, le 19e febrier 1599. Sa première proposition fut le vendredi vie mars audit an. Ledit sieur de Masparraulte fust receu au ministère, le dimenche xxie mars 1599, par monsieur de Mermet, qui luy imposa les mains à la fin du presche.

Mr Pierre du Faur, lieutenant-général d'Albret, épousa la fille de Monsr de Labarrière de Thonenx,[1] le samedy xxe mars 1599, comme on faisait les amenances [2] dans la ville de Lavardac, ayant fait venir

---

le frère de Pierre de Masparault, chevalier, seigneur du Buy, de Grandval et de Ferrassou, fils de Michel de Masparault, seigneur du Buy et de Jeanne Le Comte. Ce Pierre achète, le 24 décembre 1608, la maison noble de Ferrassou, sur la rive gauche du Lot, paroisse de Saint-Sylvestre, juridiction de Penne d'Agenais, à haut et puissant seigneur François d'Orléans, comte de Saint-Paul. Le même Pierre de Masparault, seigneur de Ferrassou, gentilhomme-servant de Madame, sœur unique du roi, devenu veuf d'Anne de Maillard, épouse en secondes noces le 25 juin 1617, Marie de Lur, veuve d'Henry de Clermont, baron de Pilles. Il en eut Octavien de Masparault, seigneur de Ferrassou, marié le 3 décembre 1637, à Jeanne de Castillon Mauvezin Carboste.

[1] François de la Barrière, écuyer, était gouverneur, pour le Roi de la ville de Tonneins, en 1591 et 1592. Il fit son testament le 22 mars 1609. On trouve la famille de La Barrière établie à Tonneins au xve siècle. Voir le *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne, par M. O' Gilvy*, t. II. 1858, p. 338. Ce généalogiste n'a pas connu le mariage que signale ici le chroniqueur. Il énumère cinq filles de François de La Barrière, Marie, Anne, Jeanne, Magdeleine, Elisabeth, mais il énumère aussi leurs cinq maris. Y avait-il une sixième fille oubliée par le généalogiste? Ou bien une des cinq filles connues se maria-t-elle deux fois, une fois avec un des personnages mentionnés par M. O'Gilvy, une autre fois avec le fils de Pierre Dufaur?

[2] Nous avons déjà trouvé et expliqué cette expression.

Digitized by Google

Monsr de Ferré, ministre de Puchx,[1] auquel lieu il épousa, au déceu [2] de tous.

Arnaudet Sabathé, habitant de la jurisdiction de Fieux,[3] après avoir esté convaincu d'une meschanceté inouye, fust condamné, en ceste ville, à estre pendu et estranglé, et puis jètté dans le feu, pour y estre consumé.[4] De laquelle sentence il se porta appelant à Bourdeaux, où il fut mené. Ladite condemnation ratiffiée, on le ramena en ceste dite ville, où il fut exécuté, comme dessus, le xxviie jour de mars 1599, aux Embarrats,[5] devant le logis du *Grand Patissier*.

La fille de feu mons^r de Jautan, femme de Jehan du Merc, mourust le second avril 1599.

---

[1] Aujourd'hui Puch, commune de l'arrondissement de Nérac, du canton de Damazan, à 28 kilomètres de Nérac, à 6 kilomètres de Damazan.

[2] Au désappointement de tous. On trouve encore l'expression : *à notre déçu*, à mon déçu, dans deux tragiques de la première moitié du xviie siècle, Mairet et Rotrou. M. Littré regrette cette expression, disant : elle *vieillit* [plutôt : elle a vieilli] ; *cependant elle est bonne.*

[3] Commune de l'arrondissement de Nérac, du canton de Francescas, à dix kilomètres de Nérac, à quatre kilomètres de Francescas. Voir sur *Fieux*, *le Dictionnaire tant de fois cité de* M. J.-P. Samazeuilh, p. 171-1174.

[4] On peut rapprocher de cette condamnation un arrêt rendu par le Parlement de Paris, en 1586, contre *Nicolas Dadon, sodomiste,* arrêt qui se trouve au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, dans le volume 137 de la collection Du Puy. On trouve un Jehan Sabathe inscrit à la date de 1600, au livre des départements, pour le paiement des ministres de la parole de Dieu. Il habitait le quartier du Pourtal du Pont. Un autre Guilhem Sabathé, hoste, est inscrit au livre de la taille de 1599. *Pourtal de Condom.*

[5] On appelait *Lous embarrats,* le quartier compris entre l'ancienne halle et le château. C'était une partie de la ville renfermée dans la première enceinte abattue par Antoine de Bourbon.

Digitized by Google

Le s^r Jehan Pinollé, mon beau-frère,[1] fiança la fille de feu Mr Pierre Roy,[2] le lundi xixe avril 1599, dans le chasteau de Birac.[3]

Au mois d'avril et an que dessus, par l'avis du Consistoire de ceste ville, furent dressés deux bancz aux deux costés de la chaire, dans le temple de ladite ville pour asseoir les Pasteurs et Anciens estans en charge, en l'église. Ce qui fut fort contesté par Mr Pierre du Faur. lieutenant-général d'Albret. Mais, en fin, ils demeurarent en l'estat, (Lesdits bancs furent ostés de leur place, au mois de juillet 1601.)

Madame la Duchesse de Monceaux [4] mourust dans la ville de Paris, le xe avril 1599, qu'estoit la veille de Pasques, n'ayant esté malade que deux jours, le Roy estant à Fontenebleau.

Monsieur le duc d'Espernon [5] s'en allant aux Eaux d'Encauce,[6] passa

---

[1] Guillaume Pinollé, son père, mort en 1597, était le beau-père du chroniqueur.

[2] Un Jehan Roy fut consul en 1609.

[3] Voir plus loin.

[4] Gabrielle d'Estrées, fille d'Antoine d'Estrées et de Françoise Babou de la Bourdaisière, naquit vers 1571. Elle n'avait donc pas encore trente ans quand elle fut frappée, le jeudi saint, de la maladie (éclampsie), dont elle allait mourir dans la nuit du vendredi au samedi. Voir sur celle que le plus galant de nos rois fit tour à tour marquise de Monceaux et duchesse de Beaufort, *Les Amours de Henri IV* par M. de Lescure (Paris, 1864, in-12, p. 171-299), et une étude spéciale de M. Jules Loiseleur, le savant bibliothécaire de la ville d'Orléans, intitulée: *La mort de Gabrielle d'Estrées*, à la suite des *Ravaillac et ses complices* (Paris, Didier, in-12 1873, p. 179-243).

[5] Jean-Louis de Nogaret était alors âgé de 45 ans révolus.

[6] Encausse est une commune du département de la Haute-Garonne, arrondissement de Saint-Gaudens, à 10 kilomètres de cette ville, canton d'Aspet, à 8 kilomètres de cette dernière localité. Les eaux thermales d'Encausse attirent encore aujourd'hui beaucoup de malades. L'Historien du duc d'Epernon, Guillaume Girard, n'a rien dit du séjour de son héros à Encausse en 1599. On lit dans le célèbre *Voyage de Chapelle et de Bachaumont* (édition donnée par M. Tenant de Latour, Bibliothèque Elzévirienne de P. Jannet, 1854, p. 63) : « Encausse est un lieu dont nous ne vous entretiendrons guère, car excepté ses eaux, qui sont admirables pour l'estomac,

Digitized by Google

en ceste ville, le xxixe de may 1599, avec ses enfans,[1] accompagné d'une honneste troupe de gentilhommes. Il se logea au logis de Monsr de Labroue.[2] Messieurs les officiers de la Justice et les Consuls, avec la livrée, furent le saluer.

(*A continuer.*)

---

rien d'agréable ne s'y rencontre. Il est au pied des Pyrénées, éloigné de tout commerce, et l'on n'y peut avoir autre divertissement que celui de voir revenir sa santé. Un petit ruisseau, qui serpente à vingt pas du village, entre des saules et des près les plus verts qu'on puisse s'imaginer, étoit toute notre consolation. »

[1] Les enfants que le duc d'Epernon eut de son mariage (1587) avec Marguerite de Foix, comtesse de Candalle, morte en 1593, étaient : 1° Henri de Nogaret, duc de Candalle, né en 1591, mort à Casal en février 1639 ; 2° Bernard de Nogaret, duc d'Epernon, né en 1592, mort à Paris en juillet 1661 ; 3° Louis de Nogaret, cardinal de la Valette, archevêque de Toulouse, né à Angoulême en 1593, mort à Rivoli en septembre 1639.

[2] Voir, dans la *Guirlande des Marguerites* (p. 133) le sonnet LXV intitulé : *Maison Labroue*, et, en regard des vers de M. Goux, le commentaire où l'on apprend que la maison Labroue fut bâtie, vers 1560, sur l'emplacement du couvent des religieuses de Sainte-Claire, dans la partie haute de la rue de *Fontindelle* (Fontindère).

Digitized by Google

ÉTAT MILITAIRE ET POLITIQUE DE LA GASCOGNE

En mil huit cent quatorze et mil huit cent quinze.

AVERTISSEMENT.

Jusqu'à présent, j'ai limité généralement mes études sur l'histoire de la Gascogne aux temps antérieurs à 1789. Ma vie ne suffira pas à finir ce que j'ai commencé; et pourtant je me sens attiré parfois vers des époques plus récentes. Mes compatriotes me diront si j'ai tort ou raison. Quoi qu'il en soit, je n'ai pu résister à la tentation d'écrire sur l'*État militaire et politique de la Gascogne en mil huit cent quatorze et mil huit cent quinze.*

Voici comment cela s'est fait.

Je découvris, il y a trois ans, quelques renseignements, complétés depuis, sur les corps francs de ma province, depuis la retraite de Soult, en-deça des Pyrénées jusqu'à la seconde rentrée des Bourbons. L'origine de ces compagnies de partisans se rattache à des événements d'une bien autre importance, à la lutte même de Soult et de Wellington dans nos contrées, et à la situation particulière que les chances de la guerre et de la politique firent alors au département de Lot-et-Garonne.

Pour ces raisons, j'ai divisé mon travail en trois parties, dont la première a pour titre : *Soult, Wellington et le duc d'Angoulême.* On trouvera là ce dont il faut se souvenir, pour bien comprendre ce que je dis ensuite sur la *Situation du Lot-et-Garonne* et sur les *Corps francs.*

J'ai souvent entendu, dans mon enfance, des officiers de Soult parler de leurs derniers combats. C'étaient de graves et fermes vieillards, qui avaient fait tout leur devoir parmi les rocs et les gaves des Pyrénées, sur les rives de l'Adour, sur les champs de bataille de Toulouse et de Waterloo. Maintenant, ils attendaient la mort et disaient la vérité. Les hommes de la génération nouvelle ne savent guère de telles choses que par des histoires, œuvres de simples lettrés, trop légitimement suspects d'incompétence, de passion politique et de faux patriotisme.

Digitized by Google

Voilà pourquoi j'ai voulu, tout d'abord, reprendre le récit de ces événements généraux. Les témoins impartiaux ne manquent pas. Du côté des Français, je ne vois pas mieux et ne veux signaler que les *Événements militaires devant Toulouse, en 1814*, du chef d'escadron d'artillerie Lapène, officier profondément honnête, mort avec le grade de général d'artillerie. Pour les Alliés, je me borne à indiquer ici le livre du capitaine Batty (*Campaign in the western Pyrenees and south of France, in 1813-1814.* London, 1823, in-4°), la traduction française de la *Correspondance militaire et diplomatique* de lord Wellington, et celle de l'*Histoire de la guerre de la Péninsule et du Midi de la France* du colonel Napier, par le général Dumas.

Telles sont les principales sources ou j'ai puisé pour le premier des mémoires ci-après, dont l'utilité me paraît incontestable, mais qui, certes, n'a rien d'original. Cet aveu me permettra de ne pas citer toujours les livres dont j'ai tiré parti. Il est à peine besoin d'ajouter que je n'ai pas de compétence sous le rapport militaire. C'est pourquoi j'ai suivi et noté, la *Carte du Dépôt de la Guerre* en main, toutes les indications et corrections d'un commandant d'état-major très distingué, et qui a étudié de près la lutte que j'avais à décrire, en me limitant au territoire compris entre la mer, les Pyrénées et le cours de la Garonne. Il me suffira de signaler sommairement les conséquences de la bataille de Toulouse, dont le grand effort porta sur la rive droite du fleuve.

C'est ainsi que j'ai rédigé tout ce qui concerne *Soult, Wellington et le duc d'Angoulême.*

Mon travail sur la *Situation du département de Lot-et-Garonne,* en mil huit cent quatorze et mil huit cent quinze, traite d'un sujet à peu près inconnu. Je l'ai minutieusement exploré avec le secours d'assez nombreux documents, dont voici les principaux :

1° Saint-Amans, *Histoire ancienne et moderne du département de Lot-et-Garonne.* Agen, 1836, 2 vol. in-8°. La partie consultée, va de la p. 277 à la p. 301 du tome II, qui s'arrête en 1814.

2° *Journal de Lot-et-Garonne,* de 1814 à 1815.

3° *Annuaires ou Calendriers du département de Lot-et-Garonne* pour 1815 et 1816. Agen, 2 vol, petit in-12. A la suite de ces calendriers, se trouvent des notices historiques racontant les événements de l'année précédente.

4° Le manuscrit de Proché, *Annales de la ville d'Agen, pour faire suite à l'Abrégé chronologique des Antiquités, par Noël Proché, ancien maître de pension et bibliothécaire de la ville.* Ces annales continuent l'*Abrégé chronologique des antiquités de la ville d'Agen, par Joseph Labrunie, ancien curé de Monbran, chanoine de la Cathédrale.* Le récit de Labrunie commence avec les temps

Digitized by Google

historiques, et finit en 1788. Proché le rep
qu'en 1819. Proché, m'a-t-on dit, était un
gravé de la petite vérole, peigné et poudr
d'un ample pantalon et d'une *chenille* gris
sion où il ne fit pas ses affaires, et qu'il c
trouvons Proché, bibliothécaire de la vil
Lalaurencie. Il occupa ce poste jusqu'à sa
Pérès, janséniste hargneux, dont la conduit
encore éclaircie. Pérès est l'auteur d'une
primée : *Grand erratum, source d'un nombre*
six cents francs comme bibliothécaire, et
générale, des fonctions de suppléant du ju
a tenu journal des événements de toute
les deux dates sus-mentionnées. Ce récit e
vant de fort bonne foi les fluctuations de
phatique, malgré son ancien métier de
Proché que j'ai consultée, appartient à la
A la suite de ce travail, se trouvent d'autr
locale, rédigées par divers auteurs.

5° *Archives départementales de Lot-et-Garo*
le manuscrit intitulé *Journal des événements*
rétablissement des Bourbons sur le trône de
Bargemont, préfet du Lot-et-Garonne. Les
ces archives, seront visés chaque fois qu'il

C'est ainsi que j'ai rédigé la seconde part

La troisième, où je traite des *Corps franc*
car on n'a publié, jusqu'à présent aucun tra
trouvé une simple indication dans le livre
dans Proché, beaucoup plus dans le *Journa*
tres sources que j'ai utilisées principalemen

1° *Archives départemeniales de Lot-et-Garo*
siers intitulés *Bande de Florian* et *Pièces rel*
de Beaupuy.

2° *Procédure de la seconde bande de Flor*
de Lot-et-Garonne, du 1er au 6 mars 1816,
greffe de la Cour d'Appel d'Agen, contient
sur la première bande de Florian.

3° *Moniteur universel, Journal des Basses-*
nées, Journal du Gers, Journal des Landes,
mil huit cent quatorze et mil huit cent quin

Digitized by Google

Telles sont les sources où j'ai surtout puisé, sans négliger les traditions orales, que j'ai toujours soigneusement contrôlées. Les fournisseurs de ces traditions sont MM. François Lacroix, Pozzy, bibliothécaire de la ville d'Agen, Jean Dumon, son auxiliaire, Oscar Laroche, Lapoque, etc.

Il se peut que parfois mes notes, et même mon récit, semblent s'écarter un peu du véritable sujet. S'il en est ainsi, j'aurai du moins pour excuse l'intérêt des matières auxquelles je touche incidemment.

Je ne veux pas être ridicule, en protestant de mon impartialité. Les faits parlent trop haut pour qu'il faille les commenter ; et je me suis effacé le plus possible devant les véritables témoins. Je dois pourtant objecter contre moi-même, que je suis sans répugnances historiques contre la Restauration. Les rigoristes qui refuseraient de m'absoudre de ce péché véniel, et d'ailleurs rarissime aujourd'hui, sont condamnés d'avance par ce passage de leur patriarche Voltaire :

« Monsieur, dit Martin, vos prêtres m'ont accusé d'être socinien ; mais la vérité est que je suis manichéen. — Vous vous moquez de moi, dit Candide ; il n'y a plus de manichéens au monde. — Il y a moi, dit Martin ; je n'y sais que faire ; mais je ne peux penser autrement. »

J.-F. B.

Agen, ce 1er juillet 1879.

Digitized by Google

I

SOULT

WELLINGTON ET LE DUC

En 1813, l'Empire touchait forcément à
léon n'avait plus pour lui que ses foncti
dats. Dans la Gascogne comme ailleurs,
et de surtaxes, incessamment décimé par
vées extraordinaires, n'obéissait plus qu'à
dats désertaient. Plus d'un conscrit se ca
campagnes reculées, traqué par les gend
Le souvenir des Bourbons, effacé par plu
tions et de guerres, revenait comme la
comme l'unique sauvegarde de la France
rains étrangers.

Tout empirait chaque jour. Dans le nor
payées de Brienne, Montmirail, Méry-sur-
courageaient pas les Russes. Même ava
impérial (22 janvier 1814) ordonnait de le
gent de 1815. En Espagne, l'armée de Su
sillon ; les soldats de Soult battaient en r
nées, serrés de près par les colonnes ang
tugaises de Wellington.

Digitized by Google

Wellington, froid et opiniâtre, tory jusque dans ses moëlles, ne donnait rien au hasard. Maître d'une armée nombreuse et disciplinée, servi par des lieutenants tels que Beresford,[1] Hill,[2] Dalhousie,[3] et Morillo,[4] il avançait lentement, certain de triompher à la longue d'un adversaire habile, mais épuisé.

---

[1] Wellington est trop connu pour que j'aie besoin d'en parler. Beresford l'est un peu moins. William Carr Beresford était le second fils naturel de Georges de Poer, marquis de Wætterford. Il entra au service en 1785, fut nommé, en 1809, maréchal de l'armée portugaise, et battit avec 12,000 hommes, dans la haute vallée du Douro, le corps d'armée française commandé par le général Loison. Cela fait, il rallia Wellington, et servit remarquablement sous ses ordres jusqu'en 1814. En 1817, le gouvernement anglais l'envoya à Rio-Janeiro, où il réprima sévèrement l'insurrection fomentée par le général Freyre. Il mourut en Angleterre, le 22 octobre 1844. Beresford était duc d'Elvas et marquis de Campo-Mayor au titre portugais. En 1814, il fut promu à la pairie anglaise sous le nom de baron Beresford, en attendant d'être créé vicomte en 1823.

[2] Rowland Hill, naquit dans le Shoropsire (Angleterre), en 1772. Il était déjà capitaine en 1793, et remplissait, au siége de Toulon, les fonctions de chef d'état-major de lord Mulgrave. En 1801, Hill se trouvait en Egypte, où il fut blessé, et avait le grade de colonel. Passé en Espagne en 1808, comme général major, il se distingua surtout à la retraite de la Corogne, et aux affaires de Talavera et de Busaco. Après un voyage en Angleterre, il revint en Espagne (1811) avec le titre de lieutenant-général et le commandement d'un corps d'armée particulier, qui battit le général Gérard à Arroyo de Molinos, et prit d'assaut la forteresse d'Almaraz. A la bataille de Vittoria, il commandait l'aile droite de l'armée anglo-portugaise. Hill, nommé chevalier du Bain en 1812, fut créé pair d'Angleterre en 1814, avec les titres de baron d'Almaraz et d'Hawkstone, et une pension de 2,000 livres sterling à titre de récompense nationale. A Waterloo, Hill commandait le deuxième corps de l'armée britannique, chargé d'assurer les communications de Wellington avec Mons et Bruxelles. En 1827, nous trouvons ce général gouverneur de Plymouth. Il fut commandant supérieur de l'armée anglaise de 1828 à 1842, époque où il prit sa retraite et reçut le titre de vicomte. Hill mourut peu de temps après, à son château de Hardwick-Grange.

[3] Georges, comte de Dalhousie (au titre Écossais), fut nommé pair d'Angleterre en 1815.

[4] Pablo Morillo, né en 1777, à Fuente, province de Toro (Espagne), d'une

Digitized by Google

Pendant le siége de Saint-Sébastien, Soult avait tenté vainement de retarder la prise de cette place par une puissante diversion. Il n'aboutit qu'à donner à l'ennemi des avantages marqués, en avant du village d'Irun (31 août 1813). Notre armée dût se retirer sur le territoire français, derrière la Bidassoa.

Le 8 octobre avant le jour, et sans qu'on ait jamais su comment, l'ennemi trompait la vigilance des troupes françaises, cantonnées à Hendaye, sur la Bidassoa inférieure. Avant que notre droite fut revenue de ses alarmes, les soldats de Wellington étaient maîtres de la forte position de la Croix-des-Bouquets, à un quart de lieue en arrière, et de la redoute de la Bayonnette.

Pour réparer cet échec, Soult commanda sur-le-champ d'immenses travaux de défense, sur toute la ligne comprise entre Espelette et Saint-Jean-de-Luz. Jusqu'au 10 novembre, l'ennemi se borna prudemment à des attaques simulées. Ce jour-là, l'effort des Alliés porta violemment sur le débouché de Sarre, gardé par la division du général Conroux. Nos troupes plièrent sous le nombre, et Conroux périt dans le combat. Malgré notre ferme attitude en avant de Saint-Jean-de-Luz et de Souraïde, malgré l'attaque bien conduite sur les derrières des Alliés par le général Foy,[1] l'ennemi demeurait maître du terrain. Le théâtre de la guerre se trouvait désormais transporté entre la mer et la Nive, presque sous le canon de Bayonne.

---

famille obscure, servit d'abord dans la marine, et devint chef de guerillas en Murcie, lors de la guerre contre Napoléon. Morillo battit alors plusieurs de nos généraux. Je n'ai rien à dire ici du reste de la vie militaire et politique de Morillo, comte de Carthagène, qui mourut à Madrid en 1838. Il a laissé des *Mémoires* (Paris, 1826) intéressants, surtout dans la partie relative à sa lutte contre Bolivar.

[1] Il s'agit du général Maximilien-Sébastien Foy, né au Ham en 1775, et mort le 8 novembre 1825. Les notices biographiques abondent sur ce personnage, qui fit à la Restauration une guerre acharnée, et conquit ainsi la grande faveur des libéraux. Je me bornerai donc à dire ici qu'en Espagne, Foy couvrit la retraite de Salamanque, se distingua à Posa, à Plasencia, au passage du Douro, à Tordesillas, fit une honorable campagne en Galice et en Biscaye en 1814, et rendit de grands services à notre armée après la défaite de Vittoria.

Digitized by Google

On a dit, à bon droit, que dans la malheureuse guerre d'Espagne, Napoléon avait tout calculé pour l'attaque, et rien pour la résistance. A la rentrée de Soult en France, Bayonne était à peine à l'abri d'un coup de main, et ne possédait pas dans son arsenal plus de dix canons montés sur affûts. Bientôt la place devient inexpugnable. Ses dehors, transformés en un vaste camp retranché à l'abri de toute insulte, et armés d'une artillerie formidable, assurent les manœuvres de l'armée française sur les deux rives de la Nive.[1]

Après un mois d'expectative, Wellington tenta sans succès de forcer le passage de cette rivière (19 décembre). Le lendemain, Soult, par une habile manœuvre le long de la rive gauche, tombait sur Arçangues, centre des lignes ennemies. Par malheur, il avait plu tout le jour. Tandis que nos soldats piétinaient dans la boue, les Alliés repassaient la Nive, et se reformaient sur la rive gauche.

Durant les deux jours suivants (11 et 12 décembre), nos troupes remportèrent encore de tels avantages, qu'ils indiquaient un combat important pour le lendemain. La rencontre se fit au village de Saint-Pé-d'Irube, sur la rive droite de la Nive, à une demi-lieue de Bayonne. L'élan de nos troupes y fut tel, que Soult put un moment espérer la victoire, compromise par le manque de précautions suffisantes, et par quelques fautes au moment décisif. A la tombée de la nuit, l'ennemi, très supérieur en nombre, s'étendait jusqu'à la rive droite de l'Adour, et appuyait sa droite sur le fleuve, tout en restant maître des deux bords de la Nive.

Ainsi finit la campagne de 1813 sur les Pyrénées. Ce triste résultat était facile à prévoir. Soult disposait, en effet, d'une armée trop peu nombreuse, pour garder utilement la ligne coupée d'issues et de débouchés, qui s'étend, sur neuf lieues de long, de Saint-Jean-Pied-de-Port à la mer. Cela étant, le maréchal ne pouvait opposer à la nombreuse armée de Wellington que la résistance partielle de corps isolés. La lutte dura six mois. C'est assez pour l'honneur de notre armée, et celui de Soult.[2]

[1] Lapène, *Événements militaires devant Toulouse*, 8-9.

[2] Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, XVII, 515-21, ne dit rien de cette belle retraite.

Digitized by Google

Par décret du 26 décembre 1813, Napo
chefs-lieux des diverses divisions territo
traordinaires, sénateurs ou conseillers d'
lérer les levées et la réunion des gard
sédentaires (gardes urbaines), de pourvoi
pement des troupes organisées, de veille
places, et d'ordonner au besoin la levée
1814, le conseiller d'État comte Marie-Jo
deaux, et le sénateur Cornudet à Toulo
Cauchon de l'Apparent, n'arriva à Périg
compagné de Louis-Marie Lahaye de Cor
au contentieux du Conseil d'État en qu
homme ne portait pas encore le titre de v
que plus tard le pseudonyme de Timon, so
comme écrivain et polémiste.[2]

---

[1] La 10e division, dont le siége était à Toul
ments de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de l
du Gers, des Hautes-Pyrénées et du Tarn-et-G
des Landes et des Basses-Pyrénées comprena
centre était à Bordeaux. La 20e englobait les
et-Garonne, de la Corrèze, de la Dordogne et d
pour siége.

[2] Cormenin, bien traité de la Restauration, f
Philippe une guerre de pamphlets, qui lui va
position et le titre de conseiller d'État à la Ré
le maintint dans ses fonctions. Cormenin avai
quelques poésies sans originalité. Voici cell
en 1814, pour réchauffer l'enthousiasme de se
Martemque accendere cantu. Je l'emprunte au *J*
7 février 1814.

« M. de Cormenin, auditeur au conseil d'Ét

Digitized by Google

J'ai dit qu'après la bataille de Saint-Pé-d'Irube, les Alliés avaient appuyé leur droite sur l'Adour. La nouvelle position de l'ennemi força Soult à changer sa ligne d'opérations. Il préposa trois divisions à la garde de Bayonne ; deux autres furent chargées d'observer le cours de l'Adour, depuis Bayonne jusqu'à Port-de-Lanne. Enfin, trois divisions campées en avant de la Bidouze, et reliées par des postes de cavalerie, rattachaient l'aile gauche de notre armée à la ville de Saint-Jean-Pied-de-Port. L'ennemi se trouvait ainsi contenu entre notre aile gauche, l'Adour, les Pyrénées et la mer. Soult tenait à ne céder à Wellington que le moins possible du territoire français.

---

militaire, vient de composer une ode pleine de chaleur et d'enthousiasme. Nous nous empressons d'en publier les strophes suivantes, qu'il semble avoir écrites, sous la dictée de tous les cœurs français.

C'est toi qui, de ses maux fis respirer la France;
Toi qui chassas le crime au feu de tes regards,
Et ramenas les lois, la paix et l'abondance,
La gloire et les beaux-arts.

C'est toi qui, rassurant nos gémissantes villes,
De l'Empire épuisé ranimas les lambeaux,
Dont la main triomphante a, des haines civiles,
Etouffé les flambeaux.

Aujourd'hui cette main en prodiges féconde,
Consent à déposer un fer cent fois vainqueur;
Le bonheur de la France et le repos du monde
Sont les vœux de ton cœur.

Mais s'il fallait, rongeant le frein de l'esclavage,
Subir de l'étranger les mépris insolents,
Et sous le joug honteux d'un Tartare sauvage
Baisser nos fronts temblants !

Punissons, punissons leur insensé délire!
Des Français, des héros, se verraient outrager !...
Donnez, donnez un glaive, ôtez-moi cette lyre,
Et courons nous venger !

Ah ! l'honneur aux Français est plus cher que la vie.
Où la gloire n'est pas, la vie est-elle un bien?
Et s'il faut la traîner méprisable avilie,
Qui la perd ne perd rien.

Digitized by Google

La situation des Alliés devenait critique, dans ce pays naturellement pauvre, ruiné par la guerre, et presque dépourvu de routes. Par le port de Saint-Jean de Luz, dont il était désormais le maître, l'ennemi communiquait avec la mer; mais le temps était mauvais. Des bâtiments chargés de vivres, d'habillements et de munitions, venaient souvent échouer en vue des côtes de Gascogne. De Bayonne à Royan, la côte qui s'étend au pied des dunes était couverte de débris. Pas moyen de tirer quelques ressources de la Soule et du Béarn. Le général Harispe [1] s'était mis à la tête des Basques français, ses compatriotes, organisés en gardes nationales et corps-francs, et harcelait les derrières de l'ennemi. Wellington tenta de lui opposer les bande espagnoles de Mina ; [2] mais ce chef de partisans ne fut pas heureux.

---

[1] Jean-Isidore Harispe, né à Saint-Étienne-de-Baïgorry, le 5 novembre 1768, partit comme volontaire en 1792, devint l'année suivante commandant d'une compagnie franche, et bientôt après commandant d'un bataillon basque. Il servit ensuite en Italie. Colonel en 1806, Harispe se distingua à la bataille d'Iéna, et prit part, comme général de brigade, au combat de Gutstadt et à la bataille de Friedland. Il fut ensuite envoyé vers les frontières d'Espagne, et devint chef d'état-major du général Moncey. Général de division en 1810, il commandait les troupes qui montèrent à l'assaut de Tarragone. Harispe, créé comte en 1813, continua à servir en Espagne sous les ordres de Suchet, et passa sous ceux de Soult en 1814. Blessé à la bataille de Toulouse, il tomba au pouvoir des Anglais. En 1814, ce général reçut de Louis XVIII la croix de Saint-Louis et le commandement de la 15e division militaire. Pendant les Cent-Jours, il commanda la 1re division de l'armée des Basses-Pyrénées, et vécut retiré à Saint-Étienne-de-Baïgorry, depuis la seconde rentrée des Bourbons jusqu'en 1830. Sous Louis-Philippe, Harispe commanda presque constamment l'armée d'observation établie sur les frontières d'Espagne, et fut fait pair de France le 11 septembre 1835. Louis-Napoléon, président de la République, lui confia le commandement de la 11e division militaire, dont il se démit en 1850, et le nomma maréchal de France en 1851. Harispe mourut à Lacarre, près Bayonne, le 26 mai 1855.

[2] Xaviero Mina, né en 1789, dans la haute Navarre, étudiait la théologie à Saragosse, quand les Français envahirent l'Espagne. Il se mit aussitôt à la tête d'une bande de guerillas, et tenta contre nos troupes plus d'un coup de main qui réussit. Mais les soldats de Mina étaient de vrais chenapans, redoutés à bon droit des Français comme des Espagnols. Leur chef, fait prisonnier en 1811, avait recouvré sa liberté l'année suivante, où il fut forcé

Digitized by Google

Wellington attendait toujours. L'hiver était rigoureux. Les vivres et les fourrages manquaient déjà ; l'ennemi perdait confiance, et la désertion commençait. Enfin, les secours attendus arrivèrent, et la lutte recommença dans des conditions qu'il importe de préciser.

Wellington, dont j'ai déjà nommé les principaux lieutenants, avait sous ses ordres environ 75,000 mille hommes, anglais, portugais, espagnols. Il disposait aussi d'une puissante artillerie.

L'armée de Soult, réduite par la meurtrière et malheureuse campagne de 1813, avait été renforcée de 30,000 hommes, prélevés sur les 300,000 formant le contingent anticipé de 1815. Mais Napoléon avait décidé que l'armée d'Espagne fournirait des cadres à tous les corps en voie de formation, et des officiers et soldats à la garde impériale. Soult avait perdu, comme le constate Lapène,[1] la plupart de ses vieux soldats. Thiers a donc tort d'affirmer[2] que le maréchal disposait de « 40,000 hommes de troupes excellentes, » dont Lapène fournit le compte autrement exact.

« Le général en chef reçoit cependant l'ordre de diriger sur Paris deux divisions, fortes ensemble de 15,000 hommes. Une division de dragons, la gendarmerie à pied, toutes les batteries d'artillerie à cheval, avaient déjà eu la même destination. L'on ne peut enfin évaluer à moins de 45,000 fantassins, 7,000 hommes de cavalerie, 800 artilleurs avec leur canon, les forces dont l'armée d'Espagne et des Pyrénées avait été appauvrie en faveur de l'armée du Nord, depuis le début de la campagne, six mois auparavant. Le départ des troupes qui nous étaient enlevées, et qui justifièrent peu de temps après à Montereau les espérances fondées sur le concours de leurs efforts, affecte le moral des soldats et de l'habitant. Il n'échappe à personne que si 9 divisions françaises n'ont pu se maintenir sur les

---

d'émigrer en France, pour avoir tenté de rétablir, avec son oncle Espoz y Mina, la Constitution de 1812. Arrêté par ordre du gouvernement français, Mina, bientôt relâché, s'embarqua pour l'Angleterre, en attendant d'aller prendre du service sous Wellington. Mina, qui tenta ensuite de soulever le Mexique contre la mère-patrie, fut fusillé par les Espagnols en 1817.

[1] Lapène, *Événements militaires devant Toulouse, 13.*

[2] Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, XVII, 515.

Digitized by Google

Pyrénées, notre armée, réduite au moins de 20,000 vieux soldats, n'a plus de succès décisif à espérer.[1] » Lapène évalue tout juste à « 45,000 baïonnettes, » l'armée de Soult au moment de la reprise des hostilités.

Napoléon avait retardé plus qu'il ne fallait la retraite de Soult en France. Par un artifice qui ne trompait plus personne, l'empereur entendait ne recevoir que des dépêches datées de l'autre côté des Pyrénées. Dès que l'ennemi fut en Gascogne, Soult reçut l'ordre d'exiger des troupes un dévouement illimité, et de donner l'exemple, en se montrant au feu le premier et le dernier.

L'empereur savait que le duc d'Angoulême, encore simple capitaine au 15e régiment de hussards anglais, se trouvait dans l'armée de Wellington. Cette nouvelle avait ranimé les espérances des royalistes, fort nombreux alors en Gascogne, comme dans le reste du Midi, et grossis de tous ceux qui ne voulaient plus de la guerre.

Voilà pourquoi Napoléon avait raison de redouter, en cas d'insuccès de Soult en Gascogne, l'attitude de Bordeaux, où avaient déjà paru de nombreux émissaires de Louis XVIII. L'empereur avait sacrifié à cette crainte les quarante-cinq mille hommes de Soult, qui auraient rendu d'immenses services sur la Seine. Le maréchal avait ordre de tout faire pour couvrir Bordeaux.

Telles étaient désormais les conditions trop inégales de la lutte. Wellington se hâta d'en profiter.

Dès le 11 février 1814, les Alliés étaient à Saint-Jean-Pied-de-Port ; et le duc d'Angoulême datait de cette ville sa proclamation aux royalistes du Midi. Ce prince entrait en France comme lieutenant-général de Louis XVIII, pour tout le Midi et l'Ouest de la France.

Le 14, notre extrême gauche, sous les ordres du général Harispe, fut attaquée à Hélette et forcée, malgré sa vigoureuse résistance, de battre en retraite sur Garis et Saint-Palais. Un second combat, plus meurtrier encore, s'engagea entre tout le corps du général Hill et la division espagnole du général Morillo, contre les troupes du général Harispe et la division du général Paris, constituée avec les

---

[1] Lapène, *Événements militaires devant Toulouse, 13-14.*

Digitized by Google

débris de divers corps. Notre aile gauche dût reculer encore jusqu'au Saison ou Gave de Mauléon, qui traverse la vallée de Soule du sud au nord, et tombe dans le Gave d'Oloron, un peu en aval de Sauveterre. Un mouvement analogue du général Clausel[1] sur la droite, l'avait ramené derrière la Bidouze.

Le 17 février, nouvelle attaque et passage du Saison au gué d'Arrivereyte, ce qui force les Français à reculer jusqu'au Gave d'Oloron. Il était clair désormais que Wellington cherchait à s'emparer d'Orthez, et à passer dans la France centrale, par la route de Saint-Sever (Landes). C'était donc à Orthez qu'il fallait livrer bataille. Ici je laisse parler Lapène.

« Le 24 février, après quatre jours de tâtonnements, des fausses attaques dirigées par l'ennemi sur les têtes des ponts de Peyrehorade et de Sauveterre, fixent notre attention. Le véritable passage du Gave d'Oleron s'exécute à Villenave, au-dessous de Navarreins, et l'ennemi se déploie sur la rive droite. L'armée française, procédant sans délai à son mouvement de concentration, se replie sur le Gave de Pau, le passe dans la nuit du 24 au 25, et prend, au jour, position à Orthez. Des postes de cavalerie sont spécialement chargés d'observer le cours du Gave, de signaler les mouvements des alliés qui occupent la rive gauche, et sont déjà placés sur les hauteurs dites de Départ, en face

---

[1] Il s'agit de Bertrand Clausel, né à Mirepoix, en Languedoc, le 12 novembre 1772, et mort en 1842. La biographie de ce personnage a été souvent écrite. Je me bornerai donc à dire qu'il arriva en Espagne, précédé de la réputation d'un général et d'un administrateur habile. Dans la Péninsule, il se distingua aux Arapiles (22 juillet 1812), arrêta, sur les hauteurs de Burgos, les soldats victorieux de de Wellington, et ramena notre corps d'armée de Portugal. Après la bataille de Toulouse, Clausel fut nommé, par Louis XVIII, grand-officier de la Légion d'honneur et inspecteur général d'infanterie, ce qui ne l'empêcha pas d'acclamer et de servir Napoléon revenu de l'île d'Elbe. Proscrit pendant les Cent-Jours, le général rentra, en 1820, à son château d'Escourieux, près Toulouse, siégea à la Chambre des députés sous la Restauration, devint gouverneur de l'Algérie après 1830, et plus tard, maréchal de France. Le nom de Clausel est attaché au souvenir de notre expédition désastreuse contre Constantine. Le maréchal revint d'Algérie en 1837.

Digitized by Google

d'Orthez. Les chefs de ces postes négligent, les 25 et 26, de signaler les opérations de l'ennemi sur le Gave. Le 26 au soir, le maréchal Soult apprend, avec autant de contrariété que de surprise, le passage du Gave par une portion de l'armée coalisée et par toute la cavalerie britannique, ainsi que leur présence sur le plateau en avant de Baigts. Le corps entier du maréchal Béresfort était parvenu aussi à traverser la rivière au-dessus de Peyrehorade, à Cauneille et à la Hontan. Soult, dans ce moment critique, doit se décider sans délai à présenter la bataille ou à battre en retraite; et il ne reste en se repliant, à l'armée française, d'autre ligne connue que la Garonne. Son général en chef, qui ne réalise pas au-delà de trente mille baïonnettes, s'arrête au premier projet; il veut même, s'il est encore temps, arrêter, au passage du Gave, la portion d'ennemis qui n'a pu encore franchir la rivière, et marcher, dans tous les cas, à l'attaque des coalisés déjà réunis sur le plateau en avant de Baïgts.

« Le 26, à la chûte du jour, l'aile droite de l'armée française, commandée par le lieutenant-général Reille,[1] se porte au village de Saint-Boës, à trois quarts de lieue d'Orthez, sur la route de Dax. Le centre est placé, par le lieutenant général Drouet d'Erlon, sur les hauteurs adjacentes au chemin de Bayonne, et s'appuie au Gave. Partie de l'aile gauche, aux ordres du lieutenant-général Clausel, reste en réserve au château d'Orthez; partie observe les gués au-dessus de cette ville. Vers le 27, au point du jour, Reille fait un premier mouvement vers l'ennemi, mais se replie sur Saint-Boës, en apprenant que les alliés s'avancent en forces dans cette direction : l'aile droite déployée en arrière et à gauche du village, occupe seulement Saint-Boës par une

[1] Les généraux de division Reille, Drouet d'Erlon, et Clausel, avaient reçu le titre de lieutenant-généraux dans la nouvelle armée d'Espagne et des Pyrénées, ainsi que le comte Gazan, chef d'état-major général. *Note de Lapène.* — Honoré-Charles-Michel-Joseph comte Reille, né à Antibes en 1775, fut fait maréchal de France en 1847. Sa biographie est connue. Je me bornerai donc à dire qu'en 1810, Reille fut chargé du commandement de la Navarre espagnole. Il assista ensuite au siége de Valence, avec deux divisions, commanda l'armée de l'Èbre, puis celle du Portugal. — Jean-Baptiste comte Drouet d'Erlon, né à Reims le 29 juillet 1765, mort le 25 janvier 1844, commandait l'arrière-garde de l'armée d'Espagne.

Digitized by Google

forte avant-garde. L'action devient bientôt générale. Le maréchal Béresfort dirige trois attaques vigoureuses en avant de Saint-Boës. Trois fois la division Taupin, qui lui est opposée, culbute l'ennemi par des charges à la baïonnette, et les feux de son artillerie tirant à mitraille. La division Foy, au centre, près du grand chemin de Bayonne, défend aussi les positions avec la plus grande intrépidité. Lord Wellington qui, dans ce moment, désespère du succès, malgré les forces doubles qu'il nous oppose, veut tenter un dernier effort. Il dirige une forte colonne, jusqu'alors non engagée, sur le point qui réunit l'aile droite et le centre des Français, dans le dessein de les séparer et de leur couper isolément la retraite. Les premières troupes chargées de l'exécution de cette manœuvre sont culbutées ou détruites. Leur supériorité de nombre, une blessure grave reçue par le général Foy, qui peut immédiatement influer sur la conduite de sa division, décident le général Drouet d'Erlon à se replier parallèlement au Gave et en arrière d'Orthez. Une semblable manœuvre est exécutée, à la gauche, par les troupes du général Harispe, trop faibles pour contenir le corps du lieutenant-général Hill, qui vient de passer le Gave au-dessus de cette ville. Ce passage non prévu, et la présence des coalisés sur la route de Dax en queue de notre aile droite, forcent, enfin, cette aile à se replier aussi. La retraite des Français, que précipitent les démonstrations faites sur nos derrières par la colonne ennemie qui a passé le Gave, s'opère, d'ailleurs, par un chemin étroit et raboteux, et n'est pas exempte de désordre. L'armée reprend son attitude à deux lieues du champ de bataille, au bourg de Saut-de-Navailles, derrière le Luy-de-Béarn, et arrête l'ennemi. Les Français continuent, quelques heures après et sans précipitation, leur mouvement de retraite sur Agetmau (Hagetmau) et Saint-Sever.[1] »

Telle fut, en somme, la bataille d'Orthez, et le récit de Lapène est conforme à la narration des historiens militaires anglais. Il n'y a pas lieu d'en dire autant de celle de Thiers,[2] qui, certes, écrit et décrit moins bien que Lapène, et qui n'a pas craint d'avancer que cette journée, « sans être une bataille perdue, devait en avoir bientôt toute

---

[1] Lapène, *Événements militaires devant Toulouse, 15-18.*

[2] Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, XVII, 515-18.

Digitized by Google

l'apparence. » Soult, dont l'aile droite était débordée par le corps de Beresford, en jugeait autrement, et nous verrons tout-à-l'heure qu'il battit en retraite vers Aire-sur-l'Adour. Il est vrai que Thiers n'approuve point ce mouvement. D'après lui, Soult aurait dû couvrir Bordeaux; et il blâme vertement le maréchal, en termes dont j'ai vu sourire les gens du métier.

« Mais on venait d'abandonner un terrain bien précieux, et à la suite d'une journée qui, sans être une bataille perdue, devait en avoir bientôt toute l'apparence, parce que l'ennemi serait autorisé à l'appeler ainsi en avançant, et parce que les populations malveillantes du Midi ne la qualifieraient pas autrement. Après cette bataille d'Orthez, il ne restait plus de point où l'on pût s'arrêter jusqu'à la Garonne. Bordeaux allait donc se trouver découvert, et le grand intérêt politique auquel Napoléon avait sacrifié quarante mille hommes, qui sur la Seine eussent sauvé l'Empire, allait être compromis. Il n'y avait qu'une ressource, c'était que le maréchal Soult prit sa ligne d'opération sur Bordeaux et en fit le but de sa retraite. On était condamné dans ce cas à livrer bataille encore une fois, au risque d'être battu, et puis, battu ou non, il fallait se replier sur Bordeaux, établir un vaste camp retranché autour de cette ville, et s'y défendre comme le général Carnot à Anvers. Il est vrai que Bordeaux n'avait pas les murailles d'Anvers, mais il avait mieux, il avait une belle armée, qui, en s'appuyant sur cette ville, devait y être inexpugnable. N'y tint-elle que quinze à vingt jours, c'était assez pour donner à Napoléon le temps de décider du destin de la guerre entre Paris et Langres.

» Le maréchal Soult, craignant les rencontres avec l'armée anglaise, qui avaient presque toujours été malheureuses (grâce, il faut le dire, à nos généraux et non point à nos soldats), avait imaginé de manœuvrer, et au lieu de couvrir directement Bordeaux, de remonter vers Toulouse, croyant que les Anglais n'oseraient pas s'acheminer sur Bordeaux tant qu'il serait sur leurs flancs et sur leurs derrières. Ce genre de calcul, convenable à Napoléon dont on avait peur, n'était pas aussi fondé de la part de ses lieutenants, que l'on ne redoutait pas à beaucoup près autant que lui. L'évènement le prouva bientôt. En effet, lord Wellington, qui, en attirant à lui une partie des troupes laissées autour de Bayonne, disposait de plus de 70 mille hommes, pouvait en détacher 10 ou 12 mille vers Bordeaux, ce qui suffisait pour soulever cette ville. C'est ce qu'il ne manqua pas de faire.

Digitized by Google

Tandis que le maréchal Soult prenait le chemin de Tarbes, lord Wellington détacha le maréchal Beresford avec une colonne de troupes anglaises et portugaises, et celui-ci, trouvant Bordeaux sans défense, y entra le 12 mars.[1] »

Le commandant d'état-major dont j'ai pris conseil, m'a dit à peu près, en écoutant ce passage :

« Voilà ce qu'on fait croire au bourgeois, qui tient à ce qu'on lui donne, sur toutes choses, une opinion conforme à ce qu'il désire. Sans couleur de patriotisme, Thiers cache tant qu'il peut, et atténue toujours les dures mais salutaires vérités. Il ménage, quand il ne va pas jusqu'à les glorifier, les gens dont il a besoin. A Orthez, Wellington a gagné la partie, parce qu'il avait force gros atouts. Sa nombreuse armée pouvait à la fois bloquer Bayonne, et livrer bataille à coup sûr devant Orthez. Thiers est au-dessus de la vérité, quand il dit que six mille ennemis étaient morts ou blessés. Il est au-dessous quand il n'évalue qu'à trois ou quatre mille hommes les pertes de Soult. Voyez plutôt les dépêches de Wellington, les livres du colonel Napier et du capitaine Batty. Le commandant Lapène est dans le vrai, quand il fixe à vingt-cinq mille combattants, après l'affaire d'Orthez, l'armée de Soult, ainsi réduite par la bataille, les désertions, les maladies et les non-valeurs.

« Quant à battre en retraite sur Bordeaux, et à s'y défendre « comme le général Carnot à Anvers, » cela fait rire. Après la défaite d'Orthez, le débordement de notre aile droite laissait virtuellement l'ennemi maître de presque toute la Gascogne, et j'entends par là le triangle formé par la Garonne, la mer et les Pyrénées. Thiers convient qu'après l'affaire d'Orthez, « il ne restait pas de point à donner bataille jusqu'à la Garonne. » Pourtant il condamne Soult à livrer « un nouveau combat, » dont le résultat, favorable ou non, le ramène sous les murs de Bordeaux, avec son matériel de guerre, en hiver, parmi les pinadas et les bruyères des Grandes-Landes, alors inondées, et percées tout juste d'une grande route. A Bordeaux, dont Wellington peut couper aisément les approvisionnements en amont, le peuple tient pour les Bourbons, sans compter que la Gironde est tout proche, et que dans le cas d'une défaite comme à Toulouse, Soult et ses soldats seront immanquablement précipités dans le fleuve.

---

[1] *Id.* XVII, 518-19.

Digitized by Google

« La retraite de Soult d'Espagne à Toulouse, restera dans la mémoire des gens du métier, comme le plus grand titre d'honneur de cet homme de guerre. Avec une armée où les recrues abondaient, il a maintenu la discipline plus qu'on ne pouvait l'espérer. Il a tiré parti de tout, disputé le terrain pied à pied, et rempli tout son devoir. A sa place Wellington n'eût pas certainement fait mieux, ni probablement si bien. »

Ainsi parla le militaire savant et sensé que j'ai consulté. Je puis maintenant reprendre le récit des opérations de Soult, que j'ai laissé à Saint-Sever (Landes).

Arrivé dans cette ville le 1er mars, le maréchal disposa les choses de façon à faire croire à l'ennemi que l'armée française allait suivre la route de Mont-de-Marsan et les Landes, pays dépourvu de ressources, de moyens de défense, et de positions militaires. En réalité, Soult ne songeait qu'à s'emparer de la route d'Auch et de Toulouse, pour écarter la guerre du centre de la France, et la maintenir dans le Midi. En ce moment, la route de Toulouse était moins sûre, et pouvait jeter Soult sur le lieutenant général Hill, qui manœuvrait sur notre droite. Dans cette position critique, le maréchal prit aussitôt son parti. Il quitta brusquement la route des Landes, pour se jeter dans la direction de Toulouse, et, par une marche rapide, s'empara avant l'ennemi des positions d'Aire-sur-l'Adour et de Barcelonne.[1]

Après avoir passé l'Adour, notre aile gauche s'était postée sur les hauteurs d'Aire, tandis que notre centre et notre aile droite demeuraient en avant de Barcelonne. L'action s'engagea le 2 mars, entre ces forces et le corps du lieutenant-général Hill, qui marchait vivement sur nos traces, par la rive gauche du fleuve. En arrêtant l'ennemi, Soult voulait être libre de manœuvrer de chaque côté de l'Adour, tout en demeurant dans le voisinage des Pyrénées. Il voulait aussi observer à son gré les routes de Toulouse, dont une passe par Auch, et l'autre par Tarbes et Saint-Gaudens.

Dans la soirée du 2 mars, la pluie tombait à torrents. Soult se hâta d'en profiter pour franchir le pont de Barcelonne, laissant entre lui et Wellington, l'Adour et quantité de ruisseaux grossis ou débordés. C'est ainsi que nos troupes arrivèrent dans la haute vallée de

---

[1] Lapène, *Événements militaires devant Toulouse, 18-19.*

Digitized by Google

l'Adour, et s'y cantonnèrent tranquillement, pendant huit jours, entre Tarbes et Plaisance.

Tandis que l'armée française passait les Gaves et atteignait le haut Adour, le général Hoppe, commandant de l'aile gauche des Alliés, s'était occupé de bloquer Bayonne. La garnison de cette place, y compris la division Abbé, qui s'y était jetée tout entière, s'élevait à treize mille sept cents hommes. Le général Bergé commandait l'artillerie, et le général Garbé le génie. Ils avaient sous leurs ordres autant de troupes des deux armes qu'il leur en fallait; et tous les moyens de défense étaient préparés. Après la bataille d'Orthez, le général Drouet d'Erlon, forcé d'abandonner la rive droite de l'Adour, pour se réunir à l'armée française, laissait désormais l'ennemi libre de passer le fleuve.

Le 21 février, les Alliés se présentèrent à l'embouchure de l'Adour, dite le Boucau,[1] et s'occupèrent aussitôt de jeter un pont destiné à leur assurer l'une et l'autre rive. Force petits bâtiments destinés à cet usage furent poussés du large, mais seulement quand l'ennemi supposa que le passage aurait lieu sans obstacle.

Les Alliés redoutaient, en effet, le feu d'une flottille armée par les Français, dès le 13 décembre 1813, pour protéger la navigation de l'Adour. Cette flottille était alors au Boucau. La corvette, la *Sapho*, barrait, en outre, l'entrée du port, au-dessus de la promenade des Allées-Marines. Pendant toute la journée du 23 février, la *Sapho* fut battue par le canon ennemi, établi au pied des dunes, sur la rive droite de l'Adour. Dans le combat, la corvette, presque démâtée, eût son commandant blessé à mort. Il fallut la remorquer, vers trois heures de l'après-midi, sous le canon de la citadelle.[2]

Voilà comment l'embouchure de l'Adour tomba au pouvoir de l'ennemi, dans la soirée du 23 février. Aussitôt, le général Hoppe expédia sur la rive droite un radeau chargé de six cents hommes appartenant aux gardes anglaises. Deux bataillons d'infanterie française occupaient cette rive avec des canons; mais ils reçurent, on ne sait pourquoi, l'ordre de se replier sur les glacis de Bayonne. Le pont de bateaux, jeté par l'ennemi sur l'Adour, fut terminé après de

---

[1] Ne pas confondre avec le Vieux-Boucau, situé plus au nord sur la côte de Gascogne.

[2] Lapène, *Événements militaires devant Toulouse, 153-54.*

Digitized by Google

grandes difficultés. Le passage de la barre de ce fleuve est, en effet, fort dangereux, à raison des bancs de sable mouvants qui en obstruent l'embouchure. Néanmoins l'opération réussit, par l'activité de l'amiral Penrose, commandant de l'escadre anglaise chargée de seconder l'armée de Wellington. Presque toutes les troupes ennemies destinées à opérer au nord de Bayonne, passèrent sur la rive droite. Par des chemins pratiqués tout exprès, dans les falaises et les dunes qui bordent la mer, et qu'on ne pouvait apercevoir de la place assiégée, le gros matériel du général Hoppe arriva sans encombre de Biarrits au Boucau. Cette artillerie fut aussitôt transportée sur l'autre rive du fleuve. Le général anglais était libre maintenant d'investir la citadelle de Bayonne.[1]

Le 23 février, la route de Bordeaux par les Landes était déjà interceptée. Quelques postes ennemis occupaient aussi celle de Peyrehorade ou de Toulouse. En même temps, le lieutenant-général Don Manoël Frayre, commandant la quatrième armée espagnole, s'avançait par la route de Saint-Jean-Pied-de-Port, pour cerner la place du côté de Mousserolles, entre l'Adour et la Nive.[2]

Confiant dans ses premiers succès, l'ennemi devait naturellement songer à reconnaître de plus près les ouvrages de la citadelle, et à « serrer fortement nos avant-postes sur la rive droite de l'Adour. Le 27 février, à deux heures de l'après-midi, il fait des démonstrations offensives sur les routes de Toulouse et de Bordeaux. Son but principal est de s'emparer du plateau de Saint-Étienne, à cause de sa situation en avant du faubourg. Dans cette vue, le général Hoppe étend sa droite et l'établit en face des ouvrages de la citadelle, tandis que les troupes de son extrême gauche parviennent à se glisser dans un chemin creux et détourné, adjacent à la route de Toulouse, et s'emparent des premières maisons de Saint-Esprit, à l'est de cette ville. Le péril est imminent dans Bayonne ; toute la garnison prend les armes, et des troupes sont dirigées sans délai vers les points menacés. Le général Thouvenot, gouverneur de la place, se porte lui-même à la citadelle, et donne ses ordres. Les Anglais sont attaqués avec vigueur dans les maisons dont ils viennent de se rendre maîtres. Forcés aussitôt de les abandonner, ils remontent à la fin la rampe tortueuse qui les y a conduits. Ils conservent cependant la

---

[1] *Id., Ibid.* 154. — [2] *Id. Ibid.* 154.

Digitized by Google

possession du plateau compris entre les deux routes, devenu, comme nous l'avons dit, le principal objet de leurs mouvements dans cette journée. Les pertes de l'ennemi s'élevèrent à 800 hommes, le 27 février. Les nôtres furent moindres de deux tiers ; le général Thouvenot, gouverneur, se trouvait au nombre des blessés.[1] »

Cette attaque fut suivie de beaucoup d'autres. La garnison de Bayonne demeura toujours en éveil. Malgré le bon état des camps retranchés et des ouvrages avancés, il fallait être constamment sur ses gardes, surtout depuis que l'ennemi s'était emparé du plateau de Saint-Étienne, d'où les assiégeants pouvaient surveiller l'intérieur des ouvrages de la citadelle. Nos artilleurs avaient reçu l'ordre de tirer tout le jour, et même la nuit, pour empêcher les assiégeants de s'établir définitivement sur le plateau dont ils s'étaient emparés. Notre attitude provoqua certains mouvements de troupes chez les Alliés. En somme, « peu de jours après que l'ennemi eût solidement établi le blocus de Bayonne, la plupart des détachements anglais qui avaient participé à cette opération furent dirigés vers le gros de leurs forces, que lord Wellington avait réunies après le combat d'Aire, aux environs de cette ville et de Garlin, sur la rive gauche de l'Adour. Le lieutenant-général Hoppe conserva cependant la direction générale des travaux devant Bayonne, ayant sous ses ordres la quatrième armée espagnole, qui fut provisoirement affectée au blocus de cette place.[2] »

On trouvera, dans la note ci-dessous, la fin du récit du blocus de Bayonne.[3]

---

[1] *Id. Ibid.* 154-55. — [2] *Id. Ibid.* 155-56.

[3] Ce blocus persista, sans événements notables, jusqu'après la bataille de Toulouse (10 avril), dont les résultats étaient encore inconnus à Bayonne, le 14 avril 1814. Depuis plusieurs jours, les assiégés méditaient une grande sortie, retardée jusqu'au 14 par diverses circonstances. Il s'agissait de rejeter l'ennemi en arrière des ouvrages avancés de la citadelle, à l'église de Saint-Étienne, à la rencontre des routes de Bordeaux et de Toulouse, et à l'Espéron. En même temps, des démonstrations devaient être faites sur plusieurs points de l'enceinte des camps retranchés, afin de partager l'attention des assiégeants. La direction générale des mouvements à exécuter était confiée au général Abbé. Le général de brigade Maucomble avait en particulier la conduite des opérations en avant de la

Digitized by Google

citadelle. Cette partie des fortifications, ainsi que les ouvrages adjacents sur la rive droite de l'Adour, se trouvaient déjà aux ordres d'Abbé.

« Il était décidé, le 13 au soir, que l'on attaquerait le lendemain au point du jour ; mais l'ennemi est prévenu de l'objet de l'attaque par un homme de la garnison, qui abandonne lâchement son poste dans cette même soirée du 13, et passe aux Anglais. Cette circonstance force de hâter le moment de l'exécution, seul moyen d'empêcher que l'assiégeant retire aucun avantage de la découverte qu'il vient de faire. Nos troupes débouchent avant le jour des ouvrages extérieurs de la citadelle, et fondent sur l'ennemi avec la plus grande impétuosité. Celui-ci, profitant de l'avis reçu, était alors sous les armes et en mesure de défense. Abordés néanmoins à la baïonnette, les coalisés abandonnent leurs premiers retranchements et se replient en désordre. Les Français, divisés en trois colonnes, s'avancent sans délai, savoir : à droite contre l'église de Saint-Étienne ; au centre, sur la route de Bordeaux ; à gauche, vers l'Espéron et Montaigu. Des détachements de sapeurs pénètrent sur les traces de la première colonne dans l'église de Saint-Étienne, et envahissent aussi les habitations crénelées qui servent de retranchements à l'ennemi. Ces abris sont ruinés par les sapeurs, leurs défenses détruites et les fossés comblés. L'opération est protégée par quatre pièces de canon établies au point de réunion des routes et placées sur les ordres immédiats du capitaine Romagnie.

« L'ennemi est repoussé jusque dans ses ouvrages les plus reculés ; il reçoit cependant des troupes de renfort du côté d'Hayet et du Boucau. Mais l'objet de nos opérations était rempli : les coupures et les retranchements des routes de Bordeaux et de Toulouse n'existaient plus ; en outre, le lieutenant-général anglais Hoppe, commandant en chef des troupes du blocus, venait d'être pris. Le général Abbé se décide, après ce succès, à donner l'ordre de la retraite, et rentre avec la garnison dans la citadelle, amenant 273 prisonniers faits dans cette expédition. La perte de l'ennemi s'élevait, de son aveu, à plus de 2,000 hommes hors de combat ; de ce nombre était un officier général anglais resté mort sur le champ de bataille. Notre perte ne dépassa pas en tout 910 hommes ; on n'eut à regretter aucun officier de marque, et une grande partie de nos blessés reprit même sous peu de jours son service accoutumé. » Lapène, *Événements militaires devant Toulouse*, 158-59. Cette héroïque sortie devait demeurer sans résultat ; car la bataille de Toulouse était livrée, et Soult était à Castelnaudary.

Jean-François BLADÉ.

(A continuer.)

Digitized by Google

L'EXPOSITION DES BEAUX-ARTS D'AGEN.

I — FAÏENCES.

Le compte-rendu de notre Exposition, en ce qui concerne les faïences, ne saurait se faire sans quelques difficultés.

Un très petit nombre de collections ont été offertes à la curiosité publique, et il faut parcourir toutes les vitrines pour découvrir, au milieu d'objets souvent complètement étrangers à l'art céramique, les rares échantillons qui méritent d'être mentionnés. On nous permettra conséquemment de ne nous pas préoccuper de l'ordre des vitrines et de prendre nos coudées franches, Nous passerons en revue tous les genres de faïences exposés, laissant à de plus compétents le soin de parler des superbes porcelaines qui ont eu aussi leur part de l'admiration publique.

Disons avant tout que les vitrines de Madame veuve d'Auzac, de M. Boudet, de MM. Lavergne et Biers, de Villeneuve, de M. Sabatier et de M. Dupuy ont vraiment présenté l'aspect et l'intérêt d'une collection.

Faïences Françaises.

Palissy ou genre Palissy.— Nous ne saurions commencer sous les auspices d'un nom plus heureux le compte rendu d'une Exposition céramique à Agen. Il parait, en effet, certain que Bernard Palissy,— né en 1510 à La Capelle-Biron, en Agenais, suivant certains auteurs; à Monpazier (Périgord), suivant d'autres, — aurait habité notre ville; mais ce séjour fut court probablement, car après de longs voyages dans la Flandre, dans les Pays-Bas et en Allemagne, où il a puisé ses premières notions de la fabrication de la poterie, nous le voyons faire ses débuts à Saintes en 1539. Le genre qu'il créa est certainement celui qui a été le plus et le mieux imité ; aussi est-il bien difficile de distinguer un *Palissy* des œuvres de ses nombreux continuateurs.

Digitized by Google

Au risque d'augmenter le scepticisme de certains amateurs et collectionneurs, nous croyons devoir reproduire textuellement l'opinion de Demmin à ce sujet : « Sur dix plats, dit-il, figurant dans les musées ou dans les collections, il n'y en a souvent pas un seul que « l'on puisse attribuer à Palissy, auquel je n'attribue, du reste, aucun de ces plats à ornements et à mascarons dont le style indique « suffisamment des époques postérieures, où déjà le pastiche régnait « en maître. Pour moi, Palissy n'a jamais produit que des pièces rocaillées et ornées de reptiles, sans figures ni ornements, « il était plutôt savant qu'artiste et ne connaissait ni le modelage ni « la peinture. »

Nous croyons volontiers que M. Demmin, allemand d'origine, s'est montré sévère à l'excès pour Bernard Palissy dont les œuvres sont infiniment plus recherchées que les poteries allemandes de la même époque. Nous recommanderons toutefois aux collectionneurs de se tenir en garde contre les imitations et de n'attribuer des pièces à Palissy qu'avec une extrême réserve.

Le plus joli spécimen qui ait été exposé dans ce genre est assurément le plat de M. Aunac que nous trouvons dans la vitrine centrale; il est orné de sujets mythologiques d'une finesse d'exécution remarquable. Cette pièce est, sans aucun doute, la reproduction d'un plat en métal ciselé d'une époque antérieure. Citons aussi, quoiqu'ils soient bien inférieurs, deux autres plats attribués à Palissy et appartenant à M. de Boéry. Combien nous leur préférons les deux plats modernes d'Avisseau, de Tours, propriété de M. Aunac, ainsi que les deux vases et le panier de poissons de Madame veuve Fontenille, œuvres du même potier ! Quelle richesse dans la couleur et quelle fidélité d'exécution ! L'on ne s'étonne plus en voyant des productions contemporaines de cette valeur, que le plus beau plat de la collection du Louvre, le grand plat ovale à *la langouste*, ait été classé comme un *Palissy* bien qu'il soit l'œuvre de feu Avisseau père de Tours.

Rouen.—La fabrication de la faïence à Rouen remonte à 1641 ; c'est, au dire des connaisseurs, la première et la plus artistique de toutes les faïences françaises, tant à raison de la variété que de la richesse de ses motifs d'ornementation. On peut dire du style général de son décor que le caractère en est vraiment national.

C'est dans les deux vitrines de M. Boudet que nous trouvons le plus grand nombre d'échantillons de fabrication rouennaise. Citons,

Digitized by Google

avant tout, deux jardinières polychromes, dessin *à la Corbeille* et *à la guirlande*; deux plats décorés de la même manière; un plat, dessin *à la pagode* avec crevettes sur le marly; deux compotiers, dessin *au cornet;* deux compotiers, décors de Perse, d'une grande finesse, et enfin une bannette de Rouen *à la Corne*. Signalons, dans la vitrine de Madame d'Auzac, un immense plat de Rouen, riche décor bleu; une aiguière avec son bassin et deux soupières polychromes; dans la vitrine de MM. Lavergne et Biers, une jolie soupière, dessin *à la Corne*, un bouquetier, dessin *à la Guirlande*, dans les tons les plus frais et les plus vifs; dans la vitrine de M. Sabatier, un très grand et très beau plat de Rouen *à la Corne*. Si nous ajoutons à cette énumération la grande soupière *à la Corne* de M. Dupuy, les fontaines et cornets de M. Duffau, le réchaud à décor bleu de M. Marraud, ainsi que sa jolie petite théière décor bleu *au lambrequin*, nous aurons passé en revue les principaux spécimens de la fabrication Rouennaise qui ont enrichi notre Exposition.

Nevers. — Nevers qui a commencé à fabriquer en 1602 a fait des genres bien différents suivant les époques. Ses potiers se sont généralement inspirés de l'art étranger, de l'Italie d'abord, de la Perse ensuite et enfin de la Chine. Ce n'est qu'à l'époque où foisonnèrent les faïences populaires et patriotiques — les moins artistiques de toutes, à coup sûr, — qu'ils se sont inspirés du goût français.

Nous n'avons que quatre pièces nivernaises à signaler; premièrement, un grand plat et une gourde à fond bleu de Perse, à décors à blancs fixes, qui datent de la deuxième époque, c'est-à-dire de l'époque persane. Ces deux objets, dont nous n'avons à faire ressortir ni la rareté ni le mérite, sont la propriété de Madame d'Auzac; deuxièmement, deux plats ronds en camaïeu bleu avec décors brun-lilas, qui datent de la troisième époque; l'un, qui représente Adam et Eve, est la propriété de MM. Lavergne et Biers, de Villeneuve; l'autre, qui représente un cavalier, dans un paysage est la propriété de M. Sabatier.

Moustiers (*Basses-Alpes*). — Une légende attribue à des moines l'invention des procédés de fabrication usités dans cette ville.

La croix que l'on trouve comme marque sur un grand nombre de ces faïences a peut-être contribué à accroître cette fable. Il paraît bien avéré que la famille Clerissy est la première famille de potiers

Digitized by Google

qui ait illustré cette contrée vers 1690. Il y a en Savoie une localité du même nom, où l'on a fabriqué des faïences ayant beaucoup de ressemblance avec celles des Basses-Alpes ; l'émail en est cependant moins blanc et moins laiteux. On a aussi imité plus ou moins bien le Moustiers dans beaucoup de fabriques du Midi. A Montauban le Moustiers vert à dessins grotesques, à Ardus le Moustiers bleu, genre Bérain, etc., etc.

Le Moustiers est assez bien représenté à notre Exposition. Citons en première ligne cinq assiettes polychromes à personnages et paysages ; la plus jolie, dans la vitrine de Mme d'Auzac ; deux dans celle de M. Sabatier et deux dans celle de M. Boudet. Quant à la bleue, qui appartient à MM. Lavergne et Biers (sujet de chasse d'après Tempesta), la lettre V dont elle est marquée est sans doute le monogramme de Viry, décorateur céramiste, et non une marque indiquant l'origine de Varages, dont les produits imitaient grossièrement ceux de Moustier. Dans le genre Bérain, nous signalerons deux beaux plats ; l'un, dont le dessin large, fait à la main et non au poncif, est la propriété de M. Boudet ; l'autre appartient à M. Sabatier.

Il nous reste à citer un joli plat d'Olery, dessin bleu, d'après Callot, appartenant à M. de Coste. Un plateau à dessert, avec sept petits compartiments, dessin à grotesques, polychrome, dont tout le monde a remarqué le bel émail et le frais coloris et qui est la propriété de M. Lacapère ; deux assiettes, dessin vert, d'après Callot, à M. Boudet, et enfin, appartenant au même, un plat Louis XV, très mouvementé, à riche décor polychrome, où l'on remarque les tons jaune-rouille qui caractérisent généralement les faïences de Rouen.

Marseille. — La faïence de Marseille, la reine des faïences méridionales, la plus belle des faïences françaises après le Rouen, n'était représentée à notre Exposition par aucune pièce à décoration dorée. Pas une seule de ces ravissantes assiettes à paysages, dont les Savy, les Périn avaient le secret ; en revanche, beaucoup de Marseilles communs, imitations de Strasbourg.

Aussi nous bornerons-nous à citer un plat à fleurs à la marque de la veuve Perin, appartenant à M. Boudet ; un pot à eau et sa cuvette, forme Louis XV, dessin de Strasbourg avec jolies bordures roses, appartenant à M. Marraud.

Strasbourg. — La faïence de Strasbourg, que distinguent les décors dits *aux bouquets* et *aux chinois*, a été imitée par toutes les fabri-

Digitized by Google

ques du Midi et particulièrement par celles de Marseille ; aussi est-il difficile de la reconnaître, lorsqu'elle ne porte pas de marques.

M. Demmin donne à ce sujet les conseils suivants : « L'amateur « pourra reconnaitre les faïences de Marseille au relief des couleurs « des fleurs et des ornements du décor, quand en passant la main sur « la surface d'une assiette et d'un plat, il sent une faible saillie. L'émail « de la faïence de Strasbourg est bien plus lisse et n'offre au toucher « aucune convexité. »

Un grand nombre de pièces ont pour marque le monogramme de Joseph et de Paul Hannong, membres d'une famille de potiers qui a illustré Strasbourg vers 1720. Il est à noter que Strasbourg, malgré son éloignement, se trouve représentée à notre Exposition par un plus grand nombre de spécimens que Marseille.

Nous trouvons dans la vitrine de Madame d'Auzac un joli plat rond ayant au centre un bouquet très fin, et décoré d'une bordure verte agréablement mouvementée ; dans la vitrine de M. Boudet, un très grand plat ovale à bords découpés, verts et roses. Ce plat est marqué d'un W, monograme probable de Walkenfeld, le plus ancien potier de Strasbourg.

Il nous reste à signaler deux bouquetiers à M. de Coste ; deux brûle-parfums à M. Dupuy et deux cache-pots Louis XV, à M. Boudet.

Niederviller (*Meurthe*). — Cette fabrique, qui a été fondée vers 1754 par le directeur de la monnaie de Strasbourg, Jean-Louis de Béyerlé, est devenue plus tard la propriété du général comte de Custines L'ornementation de ses produits a une certaine ressemblance avec celle d'Alsace. Ils présentent souvent des bordures déchiquetées et de fins bouquets de fleurs. Quelques-uns offrent des paysages en camaïeu rose ; d'autres, dans le genre *trompe-l'œil,* ont pour ornement une gravure sur fond imitant le bois. Disons, enfin, que Cyfflé, célèbre statuaire, a modelé de fort jolies statuettes pour la manufacture de Niederviller.

Notre exposition nous fait voir de cette provenance : un fort joli plat décoré en camaïeu rose, dont le sujet, *Jésus-Christ donnant les clefs du Paradis à saint Pierre,* est finement exécuté ; deux statuettes en faïence polychrome, *Mendiant et Moissonneuse ;* et, enfin, une statuette en pâte tendre (*Moissonneuse*), marquée *Niederviller* en creux dans la pâte. Ces objets font partie de la collection de M. Boudet.

Digitized by Google

ces qui décoraient notre Exposition, et si, par hasard, nous avions oublié de signaler quelques pièces, nous prions le lecteur et surtout les propriétaires des objets passés sous silence, de vouloir bien agréer nos excuses. Nous avions parfaitement reconnu notre insuffisance pour une pareille tâche, et ce n'est qu'en comptant, plus peut-être que de raison, sur l'indulgence du public, que nous avons osé l'entreprendre.

Un collectionneur.

II — M. LOUIS DUCOS ET L'HÉLIOCHROMIE.

Depuis le jour où, sur les instances de François Arago, M. Duchatel, ministre de l'Intérieur, proposa à la Chambre d'acquérir, au nom de l'Etat, la propriété de la découverte qui venait d'illustrer les noms de Niepce et de Daguerre (15 juin 1839), que de progrès a faits la photographie? On se souvient des premiers essais accueillis, malgré leurs défauts, avec un si vif enthousiasme : c'était une lame de cuivre, argentée, puis iodurée à sa surface, où, selon l'angle d'incidence que fesaient avec le regard les rayons lumineux qui la frappaient, — selon les caprices, si l'on aime mieux, du miroitement, — on entrevoyait plus ou moins l'image. Celle-ci n'était, à vrai dire, qu'un pâle reflet; le moindre contact, une simple caresse du doigt suffisaient pour la ternir. Encore avait-on dû, pour l'obtenir telle quelle, poser durant un quart-d'heure, — un siècle! — par une journée claire et à une heure choisie.

Aujourd'hui le papier, chose de peu de poids et de peu de prix, a remplacé le métal. Des procédés fabuleusement expéditifs ont été créés. Ce qui était une rareté coûteuse est devenue le luxe du pauvre, et l'art du photographe a multiplié à l'infini, pour le plaisir et l'instruction de tous, des produits qui approchent de la perfection. Les paysages, les monuments, la figure humaine, si mobile, sont fidèlement reproduits dans les lignes qui en forment les contours, avec leurs plats, leurs creux, leurs reliefs, leurs contrastes d'ombre et de lumière. Rien n'y manque, hormis la couleur. Il y en a bien une, le brun-bistré, né de l'action de la lumière sur l'iodure d'argent, et qui s'offre ou qui s'impose avec la série entière de ses dégradations; mais que sont, comparés à la nature, ces paysages, ces portraits en camaïeu, et qu'on aimerait mieux les voir avec

Digitized by Google

l'éclatante et inépuisable variété de teintes dont les pare la réalité, c'est-à-dire la vie !

Difficile problème et autour duquel il fallait tourner, pour le résoudre, comme on fait pour les montagnes dont le haut sommet n'est pas directement abordable. Que d'amateurs, plus obstinés qu'éclairés, ont voulu aller droit au but et sont restés en route, ou en déroute. L'ignorance absolue des lois de la physique et de la chimie avait seule pu les pousser, quand elle eût dû les retenir. Que cherchaient-ils, en effet, sinon une substance qui, s'imprégnant des nuances dont les objets sont revêtus, les retînt, les gardât inaltérées? Autant chercher la pierre philosophale, ou vouloir fixer les images, fugitives comme des songes, qui effleurent la glace d'un miroir.

Autrement ont procédé deux chercheurs, tenaces, ingénieux, mais savants, qui, partis de points opposés et sans s'être communiqué leur dessein, se sont rencontrés dans le succès.

Il n'y a, pensaient-ils, que trois couleurs, — le rouge, le jaune et le bleu, — qui soient nécessaires ou plutôt essentielles. En se mélangeant en proportions infinies, elles donnent naissance à l'infinie variété des couleurs. Ce mélange, analysons-le pour en séparer les éléments qu'il contient. L'interposition d'un verre vert nous donnera le négatif du rouge, d'un violet celui du jaune, d'un jaune-orangé celui du bleu. Ces trois négatifs, à leur tour, nous donneront grâce à des moyens sûrs, les trois positifs correspondants, et l'exacte superposition de ceux-ci, le rouge, le jaune et le bleu, ce sera bonnement la solution cherchée. Nous aurons vu naître, et nous tiendrons la fidèle reproduction de l'objet, avec les mille et un détails de sa polychromie naturelle. —

Ce raisonnement était plausible. En l'appliquant comme il convenait, M. L. Ducos du Hauron d'un côté, M. Ch. Cros de l'autre, ont fondé l'héliochromie sur des bases immuables.

Restent les questions de détail, égalité, rapidité dans l'exécution, moyens de produire à bon marché, ce qui constitue le côté industriel d'une invention. C'est qu'autre chose est faire un objet, autre chose en faire cent ou mille. Supposons les dix premiers réussis. Sans qu'on puisse s'expliquer pourquoi, souvent les dix autres viennent mal. On redouble de précautions. Peine et temps perdus! Le reste est pire. La saison, la température, l'hygrométricité de l'air, un atome d'eau en plus ou en moins dans quelqu'un des ingrédients employés, c'est assez pour troubler, fausser les résultats. M. A. Du-

Digitized by Google

cos a raconté, dans un savant et éloquent exposé des travaux de son frère, les angoisses dont ces cas imprévus remplissaient l'âme du persévérant chercheur. Cela n'alla jamais, — heureusement pour lui et pour nous,— jusqu'à la défaillance, sa foi en l'avenir d'une œuvre qui lui avait tant coûté, étant profonde, ardente, inaltérable. Il eût, je crois, s'il l'eût fallu, mis volontiers le feu à sa maison, brûlé, du moins, meubles et planchers, à l'exemple de Palissy, cet autre inventeur qui fut aussi un des nôtres.

M. L. Ducos offre plus d'un rapport avec cet illustre potier, dont on pourrait, à la rigueur, lui appliquer la simple et fière devise. Il a eu, toutefois, le privilége de naître d'une famille où le goût des arts était héréditaire et l'intelligence très ouverte. La solide instruction qu'il reçut — instruction largement accrue plus tard et fécondée — lui a valu des facilités et des secours qui manquèrent à Palissy. Fils de paysan, ouvrier en peinture et vitrerie, ayant tout juste appris à lire et à écrire, celui-ci dut, comme il dit naïvement, *taster longtemps en ténèbres;* mais il fut servi, dans ses efforts pour reproduire un objet d'art dont l'élégance l'avait frappé, par une des plus fortes volontés que le monde ait connues. Celle de M. L. Ducos, pour ne s'être pas butée à autant d'obstacles, n'a eu que trop l'occasion de prouver qu'elle est de bonne trempe.

Mais jugeons l'arbre à ses fruits. Les amateurs ont pu voir pendant deux mois, dans les galeries de l'Exposition d'Agen, tout à l'aise et sous un jour favorable, des héliochromies de genres très variés. C'étaient des paysages, des portraits, des oiseaux et des fleurs d'après nature; puis des reproductions de peintures anciennes ou modernes. Quelques-uns de ces spécimens avaient figuré à l'Exposition universelle dans le panneau consacré à l'histoire de l'art photographique, grand honneur pour notre compatriote dont le nom était fraternellement accolé aux noms glorieux des créateurs, les Niepce, les Poitevin, les Becquerel, etc.[1] Nous résumerons en quelques mots les impressions qui nous en sont restées.

Commençons par une vue d'Agen prise du coteau de l'Ermitage. La

---

[1] Ces spécimens furent l'objet d'appréciations très laudatives de la part des juges autorisés. Le rapport officiel de la Délégation photographique les déclare *simplement admirables* (p. 52), et le Jury leur décerna une médaille d'argent. Ils méritaient la médaille d'or, et ils l'auraient sans

Digitized by Google

tonalité générale est d'un vert bleuâtre qui fait songer aux plateaux froids de la Creuse ou du Limousin. On sent pourtant le Midi à la transparence de l'air qui enveloppe les premiers plans, et à la chaude couleur des édifices. Le clocher de la Cathédrale monte dans la lumière vive et, sur les bords du canal, les maisons des boulevards étalent leurs gaies façades qu'échancre de çi de là le cône aigu des peupliers. Un léger brouillard exhalé par la Garonne estompe la basse plaine et les coteaux dont la trouée du Gers interrompt, au sud, la courbe élégante. N'oublions pas un détail admirablement rendu. Le canal, noyé d'ombre d'un côté, recevant de l'autre une masse de lumière qu'il éteint sans la réfléchir, semble assoupi dans son lit d'eau figée. — Ce paysage, fait d'après nature, a toutes sortes de qualités précieuses ; il est éclatant, il est fin, il fait songer.

Moins heureuse est une vue de Rouquet, dont quelques parties sont, d'ailleurs, exquises, mais que gâtent des tons d'un vert faux extrêmement désagréable à l'œil. Nous lui préférons de beaucoup la reproduction d'une toile de Lapoque, qui représente un site des Pyrénées. Une nappe d'eau au premier plan ; au second, une montagne noire de verdure et d'ombre ; au fond, une chaîne fuyante de sommets pelés. L'eau est admirablement limpide ; elle réfléchit, comme un pur miroir, le bloc prodigieux qui la domine et dont le fier profil s'y inscrit en traits rigides. Libre au delà, dans le val élargi, elle s'égaie, sourit à l'aspect des pics lointains qu'effleure le jour naissant et se glace, comme eux, de rose et de bleu tendre. Ce contraste entre les plans sombres et les plans éclairés est d'une vérité saisissante. Intelligemment rendu par le peintre, il a pris dans la collaboration de l'héliographe et du soleil, une transparence, une finesse, un charme particuliers. Ce sont autant de qualités nouvelles.

Voici un portrait du duc de Penthièvre d'après une peinture du temps. Figure affable, un peu florianesque, empreinte de bonté simple. L'ensemble est doux et vigoureux. Les tons brunis, les mordorures déconcent un vieux tableau ; on se croirait devant l'original, tant la traduction est fidèle. Signalons comme une merveille

---

doute obtenue si, au lieu d'un nombre très restreint d'échantillons, le jury eût eu sous les yeux une centaine d'héliochromies. Dans cette grande exhibition industrielle, l'industrie s'était réservé les priviléges. Elle primait l'art et l'opprimait.

Digitized by Google

de rendu, les portions de l'armure que découvrent, au buste et à l'avant-bras, les plis relevés du vêtement. L'éclat dur de l'acier s'adoucit dans la pénombre soyeuse, laissant toute leur valeur aux tons riches, mais discrets, de l'étoffe. C'est un ouvrage presque irréprochable, et nous n'en voudrions pas d'autre pour donner l'idée des services que l'art nouveau est appelé à rendre.

Citons en un autre pour finir. Sur une table que recouvre un tapis vert, à côté d'un bégonia planté dans un pot de porcelaine, fleurit, derrière un cachepot, une tulipe à raies multicolores. Tout auprès, une liqueur ambrée appelle la lèvre au bord d'un verre à pied que le soleil zèbre d'un filet clair. Les tons de l'or qui reluit à la surface tournante du vase et sur les bijoux d'un coffret, sont rendus très curieusement : il y a là comme un tour de force de la lumière.—Les feuilles du bégonia semblent vivantes. L'onctueux de leur grènetis et la douceur de leur teinte carnée ne sauraient être imités avec cette perfection par le plus habile pinceau. C'est un défi à la nature ou plutôt une usurpation sur elle.

Nous arrêtons cette causerie venue un peu au courant de la plume et qui aurait grand besoin d'être complétée; cela se fera un jour ou l'autre. Ne craignons pas de redire en attendant, que le procédé de M. Ducos nous semble avoir résolu sans retour, par le seul côté qui soit abordable, le problème de la reproduction naturelle des couleurs. On aura bientôt la mesure de ce que peut donner cette belle invention, sous l'effort d'un esprit et de mains infatigables.

ADOLPHE MAGEN.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE ET CHRONIQUE RÉGIONALES.

I

Histoire de Sainte Foy, par M. l'abbé L. Servières (1879, 4e édition, in-12, 496 p. Rodez, veuve E. Carrère, libraire-éditeur.—Agen, Lacaze. Prix : 2 fr. 50).

Un des plus anciens souvenirs de l'Agen gallo-romain se rattache à la persécution contre les catholiques. Il paraît probable que, dès le IIIe siècle, les remparts de la ville, riveraine de la Garonne, ne suffisaient plus à contenir une population nombreuse. Entre les limites de l'enceinte murée, au nord (limites qui ne dépassaient point la rue Grande-Horloge ou peut-être même la rue des Juifs), et la base du plateau de l'Ermitage, un faubourg important s'était élevé. D'après la tradition, il aurait été le théâtre des scènes de violence qui suivirent la conversion des Nitiobriges, ce qui explique sa consécration, dès une époque reculée, au culte des martyrs agenais. Sur ce point, la tradition est confirmée par les noms des rues anciennes, par les vocables des églises et surtout par la découverte de tombes antiques portant des symboles religieux.

Saint Caprais et sainte Foy figurent au nombre des martyrs de la persécution qui eut lieu à Agen aux environs de l'an 300. Le courage avec lequel l'un et l'autre bravèrent les supplices et la mort rendit leur nom célèbre. Leur culte s'étendit rapidement au-delà de la province, ainsi que le démontre le grand nombre des églises anciennes qui, en France et même à l'étranger, leur furent dédiées. Ces faits appartiennent à l'histoire, mais de nombreux détails nous échappent, tels que la date précise du martyre, la condition de saint Caprais, évêque ou simple fidèle, etc. Non point que les documents fassent défaut, mais la plupart des textes à consulter furent rédigés à des époques fort éloignées des événements et d'après de simples traditions. Comme il arrive souvent, ces écrits ont eux-mêmes servi de thème à des légendes ou à des traditions nouvelles.

Au XVIIe et au XVIIIe siècles, nos annalistes ont écrit l'histoire de

Digitized by Google

saint Caprais et de sainte Foy. Les uns et les autres travaillaient sans arrière-pensée à la glorification des saints de l'Agenais; mais ils appliquèrent à l'agiographie des méthodes bien différentes. Les uns, comme le P. Courtade et le chanoine Labénazie, ont utilisé tous les documents, sans critique sérieuse; d'autres, les derniers venus, le chanoine Argenton et son continuateur l'abbé Labrunie, ont fait un soigneux triage pour éliminer les textes suspects et les traditions douteuses. Leurs récits devaient en être abrégés, ils le savaient bien. Qu'importe! N'est-ce point tout bénéfice de gagner en autorité ce qu'on perd en étendue? Il semblait que leur méthode, la seule scientifique, dût prévaloir exclusivement à notre époque où les auteurs des plus minces notices historiques recherchent l'exactitude avant toute chose. Il n'en est rien. La première école a toujours des représentants, et j'ai le regret d'ajouter que M. l'abbé Servières tient pour la quantité plutôt que pour la qualité des textes. Il déclare s'inspirer de Labénazie qui « offre une mine de documents d'une grande richesse » mais dont « la critique n'est pas toujours parfaitement sûre. » Bien plus, il attaque fort nos historiens critiques et traite de « fougueux (!) disciples de Launoy, » le chanoine Argenton et l'abbé Labrunie. Il défend l'informe compilation du P. Cortade contre « la critique injuste (?) et acerbe (!) » de M. A. Magen (Voir Notice critique, p. 8 et 9).

Cet exposé de principes nous révèle dans quel esprit a été rédigée la nouvelle histoire de sainte Foy. Cette monographie, la plus complète que nous ayons, offre, comme les vies écrites au XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, un mélange d'histoire et de légende. Au reste, M. l'abbé Servières prend parti sur les sujets les plus controversés sans avertir le lecteur des objections. Il nous dit (p. 13) : « Au Ier siècle, l'apôtre de l'Aquitaine, envoyé par saint Pierre, saint Martial, fonda l'église d'Agen. » Rien n'est moins démontré. La théorie de l'apostolicité des églises des Gaules ne compte plus que de bien rares partisans à bout d'arguments, et je n'oserais point dire comme l'auteur (p. 436) : « on a prouvé (?) que la France comptait une multitude de chrétiens dès le Ier siècle.[1] »

---

[1] Il est fâcheux que M. l'abbé Servières n'ait point fait un voyage à Agen pour étudier les documents à leur source. Il ne suffisait point de se faire adresser par un libraire (qui entre parenthèse, n'est à aucun degré, malgré l'assertion de l'auteur, « membre de la Société des Sciences, Lettres et Arts

Digitized by Google

J'ai hâte de dire que cette biographie est la partie secondaire de M. l'abbé Servières. Elle n'occupe que la dixième partie du volume. Le reste est consacré à l'histoire du culte de Sainte-Foy. Les chapitres III et IV, qui contiennent la statistique des églises dédiées à la Sainte, tant en France qu'à l'étranger, sont fort complets. Ils ont dû coûter de longues recherches à l'auteur.

On sait qu'Agen fut dépossédé des reliques de Sainte Foy, transportées à Conques durant le IXe siècle. Cette abbaye déjà célèbre en reçut un nouveau lustre. Les pèlerins affluèrent et l'on fit des récits merveilleux sur les miracles opérés par l'intercession de la jeune martyre. Le plus important de ces recueils fut rédigé par Bernard, d'Angers, vers le commencement du XIe siècle. On n'avait encore publié que des fragments de son ouvrage d'après des manuscrits tronqués. M. l'abbé Servières a eu la bonne fortune de découvrir le texte complet dans un manuscrit du XIIe ou du XIIIe siècle, conservé dans la bibliothèque de Schelestadt. En raison de l'importance de ce document, il nous en a donné une traduction intégrale. Le récit des miracles rédigé par Bernard abonde en traits de mœurs qui nous révèlent la barbarie du Moyen-Age et le rôle civilisateur de la religion dans ces temps troublés.

Des chapitres sur l'abbaye de Conques, sur son trésor incomparable, sur la conservation et la découverte récente des reliques de Sainte-Foy, des fragments de légende et des textes liturgiques complètent cet ouvrage dont la nouvelle édition parait à propos, au moment de la translation d'une partie des reliques de Sainte-Foy dans sa ville natale.

G. THOLIN.

---

d'Agen) des livres et des manuscrits. Il eut mieux valu prendre de plus amples renseignements et voir de près les choses. Ainsi, on aurait pu constater qu'il n'existe, à Agen, aucune construction antérieure au XIe siècle (la crypte des *Martrous* exceptée) et que la prétendue chapelle de Sainte-Foy (décrite p. 78), est une petite salle rectangulaire, voûtée en berceau brisé, dépourvue de toute sculpture, un simple rez-de-chaussée de maison du XIIe ou du XIIIe siècle. Au premier étage de cette maison se trouvait une cheminée romane des plus curieuses. que M. Rivals a donnée au Musée d'Agen. Et voilà ce qu'on a pris pour des colonnes et des chapiteaux antiques !

Digitized by Google

II

Rodrigue de Villandrando, l'un des combattants pour l'indépendance française au quinzième siècle, par J. Quicherat, directeur de l'école des Chartes. In-8°, Paris, Hachette, 1879. Prix : 7 fr. 50).

M. J. Quicherat vient de publier une édition définitive d'un mémoire qui avait paru dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes* en 1845. Cette étude historique, fort remarquée, avait tiré d'un injurieux oubli le nom d'un capitaine les plus redoutés du xve siècle, Rodrigue de Villandrando. Utilisant les nouveaux documents qu'il avait pu découvrir depuis plus de trente ans, M. Quicherat a refondu et amplifié sa première rédaction. La notice primitive est ainsi devenue un volume comprenant plus de 200 pages de texte et 150 pages de pièces justificatives, une admirable monographie historique.

Rodrigue de Villandrando, issu d'une famille espagnole, vint, tout jeune, chercher fortune en France. Son meilleur capital étant son épée, il avait jugé que par delà les Pyrénées les moyens de l'utiliser ne lui manqueraient point. Les guerres, en effet, étaient incessantes. Les pires soldats, les routiers, étaient tour à tour embauchés pour ou contre le pape, le roi, les évêques, les Français, les Anglais, etc. On peut juger que, même entre deux traités de paix, d'aussi redoutables auxiliaires ne se faisaient pas faute de fouler à tort et à travers les amis et les ennemis de la veille. C'était par amour du métier ; et d'ailleurs, les capitaines n'avaient pas trouvé d'autres moyens d'empêcher la dispersion de leurs bandes qu'il fallait tenir en haleine d'une campagne à l'autre. De 1413 ou 1418 à 1439, Villandrando ne cessa de combattre et de piller à travers toute la France, aujourd'hui dans le Centre, dix jours après dans le Midi. Il est curieux d'étudier comment, de simple homme d'armes, cet audacieux était parvenu au rang de capitaine. En certaines circonstances son nom seul avait suffi à grouper autour de lui une petite armée. Et ce nom avait passé en proverbe comme synonyme d'homme brutal et cruel. Rodrigue prit une part glorieuse à des batailles importantes. Pour les coups de main hardis, les surprises il n'avait pas d'égal. En dépit de ses hauts faits d'armes, cet infatigable batailleur mériterait tous les anathèmes des historiens sévères, s'il n'avait pour lui une recommandation, celle d'avoir combattu avec fidélité pour l'indépendance

Digitized by Google

française, et une excuse « pour n'avoir fait ni pis ni moins que beaucoup d'autres hommes à qui une place honorable a été assignée dans l'histoire de son temps. » En effet, au xve siècle, le type de Rodrigue se retrouve partout. Xaintrailles, plus connu que Villandrando, est son digne émule. Les capitaines subalternes s'inspirent de leurs exemples. Il nous est facile de constater que les sénéchaux et les seigneurs de l'Agenais bataillaient à la façon de Rodrigue.[1]

L'anarchie des institutions militaires au xve siècle nous est révélée dans toute son horreur par la monographie de M. Quicherat.

C'est bien là le fléau qui a si longtemps paralysé le libre développement de nos principales communes, dotées alors des plus belles institutions, constituées dans une grande indépendance, mais ruinées par la guerre.

En 1437 et 1438, Rodrigue de Villandrando fit une campagne dans l'Agenais (p. 147 et suiv.) C'est en raison de ce fait que j'ai cru devoir rendre compte du dernier ouvrage publié par le savant directeur de l'Ecole des Chartes.

G. THOLIN.

Les membres de la Commission des Beaux-Arts se sont réunis dans un dîner d'adieu dans les salons de l'*Hôtel de France*. Cette réunion était présidée par M. Félix Aunac, doyen d'âge, ayant à sa droite M. le Maire d'Agen, président de la Commission. Les autres places d'honneur étaient occupées par MM. le général Minot, Dupuy, Bourrousse de Laffore, Thomas et Bernou. Pendant le repas, la plus franche cordialité n'a cessé de régner parmi les convives. Au dessert, M. Félix Aunac a souhaité en ces termes la bienvenue à M. le Maire d'Agen :

« Monsieur le Maire,

« Vous avez bien voulu nous faire l'honneur d'assister à notre banquet. Je vous en remercie au nom de la Commission du Musée

---

[1] Le tome XVIII, année 1877, de la *Revue de Gascogne*, contient, p. 297 et 494, quelques documents relatant un épisode des guerres de cette époque, une tentative faite contre la ville d'Agen, en 1436.

Digitized by Google

dont je suis le vice-président. Nous nous félicitons avec vous des brillants succès du Concours régional de Lot-et-Garonne qui ne sera pas onéreux pour les finances de notre ville autant que nous avions à le craindre. Si nous avons pu contribuer à ce résultat et à l'organisation d'une loterie destinée à augmenter les collections de notre Musée, nous le devons à votre cordial et bienveillant appui qui ne nous a jamais fait défaut. Nous le devons aussi à l'empressement des artistes qui nous ont adressé leurs œuvres, et surtout au dévouement de plusieurs amateurs de notre ville et du département qui nous ont confié, pendant une période assez longue, une partie de leurs collections.

« Je puis dire que l'exposition des Beaux-Arts a été une révélation pour les visiteurs, qui ne s'attendaient pas à voir autant de richesses artistiques accumulées. Je crois que je n'éveillerai aucune susceptibilité en faisant une mention spéciale pour un de ceux qui ont jeté un vif éclat sur notre exposition. M. de Monbrison, déjà bienfaiteur du Musée, n'a pas reculé devant un assez long voyage pour venir nous apporter quelques fragments de ses belles et nombreuses collections, et il a, dans cette circonstance, ajouté un nouveau don pour notre Musée. Qu'il me soit permis ici d'anticiper sur les témoignages de reconnaissance qui lui seront donnés plus tard.

« Monsieur le Maire,

« Nous connaissons votre bienveillante sollicitude pour la fondation définitive de notre Musée, qui peut devenir un des plus beaux de la province. L'initiative des membres de la Commission a permis d'approprier quelques salles; le concours financier de la ville lui serait indispensable pour arriver plus vite à compléter son œuvre et à la rendre digne de la cité. Nous aimons à croire qu'il ne lui fera pas défaut.

« Mes chers Collègues,

« Notre mission va finir. Permettez-moi de vous dire tout le prix que j'attache à cette douce confraternité qui a toujours existé entre nous. Le souvenir en restera gravé dans mon cœur. »

M. Jouitou fils, maire d'Agen, a répondu :

« Messieurs,

« Je vous remercie des sentiments dont M. Aunac a bien voulu se faire l'interprète. Et permettez-moi de vous témoigner combien je suis heureux de la nouvelle occasion qui m'est offerte de constater le succès de l'exposition des Beaux-Arts. Ce succès, pour moi, est un bonheur dont vous revient tout le mérite. Il est dû à

Digitized by Google

ce bon sens, grâce auquel aucun de vous n'a craint de consigner au vestiaire ce qui devait demeurer étranger à notre entreprise du moment.

« Nous nous sommes rencontrés sous la bannière des Beaux-Arts, bannière conciliatrice, qui a pu grouper ceux que la politique eût divisés.

« Je bois aux Beaux-Arts, amis de la concorde, — je bois à vous tous qui, pour l'amour des Beaux-Arts, avez voulu et avez su rester unis,— je bois aux exposants, et à tous ceux qui nous ont aidés de leur concours et de leur influence. »

La parole a été donnée ensuite à M. Bladé, qui a résumé en ces termes les travaux de la Commission.

« Messieurs,

« Notre Exposition des Beaux-Arts est close. Il nous a semblé bon de marquer ce terme, par une dernière réunion, empreinte, comme toujours, d'un caractère amical.

« Nous avons voulu nous retrouver encore une fois, causer de ce que nous avons fait ensemble, de ce que nous avons fait simplement, sans arrière-pensée, avec l'unique souci de remplir notre tâche.

« Vous savez, Messieurs, comment nous avons été rapprochés.

« L'ancienne municipalité d'Agen avait songé à grandir, par une exposition artistique, l'éclat de notre Concours régional. Avec un libéralisme dont la pratique est encore plus rare et plus édifiante que la théorie, M. le Maire, notre hôte, a indistinctement convoqué tous les hommes d'aptitude et de bonne volonté.

« Il nous a offert un local remarquablement approprié. A l'extérieur, une garde fournie par l'autorité militaire, dont nous sommes les obligés, a veillé constamment sur nos riches dépôts, que l'administration municipale a largement garantis contre les risques d'incendie. A l'intérieur, des ouvriers, des surveillants intelligents et dévoués exécutaient aussitôt les mesures concertées pour le bien de l'entreprise. La ville a charge de rétribuer ces modestes auxiliaires; nous avons, nous, le devoir de les remercier. Je suis certain, Messieurs, de remplir vos intentions unanimes, en recommandant à qui de droit l'utile surveillant-général Paturel.

« Durant notre travail préparatoire, comme après, M. le Maire a donné un exemple qui, je le crains, trouvera peu d'imitateurs. Il a réduit à l'indispensable ses attributions officielles, pour se faire le simple et prompt exécuteur de nos décisions.

« De tels procédés devaient nous piquer d'honneur. A peine réunis, nous avons sollicité, par tous les moyens, les prêts des établissements publics et des particuliers. Les artistes du Lot-et-Garonne et ceux des départements voisins nous ont fait tenir des

Digitized by Google

œuvres généralement dignes d'estime, quand elles ne commandent pas une approbation plus haute. Ces exposants nous ont ainsi rendu service, tout en confirmant ou commençant leur notoriété légitime. Les antiquaires de toute spécialité, les collectionneurs d'objets d'art et de curiosité, ont droit à la même reconnaissance ; car ils n'ont paru ni moins généreux ni moins empressés.

Voilà, Messieurs, comment nous avons été mis à même d'exposer tant de richesses, groupées dans un ordre où la compétence et le zèle de certains de nos collègues ont particulièrement éclaté. On a dit, sans malveillance, et on a répété docilement que notre catalogue n'était pas arrivé tout-à-fait à point. Peut-être. Mais les facilités seront toujours pour la critique, et le catalogue dressé par un d'entre nous au prix du labeur dont elle ne se doute pas et que nous savons, comptera parmi les meilleurs inventaires des richesses artistiques de la région.

« De tels efforts méritaient le succès et il a surpassé notre attente. Malgré l'affluence longtemps énorme et fructueuse des visiteurs, pas le plus léger désordre, pas le moindre encombrement, pas un objet perdu ni dégradé. La foule, impatiente de contempler tant et tant de magnifiques choses, stimulée par la bienveillance notoire de la presse locale, la foule s'écoulait chaque soir, et revenait chercher le lendemain ces impressions qui font naître et grandir le goût du bien.

« Telle est, Messieurs, l'œuvre que vous avez accomplie, sans vous inquiéter du reste, ni songer à vous grandir d'autre façon. Si l'on m'a chargé de vous en faire souvenir, je n'y trouve qu'une raison. Entre tous les commissaires, un seul s'était fait remarquer, à bon droit, par sa persistance à prendre et garder le rôle de spectateur bienveillant, mais inoccupé. Le coupable est assez châtié. On lui a donné la parole, au risque de l'exposer à des omissions involontaires, et dont il serait injuste de vous rendre responsable. En ce moment de suprême et naturelle indulgence, le commissaire repentant *in-extremis*, vous conjure de borner là vos rigueurs.

Après ce résumé, M. Thomas, adjoint au maire, a porté ce toast.

« Messieurs,

« Je bois aux beaux-arts, aux sciences, aux belles-lettres qui, seuls, peuvent réunir sur le terrain commun de la libre recherche et de la libre-pensée, les hommes de tous les partis et de toutes les opinions.

« Puissions-nous, dans un avenir prochain, et sous l'égide d'une sage liberté, ne nous passionner que pour ces nobles travaux d'où doivent découler naturellement la paix et la fraternité universelles !

« Je bois aux beaux-arts, aux sciences et aux belles-lettres ! »

Digitized by Google

M. Léon Lacroix a récité, au milieu d'applaudissements mérités, une poésie née de la circonstance.

Agen, dans les apprêts de ses brillantes fêtes,
Nous donna la meilleure part :
D'autres, de l'industrie ont montré les conquêtes,
Et nous, les merveilles de l'art.

Pour séduire, ils avaient la découverte utile,
Progrès au progrès ajouté,
Nous, le sublime effort d'une main plus habile,
Comme Dieu, créant la beauté.

Et notre zèle offrit à l'art un sanctuaire
Splendide, paré de tableaux,
De marbres, de tapis que la pure lumière,
Baigne avec amour de ses flots.

Là, qui n'a point goûté le long oubli des heures,
Et du monde matériel ?
Qui n'a senti son âme élevée aux demeures,
De l'idéal, cet autre ciel ?

Trop courts plaisirs ! Ce soir, des fêtes artistiques,
Le dernier reflet s'éteindra,
Et bientôt dispersés, joyaux, vases antiques,
Notre œil ému vous pleurera.

Et nous, que rapprochait en cette œuvre éphémère,
La douceur d'un commerce heureux,
Faut-il qu'amis déjà, demain,— journée amère !
Demain nous disperse comme eux ?

Avec l'adieu pourtant ne tombe pas, ô chaîne
Qui nous liais de nœuds bénis,
Et retiens tous nos cœurs sur la cîme sereine
Où l'art nous avait réunis !

Cette *chaîne* ne sera pas rompue. M. Peyrard a proposé aux convives de se réunir tous les ans à pareille époque, sous le titre de *Banquet du Musée d'Agen*. La proposition a été unanimement acclamée.

Digitized by Google

Enfin, M. Ad. Magen, président de la Commission du Musée, a parlé ainsi :

« Messieurs,

« Entre l'Exposition qui vient de se fermer et le Musée qui va s'ouvrir, il y a la distance de la coupe aux lèvres. Je puis donc rapprocher étroitement ici ces deux œuvres d'inégale durée, mais d'égal mérite. L'éducation publique par l'art, voilà le but qu'elles se proposaient, qu'elles poursuivaient parallèlement. Le Musée, resté seul, mettra d'autant plus d'ardeur à l'atteindre. Il devra le succès à vos efforts, à la libéralité de nos concitoyens tant pauvres que riches, à la chaude sympathie dont M. le Maire d'Agen témoigne en toute occasion, sympathie qui — si Dieu le veut, et aussi Messieurs du Conseil — se traduira, nous l'espérons, en une ouverture discrète à travers un budget sagement ordonné. Remercions-le, Messieurs, de sa bonne intention, souhaitons-lui longue magistrature, et buvons cordialement à sa santé. »

Les convives se sont séparés vers onze heures, emportant le meilleur souvenir de cette fête et de l'hospitalité de M. Tertre, qui s'est montré, comme toujours, à la hauteur de sa réputation.

XXX.

Le Directeur-Gérant,

AD. MAGEN.

AGEN — IMPRIMERIE NOUBEL — F. LAMY, SUCCESSEUR

Digitized by Google

NOTES HISTORIQUES

SUR DES

MONUMENTS FÉODAUX OU RELIGIEUX

DU DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE.[1]

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

RELATIVES

Au château de Lasserre, près Francescas.

M. Léopold de Gervain m'a fait l'honneur de m'écrire la lettre suivante, contenant des *Additions* et deux *rectifications* à ce que j'ai dit du château de Lasserre, dans la dernière livraison de la *Revue de l'Agenais* (pages 289 à 302). Je ne cherche que la vérité historique; je n'hésite pas dès lors à publier cette lettre, afin que le lecteur profite des nouveaux renseignements puisés dans les Archives laissées par le comte de Dijon.

« Château de Lasserre-Francescas, 19 septembre 1879.

« MONSIEUR,

« J'ai lu avec le plus vif intérêt vos articles de la *Revue Agenaise*, sur le canton de Francescas. Si j'avais prévu que vous dussiez vous occuper de Lasserre et de ses propriétaires, j'aurais pu vous fournir quelques documents intéressants. Je viens de mettre en ordre une correspondance assez étendue de la famille de Narbonne Pelet et des actes qui la concernent.

[1] Voir page 289.

Digitized by Google

« La terre de Lasserre appartenait, au commencement du XVIIIe siècle, à Louis-Pierre-Joseph d'Esparbès de Lussan de Sainte-Maure d'Aubeterre, comte de Jonzac, qui l'abandonna à ses créanciers en 1748. Elle fut mise en vente par adjudication et achetée vers 1753, devant la Chambre des procureurs de Paris, par Mme de Narbonne Pelet, pour 180,000 livres, plus les frais.

« La position du comte de Jonzac ne devait pas être brillante; car il avait accepté la succession de son père sous bénéfice d'inventaire et tous ses biens étaient passés à ses créanciers. Celle de Mme de Narbonne Pelet était au contraire superbe. Fille et veuve d'armateurs bordelais, elle avait d'énormes capitaux à placer. Aussi la voit-on acheter de tous côtés dans nos contrées : Pouy, Roquelaure, Belmont, Ligardes, Saint-Orens, Francescas, toutes ces terres sont successivement achetées. Poudenas l'est aussi par sa fille, épouse de Digeon. Sa correspondance indique une activité et une capacité remarquables pour les affaires. C'était, vous le savez, la fille de Philippe Nayrac, qui vint de Castres s'établir à Bordeaux. Sa mère, Marthe Guiraud, épouse Nayrac, quitta Bordeaux en 1715, pour cause de religion, et s'établit à Amsterdam avec quatre enfants en bas-âge. Guillaume Nayrac l'aîné devint un banquier distingué.

« Mme de Narbonne Pelet avait-elle droit à son nom ? Son mari Pierre Pelet, me paraît n'avoir, durant sa vie, porté d'autre nom que celui-ci. La charge de secrétaire du roi me semble être une savonnette à vilain. Après sa mort seulement, la veuve prend le nom de Narbonne et la particule. Il y avait eu procès entre le vicomte de Narbonne et les Pelet d'Anglade, de Bordeaux, au sujet de leurs prétentions à la parenté. Les pièces sont aux archives de Bordeaux. On n'alla pas jusqu'au jugement.

« Les Digeon, dont j'étudie les papiers en ce moment, se divisaient en deux branches se réunissant à Pierre de Digeon en 1470, l'une d'Autrama, l'autre de Monteton. La première s'éteignit vers 1700.

« M. de Digeon, époux de Suzanne de Narbonne, eut pour descendants :

« Anne Rose, marquise d'Asnières, 1755.

« Philippe, comte de Digeon, 1756.

« Elisabeth, marquise de Virieu, 1760.

« Marie Rose, marquise de Solminiac, 1762, ma grand'mère.

« Madame d'Egmond, née de Cosnac, était fille d'une demoiselle d'Esparbès de Lussan ; c'est ce qui explique ses séjours à Lasserre.[1]

---

[1] Marie-Angélique de Cosnac, veuve avant 1711 de très haut et très puissant prince Procope François comte d'Egmont, dont les ancêtres, comtes d'Egmont, furent ducs de Gueldres de 1433 à 1538. C'est à cause d'elle qu'une grande pièce du château de Lasserre est encore nommée *Chambre de la Princesse*, comme je l'ai dit à la page 300.

Digitized by Google

» Deux petites observations sur votre dernier article. Le ministre de la marine de Portal n'est pas le père de Mme de Gervain, ce qui donnerait à celle-ci, au moins 60 ans, mais son *grand-père*.

« Vous me donnez un titre de baron auquel je n'ai aucun droit.

« Veuillez, Monsieur, recevoir mes remerciements pour vos intéressantes études et agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

« L. DE GERVAIN. »

Tout ce qui se rattache au comte de Dijon, resté si populaire dans le département de Lot-et-Garonne malgré sa haute position et ses trois ou quatre millions de fortune territoriale, intéresse notre pays. Que l'auteur de cette lettre trouve ici l'expression de ma gratitude, pour les renseignements nouveaux qu'il a fournis.

Saluons en passant un sentiment de modestie, unique en ce genre à notre époque. « Vous me donnez, écrit M. Léopold de Gervain, un « titre de baron auquel je n'ai aucun droit. »

Je vois bien des personnes froissées, ou seulement mécontentes lorsqu'on leur refuse ou qu'on ne leur donne pas un titre auquel elles croient avoir des droits. Depuis vingt ans, je me suis beaucoup occupé de questions nobiliaires, et c'est la première fois que l'on m'a dit ou écrit : vous me donnez un titre auquel je n'ai aucun droit.

Ma justification, si j'en ai besoin, ressortira des quelques mots que j'ai à dire de la double parenté du propriétaire actuel de Lasserre avec son prédécesseur le comte de Dijon.

Pierre I de Gervain, seigneur de Roquepiquet en la commune de Verteuil d'Agenais, épouse le 30 janvier 1696, Henriette de Dijon de Monteton, et meurt en 1731.

Son fils Pierre II, seigneur de Roquepiquet, se marie en 1733.

Son petit-fils Pierre III de Gervain, marié en 1771, est seigneur de Roquepiquet, et seigneur baron de Verteuil, des Vigiers et de Couture, avant la Révolution.

Enfin, Henri-Louis de Gervain, fils de ce baron, et père du propriétaire actuel de Lasserre, épouse Sophie Aglaé d'Estutt de Solminiac, nièce du comte de Dijon, baron de Monteton.

Ainsi, M. Emile de Gervain, ancien membre du Conseil général du Lot-et-Garonne, résidant au château de Roquepiquet, est légalement

Digitized by Google

le baron de Gervain en sa qualité d'aîné. J'ai nommé son frère le baron *Léopold* de Gervain, en mettant *le prénom après le titre* (ce qu'on appelle *titre de courtoisie*) pour me conformer à un usage que je n'ai pas à justifier, mais extrêmement répandu en France, comme on peut le voir par les lettres de faire part, depuis que le roi Louis XVIII régla pour la Chambre des Pairs que les fils des ducs porteraient le titre de comte, etc.

Faut-il écrire Dijon ou Digeon ? On trouve ce nom orthographié des deux manières dans les actes et dans les ouvrages imprimés. Le 30 novembre 1820, Philippe, comte de Dijon, alors député de l'arrondissement de Nérac, et qui, avant la Révolution comme depuis, a toujours signé Dijon, fait rédiger à Lasserre un acte de notoriété. Il établit que son nom est Dijon et non Digeon. Il le prouve par des actes de 1212, 1224, 1227, 1228, 1289, 1470, 1503, passés par Thomas, Rodolphe, Gérard, Brandelis de Dijon de Boisverdun, et, enfin, par un contrat de mariage d'Henri de Dijon, où le futur signe Dijon, et son frère Pierre signe Digeon. Là est l'origine de l'orthographe vicieuse du nom. (*Acte de notoriété dans les archives du château de Lasserre.*)

Je ne veux pas abandonner le château de Lasserre, sans donner avec plus de détail et de précision que je ne l'ai fait à la page 301, les noms des cinq enfants, nés du mariage de haut et puissant seigneur messire Jean Jacques de Dijon, baron de Monteton et de Villette, et de haute et puissante dame Suzanne de Narbonne Pelet, marquise de Pouy, contesse de Lasserre, etc.

1 Anne Rose de Dijon de Monteton, née le 31 mai 1755, mariée en 1773, avec Henri de Pons, marquis d'Asnières et de la Châtaigneraye, baron de Palluau, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint Louis, mort le 22 janvier 1814 (et non 1844, comme on l'a imprimé par erreur typographique à la page 301 de cette Revue). La marquise d'Asnières fut présentée à la cour en 1785;

2° Philippe, comte de Dijon, né le 13 septembre 1756, dont connaît l'histoire ;

3° Marie, née le 5 décembre 1758 ;

4° Elizabeth, née le 4 mars 1760, mariée au marquis de Virieu, grand'père de Wilfried, marquis de Virieu, propriétaire actuel du château de Poudenas, près Mézin ;

5° Marie Rose, née le 15 juillet 1762, mariée en 1780 à haut et puissant seigneur Jean, comte d'Estutt de Solminiac, chevalier, sire marquis de Tom-

Digitized by Google

bebœuf, seigneur de Mouchac, lieutenant au régiment d'Orléans, puis capitaine au régiment Dauphin en 1758, présent et ainsi qualifié à l'Assemblée de la noblesse de la Sénéchaussée d'Agenais, le 13 mars 1789, tant pour lui que pour son père Pierre d'Estutt, chevalier, marquis de Solminiac, seigneur d'Eymet, Saint-Perdon, Boisverdun, La Loubière, lieutenant des mousquetaires du roi, baron de Saint-Barthélemy en 1761. (*Voir le procès-verbal de l'Assemblée de la Sénéchaussée d'Agenais, imprimée en 1789 par la veuve Noubel, p. 25, et le procès-verbal de l'Assemblée de la noblesse de Bordeaux, imprimé dans le tome I, du Nobiliaire de Guienne et de Gascogne, p. 201 et 202.*)

Cette comtesse de Solminiac, marquise de Tombebœuf, sœur du comte de Dijon, est la grand'mère des deux MM. de Gervain actuels, et de la vicomtesse de Richemond, née Rose Nathalie de Rossanc, décédée depuis peu.

V

Le Fraichou.[1] Bédeyssan ou Bréchan. Asquets et Tauzième. Puy-Fort-Aiguille. Nazareth. Nérac.

Le Fraichou. — L'église Saint-Christophe du Fraichou est située, comme les églises de Marcadis, Artigues et Pouy-sur-Osse, sur les coteaux ou hauts plateaux qui séparent les vallées de la Baïse et de l'Osse.

Elle a un portail du XIIIe siècle. Notre jeune et savant ami, M. Georges Tholin, archiviste du département de Lot-et-Garonne, dit en effet, dans ses *Etudes sur l'Architecture religieuse de l'Agenais, du dixième au seizième siècle*, à propos de quelques portions d'édifices qui n'ont pas été terminés dans le style de leur fondation ou qui ont été refaits.

« Les églises de Monflanquin, de Fraichou, de Moncrabeau, possèdent des portails du XIIIe siècle, dont les pieds-droits offrent une série de colonnettes qui correspondent à des tores de même mesure plaqués sur les voussures. » P. 266.

Dame Allemane d'Estaing, veuve de noble homme Vital de Cazenove (*domina Alamanna de Stanhan, uxor condam nobilis viri Vitalis*

---

[1] On écrit *Fréchou* et *Fraichou;* je préfère cette dernière orthographe, comme plus conforme au mot latin *Fraxinus*.

Digitized by Google

de Casanova) donne à l'Évêque d'Agen, la dîme de la paroisse Saint-Christophe du Fraichou (*decimam parrochie Sancti Christofori de Fraxino*) (*Cartulaire d'Agen*, Bulle cotée par lettres B. K.).

Il est dit plus loin, dans ce Manuscrit, que la même dame Alemane d'Estaing (*domina Alamana Destan*) donne à l'Évêque toute la dîme de la paroisse Saint-Christophe du Fraichou, et tout le droit qu'elle possède sur ladite dîme (*totam decimam parrochie Sancti Christofori de Fraxino, et omne jus quod ipsa habebat in prædicta decima*) (*Idem.*, Bulle cotée par lettres D. F.).

Vital de Cazenove, seigneur du Fraichou, en Albret, dont Allemane d'Estaing se dit veuve, était l'un des personnages les plus importants du pays. Il signe avec Raymond VII, comte de Toulouse, et avec Amanieu d'Albret, Arnaud de Blanquefort, Pierre de Castillon, Raymond de Caumont, Gaston de Gontaud, Arnaud de Montpezat, Arnaud de Marmande, Esquirs de Fumel, Bertrand de Cardaillac, Guillaume-Raymond de Pins, Gaston de Montaut, Nompar de Caumont et la communauté d'Agen, le traité d'alliance conclu le 3 septembre 1242, entre le comte de Toulouse et le roi d'Angleterre (*Monlezun, hist. de la Gascogne*, tom. II, p. 318. — *Rymer*, part. I, p. 144). De concert avec le comte de Comminges, Arsieu de Montesquiou et autres seigneurs considérables, le même Vital de Cazenove signe le traité passé au mois de mars 1246, entre la comtesse d'Astarac, Odon, vicomte de Lomagne, et le comte de Toulouse (*Dom Vaissette, hist. génér. de Languedoc*, édition de 1840, tom. III, p. 155-156. — *Trésor des Chartes de Toulouse*, sect. 2, n° 64).

Six ans plus tard, en l'année 1252, noble homme messire Fort Aner (ou Fortaner) de Cazenove (*nobilis vir dominus Fortanerius de Cazanova*) donne spontanément au seigneur évêque d'Agen, et à vénérable homme, messire Pierre, archidiacre d'Agen, recevant pour notre dit évêque, toute la dîme de la paroisse du Fraichou, située près de Nérac, dans l'archiprêtré de Valandrault ou de Vilandrault (*totam decimam parrochie ecclesie de Fraxino quæ est prope Neyracum, archipresbyteratu de Valandrault..... Anno domini M.CC.L. secundo.....*) (*Cartulaire d'Agen*, Bulle cotée par lettres E. G.).

Fort Aner de Cazenove, chevalier, est un des barons de Guienne et de Gascogne les plus importants du XIIIe siècle. Il assiste comme témoin, le 14 août 1250, à un hommage rendu par Amanieu d'Albret, à Gaston, vicomte de Béarn et de Gabarret, pour les châteaux de

Digitized by Google

Bazas et de Cazenove ou de Cazeneuve (*Biblioth. Nationale, section des Manuscrits, titres de Foix*, t. VII, fol. 29. DE COURCELLES, *hist. des Pairs, etc.*, t. I, art. *de Ségur*, p. 5 et 6). Il tient Meillan pour le roi en 1255 (SAMAZEUILH, *hist. de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais*, t. I, p. 506). Il est maire de Bordeaux en 1267, 1268, 1270 et 1271 (*Statuts et privilèges de Bordeaux, manuscrit en parchemin déposé à l'Hôtel-de-Ville*, fol. 230 et 231).

Le même Fort Aner de Cazenove, chevalier, devient sénéchal de Guienne, comme on le voit dans la *Revue de la Noblesse*. Il est l'un des témoins du traité de paix passé le 3 mars 1273, entre Edouard Ier, roi d'Angleterre, et Géraud de Montlezun, évêque de Lectoure (*Gallia Christ.*, t. I, *Instrumenta*, p. 175. MONLEZUN, *hist. de la Gascogne*, t. II, p. 126). Il est au nombre des seigneurs de l'Agenais, réunis en assemblée solennelle en 1279, en présence desquels l'Agenais est remis au roi d'Angleterre par la couronne de France, conformément aux traités (MONLEZUN, cité, t. II, p. 413). Possesseur de fiefs dans le comté de Fezensac, comme dans l'Agenais, il est représenté le 7 janvier 1286, par Bertrand de Lagardère (*pro domino Fortanerio de Cazanova, milite*), à l'assemblée composée des barons, chevaliers, damoiseaux et autres nobles composant la cour de Fezensac, qui demandent au jeune Bernard VI, comte d'Armagnac et de Fezensac, la charte promise par le comte Géraud V, son père. (MONLEZUN, cité, t. III, p. 7; t. VI, p. 16. *Manuscrits du Séminaire d'Auch* et de M. D'AIGNAN).

Le 16 novembre de la même année 1286, messire Fort Aner de Cazenove, chevalier, reconnait, au nom d'Arnaud de Noaillan, son neveu, dont il affirme être tuteur, tenir d'Edouard Ier, roi d'Angleterre, seigneur d'Agenais, la moitié du château du Fraichou (*dominus Fortanerius de Cazanova, miles, recognovit se tenere, nomire Arnaldi de Noelhano, nepotis sui, tutor ut asserit ipsius, a domino Rege, medietatem castri vocati del Freisse*), avec ses appartenances. Il doit, pour cela le serment de fidélité, l'hommage et la moitié d'un chevalier ou d'un écuyer pour l'armée d'Agenais. (*Archiv. hist. du départ. de la Gironde*, t. I, p. 349-350.)

Ce Fort Aner de Cazenove, chevalier, sénéchal de Guienne, ancien maire de Bordeaux, possédant des fiefs en Agenais et au comté de Fezensac, paraît originaire de ce dernier pays. Un de ses ancêtres, en effet, Guillaume Bez de Cazenove et autres grands de Fezensac, donnent des privilèges au monastère d'Eauze, avant l'année 1030 ou

Digitized by Google

1035, de concert avec Aimeri Ier, comte de Fezensac, et Arnaud Donat, vicomte de Gavarret et de Lomagne (*Ad honorem Dei beati Luperchii, Aymericus comes Fidenciaci, et Arnaldus Donati vicecomes Gavarreti, et Ucians de Montalt, et O. de Casalbo, et Raymundus Aymerici de Montesquieu, et O. de Graulet, et W. O. de Pardailhan, et C. de Viran, et F. de Centosquae, et W. Bezo de Cazanova, et alii proceres Fidenciaci constituerunt et juraverunt burgum et civitatem de Elza super funem tintinnabuli....*) (Louis de Brugelles, *Chroniques Ecclésiastiques d'Auch*, Preuves 2, p. 51 et 52.)[1]

Ainsi, avant l'année 1030, et au plus tard en 1035 (date de la mort dudit Aymeri Ier, comte de Fezensac), Guillaume Bez de Cazenove était l'un des grands du pays de Fezensac (*proceres Fidenciaci*). Au XIIIe siècle, son descendant Fort Aner de Cazenove, chevalier, sénéchal de Guienne, était à la fois l'un des grands de Fezensac et d'Agenais. Il est aujourd'hui représenté dans ce même pays d'Agenais, par M. Léon de Cazenove de Pradines, ancien conseiller général de Lot-et-Garonne et ancien président de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, et par son fils Edouard de Cazenove de Pradines, ancien député du département de Lot-et-Garonne, jeune homme à la figure fine, douce et sympathique, engagé volontaire en 1870, qui eut le bras droit mutilé sur le champ de bataille de Patay, le jour où les comtes Fernand et Jacques de Bouillé, père et fils, ses beau-père et beau-frère, engagés volontaires, et mariés comme lui, trouvèrent, à ses côtés, une mort glorieuse.

---

[1] Cette charte a été donnée incontestablement avant 1030 ou 1035, et non en 1089, comme Louis de Brugelles l'a écrit par erreur : Elle est donnée par Arnaud Donat, vicomte de Gavarret ; or, en 1089, Pierre II était vicomte de Gavarret ; il avait succédé dans ce titre à son père Pierre Roger, lequel avait lui-même succédé à son père Roger, vicomte de Gavarret. Depuis 1089, il faut donc remonter de trois générations au moins, avant de trouver un Arnaud Donat, vicomte de Gavarret ; tandisque Aymeri Ier, comte de Fezensac, est mort en 1035 ; et que Arnaud Odon, ou Arnaud Odoat, ou Arnaud Donat, vicomte de Gascogne, de Lomagne, etc., était vicomte de Gavarret et vivait encore en 1030. — Ucians de Montault, présent à la même charte, vivait en 1030 et devait être mort en 1089, puisque son père, Odon Ier, baron de Montauld, avait cédé l'église de Saint-Orens d'Auch, à Bernard Le Louche, devenu premier comte d'Armagnac en 956 à 960.

Digitized by Google

Charles de Montpezat, comte de Laugnac, seigneur de La Fox, etc. était seigneur du Fraichou, durant la dernière moitié du XVIIe siècle. Il tenait cette terre de ses auteurs. Ses héritiers, MM. de Monestay, marquis de Chazeron, furent seigneurs du Fraichou pendant le XVIIIe siècle,

Bédeyssan ou Bréchan. — Il existait au XIIIe siècle, près de Nérac, une église, une paroisse, un château et une famille de Bédeyssan ou de Bréchan.

Gaillard de Bédeyssan, chevalier (*Galhardus de Bedeissano, miles*), donne à l'évêque d'Agen, la sixième partie de la dîme de la paroisse de Bédeyssan (*Sextam partem*) (*Cartulaire d'Agen*, Bulle cotée par lettres D. O.).

Pierre de Bédeyssan, chevalier, et Arnaud, Pierre et Fort, ses trois fils, donnent, en l'année 1252, à l'évêque d'Agen, le tiers de la dîme de la paroisse et de l'église de Bédeyssan, situées près Nérac, et la moitié de la dîme de la paroisse Saint-Germain de Beaulieu, située près le château de Bédeyssan (*tertiam partem decime parrochie ecclesie de Bedeissano prope Neriacum, et medietatem decime parrochie sancti Germani de Bello Loco prope castrum de Bedeissano*) (*Idem*, lettres E. G.)

Dame Inspana, veuve de Raymond-Bernard de Bédeyssan, donne à l'évêque d'Agen la dîme de Bédeyssan (*decimam de Bedaichano*) (*Idem*, lettres E. F.)

Le 17 novembre 1286, Pierre d'Auvignon, damoiseau (que j'ai déjà mentionné à l'occasion des châteaux d'Espiens et de Galard ou Goulard), et Guillaume-Raymond de Nazareth (*Petrus d'Aubinhon, domicellus, et Guilhelmus-Raymundi de Nazaretho*), reconnaissent tenir du roi Edouard Ier, seigneur d'Agenais, tout ce qu'ils possèdent dans la paroisse Saint-Germain de Beaulieu (*de Bello Loco*). Ledit Pierre doit cinquante sols Arnaudens à chaque mutation de seigneur; Guillaume Raymond doit, du chef de son épouse, vingt-cinq sols de la même monnaie à chaque mutation de seigneur. Quant à ce qu'ils tiennent dans la paroisse de Bédeyssan et de Saint-Caprais, Pierre d'Auvignon doit le quart d'un chevalier ou d'un écuyer pour l'armée d'Agenais, et Raymond-Guillaume de Nazareth le huitième. Ils doivent, l'un et l'autre, le serment de fidélité et l'hommage. (*Archiv. hist. du départ. de la Gironde*, tom. I, p. 378).

Digitized by Google

Asquets et Tauzième. — Ces deux petites localités sont de la commune de Nérac.

Raymond-Bernard de Filartigue, damoiseau, fils de feu Othon de Filartigue, chevalier, donne à l'évêque d'Agen toutes les parts de dîme que son père percevait dans les paroisses d'Asquets, de Lausseignan et de Tauzième (*Cartulaire d'Agen*, Bulle cotée par lettre V.).

Bernard d'Andiran, chevalier, donne à l'évêque d'Agen la dîme de la paroisse Notre-Dame d'Andiran, la dîme de Saint-Jean d'Asquetz, la dîme de la paroisse Saint-Pierre de Tauzième et la dîme de Saint-Caprais (*Idem*, lettres B. M.). Le château et l'église d'Andiran, à peu près à égale distance de Nérac et de Mézin, étaient situés sur les hauteurs qui séparent la vallée de l'Osse et de la Gélise, vis-à-vis le château de Lisse, qui est sur la rive gauche de la Gélise.

Messire Pons d'Andiran, chevalier, fils de Messire B. d'Andiran, chevalier, donne à l'évêque d'Agen toutes les dîmes qu'il possède dans les paroisses d'Andiran, de Lausseignan et de Saint-Caprais-sur-Osse en vertu de la donation que ledit son père lui en a fait (*Idem*, lettres B. T.).

Bernard de Filartigue, damoiseau, fils de feu messire Othon de Filartigue, chevalier, cède à l'évêque d'Agen, la sixième partie de toute la dîme des paroisses de Lausseignan et de Saint-Jean d'Asquetz (*Bernardus de Filartiga, domicellus, filius domini Othonis de Filartiga, militis, defuncti, cestit.... sextam partem totius decime parrochie ecclesie sancti Johannis d'Asques*) (*Idem*, lettres B. V.).

Raymond d'Andiran, damoiseau, et Pons d'Andiran, clerc, frères, donnent à l'Évêque d'Agen la moitié de toute la dîme de la paroisse Saint-Severin de Lisse, le quart de toute la dîme de Saint-Pierre de Tauzième, la sixième partie de toute la dîme de la paroisse Saint-Jean d'Asquets, la douzième partie de toute la dîme de Saint Jean de Lausseignan et la partie qu'ils perçoivent de la dîme de Saint-Gervais de Lisse.

De son côté, et par la même charte, dame Sibile d'Autièges, épouse de messire Olivier de Lisse, chevalier, en présence et du consentement dudit chevalier, donne également la moitié de la dîme de Saint-Severin de Lisse, le quart de celle de Saint-Pierre de Tauzième, le sixième de la dîme de Saint-Jean d'Asquetz, le douzième de celle de Saint-Jean de Lausseignan et ce qu'elle posséde de la dîme de Saint-Caprais de Lisse (*Idem*, lettres B. Y.).

Digitized by Google

Puy-Fort-Aiguille. — L'église Saint-Jean-Baptiste de Puy-Fort-Aiguille, située sur la rive droite de la Baïse et à peu de distance de cette rivière, est, comme son nom l'indique, construite sur un point culminant. Elle est séparée par la largeur de la petite vallée de la Baïse, de l'église Saint-Jean-Baptiste d'Asquets, assise également sur un point élevé.

A l'article Nérac, nous verrons qu'Amanieu, sire d'Albret, dit, en 1286, posséder *factum* de Puy-Fort-Aiguille.

Nazareth. — L'église et la paroisse de Nazareth font partie de la commune de Nérac. Le château de Nazareth existe encore. Il est placé à une centaine de mètres de la Baïse. Ce château, que je visitai le 9 juin 1874 avec une douzaine de membres du Congrès archéologique de France, paraît être du dixième ou du onzième siècle. Il se composait primitivement d'une grande tour carrée, sur trois côtés de laquelle on ne voit aucune trace d'ouverture. Sur la façade du couchant, il existe, au rez-de-chaussée et au premier étage, deux grands trous, qui ont peut-être été des ouvertures régulières, mais sur lesquelles il ne reste aucune pierre indiquant un jambage. Le mur est plein sur les quatre façades au second étage. Plus tard, un corps de bâtiment, beaucoup plus petit que la tour primitive, a été accolé à cette dernière. Il a quelques petites ouvertures extérieures, et pas d'ouverture le faisant communiquer au château primitif.

Le château est placé à moins de trois mille mètres de la ville de Nérac.

En 1286, Armanieu d'Albret reconnait tenir du roi d'Angleterre, seigneur d'Agenais, le château de Nazareth et ses dépendances (*castrum de Nazaretho cum pertinentiis suis*) (*Arch. hist. du dép. de la Gironde*, tom. I, p. 361).

Le même jour, 16 novembre 1286, Guillaume-Raymond de Pins, damoiseau, seigneur de Moncrabeau, etc., reconnait tenir du même roi, Edouard Ier, la moitié, par indivis, du château de Buzet, et *tout le château de Nazareth (medietatem pro indiviso castri de Buzeto et tolum castrum de Nazaretho, Chalcia et Burgal cum juridictione, honore, districtu et pertinentiis eorumdem*) (*Idem*, p. 370).

Les prétentions du sire d'Albret et de Guillaume-Raymond de Pins sont difficiles à concilier, et encore ces deux personnages ne sont-ils pas les seuls prétendants à la coseigneurie de Nazareth.

Digitized by Google

Le *Cartulaire d'Agen* nous apprend, en effet, qu'en l'année 1239, messire Pierre de Nazareth donne à l'évêque d'Agen le quart de la dîme qu'il possède, par indivis, dans la paroisse Saint-Pierre de Sprelobaam ou Spreloboam, près Nérac (*dominus Petrus de Nazareto, miles, dominus de Nazareto in sua parte, gratis quitavit domino episcopo Agennensi, quartam partem pro indiviso quam ipse miles habebat in decima totius parrochiæ sainti Petri de Sprelobaam* ou *de Spreloboam prope Neracum*) (*Cartulaire d'Agen*, lettres E. F.)

Je dois faire remarquer cependant que ce Pierre de Nazareth vivait en 1239, tandis que d'Albret et de Pins, cités plus haut, faisaient leurs reconnaissances féodales en 1286, c'est-à-dire 47 ans plus tard.

Un membre de cette maison de Nazareth existe en 1286, possède des fiefs qu'il reconnaît tenir du seigneur d'Agenais, mais ne donne pas de reconnaissance pour Nazareth. Guillaume-Raymond de Nazareth reconnaît pour le huitième du château d'Espiens, et pour ce qu'il possède dans la paroisse Saint-Germain de Beaulieu (Voir aux articles *Espiens* et *Bédeyssan*).

Nérac. — Une promenade ravissante, de 3,000 pas ou 2,000 mètres, tracée dans la garenne de Nérac, sur la rive droite de la Baïse, dont elle suit les sinuosités, promenade large, bien tenue, bordée de chênes séculaires et de fontaines jaillissantes, vous conduit sous des ombres épaisses, des abords du château, du village et du moulin de Nazareth, jusques au bout du nouveau pont en pierre par lequel on entre dans la ville de Nérac. Ce pont, d'une seule arche, construit en face de l'ancien château des sires d'Albret et du roi Henri IV, fut élevé sur les plans et sous la direction de Jacques-Samuel de Bourrousse de Laffore, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées du département de Lot-et-Garonne de 1818 à 1828, ingénieur en chef du même département de 1828 à 1839.

Un vieux pont en pierre, ayant deux arches en ogive, et encore existant, fut, jusque sous le gouvernement de la Restauration, la seule voie de communication entre la ville de Nérac, située sur la rive gauche de la Baïse, et le Petit-Nérac, bâti sur la rive opposée.

L'abbaye Saint-Pierre de Condom, restaurée le 29 juillet 1012 ou 1013 (et non 1011), par Hugues de Gascogne, évêque d'Agen (fils de Gombaud, évêque et duc de Gascogne), choisit pour protecteur, vers

Digitized by Google

le commencement du XIIe siècle, les sires d'Albret, qui possédaient dans le Bazadais le château de Cazenave ou Cazeneuve, et le château de Casteljaloux.[1] Les sires d'Albret s'établirent à Nérac, y agrandirent ou fondèrent le château, qui devint leur résidence habituelle. L'abbé de Condom, au nom de son monastère, était seigneur dominant du château de Nérac, que la maison d'Albret reconnaissait tenir du dit monastère.

Voici les preuves de cette double assertion :

Le 16 novembre 1286, Gaillard de Florensan, moine cellerier ou procureur ou syndic de l'abbé et du monastère de Condom, reconnait, en cette qualité de procureur ou de syndic, que l'abbé de Condom, au nom dudit monastère, tient en fief noble, de l'illustre roi d'Angleterre, toutes les choses temporelles qu'il a dans la ville de Condom, dans la ville de Nérac, dans le château de La Ressingle et leurs dépendances, le château de Francescas, sa juridiction, son territoire et leurs dépendances (*Item, Gailhardus de Florensano, monachus, cellerarius et procurator seu syndicus abbatis et conventus monasterii Condomiensis, nomine procuratorio seu syndicatus prædictorum recognovit quod abbas prædictus nomine monasterii prædicti tenet in nobile feudum, ab illustrissimo rege Angliæ, omnia temporalia quæ habet in villa Condomii et in villa Neyraco et in castro de Retrosingula et eorum pertinentiis. Item castrum de Francescas. juridictionem et terram, cum suis pertinentiis.*)

L'abbé reconnait, en outre, les choses temporelles qu'il a dans les lieux de Ertz (peut-être Eüs) et de Caplisse, et devoir prêter le serment de fidélité au même roi, seigneur d'Agenais (*et pro prædictis omnibus tenetur idem abbas, nomine monasterii prædicti facere et præstare juramentum fidelitatis ipsi domino Regi.*) (*Arch. hist. du départ. de la Gironde.* tom. I, p. 362 et 363).

Le même jour 16 novembre 1286, Amanieu d'Albret, damoiseau, reconnait tenir du même roi d'Angleterre et duc de Guienne, la ville de Nérac, avec ses appartenances, à l'exception du château qu'il tient de l'abbé et du monastère de Condom (*Item, Amanevus de Lebreto,*

---

[1] J'ai prouvé que la charte de restauration est *au plus tôt* du 29 juillet 1012, ou *au plus tard*, dn 29 juillet 1013 (voir *Recueil des Travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, 2e série, tom. V, p. 104-105.*

Digitized by Google

domicellus, recognovit se tenere à dicto domino Rege et duce, villam de Neyraco cum pertinentiis suis, excæpto castro quod tenet ab abbate et monasterio de Condomio).

Il reconnaît, en outre, tenir le château d'Andiran (*castrum de Andirano*) et ses dépendances ; le château de Nazareth et ses dépendances ; le château de Bédeyssan, *factum* et la terre appelée de *Serezoza* ; *factum* de Puy-Fort-Aiguille (*factum de Podio-Fortis acus*), qui est dans les dépendances de Nérac, et tout ce qu'il possède dans les paroisses de Las Lugues d'Agenais (*totum quod tenet in parrochiis de Las Lugas in quantum prorogatur Agennesium.*)

Pour tous ces fiefs, Amanieu d'Albret se reconnait homme et chevalier du roi d'Angleterre, il lui doit un chevalier armé, lorsque l'ensemble de l'armée sort de l'Agenais, le serment de fidélité et l'hommage. Amanieu ajoute qu'il est jeune et nouveau vassal pour ces fiefs, et prêt à remplir tous les devoirs auxquels il est tenu, s'il apparait qu'il doive autre chose (*et protestatus fuit dictus Amanevus quod cum ipse sit juvenis et novus vassalus in predictis, si appareat ipsum pro prædictis ad plura teneri, ipse paratus est complere alia deveria si quæ appareant debita pro prædictis eidem.*) (*Idem*, p. 361.)

Il résulte de ces deux reconnaissances féodales qu'en 1286, la maison d'Albret tenait le château de Nérac de l'abbé de Condom, et celui-ci du seigneur d'Agenais, qui était en ce moment Edouard Ier, roi d'Angleterre et duc de Guienne.

D'autres questions relatives à cet Amanieu sont bien plus difficiles à résoudre. Des membres nombreux de la maison d'Albret ont porté le prénom d'Amanieu. Quel est celui d'entre eux qui a fait la reconnaissance féodale de 1286? Je réponds, Amanieu VII (généralement appelé Amanieu VI), frère puîné de Bernard Ezi, 1er du nom, sire d'Albret, mort au commencemeut de l'année 1281, et fils l'un et l'autre, d'Amanieu VI, sire d'Albret, qui avait successivement épousé Mathe de Bordeaux, fille de Pierre de Bordeaux, seigneur de Puyguilhem, et Vianne de Gontaut-Biron, de laquelle je parlerai plus loin. Je nomme le seigneur de Nérac de 1286, Amanieu VII, parce que je compte les sires d'Albret qui ont porté le prénom d'Amanieu, depuis Amanieu, sire d'Albret, son sixième aïeul, ainsi nommé et qualifié dans un titre de l'abbaye de Condom de l'année 1050 ; et non depuis Guillaume Amanieu, sire d'Albret, son cinquième aïeul,

Digitized by Google

croisé en 1096, entré dans Jérusalem le premier après Godefroy de Bouillon, son parent.

Bernard Ezi, sire d'Albret, mort en 1281, avait laissé de son mariage avec Jeanne de Lusignan, fille de Hugues de Luzignan, comte de La Marche, deux filles seulement :

1° Mathe d'Albret, qui succède à son père, sous le bail d'Amanieu, son oncle, et meurt sans postérité ;

2° Isabelle d'Albret, morte en 1298, héritière de sa sœur, et mariée à Bernard VI, comte d'Armagnac, fils du comte Géraud V.

Après la mort de Mathe et d'Isabelle, ses deux nièces, Amanieu VII, frère de Bernard Ezi, se met en possession des châteaux de Casteljaloux et de Nérac, comme du reste de l'Albret. Il y ajoute la sucession de Jeanne de Lusignan, sa belle-sœur, qui l'institue son héritier (Samazeuilh, *Biographie de l'arrondissement de Nérac, p. 8*).

J'avoue ne pas comprendre comment Amanieu VII d'Albret reconnaît en 1286 tenir du seigneur d'Agenais la ville de Nérac, et de l'abbé de Condom, le château de Nérac, et comment d'après M. Samazeuilh, ce même Amanieu VII a pris possession du même château de Nérac en 1298 seulement.

Quoiqu'il en soit, Amanieu VII, sire d'Albret, achète en 1306 la seigneurie ou le château de Nérac, à Raymond de Galard, dernier abbé de Condom, et qui devient le premier évêque de la même ville en 1317.

« Le roi d'Angleterre, qui avait en paréage la seigneurie de Condom, querella cette concession et donna l'ordre à son sénéchal d'Agenais de se saisir de la ville de Nérac. Amanieu résista, soutenu, dans cette lutte disproportionnée, par le vicomte d'Orthe et de Marennes, ainsi que par Fortaner de Batz, ses parents. Jean de Ferrieres, sénéchal d'Agenais, suivi d'Odon de Ladoux, d'Arnaud de Castelnau et de Guillaume-Arnaud de Gélas, mit tout à feu et à sang dans les domaines du sire d'Albret, où il conduisit un corps de 4,000 hommes. Mais Philippe le Bel, intervenant dans cette querelle, comme suzerain des deux parties, condamna Edouard Ier, roi d'Angleterre, à payer au sire d'Albret une indemnité de 20,000 livres tourn. Quant aux seigneurs gascons qui avaient concouru à cette pillerie et qu'Amanieu VII avait dénoncés au roi de France, ils furent presque tous

Digitized by Google

bannis du royaume. » (SAMAZEUILH, *Biographie de l'arrondissement de Nérac, p. 8.*)

Amanieu VII, sire d'Albret, fait son testament le 11 juillet 1324, et laisse dix enfants de son mariage avec Rose du Bourg, dame de Verteuil et de Vayres-sur-Dordogne, veuve d'Ayquem Guilhem, seigneur de Lesparre, et fille de Gérard du Bourg, seigneur de Verteuil, et de Thomase de Gombaud, dame de Vayres.

L'histoire de la ville de Nérac est désormais liée à l'histoire de la maison d'Albret.

Isaac de Pérez, dans sa *Chronique*, dit que le comte de Panjas (François-Jean-Charles de Pardaillan), mestre de camp du régiment de Guienne, arriva le 18 mai 1598 à Nérac pour *y résider, et pour ce faire, loua la maison de Birac.*

Pourquoi cette maison ou cette tour est-elle nommée de Birac ?

M. Ph. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut, a mis de très nombreuses et très savantes notes à cette Chronique pour la rendre plus instructive et faire mieux connaître les faits et les personnages après trois siècles. Il écrit à propos de la maison louée par M. de Panjas :

« M. Samazeuilh ne sait pas d'où vient ce nom de Birac donné à la belle et grande maison existant encore aujourd'hui dans la rue de Condom. On trouve cependant au *Livre terrier de l'arpentement de 1611 :* « Le sieur de Birac tient une belle maison en forme de tour « appelée au Cazaou du Bosq, plus la métairie du Brana, en tout « quatre cents dix-huict cartelades et demye. » Sans doute est-ce un membre de cette famille qui fit construire la maison sur un plan qui ne remonte pas au delà de la fin du XVIe siècle. »

Je puis fournir sur cette maison de Birac, située à Nérac, près la porte de Condom, et sur les seigneurs qui l'ont possédée avant l'année 1598, des détails précis, puisés à des sources authentiques.

Noble Bernard de Lard, seigneur de Birac, passe l'an 1407 un contrat d'achat, reçoit en 1426 une donation qui lui est faite par Charles II, sire d'Albret, et achète, le 7 *mars 1440, une maison et jardin dans la ville de Nérac, près la porte de Condom.* Les Frères Mineurs de Nérac consentent, le 1er janvier 1437, une reconnaissance en faveur du même noble Bernard de Lard, seigneur de Birac. Ces

Digitized by Google

quatre actes publics sont mentionnés avec ces indications, dans l'*Inventaire des titres du château d'Aubiac*, fait le 12 décembre 1601, par Me Caillavet, notaire de Gazaupouy au marquisat de Fimarcon, à la requête de noble Henrie Renée de Lard, dame de Birac et d'Aubiac, autorisée à cet effet par son époux, noble Agésilas de Narbonne Lara.

Noble Louis Ier de Lard, seigneur de Birac, achète à Robert de Lagre, de Nérac, certains biens, par contrat de 1422, rapporté dans le *même Inventaire*.

Noble Louis II de Lard, seigneur de Birac, sénéchal de Castres, fils du précédent, reçoit, le 25 novembre 1496, d'Alain, dit le Grand, sire d'Albret, comte de Dreux, Gaure, Penthièvre, Périgord et Castres, vicomte de Limoges et de Tartas, captal de Buch, seigneur d'Avennes, capitaine d'une compagnie de cent lances fournies des ordonnances du roi, une somme de 300 livres de deniers menus en fiefs et rentes sur les lieux de Durance, Samazan et Montpouillan, pour les considérations spécifiées audit contrat retenu par Venatoris, notaire. (*Inventaire cité.*)

Le même Louis II avait épousé, le 11 mars 1482, Charlotte ou Marie de Noailhan, fille de noble et puissant homme Oddon ou Oddet de Noailhan, seigneur de Buzet et de Jeanne d'Albret.[1] Devenu veuf, ledit seigneur de Birac, sénéchal de Castres, se marie, avant 1496, avec Catherine de Lustrac, veuve elle-même de noble Bertrand de Galard, seigneur d'Aubiac et de Plaichac et baron de Beaulens. Chacun des deux époux avait des enfants de son premier mariage, d'où vint l'idée d'une nouvelle union.

En conséquence, avant l'année 1513, Gabriel de Lard, écuyer, seigneur de Birac, Durance, Samazan et Montpouillan, fils aîné du sénéchal de Castres et de Charlotte ou Marie de Noailhan, épouse Anne de Galard, fille aînée du seigneur d'Aubiac, Plaichac et Beaulens, et de Catherine de Lustrac, alors remariée avec ledit sénéchal.

---

[1] *Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, dossier de la maison de Noailhan, Preuves pour Saint-Cyr.* — D'après le *Trésor Généalogique* de dom de Vieilleville, cet Oddet de Noailhan était marié avec Marie de La Fitte d'Arcamont, fille de Jean de La Fitte, seigneur d'Arcamont, près Lectoure, et d'Isabelle de Castelbajac. Peut-être cet Oddet de Noailhan a-t-il épousé successivement les dites Jeanne d'Albret et Marie de La Fitte d'Arcamont.

Digitized by Google

Antoine, né de ce mariage, joignit le nom de sa mère à celui de son père, et fut appelé Antoine de Lard et de Galard, seigneur de Birac et d'Aubiac, baron de Beaulens, etc. Il épouse, le 14 juin 1534, Renée de Coustin de Bourzolle, et fait un acte important pour la question qui nous occupe.

Le *Procès-Verbal de Vérification d'hommages au roi de Navarre*, constate en effet que, le 8 octobre 1538, noble homme Antoine de Lard, écuyer, seigneur de Birac, d'Aubiac et de Beaulens, possède des biens en Albret, où il est seigneur foncier des rentes appelées de St-Etienne de Cabugières en Durance, et de Baillard Cap Aribet en Lausseignan, qu'il fait hommage au roi de Navarre, et qu'il *fournit son dénombrement, ainsi que d'une maison située dans la ville de Nérac, appelée au Pont de Lart.*[1]

Les de Lard, seigneurs de Birac, faisaient naturellement leur résidence habituelle à Nérac, siége de la cour des rois de Navarre. Ils habitaient leur maison appelée de Birac, située rue et près la porte de Condom. Aussi voyons-nous, le 2 août 1559, Gabrielle de Lard et de Galard, baronne de Beaulens, et Charles de Bazon, seigneur de Castelvieil, épouser dans le château de Nérac, en présence d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, roi et reine de Navarre; Magdelaine de Lard et de Galard, appelée Mademoiselle d'Aubiac, sœur de Gabrielle, être dame d'honneur de la reine Marguerite de Valois; Jean de Lard et de Galard, appelé M. d'Aubiac, frère de Gabrielle et de Magdeleine, devenir l'amant préféré de la même Marguerite de Valois, reine de Navarre. Leur frère aîné, messire Joseph de Lard et de Galard, chevalier, seigneur de Birac, d'Aubiac, etc., chevalier de l'ordre du roi, épouse, le 25 février 1572, Marie de Noailles, veuve de Jean de Ferrières, seigneur de Sauvebœuf, et fille d'Antoine de Noailles, chevalier, seigneur de Noailles et de Noaillac, baron de Chambres, Montclar, Carbonnières, etc., amiral en 1547, ambassadeur de France en Angleterre en 1554, gouverneur de Bordeaux, mort le 11 mars 1562, et de Jeanne de Gontaut-Cabrères.

Henri de Noailles, premier comte d'Ayen (fils aîné dudit Antoine),

---

[1] *Procès-Verbal de Vérification d'hommages au roi de Navarre*, sous la date du 8 octobre 1538, folio 15 des *Archives du château de Nérac*, sous la cotte 43, 2e liasse.

Digitized by Google

écrivant à son beau-frère. M. de Birac, nomme Marie de Noailles, tantôt ma sœur d'Aubiac, tantôt ma sœur de Birac. Et l'on voit Joseph de Lard, seigneur de Birac, signer « Birac, » la lettre datée de Birac le 29 septembre 1585, lettre dans laquelle il donne à son beau-frère, le comte d'Ayen, des détails précis sur l'émeute sanglante ou combat livré le mercredi 25 septembre 1585, par les habitants d'Agen, contre Marguerite de Valois, reine de Navarre, comtesse d'Agenais, et sur la fuite de cette reine, escortée de quarante ou cinquante cavaliers, au nombre desquels était Aubiac, frère puîné dudit seigneur de Birac.

Ainsi, la maison de Birac, louée le 18 mai 1598 à Nérac, par le comte de Panjas, était située près la porte de Condom et appartenait à Joseph de Lard, seigneur de Birac et d'Aubiac, ou à sa fille unique Henrie Renée de Lard et de Galard, dame de Birac et d'Aubiac, mariée en présence de son père le 5 juin 1596, avec Agésilas de Narbonne Lara, fils puîné de Bernard de Narbonne Lara, 9e baron de Talayran, seigneur de Fimarcon, etc., et de Françoise de Bruyère Chalabre.

Le château de Nérac, construit sur la rive gauche de la Baïse, était formé de quatre corps de bâtiments, circonscrivant une cour carrée.

Trois côtés de ce château de Nérac sont détruits, seul le côté nord existe encore.

Il avait de belles charpentes. « Henri IV, alors qu'il n'était que « simple gouverneur de la Guyenne, faisait choisir les plus beaux « chênes de la forêt de Francescas, pour composer les fermes de « comble élancées de son château de Nérac..... Je n'hésite pas à « attribuer aux traditions importées par les Anglais le goût des ar- « chitectes du pays pour les belle charpentes. La composition et l'assemblage de ces œuvres, révéle l'habiletè des praticiens habitués à la construction des navires (*Etudes sur l'Architecture religieuse en l'Agenais du dixième au seizième siècle, par Georges Tholin, cité, page 260*).

Au premier étage, une galerie extérieure règne tout le long de la façade du midi. La toiture de cette galerie ou colonnade est soutenue par des colonnes en pierre, taillées en spirales. Les membres du Congrès Archéologique ont exprimé de légitimes regrets que l'administration municipale de Nérac ait depuis longtemps et aussi complètement abandonné et vendu à des particuliers le château habité

Digitized by Google

pendant des siècles par le connétable Charles d'Albret, par Alain le Grand, sire d'Albret, par les rois et reines de Navarre, par la Cour brillante de la reine Jeanne d'Albret, et par Henri IV.

Les populations de l'Agenais et de l'Albret ont cependant conservé le plus sympathique souvenir du premier Bourbon monté sur le trône de France ; le comte de Dijon, interprète intelligent et généreux de ce sentiment, a doté la ville de Nérac d'une magnifique statue en bronze, dont il avait donné les dessins, et pour laquelle il a dépensé près de deux cent mille francs, statue admirablement réussie, que l'on regarde longtemps avec plaisir, parce qu'elle reproduit très bien la physionomie fine, ouverte et spirituelle, le regard bienveillant et affectueux d'Henri IV.

JULES DE BOURROUSSE DE LAFFORE

(A continuer)

Digitized by Google

BENVENUTO CELLINI.

Il y avait à Florence, vers l'année 1482, un jeune homme très studieux, qui sortait peu de chez lui et qui aidait son père à des travaux d'architecture. On le nommait Giovanni Cellini : il dessinait bien et jouait habituellement de la viole et de la flûte. Il vit une jeune fille qui demeurait tout à côté de sa maison; il l'aima, la demanda en mariage, et, comme les deux pères se connaissaient depuis longtemps, il n'eut pas de peine à l'obtenir. Toutefois, avant d'en venir à la conclusion dernière et à la signature du contrat, il s'éleva entre ces bonnes gens une discussion assez vive : « Je veux telle dot, disait le père du jeune homme; mon fils est le garçon le plus méritant qui soit à Florence et en Italie; si j'avais songé à le marier plus tôt, j'aurais trouvé de riches partis. — Tu as mille fois raison, disait l'autre, mais j'ai cinq filles sur les bras, autant de fils; tout compte fait, je ne peux pas aller plus loin que je ne t'ai dit. » Pendant ce dialogue, Giovanni, caché, écoutait; il entre à l'improviste : « Mon père, s'écrie-t-il, c'est cette jeune fille que je désire et que j'aime; ce ne sont pas leurs écus : malheur à ceux qui veulent se refaire avec la dot de leur femme! Comment! vous vantez mon savoir, et vous croyez que je ne saurai pas entretenir ma femme, lui donner tout ce qu'il lui faudra, faute de quelque argent que vous leur demandez? Eh bien! je vous le déclare, la femme est à moi; la dot, je veux qu'elle soit à vous. » Le père de Giovanni trouva son fils bien imprévoyant, mais il le laissa faire; le mariage s'accomplit et de la dot on ne parla plus, ni pour le père ni pour le fils.

« Durant dix-huit années, ajoute Benvenuto, ils goûtèrent leur jeunesse et leur saint amour... mais avec grand désir d'avoir des enfants. »

Ah! que cela est bien dit : ils goûtèrent leur jeunesse! Ils la goûtèrent parce que les enfants ne vinrent pas trop vite. Il est certain

Digitized by Google

qu'en arrivant au monde, l'enfant apporte à ceux qui l'ont fait naître des soucis bien sérieux : il mêle à leur jeunesse, à leur force, à leur santé, à leur plénitude d'existence, son bas âge, sa vie fragile, ses mille besoins, parfois impossibles à deviner; il leur enlève le repos des nuits, la liberté des jours, des mouvements, du travail; il pèse lourd, ce cher petit fardeau, sur les quatre bras qui le soutiennent. Un de mes amis disait : Quand les mariés sont jeunes et que l'amour les a unis, Dieu devrait leur laisser cinq ans de répit, au moins cinq ans à être seuls.... tous deux ! Mais dire cela, c'est parler peut-être comme Garo, le paysan de Lafontaine, qui critiquait le plan divin. Dieu fait bien ce qu'il fait; il suspend le gland au chêne, il laisse ramper la citrouille sur le sol, il appelle l'enfant à la vie avant la fin de l'année nuptiale; cela doit être pour le mieux, puisque cela est. Je ne veux pas en savoir plus : j'ajouterai seulement que Giovanni Cellini et sa femme durent s'ennuyer, s'inquiéter même d'être si longtemps seuls tous deux. Désirer des enfants et les attendre dix-huit ans, c'est une épreuve. Enfin, au bout de ce temps, une fille naquit, puis un garçon; celui-ci on le porta au père, bien lavé, bien enveloppé, comme un bijou, et comme une surprise. Giovanni, en le découvrant, leva ses regards au ciel, et ne voulut jamais l'appeler d'un autre nom que *Bienvenu* (*Benvenuto*).

« Tel est le nom, ajoute l'auteur, que l'on me donna au saint baptême, et sous ce nom je m'en vais vivant, avec la grâce de Dieu. » (*E cosi me vo vivendo colla grazia di Dio.*) Oui, il s'en va vivant, et tout le long de la route, il note ses souvenirs, ses impressions; puis, dans un âge assez avancé, il les réunit en un livre, qui fait l'objet de notre étude : livre varié, plein d'aventures, et nécessaire à quiconque veut connaître ce que devenait, dans ce milieu italien du XVIe siècle, une âme ardente, ouverte à tout, servie ou égarée par un corps vigoureux et aussi fougueux qu'elle-même.

Benvenuto est une personnalité curieuse, un phénomène psychologique. C'est de plus un écrivain bien doué, un peu irrégulier dans ses constructions, mais franc d'allure, naturel, exprimant les choses telles qu'il les sent : or, il les sent d'une façon très vive, avec tout leur mouvement, toute leur couleur.

Les premiers épisodes de sa vie sont charmants; rien de plus simple, et pourtant, cela fait rêver, sans que l'auteur pose le moins du monde pour la rêverie. Ce ne sont pas des promenades au clair de lune, des mélancolies prématurées, des pressentiments mysté-

Digitized by Google

rieux; pour bien des gens ce ne seront jamais que de très vulgaires aventures. Lisez-les pourtant et jugez.

Venu au monde le 1er novembre de l'année 1500, Benvenuto avait trois ans à peine, lorsqu'on changea, dans la maison de son père, le tuyau d'un évier. De ce tuyau sortit un gros scorpion que les ouvriers ne virent pas, et qui s'alla cacher sous un banc. L'enfant l'aperçut (les petits malheureux sont si clairvoyants pour ces choses-là); il courut à lui, fouilla sous le banc, et saisit le dangereux insecte. Celui-ci était si énorme qu'il ne tenait pas tout entier dans la petite main; d'un côté on voyait sortir la queue, de l'autre les deux pinces s'avançaient. Joyeux de sa trouvaille, Benvenuto va la montrer à son grand'père qui avait alors plus de cent ans : « Vois, bon papa, lui disait-il, ma belle petite écrevisse... (*Vedi nonno mio, il mio bel grouchiolino*). » Le vieillard, comprenant que c'était un scorpion, faillit tomber mort de frayeur; il craignait pour son petit-fils, et lui disait en le caressant : « Donne-moi cela, petit, donne-le moi; » mais Benvenuto pleurait, serrait son scorpion et ne voulait le donner à personne. Heureusement son père était dans la maison. Il accourt aux cris, voit ce qui se passe, et demeure stupéfait. Comment empêcher l'animal de piquer l'enfant, de le tuer peut-être ? Le moindre mouvement pouvait tout perdre. En regardant autour de lui, Giovanni aperçoit une paire de ciseaux; il la prend, s'approche de son fils, le caresse et, tout doucement, coupe la queue et les pinces du scorpion : l'animal une fois désarmé, le père vit dans cet incident un bon augure.

Et nous y verrons, nous, une image saisissante des dangereux désirs du cœur humain. Folles amours, ambitions, espérances irréfléchies, liaisons compromettantes, séductions perfides, chacun de nous, un jour ou l'autre, saisit ou caresse son scorpion, et quand on veut le lui faire lâcher, il le serre plus vivement, il se bat pour le défendre. Heureux si un ami éclairé, insinuant, sans avoir l'air de vous contredire et de vouloir vous enlever ce qui vous charme, coupe la queue et les pinces du scorpion, corrige à notre insu nos imprudences et nous sauve d'une cruelle piqûre !

Deux ans après l'incident que je viens de citer, le père de Benvenuto était seul dans une petite chambre où l'on venait de faire la lessive. — C'est un détail vulgaire encore, mais vous allez voir que dans cette maison si simple, si bourgeoise, dans ce séjour de petites gens, l'imagination gardait tous ses droits. — On avait donc fait la

Digitized by Google

lessive, et il restait dans la chambrette un bon feu de petits bois de chêne. Giovanni, devant ce brasier, tenant une viole sur le bras, faisait de la musique et chantait. Soudain, il aperçoit un petit animal semblable à un lézard, qui s'ébattait au sein des flammes. Il appelle à lui Benvenuto et sa sœur, leur montre ce prodige et donne à Benvenuto un grand soufflet. L'enfant fondit en larmes. « Calme-toi, dit le père ; je ne t'ai pas souffleté pour te punir, mais pour que tu n'oublies pas ce que tu viens de voir. C'est une salamandre, et du plus loin qu'on se souvienne, personne n'en a jamais vu. » — En achevant ces mots, il l'embrasse, et afin de le consoler, lui donne quelques quattrini.

Il croyait donc aux salamandres, le brave homme ; il avait entendu conter que ce petit reptile peut vivre dans le feu et s'y réjouir, et il était heureux, seul entre les mortels, d'avoir été honoré d'une telle vue. Pour nous, soyons-en sûrs, nous n'en verrons jamais : la salamandre véritable aime mieux l'eau que le feu, et, dans les flammes, il lui arrive, comme à nous, de souffrir cruellement, de se tordre et de périr. Adieu les fabuleuses merveilles ! Ne cherchons auprès du foyer que la chaleur et la rêverie. L'œil du corps, fixé sur le feu, n'y découvre plus de prodiges ; mais l'œil intérieur s'ouvre alors et contemple un monde d'images, de souvenirs ou d'espérances. Que de choses on voit, assis dans une chambre, seul, à l'abri du froid, tandis que la main tisonne et fait jaillir les étincelles ! Et quel essor donnent encore à nos rêves le livre tour à tour ouvert et fermé ; l'instrument vingt fois abandonné et repris ; le crayon courant sur le papier, puis déposé sur les genoux. Une vision tient à si peu de chose ! Si le père de Benvenuto n'avait pas joué de la viole et chanté, si ce doux bruit n'avait pas ébranlé certaines fibres de son cerveau, il n'aurait peut-être jamais vu de salamandre en son foyer.

Mais il aimait fort la musique, ce bon Giovanni. Architecte, ingénieur, constructeur de machines, ciseleur en ivoire, luthier, de tous ses talents si divers, c'était encore la musique qu'il préférait, et il aurait voulu que son fils n'en eût point d'autre. De bonne heure il lui apprenait à jouer du cornet ou de la flûte, et, quand venaient les jours de fête, il se rendait avec lui au palais public. Là, un des serviteurs de la seigneurie enlevait sur ses épaules le petit Benvenuto, et l'enfant, ainsi soulevé, faisait le dessus dans les concerts. Ce n'était pas là pourtant sa vocation ; il se sentait plutôt entraîné vers le dessin et l'orfévrerie artistique : malgré son père, il se mit en apprentissage

Digitized by Google

chez un orfèvre et accomplit de rapides progrès. Là était son goût, son bonheur; il lui en coûtait de faire autre chose; et, toutefois, pour plaire au vieillard, il reprenait parfois, ou sa flûte ou son cornet. Le père alors pleurait de joie, et par affection, par délicatesse filiale, Benvenuto lui laissait croire qu'il avait plaisir à en jouer.

Ici s'arrête ce premier chapitre des Mémoires, où règne une grâce naïve et calme, un doux parfum de tendresse domestique. Bientôt les orages vont gronder; Benvenuto sera de bonne heure l'*homme terrible* que nous peint Vasari, l'*homme de feu*, comme il s'appelle lui-même.

Un dimanche de l'an 1515, près d'une porte de Florence, il aperçoit son frère, âgé de treize ans, qui se bat à l'épée avec un garçon de vingt ans et qui l'a déjà fort blessé. Des parents du vaincu, présents à cette lutte, ramassent des pierres et les jettent au vainqueur; le frère de Benvenuto, atteint à la tête, tombe et s'évanouit. Benvenuto prend l'épée de son frère, se met devant lui, le défend contre tous et donne le temps à quelques soldats de venir disperser ses adversaires. L'enfant évanoui est rapporté à la maison, et tous les bretteurs de Florence admirent une valeur si précoce chez l'un et l'autre. Les magistrats, il est vrai, admirèrent moins et condamnèrent les deux frères Cellini à six mois d'exil. Alors, raconte Benvenuto, avec un mélange de tendresse, de résolution et de gaieté, je dis à mon frère : « Viens avec moi, — et nous quittâmes ainsi notre pauvre père; au lieu d'argent (car il n'en avait point), il nous donna sa bénédiction. »

Cette première fois, Benvenuto s'en va à Sienne, où il travaille. Rappelé à Florence avant l'expiration des six mois, il ne tarde pas à quitter encore sa patrie pour aller se perfectionner chez les orfèvres bolonais. Partout il est le même : il apprend son état et il tire l'épée, il s'amuse, il gagne et il s'instruit. S'il parcourt le Campo-Santo ou cimetière de Pise, et qu'il y découvre de curieuses antiquités, il s'empresse d'en faire le dessin et compte s'en inspirer dans ses propres ouvrages. Ayant appris que Michel-Ange a laissé d'admirables cartons au palais public de Florence, il court les étudier et adore ce grand homme comme le Dieu de l'art contemporain. Un nommé Torrigiani, sculpteur éminent, mais colère et jaloux, lui raconte, un jour, que pour se venger d'une plaisanterie de Michel-Ange, il lui a donné un coup de poing terrible, et qu'il a senti, sous ce coup, le cartilage du nez craquer comme une gaufre : en entendant

Digitized by Google

ce brutal récit, Benvenuto bout d'indignation; et que Terrigiani ne vienne pas ensuite lui proposer un voyage en Angleterre! « Qui moi! dit-il, accompagner un homme qui a osé frapper Michel-Ange! C'est trop encore de le voir; » — et il le fuit. Quant aux injures adressées à lui-même, il les punit avec usure et sans connaître, comme il dit, « ce que c'est que la peur. » Les colères sont effrayantes; il n'y met ni mesure ni frein, persuadé qu'en de telles circonstances, la destinée, ou selon son langage, les étoiles nous forcent et nous entraînent en dépit de nous. La passion, chez lui, est si indomptable que, pour ne pas se vaincre, et cependant s'excuser, il professe le fatalisme.

Un orfèvre jaloux lui ayant cherché querelle et l'ayant fait ensuite condamner à une amende, il rentre dans sa boutique, saisit un poignard, fond sur son adversaire, qu'il trouve à table avec sa famille, crie : « Traîtres, c'est aujourd'hui que je vous tue tous. » En même temps il frappe celui qui avait provoqué la dispute, et lui perce tous ses habits jusqu'à la chemise, sans pouvoir néanmoins le blesser. Le reste de la maison s'arme de pelles, de marteaux, de bâtons, d'enclumes. Comme un taureau furieux, Benvenuto en jette quatre ou cinq à terre, tombe avec eux, se roule de l'un à l'autre, dardant son poignard à droite et à gauche. Ceux qui ne sont pas tombés veulent l'assommer lui-même; « mais le bon Dieu s'en mêlant, dit Benvenuto, personne n'eut le moindre mal. J'y perdis mon bonnet, rien de plus. » Tous ces gens-là étaient si exaspérés, il leur fallait tellement décharger leur colère, que ceux qui saisirent le bonnet, le percèrent de coups, ne pouvant se venger sur le possessur. Après cette bizarre échauffourée, Cellini court vers une église, et rencontrant un moine de grande réputation : « Sauvez-moi, frère, lui dit-il, sauvez-moi pour l'amour de Dieu; j'ai fait un grand crime. » — « Rassurez-vous, dit le moine (qui nous rappelle le frère Laurent de *Rome*), rassurez-vous; dans ma cellule personne ne viendra vous prendre. »

Une heure après, les magistrats s'assemblent et proscrivent Benvenuto. Vainement son père se jette à leurs genoux et implore leur miséricorde : « Lève-toi, lui dit rudement l'un d'entre eux, et sors d'ici; nous l'enverrons à la campagne, ton Benvenuto, sous bonne escorte. » Le malheureux vieillard vient retrouver son fils dans la cellule du moine, le baise au front, invoque sur lui l'assistance de Dieu et l'aide de ses propres mains à s'armer d'une cotte de mailles et d'une épée. « Avec cela, dit-il, tu vivras ou mourras. » Pour plus de sûreté, par-dessus ces armes, le moine lui fait endosser un

Digitized by Google

froc et lui donne un frère convers qui l'accompagne à quelque distance. Hors de la ville, dans la maison d'un de ses amis, Benvenuto jette son dégisement, se défroque, comme il dit, et redevient un homme; puis il monte à cheval et arrive à Sienne. Au bout de quelques jours, il poursuit sa route jusqu'à Rome, où un Médicis vient d'être nommé Pape et a pris le nom de Clément VII. Là, tous ses talents se développent et lui assurent les succès les plus variés et les plus hautes protections. Il joue encore des instruments, pour obéir aux recommandations de son père et pour faire plaisir à un jeune garçon de quatorze ans, très honnête et très sérieux, qu'il avait pris chez lui comme domestique. Chaque fois qu'il jouait du cor, ce visage d'adolescent, d'ordinaire mélancolique, s'éclairait d'un si doux rayon, s'épanouissait en un sourire si pur, que chez les Grecs païens, nous dit Benvenuto, on se serait senti transporté à sa vue, et on l'aurait pris pour un Dieu.

Le Pape, dans un concert, entend Benvenuto et lui fait proposer une place parmi les musiciens ordinaires du Vatican. « Revenez demain, répond l'artiste au messager ; je vous donnerai ma réponse. » «—Dois-je accepter se demanda-t-il ensuite? Cette musique va encore me distraire de l'orfèvrerie; non c'est une imprudence; je refuserai.« Là-dessus il s'endort; et voilà, qu'en songe, il voit son père le supplier, les larmes aux yeux, d'entrer dans l'orchestre du Pape. Il lui répond qu'il n'en fera rien; alors le vieillard, s'irritant, lui dit: « Si tu ne le fais pas, tu auras ma malédiction, si tu y consens, tu seras à jamais béni.... » — A peine éveillé, Benvenuto court se faire inscrire, et dans une lettre, raconte tout à son père. Chose surprenante, le bonhomme avait eu le même rêve, ou à peu près. L'obéissance de son fils lui causa une telle joie qu'il faillit en mourir.

Persuadé que le ciel le récompensera de sa soumission filiale, Benvenuto travaille avec ardeur. Il enchâsse des diamants, cisèle des vases d'or, dessine et forge des bijoux, fait des choses admirables, comme il le dit lui-même avec le plus naïf orgueil. Il ne recule devant aucune difficulté, mais il n'accepte pas les ordres humiliants. Qu'on ne vienne pas lui dire, de la part d'un évêque ou d'un cardinal : « Vite, vite; il faut cela pour ce soir. — Non, vous répondra-t-il; cela n'est pas fini; cela ne peut ni ne doit l'être; il me faut du temps pour bien faire; dix heures, selon vous, devraient suffire; deux cents heures, selon moi, ne sont pas encore assez. — Alors, on te le prendra, même inachevé, car Monseigneur ne saurait plus

Digitized by Google

attendre. — On me le prendra ! osez y venir; osez m'enlever ce qui est à moi ! » Et notre artiste, revêtant sa cotte de mailles, ceignant son épée et son poignard, et amorçant son arquebuse, se tient prêt à défendre son ouvrage et sa dignité.

L'année 1527 commence, et un orage effroyable fond sur le Pape : Vingt mille Allemands, commandés par Bourbon et autorisés par Charles-Quint, viennent assiéger Rome. Benvenuto, avec quelques jeunes gens, court aux remparts le jour même où l'assaut va se se donner. L'un de ses amis, épouvanté, dit : « Il n'y a plus rien à faire; nous avons eu tort de venir, allons-nous en. — Arrête, reprend l'artiste; puisque vous m'avez mené jusqu'ici, nous ne nous en irons pas sans avoir frappé un bon coup; » et tournant son arquebuse vers un groupe d'assaillants très nombreux et très serrés, il vise l'un d'entre eux, qui semblait élevé au-dessus des autres. Cet ennemi était-il à pied ou à cheval? Le brouillard empêchait Benvenuto de le voir nettement : toutefois il l'ajusta de son mieux. Puis, prenant sur ses compagnons l'autorité que donne la résolution et l'habileté : « Placez-vous comme moi, dit-il, derrière les créneaux en y appuyant vos arquebuses. Vous éviterez ainsi les coups du dehors. Et maintenant, feu ! » Après deux décharges consécutives, il avance la tête avec précaution, et regarde; un tumulte extraordinaire se produisait parmi les assaillants; Bourbon venait d'être blessé à mort, et Cellini en attribue l'honneur à lui-même et à ses compagnons.

Malgré cet accident, les ennemis l'emportèrent. Rome fut prise et saccagée; Benvenuto et quelques autres entrèrent dans le château Saint-Ange, au moment même où le Pape s'y réfugiait.

Quel malheur que ce grand artiste soit un vantard trop avéré! Il y aurait tant de plaisir à croire tous les exploits qu'il s'attribue! Mais un homme qui prétend descendre d'un lieutenant de César, du fondateur légendaire de Florence, peut bien être suspect d'exagération. N'admettons donc, si vous le voulez, que la moitié de son récit militaire; rabattons beaucoup des louanges qu'il se donne, mais lisons-le, car il intéresse toujours. Si ses affirmations ne nous convainquent pas, sa narration si vivante nous entraîne. D'ailleurs, en se dépeignant tel qu'il voudrait être, il indique bien un peu ce qu'il est. Tous les contemporains reconnaissent sa vaillance; il n'en a pas fait autant qu'il dit, mais certainement il a fait quelque chose dans ce château Saint-Ange. Quand il y arriva, assure-t-il, les bombardiers avaient

Digitized by Google

perdu la tête. Leur chef voulait tirer sur les Allemands, mais il avait devant lui sa maison; il y apercevait sa femme et ses enfants, il craignait d'atteindre les siens et n'osait faire feu. Benvenuto, plus audacieux et n'ayant pas de famille dans Rome, prit la mèche et dirigea si bien les coups que les Allemands ne purent forcer le château. Bientôt on le créa chef des bombardiers, et il eut la satisfaction de gêner beaucoup les vainqueurs. Un jour, il aperçoit un colonel allemand, qui, tout habillé de rouge, faisait faire des tranchées. Quelle admirable cible! et comme c'est tentant pour un pointeur! Benvenuto calcule à vue d'œil la courbe que le boulet pourra décrire, et au moment où l'homme rouge, debout, met fièrement son épée devant lui, il est atteint; l'épée lui entre dans le corps, et le malheureux tombe coupé en deux morceaux. Benvenuto l'a vu, le Pape l'a vu aussi, et personne ne peut expliquer ce coup. Un autre fois le prince d'Orange est blessé dangereusement; les historiens en font honneur à une arquebuse; Benvenuto en revendique la gloire pour lui-même et pour ses canons. Tout ce qu'il y a eu d'extraordinaire dans ce siège, c'est lui, le ciseleur bombardier, qui l'a fait.

Un autre jour, enfin, les assiégés remarquent que dans l'auberge du Soleil, il y a de grands mouvements et beaucoup d'ennemis. Tirez là-dessus, dit un des seigneurs de la cour du Pape. « J'en ai envie, répond Benvenuto, mais prenons garde; il y a, tout près de la pièce, un tonneau plein de pierres qui est mal soutenu, et que le vent de l'explosion renversera. — Tirez tout de même, répond le gentilhomme, il ne tombera pas, et quand il devrait tomber, il faudrait tirer encore. » Benvenuto tire, et le tonneau tombe entre deux cardinaux qui se disputaient. Heureuse querelle! quelques moments auparavant, ils étaient tous deux au-dessous du tonneau; mais, comme en causant ils se fâchèrent, et s'éloignèrent un peu l'un de l'autre dans l'intervalle, le tonneau eut de la place pour tomber sans blesser personne. L'un d'eux était le cardinal Farnèse. Aussi Benvenuto ayant eu plus tard à se plaindre de lui, exprime-t-il dans ses Mémoires, le plus vif et le plus sincère regret de ne pas l'avoir tué ce jour-là.

Quand le pape Clément VII eut été délivré, par un accord conclu avec Charles-Quint, Benvenuto, jouissant d'une grande faveur, reprit ses travaux, ses plaisirs et ses querelles. Tantôt il chasse dans la campagne romaine, faisant des prodiges avec l'arquebuse que le duc Alexandre lui a donnée; outre le gibier, il rapporte de ses excursions

Digitized by Google

beaucoup de roses, de joujoux antiques que les paysans déterrent et lui vendent, et qu'il imite après en perfection. Tout ce qu'on le défie d'accomplir il en vient à bout, et, quand il a surpassé tous les autres, il met sa gloire à se surpasser lui-même. Il frappe des médailles et des monnaies; il fait au Pape un magnifique bouton en or, qui doit rattacher, par-devant, la chappe des grandes fêtes, et sur lequel d'admirables figures sont ciselées. Aimable et gai dans les repas, bon compagnon dans les voyages, reconnaissant de tous les services qu'on lui rend, il y a autant de plaisir à l'avoir pour ami que de péril à l'offenser.

(*A suivre.*) DE TRÉVERRET.

Digitized by Google

LE GÉNÉRAL LAFITTE-CLAVÉ.[1]

Le général Lafitte-Clavé naquit, en 1740, au lieu de Clavé, paroisse de Mercadis,[2] non loin de Condom, où il fit ses classes, avec distinction, dans l'excellent collège de cette ville.

Issu d'une famille entièrement militaire, et recommandable par ses services, il se destina, de bonne heure, à la profession des armes, et fut admis dans le corps du Génie en 1760. Doué par la nature d'une grande justesse d'esprit, d'une mémoire très heureuse et d'un goût décidé pour le travail, il ne pouvait que réussir dans sa nouvelle carrière. Son début y fut parfaitement judicieux : il commença par s'instruire à fond de tous les détails nécessaires aux officiers du

---

[1] Un exemplaire manuscrit de cette notice existe aux Archives départementales, sous ce titre : *Notice relative au général de division Lafitte-Clavé, l'un des inspecteurs généraux des fortifications de France.* Nous le publions tel quel. La biographie du général Lafitte-Clavé, né dans le pays, est l'œuvre d'un autre général, son compatriote et son compagnon d'armes ; elle se recommande par une précision toute militaire. L'éloge, pour venir « de son intime ami » est néanmoins discret et doit être certainement justifié par les actes de celui qui est qualifié « un des plus habiles ingénieurs que l'Europe ait produits. »

Puisse la publication de ce document provoquer des recherches sur une des illustrations du Lot-et-Garonne, ainsi que sur l'auteur de la biographie, le général Duvignau ! M. Samazeuilh (*Biographie de l'arrondissement de Nérac*, p. 417), fournit sur André-Joseph de Lafitte-Clavé quelques détails qui ne se trouvent point dans notre notice. Il fait naître le général en 1750. M. Duvignau donne la date de 1740 qui concorde bien avec celle de l'admission dans le corps du génie, en 1760 : ceci, toutefois, appelle une vérification. G. T.

[2] Comune de Moncrabeau, Lot-et-Garonne.

Digitized by Google

génie pour bien exécuter les ouvrages dont ils peuvent être chargés. L'étude de ces détails n'ayant pas rétréci ses vues, comme cela arrive souvent, il les porta ensuite sur tout ce que nos plus habiles maitres ont dit ou écrit, concernant l'art de fortifier. Il visita toutes les places importantes par leur position et remarquables par des tracés savants et vraiment ingénieux. Il examina tous les projets de canaux conçus par le maréchal de Vauban, surtout ceux au moyen desquels ce grand homme entendait joindre l'Escaut, la Sambre, la Meuse, la Moselle et le Rhin, et former ainsi une communication intérieure, en même temps qu'une ligne de défense pour toute notre frontière du Nord. Ce fut à la suite de ces reconnaissances, que le général Lafitte-Clavé composa (en 1779), son excellent mémoire intitulé *Mémoire militaire sur la frontière du Nord, depuis la mer jusqu à la Meuse, c'est-à-dire depuis Dunkerque jusqu'à Charlemont*, mémoire généralement estimé de tous les connaisseurs. Jusques-là, cet intéressant officier n'avait pas eu occasion de mettre au jour les fruits de son application et de ses méditations sur l'art de la guerre. C'était en Turquie que ces fruits devaient éclore; c'était sous l'étendard de Mahomet qu'il devait donner les premières preuves de cette valeur froide et imperturbable qui étonna tous les Musulmans.

Le Ministre ottoman ayant demandé à la Cour de France (en 1783 des officiers du corps du génie, on lui envoya, d'abord, M. Chabaud La Tour, lieutenant-colonel de ce corps, dont la santé se trouva fort dérangée peu après son arrivée à Constantinople, où il fut remplacé par le major Lafitte-Clavé accompagné du capitaine Mounier. Leurs premiers soins (en vue de raffermir les bornes de cet empire contre les prétentions illimitées de Catherine II) furent d'indiquer les points à fortifier et les améliorations à faire aux fortifications déjà établies. Ils formèrent ensuite une école pour l'instruction des jeunes officiers destinés au grand état-major des armées, en faveur desquels le major Lafitte-Clavé composa un *Traité élémentaire de castramétation et de fortification passagère*, qui fut magnifiquement imprimé en langue turque.

Au commencement des hostilités entre les Russes et les Turcs, le major Lafitte fut prié de se rendre à Oczackow. Il y projeta et dirigea l'attaque de la forteresse de Kinburn, qui ne fut manquée que par l'indiscipline et la fougue imprudente des Janissaires. Ils reconnurent leur faute, mais trop tard et, rendant justice aux talents ainsi qu'à la bravoure du major Lafitte, ils le prièrent d'agréer que son nom fut

Digitized by Google

inscrit sur les registres de celle de leurs cohortes qui jouit de la plus grande réputation. De retour à Constantinople, on lui offrit appointements, gratifications, indemnités pour son équipage qu'il avait perdu en revenant d'Oczackow. Tout fut par lui refusé, si ce n'est une épée que Sa Hautesse le fit prier de recevoir, comme un gage de sa reconnaissance. Il reprit alors le cours de ses travaux; mais son séjour parmi les ennemis de Catherine Seconde, fatiguant cette princesse, elle fit tout auprès de l'empereur d'Allemagne, et celui-ci auprès de sa sœur, notre reine, pour qu'il fut, enfin, rappelé en France, ce qui eut lieu au commencement de l'année 1783. Son départ de Constantinople fut regardé comme un événement désastreux, et fit une sensation proportionnée à la haute considération qu'il s'était acquise dans cette capitale. Les témoignages flatteurs qui lui furent prodigués à ce sujet, ne se trouvent point adressés à un cœur ingrat ni insensible; mais sa plus grande peine fut de s'éloigner de M. de Choiseul-Gouffier, qui l'honorait d'un attachement aussi vif que bien fondé. Pour avoir une juste idée de ce que leur coûta cette séparation, il faudrait lire les lettres de ce savant et respectable ambassadeur, à MM. de Montmorin et de Brienne, ministres des relations extérieures et de la guerre. Rentré dans sa patrie, le major Lafitte fut fait lieutenant-colonel, en 1789, et envoyé à Cherbourg pour y diriger la construction des forts, sous les ordres du général de Caux.

En 1791, promu, par le choix du roi, au grade de colonel directeur des fortifications à Valenciennes, il devait être occupé de l'exécution de son projet de joindre la Sambre et l'Escaut, lorsque la certitude d'une guerre prochaine ne lui permit plus que de s'occuper de travaux défensifs pour les places de sa direction.

En 1792, il commanda le corps du génie aux armées du Nord, sous les ordres du maréchal de Rochambeau. Il suivit ensuite le général Dumouriez à St-Menehould. Dans sa rapide conquête de la Belgique, ce général eut occasion de juger de ses talents; mais, il lui disait quelquefois qu'il était trop méthodique pour les circonstances actuelles, à quoi le colonel Lafitte répondait qu'il ne connaissait que les vrais principes, qu'il ne s'en écartait jamais, et que s'il fallait périr, il voulait périr dans les règles.

Parvenu à Liège, en décembre 1792, le colonel Lafitte-Clavé fut fait maréchal de camp, et mandé à Paris pour y assister au Comité central du génie, où il déploya très avantageusement et sans aucune prétention ses vastes connaissances dans l'art de fortifier.

Digitized by Google

Le général Valence (aujourd'hui sénateur) étant venu à Paris, après la prise de Namur, lui témoigna le plus vif désir de l'avoir avec lui, à l'armée des Ardennes, qu'il commandait. Mais, le dérangement de sa santé, visiblement causé par les grandes fatigues et par le froid humide des frontières du Nord, le força de demander à servir de préférence dans l'armée des Pyrénées ; de quoi le général Servan parut, avec raison, très satisfait, ainsi que le général Lacuée, chef de son état-major.

En juin 1793, l'armée Espagnole, après avoir forcé le passage de la Bidassoa et détruit la redoute d'Andaye, poussait devant elle le peu de troupes qui lui étaient opposées et menaçait Bayonne. Il s'agissait déjà d'abandonner Saint-Jean-de-Luz et de se retrancher sur les hauteurs de Bidar, lorsque le général Lafitte, qui avait été retenu à Paris pour examiner les aspirants du corps du génie, arriva fort à propos. Sa présence rassura tout le monde et arrêta les progrès de l'ennemi. Il posta notre petite armée en avant de Sibourre, la gauche appuyée à la petite Nive et la droite sur la hauteur de Bourdaguen. Dans cette position, nos troupes, couvertes par des retranchements bien entendus, pouvaient, sans danger, attendre les renforts qui devaient les mettre en état d'agir offensivement.

Le général Lafitte partit ensuite pour faire sa tournée en qualité d'inspecteur général des frontières du Midi. Lorsqu'il arriva à Perpignan, plusieurs des places du Roussillon avaient déjà capitulé et, l'ennemi, descendu dans la plaine, menaçait la Capitale. Dans ces circonstances critiques, la présence d'un militaire précédé d'une grande réputation, fut jugée plus nécessaire à l'armée des Pyrénées-Orientales qu'à celle des Pyrénées-Occidentales, pour laquelle il était destiné. Le général Lafitte en jugea de même, et il aida de ses bons conseils tous les généraux et chefs d'état-major jusqu'à l'époque à jamais déplorable où, par un malentendu des bureaux de la guerre et par une circulaire faussement adressée. il se trouva compris dans le nombres de quinze ou vingt officiers généraux qui reçurent l'ordre de suspendre leurs fonctions. Les représentants du peuple auprès de l'armée, s'opposèrent aussitôt (par un arrêté vigoureux et bien motivé), à ce qu'il obtempérât à cet ordre aussi déplacé que nuisible à la chose publique.

Pour comble de malheur, ces représentants du peuple, étant partis deux ou trois jours après, furent remplacés par d'autres, qui, plus ardents Jacobins, et voyant à Perpignan nombre d'officiers gé-

Digitized by Google

néraux que leur destitution auraient dû en éloigner, les firent tous arrêter et emprisonner au Castillet à onze heures du soir.

Le général Lafitte, qui attendait la réponse à une explication demandée au ministre par le général en chef, fut encore compris dans cette fatale mesure des nouveaux représentants du peuple et conduit aussi au Castillet. Là, peu de jours après, il reçut une lettre par laquelle le ministre lui annonçait sa promotion au grade de général de division : preuve bien certaine qu'on n'avait pas entendu le destituer. Mais, cette évidente justification arriva trop tard. Le coup mortel était déjà porté, et, par suite de la révolution qu'occasionnèrent en lui ces événements contradictoires, il termina, dans les fers, sa glorieuse carrière en pluviose de l'an 2. Cette perte fût vivement sentie et regardée comme presque irréparable.

Le général Lafitte-Clavé doit, sans contredit, être considéré comme l'un des plus habiles ingénieurs militaires que l'Europe ait produits. Modeste au suprême degré, quoiqu'avec des talents supérieurs, il ne manifesta jamais d'autre ambition que celle de servir utilement sa patrie. Il posséda, en outre, cette égalité de caractère cette aménité, cette douceur de mœurs, par lesquelles un homme se concilie toujours l'estime et l'affection publiques.

Si quelque chose, dans cette faible notice, paraissait exagéré à ceux qui n'ont pas eu l'avantage de connaitre le général Lafitte-Clavé (comme venant de son intime ami), j'en appelle à ses camarades, qui tous, sans exception, lui ont rendu justice et parmi lesquels il n'eut point de jaloux, même entre ceux de ces anciens qu'il devança dans la carrière des honneurs militaires. J'invoque surtout le témoignage de M. de Choiseul-Gouffier qui, très-compétent en pareille matière, s'est trouvé plus à portée que personne d'apprécier le général Lafitte-Clavé pendant son séjour à Constantinople.

DUVIGNAU, *ex-général de brigade.*

Digitized by Google

CHRONIQUE D'ISAAC DE PÉRÈS.

(Suite)

Damoiselle Marie de Maniban,[1] vefve a feu Mons' de Doazan,[2] mourust en ladite maison de Doazan,[3] le xie jung 1599 et fust enterrée en ceste ville.

Pierre Brun, patissier de Nérac, beau filz de Jehan Sangla, marchant, mourust le xiiiie jung 1599.

Le vingtiesme jung 1599, passa en ceste ville, un homme du pays de France,[4] amenant sa femme avec luy, portant une sibette fort belle [5] et plusieurs autres singularités.

Le loup mangea une fille d'un nommé Mognat, trasseur, de Breis-

---

[1] Cette personne était probablement de la même famille qu'un M. de Maniban, qui fut président à la Cour des Aides de Bordeaux en 1651.

[2] Sans doute, Pierre de Cortion, sieur de Douazan, inscrit au livre des tailles de 1599, habitant du *Portal de Marcadieu*.

[3] « Il existe près de Nérac, » dit M. Samazeuilh (*Biographie de l'arrondissement de Nérac*, p. 235), « un château qui porte le nom de Douazan et dont les De Mazelières furent possesseurs. » Voir, dans la *Guirlande des Marguerites*, p. 143, un sonnet de M. Maurice Lespiault, intitulé : *La Motte-Douazan*, et en regard, une intéressante page, sur le même sujet, de son frère, M. G. Lespiault, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux. Ce château, avec le domaine qui en dépend, après avoir appartenu aux héritiers de M. d'Aux, vient d'être acheté par M. Laroze, qui l'a fait restaurer.

[4] En Gascogne, comme en Provence, comme en Dauphiné, etc., on appelait alors Pays de France le centre et le nord de la France, le pays où l'on avait jadis exclusivement parlé la *langue d'oïl*.

[5] C'est-à-dire une *Civette*, quadrupède vulgairement appelé *chat musqué*, et que les naturalistes connaissent sous le nom de *Viverra Civetta*.

Digitized by Google

san, le 17e jung 1599 près le lieu dudit Breissan. Ladite fille estoit aagée d'environ dix à onse ans. Bientost apres, en fut mangé deux autres : une à Fieux [1] et l'autre à Saint-Loup.[2]

François Canteloube ayant esté prebstre l'espace de plusieurs années, protesta publiquement, le premier jour de juillet 1599, au commencement du presche, de vivre et mourir en la Religion Chrestienne Réformée, renonçant à tous les abus de la messe, comme n'ayant jamais estée instituée de Dieu, a ce que luy mesme confessa de sa bouche, en présence de tout le peuble, ayant touché en spécial plusieurs erreurs qui se commettent au baptesme et en la Cène. Ledit Cauteloube sen venant d'Espienx [3] à Nérac, fut attaqué et assailly par quelques-uns dudit lieu pour le tuer, mais, s'estant bien deffendu, il en tua un qui estoit mettayer de George Fortumié, le xxve juillet 1599. Ledit Canteloube fut mis prisonnier jusques au 25e avril 1601.

Le iiiie juillet 1599, passa en ceste ville deux jeunes hommes portant une petite fille de fer, une galère, et un homme Turc, lesquelles pieces, par le moyen de certaines roues qui estoient dedans, alloint et se remuoint delles mesme, donnant sept ou huict tours a une table, qui leur servoit pour gagner de l'argent, faisant paier deux liards à ceux qui les vouloint voir.

---

[1] Nous avons déjà fait remarquer que la commune de Fieux appartient au canton de Francescas (arrondissement de Nérac.)

[2] St-Loup dépend de la commune de Montagnac. On y conserve dans la vieille église dépendant du château un Sarcophage romain qui sert de pierre d'autel. V. G. Tholin, *Architecture religieuse de l'Agenais*, p. 286.

[3] Espiens est une commune de l'arrondissement et du canton de Nérac, à 6 kilomètres de cette ville. Voir ce que dit d'Espiens et de son château « dont il reste des ruines fort remarquables, soit par elles-mêmes, soit à cause de la beauté du site qu'elles dominent, » M. Samazeuilh, (*Dictionnaire géographique, historique et archéologique de l'arrondissement de Nérac*, p. 155-159). Le château d'Espiens a inspiré un original sonnet à M. J. Noulens, qui l'a inséré dans une note de son beau recueil : *Documents historiques de la maison de Galard* (Paris, 1871-76, 4 vol. in-4°, t. IV, p. 855), et qui l'a reproduit dans la nouvelle édition de ses *Tropicales. Mi-Saintes-Mi-Profanes* (Paris, Alphonse Lemerre, 1878, in-12, p. 297). Il y a encore des Canteloube ou Chanteloube à Espiens.

Digitized by Google

Le xe dudit mois que dessus, et a la mesme année, arriva en ladite ville un jeune homme faisant estat de fere plusieurs et diverses sortes de sautz, lesquélz il monstra dans le Chasteau, chose que Messieurs les Ministres de Mermet, de Renaud [1] et de Masparraulte ne peurent aprover, ayant esté, tout aussi tost, audit Chasteau pour s'oposer à ce que lesditz sautz ne fussent faicts. Ce qu'il faisoit de plus rare, estoit de marcher sur une corde avec des boules au dessoubs des pieds, à ce qu'il disoit.

Le Loup attaqua un cordonnier du petit Nérac ayant son espée sul le col, près le Saut appelé de Podecot,[2] duquel il eust asses affaire de se deffendre, et assura quil luy avoit donné un coup d'espée à travers du corps, qui donna occasion, bien tost après, d'y aller, sortant de ladite ville, gens a pied et a cheval, pour le trouver, ce qu'il ne fut possible, continuant à fère plusieurs maux en ladite jurisdiction. Cela fut le xiii juillet 1599.

Arnaud Malet, tailleur,[3] mourust le xxie aoust 1599.

En ladite année 1599, et au moys d'aoust, y eust grande mortalité de gros bestailh à corne, tant en la jurisdiction de Nérac qu'ez autres territoires circonvoisins, tenans la pluspart que c'estoit la peste et contagion dudit bestailh, à cause quil leur sortoit de grosses enflures en diverses parties de leurs corps, chose qui apporta beaucoup d'incomodité aux perdans.

Isaac de Laporte, mon filheul,[4] mourust le vingt-cinquième jour

---

[1] De Renaud, ministre de la religion réformée, inscrit au rôle des départements de 1600, pour gages aux ministres de la parole de Dieu.

[2] On appelle *Saut-de-Podecot*, un ravin au voisinage duquel le ruisseau qui coule entre Bapaume et Serbat se jette dans la Baïse.

[3] Arnaud Malet, tailleur, habitant le *Portal de Condom*, est inscrit au livre des tailles de 1599. Ce nom se retrouve encore aujourd'hui à Nérac. La chronique Pérès a cela de piquant qu'elle fait l'histoire du Néracais des divers états et met en évidence l'ancienneté de certains noms ignorés jusqu'à ce jour.

[4] Sans doute un fils de sieur Francoys de Laporte, gouverneur du château de Nérac, qui est inscrit au livre terrier de 1611 comme possédant le domaine

Digitized by Google

d'aoust 1599, n'ayant demeuré malade que trois ou quatre jours. Le ventre luy vinst fort enflé, qui donna occasion de le fère fendre et luy fut trouvé dans l'estomac et dans les intestins ung grand plat plein de verms qu'on jugea estre cause de sa mort.

Maistre Pierre Gardy, mourust le viij° septembre 1599.

Monsieur de Foulhon, Escuyer du Roy, passa en ceste ville, au retour de Barbotan,[1] avec Madame sa femme, le xxi° septembre 1599.

Le xx° septembre de l'année 1599, fut convoquée une grand as-

---

de St-Martin et les métairies de Bartallet et du Balesté. — En 1628, il est désigné comme cy-devant gouverneur du château de Nérac.

Au livre de raison de la famille Caucabane, on trouve cette note : « Françoys de Laporte, capitaine, sieur de St-Martin et Sire Arnaud Sernat me doibvent comme appert par obligation du 23 août 1588, la somme de deux mille deux cents livres. »

[1] Barbotan est un village de la commune de Cazaubon, département du Gers, arrondissement de Condom. Suivant le *Dictionnaire des Communes de la France*, par Adolphe Joanne (Paris, Hachette, 1864, p. 182), les boues minérales et thermales de Barbotan auraient été « célébrées » par Blaise de Monluc dans ses *Commentaires*. Le terrible guerrier n'a nullement *célébré* les boues de Barbotan ; il s'est contenté de les mentionner ainsi (Edition de la Société de l'Histoire de France, t. III, p. 93, 94, à l'année 1567) : « Et feismes une entreprinse le feu evesque de Condom (Robert de Gontaut), les seigneurs de Saint-Orens et de Tilladet frères (Antoine et François de Cassagnet), pour aller aux baings à Barbottan ; comme les médecins m'avoient ordonné, pour une deslouéure de cuysse que j'ay, laquelle je prins à la prinse de Quier, de quoy M. d'Aumalle est bien souvenant ; je croy que je ne la perdray que je ne sois mort. » Ce fut en se rendant à Barbotan, et pendant la nuit passée dans la maison de M. de Panjas (Ogier de Pardaillan, seigneur de Panjas), que Blaise de Monluc eut ce songe ou plutôt ce cauchemar qu'il a raconté avec tant de pittoresques détails (p. 94-98), qui le « travailla plus » que s'il eût eu « quatre jours la fièvre continue, » et à la suite duquel il se trouva comme, dit-il, « si je feusse sorty d'une rivière, ma chemise, les drapz, la couette du lict, toutes en eaux ; » ce qui obligea Madame de Panjas (Françoise d'Aydie) à « bailler des drapz » et à faire sécher la couette devant le feu. — Voir sur Barbotan un malicieux et spirituel sonnet de M. Faugère-Dubourg (*La Guirlande des Marguerites*, p. 249).

Digitized by Google

semblée dans la ville de Thonenx,[1] composée tant de la noblesse, tiers estat, que éclésiastiques, si estant tenu, à mesme temps, le sinnode provincial. La dite Assemblée n'estoit que pour députer quelques uns d'entre eux, des trois corps, pour aller trouver le Roy affin de le suplier faire veriffier son édict en la Court de Parlement de Bourdeaux. Et, à ces fins, furent esleus Messieurs de Cazes et de Renaud,[2] Ministre de l'église de Nérac, lequel partist le xxiiie septembre, an que dessus.

Monsieur et Madame de Vicose,[3] ayant demeuré un mois ou six septmaines en ceste ville, sen partirent le xxve septembre 1599.

---

[1] Tonneins, chef-lieu de canton du département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Marmande, à 16 kilomètres de cette ville, à 46 kilomètres d'Agen. C'est la petite Genève de l'Agenais. L'assemblée de septembre 1599 n'a pas été connue du consciencieux auteur des *Recherches historiques sur la ville et les anciennes baronnies de Tonneins*, feu M. L. F. Lagarde (Agen, 1833, in-8°).

[2] Il est question de ce *M. de Renaud* dont le nom a été déjà annoté dans une lettre de Henri IV à M. de Pencharnaut, publiée par M. J. Guadet dans le tome IX des *Lettres missives. Supplément*, 1876, p. 266.

[3] M. de Vicose était un des secrétaires de Henri IV. Il est souvent appelé *Bissouse* ou *Bysouse*, parfois *Viçose*, dans la correspondance de ce prince (t. I, p. 91, 376, 414, 416, 481, 593, 603 ; t. II, p. 205, 402, 466, 475, etc.) Voir sur M. de Vicose une note de M. Tamizey de Larroque sous *Une lettre inédite de Madame de Montbrun* (*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1864, *Deuxième partie*, p. 121), et une autre note du même érudit dans l'*Essai sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond, conseiller au Parlement de Bordeaux* (1867, in-8°, p. 30, note 2). Voir encore une lettre de M. de Vicose à Henri IV, du 6 juillet 1606, où il lui rend compte du voyage du maréchal d'Ornano et fait un charmant éloge de la ville de Pau, lettre publiée par M. Tamizey de Larroque dans la *Revue d'Aquitaine* (tome XIII, 1869, p. 355-356).

M. de Vicose ou de Viçose qui, le 8 juillet 1579, contresignait une lettre d'Henri, roi de Navarre, datée de Nérac, dut transmettre à son fils une grande situation. On en trouve la preuve dans les deux faits suivants : En 1637, haut et puissant seigneur, messire Henry de Vicose était seigneur baron de Cazeneuve, Castelnau de Cernès et Baleyssac. Le 6 janvier 1648, dame Marie de Vicose était mariée avec haut et puissant seigneur messire François de Caumont de La Force, se qualifiant marquis de Castelmoron,

Digitized by Google

Le samedy ixe octobre 1599, on commença a fer garde aux portes de la ville de Nérac, à cause de la contagion qui estoit à Bourdeaux,[1] et fut continuée jusques au 8e janvier 1600.

La vefve de Monsieur Colrat, Ministre, mère de Jehan Laburthe,[2] mourust à la maison apellée à Castagnet, ou autrement au Lavay,[3] le 8e octobre 1599.

Monsieur de Ravenne,[4] conseiller du Roy et Président en la Court de Parlement de Bourdeaux, avec madame sa femme, arrivarent en la ville de Nérac, le xxviiie octobre 1599, n'y ayant demeuré que deux jours.

Jehanne de Molis, femme de Jacques Vier,[5] mourust le xxixe octobre 1599.

---

seigneur baron de Montpouillan, Cazeneuve, Castelnau de Cernès, Baleyssac et autres places, dans l'acte par lequel il engage pour quatre ans la baronnie de Montpouillan, moyennant la somme de 30,000 livres. Sur cette somme, Gabriel de Brocas compta 27,000 livres, dues par les dits marquis de Castelmoron et dame Marguerite de Vicose, à noble Alexandre Sacriste, seigneur de Malvirade et du Gréset, et dame Marie de Vicose, épouse de ce dernier.

[1] On lit dans le *Supplément des chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaux, par* Jean Darnal (p. 111, à l'année 1599) : « La peste travaillant la ville de Bourdeaux, le Roy escrivit et donna asseurance de sauver les offices à tous ceux qui demeureroient dans la ville, pendant la contagion : ce qui fit que beaucoup de principaux qui s'en fussent allez, demeurèrent pour servir le Roy et le public en leurs charges. Et Messieurs les Jurats nommèrent chacun en sa Jurade, un Bourgeois pour coadjuteur. »

[2] Inscrit au livre des tailles de 1599, il habitait le quartier de Fontindère.— Gratification à Jean de Laburthe, maître des requêtes (Chambre des comptes de Nérac. Série B.). — Ce nom est encore honorablement porté aujourd'hui par un maître forgeron de Nérac.

[3] Le Lavay, propriété appartenant aujourd'hui au colonel Lafitte. Située sur la route de Mézin, près Tauziète.

[4] M. de Ravène n'est mentionné ni dans l'*Histoire du Parlement de Bordeaux*, de M. Boscheron Des Portes, ni dans la *Chronique Bordeloise*, de Jean de Gaufreteau.

[5] Jacques Vier et sa femme, inscrits au livre des tailles de 1599, habitaient le quartier de Marcadieu.

Digitized by Google

Monsieur de Grignos,[1] gentilhomme de Périgord, mourust de la dissenterie, dans la ville de Nérac, au *Grand Patissier*, le iiiie novambre 1599, et fut porté à Lavardac, pour estre ensevely, a cause quil estoit Papiste.

---

[1] Daniel de Talleyrand, chevalier, prince de Chalais, comte de Grignols, marquis d'Exideuil, baron de Beauville et de Mareuil, conseiller du roi en ses Conseils d'Etat et Privé, capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes de ses ordonnances. La châtellenie de Grignols fut en sa faveur érigée en comté, et celle d'Excideuil en marquisat. Le roi Louis dit dans les préambules des Lettres d'érection, que ledit Daniel de Talleyrand est issu en ligne directe des anciens comtes souverains de Périgord. Archambaud VI, dernier comte souverain de Périgord, eut ses biens confiqués en 1399. La branche cadette, dite des Talleyrand, seigneurs de Grignols, est la seule existante de nos jours.

Ce Daniel de Talleyrand, prince de Chalais, premier comte de Grignols, mort à Nérac, le 4 novembre 1599, est le fils de Julien, le petit-fils de François, et l'arrière petit-fils de Jean de Talleyrand, chevalier, seigneur de Grignols et de Fouguerolles, prince de Chalais, vicomte de Fronsac, chambellan du roi Charles VIII, etc., etc., marié en 1478 avec Marguerite de La Tour Turenne, fille d'Agne de La Tour, vicomte de Turenne, et de Marie de Beaufort. Le même Daniel de Talleyrand fut le premier de sa race baron de Beauville en Agenais, par suite de son mariage, contracté le 31 octobre 1587, avec Jeanne Françoise de Lasseran Massencome de Monluc, fille du maréchal Blaise de Monluc et d'Isabeau de Beauville.

Cette Isabeau de Beauville, fille et héritière de haut et puissant seigneur François de Beauville, seigneur baron de Beauville et de Ferrussac, et de sa seconde femme, Claire de Laurens, dame de Soupex, avait épousé: 1° en 1559, Blaise de Lasseran Massencome, seigneur de Monluc, Estillac, Le Sampuy, Puch de Gontaud, etc., maréchal de France en 1574, mort à Estillac en 1577: 2° le 23 novembre 1579, François de Pérusse, comte des Cars, lieutenant-général au gouvernement de Guienne. Jeanne Françoise de Monluc, née du premier mariage d'Isabeau de Beauville, comtesse des Cars, porta la baronnie de Beauville dans la maison de Talleyrand-Périgord, qui l'a conservée jusqu'à la Révolution.

Daniel de Talleyrand, prince de Chalais, comte de Grignols, marquis d'Excideuil, etc., mort à Nérac le 4 novembre 1599, et son épouse Jeanne Françoise de Monluc, baronne de Beauville en Agenais, sont le cinquième aïeul et la cinquième aïeule du célèbre diplomate Charles Maurice, prince de Talleyrand.

Digitized by Google

Cristophe Bonamic, juge de Lavardac, mourust de la dissenterie, le iiii° du mois de novambre 1599.

La femme du Segne[1] Latgé Dupuy, mourust le vi novambre 1599.

Monsieur de Roquepine,[2] gouverneur de la citadelle de Condom, mourust en ladite ville, le ix novambre 1599.

Françoise du Fau, femme de Bernard Durand, huissier en la chambre des Comptes de Nérac, mourust le xviii° novambre 1599.

Peyronne de Castagnet, vefve à monsieur du Chatelet, en son vivant ministre de l'église de Nérac, mourust le xv° décembre 1599.

David de Bourges,[3] après avoir estè malade un fort long temps, mourust le xxviii° décembre 1599.

Madame Barraby, religieuse au couvent Saincte-Claire de Nérac,[4] mourust le premier de janvier 1600.

---

[1] C'est-à-dire du sonneur, du carillonneur. Le mot est venu de *signum*, « *Campana, Noa Italis, segno,* » comme le rappelle Du Cange (*Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis, V° signum.* » Le mot patois *batsin* retient l'abréviation de *signum*, comme le mot français *tocsin*. Ce Dupuy figure au livre des tailles de 1599, il habitait le Portail du Marcadieu.

[2] Bernard du Bouzet, seigneur de Roquepine, était le second fils de Jean du Bouzet, seigneur des Cots, Roquepine et Poüy-Carrégélard, et de Bernardine de Montlezun. Il fut nommé maréchal de camp le 1er avril 1589. Il avait obtenu le gouvernement de la ville de Condom en 1587. Il fut chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Il avait épousé, le 5 juin 1575, Anne de Biran d'Armagnac de Gohas. M. J. Noulens, à qui nous empruntons ces renseignements (*Maisons historiques de Gascogne*, t. I. *Généaloqie du Bouzet*, p. 143-164), fait mourir M. de Roquepine (p. 159) un jour plus tôt que notre chroniqueur, le 8 novembre.

[3] Une rue de Nérac porte le nom de rue de Bourges.

[4] Il existait en 1357, puisque l'on conserve à Condom un acte du 13 février 1357, où l'on voit Bernard, sire d'Albret, doter, de concert avec sa femme, Marthe d'Armagnac, le couvent de Sainte-Claire de Nérac, d'une rente de 500 livres, et ce en considération de Marguerite et Cécile d'Albret, religieuses en cette maison. Arnaud-Amanieu d'Albret, frère de ces deux religieuses, assigna cette rente sur ses domaines de Casteljaloux, par acte du 8 mai 1362. Enfin le 13 février 1484, Alain d'Albret, céda au même monastère de Sainte-Claire de Nérac, en paiement de ladite dot, un

Digitized by Google

Guillaumes Duprat,[1] boucher, dit Pontet, mourust le iiiie janvier 1600.

Jehan Naury, potagier de Madame,[2] mourust à l'escuerye, le second janvier 1600.

Latge du Puy,[3] jurat de la ville de Nérac, mourust fort vieux homme, le v janvier 1600.

Isaac Murat, fils d'Estienne,[4] habitant de Nérac, estant au pays de Lhorrenne, au service de Madame, sœur unique du Roy de France et de Navarre, ou il exerçoit l'office de Cappitaine de muletz,[5] bien tost après s'estre révolté de la Religion Réformée et adonné à la paillardise, il commist un meurtre en la personne d'un sergent de maire, pour punition duquel il fut pendu et estranglé a un lieu nommé Sainct-Germain,[6] au païs de Lhorraine, le premier jour de décembre 1599.

---

domaine dit à Daramé dans la juridiction du Puy-fort-Eguille. (*Samazeuilh. Dictionnaire géographique de l'arrondissement de Nérac.* Article Nérac, p. 12 et 13.) Ce couvent, en partie brûlé sous Jeanne d'Albret, fut réédifié et ne se confondit avec l'hospice que l'an III de la République française, au moment où les couvents furent fermés. L'hospice de Nérac, fondé par Henri IV dans la rue de Fontindère, fut détruit par un incendie en l'an VI de la République. Le couvent Sainte-Claire occupait jadis tout l'espace compris aujourd'hui entre les Grandes-Allées, la rue de Fontindère, la rue des Portanets et la rue Marcadieu. Il fut considérablement réduit par la caserne de gendarmerie et le temple protestant qu'on installa dans l'ancienne église du couvent. (Archives municipales de Nérac.)

[1] Inscrit au livre des tailles de 1599, habitait le *Portal de Bourdeaux.*

[2] Potagier de Madame sœur du Roy (Catherine de Bourbon), inscrit au livre des tailles de 1599 ; habitait le *Portal de Condom.*

[3] Inscrit au livre des tailles de 1599. *Portal du Pont..* Un autre Latge de Péres est inscrit au même livre au village de Pérès. — Le Puy-fort-Eguille, près Nérac. La juridiction appartenait presque en entier au commandeur d'Argentenx.

[4] Il y a un Guilhem Murat inscrit au livre des tailles de 1599. Habitant du *Portal de Condom..*

[5] *Id. Est* conducteur de mulets.

[6] Saint-Germain, aujourd'hui commune du département de la Meurthe, arrondissement de Lunéville, canton de Bayon, à 39 kilomètres de Nancy.

Digitized by Google

Un laquay de Madame, sœur unique du Roy de France et de Navarre, ayant esté envoyé par Son Altesse, vers Madame de Panjas,[1] à Pardeillan,[2] comme il s'en retournoit accompagné d'un autre laquay de Monsieur de Mongla,[3] Premier Maistre d'hostel du Roy, il tua un poure homme de Lauseynan,[4] auprès dudit lieu, d'un coup d'espée qu'il luy donna au travers du corps, pour quelque petit debat qu'ils eurent ensemble. Tous les deux laquais furent amenés prisonniers en ceste ville. En fin, ayans obtenu lettres de grace, ils furent eslargis le xxixe mars 1600, ayans faict ledit murtre le xviie janvier audit an 1600.

L'édict de paciffication[5] faict par le Roy Henry, Roy de France et de Navarre, en faveur de ceux de la religion, apres avoir esté vérifié et enregistré en la souveraine Court de Parlement de Bourdeaux, fut peublié dans la ville de Nérac, le mecrdy xvie febrier 1600, Messieurs les Officiers et Consuls y assistans avec tout le peuple, en corps. Après laquelle peublication, on alla rendre graces à Dieu, dans le Temple ou Monsieur de Masparrault, Ministre, fit la priere, ayant chante le pseaume cxiii^e.

---

[1] Voir note ci-dessus sur M. de Panjas.

[2] Pardeillan est un village de 200 habitants, dans la commune de Valence-sur-Baïse, département du Gers, arrondissement de Condom.

[3] Robert de Harlay, baron de Montglat, était le troisième fils de Robert de Harlay, seigneur de Sanci, et de Jacqueline de Morvilliers. Il mourut en 1607. Sa femme, Françoise de Longuejoue, fut la gouvernante du Dauphin, le futur Louis XIII. Voir dans les *Lettres missives de Henri IV*, de fréquentes mentions des deux époux, dont le nom s'écrivait parfois *Montglas*.

[4] Lausseignan est une paroisse qui fait partie de la commune de Barbaste, déjà nommée. Voir ce qu'ont dit du village de Lausseignan, autrefois siége d'une justice royale, M. J. B. Truaut, dans sa *Monographie historique du canton de Lavardac*, et M. J. F. Samazeuilh, dans son *Dictionnaire géographique, historique et archéologique de l'arrondissement de Nérac.*

[5] C'est le célèbre édit signé dans la ville de Nantes, par Henri IV, le 13 avril 1598, et qui ne fut publié que plus d'un an après avoir été signé, à cause des difficultés que son enregistrement rencontra près des Cours de justice. Le président, J.-A. de Thou, rappelle (Livre CXXII de sa grande histoire), qu'il avait travaillé pendant deux ans à préparer la rédaction de l'Edit avec Gaspard de Schomberg, Emeric de Vic, et Soffrey de Calignon.

Digitized by Google

Monsieur Renaud, Ministre de l'Eglise de Nérac, ayant esté député avec Monsieur de Cazes pour aller trouver la majesté du Roy de la part de ceste province touchant la vérification de L'Edict, arriva en ceste ville le xxve febrier 1600, ayant rendu raison de sa délégation et faits particuliers, en la Maison de Ville, le 28e dudit mois.

Guillaume Richard, marchand ceinturier,[1] mourust le xxviiie febrier 1600.

Arnaud Monbet, Sergent, mourust le 7e mars 1600.

Isaac de Pérès, filz d'Annon, mon pupille, mourust dans le Chasteau, le samedy xie mars 1600, à onse heures de nuict.

Oddet, marchand patissier, mourust le 13e avril 1600.

Jehan du Fray, portier de la porte de Saint-Germain,[2] mourust le xxiiie auril 1600.

Monsieur de Fonlevon,[3] Escuyer du Roy, mourust à sa maison, le xie mars 1600.

Le premier jour de may 1600, fut convoqué une assemblée dans la ville de Saincte-Foy où estoit Monsieur le Mareschal de Bouillon[4] et plusieurs autres seigneurs accompagnés d'un grand nombre de Ministres et autres personnages de qualité du Tiers Estat, les tous de la Religion, auquel lieu fut procédé à la nomination d'un Président, six Conseillers et un avocat du Roy, pour la Chambre de L'Edict,[5] les tous de la Religion.

---

[1] Inscrit au livre des tailles de 1599. — *Portal de Condom.* Il avait pour femme, Marie Dupin.

[2] La porte Saint-Germain était, au Petit Nérac, derrière l'église de ce nom. La place Saint-Germain ou des Cordiers, marque encore aujourd'hui le lieu où fut l'église.

[3] Les gages de Fonlebon ou Fontlevon, écuyer, sont inscrits à la date de 1584, aux registres de la Chambre des Comptes de Pau et Nérac. (Inventaire sommaire des archives des Basses-Pyrénées, série B.)

[4] Henri de la Tour d'Auvergne, que, comme nous l'avons déjà vu, l'on appelait le maréchal de Bouillon, depuis que le roi Henri IV l'avait (1592) nommé maréchal de France.

[5] Cette chambre avait été établie par l'article 31 de l'*Edit sur la pacification des troubles du royaume*, article ainsi conçu : « En chacune de nos Cours de

Digitized by Google

Le judy xviiie may 1600, fut célébré le jusne par toutes les Eglises Réformées de France estans averties de la résolution du Roy pour fère recevoir le Conçile de Trante[1] et remettre et restablir les Jesuytes.[2] La dite célèbration se fit aussi en la ville de Nérac, ledit jour que dessus, y ayant eu prières, le matin à six heures; à huict, presche; à douse, autre fois prières; et à deux heures après midy, de reschef presche qui fut la fin de l'action. Messieurs de Mermet et de Renaud, Ministres, ayant satisfaict aux dits exercisses, pour estre Monsieur de Masparrault, leur compagnon, absent, s'en estant allé à Leyrac,[3] à la prière de ladite Eglise, pour y célébrer ledit jusne.

Monsieur Cadroy, beau-frère de Sire Jehan Dauphin,[4] marchant de Nérac, mourust dans Bourdeaux, le xviie may 1600.

Monsieur Renault, Ministre de la parolle de Dieu en l'Eglise Réfor-

---

parlemens de Grenoble et Bourdeaux, sera pareillement establie une Chambre composée de deux présidens, l'un catholique, et l'autre de la religion prétendue réformée, et de douze conseillers, dont six seront catholiques et les autres six de ladite religion... Et sera ladite séance de ladite Chambre de Bourdeaux audit Bourdeaux ou à Nérac. » En même temps qu'elle devait veiller à l'exécution rigoureuse des articles de l'Edit, cette Chambre connaissait des procès entre catholiques et protestants.

[1] On sait que le Concile de Trente, le dix-neuvième des Conciles œcuméniques, se tint, plusieurs fois interrompu, de 1545 à 1563. Charles IX, en 1564, refusa de faire publier dans son royaume les décrets du concile. Sous le règne de Henri IV, l'Assemblée du clergé réclama plusieurs fois la publication et la réception en France des décisions du Concile, notamment en 1598 et en 1606. Henri IV, pressé par ses ministres, MM. de Bellièvre et de Villeroy, était décidé, en 1599, à donner cette satisfaction aux ardents catholiques que venait de choquer l'Edit de Nantes, mais les observations du président de Thou (voir ses *Mémoires*, livre VI, à l'année 1599), l'arrêtèrent et les calvinistes de la bonne ville de Nérac en furent quittes pour la peur.

[2] Ce ne fut que trois ans plus tard, le 1er septembre 1603, que le roi Henri IV signa, étant à Rouen, l'Edit par lequel les Jésuites étaient rétablis en France. On trouvera le texte de cet Edit dans l'*Histoire de Henri IV*, par Scipion Dupleix, in-folio, p. 348 et suivantes.

[3] Commune du département de Lot-et-Garonne, arrondissement d'Agen, canton d'Astaffort, à 10 kilomètres d'Agen, à 7 kilomètres d'Astaffort.

[4] Inscrit au livre des tailles de 1599. *Portal de Condom.*

Digitized by Google

mée de Nérac, partit le ixe jung 1600 pour s'en aller en la ville de Bourdeaux, afin d'y commencer à prescher et redresser cette poure Eglise, suyvant la liberté accordée par l'Edict pour l'exécution duquel Messieurs de la Force[1] et de Refuge,[2] Commissaires députés pour ladite exécution en la province de Guienne, furent envoyés par Sa Majesté. L'envoy dudit sieur Renault ne se fit que par manière de prest, pour le temps de quatre mois.

Le xe jour de jung 1600, fut peublié un édict du Roy, en la ville de Nérac, par lequel Sa Majesté deffend à toutes manières de gens de chasser.[3]

---

[1] Jacques-Nompar de Caumont, marquis, puis (1637), duc de la Force, naquit le 30 octobre 1558 et mourut le 10 mai 1652. Voir la commission donnée par Henri IV au sieur de la Force « conseiller en nostre Conseil d'Estat et capitaine des gardes de nostre corps », le 17 avril 1600, dans les *Mémoires authentiques de J.-N. de Caumont*, publiés par le marquis de La Grange, t. I, 1843, p. 317. On lit dans ces *Mémoires* (Ibid. p. 130) : « Il (le sieur de La Force), était pour lors (1600), employé en Guyenne, Saintonge et Angoumois, où il avait été nommé commissaire pour la vérification de l'Edit de Nantes avec le maréchal d'Ornano et le sieur de Refuge, maître des Requêtes. En quoi il se gouverna si équitablement, qu'il trouva le moyen de contenter les Catholiques et ceux de la Religion, et la paix fut si bien cimentée que l'on n'entendit plus parmi eux ces noms de Papistes et de Huguenots, ainsi que c'était la coutume depuis le règne de François II. »

[2] Eustache de Refuge, seigneur de Précy et de Courcelles, alla faire vérifier l'Edit de Nantes en Languedoc, avant de se rendre en Guyenne (*Mémoires du duc de la Force*, t. I, p. 121). On trouve sur E. de Refuge une notice biographique dans un recueil manuscrit de la Bibliothèque Nationale (Fonds français n° 14018). Voir aussi dans le Recueil de M. Berger de Xivrey (t. VII, p. 69), une note où l'on rappelle qu'il était le fils aîné de Jean de Refuge et d'Anne Hennequin, qu'il fut conseiller au parlement de Paris, comme son père, et conseiller d'Etat, qu'en 1607 il fut ambassadeur en Suisse, et plus tard aux Pays-Bas, et qu'il mourut en 1617, âgé de 53 ans. Gendre du chancelier de Bellièvre, il était petit-fils, par sa mère, de l'avocat-général Molé.

[3] Le chroniqueur vise l'*Ordonnance sur la chasse et les peines établies contre les contrevenants*, du mois de janvier 1600. (Voir le Code des chasses, Paris, 1765, t. I, p. 193). Cette ordonnance défend la chasse aux non nobles, roturiers, tant d'église que marchands, artisans, laboureurs, paysans et autre telle sorte de gens, sous les peines les plus terribles ; 1e in-

Digitized by Google

Le cappitaine Raton, mourust à sa maison de Bonnecaze, le xxiie jung 1600.

Marthe de Mazelières,[1] femme de Monsieur Thobie de Brassay, Trésorier Général D'Albret,[2] mourust le xxiij^e jung 1600.

Le lundy iiij^e septembre, fut convoqué une assemblée généralle dans le Temple de ceste ville, où fut representée la demande que ceux de l'Eglise Reformée de Bourdeaux faisoint pour obtenir Monsieur Renaud, affin qu'il fut tout a faict à eux. A quoi fut conclud par tous lesdits assemblés que le temps du prest estant expiré, ladite Eglise de Bourdeaux serait sommée de le rendre. Aussi furent leues plusieurs lettres, tant de Monsieur Fedeau[3] et de Gaixion,[4] Députés

---

fraction, amende; 2e infraction, le fouet et le bannissement de quinze lieues à l'entour du lieu du délit; 3e infraction, galères, après quoi le récidiviste était puni du dernier supplice. (Voir le même Code, pages 200 et 201 du tome I.

[1] Voir pour cette famille et à ce nom, *la Biographie de l'arrondissement de Nérac* de Samazeuilh.

[2] Thobie de Brassay, écuyer, seigneur, baron de Samazan, trésorier général d'Albret, frère de Nicolas de Brassay, auditeur ou secrétaire de la Chambre des Comptes établie à Nérac, assiste le 8 décembre 1597, au contrat de mariage de sa nièce, Marthe de Brassay (fille dudit Nicolas), avec noble Isaac Jausselin, écuyer, secrétaire de la maison de Navarre et de ladite chambre des Comptes, fils de noble Pierre Jausselin, écuyer, et de Marthe Brocas (et probablement neveu de Bernard de Jausselin, contrôleur des parcs de Durance en 1566. (Le même Thobie de Brassay, baron de Samazan, est qualifié conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France en la chancellerie de Bordeaux, dans son testament du 7 mars 1630, par lequel il institue pour son héritier universel noble Jean de Jausselin, seigneur de La Grange, puis du Caudéré et du Petit-Guilhem, son petit neveu (fils d'Isaac et de Marthe de Brassay). Le testateur impose à Jean de Jausselin et à ses descendants de porter le nom de Brassay avant celui de Jausselin. C'est donc depuis 1630 que les deux noms sont réunis et portés par MM. de Jausselin de Brassay.

[3] N'est-ce pas le futur président catholique de la chambre de l'Edit ?

[4] Ce devait être Arnaud de Gachon, dont le fils, Pierre, époux, vers 1610, de Sibille de Bacalan, fut conseiller du roi en la Cour de Parlement de Bordeaux et Chambre de l'Edit de Guyenne. (Voir *Archives historiques du département de la Gironde*, t. III, p. 368 ; *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne* par M. Jules de Bourrousse de Laffore, t. III, p. 133.)

Digitized by Google

de la Province de Guienne vers Sa Majesté, que, aussi, de Monsieur de Favas[1] et autres toutes tendans a donner avis comme le Roy avoit accordé que la séance de la Chambre de L'Edict seroit en ceste dite ville, et que, à ses fins, il faloit choisir lieu en icelle pour tenir l'audiance. On trouva bon que douze personnes fussent esleuz pour aviser en quel lieu elle seroit plus commode; ce qui fut fait. Et le mesme jour, l'Auditoire et Parquet du Sénéschal fut jugé le plus à propos, y joignant le logis de Monsieur Dominique Vions, orphèfre.[2] De quoy fut donné promptement avis aux dits sieurs Députés estans en Court, à Lion, ensemble des frais à quoy pouvoit monter toutes les reparations et ameublemens pour ladite audiance, tout ainsin que lesdits sieurs deputés avoint donné avis de ce fère, par leurs dites lettres.

Monsieur le Cardinal de Sourdy,[3] passa en ceste ville, le mardy xiie septembre 1600, ayant logé au Chasteau de Birac; lequel fut receu par Messieurs les Consulz accompagnés d'un bon nombre d'habitans ayans les Chaperons, et sortirent au dehors la porte de Fontindère. Auquel acueilh ledit sieur Cardinal tesmoigna par sa response qu'il avoit prins plaisir à l'honneur qu'on luy faisoit. Il deslogea, après avoir disné, prenant son chemin vers Condom, venant de la ville de Bourdeaux.

---

[1] Jean de Favas ou Fabas, dont il a été déjà question.

[2] Dominique Vions, orfévre, inscrit au rôle des tailles de 1599, *Portal de Marcadieu*. Le sénéchal habitant l'extrémité du cours du Griffon, on avait pensé à mettre son siége au lieu-dit des *Anciennes prisons*. L'orfèvre Vions devait alors résider devant la halle, dans la maison occupée aujourd'hui par un grainetier, et qui est d'apparence encore ancienne. On renonça à ce projet puisque la chambre de l'Edit s'installa au Château dans la salle des gardes.

[3] François d'Escoubleau, cardinal de Sourdis, était fils de François d'Escoubleau de Sourdis, marquis d'Alluye, comte de La Chapelle, etc., et de Isabelle Babon de la Bourdaisière. Il naquit en 1575, reçut la pourpre romaine en 1598, fut sacré archevêque de Bordeaux le 21 décembre 1599 et mourut à Bordeaux le 8 février 1628. Voir l'*Histoire du Cardinal François de Sourdis*, par L. W. Ravenez (Bordeaux, 1861, grand in-8°), ouvrage qu'il faut compléter par les lettres du prélat insérées dans divers volumes des *Archives historiques du département de la Gironde*, notamment dans la tome XVII (1877).

Digitized by Google

Monsieur de Latrimouille,[1] venant du pays du Poytou pour s'en aller à Barbotan, arriva en ceste ville, le samedy xvie septembre, sur le tard. Messieurs les Consulz sortirent bien avant, à la lumière des flambeaux, pour lui offrir le *peublic* (?), accompagnés d'un fort grand nombre d'habitans. Il alla loger ches Jan Duluc et partit, le lendemain, après disner, en l'an 1600, estans Consulz, Messieurs Bertrand de Lavallade, advocat,[2] Pauillac,[3] Duluc,[4] et Tiffon.[5] Ledit sieur repassa en ceste ville, venant dudit Barbotan, le 15e octobre, an que dessus, et n'y coucha qu'une nuict.

Messieurs de La Force et de Refuge, commissaires députés pour l'exécution de l'édit, arrivarent en ceste ville, le xxe septembre 1600, pour travailler au faict de leur charge, et noméement pour y establir la messe, ce qui fut fait le lendemain de leur arrivée, ayant esté dite soubs la voute du clochier, après avoir faict une petite proces-

---

[1] Claude de La Trémoille, duc de La Trémoille et de Thouars, était fils de Louis II de La Trémoille et de Jeanne de Montmorency, la fille du grand connétable. Il naquit en 1566 et mourut le 24 octobre 1604, ayant épousé le 11 mars 1598 Charlotte Brabantine de Nassau, fille de Guillaume-le-Taciturne, prince d'Orange, et de Charlotte de Bourbon-Montpensier. C'était le beau-frère du prince de Condé, celui-ci ayant épousé Charlotte-Catherine de La Trémoille. Voir *Chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques* publiés par le duc Louis de La Trémoille (Paris, 1877, in folio, p. 107-133).

[2] M. Bertrand de Lavallade, avocat, conseiller du Roi, inscrit au rôle des tailles de 1599. *Portal de Marcadieu.* Fut président de la Chambre des comptes de Nérac en 1605. Les appointements du président de la Cour des comptes de Nérac étaient de 4,800 livres. Ceux des auditeurs 2,400 livres. (V. inventaire sommaire des Archives des Basses-Pyrénées. Chambre des comptes de Nérac, série B, p. 128.)

[3] Bernard Pauillac, inscrit au rôle des tailles de 1599. *Portal de Condom.*

[4] Jean Duluc devait être un notable puisque c'est chez lui qu'allaient loger les plus illustres personnages.

[5] Claude Tiffon, inscrit au rôle des tailles de 1599. *Portal du Pont.* Un groupe de maisons sur les bords de la Baïse, près le *Portal de Gaujac*, porte encore le nom de Tiffon, en souvenir sans doute du consul de 1600.

Digitized by Google

sion a l'entour de la place ou estoit le temple St-Nicolas[1] y assistant ledit sieur de Refuge, et s'en allèrent après avoir demeuré deux jours en ladite ville, prenant leur chemin vers Agen.

Mademoiselle de Renaut,[2] s'en alla de ceste ville, pour aller trouver son mari, Monsieur Renaut, à Bourdeaux, le xe octobre 1600, ayant emporté tous leurs meubles pour ne revenir plus, à cause que ledit sieur de Renaut ayant esté presté pour servir ladite Eglise de Bourdeaux pour quatre mois seulement, iceux estans expirés, il fit déclaration qu'il ne vouloit point retourner. Sur quoy, et voyant la mauvaise façon de procéder, lesdits meubles luy furent arrestés quelques jours devant, jusques a ce que ceste Eglise seroit remboursée de deux cens escus quelle avoit payés pour les frais du voyage dudit sieur Renaut venant d'Allemagne : lesquelz il paya, ledit jour que dessus.

Monsieur de Lerm et Monsieur de Calonges,[3] son beau-frère, se

---

[1] La place de l'église actuelle consacrée aussi à Saint-Nicolas.

En 1600, de l'ancienne église, il ne restait guère que le clocher qui présentât quelque apparence de solidité. Encore ce clocher s'écroula-t-il en 1697. L'église, toute dévastée quelle fût, subsista cependant jusqu'en 1749 grâce à des réparations incessantes. A cétte époque, l'exercice du culte fut transféré à l'église des Cordeliers. La reconstruction actuelle est de 1759 à 1787.

[2] La fille du Ministre de l'Evangile lequel, prêté par l'église de Nérac à celle de Bordeaux, ne voulut plus quitter cette dernière ville.

[3] Il faut lire de Lavau ou de Lavaux, frères, et non de Lanaux, qui n'est pas un nom de famille connu dans le pays. La lettre *u* et la lettre *n* sont souvent prises l'une pour l'autre dans les anciennes écritures. MM. de Calonge et de Lavau sont ici appelés par leurs noms de fiefs ; leur nom patronymique ou de famille est de Chaussade. Jacques de Chaussade, écuyer, sieur de Pommiers, dit en 1655 : « Il est notoire, en Guienne, que les deux familles de Lavau et de Calonges, portant le nom Chaussade, sont nobles d'extraction. » M. Alfred de Froidefond dit dans l'*Armorial de la noblesse de Périgord :* « 139 — de Chaussade, de Chandos, de Lavau, etc. : *d'argent, à trois chevrons de gueules, au chef d'azur, chargé* D'UNE CROIX *d'or.* Voté à Libourne. » Et nous verrons que, sur la porte d'entrée et sur la vaisselle d'argent du château de Calonges, MM. de Chaussade, seigneurs dudit

Digitized by Google

batirent en duel contre Messieurs de Lanaux frères, le ixe octobre 1600. Auquel combat ledit sieur de Lerm fut tué, ledit sieur de

---

château pendant des siècles, avaient fait graver leurs armes et que dans ces armes il y avait *une croix*.

Bernard de Chaussade, écuyer, seigneur de Calonges, l'un des six enfants de Jacques II de Chaussade, et petit-fils de Jacques Ier de Chaussade, procureur général au Parlement de Bordeaux en 1480,[1] fait hommage au roi pour ledit château, le 8 juin 1567. Il fait construire dans la grande cour du même château un temple Protestant, « d'une élévation extraordinaire ayant un dôme couvert d'ardoize, et sur le haut du dôme une lanterne pour mettre la cloche pour appeler au presche, ayant un lambris en forme de voute, fenestres comme celles d'une chapelle, et au dedans chaire pour le Ministre, bancs attachés aux murailles, et tout ce qui marque exercice publiq de la R. P. R., caveaux pour enterrer les morts de la maison de Calonges... » « Estant notoire que c'est après celuy de Bergerac le plus beau temple que les P. R. ayent en Guyenne.[2] »

Jacques III de Chaussade, seigneur de Calonges, gouverneur du château du Mas-Agenais en 1616, et marié vers 1620 avec Marguerite de Vicose, me paraît être le M. de Calonges, blessé de quatre coups de poignard, dans le duel que son beau-frère, Monsieur de Lerin et lui, eurent le 9 octobre 1600, contre Messieurs de Lavaux frères.

Le même Jacques III de Chaussade ne vivait plus en 1634, puisque l'une de ses deux filles fit hommage du château de Calonges, le 6 octobre de ladite année 1634. Deux filles étaient nées de son mariage avec Marguerite de Vicose : 1° Marie Judith de Chaussade de Calonges, mariée en 1654 avec Jean Révérend, marquis de Bougy, maréchal des camps et armées du roi, le 18 novembre 1648, lieutenant général le 10 juillet 1653, mort en décembre 1657, âgé de 40 ans (*Dictionnaire des généraux Français*, par le chevalier de Courcelles, 1823, tome VIII, p. 481). Il mourut au château de Calonges, après s'être distingué, comme dit Bayle (au mot Révérend) « en mille rencontres par des actions de cœur et de tête, et par une fidélité inviolable. » 2° Suzanne de Chaussade, dite Mademoiselle de Calonges, non mariée, très érudite, héritière de sa sœur la marquise de Bougy. Fort zélée protes-

[1] Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais, publiés et annotés par Philippe Tamizey de Larroque, p. 274. — M. de Chaussade de Jolimont dit également dans une lettre datée de La Roche près Mucidan, le 25 janvier 1859, que Jacques de La Chaussade, son auteur, était procureur général au Parlement de Bordeaux en 1480.

[2] Documents inédits, cités, p. 276.

Digitized by Google

Calonges blessé de quatre coups de poignard, et les Lanaux aussi blessés, l'un a la poitrine, et l'autre à la cuisse. Le combat fut près le Grézet,[1] maison desdits Lanaux.

A. LESUEUR DE PÉRÈS.

(*A continuer.*)

---

tante, elle se retire à La Haie en 1685 après la Révocation de l'Edit de Nantes. Le savant Bochard parle d'elle en ces termes : « Vous pouvez mettre en la compagnié des deux princesses que vous me nommez, Mademoiselle de Calonges (sœur de feu Madame la marquise de Bougi), qui m'a envoyé de Calonges des notes judicieuses sur le texte hébreu de la Genèse, et nous a quelquefois lu des chapitres qu'elle entendoit fort bien, du temps qu'elle estoit icy avec feu madame sa sœur. »

Je ne sais pas qui était ce Monsieur de Lerm, beau-frère du seigneur de Calonges et qui fut tué dans le duel du 9 octobre 1600. Cependant son nom s'est perpétué aux environs de Calonges. En effet, le 10 juillet 1759, Jean de Lerm ne vivait plus, lorsque sa fille, demoiselle Marie de Lerm, épouse devant Pruadère, notaire royal de Mézin, noble Louis de Lartigue, chevalier, ancien lieutenant au régiment de Montboissier infanterie, fils de noble Gervais de Lartigue, écuyer, ancien capitaine d'infanterie, et de dame Marie des Camps de Cazaugrand.

[1] Le Grézet-Cavagnan est une commune du département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Marmande, canton de Bouglon, à 18 kilomètres de la première de ces villes, à 4 kilomètres de la seconde.

Digitized by Google

ÉTAT MILITAIRE ET POLITIQUE DE LA GASCOGNE

En mil huit cent quatorze et mil huit cent quinze.

I

SOULT

WELLINGTON ET LE DUC D'ANGOULÊME.

(Suite)

Avant de reprendre le récit des événements politiques et militaires accomplis en Gascogne, depuis le 2 mars 1814, jusqu'à la seconde rentrée des Bourbons, je suis tenu de montrer quelle était alors la situation du parti royaliste dans le Sud-Ouest, et particulièrement à Bordeaux.

La Révolution de thermidor, qui renversa Robespierre, n'avait point tardé, malgré son origine républicaine, à prendre, en Gascogne, comme dans toute la France, un caractère royaliste. Cette tendance se manifesta particulièrement, à Bordeaux, par la fondation du Club des Jeunes gens, adversaires déclarés du terrorisme, et partisans secrets des Bourbons. Des associations analogues s'étaient formées dans les principales villes du Midi. Il y avait, en outre, à Bordeaux, les Compagnies du Soleil, et l'Institut. Ce dernier comptait déjà bon nombre de duellistes redoutables, parmi lesquels je ne veux citer que La Marthonie, l'avocat Peyronnet,[1] Chodruc-Duclos, alors

[1] Charles-Ignace de Peyronnet, naquit en 1775, à Bordeaux, où son père, après s'être enrichi comme procureur au Parlement, fut ennobli un peu avant

Digitized by Google

élégant cavalier, et plus tard célèbre par le cynisme volontaire de sa tenue.

Momentanément abattus par la Convention, le 13 vendémiaire, les royalistes de Paris et de la province ne tardèrent pas à reprendre leur revanche aux élections de l'an V, où triomphèrent beaucoup de leurs candidats. Les événements du 18 fructidor, les élections de l'an VI et de l'an VII, ne leur furent pas moins favorables. De là vint réaction du 30 prairial, qui amena, à Bordeaux, la défaite de tous les candidats républicains. Les agents royalistes fomentèrent des révoltes, et répandirent des proclamations du prince de Condé. Sur toutes les places on afficha, de nuit, un placard menaçant, intitulé : *Plus d'anarchistes ou la mort*, dont les autorités bordelaises n'osèrent pas rechercher sérieusement les auteurs. A l'exemple des Muscadins et des Incroyables de Paris, des jeunes gens de bonne famille et des ouvriers, armés de pistolets, de poignards, et d'énormes gourdins,

---

la Révolution, et guillotiné, sous la Terreur, comme royaliste notoire. Le fils émigra, et revint, après les événements de thermidor, à Bordeaux, où il prit ses licences en 1796, et se fit bientôt connaître comme bon avocat et duelliste redoutable. Malgré le concours énergique qu'il fournit au duc d'Angoulême, le 12 mars, l'avocat Peyronnet n'obtint aucun emploi jusqu'aux Cent-Jours. A cette époque, son courageux dévouement à la duchesse d'Angoulême, dont je parlerai plus bas, lui valut les persécutions de la police impériale. Nommé président du tribunal de Bordeaux, à la seconde Restauration, il brava la mort, pour sauver des coups de la populace deux ou trois cents hommes de la garde impériale. Procureur général à Bourges, en 1818, il fut envoyé à la Chambre par les électeurs de cette ville, et se distingua, en 1820, comme substitut devant la Cour des Pairs, chargée de juger la conspiration impérialiste du 19 août 1820. Cette attitude valut à Peyronnet le titre de comte, en 1824, la faveur des royalistes de l'extrême droite. Charles X en fit un chef de cabinet, le 11 août 1829, et un ministre de l'intérieur, le 16 mai 1830. Après la Révolution de juillet, Peyronnet, arrêté à Tours, fut condamné par la Cour des Pairs, avec les anciens ministres, Polignac, Chantelauze et Guernon-Ranville, à une détention perpétuelle, Louis-Philippe les grâcia six ans après. Durant sa captivité au Ham, Peyronnet composa une *Histoire des Francs* (1835), qui n'a certes rien de remarquable. Il clôtura, par un discours, le Congrès archéologique tenu à Toulouse en 1852. Je vis alors ce vieillard, et il me sembla fort affaibli. Il mourut à son château de Montferrand (Gironde), en janvier 1854. Depuis sa sortie du Ham, Peyronnet avait renoncé à la politique militante.

Digitized by Google

appelés *Germanicus* et *Pouvoir exécutif*, couraient les rues de Bordeaux, chantant le *Réveil du peuple*, et frappant à tour de bras sur les Jacobins et Sans-Culottes. Bientôt les agitateurs s'enhardirent jusqu'à faire le coup de feu contre la garde nationale, qui eut grand'peine à réprimer ces rixes sanglantes.

Après l'avénement de Napoléon, l'ordre matériel régna dans Bordeaux; mais les royalistes du Sud-Ouest n'avaient rien perdu de leurs forces, ni de leurs espérances secrètes. Ils guettaient l'occasion favorable, et semaient sans peine l'agitation et le mécontentement dans le peuple. Comme tous les autres ports de France, celui de de Bordeaux était alors bloqué par les escadres anglaises. Quelques particuliers avaient fait fortune, à prendre des lettres de marque et armer des navires en corsaires. Mais l'immense majorité des Bordelais vit de l'importation des denrées coloniales dans tout le bassin de la Garonne. C'est de Bordeaux que partent pour l'étranger les eaux-de-vie de l'Armagnac, les vins de la Saintonge, du Médoc, du Bazadais, de l'Agenais, et de la Haute-Gascogne. Négociants, constructeurs, mariniers, propriétaires, artisans, vignerons et laboureurs, tout le monde se trouvait à la fois ruiné par la guerre et le chômage, qui n'avaient pas cessé depuis la Révolution. On aspirait ouvertement à la paix, qui seule pouvait ouvrir le port, et donner la liberté des mers.

Les chefs du parti royaliste exploitaient habilement cette lassitude, déjà si manifeste en 1808, que Napoléon délégua Cambacérès, archichancelier de l'empire, sous prétexte de présider le collége électoral de Bordeaux. En réalité, la mission de Cambacérès consistait à peser sur les élections, dont on redoutait le résultat, à s'éclairer sur l'état de l'opinion et la véritable situation des partis. On fit à l'archichancelier une réception royale : bals, représentations de gala, et surtout dîners somptueux. Cambacérès revint à Paris fort satisfait, mais hors d'état de renseigner Napoléon.

Quand l'empereur vint à Bordeaux avec l'impératrice, au commencement d'avril 1808, il pût aisément se convaincre que la ville, comme le reste du Sud-Ouest, comptait déjà quantité d'administrateurs issus de familles notoirement royalistes.[1] Certes, beaucoup étaient

---

[1] Je ne veux citer ici que Montbadon, maire de Bordeaux en 1808, et parent de Beaumont de Brivasac, qui commanda la garde d'honneur de

Digitized by Google

incapables de trahir ; mais ils devaient naturellement ménager leurs proches, et pouvaient, à l'occasion, se souvenir, sans déshonneur, de la Maison de Bourbon.

De sa retraite d'Hartwell, le comte de Provence (Louis XVIII), surveillait attentivement la situation de l'Europe, et surtout la guerre d'Espagne, où j'ai déjà dit que le duc d'Angoulême servait comme capitaine au 15e régiment de hussards anglais, dans l'armée de Wellington. Suchet et Soult reculaient sans cesse vers les Pyrénées ; et il était aisé de prévoir qu'ils ne tarderaient guère à rentrer en France. Dans cette prévision, le Prétendant avait désigné des agents secrets en Gascogne, en Languedoc et en Roussillon. Celui de Gas-

---

Napoléon en 1808. Dans cette garde figurait, comme officier, l'avocat Martignac, dont je parlerai tout-à-l'heure. Les Bordelais n'épargnèrent pas à l'empereur des inconvenances volontaires et significatives ; par exemple, quand on joua devant lui, au Grand-Théâtre, *Euphrosine ou le Tyran corrigé*, suivie du ballet *Le siége de Cythère*. A la représentation de la veille, Napoléon, entrant au théâtre, se crût, par l'effet d'un malentendu, au pouvoir de conspirateurs, « Où me mène-t-on ? » dit-il. Et il rentra au Palais-Impérial. — Jean-Baptiste-Silvère Gaye de Martignac naquit en 1776 à Bordeaux, où son père était avocat au Parlement, et professeur à l'École de Droit. Les *Mémoires* du comédien Fleury, royaliste ardent, contiennent d'intéressants détails sur l'histoire de la Terreur à Bordeaux, et notamment sur la façon dont Martignac père échappa à la guillotine du temps de Lacombe. Fleury tenait ces renseignements de Martignac fils, avec lequel il était lié. Ce dernier étudia en droit sous son père, et se fit remarquer de bonne heure par une aménité de caractère et une ardeur au plaisir, qui ne l'empêchaient pas de travailler à ses heures. Il composa d'abord des vaudevilles, dont un, *Ésope chez Xanthus*, fut imprimé en 1831. Plus tard, il suivit, comme secrétaire particulier, Sieyès, nommé à la légation de Berlin. Il se fit ensuite inscrire au barreau de Bordeaux, où il débuta sous le patronage de Ferrère, avocat libéral, emphatique et retors, dont la réputation étonne aujourd'hui ceux qui lisent ses Mémoires et Plaidoyers imprimés. Bientôt Martignac eut une clientelle personnelle, dont il servait sérieusement les intérêts ; mais il ne pouvait renoncer à la vie de garçon, et ses amis prenaient d'assaut son domicile. Un vieux Bordelais m'a conté que pour leur échapper, Martignac montait souvent en fiacre, avec ses livres et dossiers. Le cocher allait où il voulait, et déposait, à heure fixe, devant le Palais de Justice, l'avocat ainsi préparé. On verra plus bas quel fut, pendant les Cent-Jours, le rôle de Martignac à Bordeaux. Nommé procureur-général à Limoges, après la seconde

Digitized by Google

cogne était choisi dès 1810, et se nommait Taffard de Saint-Germain. C'était un homme assez obscur, peu scrupuleux et criblé de dettes, mais actif, audacieux, et d'un esprit fertile en ressources. Taffard gagna si vite et si bien la confiance des principaux royalistes du Sud-Ouest, que le comte de Provence lui expédia, le 12 mars 1812, les pouvoirs de commissaire secret, avec faculté de s'en prévaloir publiquement en temps opportun.

Ce commissaire était en rapports fréquents avec d'honorables royalistes de Bordeaux, le colonel en retraite Roger, Filhot de Marans, ancien conseiller au Parlement, Victor Desèze, Luetkens, Dussumier-Fonbrune, les frères Brémond, Pierrugues, Vignes, Howy, les avo-

---

rentrée des Bourbons, il fut élu député de Marmande en 1821. Il siégea au centre droit, suivit en 1823 le duc d'Angoulême en Espagne, en qualité de commissaire civil, et ne tarda pas à être pourvu de la direction générale de l'Enrégistrement et des Domaines, en attendant le titre de vicomte (1824). Dans le ministère du 4 janvier 1828, renversé le 9 août de la même année par le ministère Polignac, Martignac eut le portefeuille de l'Intérieur. Après la Révolution de 1830, il continua de siéger à droite, et s'honora en défendant, devant la Chambre des Pairs, l'ex-ministre Polignac. On a dit que le travail de cette défense avait hâté la mort de l'avocat (3 mars 1832). Martignac était un orateur charmant et facile, en même temps qu'un homme d'affaires sérieux. Les libéraux lui montrèrent des préférences marquées. J'ai glissé rapidement sur les faits de la vie de Martignac consignés dans toutes les biographies. En voici un qu'on ne trouve dans aucune. En septembre 1804, Élisabeth Milhet-Belisle-Phélippeaux, native de Miramont (Lot-et-Garonne), achevait à peine quatorze ans, quand elle perdit son père, que sa mère ne tarda pas à suivre. L'orpheline se trouva posséder alors plus de cent mille écus de biens fonds, somme considérable pour l'époque. Son tuteur et oncle maternel, Milhet-Belisle, était un vieillard caduc, incapable de protéger sa pupille contre des manœuvres matrimoniales, savamment combinées par la dame Thémines au profit de son fils Philippe. Élisabeth calomniée, presque sequestrée, avec la complicité du juge de paix de Lauzun, dût consentir à prendre pour mari Philippe Thémines. Le mariage célébré, mais non consommé, Elisabeth s'échappa de la maison conjugale, et chercha refuge un peu partout, traquée par Thémines, avec l'assistance des gendarmes et des recors. L'avocat Ferrère, prit en main les intérêts de la jeune femme. Il laissa valider, par défaut faute de plaider, le mariage d'Élisabeth par le tribunal de Marmande, et porta l'affaire en appel devant la Cour impériale d'Agen. Par arrêt du 29 juin 1806, cette compagnie autorisa Mademoiselle Phélippeaux à se retirer au couvent des Orphelines de la ville,

Digitized by Google

cats Ravez,[1] Peyronnet, Émerigon, Martignac, l'instituteur Estebenet, les négociants Rollac, Bontems-Dubarry, Queyriaux, ainé, etc., etc. Dans le Médoc, Taffard correspondait avec le marquis de La Rochejacquelein, et avec de La Tour, et en Périgord, avec le chevalier de la Roche-Aymon, chef d'un corps de royalistes secrètement organisés. D'autres compagnies de volontaires s'étaient aussi clandestinement formées à Blaye, La Réole, Bassens, Rions, Cadillac, Lesparre, Martillac, Castelnau de Médoc, Lamarque, Bazas, etc., sous la direction du

---

en attendant qu'il fut statué sur l'appel. Le mariage ne tarda pas à être annulé, pour violation de la loi, surprise, et obsession. Ces renseignements sont tirés du mémoire imprimé signé Ferrère, avocat, et Laroche, avoué (Agen, imprimerie R. Noubel). Avant l'arrêt définitif, la population agenaise se divisait en deux camps : les partisans de Thémines, et ceux d'Elisabeth. Les adversaires se décochaient réciproquement des épigrammes et des chansons, dont la génération présente garde quelques souvenirs. Ferrère prépara très habilement l'opinion en faveur de sa cliente, par son plaidoyer imprimé, et par quelques autres factums. Il était assisté de deux jeunes secrétaires, Martignac, et un autre avocat dont on n'a pu me dire le nom. Tous deux voyaient souvent Élisabeth, chez une de ses parentes, à l'époque où elle résidait au couvent des Orphelines d'Agen, en attendant la décision du procès. Ils s'éprirent l'un et l'autre, de cette jeune et riche héritière, et rivalisèrent d'ardeur pour mettre Ferrère en état de gagner sa cause. Après l'annullation du mariage, Élisabeth ne tarda pas à accorder sa main à Martignac. La veuve de cet homme d'État vit encore. L'hiver elle habite Bordeaux, et l'été Miramont, où elle voit, de sa fenêtre, la statue en bronze érigée à son mari sur la place du village. Le rival malheureux de Martignac, ne se consola pas de son échec. Il quitta Bordeaux, et partit pour Paris, où la fortune lui fût de plus en plus rigoureuse. On m'a dit qu'il avait fini près du Palais de Justice, dans une échoppe d'écrivain public, donnant des consultations aux débiteurs insolvables, et rédigeant, sous l'inspiration des soldats, des déclarations d'amour en l'honneur des cuisinières.

[1] Simon Ravez, né à Rive-de-Gier (Loire) en 1771, était avocat à Lyon en 1791. Deux ans plus tard, il allait s'établir à Bordeaux, où il eut bientôt conquis la première place au barreau, et l'entière confiance des royalistes du Sud-Ouest. Député de la Gironde après les Cent-Jours, Ravez présida la Chambre jusqu'en 1827, époque où il ne fut point réélu, et devint premier président de la Cour royale de Bordeaux. Ravez refusa le serment à la monarchie de juillet, et mourut à Bordeaux, le 3 septembre 1849, après avoir été nommé représentant du peuple à l'Assemblée législative.

Digitized by Google

marquis de La Rochejacquelein, de La Tour, le vicomte de Pontac, le comte Alexandre de Lur-Saluces, le baron de Budos, ancien major de dragons en Languedoc, le baron Pomiès d'Agassac, etc.[1]

L'archevêque de Bordeaux, d'Aviau, pieux autant que charitable, n'était pas homme à tremper dans ces conspirations, qui n'entrent pas dans les habitudes chrétiennes. Mais il avait vécu sous l'ancien régime, et s'en souvenait sans le vouloir. Ce prélat avait pleuré sur la captivité de Pie VII. Taffard savait donc qu'à l'occasion, d'Aviau pencherait pour les Bourbons ; et l'autorité de l'archevêque était grande, sur la population catholique de son diocèse.

Bordeaux avait alors pour maire Lynch, négociant riche, vaniteux, léger, que l'empereur avait fait comte, et chevalier de la Légion d'honneur. C'était beaucoup trop pour les mérites d'un homme qui prodigua si longtemps à Napoléon les marques extérieures de son dévouement et de son respect, et qui, naguère, était parti pour Paris, comme président de la députation chargée d'assurer l'impératrice-régente de la fidélité des Bordelais.[2] Et pourtant, Lynch conspirait pour les Bourbons. Il siégeait, avec le baron de Budos, le comte Alexandre de Lur-Saluces, le baron Pomiès d'Agassac, Luetkens et Queyriaux aîné, dans le Conseil secret d'organisation formé et présidé par Taffard, bien avant l'entrée des Anglais en Gascogne.[3] Mathieu, l'un des adjoints de Lynch, n'était qu'un homme d'affaires; mais l'autre, le comte de Puységur, était royaliste notoire, comme l'avocat Émerigon, du conseil municipal, où ses amis politiques siégeaient en majorité.

---

[1] Les renseignements sur l'organisation secrète des royalistes, sont empruntés, en partie, au travail d'Is. Dejernon, *Précis historique du 12 mars*, que bon nombre de chroniqueurs, plus récents, ont pillé, sans le citer. L'exactitude des informations de Dejernon m'a été certifiée par des Bordelais qui avaient vu de près les événements de 1814 et 1815, et notamment par mon parent Folliet, de qui je tiens quelques détails complémentaires. J'ai aussi consulté J.-S. Rollac, *Exposé fidèle des faits authentiquement prouvés qui ont amené la journée de Bordeaux au 12 mars 1814.*

[2] Lynch était de retour à Bordeaux, le 17 janvier 1814. *Journal de Lot-et Garonne*, n° du 22 janvier 1815. — Détail peu connu. Lynch possédait à Bordeaux, la plupart des maisons de la rue de la Vieille-Tour, alors peuplée de filles de mauvaise vie.

[3] Is. Dejernon, *Précis historique.*

Digitized by Google

Taffard s'était aussi abouché depuis longtemps avec des hommes inavouables, et prêts, selon le profit, à servir ou à trahir tous les régimes : Soubiran, aventurier fameux,[1] Pailhiès, contrebandier notoire, Roger, grâcié par Napoléon de la peine capitale.[2]

Au dernier moment, la cause royaliste s'était recrutée d'un homme de capacité supérieure, et de grande expérience politique, le député, Lainé, qui venait de rentrer à Bordeaux, mortellement outragé par les reproches injustes et publics de Napoléon.[3]

Voilà quelle était, au commencement de mars 1814, la situation des royalistes dans le Sud-Ouest. Je puis maintenant reprendre le récit des événements.

---

[1] Soubiran était né à Lectoure, où son pére était orfèvre. J'ai vu souvent cet aventurier, dans ma première jeunesse. C'était un vieillard de taille moyenne, un peu obèse, très distingué de manières et de langage, et causant volontiers, au Cercle, de ses aventures d'autrefois, avec une naïveté de Caraïbe. Les bourgeois de ma ville natale écoutaient bouche béante, et plaçaient le conteur, dans leur estime, bien au-dessus de son compatriote, le maréchal Lannes. J'ai gardé bon souvenir de ces récits ; mais c'est trop peu pour une biographie plus curieuse qu'édifiante de Soubiran. Cet aventnrier mourut à Lectoure, dont aucun habitant n'eut jamais à se plaindre de lui.

[2] « M. *Lynch*, dont le nom couvert d'opprobre, ne sera jamais prononcé qu'avec horreur par les bons Français ; M. *Lynch*, honoré de distinctions et comblé de bienfaits par l'Empereur..... C'est un *Soubiran*, célèbre par ses escroqueries, et qui n'a échappé que par un bonheur singulier aux punitions flétrissantes qui l'attendaient devant les tribunaux. C'est un *Taffard*, rejeté de la société, poursuivi pour dettes, qui ne peut avoir d'existence que par l'anarchie et les factions. — C'est un *Pailhiès*, contrebandier de profession, qui déjà a été publiquement déshonoré. — C'est un *Roger*, qui ne doit qu'à la clémence de l'Empereur de n'avoir pas subi le dernier supplice, qu'une conspiration récemment découverte lui avait mérité. » *Avis d'un habitant du département de la Gironde à ses concitoyens*, imprimé à la suite du *Journal de Lot-et-Garonne*, du 2 avril 1814. Il faut, d'ailleurs faire, dans ce pamphlet, la part de l'exagération Napoléonienne.

[3] Joseph-Henri-Joachim Lainé, né à Bordeaux, le 11 novembre 1767, était déjà avocat au moment de la Révolution, dont il embrassa les principes. Nommé d'abord administrateur du district de La Réole, il fut élu, à la fin de 1795, membre de l'administration départementale de la Gironde. Trois mois plus tard, il donnait sa démission, et reprenait sa place au barreau. Député en 1808, Lainé se prononça contre le principe de la confiscation maintenu dans le Code Napoléon, et fut, en 1813, rapporteur de la Commission du Corps Législatif chargée d'exprimer à l'empereur des vœux pour la paix. Dans la réception du 1er janvier 1814, et devant les députés, Napoléon

Digitized by Google

Dès que l'armée de Wellington fut en France, le marquis de La Rochejacquelein quitta Bordeaux, et se rendit en toute hâte, avec Queyriaux aîné, auprès du duc d'Angoulême. La Rochejacquelein confirma au duc les bonnes dispositions du peuple de Bordeaux. On se concerta avec Wellington sur les moyens d'occuper la ville, où Taffard de Saint-Germain avouait déjà publiquement les pouvoirs qu'il tenait du comte de Provence. Le duc d'Angoulême avait auprès de lui le duc de Guiche, le comte de Damas-Crux,[1] son premier aide-de-camp, et d'autres fidèles.

Après la bataille d'Orthez, le lieutenant-général du comte de Provence, reçût à Saint-Sever[2] une dépêche apportée par Bontems-Dubarry, dans laquelle Taffard l'appelait à Bordeaux. Le vicomte de Pontac, qui se trouvait là, partit presqu'aussitôt pour la Gironde, avec des ordres adressés à l'archevêque et au maire de Bordeaux, ainsi qu'aux royalistes d'une portion de la rive droite de

---

traita Laîné de « méchant homme » et de « factieux vendu au gouvernement anglais. » Laîné se retira à Bordeaux, où il devait bientôt rendre de grands services au duc d'Angoulême. A l'arrivée de Louis XVIII, Laîné devint président de la Chambre, quitta Paris quelques heures avant l'arrivée de Napoléon, revenu de l'île d'Elbe, et protesta, le 18 mars, à Bordeaux, contre la dissolution de la Chambre. Parti de Bordeaux avec la duchesse d'Angoulême, il se retira en Hollande, et reprit à Paris (10 juillet 1814), la présidence de la Chambre des députés. Après avoir énergiquement combattu les ultra-royalistes de la Chambre Introuvable, Laîné fut appelé (7 août 1816) au Ministère de l'Intérieur, jusqu'au 29 décembre 1818, époque où il fut remplacé par Decazes. On trouvera, dans les historiens et les biographes de la Restauration, bien d'autres détails que je ne puis fournir ici sur la carrière politique de Laîné, que Louis XVIII fit pair de France et vicomte en 1823. Ce personnage ne crût pas devoir refuser le serment au gouvernement de Juillet; mais il ne reparût guère à la Chambre. On connaît son dernier adieu à la Monarchie : « Les rois s'en vont. » Laîné mourût le 17 décembre 1835.

[1] La comtesse de Damas-Crux devint bientôt dame d'honneur de la duchesse d'Angoulême.

[2] La date du départ de Bontems-Dubarry pour Saint-Sever n'est pas certaine. Dans son *Exposé fidèle*, Rollac indique tantôt le 2 mars (page 115), et cite plus bas une lettre de Taffard (page 145), qui parle du 4 mars.

Digitized by Google

la Garonne, où le baron de Roque de Budos venait de prendre le commandement des officiers fidèles ou ralliés à la cause monarchique.

Après le combat d'Aire (2 mars) et le passage, de l'Adour, les Alliés étaient maitres de Saint-Sever et de Mont-de-Marsan. Le récit de leur entrée dans le chef-lieu du département des Landes, est officiellement raconté dans le document ci-après.

« L'an mil huit cent quatorze et le premier du mois de mars, nous soussignés, Pierre Virès, premier adjoint, et Vital-Cadilhon, second adjoint au maire de la ville de Mont-de-Marsan ;

« Considérant qu'il importe essentiellement de consigner dans un procès-verbal le récit détaillé et sincère des circonstances qui ont précédé et accompagné l'invasion de l'ennemi dans la ville de Mont-de-Marsan, certifions et attestons les faits suivants sur notre honneur.

« Le lundi 28 février mil huit cent quatorze, à sept heures du soir, la nouvelle de la prochaine arrivée de l'ennemi s'étant répandue, MM. le Préfet, le sous-préfet et le maire quittèrent la ville avec les caisses publiques, les administrations, les militaires, la gendarmerie et la garde départementale ; en sorte que la ville qui est sans défense et ouverte de toutes parts, ne pût être gardée que par la cohorte urbaine, dont trente hommes seulement étaient armés de fusils dont la batterie était dégarnie, et qu'il était impossible de charger faute de cartouches.

« Les adjoints soussignés n'ayant reçu aucun ordre de départ, pensèrent que, pour maintenir le bon ordre et la tranquillité, ils devaient rester à leur poste jusqu'à l'occupation de la ville par l'ennemi. Ils se concertèrent avec les officiers de la garde urbaine pour établir un poste et faire circuler des patrouilles dans la nuit du lundi au mardi, ce qui fut exécuté en effet.

« Le mardi 1er mars, à sept heures du matin, les adjoints soussignés, informés que des malveillants profitaient du désordre pour voler des farines qui avaient été abandonnées dans des bateaux stationnés sur la rivière, envoyèrent un piquet de garde qui arrêta les suites de ce pillage.

« Le même jour, à onze heures et demie du matin, lesdits adjoints étant à l'hôtel de la mairie, une foule d'habitants y pénétrèrent avec tous les signes de l'effroi, annonçant que l'ennemi entrait dans la ville, et que tous les citoyens fuyaient çà et là dans les rues. Quelques

Digitized by Google

minutes après, deux officiers de cavalerie anglais, entrèrent à l'hôtel-de-ville, et demandèrent à parler aux officiers municipaux. On désigna les adjoints soussignés, à qui les officiers ennemis annoncèrent que deux ou trois régiments de l'armée anglo-portugaise devaient arriver dans la journée, que, deux heures avant leur arrivée, d'autres officiers se présenteraient pour déclarer la force effective des troupes qui marchaient sur la ville; qu'au surplus, ils invitaient lesdits adjoints à rassurer leurs concitoyens, dont les personnes et les propriétés devaient être respectées. Après quoi ces officiers remontèrent à cheval, et disparurent à l'instant.

« Cependant la nouvelle de l'arrivée d'une colonne considérable avait jeté l'effroi, attendu que la ville était abandonnée sans défense, et qu'il n'y avait pas un seul militaire, ni même un gendarme, et que la garde urbaine ne pouvait opposer une résistance d'après ce qui a été dit ci-dessus.

« Vers les deux heures de relevée, il arriva successivement plusieurs officiers ennemis, qui annoncèrent qu'une division entière marchait sur la ville, et ils demandèrent des billets de logement pour le maréchal Beresford et son état-major général. On leur indiqua les logements qu'ils demandèrent. A quatre heures, le maréchal Beresford, accompagné d'un grand nombre d'officiers composant son état-major, se présenta à la mairie, et renouvela la promesse déjà faite par les premiers officiers, que la plus sévère discipline serait observée par les troupes qui étaient sous ses ordres. Peu d'instants après, entra dans la ville une division ennemie,..... . évaluée à six mille hommes...[1]

« Les adjoints soussignés ont appris que les ennemis s'emparèrent dans l'après-midi, des magasins appartenant au Gouvernement. A six heures de relevée, ils se rendirent chez le maréchal Beresford, et lui déclarèrent que, ne pouvant trahir le serment de fidélité qu'ils avaient prêté à l'empereur, il leur était impossible de continuer leurs fonctions pendant l'invasion de l'ennemi. Le maréchal promit de procéder de suite à leur remplacement; après quoi les soussignés se retirèrent, cessèrent leurs fonctions..... Ils déclarent, en outre, qu'ils ont consigné dans un procès-verbal séparé, la dilapidation des farines, imputée au nommé Colon, garde-ma-gasin, etc. »

Signés : VITAL-CADILHON et PIERRE VIRÉS.[2]

---

[1] Cavalerie et infanterie.

[2] Extrait des registres de la Mairie de Mont-de-Marsan.

Digitized by Google

Le 3 mars, la sommation suivante était adressée à la municipalité de Dax :

« Pour sauver la ville de Dax des suites d'un assaut, je vous somme à la rendre aux troupes britanniques sous mes ordres. L'officier qui est porteur de cette lettre attendra votre réponse. »

Signé : WANDELEUR.[1]

La ville de Dax ne pouvait que se rendre. L'ennemi mit aussitôt la main sur une grande quantité d'armes destinées à nos soldats. En même temps, le général Wandeleur donnait ses ordres au chef de la municipalité.

« 3 mars 1814.

« Monsieur le Maire,

« D'après les ordres du feld-maréchal, marquis de Wellington, commandant en chef les armées alliées, je suis chargé de vous transmettre que les autorités constituées dans les villes et villages du territoire français, doivent continuer leurs fonctions jusqu'à nouvel ordre. M. le Maire de Dax continuera ses fonctions avec les autres membres qui composent l'administration et la municipalité de Dax, malgré les ordres qu'ils auraient reçu du gouvernement français ; et s'ils s'y refusaient, ainsi que les autres fonctionnaires, je prendrais des mesures pour les y contraindre, ainsi que ceux qui n'obéiraient pas à l'ordre que je leur fais connaitre. »

Signé : WANDELEUR.[2]

Dès le 2 mars, les Alliés étaient maitres de Roquefort-de-Marsan (Landes), où se trouvaient de grands magasins militaires. Ceux de Pont-de-Bordes (Lot-et-Garonne), eurent presque aussitôt le même sort. Un peu plus tard, Nérac fut occupé par un corps de cavaliers anglais et portugais, commandés par le colonel Campbell. L'ennemi s'empara aussi de Condom.

---

[1] Extrait des registres de la Mairie de Dax.

[2] Extrait des registres de la Mairie de Dax,

Digitized by Google

Avant de continuer mon récit, je dois constater ici, qu'en se liguant contre Napoléon, les souverains étrangers n'avaient qu'un but précis : se débarrasser de leur ennemi, ou le réduire à l'impuissance. Wellington avait reçu de son gouvernement, d'accord avec les autres rois alliés, des instructions fort précises ; et jamais il ne manqua de les exécuter, avec la rigueur d'une consigne. En somme, ces instructions consistaient à se servir des Bourbons et du parti royaliste, sans s'engager avec eux, de façon à tirer le plus ample profit de la victoire. La *Correspondance militaire et diplomatique* de Wellington atteste, dans maints passages, ces dispositions des Alliés. C'est ainsi que nous lisons dans une dépêche du 25 février, adressée au duc d'Angoulême :

« C'est à Votre Altesse Royale à décider sur sa conduite, et non à moi à en raisonner. Je suis toujours convaincu, cependant, qu'il est des intérêts de Votre Altesse Royale de ne pas devancer l'opinion publique ni de la presser. » Et plus loin : « L'esprit du pays est le même que je l'ai vu ailleurs. Quoique très mal disposé envers Bonaparte, et très bien envers la famille royale, il ne désire rien faire sans l'aveu de ses puissants alliés. »

J'aurai l'occasion de citer plus bas d'autres pièces, prouvant en termes exprès que les Alliés se servaient des Bourbons, sans grande volonté de les servir. Au milieu des calamités de la patrie, les instructions expédiées de Hartwell par le comte de Provence au comte d'Artois, au duc d'Angoulême, et aux autres membres de la famille royale, attestent, tout à la fois, le patriotisme et la haute capacité politique du Prétendant. Plus Napoléon s'acharnait dans sa lutte insensée, plus la France, épuisée d'hommes et d'argent, allait se trouver désarmée contre la coalition des souverains victorieux. Il fallait ruser avec eux, accepter en apparence leur humiliante protection, les diviser après leur succès. Il fallait, à l'abdication de l'empereur, reporter sur l'exilé de Hartwell tout ce que la France avait encore de force et de vie. Légitimes de par le droit héréditaire, les Bourbons l'étaient plus encore de par la nécessité.

Voilà ce qui se fit alors, en face de l'étranger, sur tout le sol de la patrie. Mais la légende napoléonienne, libérale et républicaine, née du retour de l'île d'Elbe, a déjà presque effacé la vérité dans la mémoire des générations nouvelles. Il est si commode de dire et d'écrire, que « les Bourbons sont rentrés deux fois en France, dans les fourgons des Alliés. »

Digitized by Google

Après le combat d'Aire, Wellington était maître du Pays Basque Français (Labourd, Basse-Navarre et Soule), de la Chalosse, du Condomois et des Landes de Gascogne. L'armée de Soult attendait toujours, campée sur le Haut-Adour, entre Tarbes et Plaisance.

Wellington ordonna à Beresford, ayant sous ses ordres le lieutenant-général Dalhousie, de marcher en toute hâte sur Bordeaux avec un corps de 15,000 hommes, composé des divisions Colle et Walker, et d'une brigade de cavalerie anglaise. Après eux, marchait le duc d'Angoulême, ayant autour de lui, le duc de Guiche, les comtes de Damas-Coux et d'Escars, et plusieurs autres royalistes notables de la région.

Voici la teneur des instructions données, en cette occasion, par Wellington à Beresford.

« En détachant des troupes sur Bordeaux, j'ai pour but de soustraire cette ville à l'ennemi et de devenir maitre de la navigation de la Gironde, ce qui sera très avantageux pour notre armée. Vous communiquerez au maire et aux autorités de Bordeaux mes proclamations, et vous leur demanderez s'ils veulent continuer leurs fonctions; s'ils s'y refusent, on leur fera quitter le territoire occupé par les troupes, et on engagera les principaux habitants à nommer de nouvelles autorités.

« Il y a à Bordeaux un parti considérable en faveur de la Maison de Bourbon, et je vous prie d'adhérer aux instructions suivantes, concernant ce parti et ses vues.

« Si l'on vous demande votre consentement pour proclamer Louis XVIII, pour arborer le drapeau blanc, etc., etc., répondez que la nation britannique et ses alliés sont remplis de bon vouloir pour Louis XVIII, et que là où sont nos troupes, tant que la tranquillité publique ne sera pas troublée, nous n'interviendrons nullement pour empêcher ce parti de faire ce qu'il jugera utile et convenable à ses intérêts; que même je suis disposé à seconder un parti, quel qu'il soit, qui se montrerait disposé à nous aider à triompher de Bonaparte; que le but des Alliés, cependant, dans cette guerre, est, pardessus tout, en envahissant la France, ainsi que je l'ai déjà dit dans ma proclamation, la paix; et qu'il est bien constaté qu'en ce moment

Digitized by Google

ils s'occupent à négocier un traité de paix avec Bonaparte, et que quelque disposé que je fusse à accorder aide et assistance à une portion quelconque contre Bonaparte, cette assistance cesserait à l'instant même où la paix serait conclue ; et je prie les habitants de mûrement peser ce point avant de lever l'étendard contre le gouvernement de Bonaparte, et de se lancer dans des difficultés.

« Si cependant, nonobstant ces conseils, la ville juge à propos d'arborer le drapeau blanc et de proclamer Louis XVIII, ou telle autre mesure de ce genre, vous ne vous y opposerez pas, et prendrez avec les autorités toutes les mesures nécessaires pour obtenir, sans perte de temps, toutes les armes, munitions, etc., etc., qui sont à Dax, et que vous leur délivrerez.

« Si la municipalité prétend ne proclamer Louis XVIII qu'en vertu de vos ordres, alors refusez de les donner par la raison spécifiée ci-dessus.

« J'ai lieu de croire que lord Keith a détaché quelques vaisseaux pour croiser devant le port ; vous tâcherez de vous mettre en communication avec l'officier commandant, et de me procurer tous les renseignements possibles sur les ouvrages fortifiés, la force des garnisons ennemies, le nombre des vaisseaux de guerre qui protégent l'entrée et la navigation du fleuve, particulièrement sur la rive gauche ; et si vous pensiez pouvoir sans inconvénient détacher des troupes pour vous en emparer, faites-le.

« J'apprends qu'il y a des vaisseaux américains en rivière ; vous vous en emparerez, et ferez les équipages prisonniers. »

Telles étaient les instructions données à Beresford, qui, le 8 mars, se mit en marche sur Bordeaux, avec ses 15.000 hommes, dont 800 marchaient en avant-garde. La veille, une colonne d'Alliés, commandée par le major-général Fane, était entrée dans Pau sans résistance.[1]

Dès que Soult eut appris, à son quartier-général de Rabastens, le mouvement de Beresford, il fit mine de reprendre l'offensive. La

---

[1] La Cour d'appel de Pau, et toutes les autres autorités civiles des Basses-Pyrénées, avaient quitté le département. Il en était de même dans les Landes. Les autorités civiles demeurèrent à leur poste dans le Lot-et-Garonne, et dans le Gers, dont Bessières était préfet, depuis le 16 décembre 1813.

Digitized by Google

situation des Alliés devenait critique. Sous peine de dégarnir le blocus de Bayonne ou de rappeler le corps de Beresford, Wellington pouvait être forcé de livrer une bataille hasardeuse. Le généralissime des Alliés prit aussitôt son parti. Il fit revenir en toute hâte 11,000 hommes du corps de Beresford, laissant le reste poursuivre sa marche sur Bordeaux, sous le commandement de Beresford et du général Dalhousie. A peu près en même temps que ce renfort, arrivèrent de Bayonne les soldats dont le général Hoppe avait eu besoin, pour établir autour de cette place un blocus, que l'on pouvait desormais maintenir avec moins de troupes. L'armée de Wellington se trouvait ainsi portée à 60,000 baïonnettes.[1]

Deux jours auparavant (13 mars),[2] Soult avait occupé Lembeye et Conchez, que l'ennemi avait évacué dans la matinée, pour aller prendre position en arrière du Gros-Leës et de Garlin, sur la grande route d'Aire à Pau. Wellington était visiblement inquiet. Il n'avait pas encore reçu les renforts attendus, qui manquèrent aussi le lendemain. Par malheur, les dispositions offensives de Soult ne purent être terminées que dans la soirée du 15. Le plateau de Garlin était alors couvert de60,000 Alliés, et l'armée française n'avait plus qu'à se retirer sur Lembeye.

Nos troupes purent contenir l'ennemi dans cette direction, pendant les journées du 16 et du 17. Une portion de la cavalerie anglaise

---

[1] Lapène, *Événements militaires devant Toulouse*, 20.

[2] Voici une proclamation de Wellington, en date du 13 mars. Elle fut affichée à Mont-de-Marsan, et dans les autres villes et villages de Gascogne alors occupés par les Alliés.

« Proclamation

« par le feld-maréchal, marquis de Wellington, commandant en chef des armées alliées.

« Au quartier-général, ce 13 mars 1814.

« Les juges et autres officiers de justice des départements des Basses-Pyrénées et des Landes, doivent continuer à opérer leurs fonctions comme jusq'à présent; et il leur est permis de faire leurs procédés (*sic*) sur papiers non timbrés, jusqu'à nouvel ordre. »

Signé : WELLINGTON.

Digitized by Google

éprouva deux échecs successifs, à Viella et Clarac. Néanmoins, les Alliés s'étaient prolongés sur Maubourguet (Hautes-Pyrénées), par notre droite. Ainsi, maîtres de la route de Toulouse par Auch, ils tendaient évidemment à nous couper la retraite, en s'emparant la route de Tarbes. Le succès de ce projet dépendait de l'occupation de la petite ville de Vic-Bigorre (à trois lieues de Tarbes), où Drouet d'Erlon arriva dans la journée du 19 mars. Il prit position avec le centre en avant de la ville, ainsi que dans les *hautains* qui l'entourent, entre l'Échez et l'Adour. Les vignes sont appelées dans le pays *hautains*, parce que les ceps en sont beaucoup plus élevés que ceux des autres vignes de la Gascogne.[1]

A midi, l'ennemi vint aborder vigoureusement nos troupes, dont la solidité permit au reste de l'armée, alors en bataille sur le plateau qui touche au bois de Labatut, de poursuivre sa marche difficile et périlleuse, à travers les landes découvertes et sablonneuses de Pons et de Ger, et d'arriver à Tarbes dans la soirée du 19 mars.

Grâce à l'occupation de Tarbes, Soult était maître des trois routes qui vont de cette ville à Toulouse. L'une passe par Auch, l'autre par Trie, Boulogne et Lombez, et la troisième par Saint-Gaudens. Cette dernière, qui est la plus directe, avait aussi le double avantage d'être en meilleur état, et de donner à notre droite un point d'appui solide, en se rapprochant des Pyrénées. Ces considérations déterminèrent les préférences de Soult. L'ennemi, qui était entré dans Tarbes aussitôt après notre départ, fut arrêté, pendant toute la soirée du 20 mars, sur les hauteurs de Barbazan et d'Oléac. Le lendemain seulement, il se jeta sur la route de Trie, dans l'intention manifeste d'atteindre rapidement Toulouse, par Boulogne, et de nous couper la retraite dans les plaines de Muret. Cette route était gardée par le lieutenant-général Clausel, avec les divisions Harispe et Villate.[2]

---

[1] Lapène, *Évènements militaires devant Toulouse*, 21.

[2] Le maréchal Soult arrive, le 21 au soir, à Saint-Gaudens, non sans inquiétude par la présence des coalisés sur son flanc droit. Il ne paraît pas même éloigné de se jeter dans l'Ariége, et de changer entièrement sa ligne de bataille et son plan de campagne. Instruit, cependant, du mauvais état habituel du chemin de Boulogne et Lombez à Toulouse, qui vient d'être rendu impraticable par la pluie tombée dans la journée du 21, Soult est

Digitized by Google

Dès le 20, les Alliés étaient à Auch, d'où ils ne tardèrent pas à pousser jusqu'à Lectoure et Astaffort, ce qui répandit de vives alarmes dans la portion du Lot-et-Garonne, sise sur la vive droite de la Garonne.

Ainsi finit la retraite d'Orthez, qui, avec celle des Pyrénées, suffirait pour l'honneur de la mémoire de Soult. Je n'ai pas à raconter la bataille de Toulouse, livrée le 10 avril suivant, et dont le résultat détermina la retraite de notre armée sur Naurouse, Villefranche et Castelnaudary, où le maréchal et ses troupes ne tardèrent pas à faire leur soumission à Louis XVIII.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

(A suivre.)

---

promptement rassuré, et expédie l'ordre à la division Harispe de se replier sur Saint-Gaudens. Le général Villate, qui voit les Alliés fortement attachés à sa poursuite dans la direction de Boulogne, reçoit aussi des ordres, à la suite desquels il abandonne aussi brusquement et avec habileté, la route qu'il a suivie jusqu'alors, et se rabat, par sa droite, vers Saint-Gaudens, où il arrive le 22 au matin. Lord Wellington se laisse prendre à cette ruse de guerre : arrivé à Boulogne, il s'enquiert avec empressement du chemin pris par la colonne du général Villate. Instruit qu'elle n'est plus dans la direction de Lombez, il se doute enfin du piége qu'on lui a tendu. Mais trop engagé, et ne désespérant peut-être pas d'atteindre Toulouse avant nous, il poursuit sa marche sur cette ville et achève d'engouffrer son artillerie et son armée dans une route impraticable. L'armée française profite de cet incident et se porte, le 22, à Martres, le 23, à Noé; elle arrive, enfin, le 24, à Toulouse, sans le plus léger obstacle. LAPÈNE, *Événements militaires devant Toulouse*, 22-23.

Digitized by Google

UNE LETTRE INÉDITE

DE HENRI IV.[1]

L'original de la lettre qu'on va lire nous a été communiqué par Madame la comtesse Marie de Raymond. Il appartient aux Archives du château de Saint-Léonard, près de Saint-Clar de Lomagne.

La lettre est adressée à Bernard de Montaut, 3e fils de Jean-Marc de Montaut, baron de Montaut et de Bénac, et de Madeleine d'Andouïns. Ce personnage, qui était capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi et sénéchal de Bigorre, avait transmis au Roi de Navarre, dans une lettre qui ne s'est pas conservée,

---

[1] Bien qu'Henri de Bourbon, Roi de Navarre, ne soit devenu Henri IV qu'en 1584, nous avons cru devoir nous conformer à l'exemple donné par M. Berger de Xivrey dans sa grande et utile publication (*Lettres missives de Henri IV*), qui commence à l'année 1562. Toutefois, dans cette notice, nous dirons *le Roi de Navarre* ou simplement *le Roi*, au lieu de dire Henri IV, ayant soin de dire *Henri III* quand nous voudrons parler du Roi de France.

Digitized by Google

le résumé d'une conversation qu'il venait d'avoir avec M. de Biron,[1] lieutenant-général en Guienne. Le Roi répond à cette lettre dont le sujet touchait, comme on va voir, à ses plus hauts intérêts politiques.

La petite ville de Langon[2] avait en tout temps grandement souffert des guerres pour fait de religion. Prise en 1562 par les catholiques sous les ordres du duc de Candale, quatre ans après par les Huguenots que commandait G. de Mongomery, elle avait, depuis, joui d'un repos précaire entre deux partis prêts à la lutte, et qui s'observaient. Le Roi de Navarre, qui la regardait avec raison comme un des boulevards du Protestantisme dans sa province de Guienne, était vivement intéressé à la voir rester aux mains de ses co-religionnaires, en cet état de bien-être relatif. Il poursuivait, comme on sait, depuis six mois, de concert avec la Cour, une œuvre d'apaisement. On s'était comme entendu, et, à la suite de la conférence de Nérac, des articles avaient été arrêtés (28 février 1579), qui devaient consolider le dernier édit

---

[1] Armand de Gontaud, baron de Biron, grand maître de l'artillerie en 1567, maréchal de France, en 1577, dont le fils, Charles, arrêté pour complot en 1602, fut décapité dans la cour de la Bastille, le 2 juillet de la même année.

[2] Arrondissement de Bazas, Gironde.

Digitized by Google

de pacification. Or, voilà que le 8 avril, les haines s'étant ravivées, les catholiques, sous la conduite d'un nommé Largimarie, avaient repris la ville de Langon et s'étaient livrés aux derniers excès. Les hommes avaient été massacrés, les femmes violées, les maisons mises au pillage, puis brûlées. Couronnant ces atrocités sans nom par un de ces outrages que le patriotisme ne pardonne pas, les vainqueurs, si l'on s'en rapporte à deux écrivains de la région, d'ordinaire bien informés, auraient abattu les murs et comblé les fossés de la malheureuse ville. MM. Drouyn[1] et Guadet[2] se trompent, comme il résulte d'une lettre que le Roi de Navarre (qui n'écrivait pas légèrement en dehors de ses galanteries), adressa, à ce sujet, à Henri III, son « souverain seigneur. » Cette lettre, que M. Guadet eût pu lire au tome I, p. 381, de l'ouvrage dont on lui devra l'achèvement, porte qu'à l'occasion des excès commis sur les habitants de Langon par « aucuns qui en sont ennemys, M. de Biron, commys pour aller sur les lieux en faire justice, » fit justement l'opposé.—« Les murailles

---

[1] La *Guyenne militaire*, t. II, p. 74. M. Drouyn me pardonnera de relever une des rares erreurs contenues dans les deux superbes in-quarto où il s'est montré consciencieux historien et aqua-fortiste de premier ordre.

[2] *Lettres missives de Henri IV*. Tome VIII (supplémentaire), page 131.

Digitized by Google

de la ville, dit le Roi, ont esté demantelées par ledict sieur mareschal et les fossés comblés; qui est punir les oppressés au lieu des oppresseurs et mal à propos entasser affliction sur affliction.[1] » — Une autre lettre datée du 12 juin (*ibidem*, p. 231) confirme le fait avec de nouveaux détails : « De deux ou trois cents coupables dudict faict, il n'y en a encore un seul pris ; et au lieu de raser leurs maisons, comme il avoit esté ordonné par la Royne, on a rasé les murailles de la ville et les maisons des officiers. »

On sait que le Roi de Navarre avait succédé à son père en 1576, dans la charge héréditaire, — mais purement nominale, — de gouverneur général de la Guienne. Biron, investi par Henri III, des fonctions de lieutenant-général dans la même province, se trouvait être son subordonné, comme le remarque justement M. Guadet.[2] Il l'était de droit, non de fait, tenant son titre de la Cour. Quand les instructions de son chef hiérarchique contrariaient sa visée du moment,

---

[1] On remarquera, dans la lettre que nous publions, ce passage qui rend la même pensée en des termes encore plus *pitoyables*, comme on disait alors, plus *humains*, comme nous disons aujourd'hui : — « sachant bien, dit le Roi, qu'à l'affligé ne fault poinct donner d'affliction, etc. »

[2] *Lettres missives*. T. VIII, p. 137.

Digitized by Google

il n'éprouvait nul scrupule à les enfreindre. Son indépendance dans l'affaire de Langon avait été excessive et l'on verra que le baron de Bénac, chargé de lui demander des explications, n'avait réussi qu'à l'irriter. Au lieu de donner des raisons, le maréchal s'était emporté, ce qui était, on l'avouera, un véritable renversement des rôles. La paix, que l'un mettait tant d'ardeur et avait tant de peine à établir, l'autre la troublait méchamment, en achevant de ses mains la ruine d'une pauvre ville que son devoir était de relever. Cette conduite inouïe devait provoquer un éclat violent. S'il eut lieu, rien n'en transpira. Le Roi, poussé à l'extrême, se contient vaillamment : il pourrait rétorquer certains propos, les débattre et contredire ; mais il patiente, se résigne à souffrir, par égard pour a paix publique, résolu, d'ailleurs, à poursuivre jusqu'au bout la punition de l'attentat commis. Une si entière possession de soi en un cas de résistance presque factieuse, brutale, à coup sûr, au plus haut degré, donne un grand prix à notre document.

Nous ignorons si les auteurs des abominables excés dont Langon avait été le théâtre, furent reconnus et punis ; mais une lettre écrite de Montauban, un peu plus d'un mois après celle-ci (25 juillet), nous apprend que le maréchal ne tarda pas à rentrer en faveur auprès

Digitized by Google

du chef qu'il avait offensé, à regagner du moins sa bienveillance. Henri charge M. de Bénac de « prier affectueusement M. le Mareschal, son cousin, de se vouloir trouver à Nérac », où sa femme et lui se rendront de leur côté pour traiter des moyens d'asseoir enfin la paix. — « Il est meshui temps, dit-il, qu'elle le soit, s'y on ne veult veoir le povre peuple accablé sous la pesanteur des oppressions.[1] » — Le bon cœur de celui qui allait s'appeler Henri IV est tout entier dans ces simples mots.

Le corps de la lettre qui a pour fonds un beau papier au filigrane du lys, est de la main d'un secrétaire et comprend quarante-six lignes, dont trente-cinq au recto et onze au verso. Le post-scriptum, la signature et l'affectueuse qualification qui la précède, ont été tracés par le Roi. C'est bien l'écriture qu'on connaît, large, pleine, élégante dans sa force et rappelant, par la forme et l'allure, ce bel italique de la Renaissance, qu'ont renouvelé, on sait avec quel succès, nos habiles contemporains, les Claye et Jouaust, de Paris, Perrin, de Lyon, Fick, de Genève.

ADOLPHE MAGEN.

---

[1] Ouvrage cité, t. VIII, p. 137.

Digitized by Google

A MONSIEUR DE BENAC,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE MA CHAMBRE.

MONSr de Benac, Je n'ay peu respondre a vostre dernière lettre jusqu'a present pour pour n'avoir quasy poinct sejourné en ung lieu despuis la reception d'icelle. J'ay notté les propos que monsr le mareschal de Biron vous tint en sa colere que je pourroys redarguer[1] si je voulois en plusieurs poinctz. Je dirai seulement sur le desmantellement de Lengon que tant s'en fault que je y eusse consenty; que si j'eusse esté present a la deliberation, j'eusse essayé de la rompre, sachant bien qu'a l'affligé ne fault poinct donner d'affliction et qu'il est requis de faire une bonne justice de l'attemptat qui y a esté faict, comme j'en veulx faire toute instance ; et ne cesseray que je n'en voye ung exemple pour contraindre le(s) turbulans a se dispouser a l'avancement et entretenement de la paix, et de dire que je soys cause que la pugnition n'en a encores esté faicte, ayant empesché que la Cour de parlement de Bourdeaulx n'en prïnt cognoissance. Malaisement aussi je espere cella d'elle , veu mesmes que j'ai sceu que le Lieutenant general du Seneschal de Guyenne et autres principaulx de Bourdeaulx ont fourny d'armes et employé de leurs moyens pour faire ceste execution et que mesmes en derniers troubles ladite Cour a monstré plus d'animosité que toute autre contre ceulx de la Religion et contre moy particulièrement. Je voy bien qu'il fault que je patiente et soufre plusieurs parolles que je luy pourroys debattre et contredire, ce quy ne feroict qu'alterer la paix et tranquillité

[1] Pour rétorquer.

Digitized by Google

publique que je desire sur toutes les choses du monde veoir establye en mon gouvernement ; si ne veulx je pas qu'il abuse de ma patience ne qu'il entrepregne de faire chose quelconque au préjudice de ceulx de la Relligion ne de mon authorité. Je suys bien aise d'entendre que la chambre d'Agen [1] vueille faire son de buoiret luy aussi le sien, comme il dict. S'il a des forces en main, je luy assisteray volontiers de toutes celles qui seront en ma puissance quand il en aura besoing, voire mesme de ma personne, comme vous l'en pouvez assurer de ma part. J'envoye devers ceulx qui sont à Saubiac[2] le cap^ne^ Maupuy pour faire cesser leurs mauvais comportements et les faire retirer, car je ne les veulx aulcunement tollerer, mais au contraire tiendray la main a les faire tailler en pieces s'ils n'obeyssent. Vous pourrez faire entendre a ceulx de la Religion dudit Lengon et de Basaz comme c'est une tres grande calompnie que j'aye consenty au desmentellement dudit Lengon et que je ne vouldrois y avoir pensé tant cella m'a fasché, mais qu'au contraire ils se peuvent assurer que j'en poursuyvray jusques au boult la pugnition. Je vous prye de continuer a m'advertir bien au long de ce qui se passera et vous me ferez ung fort grand plaisir. Je m'en suys venu ici pensant y trouver monsieur le prince de Condé, mon cousin.[3] Je l'attends ce jourdhuy, et

---

[1] Il s'agit de la Chambre tri-partie chargée de juger les différents survenus entre religionnaires de communions différentes. On voulut punir le Parlement de Bordeaux de son esprit d'insubordination en plaçant cette chambre à Agen. La première séance s'y tint le 4 juin, solennellement et en robes rouges.

[2] Chef-lieu de commune de l'arrondissement de Bazas (Gironde).

[3] Henri Ier, fils aîné de Louis Ier, prince de Condé, et d'Eléonore de Roy, né en 1552, mort à Saint-Jean-d'Angely, le 5 mars 1588. Huguenot zélé et militant, il avait beaucoup guerroyé avec son cousin, Henri de Navarre, et finit comme lui par abjurer. Marié, d'abord, avec Marie de Clèves, il épousa en secondes noces Catherine de La Trémoille, qu'on accusa légèrement de sa mort et qui paya de six années de prison le soupçon de l'avoir empoisonné.

Digitized by Google

demain je m'en yray a Eauze[1] ou j'ay laissé ma femme, pour nous en retourner ensemble a Pau et y faire l'entrée le xxve de ce moys ; qu'est tout ce que je vous puis escripre pour le present, priant Dieu, Monsr de Benac, vous avoir en sa saincte garde. De Nerac ce xviiie jour de juing 1579.

Depuis la présente escripte est venu mondict cousin et mons^r de la Rochefocault.

Vostre bon maistre et entier amy,

HENRY.

---

[1] Henri était, le 14, à Nogaro, d'où il se rendit à Nérac. Le 19, lendemain du jour d'où est datée la présente lettre, il partit pour Eauze (arrondissement de Condom, département du Gers), où une sorte de congestion cérebrale lui fit garder le lit pendant dix-sept jours. Il n'alla à Pau que le 5 septembre, mais sans y faire l'*Entrée*, la convocation des Etats ayant été remise au 1er juin de l'année suivante.

Digitized by Google

A mon vieil ami Philippe Tamizey de Larroque.

TRIOLETS.

LES CERISES.

I

C'était en juin, le joli mois
Qui nous apporte les cerises,
— Je m'en ressouviens quelquefois —
C'était en juin, ce joli mois;
Les moissons d'or et les grands bois
Frissonnaient au souffle des brises.
C'était en juin, le joli mois
Qui nous apporte les cerises.

II

Un petit panier sous son bras,
Gentiment trottait Madeline,
Fière de sa robe lilas,
Un petit panier sous son bras.
Le vent, qui prenait ses ébats,
Faisait flotter sa manteline.
Un petit panier sous le bras,
Il fallait la voir, Madeline.

III

Par un sentier creux elle allait,
Courant, pieds nus, sur la pelouse,
— Là, ni broussaille, ni galet, —
Par un sentier creux elle allait;

Digitized by Google

Le bouton d'or la contemplait,
L'églantine en était jalouse.
Par un sentier creux elle allait,
Courant, pieds nus, sur la pelouse.

IV

Arrivée au bout du sentier;
Madeline parut surprise,
Et je me mis à l'épier,
Arrivée au bout du sentier;
Bien haut était le cerisier;
Comment donc cueillir la cerise?
Arrivée au bout du sentier,
Madeline parut surprise.

V

Un gros geai, ribleur et gourmand,
Pillait dans les hautes ramures;
Il sembla comprendre l'enfant,
Ce gros geai, ribleur et gourmand;
Le voilà triant prestement
Les plus belles et les plus mûres.
Un gros geai, ribleur et gourmand,
Pillait dans les hautes ramures.

VI

Il en abattit tant et tant,
Qu'il en rendit rouge la mousse.
— Assez, assez, criait l'enfant, —
Il en abattit tant et tant!
Madelinette triomphant,
Lui dit merci de sa voix douce.
Il en abattit tant et tant,
Qu'il en rendit rouge la mousse.

Digitized by Google

VII

Puis, elle toisa l'arbre altier,
Son panier rempli jusqu'à l'anse :
— Méchant! fit-elle au cerisier, —
Puis, elle toisa l'arbre altier,
Et, pensant fort l'humilier,
Elle lui fit sa révérence.
Puis, elle toisa l'arbre altier,
Son panier rempli jusqu'à l'anse.

VIII

Pour que son bonheur fût complet,
Je lui donnai deux pièces blanches.
Son petit cœur battait, battait,
Mais son bonheur était complet;
Enfant, fruits, tout étincelait,
Les oiseaux chantaient dans les branches.
Pour que son bonheur fût complet,
Je lui donnai deux pièces blanches.

Louis Hugonel.

Corbian, juin 1879.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE ET CHRONIQUE RÉGIONALES.

LA DUCHESSE D'AIGUILLON, nièce du Cardinal de Richelieu
(Sa vie et ses œuvres charitables (1604-1675) , par M. Bonneau-Avenant).
(Paris, in-8° ; Didier, 1879).

Le nom d'Aiguillon est un nom trop agenais, l'histoire de son duché est trop intimement liée à celle de notre pays, pour que notre attention n'ait pas été tout d'abord attirée par le titre du nouvel ouvrage de M. Bonneau-Avenant.[1] A ce point de vue, la *Revue de l'Agenais* ne pouvait laisser passer sous silence une œuvre aussi considérable, et il était de son devoir de la signaler à ses lecteurs. Ce n'est pas que la Duchesse d'Aiguillon ait laissé de sa présence dans ses terres de nombreux souvenirs; nous croyons qu'elle n'y est jamais venue. Mais l'érection en duché-pairie de la baronnie d'Aiguillon, faite en sa faveur, par Louis XIII, inaugure, dans l'histoire de cette province, une phase nouvelle, en même temps qu'elle ouvre pour elle une ère de grandeur et de prospérité. Elle la met, en effet, pendant plus d'un siècle et demi, en la possession de seigneurs riches et puissants, qui ajouteront désormais à leurs titres celui de Comtes d'Agenois,[2] qui

[1] M. Bonneau-Avenant est l'auteur d'un premier ouvrage : *Mme de Miramion, sa vie et ses œuvres charitables.*

[2] M. Samazeuilh (*Histoire de l'Agenais et du Condomois, t. II, p. 396*), nous explique ainsi comment les Ducs d'Aiguillon prirent le titre de Comtes d'Agenais : « C'est que Madeleine de Vignerot, veuve de M. de Combalet, acquit en 1642, l'engagement du pays d'Agenais, y compris le Condomoist pour la somme de 60,000 fr., en sus du prix d'un précédent engagement des justices fait en particulier à Jean Dureau, avocat au parlement, pour la somme de 175,000 fr. Les Ducs d'Aiguillon conservèrent cet engagement jusqu'à la Révolution, et leurs fils aînés prirent en conséquence le titre de Comtes d'Agenais. »

Digitized by Google

consacreront, disons-le hautement, à leur louange, une notable partie de leur temps à améliorer les terres de leur domaine, ainsi que la situation de leurs vassaux,[1] et dont le dernier, député pour la noblesse de l'Agenois aux Etats-Généraux de 1789, se faisant l'écho des vœux de la nation, demandera, avant tous ses collègues, l'abolition de ces fameux droits seigneuriaux, si fort exploités de nos jours, et qui pour la plupart étaient tombés, depuis déjà longtemps et surtout dans nos provinces méridionales, en complète désuétude.

Ainsi qu'il le dit lui-même, en tête de son ouvrage, M. Bonneau-Avenant se plait surtout à retracer les œuvres charitables de la Duchesse d'Aiguillon. Dons faits au couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques (couvent nouvellement fondé alors, auquel le Père Bérulle consacrait tous ses soins et qui allait devenir si fameux par la protection des plus grandes dames de l'époque et plus tard par la querelle de Port-Royal) ; fondation de l'hôpital de Québec et de la colonie de Ville-Marie au Canada, de l'association des Dames de Charité à Paris, du collège des Bons-Enfants, de la maison des Missions à Rome, protection accordée à l'hôpital de Marseille, etc., etc., tels sont les principaux actes de charité par lesquels l'auteur nous recommande son héroïne. Ajoutons à cette longue liste une bonne œuvre locale, qui semble avoir échappé à M. Bonneau-Avenant, et qui intéresse particulièrement notre pays, à savoir : la fondation par la Duchesse d'Aiguillon du couvent des Lazaristes de Notre-Dame de la Rose, près de Sainte-Livrade, que signale M. l'abbé Barrère dans

---

[1] Dans nos Archives locales, on peut relever les nombreux actes de piété et de générosité des seigneurs d'Aiguillon, en faveur des personnes ou des diverses localités de leur duché : voir, notamment, dans le *Supplément à la Série E des Archives départementales*, et dans les divers registres particuliers de la commune d'Aiguillon : « la liste des présents offerts à M. des Rochers, gouverneur du duché, en reconnaissance de tout ce qu'il a fait pour les intérêts de la communauté (BB, 2, 1636-1650) ; le vote par les Jurats d'un présent à Mlle de Richelieu, qui est à Bordeaux (BB, 4. 1667-75) ; la réception solennelle et enthousiaste, faite en 1723, par les habitants de la ville au duc d'Aiguillon ; les nombreux travaux d'embellissement exécutés par ordre du duc d'Aiguillon (BB, 15, 1779-89) ; la fondation de chapelles, bonnes œuvres, établissements de charité, etc., etc.

Digitized by Google

le tome II de son ouvrage (p. 394), et dont l'omission a été consignée par notre savant compatriote, M. Ph. Tamizey de Larroque, dans l'étude qu'il consacre à la nouvelle œuvre de M. Bonneau-Avenant.[1]

Malgré les très vives critiques de ses ennemis qui ont essayé de donner le change sur les nobles sentiments de la Duchesse d'Aiguillon, sa réputation de charité et de piété reste intacte aux yeux de l'histoire. Aussi Fléchier, dans une de ses plus belles oraisons funèbres, ne se lasse-t-il de rappeler ses innombrables bienfaits. Mais ce qui, pour le célèbre évêque de Nîmes, s'imposait comme un suprême devoir, surtout en présence des restes mortels de la Duchesse, devait être dans l'œuvre de M. Bonneau-Avenant, à deux cents ans de distance, sinon contesté, tout au moins discuté. Dans une époque comme la nôtre, où, grâce aux documents inédits de toutes sortes, l'histoire a fait un si grand pas, où la critique a le droit de s'exercer sur toutes choses, il n'est guère permis, pour aussi louable que soit le but que se propose un écrivain, pour aussi généreux et désintéressés que soient ses efforts, de soutenir une thèse, jusqu'ici non admise, sans reproduire à côté les assertions contradictoires. Quand une personnalité aussi éminente que celle de la nièce du Cardinal de Richelieu est en vue, ses actes, tant publics que privés, appartiennent à l'histoire qui a le droit de les contrôler. Il importait donc que, dans cet ouvrage, le lecteur connût, sinon les calomnies qui ont couru si nombreuses et si méchantes sur le compte de la Duchesse d'Aiguillon, tout au moins les reproches que ses contemporains lui ont adressés. Il importait surtout, dans l'intérêt de la vérité historique et de la thèse que soutient M. Bonneau-Avenant, que ce dernier qui a consacré tant de labeurs à cette étude et qui l'a menée à si bonne fin, employât ses nombreuses qualités d'historien, son exactitude, son érudition, à réfuter certaines accusations qui pèsent encore sur la mémoire de Marie de Vignerod. Méprisables à coup sûr, son devoir, croyons-nous, était cependant de les signaler. Trop d'éloge, pas assez de critique, tel est le reproche principal que l'on peut adresser à l'ouvrage de M. Bonneau-Avenant.

Certes, nous sommes loin d'accepter, dans toute leur malignité, les

---

[1] Voir le n° 25 de la Revue Critique du 21 juin 1879.

Digitized by Google

assertions de Tallemant des Réaux et après lui de Guy-Patin, de Michelet et de tant d'autres sur la conduite de Madame d'Aiguillon. Nous n'allons même pas jusqu'à dire avec la reine Marie de Médicis, à qui le Maréchal de Brézé, furieux d'avoir été repoussé par la Duchesse, insinuait que les trois enfants du marquis de Richelieu avaient pour mère, non pas la Marquise de Richelieu, mais Madame d'Aiguillon, et que même celle-ci en avait eu un quatrième : « Oh ! il ne faut jamais croire que la moitié de ce que dit M. le Maréchal ! » Nous croyons qu'il résulte d'un examen attentif des faits, que la Duchessé d'Aiguillon non-seulement n'a jamais eu avec son oncle le Cardinal de Richelieu les relations coupables que ses ennemis ont attribuées aux soins paternels qu'il lui prodigua, mais que sa vie privée fut toujours irréprochable, et que si elle n'a pas été heureuse en ménage, c'est dans le calme du cloître[1] et dans la pratique des bonnes œuvres et non dans les plaisirs mondains, qu'elle a essayé de trouver le bonheur qui lui échappait. En tous cas le Cardinal de Richelieu craignait trop le scandale ; s'il avait éprouvé pour sa nièce quelque sentiment suspect, il n'eût certes pas affiché, comme il le faisait, le goût qu'il prenait à sa fréquentation.

Nous n'entreprendrons pas de résumer ici la biographie de la Duchesse d'Aiguillon, tâche qui dépasserait de beaucoup les bornes de cette étude ; encore moins suivrons-nous M. Bonneau-Avenant dans tous les détails qu'il nous donne sur son entourage et dont quelques-uns surchargent inutilement son travail. Les premiers chapitres toutefois offrent un assez grand intérêt. Ils nous introduisent dans la famille de Richelieu et nous donnent sur le berceau du futur cardinal, sur ses ancêtres, sur ses frères et sœurs, sur ses débuts dans la vie, son caractère, sa force de volonté, sa souplesse, son ambition, des vues nouvelles et des détails piquants jusqu'ici généralement inconnus. Nous trouvons même assez original que, dans son ardeur excessive à taire tout ce qui peut jeter quelque doute sur les qualités de l'oncle et de la nièce, et à ne citer que les actes propres à rehausser leurs vertus, M. Bonneau-Avenant se soit plu à nous présenter, en la personne de l'illustre ministre de Louis XIII, un Richelieu absolument désintéressé, pieux, croyant, sensible et ne

[1] Elle faisait de longs séjours au couvent de la rue de Saint-Jacques.

Digitized by Google

pensant qu'au bonheur des siens. Cette thèse, tout à fait nouvelle, aurait besoin pour être acceptée de documents autres que ceux qui nous sont donnés. Jusqu'à plus amples renseignements, nous persistons à croire que Richelieu restera, aux yeux de la postérité, comme l'homme d'Etat le plus éminent de tous ceux qu'a produit l'ancienne monarchie, mais aussi comme un de ses serviteurs les plus cruels, les plus orgueilleux et les plus froidement égoïstes. Sa conduite à l'égard de sa nièce est véritablement révoltante; et, sans aller interroger ses ennemis, nous ne voyons, dans ce que nous montre M. Bonneau-Avenant, que le calcul et l'intérêt personnel qui l'aient poussé, d'abord à lui faire épouser le neveu du connétable Albert de Luynes, puis à lui fermer la porte du cloître où elle voulait aller ensevelir à tout jamais son veuvage, pour la forcer à tenir son salon du Palais-Cardinal ou à faire les honneurs du Petit-Luxembourg.

Veuve à dix-huit ans de M. de Combalet, avec qui du reste elle vécut très peu, Marie-Madeleine de Vignerod de Pontcourlay se vit, malgré elle et sur l'ordre de son oncle, forcée d'accepter, trois ans après, la charge de dame d'atours de la reine Marie de Médicis. Elle fut donc obligée, par ses fonctions comme par sa naissance, de vivre à la Cour, « ce délicieux et méchant pays, dit quelque part Mme de Motteville, que l'on hait souvent par raison, mais que l'on aime toujours naturellement. » Elle fréquenta tous les grands personnages du royaume et fut mêlée, jusqu'après la Fronde, à toutes les intrigues du siècle. M. Bonneau-Avenant la suit pas à pas, année par année et presque jour par jour, dans ce dédale de faits suffisamment connus. Nous ne l'imiterons pas. Nous nous contenterons d'appeler l'attention de ses lecteurs sur certaines pages intéressantes et notamment sur sa tentative d'enlèvement, son intimité avec les célèbres précieuses de l'Hôtel de Rambouillet, Julie d'Angennes,[1] la marquise de Sablé et surtout la baronne Du Vigean,[2] sur la protection qu'elle accorda à Corneille qui lui dédia le *Cid*, à Voiture et plus tard à la famille Pascal; enfin, sur tout le chapitre XIII, où l'auteur nous donne un

[1] Mlle de Rambouillet.

[2] Anne de Neubourg, mariée à F. Poussard, baron du Vigean.

Digitized by Google

aperçu charmant de la Cour d'Anne d'Autriche, après la mort de Richelieu et de Louis XIII, et où nous voyons, en la personne de Mme de Combalet, encore dans tout l'éclat de la puissance et de la beauté, le type de la grande patricienne, réunissant, dans son ravissant hôtel du Petit-Luxembourg et au milieu des innombrables chefs-d'œuvre que le Cardinal y avait entassés, l'élite de la noblesse française et tout ce que Paris possédait alors d'illustre dans l'armée, la magistrature, les lettres et les arts.

Il est fort curieux d'étudier de près (et l'ouvrage de M. B.-A. facilite singulièrement cette tâche), comment parti de si bas, du simple évêché de Luçon, « le plus vilain évêché de France, ainsi qu'il l'écrivait lui-même, le plus crotté et le plus désagréable, où il était extrêmement mal logé, car il n'avait aucun lieu où il put faire du feu à cause de la fumée », le Cardinal de Richelieu atteignit en si peu de temps la plus grande situation à laquelle un homme de son rang puisse jamais prétendre. Si sa force de volonté et surtout sa patience y contribuèrent pour une grande part, il faut dire que Richelieu fut singulièrement aidé par les grâces et la beauté de sa nièce, en même temps que par « son esprit, son sens et sa grande fermeté.[1] » Aussi, malgré son despotisme intolérable et même sa jalousie à son égard, sut-il obtenir pour elle des avantages considérables. Le plus important à nos yeux, celui qui touche de plus près notre pays, fut en sa faveur l'érection en duché-pairie de la terre d'Aiguillon. Les lettres patentes que le Père Anselme reproduit *in extenso*,[2] furent enregistrées au Parlement de Paris le 19 mai et à la Cour des Comptes le 14 juillet 1638. Elles ont été conservées depuis dans les archives de la famille.

En moins de soixante ans, la baronnie d'Aiguillon passa en la possession de six seigneurs différents. Par lettres-patentes du 18 mars 1578,[3] Henri III la donne d'abord en dot à sa sœur Marguerite de Navarre avec le Rouergue, le Quercy et le comté d'Agenais dans lequel elle était comprise. Marguerite la garde jusqu'au 19 décembre

---

[1] Tallemant des Réaux.
[2] Tome IV, page 483.
[3] *Archives muncipales d'Agen* (BB.— Reg. 33).

Digitized by Google

1585, époque à laquelle Henri III, mécontent, à juste titre, de la conduite scandaleuse de sa sœur et de sa folle équipée d'Agen, révoque la cession précédente et confirme les anciens privilèges en vertu desquels la Sénéchaussée d'Agenois ne peut être distraite du domaine royal, portant, en conséquence, sa réunion à la couronne de France.[1] Treize ans après, Henri IV ayant obtenu de Marguerite qu'elle consente au divorce, la rétablit, par lettres-patentes de 1598,[2] en la jouissance de tous les domaines que son frère Henri III lui avait donnés en dot; mais, en même temps, il lui enlève la propriété de la baronnie d'Aiguillon qu'il érige en duché-pairie, en août 1599, en faveur d'Henri de Lorraine, fils du duc de Mayenne. Ce fut l'occasion d'un grand procès qu'intenta la reine Marguerite et qui eut un assez long retentissement. Après de nombreux débats, le Conseil d'Etat rendit, le 28 février 1604, un arrêt « maintenant au duc de Lorraine la possession du duché d'Aiguillon, mais réservant à la reine Marguerite la jouissance de la justice et autres droits et devoirs ainsi que la foi et l'hommage de la terre d'Aiguillon. » A la mort de Marguerite (1615), l'entière propriété du duché d'Aiguillon revint au duc de Lorraine; mais celui-ci étant mort sans postérité, le 20 septembre 1621, Louis XIII érigea de nouveau la baronnie d'Aiguillon en duché-pairie en faveur d'Antoine De L'Age, seigneur de Puylaurens, par lettres-patentes de décembre 1634, enregistrées le 7 du même mois, au Parlement de Paris.[3] Le seigneur de Puylaurens mourut lui-même sans enfants, en juillet 1635, au donjon de Vincennes où il avait été emprisonné par ordre du Roi. C'est alors que Richelieu, voulant à tout jamais fixer sa nièce à la Cour et lui assurer une position indépendante, acheta pour elle et en son nom[4] les terres du duché d'Ai-

---

[1] *Archives municipales d'Agen* (AA. — Reg. 17).

[2] *Archives départementales de Lot-et-Garonne* (B. — Reg. 4 bis).

[3] Père Anselme, tome IV, page 384.

[4] Dans les précieuses minutes de M. Termes-Dubroca père, notaire à Aiguillon, nous avons trouvé l'acte de vente du 12 août 1637, par lequel Marie de Vignerod, dame de Combalet, achète, par l'intermédiaire de Me Nicolas Denyelle le jeune, procureur au Châtelet de Paris, le duché d'Aiguillon, moyennant 400,000 livres tournois, à Charles de Gonzalès de Clèves, duc de Nivernois et Retchelois, qui le vend au nom et comme légi-

Digitized by Google

guillon et les lui donna en demandant au Roi de lui en accorder le titre. Quelques jours après, le 1er janvier 1638, Louis XIII la salua, dans le grand salon du Louvre, pour la première fois, du titre de duchesse d'Aiguillon, pair de France, et lui en remit le brevet.[1]

Tallemant [2] raconte au sujet de l'achat du duché d'Aiguillon par Madame de Combalet, une assez piquante anecdote : comme tout ce qu'écrit cet auteur, nous la reproduisons sous toutes réserves : « Feu M. le Prince [3] fit à Mme d'Aiguillon un meschant tour pour le duché d'Aiguillon. Par une pendarderie du lieutenant civil Moreau, cette duché fut adjugée à Mme de Combalet à quatre cens mille livres ; et les créanciers de M. de Mayenne en offroient huit cens mille ! Or, durant ce procèz, se voyant assistez d'un prince du sang, ils offrirent encore quatre cens cinquante mille livres, et il fallut que Mme d'Aiguillon, qui n'eust plus esté duchesse sans cela (car, quand elle eust achepté une autre duché, on n'éust pas receu aisément une femme, et il fallait attendre pour cela la majorité), les payast pour conserver le duché d'Aiguillon, dans la journée. » Quoiqu'il en soit, tout plia devant l'omnipotence du grand Cardinal, et sa nièce se trouva, dès 1638, propriétaire unique du duché d'Aiguillon. « Le premier acte qu'elle signa, nous dit M. Bonneau-Avenant,[4] en entrant en jouissance de cette terre dont elle devait illustrer le nom, fut un acte de piété et de charité. Elle donna une somme de vingt deux-mille livres le 18 août 1637 pour fonder à perpétuité une mission d'au moins quatre prêtres, ayant pour but d'instruire et de soulager les habitants pauvres de la ville et du duché d'Aiguillon. »

La noble Duchesse ne devait pas, jusqu'à sa mort, se départir de ses pieuses habitudes. Ses dernières années sont véritablement édifiantes. Marie-Madeleine de Vignerod mourut en 1675, après avoir

---

time tuteur des enfants mineurs de luy et de feue dame Catherine de Lorraine, jadis son épouse, lesdits mineurs étant héritiers de haut et puissant prince, Henry de Lorraine, duc de Mayenne et d'Aiguillon.

[1] Père Anselme, tome IV, page 483.

[2] Les historiettes de Tallemant des Réaux (LXXIX. Madame d'Aiguillon.)

[3] Mgr le Prince de Condé, qui était l'ennemi déclaré de la Duchesse.

[4] Chap. VIII, p. 221

Digitized by Google

vu disparaître peu à peu les principaux membres de sa famille, ses neveux et nièces, ses meilleures amies, Madame de Rambouillet, sa fille et toute cette pléïade d'aimables femmes qui avaient fait les délices de la Cour de France et jeté sur elle un éclat incomparable. Un monde nouveau était venu, plus fastueux peut-être, plus brillant, plus orgueilleux que celui de la première moitié du siècle, mais à coup sûr, moins chevaleresque, moins raffiné, moins séduisant. Sachant avec un tact infini distinguer en toutes choses le vrai du faux, Madame de Combalet n'alla jamais, pas plus dans son style que dans ses actes, jusqu'à mériter le titre de précieuse ; et elle nous apparait encore, en ces belles années qui précédèrent la Fronde, les plus belles peut-être de toute l'histoire de France, comme représentant le mieux cette haute distinction, cette urbanité, cette exquise politesse, l'un des plus grands charmes de la société française au XVIIe siècle.

Son testament est daté du 17 mai 1674.[1] La clause la plus importante pour notre pays est celle par laquelle elle institue pour sa légataire universelle sa nièce, Marie-Thérèse de Vignerod de Pontcourlay de Richelieu, cinquième enfant de son frère François de Pontcourlay, général des galères, et de Marie de Guemadeuc, celle qu'on appelait *Mademoiselle d'Agenois* et à laquelle elle donne le duché-pairie d'Aiguillon en lui substituant la descendance de son neveu, Louis de Vignerod, marquis de Richelieu. Elle donne en outre à ce même Louis de Vignerod, son petit-neveu, « 9,000 livres de rentes, et s'il se marie, les comtés d'Agenois et de Condomois, les baronnies de Tournon en Quercy, de Puch et de Monhurt en Albret : mais si les héritiers mouraient sans postérité, elle veut que

[1] Chapitre XVI, p. 461. — Nous en connaissons plusieurs copies, notamment, une dans les minutes de M. Termes-Dubroca, notaire à Aiguillon, et une autre aux Archives départementales de Lot-et-Garonne. (B. Reg. 84). Entre autres legs, citons celui de 122,800 livres qu'elle distribue aux pauvres hôpitaux et communautés religieuses de Paris et de ses terres, et, dans le nombre, la somme de 6,000 livres qu'elle donne aux Sœurs de la Croix, qui sont à Aiguillon ; celle de 3,000 aux pauvres de son duché, et enfin la somme de 1,000 livres à la maison de Norte-Dame de La Roze, également dans le duché d'Aiguillon. Elle demande, en outre, qu'il soit dit 10,000 messes après son décès pour le repos de son âme.

Digitized by Google

son duché d'Aiguillon revienne, moitié à l'Hôpital-Général, moitié à la maison des Missions étrangères. » Cette dernière clause ne reçut pas d'application. Mademoiselle d'Agenois qui avait alors près de quarante ans et qui, au dire de Saint-Simon, « était une des plus extraordinaires personnes du monde, mais avec beaucoup d'esprit ; elle fut toute sa vie un mélange de vanité et d'humilité, de grand monde et de retraite, » refusa toujours de se marier. Tant que vécut sa tante, elle renonça, pour mieux la soigner, à son plus cher désir qui était de se faire religieuse. Elle recueillit même, après sa mort, son héritage, devint duchesse d'Aiguillon, exerça pendant quelques années tous ses droits et continua à l'égard de son duché les nobles traditions de sa bienfaitrice. Mais elle ne tarda pas à céder à son neveu tous ses titres et à entrer au monastère des filles du Saint-Sacrement, à Paris, où elle mourut en décembre 1705.

Louis de Vignerod, marquis de Richelieu (1654-1730), fut donc le premier duc d'Aiguillon, comte d'Agenois. Il épousa Marie-Charlotte de la Porte-Mazarini, fille du duc de La Meilleraye et d'Hortense Mancini, nièce de Mazarin. A sa mort, le duché d'Aiguillon revint à son fils aîné Armand-Louis (1683-1750), qui le transmit à son fils Emmanuel Armand qu'il avait eu de son mariage avec Anne-Charlotte de Crussol. Emmanuel-Armand, duc d'Aiguillon (1720-1788), ministre des affaires étrangères en 1771, exilé dans ses terres en 1775,[1] fit, en 1751, une entrée solennelle, d'abord à Aiguillon, puis à Agen; et sur l'emplacement du vieux château d'Aiguillon alors en partie en ruines, construisit le château actuel, dont les travaux furent arrêtés par la Révolution. Il épousa, en 1740, Louise-Félicité de Bréhan et fut le père d'Armand-Désiré, dernier duc d'Aiguillon (1761-1800), député de l'Agenais aux Etats-Généraux de 1789, mort en 1800, à Hambourg, sans enfants. Sa succession passa, en partie, à sa veuve, mariée en secondes noces au comte Stanislas de Girardin, en partie au petit-fils de sa sœur Aglaée, mariée, le 16 novembre 1766 au marquis de Chabrillant. Un de ses descendants, le comte de Chabril-

[1] C'est dans l'été et l'automne de cette année que madame du Barry, qui, à la mort de son royal amant, avait partagé la disgrâce du duc d'Aiguillon, fit deux voyages à la terre d'Aiguillon, dont le duc ne pouvait sortir.

Digitized by Google

lant, revendiqua plus tard les débris du duché d'Aiguillon auprès de l'Etat, qui lui rendit ce qui n'avait point été vendu comme biens nationaux. Ce fut lui qui vendit au détail, le samedi 4 octobre 1834, pardevant Me Termes-Dubroca père, le château actuel d'Aiguillon. Le principal corps de logis fut racheté plus tard par la commune, qui l'a loué depuis, pour en faire un magasin, à l'Administration des Tabacs.

Telles furent, dans ces dernières années, les diverses péripéties par où passa la terre d'Aiguillon, qui avait joué jadis dans notre pays, et particulièrement lors des invasions anglaises, un rôle si considérable. Autant autrefois son histoire avait été mouvementée, autant elle devint calme et heureuse sous le gouvernement de Madame de Combalet et, après elle, de ses héritiers. Remercions donc M. Bonneau-Avenant de nous avoir révélé, quoique dans un style parfois prétentieux et parsemé trop souvent de sentences démodées, le noble caractère de la première Duchesse d'Aiguillon. Remercions-le surtout d'avoir intercalé dans son récit, un peu trop long peut-être, des documents inédits dont se serviront, à coup sûr, tous ceux qui étudient les annales de nos contrées. Nous croyons, quant à nous, que de quelque côté que vienne la lumière historique et pour aussi faible qu'en soit la lueur, notre devoir est de l'accueillir toujours avec reconnaissance.

PHILIPPE LAUZUN.

M. Bladé vient de publier, en un beau volume grand in-8°, enrichi de douze pages de musique gravée (Paris, Champion, 1879), les *Poésies populaires recueillies dans l'Armagnac et l'Agenais*. On sait de quels soins notre collaborateur est coutumier en ces recherches que d'aucuns jugent inutiles et qui font les délices,— nous disons *les délices* — des érudits. La muse populaire ne saurait avoir, croyons-nous, un secrétaire plus intelligent et plus fidèle. C'est qu'il ne met pas seulement, à l'écouter, tout ce qu'il a d'esprit — et il en a beaucoup — il y met son cœur, témoin ce passage de l'Introduction, que nous détachons à regret, car il eut fallu tout citer : « Voilà ce que j'avais à dire à propos de ce recueil que je viens de réviser pour la dernière fois dans ce charmant pays de Bruilhois, où j'ai passé le meilleur temps de ma vie et puisé bien des fois aux sources les moins taries de la poésie populaire. Parmi ceux que j'interrogeais jadis, beaucoup sont morts, d'autres ont quitté la terre natale. La mémoire de ceux qui restent a failli souvent; je les voyais renouer péniblement leurs souvenirs. Les vieillards m'accueillaient avec de tristes sourires. A quoi bon ! semblaient-ils dire. Les jours perdus ne reviennent pas. Les vieilles chansons ne rendent pas la jeunesse. »

Le volume de M. Bladé a été tiré à un petit nombre d'exemplaires.

Digitized by Google

Quelques délicats, les savants l'accueilleront comme un de ces hôtes qui paient leur écot en récits instructifs ou en fines causeries. Si tout n'est pas neuf dans ce recueil, rien n'y est à dédaigner et il y a assez d'inédit pour que les intéressés votent à l'auteur de sérieux remerciements. — Telle est, ou à peu près, l'opinion du directeur de la *Revue de Gascogne*, un maître en philologie, M. Léonce Couture. Osons dire qu'elle est aussi la nôtre.

AD. M.

Nous emprunterions à la livraison d'octobre de la *Revue Bibliographique Universelle*, le compte-rendu d'un ouvrage récemment paru (Michel et Médan, à Agen ; Ch. Lefebvre, à Bordeaux), si l'article, œuvre d'un érudit distingué, était moins élogieux et si l'ouvrage ne portait pas notre nom. Bornons-nous à en extraire les indications bibliographiques.

Voici le titre de l'ouvrage : *Briefve narration de tout ce qui s'est passé en la ville d'Agen en Agenois depuis la déclaration d'icelle au party de la Saincte Union. Contenant les sorties, prinses de fortz, deffaicte des ennemis. Ruzes et entreprinzes de guerre qui ce sont passées durant le siege de ladicte ville. Aussi le nom des magnanimes sieurs qui ont assisté et soubstenu ladicte durant et apres le siege d'icelle. Avec le nom des principaux chefs des heretiques et autres leurs associez ennemis d'icelle ville et de la Saincte Union. Le nombre des morts et prisonniers tant d'un costé que d'autre. A Lyon, par Jean Patrasson, MDLXXXX.*

Cette pièce, qui manque aux collections de la Bibliothèque nationale, n'avait pas été réimprimée depuis 1590. Elle n'est pas seulement recommandable pour sa rareté, mais encore pour les détails qu'elle donne sur des petits faits de guerre ignorés des chroniqueurs locaux. Elle tire aussi beaucoup d'intérêt de la passion qui anime son auteur, grand partisan de la Ligue et qui eut son rôle dans les scènes qu'il raconte avec une verve singulière. Les fautes d'impression qui deshonorent l'édition de 1590 et qui rendent parfois de noms méconnaissables, ont disparu de l'édition nouvelle, dont une ponctuation régulière facilite beaucoup la lecture. Un Avertissement, ou l'œuvre et l'auteur sont appréciés, et des notes abondantes placées en série à la fin de la plaquette, ne laissent subsister presque aucune des obscurités du texte. Les personnages, les localités, les monuments y sont caractérisés aussi exactement que possible, souvent à l'aide de documents inédits, notamment des registres consulaires des archives municipales d'Agen. L'ouvrage imprimé avec goût sur du papier de Hollande à un petit nombre d'exemplaires, est complété par une *Table des noms de personnes* et par une *Table des noms de lieux*, qui rendent aisées toutes les recherches.

AD. M.

Le Directeur-Gérant,

AD. MAGEN.

AGEN — IMPRIMERIE NOUBEL — P. LAMY, SUCCESSEUR

Digitized by Google

NOTES HISTORIQUES

SUR DES

MONUMENTS FÉODAUX OU RELIGIEUX

DU DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE.[1]

(Suite)

VI

LES QUATRE TOURS DE BARBASTE. — BARBASTE ET LAUSSEIGNAN. — ESTUSSAN. XAINTRAILLES. — LAVARDAC.

LES QUATRE TOURS DE BARBASTE. — La Gélise et la Douze sont deux petites rivières ayant leurs sources dans le département du Gers. Elles marchent longtemps parallèles. La Gélise laisse sur sa rive gauche la ville d'Eauze, l'ancienne cité archiépiscopale. La Douze laisse sur sa rive droite les villes de Manciet et de Cazaubon. Arrivés près de Gabarret, ces deux cours d'eau s'infléchissent brusquement, la Gélise vers le bassin de la Garonne, la Douze vers le bassin de l'Adour, par Roquefort et Mont-de-Marsan.

La Gélise est en général la ligne de démarcation du terre-fort qui produit les céréales, et des terres sablonneuses couvertes d'arbres résineux et d'arbres à lièges. Elle a sur sa rive gauche la ville de Sos (rendue célèbre par la guerre des Sociates contre les Romains), et le château de Poudenas, longtemps habité par le comte de Dijon. A Mézin, situé sur sa rive droite, la Gélise reçoit les eaux de l'Auzoue,

[1] Voir page 385.

Digitized by Google

passe entre les anciens châteaux d'Andiran et de Lisse, reçoit l'Osse près du château de Hordosse, ancienne seigneurie des familles de Frère, puis de Brizac, où M. le marquis Le Franc de Pompignan a fait restaurer une magnifique tour féodale, et arrive aux tours de Barbaste, avant de se joindre à la Baïse. La Gélise est une petite rivière fort importante, parce que ses eaux diminuent très peu, même avec les grandes sécheresses, et qu'elles mettent en mouvement les meules d'un très grand nombre d'usines.

C'est l'importance de ce cours d'eau qui a dû motiver la construction des quatre tours du château ou du moulin de Barbaste.

Le village et le château de Barbaste sont deux choses parfaitement distinctes et séparées, et n'appartiennent ni à la même commune, ni au même canton.

Le village de Barbaste est le chef-lieu de la commune du même nom, située tout entière sur la rive gauche de la Gélise, et faisant partie du canton de Lavardac. Les tours de Barbaste sont construites au contraire dans les eaux et sur la rive droite de la Gélise; elles font partie de la commune et du canton de Nérac.

Un pont en pierre, ayant des arches en ogives, s'étend du village de Barbaste qui est sur la rive gauche, à la rive droite, à 15 ou 20 mètres en aval des tours qui sortent de l'eau. Ce pont de Barbaste est nommé dans deux documents importants du XIIIe siècle, comme limite de deux grandes circonscriptions.

En effet, le procès-verbal de prise de possession de l'Agenais, fait le 15 novembre 1271, par Guillaume de Cohardon, au nom de Philippe le Hardi, limite la baillie (*ballivia*) du Port-Ste-Marie, de la manière suivante, du côté du Midi :

« Du lieu où la rivière du Lot entre dans la Garonne, en remon-
« tant..... et de cette baillie avaient coutume de faire partie, le
« château (c'est-à-dire la châtellenie) de Lavardac ; dans l'honneur
« de Lavardac sont le château de Bréchan, le château d'Espiens,
« le château de Bruch, le château de Limon, le château de Feuga-
« rolles, le château de Thouars, le village du Paravis avec leurs
« paroisses..... et durait dudit château de Lavardac jusques en
« Bruilhois, et jusques au pont de Barbaste (*a loco in quo flumen*
« *Olti intrat in Garumnam, sicut ascendit.... et quod de dictà*
« *bàjulià solebat esse castrum de Lavardaco, in quo honore sunt*
« *castrum de Medeyssano* (erreur de lecture, il faut lire *Beredeyssano*,

Digitized by Google

« Bréchan), *castrum de Espiens, castrum de Bruq, castrum de* « *Ligmon, castrum de Faggarolli's, castrum de Thoars, villa de* « *Paradiso, cum parrochiis.... et durabat a dicto castro de Lavar-* « *daco usque in Brulhesium et usque ad pontem de Barbasto*). »

En me communiquant cette note, M. Amédée Moullié, (en son vivant conseiller à la Cour d'appel d'Agen, membre et ancien président de la *Société des Sciences, Lettres et Arts* de la même ville, mon collègue à ladite Académie et mon ami), ajoute la réflexion suivante, dont il faudra tenir compte en recherchant la date approximative de la construction des tours de Barbaste :

« Il résulte de ce passage que la baillie (du Port-Ste-Marie) était limitée de ce côté *par le pont* et *non par le castrum* de Barbaste. Ces énonciations n'excluent pas précisément l'existence d'un *castrum* de Barbaste, mais elles ne le supposent pas implicitement. »

Le chapitre IV de la Coutume d'Agen est relatif au sel ; il nous fournit la seconde mention du pont de Barbaste :

« En outre, nul homme (d'Agen) ne peut, par bête de somme ou « de toute autre manière, transporter du sel dans la Gascogne au- « delà du pont de Barbaste... (*Item, negus hom no deu portar ab* « *bestia ni in neguna manera sal per Gasconha del pont de Bar-* « *basta en sus....*) » (*Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen,* tome V, p. 250).

Ainsi, le pont de Barbaste est donné comme une limite dans les Coutumes d'Agen, dont on ignore la date précise ; il est encore cité comme étant, avec le pays de Bruilhois, la limite de la baillie du Port-Ste-Marie, du côté du Midi, en l'année 1271. Dans ces deux titres, il n'est pas fait mention du château, des tours ou du moulin fortifié de Barbaste.

Le 9 juin 1874, j'examine et admire, avec les membres du Congrès Archéologique de France, les quatre ravissantes tours jumelles du château ou du moulin fortifié de Barbaste, construites en partie dans la rivière, et en partie sur la rive droite de la Gélise, en face du village et à 15 ou 20 mètres du pont de pierre mentionné dans les deux documents historiques cités plus haut. — L'un des membres les plus gracieux et les plus distingués du Congrès, un homme du monde élégant, un artiste, un savant, M. le baron de Verneilh Puyrazeau, le frère d'un savant archéologue que tous les archéologues regrettent,

Digitized by Google

m'a fait alors l'honneur de me demander à quelle famille puissante j'attribuais la construction de ces tours, et à quelle date approximative ce monument remarquable avait été élevé. D'après lui, ces tours paraissent être du règne de Philippe Auguste (1180 à 1223). Il cite l'opinion de MM. Léo Douyn, le marquis de Castelneau, Trapaud de Colombe et autres, à l'appui de la sienne, dont il croit trouver la confirmation dans l'ouvrage de M. Viollet-le-Duc.

Ces autorités sont considérables à mes yeux, la dernière surtout ; et je n'aurais rien à objecter, si M. Viollet-le-Duc avait attribué à l'architecture féodale du Midi de la France, sous le règne de Philippe Auguste, des caractères architechthoniques en tout semblables à ceux des tours de Barbaste. Mais je crois que l'on a fait une fausse application des idées émises par M. Viollet-le-Duc, idées du moins que je n'ai pas comprises de la même manière.

Je crois les quatre tours beaucoup plus récentes que ne le pense M. le baron de Verneilh.

Une discussion scientifique et animée s'est à ce moment élevée entre divers membres du Congrès, placés sur le pont de pierre, et qui de là examinent avec soin le monument.

M. de Rancogne, d'Angoulême, a fait une étude de l'architecture féodale et religieuse de l'Angoumois et des pays voisins, et croit les tours de Barbaste de la seconde moitié du XIVe siècle, ou de la première moitié du XVe.

Si j'osais émettre mon opinion après tant d'hommes compétents, je dirais que les tours de Barbaste sont de la première moitié du XIVe siècle. Je me fonde sur les considérations suivantes :

1° Le pont de Barbaste est donné comme limite de grandes circonscriptions, par les Coutumes d'Agen, et par le procès-verbal de prise de possession de l'Agenais, au nom de Philippe le Hardi, après la mort de Saint-Louis ; et ce procès-verbal a une date précise, 1271. Or, le château et les tours de Barbaste ne sont pas nommés dans ces deux documents officiels de la plus haute importance. Ils ne sont pas indiqués ; rien ne les fait deviner ou supposer. Si le château avait été construit sous le règne de Philippe Auguste, bisayeul, ou de Louis VIII, grand père, ou de St-Louis, père de Philippe le Hardi, le représentant de ce dernier souverain n'aurait pas manqué d'indiquer comme limite de territoire, le *castrum* de Barbaste, *monument principal* du lieu, et non le *pont*, *monument accessoire* du château et du

Digitized by Google

village. Les Coutumes d'Agen auraient dit également de porter du sel jusqu'au château et non jusqu'au pont de Barbaste.

2° Toute la défense de l'ensemble du château de Barbaste est disposée au sommet des tours. Cette défense se compose exclusivement de créneaux, absolument comme aux tours qui surmontent les portes de la bastide de Vianne, construite vers l'année 1286, c'est-à-dire durant la dernière année du règne de Philippe le Hardi, ou la première du règne de Philippe le Bel. Ces deux constructions féodales (les tours de Barbaste et les tours carrées de Vianne), sont bâties à deux kilomètres environ l'une de l'autre ; elles n'offrent qu'un même genre de défense, les créneaux, que l'on ouvre en relevant un contrevent mobile sur un espèce d'axe horizontal, ou que l'on ferme en laissant retomber le contrevent de son propre poids, quand l'assiégé veut être à l'abri des flèches de l'assiégeant. Ces deux constructions militaires devraient donc être à peu près de la même date 1286. Un caractère d'architecture, cependant, se remarque dans l'une, et n'existe pas dans l'autre, comme je vais le dire.

3° Au château de Barbaste, sur la façade du levant, que l'œil du touriste arrêté au bout du pont de pierre, embrasse toute entière, se voient en saillie des mâchicoulis situés au sommet de ces hautes murailles, mais immédiatement au-dessous des créneaux. Ces mâchicoulis ne règnent que sur deux mètres environ de la façade ; ils sont entièrement en pierre comme tout le reste de l'édifice. Les corbeaux ou pierres saillantes, qui soutiennent l'ensemble des mâchicoulis, laissent entre eux trois ou quatre trous, destinés à défendre le point par lequel sort l'eau qui met en mouvement les meules du moulin placées au bas des tours.

Ainsi, aux tours de Barbaste il y a un commencement de mâchicoulis en pierre et non des hourds. Les tours carrées de Vianne, les seules importantes, n'ont pas de mâchicoulis.

C'est ici le moment de montrer par une citation textuelle, que, suivant moi, on se trompe en voulant s'appuyer de la grande autorité de M. Viollet-le-Duc, pour prouver que les tours de Barbaste sont de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe.

« Nous avons vu, dit M. Viollet-le-Duc, comment, *pendant les* XIIe « *et* XIIIe *siècles*, il était d'usage de garnir les sommets des tours et « courtines *de hourds en bois*. Il n'est pas besoin de dire que les « assaillants, au moyen de machines de jet, cherchaient à briser ces

Digitized by Google

« hourds avec des pierres, ou à les incendier avec des projectiles « enflammés.... Déjà *vers le milieu du* XIIIe *siècle* on avait cherché à « rendre *les hourds en charpente* moins faciles à brûler en les portant « *sur des consoles formées d'encorbellements de pierre*. C'est ainsi « qu'à Coucy les hourds des portes de la ville, des tours et du donjon, « qui datent de cette époque, étaient supportés (voyez figure 20 m.). « Mais encore les parements et les planchers de ces hourds pou- « vaient-ils prendre feu.

« *Au* XIVe *siècle*, pendant les guerres de cette époque, où tant de « villes en France furent incendiées et pillées « arses et robées, » « comme dit Froissart, on remplaça presque partout *les hourds de* « *charpente* par *des bretèches continues de pierre*, qui présentaient « tous les avantages des hourds, en ce qu'elles battaient le pied des « murailles, sans en avoir les inconvénients ; ces nouveaux couron- « nements ne pouvaient être incendiés et résistaient mieux aux « projectiles lancés par les engins ; ils étaient *fixes* et ne se posaient « pas seulement en temps de guerre comme les hourds de bois. »

Je citerai un dernier passage du même auteur :

« Le manuscrit de Froissard de la bibliothèque Impériale, que « nous avons déjà cité, donne dans ses vignettes un grand nombre « de tours disposées de cette manière (35). Beaucoup de ces figures « font voir que l'on conservait, avec les mâchicoulis de pierre, les « hourds de bois A, maintenus pour la défense des courtines ; et, en « effet, ces deux défenses furent longtemps appliquées ensemble, les « bretèches et les hourds de bois étant beaucoup moins dispendieux « à établir que les mâchicoulis de pierre. *Le château de Pierrefonds*, « *bâti pendant les dernières années du* XIVe *siècle*, présente encore « d'une manière bien complète ces sortes de défenses supérieures. » (*Essai sur l'Architecture militaire du Moyen-Age*, par M. VIOLLET-LE-DUC, Paris 1854, p. 118, 121 et 122).

De ce qui précède, je crois pouvoir conclure, comme je l'ai dit plus haut, que les tours de Barbaste sont de la première moitié du XIVe siècle.

La réponse à la seconde question qui m'a été adressée par M. le baron de Verneilh est infiniment plus facile. Nous avons vu que les d'Albret devinrent seigneurs directs de Nérac au XIIe siècle, comme avoués ou protecteurs de l'abbaye de Condom ; qu'ils firent du châ-

Digitized by Google

teau de Nérac leur résidence habituelle ; qu'ils reconnaissaient tenir féodalement le territoire de Nérac du seigneur d'Agenais et le château des abbés de Condom ; et qu'en 1306, Amanieu VII, sire d'Albret et seigneur de Nérac, acquit définitivement tous les droits féodaux que les abbés de Condom avaient eu jusque-là sur le château de Nérac.

Or, l'emplacement sur lequel sont construites les tours de Barbaste faisaient, au Moyen-Age, partie du territoire de la commune de Nérac, comme de nos jours. Les sires d'Albret, seigneurs de Nérac, avaient donc *seuls* le droit de construire sur leur fief une petite forteresse, avec tours et créneaux. Ils ont, selon toute probabilité, élevé ces tours de Barbaste pour protéger leur frontière de ce côté, être maitres du pont de Barbaste, avoir un moulin qui ne chôme jamais, et assurer le péage de leurs droits sur la rivière de la Gélise.

Barbaste et Lausseignan. — La commune de Barbaste, dont la paroisse de Lausseignan fait partie, est séparée de la commune de Nérac par le cours de la Gélise. La petite ville de Barbaste, qui a donné son nom à la commune, est bâtie sur la rive gauche de la Gélise ; elle est séparée des quatre tours ou du moulin, par la largeur seulement de cette petite rivière. Malgré ses dimensions restreintes, elle avait une importance relative : nous l'avons vue nommée comme limite extrême de grandes circonscriptions territoriales, dans les Coutumes d'Agen et le procès-verbal de prise de possession de l'Agenais par Philippe le Hardi, en 1271. Ce bourg de Barbaste, en communication par deux routes avec les villes de Nérac et de Casteljaloux, était traversé par la grande voie romaine, connue dans le pays sous le nom de *Ténarèze*, qui va d'Eauze (l'ancienne métropole de la Gascogne), et de Sos (la ville des Sociates) à la Garonne. Cette voie romaine reçoit à Barbaste la route venant de Casteljaloux, passe la Gélise sur le pont de pierre commandé par les quatre tours, et se dirige vers la Garonne, qu'elle traversait à la hauteur de Saint-Cosme, entre Aiguillon et le Port-Sainte-Marie.

Par sa situation à la limite de grandes circonscriptions territoriales, au point d'intersection de toutes ces routes, au bas de la Gélise (force motrice d'un si grand nombre d'usines et ligne de séparation des terres à céréales à droite, et des bois résineux ou à lièges à gauche). Barbaste était naturellement une ville d'entrepôt et de commerce.

Digitized by Google

Nous avons vu à l'article Asquetz et Tauzième, que Bernard de Filartigue, damoiseau, fils de feu messire Othon de Filartigue, chevalier, donne à l'évêque d'Agen, la sixième partie de toute la dime de la paroisse de Lausseignan et de la paroisse de Saint-Jean d'Asquetz (*Sextam partem totius decime parrochie ecclesie de Lausinhano et sextam partem.... sancti Johannis d'Asques).* Il fait cette donation en son nom et au nom de ses frères (*Cartulaire d'Agen*, Bulle cotée par lettres D. Z.).

Lésignan, Lausignan, et par corruption Lausseignan, est construit à une petite distance du ruisseau du même nom, à 2,500 mètres de Barbaste, sur la route qui relie cette dernière ville à Casteljaloux. Le village de Lausseignan est à trois kilomètres de Lavardac et du château de Xaintrailles, avec lesquels il forme un angle droit, dont il occupe l'angle. Il est à peu près à un kilomètre et demi d'Estussan.

Son église est décrite en ces termes par M. Georges Tholin :

« Eglise de Saint-Jean-Baptiste de Lausseignan (Lavardac). — Vaisseau gothique, dans le style du xve siècle, accolé à une abside romane. Le carré du transept et la travée unique de la nef sont plus larges que le chœur. Des voûtes en étoile les recouvrent. Les croisillons assez étroits ont reçu de simples croisées d'ogives. Le clocher consiste en une haute tour carrée placée hors de l'œuvre. » (*Etudes sur l'Architecture religieuse de l'Agenais, du dixième au seizième siècle, p. 236.)* Le même auteur cite comme églises gothiques ou en partie gothiques, toutes postérieures au xiiie siècle, à une nef, pourvues d'un transept, à chevet généralement pentagone et contreforts faisant face aux angles de la construction, p. 233 à 237 :

Saint-Hilaire de Colayrac.

Saint-Martin de La Maurelle (Dolmayrac).

Saint-Basile de Lusignan-Grand.

Notre-Dame de Lagarrigue (1559).

Goux (Aiguillon).

Saint-Jean-Baptiste de Lausseignan.

Saint-Pastour.

Saint-Nicolas de Pujols.

L'an 1252, Montazin d'Andiran, damoiseau, donne à l'évêque d'Agen, la dîme des paroisses Sainte-Marie d'Andiran, de Lausignan,

Digitized by Google

de Lisse, d'Asquetz, de Tauzième et de Saint-Caprais (*Cartulaire d'Agen*, Bulle cotée par Lettres D. S.).

Falquet de La Roche ou de La Roque, damoiseau, seigneur en partie d'Estussan (*Falquetus de Rupe, domicellus, dominus de Stussano in sua parte*), donne à l'évêque d'Agen, les dimes de vin qu'il perçoit dans les paroisses Saint-Pierre d'Estussan et de Saint-Jean de Lésignan *(in parrochia sancti Petri de Stussano et beati Johannis de Lezinhano)*. (*Idem*, Lettres D. X.).

Dame Huguette de Lart, fille de feu Redon ou Bidon de Lart, et dame Guiraude de Lausignan (*domina Huga de Lart, filia condam Redoni de Lart, et domina Guirauda de Lausinhan*) donnent à l'évêque d'Agen tout leur droit sur la dime du blé et du vin dans les paroisses Saint-Jean de Lausignan, saint-Pierre de Tauzième et Saint-Jean d'Asquets (*sancti Johannis de Lausinha et sancti Petri de Tauzieda et sancti Johannis d'Asques*). (*Idem*, Lettres C. O. et E. V.).

L'an 1283, Philippe (le Hardi) étant roi de France, messire Pons d'Andiran, chevalier, fils émancipé de messire B. d'Andiran, chevalier *(dominus Poncius de Andirano, miles, filius emancipatus domini B. de Andirano, milite*), donne à l'évêque d'Agen, toutes les dimes qu'il perçoit dans les paroisses d'Andiran, de Lausignan et de Saint-Caprais sur Osse (*in parrochia de Andirano et de Lausinhano et sancti Caprasii super Ossam*), en vertu de la donation qui lui en a été faite par sondit père (*Idem*, Lettres E. O.).

L'an 1255, messire Olivier de Lisse, chevalier, donne à l'évêque d'Agen, la moitié de la dime de la paroisse Saint-Pierre de Tauzième, la sixième partie de la dime de Saint-Jean d'Asquets, la douzième partie de celle de Saint-Jean de Lausseignan, la part qu'il perçoit dans Saint-Gervais de Lisse *(Idem*, Lettres F. L. et G. F.).

Le Régistre des hommages rendus au roi d'Angleterre, dans les sénéchaussées d'Agenais et de Condomois, constate que le 16 novembre 1286, messire Amanieu de Preyssac, chevalier (*dominus Amanevus de Preysseco, miles*), reconnait tenir du seigneur d'Agenais, de concert avec son frère Brunet (*unacum Bruneto, fratre suo*), le fief appelé à Lalibert, dans la paroisse de Saint-Saturnin de Laucignan. Les deux frères reconnaissent devoir, pour ce fief, faire annuellement à la fête de La Toussaint, six deniers de monnaie courante d'Oblies, et trois deniers d'acaptes à chaque mutation de seigneur d'Agenais. Le même Amanieu ajoute que ce qu'ils possèdent

Digitized by Google

en Agenais, ils le tiennent en franc alleu (*Alia quæ habet in Agenesio tenent, et* (*ut*) *dictus Amanevus dixit, de suo franco alo*). (*Archiv. hist. du départ. de la Gironde*, tom. I, p. 367).

On a pu remarquer dans les citations faites dans ce travail, puisées cependant à des sources officielles, que le vocable d'une même paroisse n'est pas toujours le même; ce qui est certainement le résultat d'une erreur commise par le rédacteur de l'acte. Nous venons de voir, par exemple : paroisse Saint-Jean de Lausseignan dans trois actes du XIIIe siècle, extraits du Cartulaire d'Agen; et Saint-Saturnin de Lausseignan dans un acte du même siècle, extrait d'un Régistre d'hommages. Peut-être s'agit-il d'un autre lieu de Lausseignan ou Lésignan que celui qui est dans la commune de Barbaste; mais il faut que cette paroisse, si elle existe, soit située dans l'étendue de l'ancien diocèse d'Agen, et sur la rive gauche de la Garonne, puisqu'il n'est fait des reconnaissances féodales du 14 au 22 novembre 1286, que pour des fiefs de cette rive gauche.

Le château de Guillery appartenant à M. Dudevant, château que Madame Dudevant (devenue si célèbre sous le nom de Georges Sand) habita durant les premières années de son mariage, est à 6 kilomètres de Barbaste, à gauche et sur le bord de la route départementale n° 4, qui va de cette petite ville à Casteljaloux. Le château est à quelques centaines de mètres au delà du point d'où le chemin de grande communication n° 23, dit de Guillery à Durance, se détache de ladite route n° 4. Le château est donc entre la route et le chemin 23.

Estussan. — Le château d'Estussan, construit sur un plateau élevé, à 1,500 mètres environ des petites villes de Lavardac et de Barbaste et du village de Lausseignan, et à 2,500 mètres de Xaintrailles, offre un exemple remarquable de la division d'un même fief au Moyen-Age.

Falquet de La Roche ou de La Roque (*de Ruppe*), damoiseau, seigneur en partie d'Estussan, donne à l'évêque d'Agen, le tiers et tout le droit qu'il a sur la dime de toute la paroisse Saint-Pierre d'Estussan dans l'archiprêtré de Valandrault (*Cartulaire d'Agen*, Bulle cotée par Lettres A. C.).

Messire Bernard de La Roche ou de La Roque, chevalier, seigneur en partie d'Estussan (*dominus Bernardus de Rupe, miles, dominus de Stussano in sua parte*) donne à l'évêque d'Agen la dime qu'il a dans toutes les vignes situées dans la juridiction dudit château d'Es-

Digitized by Google

tussan et dans la paroisse de Saint-Martin le Vieux, près Nérac (*decimam seu decimas.., ab omnibus vineis suis in honore dicti castri de Stussano et beati Martini vocati Veteris prope Neyracum*). (*Idem*, Lettres B. K. E. V.).

Arnaud Loup d'Estussan, damoiseau (*Arnoldus Lup de Stussano, domicellus*), donne spontanément à l'évêque d'Agen, tous les droits qu'il a ou doit avoir sur toute la dîme de la paroisse d'Estussan (*Idem*, Lettres F. J.).

Messire Fort Aner de Cazenove, chevalier, reconnait tenir du roi d'Angleterre, seigneur d'Agenois, la seizième partie du château d'Estussan (*Item, dominus Fortanerius de Cazanova, miles, recognovit se tenere, a dicto domino Rege, sextam decimam partem castri de Stussano*); et faire la seizième partie de cent sols Arnaudens à chaque mutation de seigneur d'Agenais (*Arch. hist. du départ. de la Gironde*, tom. I, p. 353).

On a imprimé par erreur aux dites *Archives historiques* dans tout ce Régistre d'hommages de l'année 1286, *d'Ecussano* au lieu de *de Stussano*, qui est la véritable orthographe.

Le même jour, 14 novembre 1286, Pierre de Pouy-le-haut (*Petrus de Podiolohaut*) reconnait tenir du même seigneur d'Agenois la seizième partie du château d'Estussan, avec ses partionnaires (*cum suis partionariis*) pour laquelle il doit aussi la seizième partie d'un chevalie ou écuyer, et des cent sols Arnaudens à la mutation du seigneur, la foi et l'hommage (*Idem, Idem*).

Le même jour, Pierre de Pouy et Pierre de La Roche ou de La Roque, reconnaissent tenir du même seigneur d'Agenais, trois parties du fief appelé de Larribau, situé dans les paroisses Saint-Pierre d'Estussan ou ailleurs. Ils déclarent devoir pour cela, le serment, l'hommage et trois parties d'un homme servant à pied (*tres partes in uno serviente pedite, portante perpunctuam et capellum ferreum, et coffam punctam, et gorgueriam, et lanceam, de exercitu*), quand l'armée sort de l'Agenais (*Idem*, p. 355).

Le 16 novembre 1286, Rostaing de Donna, chevalier (*Rostainhdus de Donna, miles*), reconnait tenir du seigneur d'Agenais, la seizième partie du château d'Estussan, pour laquelle il doit faire, avec ses *partionnaires*, un chevalier armé, cent sols Arnaudens, le serment de fidélité et l'hommage (*Idem*, p. 364).

Falquet de La Roche ou de La Roque reconnait, au nom de son

Digitized by Google

père, tenir du seigneur d'Agenais sa contingente part du château d'Estussan, et que son père doit, avec ses partionnaires, faire un chevalier, cent sols Arnaudens, etc. (*Idem*, p. 365).

Enfin, Honorie de La Roque ajoute quelques renseignements à ceux qui précèdent. Elle reconnait, comme les autres, tenir du seigneur d'Agenais, la seizième partie du château d'Estussan, et devoir la seizième partie d'un chevalier armé, pendant quatre-vingts jours, une fois par an, si l'armée sort de l'Agenais (*pro quibus debet facere sextam decimam partem in uno milite de exercitu, per quadraginta dies, semel in anno, si exercitus fit in Agenesio*). Elle doit, comme les précédents, la seizième partie de cent sols d'acaptes de monnaie courante en Agenais, à chaque mutatiou de seigneur d'Agenais, et le serment de fidélité (*Idem*, p. 384).

Il résulte de ces documents que le seigneur d'Estussan devait au seigneur d'Agenais le serment de fidélité, l'hommage et cent sols Arnaudens d'acaptes à chaque mutation de seigneur d'Agenais. Il devait, en outre, pendant quatre-vingts jours chaque année, un chevalier ou un écuyer avec ses armes et son cheval, si l'armée ainsi formée sortait de l'Agenais. Ces documents officiels prouvent aussi que des chevaliers, des damoiseaux et même des dames possédaient chacun un seizième du château, c'est-à-dire de la seigneurie d'Estussan, concouraient ensemble à remplir les obligations dues par ladite seigneurie, et devaient tous le serment de fidélité.

Xaintrailles. — Le château, l'église et le village de Xaintrailles sont construits sur un plateau élevé à 191 mètres au dessus du niveau de la mer. Ils sont à 4 kilomètres environ de Lavardac et de Vianne, reliés à la première de ces petites villes par une route, et à la seconde par un chemin rural. Cette route et ce chemin forment les deux côtés d'un triangle, dont Lavardac et Vianne sont la base et Xaintrailles le sommet.

Les seigneurs de Xaintrailles sont connus depuis le commencement du xiᵉ siècle, époque où un accord authentique est passé entre le seigneur de Xaintrailles, le baron de Durance et les religieux d'Argentens, au sujet de la commanderie d'Argentens, de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem (ou de Malte), dans la commune de Pompiey. Le maréchal Pothon de Xaintrailles est le plus illustre et le dernier de cette race guerrière. C'est lui qui fait reconstruire le château actuel, sous le règne de Charles VII.

Digitized by Google

Il épouse, avant l'année 1437, Catherine Brachet, dame de Salignac, en Périgord, fille de Jean Brachet, seigneur de Pérusse et de Montagut, et de Marie de Vendôme.

Charles VII, roi de France, ayant chassé les Anglais de la Normandie, médite de les repousser également de la Guienne, ancien patrimoine d'Eléonore. Il doit pour cela gagner les seigneurs à sa cause. Il avait déjà reçu au mois de novembre 1450, à Montbazon, les foi et hommage de Jean V, comte d'Armagnac, Fezensac, Rodez, et L'Isle-Jourdain, vicomte de Lomagne, Auvillars, Bruilhois, etc.

Il lui rend les châteaux de Lectoure et de Gourdon, avec les quatre châtellemes du Rouergue (qu'il avait précédemment données à son fils le dauphin (le futur Louis XI), pour dédommager ce dernier des frais de guerre contre Jean IV, comte d'Armagnac. Jean V, comte d'Armagnac, obligé d'imdemniser le dauphin pour rentrer en possession desdites forteresses, et dépouillé de ses trésors depuis la saisie des Etats et la longue captivité de son père, le comte Jean IV, a recours au vieux Pothon de Xaintrailles, l'ami constant des comtes d'Armagnac. Il reçoit dix mille écus d'or de Xaintrailles, auquel il donne en gage la vicomté de Bruilhois et la seigneurie de Montégut, près d'Auch. En d'autres termes, Pothon de Xaintrailles acquiert la vicomté de Bruilhois au prix de dix mille écus d'or, à faculté de rachat; c'est-à-dire le comte d'Armagnac se réserve le droit de reprendre le Bruilhois, lorsqu'il remboursera la somme prêtée; dans le cas contraire, la vicomté reste acquise à Xaintrailles.

Le comte Jean V est accusé, à tort ou à raison, de ne pas tenir scrupuleusement tout ce qu'il a promis; par exemple il refuse d'abandonner la jouissance de la vicomte de Bruilhois. Dans cet état de choses, Pothon de Xaintrailles obtient du roi Charles VII des Lettres-patentes datées du 5 avril 1453, adressées au Sénéchal, juge-mage et viguier de Toulouse pour que ce magistrat le mette en possession de ladite vicomté; et, « en cas d'opposition, refus ou délai ils ajour-« nent ou fassent ajourner les opposants, refusants ou dilayants, à « certain et compétent jour ordinaire ou extraordinaire de notre « présent ou prochain Parlement ordonné à Toulouse. »

Jean V, comte d'Armagnac, déclare par acte du 19 avril 1455, que pour payer à Jean de Xaintrailles dix mille écus d'or que celui-ci lui a prêtés amiablement, il lui a vendu, le 8 mars 1451, devant deux

Digitized by Google

notaires de Tours, la vicomté de Bruilhois pour cette somme, sous la garantie que cette seigneurie lui rendra mille livres tournoises de revenu annuel. Le comte Jean convient que depuis la vente, il a joui des revenus les trois dernières années; il se reconnait redevable pour cette jouissance de 3,000 livres tournoises. Et sous prétexte d'un accord verbal fait avec les Procureurs de Xaintrailles, sans qu'il conste de la procuration, il s'engage seul et sans stipulation ni acceptation de Xaintrailles ni de ses procureurs, à céder le revenu du commun de paix, pour se libérer des dix mille écus d'or et des 3,000 l. tournoises. Enfin, le 1er mai de l'année 1455, Pothon, seigneur de Xaintrailles, donne la vicomté de Bruilhois à dame Catherine Brachet, sa femme. (*Ces trois titres de 1453 et 1455 ont été produits au Parlement de Toulouse pour l'Arrêt rendu le 6 juillet 1782 entre les officiers du bailliage du Bruilhois et de la Sénéchaussée de Lectoure*).

Pothon de Xaintrailles, sénéchal du Bordelais et du Limousin, est créé maréchal de France. Il jouit peu de cette dignité et meurt à Bordeaux dans le château Trompette dont il est gouverneur, le 7 octobre 1461, la même année que Charles VII son souverain, qu'il a si loyalement servi. Il date son testament (qui occasionne un long procès) du 11 août de la même année 1461. Il institue pour son héritier universel Jean de Lamothe, seigneur de Noailhan, à la condition d'épouser Béatrix de Pardaillan, nièce du testateur, et lui substitue Bernard de Lamothe en lui imposant comme à son frère le mariage avec Béatrix. Thérèse de Xaintrailles, sœur du maréchal, avait épousé noble Laurent de Bruet, dont le dernier descendant, le comte de Bruet, est mort à Tonneins en 1879; Colette, autre sœur du maréchal, avait épousé Jean, seigneur de Lacassaigne, et en eut Naudonnet de Lacassaigne, qui se distingue dans plusieurs rencontres, et reçott de son oncle, dont il es tendrement aimé, lest baronnies de Gimat et d'Esparsac. Béatrix de Xaintrailles était une autre sœur du maréchal.

Pothon de Xaintrailles ne laisse pas d'enfants de sa femme Catherine Brachet, qui se marie en secondes noces, avec l'agrément du roi Louis XI, le 23 septembre 1463, avec Jean de Stuer, chevalier, seigneur de Saint-Mégrin et de La Borde, premier baron de La Marche, conseiller d'Etat ordinaire. N'ayant pas d'enfant de cette seconde union, Catherine Brachet laisse à Guillaume de Stuer de Caussade, son beau-frère, auteur des comtes de La Vauguyon, les baronnies de Tonneins, Lagruère, Grateloup et Galapian, qu'elle a

Digitized by Google

reçues de Pothon de Xaintrailles· Catherine Brachet et Jean de Stuer vend nt, e 1470, au vicomte de Rochechouart-Pontville, la vicomté de Bruilhois, laissée à ladite Catherine, par son premier époux.

Béatrix de Pardaillan, petite-fille d'une sœur du maréchal Pothon, porte le château de Xaintrailles à son époux, Bernard de Lamothe, qui s'en dit seigneur en 1497.

Leur fille Anne de La Mothe Xaintrailles, et Antoine de Chamborel ont, de leur mariage, Amanieu de Chamborel, dont la fille, Francienne de Chamborel-Xaintrailles porte la terre de Xaintrailles dans la maison de Montesquiou, en épousant, le 14 juillet 1570, Bernard de Montesquiou-Fezensac. Ce dernier devient capitaine de Castelja-loux, le 20 juillet 1599, à la suite de la démission donnée en sa faveur par son beau-père, Amanieu de Chamborel, seigneur de Xaintrailles.

Les Montesquiou ont été seigneurs de Xaintrailles durant cinq générations : 1° Bernard, époux de Francienne de Chamborel, et mort vers 1613 ; 2° Amanieu, né le 27 décembre 1584, mort en 1620 ; 3° Raymond-François, né le 19 juin 1611, décédé le 18 novembre 1659 ; 4° Jean-Jacques, né le 23 juin 1637, marié le 17 octobre 1657, avec Marie-Angélique de Montpezat, fille de Charles de Montpezat, comte de Laugnac, baron de Frégimont, Thouars, La Fox, et de Serène de Durfort ; et 5° autre Jean-Jacques de Montesquiou-Xaintrailles, né le 24 mars 1661, seigneur de Xaintrailles à la mort de son père en 1695, marié le 21 décembre 1696 à Jeanne de Rochechouart, fille de Jean Phœbus de Rochechouart, marquis de Faudoas et de Marie de Rochechouart de Barbazan.

En 1701, ce Jean-Jacques de Montesquiou se qualifiait marquis de Xaintrailles, comte de Laugnac, baron de Frégimont, de Thouars et du Fréchou. Il épousa, le 28 août 1714, Hélène de Sabran, douée d'une merveilleuse beauté. Il n'eut d'enfant d'aucun de ses deux mariages.

Après lui, Armand-Joseph, comte de Lau, marquis de Lusignan, fils de Jean-Joseph, comte de Lau, et d'Anne, marquise de Lusignan, épouse, le 22 mai 1724, Jeanne-Gabrielle de Montesquiou-Xaintrailles, nièce de Jean-Jacques et fille de François, et devient marquis de Xaintrailles. Son fils aîné Armand-Jean-Jacques, député de la noblesse en 1789, a laissé Armand-François-Maximilien, comte de Lau, marquis de Lusignan, né le 30 août 1783, député de Lot-et-Garonne, puis pair de France, mort le 5 avril 1844, sans laisser d'enfant de son

Digitized by Google

mariage contracté en 1811, avec Adélaïde d'Aymard d'Alby de Châteaurenard, fille du comte de Châteaurenard, brigadier des armées du roi Louis XV.

Le château et la terre de Xaintrailles ont été achetés le 25 mai 1868, par M. Th. Cassaigne. — M. Philippe Lauzun a fait imprimer à Agen, en janvier 1874, une excellente *Etude sur le château de Xaintrailles*.

Lavardac. — En allant des tours de Barbaste à Lavardac, le touriste traverse la charmante et riche petite ville du Pont de Bordes, dont l'importance commerciale pour les eaux-de-vie, les farines, les liéges, etc., est, je crois, peu ancienne, mais considérable.

Le canton qui a Lavardac pour chef-lieu, est limitrophe des cantons de Nérac, La Plume, Port-Sainte-Marie, Damazan et Mezin.

Construite un peu en aval de la jonction des eaux de la Baïse et de la Gélise, la ville de Lavardac est à deux kilomètres environ entre Barbaste, sur la Gélise et Vianne sur la rive droite de la Baïse. Nous avons vu à l'article *Tours de Barbaste*, qu'en 1271, le *castrum* ou la châtellenie de Lavardac était compris dans l'étendue de la *baillie* du Port-Sainte-Marie; et que dans l'*honneur* dudit *castrum* de Lavardac étaient compris les châteaux de Bréchan, d'Espiens, de Bruch, de Limon, de Feugarolles, de Thouars et le village du Paravis.

Jeanne de Périgord, dame de Lavardac, fille puinée d'Archambaud III, comte de Périgord, et de Marie de Bermond d'Anduse, fut la seconde femme, en 1316, de noble baron et puissant chevalier Sans Aner de Pins, sire de Taillebourg, seigneur de Moncrabeau, Calignac, et lui apporta la seigneurie de Lavardac, comme je l'ai dit à l'article Moncrabeau.

Gaillard de La Roche ou de La Roque, chevalier, et Olivier de Lisse, damoiseau, reconnaissent le 14 novembre 1286, tenir du seigneur d'Agenais, toutes les choses qu'ils possèdent dans les paroisses de Bréchan et de Saint-Caprais lès Lavardac (*omnia quæ habent in parrochiis de Bereyssano et de Sancto Crapazio, prope Lavardacum*); les seigneurs de Bréchan reconnaissent devoir faire pour cela la sixième partie des dépenses d'un chevalier ou d'un écuyer armé, lorsque l'armée commune du pays sort de l'Agenais (*se debere facere sextam partem expensarum in uno militie seu scutifero de exercitu quem dixerunt quod domini de Bereyssano debent facere quando*

Digitized by Google

communis ex reitus Agenesii exit. (*Archiv. hist. du départ. de la Gironde*, tom. I, p. 354 et 355).

Arnaud Loup, chevalier, au nom de ses fils, et Senihor de Bréchan, damoiseau (*Arnaldus Lup, miles, nomine filiorum suorum, et Senihorius de Bedeyssano, domicellus*), reconnaissent tenir du seigneur d'Agenais, tout ce qu'ils ont dans les paroisses de Saint-Germain de Beaulieu et de Saint-Caprais de Lavardac et de Bréchan, comme fiefs de chevalier, à l'exception du corps du château (*quicquid habent in parrochiis de Sancto Germano de Belloloco, et de Sancto Caprasio de Lavardaco, et de Bedeyssano, tanquam feuda militaria, excepto corpore castri*). Ils reconnaissent devoir au seigneur d'Agenais, pour raison des dits biens, la moitié d'un chevalier ou d'un écuyer armé, lorsque l'armée sort de l'Agenais. Ils doivent en outre, le serment de fidélité et l'hommage (*Idem*, p. 373 et 374).

Le 18 novembre 1286, Géraude de La Rivière, veuve, reconnait tenir du seigneur d'Agenais la quatrième partie du fief de La Rivière, près Lavardac (*Geralda de Ripparia, vidua, recognovit se tenere quartam partem feudi de Ripparia, prope Lavardacum, a domino Agenesii*), pour raison de laquelle elle est tenue de lui faire un servant armé, de concert avec ses partionnaires, lorsque l'armée générale sort de l'Agenais. Les témoins sont Dupet de Gozon et maître Pierre de Pouy (*Idem, p. 384*). Les femmes étaient nommées généralement à cette époque par leur prénom seulement. Géraude de La Rivière était peut être la veuve de Fort Sans de Vidaillac, chevalier, qui suit.

Le Cartulaire d'Agen mentionne également St-Germain de Rivière : Fort Sans de Vidaillac, chevalier (*Fortinus Sans de Bidalhac miles*), donne à l'évêque d'Agen, tout son droit et toute la dîme qu'il a dans la paroisse St-Germain de Rivière (*in decima parrochie sancti Germani d'Arribeira*). (*Cartulaire d'Agen*, bulle cotée, lettres D. h.).

JULES DE BOURROUSSE DE LAFFORE.

(*A continuer*)

Digitized by Google

CHRONIQUE D'ISAAC DE PÉRÈS.

(Suite)

Ma niepce, Marie de Saulès, flansa à Puchx,[1] Ducamp, habitant de Damasan,[2] le 15e octobre 1600, et espousa le 24e novambre, audit an.

Berthoumieu Barrère[3] mourust le xxime octobre 1600.

Isaac Larrat,[4] sergent Roial, mourust le ixme novambre 1600.

Le xxiiiime novambre 1600, jor de vendredy, fut convoqué une assemblée de menu peuple, dans l'auditoire de céste ville, par authorité de Mr Pierre du Faur, Lieutenant Général,[5] pour fere élection de certains personnages de leur faction por les envoyer vers Monsr le Mareschal d'Ornano,[6] à Bourdeaux. Ce qu'aiant sceu, Messieurs les

---

[1] Déjà noté.

[2] Chef-lieu de canton du département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Nérac, à 22 kilomètres de cette ville, à 33 kilomètres d'Agen. Voir J.-F. Samazeuilh, *Dictionnaire... de l'arrondissement de Nérac*, p. 129-140.

[3] C'était un tailleur, habitant le *Portal du Pont*, inscrit au rôle des tailles de 1599.

[4] Même rôle et même quartier. Les noms de Barrère et Larrat se retrouvent fréquemment encore aujourd'hui à Nérac.

[5] Voir Samazeuilh, ouvrage cité, p. 261.

[6] Alphonse d'Ornano, né en 1548, mort en 1610, le 21 janvier à Paris, avait été nommé en 1595 chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, maréchal de France et lieutenant-général au gouvernement de Guyenne. Voir ce que dit de son habile administration Jean Darnal, *Supplément des Chroniques de la ville et cité de Bordeaux*, p. 131-142. Le *Recueil des Lettres missives d'Henry IV* renferme plusieurs lettres adressées au maréchal d'Ornano et les *Archives historiques du département de la Gironde* renferment plusieurs lettres écrites par le maréchal à Henri IV.

Digitized by Google

Consulz auroient tout aussi tost assemblé la Jurade et, par l'avis dicelle, trouvé bon de se transporter audit auditoire, avec leurs livrées, accompagnés de tous les Juratz, où estans arrivés, lesdits Consulz se seroit adressé audit Mr Pierre du Faur, assisté de 3 ou 4 cens personnes de la qualité susdite, luy remonstrant quilz avoint esté avertis que, de son mandement, l'assemblée quilz voiient avoit esté faite, ignorant a quelles fins, protestant que sil estoit traitté en icelle chose qui contrainst au service du Roy, repos de la répeublique, ny aux authorités desdits Consulz, qu'il aurait à en respondre en son propre, requérant acte de leur protestations quilz firent dresser. Ce néantmoins, sans avoir esgard à leurs dires, ils passarent outre, eslisant le sr du Faur, Théophile du Long,[1] et George Fourtanné,[2] pour aller vers ledit Sr Mareschal ; qui ne firent pourtant le voiage, ains seulement, ledit du Long fut joinct auec un de messrs les Consulz et le Sindic que le corps de ville depputa pour le supplier, suyvant la commission a luy adressée par le Roy pour l'installation de la Chambre de L'Edict en ceste ville, de vouloir venir au plus tost. Il y eust un grand murmure par toute la ville, les uns approuvant la procédure dudit Sr du Faur d'avoir faict ladite convocation, les autres non, comme chose tendente a division. Les susnommés arriverent le 3e décembre, ayant esté les bien receus, tant dudit Seigneur Mareschal que de Messieurs les Président et Conseilliers, lesquelz estoient en bonne volonté de venir, a la charge que le Roy leur accordast le Chasteau por tenir l'audiance, vers lequel et por cest effect, il falloit dépescher homme exprès.

Le premier jor du mois de décembre 1600, Messieurs de Vivant,[3]

[1] Théophile Du Long, avocat, inscrit au livre des tailles de 1599, *Portal du Pont*. Ne pas confondre avec le Théophile Dulong cité par M. Samazeuilh, qui fut lieutenant particulier, puis président au présidial de Nérac, et enfin conseiller des aides de Guienne, lequel possédait la terre de la Souque et la donnait en mariage à son fils, le 12 février 1688. Le Du Long de la Chronique eût été plus que centenaire en 1688. Si ce n'est lui, c'est donc quelqu'un des siens. La famille qui porte encore ce nom pourrait peut-être éclaircir ce point obscur. — *Portal du Marcadieu*.

[2] Georges Fortané inscrit au rôle des tailles de 1579.

[3] Haut et puissant seigneur, messire Jehan de Vivans, écuyer, seigneur de Doyssat, Grives, Castelvieil, Villefranche de Périgord, Ségur, etc., chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur des château et ville de Tournon d'Agenais en 1607, conseiller du roi en ses

Digitized by Google

de Valié,[1] de Lesignan,[2] gentilshommes, de Ricotié, Ministre, de la

Conseil d'Etat et Privé au mois d'août 1614. Il est le fils aîné du célèbre haut et puissant seigneur messire Geoffroy Ier de Vivans, écuyer, seigneur de Doissac, Castelvieil, Grives, Ségur, Launay, Labeuze, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, conseiller aux Conseils d'Etat et Privé, « un des plus actifs et des plus vaillants capitaines huguenots dans le « Périgord (*France protestante, tom. IX, p. 521*, » tué au siège de Villandreau le 21 août 1592, et de Jeanne de Cladech, mariés le 3 mai 1563.

Ledit Jehan de Vivans, envoyé le 1er décembre 1600, à Nérac, avec MM. de Valier et de Lusignan pour l'installation de la Chambre de l'Edit, avait épousé, le 6 décembre 1587, au château du Bosq, juridiction de Tournon, Catherine de La Duguie, dame du Bosq et de Noaillac, fille unique de défunt messire Antoine de La Duguie, chevalier, seigneur, en son vivant, des dits Bosq et Noaillac, et de noble Marguerite de Martres, dame de La Salle Périgord, etc. Il eut de ce mariage (douze ou quinze) enfants, dont l'aîné fut Geoffroy II de Vivans, seigneur de Doissac, Le Bosq, et autres lieux, né le 16 octobre 1593, gouverneur de Tournon par cession de son père en 1612, comte de Panjas du chef de sa femme Jeanne de Pardaillan d'Armagnac, comtesse de Panjas, qu'il avait épousée par contrat du 10 juillet 1617.

(*La généalogie de Vivans, manuscrite, rédigée par la comtesse Marie de Raymond, à l'aide des archives de la famille de La Verrie de Vivans, a fourni tous les éléments de cette Note.*

[1] Le gentilhomme ainsi nommé paraît être Jesbaham Ier de Valier, chevalier, seigneur et baron de Puyo, Montagut, Maurin et Artassen, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, maréchal de ses camps et armées, conseiller en ses Conseils d'Etat et Privé, gentilhomme ordinaire de sa chambre, qui servit avec grande distinction sous les rois Henri IV et Louis XIII. Il est qualifié capitaine de cent hommes d'armes, haut et puissant seigneur, dans le contrat de mariage de Jesbaham II de Valier, seigneur de La Crauste, son neveu et son filleul.

Fils de Joseph de Valier, seigneur châtelain de Calon, Tastes, La Crauste, Talance, Maurin, Artassen et Montagut, conseiller au Parlement de Bordeaux, et de Marguerite de Benquet, mariés le 24 août 1559, ledit Jesbaham Ier de Valier laisa plusieurs filles de son mariage avec Jeanne de Poyanne, l'aînée. Jeanne de Valier fut mariée, par contrat du 13 août 1616, avec messire Antonin de Castille, chevalier, seigneur marquis de Castelnau, Buanes, Batz, Miremond, Lauret, Poursuignes, etc., sénéchal et gouverneur de la ville et pays de Marsan, Tursan et Gabardan, et du bas duché d'Albret, puis chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances et colonel d'un régiment d'infanterie. Il est stipulé dans le contrat que le mariage sera célébré en la religion prétendue réformée.

Jeanne-Marie de Castille, marquise de Castelnau, née de ce mariage, épousa Henri de Baylens, chevalier, marquis de Poyanne, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général en la principauté de Béarn, gouverneur de Navarreins et de Dax, sénéchal des Landes de Bordeaux, mort au mois de mars 1667.

[2] Le baron Henri de Lusignan, père du marquis François de Lusignan, était capitaine de cinquante hommes d'armes et gouverneur de la place de de Puymirol (aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Agen, à 17 kilomètres de cette ville). Il est plusieurs fois question de lui dans les *Lettres*

Digitized by Google

Rose, premier consul de Sainctc-Foy, et de la Broue,[1] nommés du mot de Conseilliers de la Province pour les affaires de ceux de la religion furent assemblés dans la maison commune de ceste ville pour, illec, ouyr mons^r de Gaixion [2] en la négociation qu'il avoit faicte vers la Maj^té du Roy touchant l'instalation de la Chambre Mi-partie en ceste dite ville, lequel, après avoir esté ouy, fut remercié de ses travaux.

Guiraud Durand,[3] jurat de la ville de Nérac, mourust le xxxe décembre 1600.

Le Capitaine Jehan Mazelières,[4] partit de ceste ville pour aller

missives de Henri IV (t. III). Voir la *Table alphabétique des matières* au mot *Lésignan*. Il était mort en 1601, comme l'a prouvé M. Tamizey de Larroque dans une note des *Documents inédits pour servir à l'Histoire de l'Agenais*, p. 204. Voir dans ce même Recueil, deux lettres de Henri de Lusignan à Henri IV [du 5 janvier et du 14 mars 1594 [p. 175-181].

[1] Sur Labroue, V. Samazeuilh, *Biographie de l'arrondissement de Nérac* et *la Guirlande des Marguerites*.

[2] Jacques Ier de Gassion, maître des Requêtes d'Henri le Grand, roi de Navarre, puis président à Mortier au Conseil souverain de Béarn, en 1583, et Conseiller d'Etat en 1598, fils de Jean Ier de Gassion, procureur général pour la reine Jeanne de Navarre audit Conseil souverain, et depuis maître des Réquêtes, chef du Conseil secret de la même reine et second président dudit Conseil souverain de Béarn. Envoyé à Nérac le 1er décembre 1600, il eut, entre autres enfants de son mariage avec Marie d'Esclaux : 1° Jean III de Gassion, procureur général, puis président à mortier au Parlement de Navarre en 1628, Conseiller d'Etat en 1636, et Intendant de justice dans le Béarn et gouvernement de Bayonne en 1640, lequel eut la seigneurie de Camou, érigée en marquisat sous le nom de Gassion en février 1660; 2° Jacob ou Jacques de Gassion, seigneur de Bergeré, maréchal des camps et armées du roi le 8 mai 1646, mort en 1647; 3° Jean, comte de Gassion, né le 20 août 1609, créé maréchal de France le 17 novembre 1643, mort le 3 octobre 1647 du coup de mousquet qu'il avait reçu à la tête, cinq jours avant, au siége de Lens. « Il fut, a-t-on dit, un des plus grands hommes de guerre du XVIIe siècle, infatigable, ardent, intrépide; son nom seul était redoutable aux ennemis de la France. »

[3] Inscrit au livre des tailles de 1599, *Portal de Bourdeaux*..

[4] Voir *Biographie de l'arrondissement de Nérac*, de Samazeuilh, au nom de *Mazelières*, p. 569. Il y avait encore, en 1671, deux maisons dans la grand'

Digitized by Google

trouver le Roy le xviiime décembre 1600, ayant esté député tant de la part de Messieurs le Mareschal d'Ornano, Président et Conseilliers de la Chambre de L'Edict, que aussi par les Consulz de ladite ville de Nérac, pour suplier Sa Majesté envoier les Commissions nécessaires audit s^r^ mareschal pour venir fère l'instalation de ladite Chambre de l'Edict en ceste dite ville : bref, pour suivre toutes autres dépêches nécessaires pour l'acheminement de ladite Chambre, auquel de Mazèlieres fut promis pour les fraiz de son voiage C. livres.

Ledit sieur Cappitaine Jehan Mazelières, fut de retour en ceste ville le premier du mois de janvier 1601.[1] Ayant, le lendemain matin, rendu raison de sa délégation dans la Maison Commune de ladite ville, en Assemblée de Jurade, ayant porté deux lettres de la part de Sa Majesté, l'une aux Consulz, et l'autre à Monsieur de Laporte, Cappitaine du Chasteau,[2] leur faisant apparoir et cognoistre par la tenur dicelles que sa volonté estoit que la séance de la Chambre de l'Edict fust instalée en ladite ville et mesme dans le Chasteau. Ce qu'ayant entendu, il fut trouvé bon d'envoier Messieurs de Venier[3]

Rue habitées par un Jehan de Mazelières et un Paul de Mazelières (V. *Cadastre Baritaut.* Archives municipales de Nérac).

[1] Il doit y avoir une erreur de copie dane ce passage ou dans le passage ci-dessus : *Le Cappitaine Jehan de Mazellière partit de ceste ville pour aller trouver le Roy le xviiie décembre 1600.* En 13 jours, en effet, du 18 décembre 1600 au 1er janvier 1601, il eut été matériellement impossible d'aller de Nérac à Paris et d'en revenir. M. Samazeuilh a mis *février* au lieu de *janvier*, ce qui donnerait 41 jours et rendrait la chose possible bien qu'encore assez difficile,

[2] Ces lettres ne nous ont pas été conservées. Du moins ne les trouve-t-on pas dans le Recueil de MM. Berger de Xivrey et Guadet. M. Faugère-Dubourg a vainement cherché dans les papiers de famille de ceux qui passent à Nérac pour les descendants du Capitaine Laporte, la lettre de Henri IV au gouverneur du Château. Or, comme cette lettre eut dû être conservée comme une relique, il en a conclu que l'ancienne famille qui porte encore aujourd'hui à Nérac le nom de Laporte, ne se rattachait qu'indirectement à celle du Capitaine.

[3] Jehan Venier, avocat et Jehan de Batz sont inscrits tous les deux au registre des tailles de 1599, *Portal du Marcadieu.* Voir pour la famille de Venier ou Sevenier et pour celle de de Batz, la *Biographie de l'arrondissement*

Digitized by Google

et de Batz,[1] consulz, à Bourdeaux, pour prier ces Messieurs de venir au plus tost. Ils partirent le 3e febrier, an que dessus, 1601.

François Cortion, dit Beaufilz,[2] Jurat de la ville de Nérac, mourust le 9e Février 1601.

Les dits sieurs de Venier et de Batz, consulz, arrivèrent de Bourdeaux, le xie Février 1601, ayant rapporté de leur délégation comme Messieurs le Mareschal, Président et Conseillers de la Chambre, estoient en très bonne volonté de s'acheminer au plus tost en ceste ville, pour l'installation de ladite Chambre. Et, qu'aussitôt que la Chambre du palais, tapisseries et barreaux seroient préparés, ils ne faudroient incontinent à partir. Ilz firent entendre ce que dessus, en assemblée générale convoquée en maison de ville à ces fins, où estoit un bon nombre des habitants qui furent par mesme moien exhortés à donner le plus de contentement qui leur seroit possible

de Nérac de M. Samazeuilh, p. 846 et 114. Pour la famille de Batz nous ajouterons cette note, fournie par le baron Charles de Batz de Trenquelléon qui habite encore le château de Trenquelléon et l'a même chanté dans un charmant rondeau : « Menaud de Batz est de la maison de Lomagne, par conséquent d'Armagnac. C'est pourquoi le roi de Navarre appelle Mme de Batz sa cousine. Les barons de Batz étaient une maison cadette. Les vaches, qui sont de Lomagne, prouvent que les Batz d'Aurice et les Batz de Trenquelléon ne sont pas de la même famille. »

[1] Manaud de Batz n'eut qu'une fille et point de garçon : cette héritière unique du gouverneur d'Eause, et de l'Eauzan porta dans la maison de Luppé, égale à la sienne, tous les biens de cette branche tombée en quenouille de la maison de Lomagne. Les de Batz de Lomagne avaient et habitaient le château de Batz encore existant dans la commune de Castillon-Des-Batz, arrondissement d'Auch, canton de Vic-Fezensac, département du Gers, sur des collines de 212 mètres au-dessus du niveau de la mer, entre la Gélise et l'Auzou et à la naissance d'un petit affluent de celle-ci, le Sanisson. Cette commune a 1008 habitants. De Vic-Fezenzac au château de Batz, il y a 9 kil. Une autre de leurs seigneuries était Loussous-des-Batz cette commune est très petite, 230 habitants, à 6 kilomètres sud du canton d'Aignan, arrondissement de Mirande (Gers) ; elle est située près de la route départementale qui va à Plaisance, sur une colline entre le Medau et la Riberelle, son affluent.

[2] Inscrit sous ce nom au livre des tailles de 1599, *Portal de Marcadieu.*

Digitized by Google

aux hostes qui logeroient chès eux, en leur faisant honnestes prix des loages des maisons. Il fut aussi proposé en ladite assemblée s'il y auroit quelqu'un qui voulut entreprendre de fournir l'estamet[1] bleu et jaune pour fère la tapisserie, et fut mis au rabais. Enfin, Saint-Annon Lafore,[2] jurat, entreprint de le fournir et vendre dans ceste ville, moyennant iiii liv. vii (s) pour cannes,[3] qui lui furent accordées. (87 sols).

[1] Nous lisons dans le *Dictionnaire des idiomes romans du Midi de la France*, par M. Gabriel Azaïs (tome II, 1878, p. 177, au mot *estame*) : « Tissu de fil et de laine. » Trévoux donne du mot *Estamet* cette définition : « Petite étoffe de laine qui se fait à Châlons-sur-Marne et aux environs. » M. Littré signale le mot *estamet* dans Rabelais (livre I, chapitre VIII).

[2] Inscrit au registre des tailles de 1599, *P. de Marcadieu.*

[3] Cette ancienne mesure représentait un peu plus de deux mètres. Voici ce qu'en disent les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux :* « *Canne* signifie encore une mesure romaine qui revient à six pieds onze pouces de Roi. C'est une mesure de longueur dont on se sert en plusieurs villes de commerce, comme on fait ici de l'aune... Les *cannes* de Provence et du bas Languedoc sont de huit pans ou empans qui font 6 pieds 2 lignes du pied de France. La *canne* de Toulouse contient une aune et demie de Paris. Il en est à peu près de même des *cannes* des villes du haut Languedoc et de la haute Guienne. »

Digitized by Google

BENVENUTO CELLINI.

(Suite)

Cette femme est à moi, dit-il à l'un de ses camarades, je te défends de lui faire la cour. Malgré cette menace, l'autre se hasarde à tenter la conquête qu'on vient de lui interdire. Benvenuto surprend les deux coupables et les balafre à coups d'épée. Son frère, soldat au service des Médicis, est tué fort loyalement par un sbire auquel il a voulu enlever un prisonnier. Benvenuto étouffe de colère ; la soif de la vengeance est comme une maladie dont il mourra s'il ne l'assouvit dans le sang. Ce sbire n'a fait que son devoir ; de quel droit avait-on voulu s'opposer à une arrestation légale ? N'importe ; il faut que ce malheureux soit immolé. Benvenuto a beau sentir, comme il le dit, que l'entreprise est basse et peu louable ; il n'y résiste pas, c'est plus fort que sa conscience. Un soir, près d'un édifice de Rome que l'on appelait la Tour Sanglante (*Torre sanguigna*), il fond sur le meurtrier de son frère avec un grand poignard de Pistoré ; il espérait d'un revers de main et par un mouvement circulaire, enlever le cou net et en une seconde ; mais l'homme se détournant, le poignard se détourne aussi et s'en va briser l'épaule gauche. Fou de douleur, le sbire abandonne son épée et se met à courir dans la rue ; en quatre pas, Benvenuto le rejoint, et cette fois enfonce son arme dans l'os du cou si profondément qu'il ne peut plus la retirer. Soudain quatre soldats sortent d'une maison voisine. Benvenuto se réfugie chez le duc Alexandre, neveu du pape, qui demeure entre la place Navone et la Rotonde. Ce prince l'accueille fort bien, lui dit : « Reste tranquille ; » achève le joyau du pape et durant huit jours ne sors pas ; je me « charge d'arranger ton affaire. »

Cependant les quatre soldats arrachent péniblement le poignard du cou de la victime et se demandent à qui il peut bien être. Survient alors un ami de Benvenuto qui leur dit : C'est à moi, Messieurs ;

Digitized by Google

je l'avais prêté à Cellini pour faire la vengeance de son frère. — A la bonne heure, reprirent les soldats ; et nous regrettons vivement de l'avoir dérangé.

Plus de huit jours après, le pape, qui a tout su, fait appeler l'artiste pour voir son travail d'orfévrerie. En approchant, Benvenuto remarque l'air menaçant de Clément VII et ses regards de sanglier furieux. Mais dès que Sa Sainteté a vu le beau joyau, son visage s'éclaircit et elle se borne à dire, en fixant son œil sur l'artiste : « Tu as beaucoup travaillé en peu de temps, Benvenuto. Maintenant que tu es guéris, songe à vivre, si tu peux. » — « Ainsi ferai-je, Saint-Père, reprend l'orfèvre » ; et peu de temps après il ouvre une belle boutique, qui, par son éclat même, semble braver les lois et attester la faveur dont il jouit en cour.

Siècle étrange ! pays singulier, où les princes pardonnent de tels crimes, et où les soldats s'excusent poliment d'avoir troublé une vengeance de famille.

Et ne dites pas que Benvenuto a obtenu sa grâce par des bassesses. Sans doute il sait fort à propos complimenter le pape sur ses beaux cheveux blancs et sur sa vieillesse imposante. Mais pour défendre son honneur d'artiste, il sait aussi tenir tête au pontife lui-même.

Il avait, par ordre du Saint-Père, dessiné le modèle d'un calice et commencé à l'exécuter. L'ouvrage marchait bien, quand une maladie vint l'interrompre.

Au bout d'un certain temps, le pape envoie demander le calice.

— Il n'est pas fait, répond Benvenuto. Là-dessus, un orfèvre Milanais, nommé Pompeo, aigrit Clément VII et lui insinue que s'il veut bien lui confier à lui-même le soin d'achever ce calice, il se chargera de le faire mieux que son rival.

Nouveau message du Pape, avec sommation de rendre le travail ; et c'est le malheureux Pompeo qui a l'imprudence d'accepter cette commission. — « Le calice est à moi, répond Benvenuto ; le pape « n'a pas le droit de me le prendre ; il peut me réclamer les cinq cents « écus qu'il m'a donnés pour le faire ; je les lui rendrai s'il le veut ; « mais le calice est mien, et je le garde. » Trois jours après, deux camériers du pape viennent réclamer le calice tel qu'il est. — « Messei- « gneurs, répond Cellini, je ne permettrai pas que le pape reprenne « mon travail et le fasse gâter par une bête ignorante. Je rends les cinq cents écus, et je le garde. » — « Alors nous avons ordre de

Digitized by Google

« vous arrêter. » — « Très bien, Messeigneurs, c'est beaucoup d'hon-
« neur pour moi d'être mené en prison par de si nobles sbires.
« Mettez-moi donc entre vous deux ; je vais vous suivre. » Les deux
camériers, tout en riant, le conduisent ainsi chez le gouverneur de
Rome. « Voyons, lui dit ce magistrat, sois raisonnable ; le pape a le
» droit, comme toute autre personne, de reprendre le travail qu'il
« t'a donné ; rends-lui le calice, et qu'on n'en parle plus. » — « Nul-
« lement, répond Benvenuto avec une hardiesse toujours croissante ;
« le pape ne peut pas faire ce que vous dites ; il n'est pas comme ces
« petits tyrans qui traitent leurs frères aussi mal que possible et qui
« n'observent ni loi ni équité ; un vicaire du Christ ne peut rien faire
« de pareil. Je ne suis pas un maçon à qui l'on ait le droit de dire :
« tu ne travailleras plus à ma maison ; je ne suis pas même ici un
« joaillier à qui l'on puisse reprendre un joyau confié à ces soins.
« Ce n'est ni une maison que je bâtis. ni un joyau que j'ai entrepris
« d'arranger ; c'est un travail conçu pas moi, que j'exécute ; je rends
« les cinq cents écus et je suis libre. » — « Nous allons chez le pape,
« et nous lui dirons ta réponse. » — « Allez-y, Messeigneurs, je vous
« attendrai. » Ils y vont en effet, et dans l'intervalle, des gentilshom-
mes et des marchands de Florence viennent voir Benvenuto et le
conjurent de ne pas résister à un souverain-pontife. — « Messieurs,
« répond-il, je suis résolu, et ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit. »
Cependant le gouverneur de Rome, ayant pris les ordres de Clé-
ment VII, enjoint à l'artiste de livrer son travail. « Tu me le porteras,
« ajoute-t-il ; tu le mettras, sous mes yeux, dans une boite que tu
« scelleras, et j'irai le donner au pape, qui promet, sur sa foi, de te
« le rendre sans briser le sceau. Mais il faut qu'il l'ait entre ses mains ;
« c'est le seul moyen de conserver son honneur en te contentant. »
— « Eh bien ! réplique Benvenuto, j'accepte une pareille condition ;
« parce que je veux voir ce que vaut la parole d'un pape. » Le calice
est mis dans la boite et porté à Clément VII. — « Un Souverain-
« Pontife, dit celui-ci, a droit de lier et de délier ; tout ce qu'il fait est
« sanctionné là-haut. » Parlant ainsi, il brise le cachet, contemple
l'œuvre commencée, l'admire et la fait rendre à l'artiste, en lui
ordonnant toutefois de fixer lui-même un terme au bout duquel il
devra l'avoir fini. Benvenuto refuse encore de limiter le temps de
son travail. Le gouverneur alors reprend le calice et commande à
l'artiste de restituer les cinq cents écus entre les mains de Pompeo,
joaillier du pape. Immédiatement Benvenuto va les porter, et rache-

Digitized by Google

tant ainsi son ouvrage, met le Souverain-Pontife dans l'obligation morale de le lui rendre.

Bientôt Clément VII, ébranlé par cette noble obstination, lui pardonne et le traite avec plus de faveur que jamais Par malheur, ce florentin meurt en l'année 1534, et, durant l'interrègne, l'implacable Benvenuto, ayant vu Pompeo passer près de lui en riant, s'élance sur ses traces, l'atteint dans une rue de Rome, le tue de deux coups de poignard et, bien loin d'être puni, trouve deux cardinaux qui se disputent le singulier honneur de le protéger. Le nouveau pape, Paul III, sollicité vivement par un ami de la victime, refuse d'autoriser des poursuites contre lui. « Benvenuto, dit-il, m'est trop pré-« cieux : des hommes tels que celui-là, uniques dans leur profession, « sont au-dessus des lois ; et je sais, d'ailleurs, combien il avait « raison, dans sa querelle. »

Il avait raison ! c'est bien de l'indulgence : il faut être Italien et du seizième siècle pour apprécier ainsi les deux coups de poignard donnés par Benvenuto à son rival. Mais lors même qu'il aurait raison, est-ce au souverain à le déclarer ? un tribunal seul peut le faire, après comparution et procès du prévenu. Il y a eu meurtre ; il doit y avoir jugement : voilà ce qu'on pense unanimement dans notre siècle, où la justice et la vie humaine sont mieux respectées. Quant à cette maxime que les hommes uniques en leur genre sont au-dessus des lois, l'ambition des uns, l'éblouissement des autres souvent encore lui donnent faveur. Pour les héros et nous, il est des poids divers ; ainsi a parlé Lamartine et quoiqu'il ait eu le bon sens de se rétracter ; ce mot demeure et on le cite et on s'en sert pour excuser les usurpations, les coups d'Etat et pour livrer le genre humain aux passions des grands hommes ou de ceux qui se disent hommes nécessaires. Mais non : personne n'a de droit contre tous et c'est pour tous qu'est faite la loi ; elle commande à tous ; elle protége tous les hommes et ceux qui brillent par le génie doivent obéir les premiers et le mieux.

Tout allait bien pour Benvenuto : le pape Paul III, récemment élu, lui pardonnait, en faveur de ses talents, la vengeance homicide qu'il avait tirée d'un rival ; et, comme plus d'un puissant personnage s'intéressait encore à lui, il se flattait que les protections, les commandes, l'argent et la gloire ne lui feraient pas défaut sous ce nouveau règne. Malheureusement le propre fils du pape, le prince Louis Farnèse, n'aimait pas notre artiste, il l'accusa d'avoir abusé

Digitized by Google

jadis de la confiance de Clément VII pour détourner à son profit des joyaux appartenant au Saint-Siége. Sur ce soupçon, Benvenuto est arrêté et enfermé dans le château Saint-Ange : vainement il plaide sa cause avec son audace ordinaire et sa merveilleuse facilité de parole : on réveille contre lui les vieux souvenirs de querelles et d'assassinats : quoique justifié, on le retient, et vous pouvez penser quelles tempêtes s'élèvent alors dans cette âme fougueuse. Toutefois il sait distinguer entre ses vrais ennemis et ceux que leur situation, leur devoir même, oblige à le surveiller de près. Le commandant du château Saint-Ange lui ayant, sur parole, accordé de nombreux adoucissements, et lui permettant de se promener dans la forteresse, Benvenuto est résolu de n'abuser jamais de telles faveurs et de ne point tenter une évasion qui compromettrait un si brave homme. Ses compagnons de captivité ont beau l'engager à prendre la fuite (espérant s'enfuir avec lui) ; un coquin de moine défroqué a beau lui dire qu'un prisonnier n'est jamais tenu à rien envers celui qui le garde : « Comme moine, répond Benvenuto, tu as raison, mais « comme homme tu as tort ; quiconque est homme, et non pas « moine, doit garder sa foi dans toutes les circonstances où il se « trouve, et puisque je suis homme, et non pas moine, je ne « veux pas manquer à ma foi, à ma foi toute simple et vaillante. »

Curieux propos, en vérité. Combien d'orgueil mondain s'y mêle avec un noble sentiment d'honneur ! Observez que déjà, dans une autre occasion, Benvenuto a opposé l'homme et le moine, déclarant ainsi qu'un moine n'est pas un homme. Le moine s'engage, en effet, par ses vœux, à être plus qu'un homme et à l'être constamment : dès qu'il se contente d'être un homme après avoir promis de si hautes vertus, il tombe au-dessous des autres, et ajoute à toutes ses faiblesses un parjure que le mondain peut se vanter, au moins, de n'avoir pas commis. Il y a, du reste, fort longtemps que le monde affecte de laisser au prêtre et au moine l'exercice de certaines vertus, le mérite contesté de certaines privations, et se réserve, dans tout son éclat, dans toute sa gloire, la pratique de la probité fondée sur l'honneur. Depuis bien des siècles on répète que le prêtre et le moine, à force d'examiner des cas de conscience, apprennent à trouver des prétextes pour éluder promesses et serments, tandis que l'honnête homme n'a qu'une parole, et ne subtilise jamais pour dénouer de tels liens, mais plutôt pour les resserrer.

C'est là, ce me semble, le sentiment, ou si vous aimez mieux, le

Digitized by Google

préjugé que Benvenuto nous laisse entrevoir dans cette profession de loyauté, à la fois généreuse et insolente. Les injures qu'elle contient peuvent atteindre un mauvais moine, comme celui auquel il parlait; mais quel moine, vraiment digne de son caractère et de ses vœux, exhorta jamais un prisonnier à violer sa parole et à compromettre un gardien qui, par pure bienveillance, a élargi ses fers! Le bon religieux et l'homme d'honneur sont d'accord sur ce point, et le mépris trop général que Benvenuto semble ici professer pour les moines est souverainement injuste. L'observation même prouve que le moine, qui tend à la perfection chrétienne, et le soldat, animé par l'honneur, ont assez peu de peine à s'entendre; volontiers ils s'aiment, se respectent, s'unissent, et cette affection est utile à tous les deux; car ils se rappellent l'un à l'autre ce que chacun, dominé par sa pensée constante, serait exposé peut-être à oublier; le moine au soldat rappelle Dieu, et le soldat rappelle au moine la patrie terrestre.

Et maintenant, revenons à Benvenuto Après cette sortie contre les moines, le prendrez-vous pour un homme irréligieux? Sans doute ce n'est pas un modèle de chrétien; car il ne soumet guère ses passions à la loi divine; il les laisse en mille rencontres et dans tous les sens, s'échapper et courir la bride sur le cou: orgueil, volupté, colère, vengeance, le minent ou l'emportent à chaque instant, mais avec tout cela l'incrédulité n'est pas son fait. Il admet sans nulle résistance la réalité du monde surnaturel. Ne nous raconte-t-il pas lui-même que cinq ans avant son incarcération il avait donné dans la sorcellerie et s'en était allé, avec un nécromancien, évoquer les démons, la nuit, sur les ruines imposantes du Colisée romain. Paroles magiques, formules du grimoire, signes tracés sur le sable, cercles et talismans, herbes et parfums brûlés selon les rites, rien n'y avait manqué et Benvenuto avait vu l'arène, les gradins écroulés, les arcades de l'amphithéâtre se remplir de figures horribles et enflammées; en un instant une armée de démons l'avait enveloppé, menaçante; et s'il n'avait opposé à tous ces monstres une grande amulette, chargée de signes et tenue par la main innocente d'un jeune garçon, il ne serait pas revenu vivant de ce lieu poétique et terrible où il avait osé appeler l'Enfer. Voilà ce qu'il nous raconte au chapitre XIII de ses *Mémoires*, et je suis bien tenté de croire qu'il ne ment pas et que son imagination échauffée lui fit voir toutes ces choses effrayantes et bizarres dont il eut plus tard plaisir à se vanter. Ce furent des hallucinations, sans doute, mais des hallucinations réellement subies,

Digitized by Google

et quand il nous dit : « J'évoquai les diables et ils vinrent à mon « appel, » j'admets parfaitement qu'il se trompe mais je ne l'accuse pas de nous tromper. Il a cru voir, et c'est comme s'il avait vu.

On demandera peut-être si sa foi au surnaturel embrasse les dogmes précis du symbole ; s'il est *croyant* en même temps que *crédule*. Continuons l'histoire de sa vie ; bientôt les faits résoudront d'eux-mêmes la question.

Le commandant du château Saint-Ange qui, dans le principe, l'avait favorisé, ne tarda pas à devenir presque fou. Benvenuto, apprenant d'ailleurs que ses propres ennemis songeaient à le faire périr, ne se jugea plus lié par aucun serment et commença (comme il le raconte,) à préparer son évasion. Ce genre de récit, où le détail réaliste se mêle aux circonstances les plus extraordinaires pour piquer la curiosité, faire battre le cœur et dresser les cheveux, est fort à la mode chez nous, depuis les premières années du siècle. Combien n'en avons-nous pas vu, barbouillés aux vitrines des cabinets de lecture, de ces prisonniers qui s'évadent, et qu'une corde, une échelle ou un drap de lit tient suspendus entre ciel et terre. Dans quelques pages des *Mémoires* de Benvenuto, on trouvera les mêmes émotions, les mêmes péripéties, les mêmes ruses, peintes aussi vivement, mais d'une façon plus simple, par un homme qui n'est point fâché de se faire admirer un peu, mais qui ne prend point plaisir, comme nos romanciers modernes, à expérimenter sur ses lecteurs la dose d'excitations et de tortures que les nerfs humains peuvent supporter. Oui, cette partie du livre de Cellini offre aujourd'hui un charme tout particulier, en répondant, sans trop de violence, au besoin de secousses et de peintures réalistes que tous ont plus ou moins ressenti.

Une fois résolu à s'évader, Benvenuto prépare tout en conséquence. Avec ses outils d'orfévre et de ciseleur qu'on lui a laissés, il arrache les clous qui retiennent certaines clôtures devant sa prison, puis, pour ne pas éveiller les soupçons, il fabrique avec de la cire des boules aplaties en têtes de clous, et les revêtant d'un peu de râclure de brique, leur donne l'apparence de clous rouillés, qu'il met à la place des clous véritables. En même temps il coud les uns au bout des autres, les draps, sales ou propres où il a couché, et il se fait ainsi une bonne longueur de toile à laquelle il peut se suspendre. Enfin, un soir de fête, quand les gens du château songent à se divertir ou à soigner le châtelain malade, Benvenuto sort de sa

Digitized by Google

chambre, enlève aisément les clôtures, qui ne tiennent plus que par des clous de cire, monte en un réduit voisin des combles, déplace avec ses mains et ses outils quelques tuiles, et parvient à grimper au toit : là, il attache à d'autres tuiles un bout de ces draps qu'il portait en paquet sur ses épaules, l'autre bout pend jusqu'au pied du château. Le long de ces pièces solidement cousues ensemble, il se laisse glisser peu à peu et touche le sol sans accident. Il se croit sauvé ; mais malédiction ! il aperçoit un mur énorme que le châtelain avait fait élever depuis peu. Comment franchir cette enceinte ? Comment s'échapper ? Tout en y rêvant, Benvenuto découvre une perche sous de la paille. Il la prend, la dresse contre le mur, y monte comme à un mât légèrement incliné, atteint le haut de ce mur détestable, et se demande comment il pourra redescendre de l'autre côté. Heureusement il a encore sur ses épaules un second paquet de ses draps cousus. Il les attache à un créneau du mur, et se laisse glisser comme la première fois. Mais à cette seconde épreuve la fatigue de ses mains le trahit ; il lâche prise un peu trop tôt, tombe sur le sol, se heurte la tête et demeure quelque temps évanoui. Le froid du matin le réveille ; se voyant hors du château, il se lève et veut s'en aller ; mais il ne peut se tenir sur sa jambe droite qui, dans la chute, vient de se luxer. « Il ne se trouble pas pour cela, » nous dit-il fièrement. Il tire de sa poche un poignard, s'en sert pour couper un morceau de linge qui lui restait, entoure sa jambe de ce linge, la racommode comme il peut, et le poignard en main, marchant, selon l'expression vulgaire, à quatre pattes, il s'approche d'une porte de Rome. Cette porte était fermée ; mais il y avait dessous une pierre que Benvenuto parvint à déplacer ; le vide ainsi fait, notre fugitif, pareil au chat qui se glisse dans un grenier, passe sous la porte et entre dans Rome. Des chiens lui courent sus et le mordent ; il se défend avec son poignard, et en blesse un si fortement que les autres n'y reviennent plus. Il voulait aller se mettre sous la protection de la duchesse de Florence, veuve d'Alexandre de Médicis, et il se dirigeait à quatre pattes vers son palais, lorsqu'un domestique du cardinal Cornaro le vit et courut le dire au maître : « Enlevez-le, « dit le cardinal, qui aimait beaucoup Benvenuto ; portez-le ici ; nous « le soignerons. » Ainsi fut fait ; Benvenuto caché, pansé, protégé, abrité, recouvra rapidement ses forces et apprit avec grand plaisir que chacun criait au miracle et que Rome entière allait voir ses draps encore attachés et suspendus au sommet du château de Saint-Ange.

Digitized by Google

Tout allait bien ; il revenait à la santé ; le pape lui-même, se souvenant qu'il s'était jadis échappé de prison sous le pontificat d'Alexandre VI, était fort disposé à lui faire grâce ; mais l'implacable neveu, Louis Farnèse, renouvelle ses instances, invente des calomnies, et obtient que Benvenuto sera remis en prison, non plus pour avoir dérobé les joyaux du pape, mais pour avoir tenté (disait-on faussement), d'assassiner un prince de l'Eglise. En ce temps-là le Cardinal Cornaro voulait faire donner un évêché à l'un de ses gentilshommes : « Livrez-moi Benvenuto, dit le pape, et je signe la « nomination. » Benvenuto fut livré à ce prix, et enfermé derechef au château Saint-Ange. Cette fois on le garda si bien qu'il ne songea plus à s'évader ; sa pensée prit un autre cours ; son âme irritée et inquiète chercha un autre refuge, et le trouva dans une pieuse exaltation. « Par quel crime, demandait-il, ai-je mérité de retomber « dans les fers ? Dieu m'avait si bien secondé : qu'ai-je fait depuis ma « miraculeuse évasion. » Toute la nuit il roule ses pensées et s'en entretient avec Dieu. Persuadé que l'on veut sa mort, il supplie qu'on lui envoie un prêtre : « Je n'en ai pas besoin, ajoute-t-il, avec cette « assurance qu'ont souvent les illuminés ; je n'en ai pas besoin ; car, « j'ai fait au Seigneur Dieu lui même ma sainte confession ; mais je « veux observer tout ce qu'a ordonné la Sainte Mère Eglise, et bien « qu'elle me fasse tort d'une façon scélérate, je lui pardonne de tout « mon cœur. » Le jour suivant, Benvenuto prie Dieu de détourner l'influence maligne des étoiles ; car il est tout ensemble catholique, illuminé, et croyant à l'astrologie. Loin de manquer de foi, on peut dire qu'il les a toutes, même celles qui se réprouvent et se combattent mutuellement. A ces ardentes prières succèdent les visions. Tenté de suicide, il voit paraître un beau jeune homme qui lui reproche de vouloir détruire en lui l'œuvre de Dieu. Des voix se font entendre à son oreille : un ange lui montre une foule immense, tous les vivants et tous les morts. Ce même ange l'emmène avec lui jusqu'à la sphère du soleil : le soleil vu de près, lui semble perdre ses rayons et n'être plus qu'un bain d'or pur et fluide. Tout à coup l'astre change de figure à son milieu ; un Christ crucifié s'y dessine, resplendissant et de la même matière que le soleil. Ce Christ est si beau et si doux que nul génie humain ne soupçonne tant de grâce. Tandis que Benvenuto, palpitant de reconnaissance, s'écrie : « Miracle ! Miracle ! ô mon Dieu ! « quelle est ta clémence ! ô vertu infinie, de quelles apparitions tu « m'honores ce matin ! » la figure du divin crucifié s'évanouit ; celle de la Vierge la remplace ; elle est là, dans le soleil, assise sur un

Digitized by Google

trône ; elle tient son enfant dans ses bras ; son sourire enchante le ciel et la terre ; deux anges d'une beauté ineffable se tiennent debout à ses côtés, et, plus bas, devant elle, tournant le dos au prisonnier, un prêtre magnifiquement vêtu parle à la mère du Dieu fait homme. Au sortir de ces visions, qui furent, nous dit Benvenuto « bien vraies, bien claires et bien vivantes », il s'écriait avec un singulier orgueil : « Dieu a daigné me montrer sa gloire, telle qu'aucun autre œil mortel « ne l'a vue peut-être ; je suis libre, heureux, en grâce avec Dieu. « Et, vous, mes ennemis, vous coquins, vous misérables, vous res- « terez malheureux et dans la disgrâce du ciel. Sachez-le bien ; le « jour de la Toussaint, anniversaire de ma naissance, vous serez « forcés de me tirer d'ici, et vous ne pourrez faire autrement ; car « de mes propres yeux je l'ai lu écrit sur le trône de Dieu. Ce « prêtre dont je ne voyais que les épaules et qui se tournait vers « Dieu et la Sainte-Vierge, c'est saint Pierre, qui plaidait ma cause « et qui avait honte des injustices qu'en sa propre maison l'on com- « met envers les chrétiens. Dites-le à qui vous voudrez : personne « ne peut plus me faire de mal. Dites à ce seigneur qui me retient « ici de me donner de la cire, du papier, un moyen quelconque de « lui représenter cette gloire de Dieu que je viens de voir ; je le « forcerai de croire ce dont il doute peut-être. »

Ainsi parlait ce singulier mystique, fougueux, vindicatif, orgueilleux et toujours artiste. Rien de plus poétique, de plus entraînant, et en même temps de plus fou que son récit. Le croiriez-vous ? Il nous affirme que, depuis ses apparitions du château Saint-Ange, il lui est resté autour de la tête une auréole, parfaitement visible pour ceux à qui il daigne la montrer.

Tout cela se passait en 1538 et 1539. Tandis que Benvenuto, en prison, jouissait de son pieux délire, et jurait à ses ennemis que Dieu leur défendait de lui faire le moindre mal, François Ier, qui avait entendu parler de son talent, chargeait un cardinal, parent du duc de Ferrare, de demander sa grâce au pape. Sollicité par de si puissants protecteurs, Paul III fit élargir Benvenuto ; mais celui-ci, toujours irrité contre les Farnèse, ne manque pas de nous dire que si le pape consentit enfin à être juste, c'est parce que le cardinal le prit dans un bon moment, dans un moment où il avait bu, où il buvait encore et touchait à l'ivresse. Voilà comme cet adorateur du Christ, ce pieux illuminé, ce dévôt à Saint Pierre, parle du chef visible de l'Eglise ; mais presque tous les Italiens de cette époque,

Digitized by Google

épargnent aussi peu la personne des pontifes, et rien n'est plus commun que de les voir invectiver à la fois contre les papes, les infidèles et les hérétiques.

Sorti de sa prison, Benvenuto, avec le cardinal de Ferrare, se dirige vers la France où le roi l'attend impatiemment. François Ier aime les arts ; il en a vraiment la passion, et d'Italie en son royaume il les transplante à grands frais, sans compter. A peine a-t-il vu Benvenuto, qu'il lui commande un magnifique ouvrage, douze statues de Dieux et de Déesses, qui serviront de candélabres aux festins royaux et dont chacune sera grande comme Sa Majesté elle-même.

Il ordonne à ses trésoriers de payer tout d'abord cinq cents écus à l'artiste, et se tournant vers lui avec une dignité affable : « Allez à « Paris, lui dit-il, cherchez une maison où vous puissiez faire tous ces « travaux, et quand vous l'aurez choisie, je vous y mettrai. » Benvenuto trouve en face du Louvre un château que l'on appelait le petit Nesle, et prie le roi de l'y établir. François Ier y consent sur l'heure. — « Mais, lui dit-on, ce logis n'est pas vacant ; le prévôt de Paris l'occupe. » — « N'importe, reprend le roi ; le petit Nesle m'appartient ; je le prête à Benvenuto, et mon premier secrétaire, M. de Villeroi est chargé de l'en mettre en possession.

A la bonne heure ! mais, comme dit le proverbe, il vaut mieux avoir affaire à Dieu qu'à ses saints. Or les saints qui entouraient alors le dieu protecteur des beaux-arts n'avaient pas des vues aussi généreuses. M. de Villeroi, dédaignant d'aller lui-même installer l'artiste au petit Nesle, en charge le trésorier de Languedoc. Celui-ci n'a rien de plus pressé que de se tailler, comme on dit, un bon manteau dans le drap d'autrui. Il prend les meilleures chambres de l'hôtel, et les fait préparer pour lui-même. Benvenuto invoque le nom du roi ; une querelle s'élève ; et comme l'indélicat trésorier fait mine de porter la main à sa dague, Benvenuto, qui marche toujours armé, répond par un geste semblable : « Si tu oses dégaîner, dit l'artiste, je « te tue sur l'heure et sans scrupule. » Les forces en ce moment, étaient égales : le trésorier avait avec lui deux serviteurs, et Benvenuto deux élèves. « Quand je dégaînerai, dit-il, en se tournant vers « eux, jetez-vous sur les domestiques, moi je prends le maître, je lui « fais son affaire, et nous décampons, à la grâce de Dieu. » Le trésorier sortit sans rien conclure ; et le roi irrité de tant de résistance, chargea le vicomte d'Orhecque d'installer Benvenuto.

Cette fois la volonté royale est accomplie : l'artiste italien se loge

Digitized by Google

dans le château de Nesle, monte un atelier magnifique, loue quarante ouvriers de tout âge et de toute nation, et se met en mesure de contenter le roi. Impatient de voir si le travail commence, François Ier, avec sa sœur Marguerite, son beau-frère Henri d'Albret, le dauphin, la dauphine, et presque tous les courtisans, frappe à la porte de l'hôtel et entre à l'improviste dans l'atelier. En ce moment tout le monde était à l'œuvre; Benvenuto tenait en main une plaque d'argent dont il voulait faire le corps de Jupiter; un autre faisait la tête; un autre les jambes; les marteaux frappaient fort et menaient grand bruit. Un petit apprenti français ayant commis je ne sais quelle bévue, Benvenuto venait de lui donner un coup de pied et de le lancer à six pas devant lui. Le pauvre drôle, étendant les mains, s'accroche au premier objet qu'il rencontre, et cet objet n'est autre que... le pourpoint du roi. François Ier rit beaucoup de l'aventure, et charmé d'avoir surpris l'artiste au travail, se fait montrer tout ce qu'il a de curieux sur le métier. Pendant plusieurs semaines, il revient le voir ou l'appelle, et c'est chaque fois un nouvel enchantement: Sire, disait Benvenuto, voici le modèle d'une salière pour le cardinal de Ferrare. — Il m'en faut une semblable, reprenait le roi; et avancez mon Jupiter; n'oubliez pas non plus les autres dieux; modelez-moi un Mars, une Junon. Je suis content, vous êtes l'homme selon mon cœur... Ah! qu'est-ce que cela! Une belle aiguière; un bassin superbe! Je les veux pour moi, ou les pareils. — Sire, laissez-moi les achever; ils seront à vous... — Il me faut encore, dit un jour le roi, une porte pour mon palais de Fontainebleau; sauriez-vous bien m'en donner un modèle? — Oui, Sire, répond Benvenuto, qui, ne doutant jamais de rien, se plait à varier ses œuvres et à se surpasser lui-même. Peu de jours après le modèle est achevé, et sa Majesté, saisie d'étonnement, s'écrie: « Le Paradis n'a pas une plus « belle porte. »

Quelle heureuse fortune pour un artiste! que de ressources fournies par un tout-puissant protecteur! quel champ ouvert à l'imagination! quel encouragement à faire des progrès, à perfectionner sa manière, à assouplir et à multiplier son génie! — « Combien vous « faut-il pour cette salière! — Mille écus d'or. — Les voici, prenez, « faites votre œuvre.» Benvenuto sort du Louvre, emportant la somme dans un petit panier qu'il cache sous son manteau. Trois voleurs, qui l'ont aperçu, courent après lui et tentent de le dépouiller. A coups d'épée il se défend, gagne son logis, appelle ses garçons, et met en sûreté l'or du roi.

Digitized by Google

Déjà, nous l'avons vu, François Ier a forcé le prévôt de Paris à évacuer le petit Nesle et à en laisser la jouissance à Cellini. De plus en plus charmé de son talent, il le déclare, par lettres patentes, sujet français et seigneur du château de Nesle. Mais ce manoir était fort grand, malgré son surnom de *petit*, et comme dans tous les vieux et vastes bâtiments, plus d'un rat à deux pieds y avait fait sa demeure : ici un jeu de paume était établi, là un imprimeur, là un salpêtrier. Benvenuto, étendant chaque jour ses projets, agrandissant ses ateliers, renvoie ses locataires les uns après autres. Ce fut le salpêtrier qui lui donna le plus de peine. « Le roi, disait Benvenuto, m'a concédé « la jouissance de cet hôtel ; il me le faut tout entier pour le service « de Sa Majesté ; veuillez enlever vos meubles et déloger vous-même « des chambres que vous y occupez encore. » Le salpêtrier refusa : nouvelle sommation ; nouveau refus. « Il n'y a pas d'Italien qui « tienne, disait cet homme ; je resterai, et ne reculerai pas d'une « semelle. Nous verrons qui osera me chasser. — Nous verrons, dit « Benvenuto ; je te donne trois jours pour t'exécuter. » Au bout des trois jours, le salpêtrier étant absent, Benvenuto arme ses apprentis allemands, italiens et français, entre à main forte dans les appartements et jette dehors meubles et paquets. A ce moment le salpêtrier revient : « Je suis le moindre des Italiens, lui dit Benvenuto, mais « je ne t'ai encore rien fait au prix de ce que j'aurais envie de te « faire et de ce que je te ferai si tu dis un mot. » L'autre, effrayé, ramasse ses hardes, et va se plaindre à une personne beaucoup trop puissante auprès du roi. Heureusement le dauphin et la reine de Navarre défendent Benvenuto et le sauvent des premiers coups. Mais le salpêtrier revient à la charge et intente un procès à l'artiste. Celui-ci, ennuyé d'avoir à comparaître et de ne pouvoir pas travailler tranquillement, recourt à un moyen expéditif. Il sort, portant au côté une grande dague, et va tomber sur son principal adversaire : « Je lui donnai un soir tant de coups, raconte-t-il, dans les jambes « et dans les bras (en ayant soin pourtant de ne pas le tuer), que je « le privai des deux jambes. Puis j'en allai trouver un autre qui « s'était chargé de poursuivre l'affaire ; et celui-là aussi, je le touchai « de telle sorte que le procès enfin s'arrêta. De cela, comme de tout « le reste, Dieu soit béni et remercié ! »

On ne saurait voir une violence plus naïve ni une dévotion plus hardiment accommodante.

Si Benvenuto n'avait eu affaire qu'à François Ier, il eût passé en

Digitized by Google

France des jours délicieux: ce prince ne lui refusait rien; aussi l'artiste lui a-t-il voué la plus vive reconnaissance: que de fois il l'appelle, dans ses *Mémoires*, cet excellent roi, ce roi merveilleux, ce roi uniquement libéral! Malheureusement François Ier n'était pas le seul avec lequel il fallait compter; d'ailleurs, à tant de qualités nobles, à tant de valeur chevaleresque, d'affabilité, de passion sincère pour les arts, il se mêlait chez lui une grande faiblesse: il aimait trop madame la duchesse d'Etampes. Cette femme pouvait beaucoup sur lui, et Benvenuto eut l'imprudence de ne pas chercher assez tôt à la gagner. Un jour qu'il avait charmé le roi en lui faisant voir pour Fontainebleau des modèles de porte et de fontaines, elle s'écria: « Si « Benvenuto m'avait montré, à moi, toutes ces belles œuvres, il « m'aurait donné lieu de me souvenir de lui. » Le roi voulut excuser son artiste, mais il n'y réussit pas. *Hire mi volse iscusare, e nulla s'appicio.*

Peut-on mieux dire! Peut-on marquer plus expressivement cette triste intervention des rôles! D'ordinaire ce sont les autres qui s'excusent auprès du roi, mais, en présence de Madame la duchesse, le roi n'est plus le roi; il excuse, il balbutie; il ne réussit pas, et comme dit Benvenuto, la rage et le venin restent au cœur de cette maîtresse.

Pour l'apaiser, Benvenuto se rend, quinze jours après, à Saint-Germain-en-Laye, et porte avec lui un vase de vermeil qu'il se propose de lui donner. La nourrice de Madame accueille fort bien l'artiste: « Elle n'est pas encore habillée, ajoute-t-elle, mais elle ne tardera pas à vous recevoir. » Puis elle parle à Madame, qui répond d'une voix dédaigneuse: « Dites-lui d'attendre. » Benvenuto s'arme de patience, « ce qui m'est très mal aisé, » ajoute-t-il ingénuement; pourtant il se résigne à faire antichambre jusqu'après l'heure du dîner; mais le temps passe, la faim presse; on ne vient pas lui dire d'entrer; il n'y tient plus, il voue au diable Madame d'Etampes, va trouver le cardinal de Lorraine et lui donne le vase. Le cardinal accepte ce présent, remercie l'artiste et le laisse avec son trésorier, auquel il a dit un mot à l'oreille. « De grâce, monsieur le trésorier, « s'écriait alors Benvenuto, faites-moi donner un verre de vin et un « morceau de pain; je me sens vraiment défaillir. Je suis ici depuis « ce matin de bonne heure, à jeun, à la porte de Madame d'Etampes, « pour lui donner ce beau vase de vermeil; elle sait que je suis là, « et pour me mettre à bout elle m'a fait dire de l'attendre; la faim

Digitized by Google

« m'a pris, et je n'en pouvais plus : grâce à Dieu j'ai donné mon bien « et mon travail à quelqu'un qui le méritait beaucoup mieux, et « maintenant je ne vous demande qu'un peu à boire. Je suis légère- « ment colère, voyez-vous ; et le jeûne me fait tant de mal, que j'en « tomberais évanoui à terre. » Pendant qu'il parlait de la sorte, on apporta d'excellent vin et toute sorte de bonnes choses ; si bien qu'il se ranima parfaitement ; et quand il eut recouvré ses esprits vitaux, il s'aperçut que la colère lui avait passé. Le trésorier du cardinal lui donna, de plus, cent écus d'or, et Benvenuto revint à Paris un peu trop content peut-être de sa journée ; car, avec toutes ses impatiences et tous ses aveux, il avait achevé de s'aliéner la maîtresse du roi.

D'autres artistes italiens vivaient alors à la Cour de France ; on y remarquait surtout Rosso, Bologna et Primaticcio, gens de mérite que l'émulation d'abord, puis la jalousie animèrent contre leur confrère, et qui trouvèrent un appui chez Madame d'Etampes. François le préférait à tous, l'appelait *son ami*, et se sentait porté à lui confier toute sorte de travaux, même les fortifications de Paris ; mais Madame d'Etampes combattait ses intentions, et l'admirable roi devenait avec elle (suivant les expressions mêmes de l'écrivain) un bonhomme, un pauvre homme (*questo buon nomo; questo pover nomo*) qui, contre sa conscience et son goût, frustrait les espérances données à Benvenuto.

Triste chose qu'une telle bonhomie, quand on a devant soi le monde qui vous regarde, une Cour qui vous imite, un peuple qui se déprave ou qui gémit.

Disons tout, cependant ; malgré cette inimitié d'une femme, Benvenuto eut de belles journées en France, et quelquefois contre Madame d'Etampes elle-même. Si l'on en croit l'orgueilleux artiste, la favorite sentait un grand dépit de la résistance qu'il lui opposait : « Je gouverne aujourd'hui le monde, se disait-elle, et un petit homme « comme celui-là me compte pour rien ! » Elle employa donc contre lui les moyens les plus variés. Elle entreprit de le troubler encore dans la possession de l'hôtel de Nesle, en y faisant installer un distillateur ; non pas un distillateur d'eau-de-vie, mais de parfums et d'eaux merveilleuses : habile artiste dans son genre, et qui excellait, comme dit plaisamment Benvenuto, à lisser et tirer la peau de Madame d'Etampes. Ah ! c'était chose grave pour elle ! Ce précieux épiderme, que l'âge déjà menaçait, où quelques rides légères sem-

Digitized by Google

blaient vouloir se dessiner, valait la peine qu'on le conservât à force d'eaux et de pommades. Un homme public soigne sa popularité, écarte tout ce qui peut la ternir, la chiffonner, la froncer tant soit peu; artistes, discours, brochures, professions de foi, il n'épargne rien pour la garder fraîche, pour la repasser et la blanchir; une femme qui doit tout à sa beauté, qui par l'éclat et le velouté de son teint a captivé un roi et assujetti un cœur, n'a pas le droit de se négliger et de laisser rouiller ses armes. Pour elle, une ride est une diminution de puissance, une tache de rousseur est pire qu'une tache de sang : ou abdiquer ou rester belle, voilà l'alternative fatale. Le parfumeur était donc l'appui de Madame d'Etampes, la colonne de son pouvoir; elle avait grand'raison de vouloir bien le loger. Profitant d'un de ces moments où le roi n'était qu'un pauvre homme, elle fit donner au faiseur d'eau merveilleuse plusieurs chambres du petit Nesle. Benvenuto laissa faire le notaire royal qui vint l'installer; mais plusieurs jours de suite, avec des pierres, des piques, des arquebuses chargées à poudre, il lui livra de tels assauts et lui causa de telles frayeurs qu'il le contraignit à déguerpir. Victorieux, il alla trouver le roi : « Vous m'avez commandé, dit-il, de me défendre contre qui-« conque me troublerait dans ma demeure, je vous ai obéi; je me suis « défendu. » Le roi sourit, et confirma Benvenuto dans la jouissance du petit Nesle.

Madame d'Etampes ourdit alors de nouvelles ruses. Déjà le Jupiter d'argent, commandé à Benvenuto, était achevé, et le roi devait le voir dans la grande galerie de Fontainebleau. La favorite engagea le sculpteur Bologna à porter dans cette galerie les copies en bronze des plus beaux antiques, afin d'éclipser l'œuvre du Florentin. Puis, elle eut soin de retarder si bien le roi qu'il vint faire cette visite à l'entrée de la nuit, et ne pût rien voir qu'aux flambeaux. Benvenuto devina la malice et s'en garda avec habileté. Dans la main de son Jupiter, qui tenait un foudre, il plaça une belle torche blanche, dont le reflet bien ménagé l'éclaira plus avantageusement que n'aurait fait le jour. En même temps, il ordonna à l'un de ses élèves de pousser cette statue posée sur des roulettes. Le mouvement, la lumière artificielle, tout contribua à étonner le roi et à le ravir; il n'eut d'yeux que pour ce Jupiter. « Mais vous êtes donc aveugle, lui disait Ma-« dame d'Etampes; regardez ces œuvres antiques; tout cela vaut « mieux que les niaiseries modernes. » François Ier ne l'en crut pas et donna à peine un coup d'œil à ces antiques mal éclairés. « Non, « s'écria-t-il, on veut me faire disgrâcier cet homme, et l'on ne réussit

Digitized by Google

« qu'à me le rendre plus admirable; son œuvre vaut et surpasse « même les antiques. » — « Mais, reprit Madame d'Etampes, pour- « quoi laisse-t-il un voile sur son Jupiter ? Est-ce pour en masquer « les défauts? » Benvenuto irrité s'approche, soulève et déchire ce voile transparent, découvre, comme il le dit, le beau corps du Dieu, et, vaincu par la colère, ouvre la bouche pour se défendre : « Ben- « venuto, reprend le roi, je te coupe la parole, tais-toi, et tu auras mille « fois plus que tu ne désires. » L'artiste sentait qu'ici le roi était le plus sage, et qu'il valait mieux ne pas éclater; mais irascible, comme il le fut toujours, ce silence lui coûtait fort. « Je me tordais, raconte- « t-il, travaillé par l'impatience; la favorite, de son côté, grommelait. François Ier, voulant éviter un éclat, partit très vite, mais en disant bien haut qu'il avait appelé d'Italie le plus grand homme qui fût jamais. Vainement, dans une autre circonstance, Madame d'Etampes fit au roi sa leçon, et lui dicta d'avance une réprimande qu'il devait adresser à Benvenuto; le sculpteur répondit à tout et se conserva dans les bonnes grâces royales. Par malheur une longue guerre éclata contre les Anglais; François Ier, songeant à autre chose qu'aux arts, ne donna plus de travail à Benvenuto, et celui-ci dut renvoyer presque tous ses aides. Le souvenir du pays lui revint; il pensait à ses sœurs qui avaient besoin de son secours; il voulait revoir sa Florence. En 1544, il quitta la France, non sans regret, non sans espérer qu'il reviendrait parmi nous. De ce séjour, qui avait duré cinq ans, il rapportait un talent développé par les faveurs de notre roi. Le long de la route, il s'adressait des reproches :— Qui me force disait-il, à m'en aller. J'étais bien ici, avant cette guerre, qui, peut, être, ne durera pas. Pourquoi ai-je manqué de patience!

Il revint triste en Italie; et plus d'un étranger illustre nous a avoué depuis, que cette tristesse est inévitable lorsqu'on abandonne notre pays. La France se fait tant aimer! On a beau se dire que l'on rentre chez soi, qu'on va revoir son toit, sa famille, son berceau, toutes ces raisons ne consolent qu'imparfaitement : quitter la France, c'est toujours s'exiler.

(*A suivre.*) DE TRÉVERRET.

Digitized by Google

ÉTAT MILITAIRE ET POLITIQUE DE LA GASCOGNE

En mil huit cent quatorze et mil huit cent quinze.

I

SOULT

WELLINGTON ET LE DUC D'ANGOULÊME.

(Suite)

Je dois maintenant revenir en arrière, pour raconter les événements accomplis dans la Basse-Gascogne, depuis le combat d'Aire jusqu'à la seconde rentrée des Bourbons.

L'immense majorité des habitants du Sud-Ouest, voyait approcher avec terreur les soldats de Wellington et de Beresford. On craignait les violences de toutes sortes ; et les proclamations des commissaires et préfets de Napoléon n'étaient pas faites pour dissiper ces terreurs. Les Basques français avaient pris les armes, à l'appel du général Harispe. Ils étaient maintenant à la merci des bandes de Mina, qui naguère avaient eu tant à souffrir de ces montagnards. Les partisans espagnols parcouraient la Soule et la Basse-Navarre, où ils vengèrent leurs échecs récents par le pillage, l'incendie, le viol et le meurtre. Harispe avait armé ses compatriotes en leur promettant le butin ; ils ne recueillaient que la misère et la ruine. La vallée de Baïgorry eut particulièrement à souffrir.

Ces tristes nouvelles s'étaient répandues rapidement dans la Basse-Gascogne, dont les habitants redoutaient le sort des Basques. Mais ils furent vite rassurés par la stricte discipline des troupes régulières de Wellington, qui tenait à châtier les Basques, mais qui défendit à Mina de pousser les choses plus loin. Partout, les officiers et soldats

Digitized by Google

Alliés respectaient scrupuleusement les personnes et les biens, et payaient au-dessus du prix véritable tout ce dont ils avaient besoin. Par malheur, il n'en était pas de même de beaucoup de soldats français, qui avaient pris en Espagne des habitudes de pillage.

« La troupe, habile à se dérober aux regards des chefs pour commettre du désordre, se livrait à des excès réprouvés par une sévère discipline, et qui, ailleurs que dans une colonne de marche, ne fussent point restés impunis.

« Des militaires indignes de porter ce nom, quittaient les rangs et s'écartant à droite et à gauche de la route, pénétraient de force dans les habitations et menaçaient les propriétaires. Se livrant même à des voies de fait criminelles, ils exigeaient effrontément de ceux-ci des indemnités pécuniaires, pour que leurs propres maisons fussent respectées. Le lendemain, lents à se remettre en route, ces militaires étaient surpris par l'ennemi et faits prisonniers.[1] »

Ce pénible contraste entre la discipline de l'armée de Wellington et celle de Soult, devait frapper tout le monde, et surtout les paysans gascons, beaucoup plus soucieux de leurs intérêts propres que de l'honneur de la France, et d'ailleurs cruellement éprouvés par les excès des agents fiscaux et des garnisaires de Napoléon.

Donc, les populations du Sud-Ouest s'étaient pleinement rassurées. Certains de ne manquer de rien, à condition de bien payer, Wellington et ses lieutenants n'avaient à se garder que contre les soldats de Soult. Il en était ainsi, notamment pour Beresford, qui, je l'ai déjà dit, s'était mis, dès le 8 mars, en marche sur Bordeaux, à la tête de 15,000 hommes. Ce corps se trouva réduit à 4,000 par le rappel de 11,000 dont on a vu que Wellington avait besoin, pour faire tête à Soult, qui menaçait de prendre l'offensive sur le haut Adour. Avec le reste de ses troupes, Beresford poursuivit en toute hâte sa marche sur Bordeaux, précédé d'une avant-garde. A quatre ou cinq lieues en arrière, suivait le duc d'Angoulême, escorté du duc de Guiche, et de bon nombre de gentilshommes et royalistes gascons. Partout on les accueillait avec transport; et ils furent particulièrement acclamés à Bazas, dans la matinée du 12 mars.

[1] Lapène, *Événements militaires devant Toulouse*, 137.

Digitized by Google

Dans sa marche, Beresford n'avait guère à se garer à gauche, du côté des Landes. En revanche, il éclairait soigneusement sa droite, du côté de la Garonne. Par ordre de nos autorités militaires, les barques avaient été amarrées sur la rive droite du fleuve, quand on n'avait pas poussé la précaution jusqu'à les ramener dans l'intérieur des terres par les affluents de cette rive. Beresford ne pouvait donc traverser le fleuve, tandis que la chose était facile à nos troupes régulières et milices bourgeoises, qui gardaient le passage de la Garonne, depuis Layrac et Agen, jusqu'à cinq ou six lieues en amont de Bordeaux, sous la haute direction du général Decaen, commandant de la 20e division militaire, dont le siége était à Périgueux. Beresford savait à merveille que le général Lhuillier, commandant de la 11e, qui était celle de Bordeaux, disposait à peine de 2,000 conscrits, mal exercés, et démoralisés pour la plupart. C'était évidemment trop peu pour défendre la ville contre 4,000 Alliés, secondés par les autorités bordelaises, et par les nombreux royalistes du chef-lieu de la Gironde.

Le 11 mars, jour de vendredi, douze cavaliers anglais arrivèrent, vers les 11 heures du matin, sur la rive gauche de la Garonne, en face de La Réole, où était établi, depuis quelques mois, le dépôt du 118e de ligne, commandé par le capitaine Didier. Cet officier posta vingt hommes sur la terrasse de l'ancien couvent des Bénédictins, et commanda le feu sans résultat. Les cavaliers s'abritèrent derrière les maisons, par crainte, dirent-ils plus tard, de tuer des habitants inoffensifs. Le dépôt du 118e fut renforcé, le soir même, de quarante hommes du 50e régiment, en garnison à Monségur. Ils prirent position sur la terrasse des Bénédictins, et repartirent, le lendemain 12, à cinq heures du matin, avec le dépôt du 118e. Les Anglais établirent un poste sur la rive gauche, et amenèrent quatre bateaux au passage de Floudès.[1]

Durant les journées des 8, 9 et 10 mars, on avait évacué de Bordeaux les caisses publiques, et les archives judiciaires et administratives. La Cour impériale se réfugia à Périgueux. Obéissant à des ordres supérieurs, le général Lhuillier quitta Bordeaux le 11, avec presque toutes ses troupes, et battit en retraite derrière la Dordogne, à Saint-André-de-Cubzac, où se trouvait déjà le comte Caffarelli, com-

---

[1] Gauban, *Hist. de La Réole*, 352-53.

Digitized by Google

missaire extraordinaire. Les soldats de Lhuillier se trouvèrent réunis bientôt à ceux que le général Decaen avait organisés à Périgueux, et qui venaient d'être, en grande partie, détachés de l'armée de Lyon. Ces troupes, auxquelles il faut ajouter celles qui se trouvaient alors dans le Lot-et-Garonne, compris dans la division de Périgueux, formèrent le *Corps d'observation de la Gironde*, appelée aussi *Armée de la Garonne*, sous les ordres du général Decaen. Le voisinage de ce corps, fort d'environ 6,000 hommes, ne devait guère tarder à inquiéter Beresford, après son entrée à Bordeaux. Il parait certain que le mouvement accompli le 12 mars dans cette ville, ne rassurait point assez les Anglais pour juger la position tenable, et qu'ils se disposaient à l'abandonner. Decaen allait même recevoir sans retard l'ordre d'occuper la ville, quand on apprit le résultat de la bataille de Toulouse.

Voilà des considérations qu'il ne faut jamais perdre de vue, pour bien comprendre la situation des Alliés dans la Gironde, depuis le 12 mars jusqu'au 10 avril 1814.

Beresford était encore à six heures de marche de Bordeaux, quand il apprit, dans la soirée du 11, la retraite de Lhuillier, au-delà de la Dordogne. Le lendemain, le général Allié repartait, suivant toujours la route dite de Toulouse, à la tête d'une très forte avant-garde, que le reste de ses troupes suivait à deux ou trois lieues de distance.

Dans la matinée du 12 mars, un officier parlementaire anglais, précédé d'un trompette, se présenta au poste de la garde urbaine établi à l'entrée de la ville qui regarde vers le Midi.

Le parlementaire fut conduit à la Mairie, où se trouvaient le maire Lynch, ses deux adjoints, Mathieu et de Puységur, et quelques conseillers municipaux. Cet officier déclara que son général avait ordre d'occuper la place de gré ou de force. Lynch répondit qu'il irait au-devant de Beresford ; sur quoi un important, nommé Denucé, fit observer que le cas était assez grave pour consulter le Conseil municipal, comme si cette compagnie avait pu ordonner quelque résistance sérieuse. Le parlementaire impassible, répliqua que Beresford était en marche, que dans deux heures il serait à la porte de la ville, et que son général exigeait une réponse immédiate. Cependant le peuple rassemblé devant la Mairie,[1] et poussé par les agents roya-

[1] Appelée alors Palais-Impérial, et Palais-Royal, après l'entrée du duc d'Angoulême. C'est la Mairie actuelle.

Digitized by Google

listes, criait : *Vivent les Anglais !* Déjà trente cavaliers de Beresford étaient entrés au grand galop dans la ville, et étaient allés, sur les neuf heures et demie, prendre, vers le magasin des vivres, situé à Bacalan, quelques conscrits, que le général Lhuillier avait oubliés, dans sa retraite précipitée.

Il n'y avait pas un moment à perdre. Lynch et ses deux adjoints montèrent dans une voiture, les conseillers municipaux Denucé, Furtado, Émerigon et Ferrère dans une autre, et ils partirent en toute hâte. Arrivés à la porte de la ville, ils mirent pied à terre et attendirent tout près du corps de garde, commandé par un capitaine. Ferrère, bon avocat, mais homme emphatique et amoureux de popularité, criait, sans s'inquiéter des moyens pratiques : « Recevons le duc d'Angoulême a bras ouverts, et les Anglais à coups de fusils. » Le chef du poste criait moins; mais quand Beresford et l'avant-garde des Alliés se présentèrent, vers dix heures et demie, il se souvint de la consigne, et commanda à ses miliciens de croiser la baïonnette. Cette démonstration pouvait leur coûter cher, sans aucun profit. Lynch ordonna à la garde urbaine de se retirer, et s'avança, avec son entourage, au-devant de Beresford, qui raconte l'entrevue en ces termes, dans son rapport à Wellington :

« J'ai l'honneur de vous informer que je suis arrivé devant Bordeaux à midi et demi ; le peu de troupes ennemies s'était retiré de l'autre côté de la rivière, durant la nuit. A peu de distance de la ville, je trouvai le maire et les autres autorités civiles. En s'approchant de moi, le maire lut un petit discours qu'il avait préparé, et où il disait que les Bordelais voyaient notre arrivée avec satisfaction, qu'ils la regardaient comme mettant fin à leur esclavage, etc. Il avait l'écharpe tricolore et la Légion d'honneur. La garde urbaine à cheval portait l'aigle sur ses casques. La courte harangue du maire fut interrompue à plusieurs reprises par les cris : *A bas les aigles ! Vivent les Bourbons !* Il finit par se dépouiller de tous les insignes impériaux, et il prit l'écharpe et la cocarde blanches, ce que les assistants s'empressèrent d'imiter.

« Vos instructions m'avaient tracé la marche à suivre en pareil cas, je répondis dans le sens que vous m'aviez indiqué.

« Le duc (d'Angoulême) vient d'arriver, mais sans m'apporter aucune lettre de vous. Je donnerai à ses partisans tout l'appui qui dépendra de moi.

Digitized by Google

« La ville entière est venue au-devant de nous, et l'aversion pour la tyrannie impériale paraît universelle.

« Il y a ici vingt-quatre canons en fer de différents calibres ; on a déjà déclaré plus de cent caisses d'armes. Il doit y avoir des munitions abondantes : je pense que votre intention est de laisser Monseigneur le duc d'Angoulême maître de ce qui appartient à l'État. »

Après la harangue de Lynch, la municipalité, Beresford et son escorte, partirent pour l'Hôtel-de-Ville ou Palais-Impérial, que j'appellerai désormais Palais-Royal. En même temps, le lieutenant de Wellington expédiait au gros de ses troupes, demeurées en arrière au Bouscaut, à bonne distance de la ville, l'ordre d'arriver au plus tôt. Au Palais-Royal se trouvaient la plupart des chefs royalistes que j'ai déjà signalés, et l'archevêque d'Aviau, avec qui le général Allié échangea quelques paroles. Lynch présenta à Beresford Taffard de Saint-Germain, commissaire de Louis XVIII, et demanda au général Allié la permission d'arborer le drapeau blanc. Beresford répondit sèchement « que cela ne le regardait pas ; qu'il avait pris la ville pour Sa Majesté Britanique, et que pour le surplus il s'en lavait les mains. » Cela dit, il offrit à Lainé, qui la refusa dignement, la préfecture de la Gironde, qu'il devait accepter le soir même des mains du duc d'Angoulême. Les officiers et soldats Alliés avaient ordre de ne manifester aucune sympathie pour les Bourbons, et ils obéissaient ponctuellement.

Avant même l'entrée de Beresford à Bordeaux, Lynch faisait afficher sur tous les murs de la ville, la proclamation suivante, rédigée en apparence avec le seul concours de Taffard, mais en réalité inspirée par Lainé et Ravez.

« Ce n'est pas pour assujettir nos contrées à une domination étrangère, que les Anglais, les Espagnols, les Portugais y apparaissent. Ils se sont réunis dans le Midi, comme d'autres peuples au Nord, pour détruire le fléau des nations, et le remplacer par un monarque père du peuple. Ce n'est même que par lui que nous pouvons apaiser le ressentiment d'une nation voisine, contre laquelle nous a lancés le despotisme le plus perfide.

« Si je n'avais été convaincu que la présence des Bourbons, conduits par leurs généreux Alliés, devait amener la fin de tous nos maux, je n'aurais jamais, sans doute, déserté notre ville, mais j'aurais courbé la tête en silence sous un joug passager... »

Digitized by Google

Ce langage était habile; et nous verrons tout à l'heure que Wellington en fut très vivement irrité. Acceptés comme amis, les Alliés perdaient presque tous leurs droits de vainqueurs. La France et les débris encore imposants de son armée n'avaient plus qu'un devoir et qu'une ressource : acclamer la vieille dynastie des Bourbons.

En quittant le Palais-Royal, Beresford s'en alla rédiger son rapport à Wellington. Pendant que les Anglais s'emparaient des forts et des casernes, en attendant d'occuper les villes voisines, le duc d'Angoulême arrivait devant Bordeaux. J'ai déjà dit que le duc et son escorte affectaient de ne suivre les Alliés qu'à distance, afin de bien donner à comprendre que le lieutenant du chef de la maison de Bourbon reprenait directement l'autorité royale pour le compte de Louis XVIII, sans vouloir la tenir des étrangers.

Entre deux et trois heures, le Prince fit son entrée dans la ville, escorté du duc de Guiche, des comtes de Damas-Crux et d'Escars, et des autres royalistes qui l'accompagnaient depuis Saint-Sever. A ce cortège s'étaient joints Lainé, Ravez, Taffard de Saint-Germain, le maire Lynch et ses collègues de la municipalité, les membres de l'Institut, tous les gentilhommes et hauts bourgeois, qui depuis la Révolution aspiraient au rétablissement de la monarchie. Un immense concours de peuple les suivait à travers les rues, criant : *Vive le Roi! Vive le duc d'Angoulême!* Le drapeau blanc fleurdelysé flottait sur les édifices publics et aux fenêtres de la plupart des maisons. Presque tous les hommes et beaucoup de femmes portaient la cocarde blanche. On se montrait une proclamation du duc d'Angoulême.

« J'aime à vous répéter, disait-il, qu'il n'y aura plus de conscription ni d'impôts odieux, que la liberté des cultes sera maintenue, que le commerce et l'industrie, véritables sources de la prospérité publique, seront encouragés, et qu'il ne sera porté aucune atteinte à la propriété des domaines nationaux. »

A trois heures, le duc d'Angoulême arrivait, avec son cortège, dans la vaste église métropolitaine de Saint-André, où l'archevêque d'Aviau, entouré de son chapitre, entonna le *Te Deum*, fréquemment interrompu par les cris de *Vive le Roi!* Aussitôt après, le lieutenant du Prétendant fut conduit au Palais-Royal, et proclama officiellement Louis XVIII comme roi de France. Il offrit ensuite la préfecture de la Gironde à Lainé, qui l'accepta, sauf à ne prendre que plus tard le

Digitized by Google

titre et les fonctions de préfet, dont le maire Lynch ne tarda pas à être chargé provisoirement.[1]

En vertu des ordres de Wellington, Beresford avait occupé Bordeaux, au nom de Sa Majesté Britannique ; et la proclamatien de Lynch constituait déjà, contre ces allures conquérantes, une protestation indirecte. L'avocat Ravez fut incontinent dépêché au généralissime des Alliés, avec mission de réclamer que la ville de Bordeaux fût administrée au nom du duc d'Angoulême, qui mettait en tête de ses actes et proclamations : « Louis-Antoine, duc d'Angoulême, Petit-Fils de France, en vertu des pouvoirs qu'il a plû au Roi de nous donner. » Wellington fit droit à cette demande ; et Ravez lui remit une lettre où le duc demandait des munitions, des armes et de l'argent. On verra plus bas la réponse de Wellington.

Voilà comment Beresford et le duc d'Angoulême firent leur entrée dans Bordeaux, qui reçut, en cette occasion, le surnom de *Cité du douze mars*. Je vais maintenant raconter, jour par jour, les événements postérieurs.

13 mars (dimanche). — Le duc d'Angoulême nomme Carrère préfet des Landes, en remplacement de Daugousse. Carrère adressa, trois jours après, une proclamation à ses administrés.[2]

Ce même jour, à six heures du soir, deux Anglais débarquent à La Réole, devant la porte de Quatre-Sos, et se font conduire à l'Hôtel-de-Ville, où ils déclarent au maire Thomas-Hubert Pirly, qu'ils n'ont ni ordres ni pouvoirs ; mais qu'ils viennent lui demander, dans l'intérêt des habitants des deux rives, de rétablir le passage interrompu depuis leur arrivée entre La Réole et le Rouergue, localité de la rive gauche de la Garonne. Le maire refuse d'accéder à cette proposition.[3]

14 mars (lundi). — Ce jour-là, vers les huit heures du soir, un cavalier des Alliés, venant de Langon, dont les Anglais étaient maitres, se présente à la mairie de La Réole. L'objet de sa mission resta secret.[4]

---

[1] Bernadau, *Histoire de Bordeaux*, 217-21 ; Chauvot, *Le Barreau de Bordeaux*, 477-88.

[2] *Mémorial Bordelais*, n° du 25 mars 1814.

[3] Gauban, *Histoire de La Réole*, 353.

[4] Gauban, *Histoire de La Réole*, 353.

Digitized by Google

15 mars (mardi). — Peu de temps après son entrée à Bordeaux, Beresford, qui devait bientôt prendre une part active à la bataille de Toulouse, avait quitté le chef-lieu du département de la Gironde, pour aller rejoindre l'armée de Wellington. Le corps d'occupation de Bordeaux demeura sous les ordres du général Dalhousie.

A peine investi de son commandement, Dalhousie fit sommer la citadelle de Blaye d'avoir à capituler. Ce poste interceptait la navigation de la Gironde, et sa possession eut assuré au général ennemi un établissement solide sur le fleuve. Le commandant de Blaye, officier supérieur amputé et d'une bravoure reconnue, ne voulut écouter aucune proposition. Dalhousie fit bombarder le fort, mais sans résultat.[1]

Toujours le 15 mars, le duc d'Angoulême, qui avait adressé ce jour-là une proclamation aux Français,[2] reçut de Wellington la lettre suivante, en réponse à sa dépêche du 12.

« Ce n'est qu'aujourd'hui que j'ai eu l'honneur de recevoir la lettre de Votre Altesse Royale, du 12; je la félicite très sincèrement des événements arrivés à Bordeaux; je souhaite que cet exemple soit suivi d'autres.

« J'ai donné des instructions au maréchal Beresford pour les armes dont Votre Altesse Royale aura besoin en premier lieu; aussitôt que le port sera ouvert, j'y ferai transporter toutes les armes et munitions que j'ai à ma disposition.

« En attendant, je recommande à Votre Altesse Royale de former des corps réguliers; avant qu'ils ne soient formés, Votre Altesse Royale recevra les armes.

« Pour ce qui regarde l'argent, Votre Altesse Royale ne m'a pas dit la somme qui lui était absolument nécessaire. Je n'ai pas l'autorisation de donner un sou; mais je prends beaucoup sur moi, et si je voyais que les circonstances fussent urgentes et qu'il n'y eut pas d'autre mode à y pourvoir, je ne refuserais pas; mais il faut que je sois persuadé, et de l'urgence, et de l'impossibilité de tirer d'ailleurs ce qu'il faut. Sur ce point, permettez que je dise à Votre Altesse Royale que je ne puis croire que la ville de Bordeaux n'ait pas les

---

[1] Lapène, *Événements militaires devant Toulouse*, 157

[2] *Mémorial Bordelais*, n° du 17 mars 1814.

Digitized by Google

moyens de faire quelque effort en finance, en faveur d'une cause pour laquelle elle s'est prononcée si fortement. Je recommande à Votre Altesse Royale d'adopter à Bordeaux, pour le moment, le système commercial que j'ai adopté à Saint-Jean-de-Luz. Vous pourrez mettre avec avantage, peut-être, des droits plus forts; mais en en faisant un port libre à toutes les nations qui ne sont pas en guerre avec les Alliés, vous vous donnerez beaucoup de ressources, et vous faciliterez, d'une manière importante, l'exportation des denrées du pays, ce qui est de la plus grande importance pour les propriétaires. »

Toujours à la date du 15 mars, l'arrivée des Anglais à La Réole semblait imminente. Quatre-vingt-deux hommes du 50e et du 118e, prirent position sur divers points de la ville. Au moment où quelques soldats s'établissaient à la porte de Gironde, trois cavaliers anglais parurent au sommet de la rampe de la grande route, et repartirent au galop. Bientôt, on apprit qu'un corps ennemi de quatre cents hommes occupait Saint-Macaire, et s'était mis en marche sur La Réole; mais qu'au retour des éclaireurs, il s'était replié sur Langon. Néanmoins, les vedettes ennemies demeurèrent en observation sur la rive gauche.[1]

16 mars (mercredi). — L'habile proclamation, signée de Lynch et datée du 16 mars, avait, comme je l'ai dit, fort déplu à Wellington, dont voici la lettre au duc d'Angoulême.

« Monseigneur,

« J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre de Votre Altesse Royale du 15, et je me souviens parfaitement de la conversation que j'eus l'honneur d'avoir avec Votre Altesse Royale.

« Je ne sais pas quels ordres Votre Altesse Royale veut que je donne aux troupes à Bordeaux. S. M. Louis XVIII y a été proclamée, et je ne crois pas que M. le Maréchal de Beresford se soit mêlé en aucune manière du gouvernement. J'espère que Votre Altesse Royale me fera savoir ses volontés.

« Pour ce qui regarde le pays où a passé l'armée, Votre Altesse Royale me permettra de lui dire que, jusqu'à ce que je croie l'opinion de Bordeaux plus prononcée qu'elle n'a été jusqu'à présent et que l'adhésion y soit faite par d'autres villes, je ne veux pas, selon les

---

[1] Gauban, *Hist. de La Réole*, 353.

Digitized by Google

idées de mes devoirs envers ceux que je sers, et dont je possède la confiance, forcer la soumission à l'autorité de Votre Altesse Royale. Je ne me refuserai pas à ce qu'on proclame le Roi; mais je prie Votre Altesse Royale de m'excuser au moment actuel d'y prendre une part quelconque.

« J'avoue à Votre Altesse Royale que si je n'étais pas porté à cette décision par mes devoirs envers les souverains dont je commande les armées, je le serais par la proclamation de M. le Maire de Bordeaux, du 12, faite je l'espère, sans le consentement de V. Altesse Royale, comme elle l'a été sans que le Maréchal de Beresford en ait eu connaissance. Il n'est pas vrai que les Anglais, les Espagnols, les Portugais se soient réunis dans le Midi de la France, comme d'autres peuples au Nord, pour remplacer le fléau des nations par un monarque père du peuple. Il n'est pas vrai que ce n'est que par lui que les Français peuvent apaiser le ressentiment d'une nation contre laquelle les a lancés le despotisme le plus perfide; il n'est pas vrai non plus, dans le sens énoncé dans la proclamation, que les Bourbons aient été conduits par leurs généreux Alliés.

« Je sais que Votre Altesse Royale n'a pas donné son consentement à cette proclamation, parce que c'est contraire à tout ce que j'ai eu l'honneur, bien souvent, de Lui assurer; et, pour montrer à Votre Altesse Royale combien peu je dois avoir confiance dans les actes du Maire de Bordeaux, d'après ce que je vois dans cette proclamation, j'ai eu l'honneur de lui envoyer copie des instructions que j'ai envoyées au Maréchal de Beresford, et copie de son rapport, qui feront voir à Votre Altesse Royale que j'ai agi avec la même franchise envers le Maire de Bordeaux, qu'envers Votre Altesse Royale et les autorités de la France, et que le Maire de Bordeaux savait la vérité le 11, quoiqu'il ait émis sa proclamation le 12.

« Monseigneur, j'espère que les Souverains dont je commande les armées, et les peuples dont je possède la confiance me croiront et non le Maire de Bordeaux, et que je ne serai pas obligé de publier les papiers que je mets à présent sous les yeux de Votre Altesse Royale; mais Votre Altesse Royale me permettra de lui dire que je désire me tenir à l'écart d'une cause qui n'est pas l'exacte vérité. »

17 mars (jeudi). — Lettre du général Dalhousie au duc d'Angoulême.

Digitized by Google

« Bordeaux, 17 mars 1814.

« Monseigneur,

« En réponse à la question que Votre Altesse Royale m'a faite ce matin, je demande la permission de Lui dire que je ne me considère ici que sous le point de vue militaire, et occupant cette ville comme un poste de l'armée de lord Wellington, et que je regarde l'administration civile et toutes les mesures qui y appartiennent comme reposant entre vos mains.

« J'ai l'honneur d'être, etc.[1]

« *Signé :* Dalhousie, lieutenant-général. »

Ce jour-là, les Anglais qui stationnaient au Rouergue, sur la rive gauche de la Garonne, en face de La Réole, avaient disparu. Le sous-lieutenant Breton, secondé par vingt fantassins, traversa le fleuve, et ramena les bateaux amarrés au passage de Floudès.[2]

18 mars (vendredi).— Règlement du duc d'Angoulême pour la perception des impôts de toute espèce. — Lynch, maire de Bordeaux, est nommé préfet intérimaire de la Gironde.[3]

Ce jour-là, on bat la générale à La Réole. Un détachement du 81e de ligne, envoyé dans cette ville par le major Dulac, pour occuper Saint-Macaire, fut prévenu que les Anglais venaient d'y entrer. Trop faible pour résister, Dulac battit en retraite sur Marmande par les traverses, et fit demander du secours. Les troupes préposées à la garde de La Réole se composaient de deux cents soldats du 50e, 66e et 118e de ligne, et de quarante à cinquante gendarmes à pied et à cheval, arrivés le 17 de Marmande. Le lendemain 18, ils partirent au point du jour, rallièrent le détachement en retraite au pont de Gironde, et tombèrent sur Saint-Macaire. Les Anglais surpris, s'embarquèrent en toute hâte. Un canon, placé sur la rive gauche, tirait pour protéger l'embarquement de leur arrière-garde, qui fut cependant enlevée par nos soldats, Vers onze heures, le capitaine Faber, du 118e, à la tête de vingt gendarmes, ramenait à la Réole 52 prison-

---

[1] *Procès intenté par le Conseil municipal de Bordeaux à la Tribune de la Gironde, relativement à la journée du 12 mars 1814.* Bordeaux, 1820.

[2] Gauban, *Hist. de La Réole,* 353.

[3] *Mémorial Bordelais,* no du 20 mars 1814.

Digitized by Google

niers, dont 4 officiers. Les détachements des 50e, 66e et 118e, revinrent de Saint-Macaire à trois heures du soir. Les prisonniers furent expédiés, le samedi 19 mars, au dépôt de Périgueux.[1] Les Anglais avaient battu en retraite à Langon.

Soumission de la garnison de La Teste au duc d'Angoulême.[2]

19 mars (samedi).— Dalhousie autorise Renau à saisir et faire conduire à Bordeaux, dans le fort du Château-Trompette, toutes les poudres qu'il pourra trouver à Lormont.[3]

« Proclamation du feld-maréchal, marquis de Wellington, commandant en chef des armées Alliées. « Les autorités constituées dans les villes et villages du territoire français, doivent continuer leurs fonctions jusqu'à nouvel ordre, » mais sans communication avec l'armée et le gouvernement français. Suivent un tableau de conversion des monnaies espagnoles en monnaies françaises, et une autorisation de former des gardes communales, pour la défense des propriétés.[4]

21 mars (lundi). — Le duc d'Angoulême organise deux Conseils : un Conseil militaire, et l'autre dit Conseil du Prince. Faisaient partie de ce dernier : le comte de Damas-Crux, Lynch, Lainé, Ravez, Émerigon, le comte Alexandre de Lur-Saluces, le comte de Marcellus, Filhot de Marans, ancien conseiller au Parlemeut, Dussumier-Fonbrune, Charles Brémond, Pierrugues, Vignes, Brémond, secrétaire, Taffard de Saint-Germain, Victor Desèze, le baron de Valsuzenay, préfet de la Gironde au 12 mars. Le Conseil militaire se composait du vicomte de Damas-Crux, du comte de Puységur, du comte Alexan-

---

[1] *Procès des généraux César et Constantin Faucher*, p. 185, Paris, 1819. On dit que les frères Faucher, qui résidaient à La Réole, avaient organisé le coup de main du 18 mars. Peu de jours après, les Anglais passèrent la Garonne à Langon, après un petit combat au pont de Gironde. Avant ces deux affaires, les Anglais, maîtres de Langon, avaient envoyé quarante de leurs hussards sur la rive gauche de la Garonne, devant La Réole, en face des maisons des frères Faucher. Des royalistes de La Réole, Lavaissière, Verduzan et Peyrusse, proposèrent de les attaquer. Les libéraux ont vu, dans cet acte si simple, un piége tendu aux frères Faucher.

[2] *Mémorial Bordelais*, n° du 20 mars 1814.

[3] Gauban, *Hist. de La Réole*, 353-54.

[4] *Procès intenté par le Conseil municipal de Bordeaux à la Tribune de la Gironde.*

Digitized by Google

dre de Lur-Saluces, du vicomte de Pontac, de Howy, Dussumier-Fonbrune, Richard-Chalmer, secrétaire-adjoint.[1]

Toujours à la date du 21 mars, un détachement de 53 hommes du 119e de ligne arrive à La Réole, à cinq heures du matin.[2]

Un brick napoléonien, qui était venu du Bec-d'Ambez attaquer le poste de Macau, sous le feu de l'infanterie des Alliés, s'échoua en virant de bord. Malgré le tir de six chaloupes ennemies, les soldats Alliés purent s'approcher du brick, qui fut capturé.[3]

23 mars (mercredi).— Proclamation de Lynch, faite en vertu des ordres du général Dalhousie, et prescrivant aux Bordelais d'avoir à déposer leurs armes dans les vingt-quatre heures. Cette mesure exaspère les royalistes.[4]

24 mars (jeudi).—Arrêté de Lynch, préfet intérimaire de la Gironde, organisant les gardes nationales dans tout le département. C'était évidemment une manifestation contre l'ordre de désarmer les Bordelais, donné la veille par le général Dalhousie.[5]

25 mars (vendredi). — Ordonnance du duc d'Angoulême, portant que jusqu'à nouvel ordre, les expéditions des arrêts, jugements et actes publics, ne porteront aucun intitulé, et se termineront par la formule : « Mandons, ordonnons, etc.[6] »

26 mars (samedi). — Le maire de La Testé refusait de laisser partir du port un agent chargé de dépêches expédiées par Beresford. Sur la plainte du commissaire général O'Gilvie, Dalhousie ordonna d'arrêter le maire, et de l'envoyer en Angleterre. Ainsi devaient être désormais traités tous ceux qui, par leur résistance, forceraient d'employer les troupes Alliées.

[1] Is. Dejernon, *Précis historique du 12 mars 1814.* Ces deux conseils étaient constitués de fait avant le 21 mars.

[2] Gauban, *Hist. de La Réole*, 354.

[3] *Mémorial Bordelais*, n° du 25 mars 1814.

[4] *Mémorial Bordelais*, n° du 24 mars 1814.

[5] *Mémorial Bordelais*, n° du 27 mars 1814.

[6] *Mémorial Bordelais* des 26 mars et 14 avril 1814.

Digitized by Google

Un détachement du 66e, commandé par le sergent Lassus, quitte La Réole à cinq heures du matin, pour aller à Blaye.[1]

27 *mars* (dimanche). — Ordonnance du duc d'Angoulême, nommant Lainé, préfet de la Gironde, en remplacement de Lynch, préfet intérimaire. Lainé ne tarda pas à adresser une proclamation à ses administrés.

Chicon-Bourbeau est nommé sous-préfet de Bordeaux, et d'Escure, sous-préfet de Bazas.[2]

Une escadrille anglaise, aux ordres de l'amiral Penrose, et composée de deux vaisseaux de ligne, cinq frégates et plusieurs bricks de guerre, vient à Bordeaux ravitailler et renforcer le corps de Dalhousie. Penrose, ignorant encore ce qui se passait à Paris, met en état de blocus tous les ports français situés sur le golde de Gascogne, et sur les rivières qui s'y jettent.[3]

Le lundi 28 mars, on apprit que les Anglais étaient descendus à Cadillac et qu'ils marchaient sur La Réole, où on fit aussitôt battre la générale. Deux cent cinquante hommes d'infanterie et vingt-cinq gendarmes à cheval, prirent aussitôt position à Gironde, dont le pont fut barricadé. On établit au bois de Pudris un poste qui battit en retraite devant l'ennemi, vers les trois heures du soir. Embusqués dans les vignes, les Anglais faisaient un feu nourri sur nos troupes, qui reculèrent après un échange de sept à huit cents coups de fusil, et laissèrent au pont leur arrière-garde. L'ennemi s'avança jusqu'à la tuilerie voisine, et tira sur le pont un coup de canon qui emporta la tête d'un caporal du 81e de ligne. Notre arrière-garde dût se replier. Arrivés au sommet de la côte de Gironde, les ennemis aperçurent sur la route un cavalier nommé Durand, maréchal des logis de gendarmerie à La Réole, demeuré en arrière pour faire écarter les enfants qui suivaient nos soldats. Les Anglais prirent Durand pour le chef du détachement français, et le tuèrent d'un coup de canon. Nos troupes traversèrent La Réole, emportant trois blessés, et battirent en retraite sur Marmande. L'ennemi ne comptait pas moins de deux mille hommes d'infanterie, appartenant au 68e léger,

---

[1] Gauban, *Hist. de La Réole*, 354.

[2] *Mémorial Bordelais*, n° du 27 mars 1814.

[3] Bernadau, *Histoire de Bordeaux*, 218.

Digitized by Google

au 51e et 82e régiments de ligne, plus un bataillon de chasseurs britanniques, le tout appuyé par quatre cents dragons légers et deux pièces de 6. Les Anglais atteignirent nos soldats à Mongauzy, où s'engagea une vive fusillade. Écrasés par l'artillerie, les Français battirent en retraite sur Marmande et le lendemain sur Aiguillon. Les Anglais entrèrent le soir même dans La Réole. Les officiers furent logés chez les habitants, et les soldats casernés à la gendarmerie, à l'ancien hôtel-de-ville et dans les chambres des magasins du dépôt du 110e (aile occidentale de l'ancien couvent des Bénédictins). Les Anglais n'avaient eu qu'un homme tué et trois blessés au combat de Gironde.[1]

30 mars (mercredi). — Avant le 30, les Anglais et les Portugais occupaient déjà Macau. Ce jour-là, un détachement anglais, renforcé de six pièces d'artillerie, se présenta devant Libourne, où tenaient garnison les chasseurs à cheval qui faisaient partie du corps du général Lhuillier. Les chasseurs essayèrent vainement de disputer le passage de la rivière au port de Branne. Ils durent battre en retraite, sans pouvoir même revenir à leur caserne de Libourne. Les Anglais les poursuivirent bien au-delà de la rivière de l'Isle.

Peu après, un engagement plus sérieux eut lieu à Saint-Germain. Malgré leurs pertes, les Anglais poursuivirent les chasseurs jusque dans le Blayais. Ces succès devaient être bientôt complétés par l'affaire des Étauliers.[2]

Le 30, le duc d'Angoulême alla faire visite aux troupes Alliées qui avaient occupé Libourne et Saint-Vincent, en face de Saint-André-de-Cubzac.[3]

---

[1] Gauban, *Histoire de La Réole*, 354-55.— En traversant Marmande, les Alliés, pourvus de canons, s'en servirent pour inquiéter la retraite des Français. Un officier du 119e tomba frappé par un boulet. On accusa, sans preuves solides, Dussaut, royaliste marmandais, d'avoir indiqué du geste aux Alliés, la direction prise par les Français, du côté de Birac. Quand ceux-ci rentrèrent dans la ville, ils coururent, sans enquête, au logis du dénonciateur présumé. Dussaut prit aussitôt la fuite, et sauta dans le ruisseau du Trec, où les soldats de Bonaparte le tuèrent à coups de fusil.

[2] Bernadau, *Histoire de Bordeaux*, 217-21.

[3] *Mémorial Bordelais*, no du 31 mars 1814.

Digitized by Google

31 mars (jeudi). — Le duc d'Angoulême visite le poste portugais de Macau.[1]

Vers la fin du mois de mars, Carrère, préfet des Landes, nommé par le duc d'Angoulême, avait ordonné à Bastiat-Toulousette, sous-préfet de Saint-Sever, de proclamer Louis XVIII. Le sous-préfet consulta Wellington, dont voici la réponse :

« Aire, 1er avril 1814.

« Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Sever,

« Je viens d'avoir l'honneur de votre lettre du 28 mars. Je n'ai rien à ajouter à la lettre que je vous ai écrite le 18 mars. Je n'ai nulle raison de croire que le Congrès n'est pas toujours séant à Châtillon, ni que les puissances Alliées, entr'autres celles dont j'ai l'honneur de commander les armées, ne sont pas toujours disposées à faire la paix avec le gouvernement actuel de la France.

« Je ne puis donc m'engager à protéger ceux qui auraient fait la démarche que vous vous proposez à faire, et je ne puis ni conseiller ni ordonner qu'on fasse une démarche qui pourrait compromettre sérieusement les individus.[2] »

Signé : WELLINGTON.

1er avril (vendredi). — Le duc d'Angoulême visite Langon, La Réole, etc., et rentre à Bordeaux.[3]

3 avril (dimanche).— Le général Decaen, chef du corps d'observation de la Garonne, arrive à Libourne avec 6,000 hommes et semble menacer Bordeaux.[4]

---

[1] *Id.*, no du 31 mars 1814.

[2] *Procès intenté par le Conseil municipal de Bordeaux à la Tribune de la Gironde.*

[3] *Mémorial Bordelais*, no du 3 avril 1814.

[4] BERNADAU, *Histoire de Bordeaux*, 217. — L'occasion était, en effet, propice pour Decaen, dont les forces surpassaient, au moins d'un tiers celles de l'adjudant-général Dalhousie. Mais les ordres attendus, dit-on, par Decaen, n'arrivèrent pas. D'ailleurs, les affaires de La Réole et de Saint-Germain avaient déjà prouvé la solidité des troupes anglaises, en attendant le combat des Étauliers. Il n'en était malheureusement pas de même pour nos soldats. Dalhousie se multipliait, et faisait face à tout avec 4,000 hom-

Digitized by Google

4, 5, 6, 7 avril (lundi, mardi, mercredi, jeudi). — Deux mille Anglais partent de La Réole pour Marmande avec leurs canons, et rentrent le soir, emmenant prisonnier un fourrier du 10e de ligne, qui fut remis en liberté le lendemain.[1]

Ce même jour, le général Dalhousie, et le reste de ses troupes, traversaient la Dordogne, arrivaient à Saint-André-de-Cubzac, où ils apprirent, le lendemain, que les généraux français, Lhuillier et Desbarraux se retiraient par les Étauliers (Gironde, arrondissement de Blaye), avec 1,200 hommes d'infanterie et 300 cavaliers. Dalhousie atteignit nos troupes dans les bois voisins de Campagnac, et poursuivit son succès depuis les Étauliers jusqu'à Saint-Aubin. Dans ce combat force soldats périrent, y compris le commandant du 105e régiment d'infanterie. Trois cents hommes et vingt-cinq officiers furent faits prisonniers et envoyés à Bordeaux. Du côté des Anglais, il n'y eut que trois officiers et vingt-cinq soldats blessés.

C'était donc une véritable déroute pour le corps de Lhuillier, qui battit en retraite et rallia le corps du général Decaen.[2]

Vers la même époque, nomination de Gerres de Camarsac à la sous-préfecture de Lesparre. Le premier acte de cet honnête homme fut d'inviter son prédécesseur à reprendre ses fonctions.[3]

Dans la nuit du 5 au 6, les Français avaient évacué Marmande. Le lendemain 7, un maréchal-des-logis et deux dragons légers Anglais. partirent de La Réole pour aller reconnaître Marmande, et rentrèrent le soir.[5]

---

mes, qui manœuvraient sur les deux rives de la Garonne. Quelques publicistes ont affirmé que Dalhousie, effrayé du petit nombre de ses soldats, cherchait à faire illusion aux Bordelais, en faisant sortir par une porte de la ville, des troupes qui rentraient par une autre, de façon à simuler une nombreuse garnison. Ce sont là de pauvres et tristes consolations de vaincus. Mieux valait confesser l'infériorité militaire de nos troupes, cependant plus nombreuses de Decaen et de Lhuillier, et convenir que les entrées et sorties des Anglais à Bordeaux, n'étaient que le résultat des manœuvres ordonnées par Dalhousie.

[1] Gauban, *Histoire de La Réole*, 355.

[2] *Mémorial Bordelais*, no du 8 avril 1814; Bernadau, *Histoire de Bordeaux*, 218-21.

[3] *Mémorial Bordelais*, no du 4 avril 1814.

[4] Gauban, *Histoire de La Réole*, 355-56.

Digitized by Google

8 avril (vendredi). — Un détachement de dragons légers Anglais, part de La Réole pour Tonneins.[1]

7 avril (vendredi). — L'artillerie anglaise, qui se trouvait à la Réole, revient à Bordeaux.[2]

Au commencement d'avril, on savait déjà à Bordeaux et dans presque tout le Sud-Ouest, les événements qui venaient de s'accomplir dans le Nord de la France. Après les combats de Craonne, Laon, Reims et Fère-Champenaise (7, 8, 12 et 25 mars), l'Impératrice Marie-Louise et son fils sortent de Paris, où les Alliés étaient entrés le 31 mars. Le lendemain (1er avril), un gouvernement provisoire était formé. Deux jours plus tard (3 avril), le Sénat prononçait la déchéance de Napoléon, en attendant le rappel de la dynastie des Bourbons (6 avril). Napoléon avait abdiqué le 11, alors qu'il ignorait encore le résultat de la bataille livrée la veille à Toulouse.

Dès le 11 avril l'issue de cette sanglante journée était connu à Bordeaux, et à Périgueux, où Decaen, chef du corps d'observation de la Gironde, ou armée de la Garonne, se hâta de reconnaître Louis XVIII. En même temps, ce général conclut avec Dalhousie, un armistice particulier, où les contractants adoptaient, jusqu'à réception d'ordres supérieurs, le cours de la Garonne comme limite de leurs positions militaires.[3] Decaen ne tarda pas à licencier son corps, et devint peu après, gouverneur de la 11e division militaire, dont le siége était à Bordeaux.[4]

Pendant ces évènements, on apprenait, en Gascogne, que Bonaparte avait quitté Fontainebleau le 20 avril, que le 28, il s'était embarqué à Saint-Raphaël, sur la frégate anglaise, l'*Undauted*, et que les Bourbons entraient en France.

16 avril (samedi). — Les chasseurs Britanniques partent de La Réole pour Bazas.[5]

18 avril (lundi). — Le 82e quitte La Réole pour se re rendre à Bordeaux.[6]

---

[1] Gauban, *Histoire de La Réole*, 356.
[2] Gauban. *Histoire de La Réole*, 356.
[3] Lapène, *Evènements mtlitaires devant Toulouse*, 125-26.
[4] Bernadau, *Histoire de Bordeaux*, 217.
[5] Gauban, *Histoire de La Réole*, 356. — [6] *Id. Ibid.* 356.

Digitized by Google

25 avril (lundi). — Le 68e régiment d'infanterie légère est dirigé sur Langon, de La Réole, où il rentre le 2 mai.[1]

26 avril (mardi). Proclamation de Lynch aux Bordelais, relativement aux armes dont le général Dalhousie avait ordonné le dépôt le 23 mars précédent. Lynch fait savoir que ces ordres ne concernaient que les armes à l'usage de la cavalerie et de l'infanterie, et que les autres seront immédiatement rendues à leurs propriétaires.

Le 20 mai (dimanche), le duc d'Angoulême quittait Bordeaux et prenait la route de Paris.[2] Ainsi finit la première mission du frère de Louis XVIII dans la France méridionale. Ce prince manquait de capacité politique ; et, du général, il n'avait que le courage. Mais son patriotisme, sa droiture et sa loyauté, suffirent à le garder contre les périls du commandement. Grâce aux conseils d'hommes tels que Ravez et Lainé, le duc d'Angoulême sût maintenir les droits de la France contre Wellington victorieux. Certes, les royalistes du Sud-Ouest avaient cruellement souffert depuis la Révolution, et l'on pouvait redouter de terribles représailles. Pourtant, nul excès n'attrista, chez nous, le rétablissement des Bourbons ; et l'on ne toucha presque pas aux situations des fonctionnaires impériaux. Telle fut l'œuvre du prince et de ses conseillers ; mais les calomnies des partis en ont effacé la mémoire.

---

[1] *Id. Ibid.* 356.

[2] A la présence du duc d'Angoulême à Bordeaux, se rattache la création d'un ordre de chevalerie, le *Brassard*. La décoration consistait en un médaillon d'émail à rayons d'or, avec le portrait de Louis XVIII. Ce médaillon, surmonté de la couronne royale, était entouré d'une jarretière verte avec ces mots : *Bordeaux, 12 mars 1814*. Le Brassard ne pouvait être porté qu'avec le costume militaire. Quand ils s'habillaient en bourgeois, les chevaliers mettaient à leur boutonnière un ruban vert liseré de blanc. L'ordre du Brassard n'eut qu'une existence éphémère. — Je profite de l'occasion pour parler de l'ordre ou décoration du Lys, maintenant oublié. Monsieur (le comte d'Artois, plus tard Charles X) attribua d'abord, en 1814, cet ordre à la garde nationale de Paris, pour récompenser son dévoûment et son zèle. Mais bientôt cette distinction cessa de lui être particulière, et fut donnée, par brevets, à tous les Français ayant donné des « preuves d'amour et d'affection à leurs souverains légitimes. » La décoration consistait en une fleur-de-lys d'argent surmontée d'une couronne, et suspendue à un ruban blanc attaché à la boutonnière.

Digitized by Google

Cinq jours avant le départ du duc d'Angoulême (15 mai), la justice avait repris, à Bordeaux et ailleurs, son cours régulier.[1]

Pendant onze mois, la Gascogne délivrée vécut heureuse et tranquille, comme le reste de la France. Mais de nouveaux malheurs étaient proches.

Le vendredi 24 février 1815, Bonaparte suivi de 900 hommes, quittait l'île d'Elbe à Porto-Ferrajo, et faisait voile pour la France. Cinq jours plus tard, il débarquait au Golfe Juan, et rentrait à Paris le 20 mars (lundi).

Presqu'aussitôt après la nouvelle du débarquement de Bonaparte, le Roi avait investi le duc d'Angoulême du commandement de toutes les provinces sises au midi de la Loire. Ce prince et sa femme arrivèrent le dimanche, 5 mars, à Bordeaux, où les délégués du clergé, de la magistrature et des gardes nationales de la région vinrent protester de leur fidélité à la monarchie restaurée. Mais le duc ne se montrait pas rassuré. Il avait établi son quartier général à Toulouse, où il ne tarda pas à se rendre, laissant sa femme à Bordeaux, dans l'espoir qu'elle lui conserverait cette ville.

A Toulouse, le duc d'Angoulême espérait entraîner tout le Midi avec une armée de 12,000 hommes de troupes de ligne, de volontaires et de gardes nationaux. On a écrit qu'il avait demandé des troupes au roi de Sardaigne et à la Confédération helvétique, et que Madame comptait sur l'envoi d'une armée d'Espagnols; mais on n'a produit aucune preuve à l'appui de ces affirmations. Deux corps d'armée, l'un sous les ordres du prince, et l'autre commandé par le général Ernouf, allèrent accuper Valence, Sisteron et Gap. Le duc d'Angoulême se disposait à se porter sur Lyon et sur Grenoble. Mais ces mesures auraient dû être prises dès le 3 mars.[2] Toutes les villes et garnisons de l'Est acclamaient Bonaparte, qui marchait sans obstacle sur Paris, où il entra le lundi, 20 mars quelques heures après le départ de Louis XVIII.

---

[1] Les troupes étrangères avaient complètement évacué la Gascogne le 22 juillet. Ce jour-là, le 58e régiment de ligne s'embarqua pour l'Angleterre.

[2] Le 10 mars, le duc d'Angoulême quittait Lyon, où Bonaparte entra le soir, par le faubourg de la Guillotière. Tout l'Est était soulevé, et les troupes impériales exécutèrent si promptement les ordres donnés à Lyon même, par Bonaparte, que le duc d'Angoulême se trouva pris entre la Drôme, le

Digitized by Google

Cependant, la duchesse d'Angoulême était toujours à Bordeaux. Le 14 mars, le maire Lynch, accompagné du général Decaen, nommé gouverneur de la 11e division militaire par Louis XVIII, le préfet de la Gironde, de Pontac, colonel de la garde nationale, etc., étaient venus supplier la princesse de ne pas quitter la ville, et l'assurer de la fidélité des troupes et milices bourgeoises. La duchesse se rendit aisément à ces instances. On lui présenta les officiers du 62e de ligne, du 8e léger, de la marine, et des gardes nationales de Bordeaux et du département de Lot-et-Garonne, qui tous jurèrent de mourir pour les Bourbons. Ce serment fut aussi prêté par les membres du Conseil général de la Gironde, les officiers de la garde nationale de Lesparre et ceux de la garnison de Bayonne. Bon nombre d'habitants du Bordelais, et notamment d'anciens volontaires royaux s'offrirent pour aller combattre Bonaparte.[1]

Lainé, qui retournait à Paris, vint annoncer à la duchesse la rentrée de Napoléon dans la capitale.[2] Peu après, cinq cents gardes nationaux à cheval passaient la Gironde, et venaient sur les bords de la Dordogne pour intercepter les courriers, diligences et voitures venant de Paris. Ils arrêtèrent notamment le nommé Ménard, qui fut trouvé porteur de proclamations impériales, et conduit aussitôt en prison.

Le 24 mars, les royalistes parcoururent les rues de Bordeaux, aux cris de *Vive le Roi!* On leur supposait l'intention de désarmer

---

Rhône, la Durance et les montagnes. Le prince, forcé de capituler, fut expédié, le 9 avril, à Cette, d'où il mit à la voile pour l'Espagne, le 16 du même mois. Cette malheureuse campagne du neveu de Louis XVIII, ne pouvait manquer d'être chansonnée par les bonapartistes :

Le duc d'Angoulême,
Plus grand que César,
S'est battu lui-même
A Montélimart.

Après le départ de Bonaparte pour Sainte-Hélène, le duc d'Angoulême rentra d'Espagne en France par les Pyrénées, le 23 juillet, et arriva à Toulouse.

[1] *Moniteur* du 20 mars.

[2] On apprit à peu près en même temps, en Gascogne, que le duc d'Angoulême, impuissant à lutter contre Bonaparte, s'était embarqué à Cette, le 16 mars.

Digitized by Google

le 62e de ligne et le 8e léger, fort suspects de bonapartisme, malgré le serment de fidélité des officiers à Madame. Néanmoins, rien de pareil ne fut entrepris. Déjà bon nombre de partisans des Bourbons cherchaient à se procurer des armes, craignant que le soulèvement du peuple n'entraînât celui des soldats.

Les théâtres avaient été fermés durant la semaine sainte. Dans la journée du 26, revue des troupes et de la garde nationale, rangées au Jardin Public en bataillon carré, dont la duchesse occupait le centre avec le général Decaen. Les officiers et soldats des deux régiments criaient *Vive le Roi!* Mais il ne fallait pas se fier à ces apparences. On disait que déjà le drapeau tricolore était arboré dans force communes de la Gironde, et que le général Clausel, nommé par Bonaparte gouverneur de la 11e division militaire, avançait pour soulever Bordeaux en faveur de l'Empire.

La nouvelle était vraie. Le 27 mars, Clausel s'était arrêté à Angoulême, pour se renseigner sur Bordeaux, d'où les courriers ne partaient plus. Le général s'empressa d'expédier des émissaires aux préfets de la Gironde, des Landes et des Basses-Pyrénées, pour leur notifier l'entrée de Bonaparte à Paris, la retraite de Louis XVIII à Gand, et le rétablissement de l'Empire. Le lendemain 28, partait d'Angoulême l'adjudant-commandant Laval, avec mission de soulever les troupes de la garnison de Blaye, appartenant au 62e d'infanterie, et commandées par le colonel Georges, bonapartiste ardent, et qui, dit-on, avait refusé de laisser entrer dans la place l'officier chargé de le remplacer après la bataille de Toulouse. Laval, trompant la vigilance des royalistes, parvint à Blaye, par des chemins détournés, le 29 mars, à 9 heures du soir. Les portes de la citadelle lui furent aussitôt ouvertes au nom de l'empereur. On arbora le drapeau tricolore, et des officiers partirent, dans la nuit du 29 au 30, pour fomenter la révolte à Bordeaux.

Les brigades de gendarmerie des pays déjà soumis à Bonaparte, avaient ordre de se joindre au général Clausel, qui arriva à La Grolle dans la soirée du 29. Cette nuit même, il était à Monlieu, et entrainait après lui vingt-deux gendarmes commandés par le chef d'escadron Beylin, et envoyés de Bordeaux pour surveiller la route d'Angoulême. Beylin poussa l'oubli de ses devoirs jusqu'à contre signer l'enveloppe d'une dépêche où Clausel exhortait à la révolte le général Mignotte, qui se trouvait alors Bordeaux, sous les ordres du général Decaen. Le général avait aussi raccolé un peu partout, environ cent

Digitized by Google

vingt gardes nationaux, dont beaucoup n'étaient pas très recommandables. C'est aussi de Monlieu que sont datés (30 mars) l'ordre du jour et la proclamation de Clausel, notifiant, dans toute l'étendue de la 11e division militaire, le retour de Napoléon, et prescrivant de remplacer aussitôt le drapeau blanc par le drapeau tricolore.[1]

Clausel coucha le 30 à Cavignac, où il apprit que dès la veille (29 mars), le gouverneur Decaen avait donné au colonel de Pontac, commandant les volontaires royaux de Bordeaux, l'ordre écrit de passer avec cinq cents hommes sur la rive gauche de la Gironde, d'en placer cent à Saint-Vincent, passage de Saint-André-de-Cubzac, autant au passage de Saint-Pardon, et de conserver trois cents hommes au Carbon-Blanc, à 11 kilomètres de Bordeaux, sur la rive droite de la Gironde. Le colonel de Pontac devait envoyer le major de Mallet, qui était à Saint-André-de-Cubzac, avec cent-vingt hommes du 8e léger et quelques volontaires royaux de la compagnie de Lastour, l'ordre de repasser sur la rive gauche de la Dordogne, et d'occuper Saint-Loubès.

Le jeudi 30 mars, banquet offert par les officiers de la garde nationale au général Decaen, aux officiers généraux, au préfet, au maire, à Lainé, Romain Desèze, etc., et aux officiers de la garnison. On y porta la santé du Roi, de Madame, etc. Le général Donadieu but « *Au dévoûment de la ville de Bordeaux !* Puisse le grand exemple qu'elle donne faire rougir et trembler les traitres qui pensent en ce moment à violer leur serment, et à abandonner la plus sainte des causes ! » Tout le monde applaudit, sans rougeur ni tremblement.

Cependant, les miliciens royalistes étaient arrivés à leurs divers postes. Celui du Carbon-Blanc était commandé par l'avocat Peyronnet.

Cette mesure était surtout déterminée par l'attitude du colonel Georges, gouverneur de Blaye, qui avait envoyé cinq cents hommes de sa garnison à Saint-André-de-Cubzac, pour renforcer la troupe du général Clausel, envoyé par Bonaparte comme chef de la 11e division militaire.

Pontac partit de Bordeaux, sur les sept heures du soir, à la tête de cinq cents volontaires royaux ou gardes nationaux choisis parmi

[1] *Moniteur* du 3 avril 1815.

Digitized by Google

les plus ardents royalistes. La foule leur faisait escorte, criant : *Vive le Roi ! Vive Madame !* Parmi ces volontaires, figurait Martignac, qui avait la confiance de la duchesse d'Angoulême, du général Decaen, gouverneur, de son auxiliaire, le général Lafont-Blaniac, et du comité royaliste de Bordeaux. Ces miliciens amenaient de l'artillerie. Le colonel de Pontac s'était porté à Saint-André-de-Cubzac. Déjà quelques soldats de Clausel se montraient sur la rive droite de la Dordogne, criant : *Vive l'Empereur !* L'inspecteur du port semblait être d'accord avec eux, et vouloir mettre à leur service le bac ou pont-volant pour le passage de la rivière. Ici, je laisse la parole à Martignac, qui, durant la Restauration, publia, sur ces événements, une brochure aujourd'hui rarissime.

« Nous arrivâmes sur le pont-volant, et les matelots firent les dispositions nécessaires pour exécuter la manœuvre convenue.

« La troupe qui était sur la rive droite s'en aperçut : l'officier du port *héla* l'inspecteur, et lui dit que le *commandant* de la troupe impériale lui *ordonnait* de cesser sa manœuvre (qui consistait à mettre le bac hors de service), en lui annonçant qu'on allait faire feu sur le pont.

« M. de Pontac ne s'occupa point de cette menace, et la manœuvre fut achevée. A l'instant, plusieurs coups de fusil furent tirés sur nous. Quelques balles portèrent sur le pont-volant, » blessant un volontaire royal.

Pontac riposta par une vingtaine de coups de canon, et les bonapartistes évacuèrent le port de Saint-André-de-Cubzac, où ils avaient, au début, arboré le drapeau tricolore. Déjà les volontaires se plaignaient du manque de munitions, et leur enthousiasmes avait fort baissé. Vers les trois heures de l'après-midi, le porte-voix de Cubzac annonça une communication de Clausel. Le général demandait à rendre des volontaires royaux qu'il avait fait prisonniers. Cette proposition fut trois fois renouvelée, et Pontac délégua Martignac et trois miliciens pour aller trouver Clausel. Martignac conversa seul avec le général bonapartiste.

Clausel certifia au parlementaire royaliste qu'il était sûr d'entrer à Bordeaux le lendemain, sans brûler une amorce, qu'il n'avait pas besoin de troupes, et que celles de la garnison étaient déjà sous ses ordres.

« M. le général Clausel me parla beaucoup de l'*indulgence* dont

Digitized by Google

voulait user l'empereur ; il m'assura qu'il répondait de la vie de tous les habitants de Bordeaux, *excepté de celle de M. Lynch.* »

Clausel remit à Martignac une dépêche pour les autorités civiles et militaires de Bordeaux, acceptée sous la condition expresse qu'elle ne serait remise qu'en présence de Madame. Le parlementaire promit de rapporter la réponse le lendemain au point du jour.

Martignac partit donc en toute hâte sur Bordeaux. L'entourage habituel de Madame, réuni au Château, s'était grossi de Filhot de Marans, président du Conseil général de la Gironde, du général Harispe, etc. Lainé tenait pour la résistance énergique. Mais le Conseil général faiblissait ; le général Decaen déclarait que les officiers et soldats refusaient de marcher avec la garde nationale contre le général Clausel.

La duchesse, qui écoutait avec un grand calme, déclara qu'elle ne voulait point être une cause de guerre civile. La séance dura toute la nuit. On convint enfin qu'elle quitterait Bordeaux le lendemain, avec les honneurs dus à son rang. A cinq heures du matin, Martignac partit pour ratifier cette décision au général Clausel, dont il reçut la promesse que nul ne serait inquiété pour participation aux événements accomplis dans la ville, depuis le mois de janvier 1814.

En rentrant à Bordeaux pour y rendre compte à Madame du résultat de sa mission, Martignac trouva le port couvert de gardes nationaux en armes. On parlait de se défendre contre Clausel, et même de l'attaquer. Les royalistes accusaient de trahison le général Decaen, qui avait refusé de leur fournir des munitions. D'après lui, les dispositions de la garnison rendaient toute résistance impossible, et pouvaient placer entre deux feux les gardes nationaux et volontaires royaux, parmi lesquels le jeune Howy se faisait remarquer par son ardeur.

« Tous voulaient mourir pour le Roi et pour Madame. Des larmes d'attendrissement et de rage coulaient de ses yeux (Howy), et il demandait avec instance et emportement la permission d'attaquer. » Les pourparlers continuaient, quand arriva le major de Mallet, avec un détachement du 8e demeuré fidèle aux Bourbons ; mais le gros des troupes tenait pour Bonaparte. Ce fut en vain que la duchesse, entourée de ses officiers généraux se rendit en calèche aux casernes. « Elle avait demandé aux soldats s'ils voulaient combattre pour la cause du roi, et on avait répondu *non :* elle avait demandé si du moins, la garnison consentirait à rester neutre, et un *officier supérieur*, organe de ses

Digitized by Google

camarades et des soldats, avait déclaré *qu'ils ne verraient pas tranquillement égorger leurs frères d'armes.* »

Avec l'autorisation de Madame, Martignac, hélé de la Bastide par ordre de Clausel, passa la Garonne, et se rendit auprès du général de Bonaparte.[1] Clausel s'entretint assez longtemps avec l'avocat, disant que la garnison de Bordeaux n'obéissait qu'à lui.

« Il m'assura qu'à un signal donné, ses ordres seraient exécutés, et m'offrit même de m'en fournir la preuve à l'instant.

« Je n'en eus pas besoin, car dans le même moment un drapeau tricolore ayant été arboré à La Bastide, un drapeau semblable parut sur les tours du Château-Trompette. »

Martignac revint à Bordeaux, et rendit compte à la duchesse d'Angoulême de sa mission. Le soir même, Madame, escortée d'un grand nombre de jeunes royalistes, arrivait à Pauillac, où l'attendait le navire[2] qui, dans la nuit, devait l'emporter à Bilbao. Le ciel était noir ; sur le quai, les volontaires du Roi pleuraient à genoux. « Adieu, leur dit-elle. Quand je reviendrai, je vous reconnaitrai tous. Oui, soyez sûrs que je vous reconnaitrai tous.[3] »

---

[1] « Vous allez, dit la duchesse à Martignac, passer la rivière et trouver le général Clausel, vous lui direz que dans un temps plus heureux *je l'avais distingué;* qu'il m'a souvent assurée alors de son dévoûment et de son affection ; que je lui en demande une preuve nouvelle en faveur de la ville de Bordeaux. Vous lui direz que je lui tiendrai compte de ce qu'il fera pour les Bordelais, beaucoup plus que si c'tait pour moi-même. » — Pendant la première Restauration, Clausel, Harispe, etc., avaient, en effet, prodigué leurs assurances de fidélité au duc et à la duchesse d'Angoulême. Il en était de même du préfet Valsuzenay, qui « sanglottait en faisant ses adieux à la duchesse, » tout en se préparant à fêter Clausel. Je regrette de trouver au *Moniteur* l'éloge complaisant de Martignac en 1815, par ce général.

[2] La corvette anglaise *Vandever*, de 24 caronades en batterie, capitaine William Dower. Cette corvette employa tout un jour pour se rendre de Pauillac au Verdon, où elle mouilla à cinq heures du soir. Le 3 avril, à 3 heures 10 minutes de l'après-midi, elle appareilla, et prit la mer dans la direction du Sud-Ouest. *Moniteur* du 11 avril 1815.

[3] Lynch, que la première Restauration fit grand officier de la Légion d'honneur, se montra fort penaud, pendant les événements des 31 mars et 1er avril 1815. Il mourait de peur d'être fusillé, par ordre de Clausel, surtout depuis que Martignac lui avait annoncé que le général répondait de la

Digitized by Google

Le lendemain, Clausel et ses soldats débarquaient à Bordeaux aux cris de *Vive l'Empereur !* Comme le reste de la France, la Gascogne revenait à Napoléon jusqu'à la bataille de Waterloo (18 juin).[1]

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

(*A suivre.*)

---

vie de tous les Bordelais, « excepté de celle de M. Lynch. » En réalité, Clausel invitait ainsi Lynch à décamper, pour s'épargner des embarras. Le maire de Bordeaux s'empressa de suivre la duchesse d'Angoulême à Pauillac, et de partir pour l'étranger. Je lis dans le *Moniteur* du 9 avril 1815 : « Bordeaux, 5 avril. — Le maire de cette ville, qui, quatre jours auparavant avait fait placarder qu'il s'engloutirait dans les ruines de Bordeaux, a fui avec MM. Mondenard et Labroue, ses adjoints. Ils emportent avec eux des sommes considérables à la ville, et provenant en très grande partie de souscriptions volontaires et de prêts faits pour l'équipement de la garde nationale, soit des différents corps qu'on voulait organiser. » — Lynch alla chercher refuge à l'étranger jusqu'après la bataille de Waterloo. Le *Moniteur* napoléonien calomnie indignement Lynch et ses adjoints, en les donnant comme des voleurs de fonds publics. Ces fonds, fournis par les royalistes, et destinés exclusivement à soutenir leur cause, furent restitués au commencement de la seconde Restauration. Lynch a raconté les événements du 12 mars 1815, dans une brochure qui est l'œuvre d'un homme dépourvu de sens commun. — Le récit de la conduite de Madame à Bordeaux se trouve dans toutes les histoires de la Restauration. Je ne donne ici que l'indispensable, en insistant de préférence sur les faits peu connus.

[1] Dès le 3 avril, Napoléon était reconnu à Mont-de-Marsan, Bayonne, Pau, Tarbes, Auch, Agen, et dans tout le reste de la Gascogne.

Digitized by Google

UN INVENTAIRE JUDICIAIRE

EN 1606.

La plupart des annalistes qui ont écrit sur l'histoire de notre pays se sont attachés exclusivement au récit des faits. Ils ont presque toujours négligé l'étude des institutions et des mœurs. Ce sujet est important autant que complexe et mériterait d'être traité avec développements. Ne serait-il pas intéressant de connaitre exactement la vie intime de nos pères? Nous aurions sans doute à rectifier des idées fausses, incomplètes ou exagérées sur l'abondance de leurs aliments, le luxe de leurs demeures et la somptuosité de leurs vêtements. Les inventaires anciens fournissent de curieux renseignements à ce point de vue et c'est pourquoi j'ai songé à publier un de ces documents.

Quelques mots sur la situation du pays à l'époque où cet acte fut rédigé.

Les guerres religieuses, qui avaient rempli les dernières années du XVIe siècle, venaient de finir. Les Catholiques et les Protestants étaient las de troubles et de luttes : tous les bons esprits désiraient l'ordre, le calme et la paix. Henri IV et son ministre Sully avaient pris des mesures administratives qui amenèrent une notable amélioration dans l'industrie agricole de l'Agenais, profitèrent à son commerce et relevèrent la fortune publique.

Mais il ne pouvait suffire de quelques ordonnances royales pour effacer les traces de quarante années de luttes intestines. Le pays était encore dévasté; la plupart des terres étaient incultes, les villes et les campagnes couvertes de ruines. Les gentilshommes vivaient pauvrement dans leurs châteaux, qu'ils ne quittaient guère

Digitized by Google

que pour se battre en duel[1] ou aller dans les villes voisines consulter leurs avocats et leurs procureurs. Car, en ce temps de misère et de pauvreté générales, la noblesse de l'Agenais était en proie à la fureur des procès. L'amour de la chicane était un de ses moindres défauts.[2]

Il est vrai que ceux qui ont beaucoup de terres risquent plus que ceux qui en ont peu, d'avoir des procès. Cette règle, sans être absolue, était plus exacte autrefois qu'aujourd'hui, à cause de l'insuffisance des textes de loi et de la diversité des coutumes et franchises. La jurisprudence souvent contradictoire des Cours des sénéchaux et des Parlements ajoutait encore à la confusion, rendait tout accord impossible et faisait souvent durer de longues années, de simples contestations.[3]

Après ces considérations, qui m'ont parues indispensables pour faire mieux comprendre le but de cette étude, je vais reproduire l'inventaire des meubles et immeubles de Jean de Beauville,[4] chevalier, sieur de Massanès et de Campaignac, décédé sans enfants le 24 mars 1606, laissant pour héritière de ses biens, Jeanne de Marlion, sa veuve.

Ce document est curieux à plus d'un titre. Il donne d'abord une

---

[1] Dans les premières années du XVIIe siècle, le nombre des duels avait tellement augmenté dans le Royaume que le roi Henri IV promulgua, pour les arrêter, les édits les plus rigoureux contre ceux qui se battaient en combat singulier (1604 et années suivantes).

[2] Le propriétaire du château de Massanès dont je vais reproduire l'inventaire, soutenait à la fois un procès devant le Parlement de Bordeaux, un autre devant celui de Toulouse, un troisième devont la Cour du sénéchal d'Agen et Gascogne au siège d'Agen, un quatrième devant le sénéchal de Condom pour la terre de Massanès, et enfin un cinquième devant le sénéchal d'Agen pour la terre de Campaignac.

[3] Je mets en ordre et je publierai sous peu de jours les pièces d'un procès devant le Parlement de Bordeaux, qui, commencé en 1653 à l'occasion de trente sacs de blé vendus aux Frondeurs avant le siège de Villeneuve en 1652, durait encore en 1700.

[4] La famille de Beauville était une des plus nobles et des plus anciennes de l'Agenais. Jean de Beauville, seigneur baron dudit lieu, donna, le 24 janvier 1478, à noble Géraud de Beauville, son frère, le château noble de Massanès avec toutes ses dépendances. Huit ans auparavant, le 25 janvier 1470, Géraud avait épousé noble Jeanne De Las, et Jean de Beauville, dont il va être parlé dans cet inventaire, était son arrière petit-fils. Cette famille

Digitized by Google

relation authentique de la procédure usitée en cette occasion; il montre la façon solennelle avec laquelle procédait la justice; il décrit enfin, avec un soin particulier, tous les objets qui composaient l'ameublement d'une maison noble au commencement du XVIIe siècle.

En lisant la description de ces meubles, tous sans exception, « fort uzés et rompeus, » ainsi que va nous l'apprendre le rédacteur de l'inventaire, on serait tenté d'attribuer ce tableau plein de contrastes, à l'imagination de quelque romancier moderne. Ce château de la misère conserve pourtant encore un reste d'opulence et un semblant de dignité. Massanès avait vu d'heureux jours, il avait eu des moments de gloire et de fortune, et tout cela n'existait plus. Quelques épaves seulement fixaient des souvenirs. Les guerres de religion, des procès sans nombre avaient amené la gêne d'abord, la ruine ensuite. Le seigneur de Beauville, dans les veines de qui coulait le sang des Durfort de Duras et des Timbrune de Valence,[1] manquait peut être du nécessaire à son lit de mort.

Pour ne pas allonger inutilement cette étude, je vais analyser en peu de mots la partie qui concerne les détails de la procédure, tandis que je reproduirai exactement l'inventaire du château.

« En voici le préambule : « Le 24 avril 1606, pardevant nous Batiste tde Las Bordes licencié ez droits, commissaire enquesteur pour le Roy ez la Cour de la seneschaussée d'Agenois au siège du dict Agen et dans nostre logis scittue ez la rue Moncorny, ce serait compareu Me Anthoine Roques, procureur, pour damoizelle

---

avait contracté des alliances avec les familles les plus importantes de la province. Guillaume de Redon, juge de Moissac, épousa Louise de Beauville le 26 décembre 1558. Une autre demoiselle de Beauville, Françoise, fille d'Adrian de Beauville, épousa, en 1570, Pierre de Gelas, seigneur de Castelnoubel. Le beau-père et le gendre soutinrent pendant plus de dix ans, plusieurs procès contre Messire Bernard de Lacombe, abbé de Blazimon. La sœur de Jean dont il est ici question, Jeanne de Beauville, avait contracté mariage avec Venture de Raymond, sieur de Fages, frère de Robert de Raymond, conseiller du roi au siège présidial d'Agen.

[1] Le 14 septembre 1489, Guillaume de Timbrune, seigneur de Valence, laissait par testament à son neveu Géraud la terre de Campaignac et Guillaume de Durfort, seigneur de Duras, lui donnait aussi, en sa qualité de petit-neveu, des rentes sur la terre de Pechvaulan, le 28 octobre 1493.

Digitized by Google

Jeanne de Morlion, vesve de feu Jean de Beauville quand vivait chevallier sieur de Massanès et de Campaignac, et avec, Messire Anthoine de Scalery faisant pour la dicte damoizelle ; lequel Roques nous auroit dict et representé que le dict feu sieur seroit décédé despuis un mois en sa ou environ, delaissant ladicte damoizelle sa femme son heretiere ez tous et chacuns ses biens tant meubles que immeubles, laquelle deziroit faire invantaire diceux biens meubles et immeubles, papiers, tiltres et documents pour luy servir de descharge. Ainsy que de raison nous requerans a ses fins nous vouloir acheminer au chatiau et maison noble de Massanès ou le dict feu sieur est decedé et luy octroyé nos lettres d'atache[1] pour faire assigner tous et chacuns les pretendans droict et interest à la dicte hereditté, pour estre par nous procedé à la faction du dict invantaire pous servir de descharge à la dicte damoizelle : ce que luy octroyames et offrimes nous acheminer es la dicte maison et chatiau de Massanès. »

Le 7 du mois de Mai suivant, conformément à la réquisition du procureur Roques, le commissaire-enquêteur, assisté de Jean Gouttes, commis du greffier de la sénéchaussée, prend la route du château de Massanès, situé dans la juridiction de Beauville, où il arrive vers les six heures du soir, pour y passer la nuit.

Le lendemain Baptiste de Las Bordes, assisté de son greffier, se transporte, à huit heures du matin, devant le pont-levis du château, où il trouve, Madame de Beauville,[2] avec son procureur Roques et Lagarde, sergent royal, qui donne lecture d'un exploit par lequel il a baillé assignation à demoiselle Jeanne de Beauville, femme de Venture de Raymond, sieur de Fages. Il certifie que les lettres d'attache délivrées par le commissaire-enquêteur ont été placées au poteau qui se trouve en la place publique de Puymirol, pour assigner tous ceux qui peuvent prétendre à l'héritage, aux fins de procéder à la

---

[1] *Lettres d'attache*, terme de procédure et de chancellerie pour l'exécution des arrêts ou des bulles pontificales. On les appelait *d'attache*, parce qu'elles étaient fixées à des poteaux placés sur les places publiques.

[2] Jeanne de Morlion était fille de Pierre de Morlion, sieur de Faure, et de Louize de Lustrac de Canabazès, de la juridiction de Monflanquin. Antoine de Lustrac, sieur de Canabazès, fut institué, par testament, héritier de sa tante Jeanne.

Digitized by Google

faction de l'inventaire, que demoiselle Jeanne de Morlion entend faire des biens de feu son mari.

Le commissaire attend jusqu'à neuf heures. A ce moment, se présentent devant lui Raymond Laucou et Guilhem Cavou, « tous les deux d'âge compétent » qui, sur la réquisition à eux faite, et moyennant serment, affirment « que neuf heures sont passées, pour le connaître à l'aspect du soleil, et que le présent château est bien le château de Massanès, et le scavoir pour être proches voisins. »

Maître Roques prend alors la parole et conclut à ce qu'il soit à l'instant procédé au dit inventaire, attendu que ceux qui ont été assignés ne se présentent point, ni personne pour eux.

Le commissaire rend alors son arrêt et annonce « à haulte voix, » qu'il accorde aux intéressés un délai pour se présenter devant lui ; mais que l'heure de midi étant arrivée, défaut sera donné contre eux, s'ils ne se présentent point ou personne en leur nom, et qu'il procédera alors, « à la faction de l'inventaire. »

» Et adveneu l'heure de midy du dict jour, par devant nous, commissaire-enquesteur susdict, nous estant transporté devant le portail du château , ce serait derrechef compareu ledict Roques pour et avec la dicte damoizelle de Morlion, lequel nous aurait narré nostre susdict apoinctement et delay donné aux assignés pour comparoir et venir dire chose d'opposition et attendeu qu'il ne comparaissent n'y aucun pour eux au dict delay à eux donné par le susdict appoinctement , nous aurait requi contre yceux assignés deffaut pour le second, et en leur deffaut, qu'il fust par nous procédé à la faction du dict invantaire. »

Le procureur présente alors deux témoins qui viennent declarer par serment qu'il est l'heure de midy et que le lieu où ils se trouvent est bien la maison et château de Massanès de la juridiction de Beauville. Pierre Jarlon et Pierre Faiges sont tous deux d'âge compétent et leurs témoignages sont identiques ; ils connaissent à l'aspect du soleil que l'heure de midi est passée et sont proches voisins du château. Toutes les formalités voulues sont donc remplies et il ne reste plus à maitre Baptiste de Bordes qu'à donner défaut contre les absents et à commencer son inventaire ce qu'il faict à l'instant « comme sensuict. »

Digitized by Google

« Premièrement, la maison noble et chatlau de Massanès scittué ez la juridiction de Beauville, avec les offices dans la basse-cour d'icelle et tout couvert de tuille canal, entourée d'un fossé avec un pon lebis à l'entrée de la dicte maison dans laquelle serions entrés, et a côté dicelle avons trouvé deux petites colobrines montées sur des roues. Et la dicté damoizelle nous nous a conduictz dans la salle basse de la maison, servant de cuizine et dans ycelle aurions trouvé ce que ensuict.

« Premierement un grand pere de landiers de fer [1] faicts a l'entienne servant a ladicte cuizine, avec une pelle aussi de fer.

« Plus ung carmailher de fer pour atizer le feu.

« Plus deux tables vieilles avec leurs traiteaux faicts a l'entienne, avec deux petits bancs au costé d'icelle fort vieuz et gastés.[2]

« Plus ung bancq doucier aussy fort vieux et qu'il y a ung armoire a ung bout.

« Plus deux buffets faicts a l'entienne, avec pantures, à chacun desquels il y a un armoire fort vieux et usé.[3]

« Plus un archelict [4] fort vieux, garny d'ung rideau de toille blanche fort vieuz et rompeu, avec une coytte, coyssin et couverte blanche, le tout fort uzé et rompeu.

« Plus une chaire [5] vieille faicte a l'entienne.

« Plus deuz escabelles faictes aussy a l'entienne.

« Plus ung tabouret.

« Plus une petite caisse sans y avoir rien trouvé dedans, servant à tenir le service de la cuizine.

« Plus une conque [6] moyenne tenant environ deux cruches d'eau.

« Plus un chauderon vieux et demy uzé.

---

[1] Landier, gros chenet de cuisine en fer.

[2] Banc à dossier pour s'asseoir comme dans l'article suivant.

[3] Je ferai remarquer une fois pour toutes combien les règles de la langue et de l'orthographe étaient alors inconstantes et capricieuses en province. On prononçait encore beaucoup de mots comme on les prononce encore en patois; ainsi palle pour pelle (du latin *pala*); on dit encore dans nos campagnes *uno pallo*.

[4] Archelit, lit fait en forme de caisse fermée en bois des trois côtés, excepté sur le devant qui se fermait avec un rideau.

[5] Chasse à haut dossier.

[6] Vase arrondi à large ouverture, ce que nous appelons un *dour*.

Digitized by Google

« Plus quatre piques ferrées.

« Plus, près la porte de ladicte cuizine, avons trouvé un petit orloge ataché contre la murailhe, avec une petite garniture de ressorts et une clochette au dessus, sans qu'il sonne il y a longtemps, comme nous a aité dict par la dicte damoiselle.

« Plus quatre arbalestes d'acier avec leur vandage.

« Et dillec la dicte damoiselle acistée du dict Roques, nous a conduitz dans une petite chambrette servant de dispance ou aurions trouvé deux grands landiers de cuizine

« Plus deux grandes broches de fer.

« Plus deux autres broches de fer, l'une grande, l'autre moyenne.

« Plus un pal de fer moyen.

« Plus deux petites..... avec leur manches.

« Plus ung autre chauderon petit, avec une petite bassine d'arain, le tout uzé.

« Plus deux pouelles de fer, l'une moyenne et l'autre rompeue et une grilhe (un gril).

« Plus un vieux bayssilier de bois.[1]

« Plus une meschante caisse vieille servant à tenir les ouilheres d'huille.[2]

« Plus une ache de fer.

« Plus huict lames de fer avec leur sercle de fer, servant pour faire une charrette.

« Plus un crochet sibe (soit) *gaffet* de fer.

« Plus deux lampes et un cuilher.

« Plus trois barrils servant à tenir l'huille, la moutarde et le sel.

« Plus neuf cartiers de lard avec trois guais (geais) sibe saguins et huit oyes salées.

« Et de la estant, serions alés dans la cabe de la dicte maison, joignant et de l'autre costé de la dicte salle basse, ou aurions trouvé a l'antrée dicelle ce que ensuit.

« Premierement, deux mayets[3] servant à faire pain, une grande et l'autre petite uzée.

---

[1] Meuble à étagères sur lesquelles on plaçait la vaisselle du latin *vas* vase.
[2] Huiliers. — [3] Pétrin.

Digitized by Google

« Plus une barrique de bois servant à tenir la farine.

« Plus cinq tamis fins ou gros.

« Plus six barriques vuides bonnes ou mauvaizes.

« Plus six pieces de bois servant a faire tindouls.[1]

« Plus quatre barlets[2] bons ou mauvais.

« Plus sommes descandus a une autre cabe de la dicte maison, dans la quelle aurions trouvé la quantité de onze barriques pleines de vin claret et quatre demies barriques de vin blanc, des quelles onze en y a deux de breuvage.

« Plus huict barriques vuides pour tenir le vin, bonnes ou mauvaises, avec deux demy barriques.

« Plus six pièces de bois servant a faire tindoulz.

« Plus une chaine de fer servant a la charrette.

« Et de la nous sommes allés au fournial estant dans la basse cour de la dicte maison, ou aurions trouvé un cubier servant a faire la lessive.

« Plus un carmailher de fer.

« Plus un banc grossier pour metre le pain après estre sorty du four.

« Plus une autre meschante caisse rompeue, sans aucune garniture ny feutre.

« Plus, a une autre chambre joignant la dicte fournial, ou aurions trouvé deux petites cubes.

« Et dillec, sommes allés a un autre chay joignant la dicte chambre, ou aurions trouvé un grand salin de bois servant a faire saller les pourceaux, avec une table et une couverture sans aucune ferrure.

« Plus six thonneaux fort vieux et uzés.

« Plus deux grands cubiers pour faire le vin.

« Plus dix barriques vuides, la part dicelles gastées, servant a tenir le breuvage et vin gasté.

« Plus onze demy barriques aussy gastées.

« Plus ung anthonnoir de bois.

« Plus huict pieces de bois servant a tindoulz.

« Plus sommes allés a l'escurye estant dans la basse cour, ou n'auronz trouvé qu'une creiche.

---

[1] Tin, pièces de bois qui supportent les tonneaux et les barriques.

[2] Petit barril.

Digitized by Google

« Plus sommes allés a un grenier estant au dessus de la dicte creiche, dans lequel n'aurionz trouvé que deux cartons de misture et deux carthons d'avoine.

« Plus sommes allés a ung autre petit granier joignant le susdict, dans lequel aurions trouvé un petit sallin de bois sans couverture, fort vieux.

« Et dillec sommes allés dans une autre escurye, ou n'aurions trouvé qu'une petite creiche.

« Plus une meschante bride de cheval, lequel cheval la dicte damoizelle a declaré estre mort [1] depuis trois jours.

« Plus une vieille selle rompeue, du dict cheval.

« Plus une estreille uzée.

« Plus sommes allés au dessus de la dicte escurye, ou aurions trouvé une barrique, une demy barrique, deux comportes, le tout fort uzés.

« Plus six molles (meules) de codre de barriques, et trois molles de codre de demy barriques.

« Et d'illec sommes montés dans la première chambre de la dicte maison, dans laquelle aurions trouvé deux archelits guarnis de rideaux et courtines de tapysserye, scavoir les courtines de tapysseryes et les dicts rideaux de cadis [2] de maison, iceluy fort vieux, avec leurs coystes et coyssins et couverte blanche, le tout fort uzé.

« Plus une table fort vieille, avec ses traicteaux faicts a l'entienne, sur laquel y auroit un tapis rompeu.

« Plus, a la cheminée de la dicte chambre, un paire de landiers de fer.

« Plus, au devant de la dicte cheminee, une tapisserye fort vieille et rompue.

« Plus une table longue sans traicteaux.

« Plus, sommes allés a une autre chambre joignant la susdicte, respondant (regardant) sur les preds, ou aurions trouvé ce que ensuict.

« Premierement deux archelicts guarnis de coytte et coyssinet, couvertes blanches avec leurs courtines et rideaux, scavoir les couvertes a canebas oubré avec de laine de diverses couleurs et les rideaux de cadis vert, le tout, fort uzé et rompeu.

« Plus ung buffet fort vieux faict à l'entienne, avec deux armoires avec sarrure.

---

[1] Le pauvre cheval était-il mort de vieillesse ou du chagrin que lui causait la mort de son maître ? Ces deux suppositions peuvent, à la rigueur, être également fondées.

[2] Cadis, serge ou étoffe de laine croisée de peu de largeur.

Digitized by Google

« Plus une table avec ses traicteaux faicte à l'entienne, couverte d'un tapis vert uzé.

« Plus un bang doucier faict a l'entienne, fort vieux.

« Plus, au devant de la cheminée de la dicte chambre, une tapisserye vieille.

« Plus un landier de lecton, avec une palle de fer.

« Plus six chaires vieilles faictes à l'entienne.

« Plus deux escabelles et deux petites coquetoires[1] le tout fort uzé.

« Plus un bachat[2] sibe conque de lecton, demy uzé.

« Et de la, sommes allés a une autre chambre ou le dict feu sieur de Massanès deceda dans laquelle avons trouvé ce que sensuict.

« Premierement, deux archelicts faicts a l'entienne, guarnys de coytte coyssin et couvertes blanches ; dans l'un d'iceux, y a un matelas de laine guarny aussy de rideaux et couvertes, scavoir les courtines de l'un d'iceux de vieux tafetas gris avec de broderyie de velours et de laine et les rideaux de cadis de vert, de gris et de rouge rompeus et l'autre guarny de couvertes de vieille tapisserye et les rideaux de cadis bleu rompeu et uzé.

« Plus une table avec traitiaux faicts a l'entienne avec un tapis de raze[3] au dessus, rompeu.

« Plus deux coffres de noyer, l'un faict en menuzerie et l'autre plein, dans lesquels n'aurions rien trouvé, fermés iceux à clefs.

Plus un autre grand coffre bahut, fort vieux, fermé à deux serrures, dans lequel aussi n'aurions rien trouvé.

« Plus un pere de landriers de fer.

---

[1] Claquetoire, chaise basse à dos élevé sur laquelle on était à l'aise pour *caqueter ;* aujourd'hui nous disons une *causeuse.*

[2] Bachat, cuvette ou vase pour mettre de l'eau. On dit en patois : *uno batzo.*

[3] Raze ou baze, espèce de serge qui se fabriquait dans le pays, principalement à Montauban. Je lis, en effet, dans un contrat de réception de demoiselle Suzanne de Paloque comme religieuse au couvent de l'Annonciade de Villeneuve d'Agenois (passé le 21 mai 1621, entre dame Anne de Laronde, mère supérieure, et les autres religieuses d'une part, assistées de Jacques Guilhemestre, sieur de Monplaisir, leur conseil, et noble Pierre de Paloque, écuyer sieur de Lastreilles d'autre part), que la famille de la postulante s'engage à fournir « l'habit premier de la profession, qui consiste en douze aunes de Raze noire de Montauban. »

Digitized by Google

« Plus une vieille caisse couverte, de bois, fermée à clef, sans y avoir rien trouvé dedans.

« Plus une vieille cheze rompeue.

« Plus deux escabelles faictes a l'entienne rompeues.

« Plus, au devant de la cheminée de la dicte chambre, une tapisserye fort vieille et rompeue.

« Plus huict arquebuzes a mesche et quatre à rouet, avec leurs fournitments.

« Plus quatre pistollets sans rouet.

« Plus quatre vieilles cuirasses et quatre morions vieux.

« Plus 6 pourtuizannes.

« Plus 6 arbalestes vieilles d'acier avec leur vandage.

« Plus un petit baril de poudre.

« Plus un tambour.[1]

« Plus l'espée, la cuirasse et le morion dudict feu sieur.

« Et de la, sommes allés a une autre chambre joignant la susdicte, appellée *la chambre de l'expouze*, ou avions trouvé ce que s'ensuict :

« Premièrement, deux archelicts faicts à l'entienne, fort vieux, guarnys de coytte, coyssin fort vieux et a l'un d'iceux y a des rideaux de toille blanche avec les courtines de velours blanc en broquetel.[2]

« Plus une grande chere faicte a l'entienne, uzée.

« Plus une table avec ses traitiaux, vieille.

« Plus trois petits landiers de fer.

« Plus un grand coffre vieux en menuzerie, fermé à clef, dans lequel nous avons trouvé ce que s'ensuict.

« Premièrement, neuf nappes primes (fines), longues ou courtes, demy uzées.

« Plus quatre douzaines de serviettes primes, demy uzées.

« Plus deux tabliers, demy uzés.

---

[1] Le château de Massanés était, comme on voit, mieux pourvu d'armes et ustensiles de guerre que de meubles neufs.

[2] *Broquetel* ou *Broquatel*, étoffe de soie brochée d'or et d'argent. Boileau a dit étaler l'or et le brocart. Brocatelle, étoffe de soie et de coton que l'on emploie aujourd'hui pour imiter le brocart.

Digitized by Google

« Plus douze linceuils prins, demy uzés et une partie rompeus.

« Plus neuf linceuils grossiers, rompeus et uzés.

« Plus douze nappes servant à la cuisine, grossieres, la plupart d'icelles fort ruinées, lesquels susdicts meubles ont este remis dans le dict coffre ferme a clef.

« Plus a declaré la dicte damoizelle y avoir par les licts de la maison qui sont garnis, sept linceuils prins demy uzés.

« Plus demy douzaines de chemises du dict feu sieur, uzées a demy et partye d'icelles rompeues.

« Plus deux linceuils grossiers, fort uzés et rompeus.

« Plus deux douzaines de touailhons fort uzés.

« Plus avons trouvé dans la dicte chambre ung autre grand coffre faict en menuzerye, fort vieux, dans laquel aurions trouvé quatre nappes primes et deux grossieres.[1]

« Plus ung tablier demy uzé.

« Plus quatre nappes de cuizine, deux rompues.

« Plus un autre nappe sarvant pour le service de la Chapelle.

« Plus un pourpoin de toille blanchastre du dict feu, fort uzé.

« Plus un pourpoin et un haut de chausses de sarge de Limosges, non uzé.

« Plus un carreau sive aureilhé, couvert de vieux velours en broquetel bleu, et le tout a esté remis au dict coffre et fermé à clef.

« Plus sommes allés a une autre petite chambre près du guabinet, dans laquelle y aurions trouvé deux archelicts vieux guarnys de coitte et coyssin et a l'un deux, de matelas de laine avec des couvertes blanches, le tout uzé; l'un des quels licts est guarny de rideaux et courtines de toille de couton et fillet blancq aussy uzé et l'autre guarny de courtines de toille fort uzées.

« Plus ung paire de landiers de fer moyens.

« Plus un chaufelict fort vieux.

« Plus une palle de ferc.

« Plus un petit coffre bahut sans serrure, rompeu sans y avoir rien dedans.

« Plus deux coffres bahuts guarnys de bandes de bois *que la dicte damoi-*

---

[1] On remarquera que c'est le seul linge de la maison qui ne soit ni rompu ni usé, ainsi que le pourpoint et le haut de chausses de serge de Limoges.

Digitized by Google

zelle a dict luy apartenir pour les avoir aportés de la maison de feu son pere lors de son mariage, lesquels nous a ouverts et montrés n'y avoir dedans que ses robes et coutilhons et quelques autres petites ardes [1] le tout a elle apartenant, comme elle a dict et affirmé, moyenant sèrement.

« Plus deux tambourets guarnys de tapisserye, vieux, et une caquetoire fort vieille.

« Et de la sommes allés a une autre petite chambre apellée *al guabinet*, ou aurions trouvé ce que sensuict.

« Premièrement deux coffres bahus, fort vieux et rompeus, dans les quels aurions trouvé quelques vieux ridaux et courtines et de vieux aureilhes fort rompeus et ne pouvant servir.

« Plus ung autre coffre bahus rompeu, sans y avoir rien trouvé dedans.

« Plus une male sibe un petit bahus de bois rompeu.

« Plus deux meschantes caisses sans clef et une paliasse.

« Plus deux petites roumanes [2] une petite et une grande.

« Plus ung autre coffre bahus, vieux, fermé à clef, dans lequel est trouvé ung mantiau du dict feu sieur, fort uzé d'estamet.[3]

« Plus une robe de peau [4] fort uzée et certains papiers et titres de la maison, quy seront cy apres invantorizés.

« Plus nous a exhibé la dicte damoiselle quatre chandilliers de lecton vieux, un des quels estoit rompeu.

« Plus une jarre d'estain, sans couverture.

« Plus trois pots d'une pincte, quatre pinctons.

« Plus ung autre pot.

« Plus douze plats grands.

« Plus vingt quatre plats moiens, uzés, et huit petits d'estain, uzés.

« Plus trois douzaines d'assiettes uzées et quatre escuelles fort uzées et et trois saluieres uzées, d'estain.

---

[1] Il est fâcheux que maître Baptiste Bordes n'ait pas cru devoir inventorier les robes et cotillons de la dame de Massanès ; nous saurions si sa toilette était un peu plus brillante que celle de son mari.

[2] Balance *dite Romaine*.

[3] *Estamet*, étamine petite étoffe très légère, du latin *stamen*.

[4] Robe de peau, vêtement fourré que l'on portait à l'intérieur des maisons, comme nos robes de chambre.

Digitized by Google

« Plus ung bassin d'estain

« Plus ung autre bassin de lecton.

« Plus sommes allés a ung petit courroir devers la dicte chambre, ou nous n'aurions trouvé qu'une vieille escalette (petite échelle), rompeue.

« Plus une vieille male de cuir, rompeue.

« Et de ez hors, sommes montés au grenier haut de la dicte maison, ou aurions trouvé huit sacs mésture, bled, seigle, febes et jarrousses, ainsi qu'a esté dict par Pierre Marty, serviteur de la dicte damoizelle.

« Et de la, sommes alés a la grange quy est près le chatiau, couverte de pailhe, dans laquelle aurions trouvé une petite patoque (tas) de foin.

« Plus sommes allés a ung estable ou lon tient le bestail du labourage, dans lequel y aurions trouvé deux peres de bœufs, l'un de léage de neuf ans et l'autre de deux ou trois ans ; un pere des dicts, scavoir les vieux, auroient este bailhés cy devant par le dict feu sieur a Arnaud Couderc, metayer a moityé pour le prix et cabal de quatre vingt quatre livres, ainssy que le dict Couderc nous a declaré.

« Plus ung aray (araire) guarny de sa ferrure.

« Plus un jou (joug) et juilhes.

« Plus une vieille charette ferrée, fort vieille.

« Plus sommes allés a l'estable quest pres du dict chatiau, couvert de tuilles canal et aurions trouvé quatre brebis, trois agniaux petits, une chebre, plus deux petites truyes de l'eage de trois mois.

« Plus les despandances de la dicte maison noble de Massanès consiste ez jardin, verger et bois, garenne, preds, vignes, terres labourables, pactus et vacquans de la contenance de quatre-vingt-dix carterées ou environ, desquelles en y a de sepmée de bled, froment, seigle, orge, avoine, febes ou besses (vesces) ou autres legumaiges, 20 carterées ou environ.

« Plus une chapelle qui est ez la dicte maison, ou aurions trouvé une cloche.

« Plus une cape de damas rouge, uzée et rompeue.

« Plus une aube de toille uzée.

« Plus une nappe sur l'autel.

« Plus un calice d'estain.

« Plus une croix et deux chandelliers de lecton, avec un livre missel fort antien avec deux careaux vieux.[1]

---

[1] L'ameublement de la chapelle était aussi pauvre que celui du logis ; on remarquera aussi qu'il ne figure pas dans l'inventaire une seule pièce d'argenterie.

Digitized by Google

« Ce faict, avons procedé et invantorizé les papiers et tiltres de la maison trouvés audict coffre sus invantorizé,[1] comme ensuict.

« Plus a declaré ladicte damoizelle qu'il y a plusieurs papiers, tiltres et documens depandans de la maison de Massanès et Campaignac,quy ont esté produicts par le dict feu sieur ez divers procès qui sont encore pandans tant ez la Cour de parlement de Thoulouze et Bourdeaux, Cours du seneschal d'Agen et Gascoigne au siege d'Agen et Condom lesquels elle ne peut exhiber ni fournir pour estre invantorizés.

« Ce fait, à la requizition de la dicte damoizelle acistée du dict Roques, son procureur, nous serions acheminés au lieu et bourg de Campaignac, ez la juridiction de Monjoy; dependant de l'hereditté du dict feu sieur, ou aurions trouvé une vieille murailhe rompeue dans laquelle y a un apend quy sert de maison pour le métayer et de grange pour le bestail et un petit jardin, le tout fermé des dictes vieilles murailhes.

« Et dans icelle grange y aurions trouvé un pere de baches (vaches) et une petite bedelle (velle) l'une desquelles baches et bedelle appartient entierement a l'hérédité et l'autre au métayer.

« Plus une charrette rompeue ne pouvant servir sans estre ferrée.

« Plus un aray guarny de sa ferrure avec un gon, plus une truye avec deux couchons de l'eage de trois mois ou environ, que le tout est ez mains d'entre le metayer.

« Plus au dict bourg de Campaignac, y a une maison couverte de tuille canal, dans laquelle serions esté et dans laquelle n'aurions rien trouvé.

« Plus un petit estable couvert aussy de tuille canal sans aucune porte.

« Plus nous a esté declaré par Jean Lacoste et Michel Delbosc, proches voisins, y avoir des despandances du dict Campaignac quarante carterées de terre consistant ez terres labourables, predz, bois, vignes, pactus, avec certaines rantes pour raison desquelles la dicte damoizelle a dict y avoir procès pandant ez la Cour de M. le seneschal d'Agen contre le sieur de Giscart et neantmoins y avoir de semé aux dictes terres ainsy que la dicte damoizelle nous a declaré, quatorze sacs de froment ou orge et six boisseaux febes ou environ, le tout commun avec le métayer.

---

[1] Les papiers n'offrant aucun intérêt pour les lecteurs nous n'en parlerons pas et ne reproduirons que la fin de ces treize pages d'inventaire qu'il fallut remettre au lendemain, 9 du même mois.

Digitized by Google

« Plus a esté trouvé dans la dicte maison de Campaignac un pere de landiers de fer moiens.

« Plus un pot de métal moien, tenant sept ou huict escuellées.

« Plus une pincte vieille sans couvercle, d'estain.

« Plus une grille vieille rompeue, de fer.

« Plus une cuilliere de fer uzée.

« Plus une petite broche de fer.

« Plus une halebarde.

« Plus une petite pouelle de fer uzée.

« Plus un carthon de bois uzé.

« Plus un cadenat d'arain.

« Tous lesquels susdicts meubles, tiltres, papiers et documents ont esté laissés dans les dictes maisons de Massanès et Campaignac comme ils estoient auparavant, ez la charge et puissance de la dicte damoizelle et s'en est chargée, laquelle s'en est purgée moyenant sèrement sur les saincts Evangiles de nostre Seigneur corporallement touchés[1] par elle, quelle a exhibé tous et chacuns les biens tant meubles et immeubles delaissés par le dict feu sieur de Massanès son mary deffunct et a declairé ne receler directement ne indirectement aucune choze de la dicte hérédité de la dicte maison de Massanès et Campaignac et ne causé pas dol ny fraude a les avoir montrés et exhibés pour estre invantorizés, de quoi le dict Roques, pour et avec la dicte damoizelle, a requis acte pour lui servir de descharge et autrement comme il apartiendra par raison et avons lui octroyé; Et ainsy a esté, par nous, procedé l'an et jour susdict. Ainsy signé Anthoine de Scalery et de Samensa temoins, de Bordes enquesteur, Jean Gouttes, greffier.

J.-J. O. BOUYSSY.

---

[1] Pour rendre le serment plus solennel, il était d'usage d'étendre la main droite sur les saints Evangiles. Le livre sacré avait probablement été apporté par le commissaire, puisque il n'est question dans l'inventaire d'aucune espèce de livres trouvés dans le château de Massanès.

Digitized by Google

LES INONDÉS DE MURCIE.[1]

Non ignara mali, miseris succurrere disco.
VIRG.

A Mme FÉLICIE D'AYZAC,

MAITRESSE-JEUX-FLORAUX.

Nous avons vu, comme eux, au temps des grandes crues,
Le flot grondant monter à l'assaut de nos rues,
Saper nos monuments, détruire nos foyers;
Les hôtes de l'étable et de la bergerie
Tourbillonnant au gré de la vague en furie,
Et les mères en pleurs sur leurs enfants noyés.

Ce n'est pas seulement de ces nuits d'épouvante
Qu'Agen garde à jamais la mémoire vivante.
Il se souvient de vous, bourgeois, prêtre, soldat,
Ouvrier, qui, sans peur, dans l'immense naufrage,
Avez, à corps perdu, jeté votre courage,
Et, comme des héros, rempli votre mandat.

Disputer, arracher au gouffre sa victime,
C'est grand, et l'on acquiert un renom légitime.
A titre différent, ceux-là l'ont mérité
Qui, de Londres, Paris, Turin, Lyon, Bruxelle,
Épuisant l'humble bourse ou la riche escarcelle,
A la hâte envoyaient l'or de la charité.

[1] La Société chorale d'Agen a eu la pensée, afin de venir en aide à une grande infortune, de donner, au théâtre, le 15 décembre dernier, un concert au bénéfice des inondés de Murcie. Les strophes suivantes ont été composées par M. J.-B. Goux à l'occasion de ce concert, et elles ont été dites, avec beaucoup de verve et d'intelligence, par M. Joseph Couty, membre de cette Société.

Digitized by Google

Voilà, grâce au trésor né de leurs sympathies,
Du pain, des vêtements, les maisons rebâties!
Quatre ans, depuis ce jour, à peine sont passés;
Aussi, pieusement, notre front se découvre,
Aussi notre cœur bat, aussi notre main s'ouvre,
Quand, sous les mêmes coups, tombent d'autres blessés.

L'âme de qui souffrit vibre à toute souffrance.
C'est l'Espagne qui pleure? Elle est sœur de la France!
Elles sont toutes deux filles d'un ciel pareil;
Ici, nous nous sentons plus voisins l'un de l'autre :
Nous entendons sa langue, elle comprend la nôtre,
Et nous sommes brunis par le même soleil.

Ah! pauvre sœur, pleurez! La rivière grossie
A rasé les jardins, parure de Murcie.
Dans l'horreur de la nuit, vous avez entendu
L'écroulement des toits tout chargés de familles,
Et, sur des pans de murs, les cris des jeunes filles
Implorant, mais en vain, le secours attendu.

Et lorsque, las enfin d'étendre ses ravages,
Le Ségura, calmant ses allures sauvages,
Revint, monstre assouvi, dormir au pied des monts,
Poutres, meubles, berceaux entassés pêle-mêle,
Chevelures de femme, enfants à la mamelle,
Comme sous un linceul gisaient dans ses limons.

L'épreuve, doublement, confond nos destinées.
Ainsi, plus de frontière, et plus de Pyrénées!
Sur nos seins fraternels pressons les malheureux;
Aidons-les à lutter contre un sort implacable;
Sans compter, prenons part au deuil qui les accable,
Et l'or qu'on nous donna, répandons-le sur eux.

J.-B. Goux.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE ET CRONIQUE RÉGIONALES.

L'*Histoire de sainte Foy*, que je viens de publier, a été l'objet d'un article bibliographique dans la *Revue de l'Agenais* (31 août 1879, p. 375), par M. G. Tholin, archiviste du Lot-et-Garonne. L'auteur mentionne avec quelque éloge la partie la plus considérable de l'ouvrage; il a réservé sa critique pour la partie la moins volumineuse, il est vrai, mais la plus importante, la biographie de la sainte. En quelques traits rapides, il apprécie à sa manière la valeur des sources où j'ai puisé; mais, dans sa précipitation, il néglige des éléments essentiels; il laisserait conclure que la biographie de la sainte est une légende sans autorité. Puis, il touche aux diverses méthodes historiques, oubliant encore la principale, et soulève en passant les plus graves questions.

Le culte que j'ai voué à l'illustre sainte agenaise, dont le tombeau glorieux abrite mon humble berceau, me fait un devoir, aussi bien que la vérité, de revendiquer tout ce qui peut ajouter à l'éclat de son nom. L'érudit archiviste d'Agen me permettra de suppléer au laconisme de sa notice, de mettre en relief ce qu'il a négligé et d'éclairer entièrement le public agenais sur l'autorité de l'histoire d'une sainte qui sera à jamais la plus pure illustration de ce beau pays. Il me permettra même de le contredire parfois, avec tous les égards dus à son autorité. Plaider ma cause ici, c'est plaider celle de la sainte elle-même, et je ne doute pas que M. Tholin ne soit aussi satisfait que moi-même, si je suis assez heureux pour contribuer à la glorification de celle qui honoré sa patrie.

M. Tholin divise les hagiographes en deux écoles : la première « utilise tous les documents, *sans critique sérieuse* ; » ce serait ce que d'autres décorent du nom d'école *légendaire* ; — la seconde « fait un soigneux triage pour éliminer les textes suspects et les traditions douteuses ; » ce serait l'école soi-disant *historique*. M. Tholin me fait l'honneur de me ranger parmi les disciples de la première école. Le motif de ce classement, c'est que 1° j'aurais déclaré m' « inspirer de

Digitized by Google

Labenazie; » 2° je me serais constitué le défenseur de l'informe compilation du P. Cortade; 3° « bien plus, » j'aurais osé « attaquer fort » les historiens critiques Argenton et Labrunie, en les traitant de fougueux disciples de Launoy.

Le lecteur de cet article ne doit-il pas supposer que les œuvres de Cortade et de Labenazie sont les uniques ou du moins les principales sources où je me suis « inspiré? » L'auteur, dans sa préoccupation, a oublié de mentionner les sources principales où j'ai puisé; elles sont les plus authentiques et forment la base de mon récit. Ce sont : les Actes antiques de sainte Foy et les Actes de saint Caprais. Signalons encore les Propres du bréviaire d'Agen, de 1505, 1670 et 1727. — Quant à Labenazie, tout ce que je lui ai emprunté est relatif à l'enfance de sainte Foy. En voici tous les traits : Les parents de la sainte, d'après lui, étaient encore païens; — la sainte fut confiée à une nourrice chrétienne qui la présenta à saint Caprais pour lui procurer le baptême; — miracle des fleurs; — la sainte est dénoncée par son propre père. — C'est tout. Et encore je cite d'autres auteurs ou d'autres monuments qui viennent à l'appui de ces traditions. Cela suffit à M. Tholin pour dire que je déclare m'« inspirer » de Labenazie. Et pourtant, après avoir décerné à cet auteur des éloges que je crois mérités, j'ai ajouté, dans ma notice critique : « La critique de Labenazie n'est pas toujours parfaitement sûre. » Le lecteur jugera.

Quant au P. Cortade, M. Tholin assure que je « défends son informe compilation. » Or, j'ai dit dans la même notice : « Cet auteur a eu le tort de noyer son récit et ses documents dans les flots insipides d'un style précieux et de mauvais goût. Ce défaut dans la forme ne justifie pas la critique.... qui enveloppe le fond du récit dans la même condamnation. Le P. Cortade cite scrupuleusement les sources où il a puisé..... Baronius, les anciens bréviaires de Paris, de Limoges, d'Agen, de Conques, les antiquités agenaises..., un vieux légendaire de Chartres, un vieux lectionnaire de Moissac, un très ancien directoire de Conques, le cartulaire de Conques. Cet auteur offre donc des documents d'un grand intérêt et *de valeur diverse. Nous ne lui avons emprunté que les citations qu'il a extraites de ces documents.* » — Voilà comment je « défends » le P. Cortade, en flétrissant la forme détestable de son récit et en ne lui empruntant que quelques-unes de ses citations, extraites d'autres documents intéressants et perdus. Si son nom, dans d'autres occasions, se lit parfois au fond

Digitized by Google

des pages, ce n'est que dans des cas où il se rencontre avec d'autres auteurs, et pour complément de renseignements.

Enfin, j' « attaque fort » Argenton et Labrunie. Voici tout ce que j'ai écrit au sujet de ces deux historiens locaux : « La critique de Labenazie n'est pas toujours parfaitement sûre; mais son mérite historique est bien plus considérable que celui de ses deux contradicteurs acharnés, dont nous avons lu certaines œuvres imprimées et manuscrites, Argenton et Labrunie, fougueux disciples de Launoy. » — Il serait trop long de discuter ce jugement mérité que d'autres avant moi ont d'ailleurs porté sur eux.

M. Tholin regrette que je ne sois pas venu étudier les documents à leur source, à Agen même. « Il ne suffisait point, ajoute-t-il, de se faire adresser par un libraire des livres et des manuscrits. » — Il est facile de voir que je ne pouvais entreprendre de fouiller dans les archives de l'Agenais. Que m'auraient-elles fourni d'ailleurs? Des documents sur l'histoire de la province, mais presque rien sur la biographie de sainte Foy. Le libraire dont il s'agit, M. Lacaze d'Agen, dont le talent explorateur est connu, a réussi à me procurer presque tous les documents connus, antiques ou modernes, imprimés ou manuscrits, que le pays ait produits. Le dénombrement de ces pièces, dont plusieurs manuscrites ont été patiemment transcrites par lui, sans compter bien d'autres que j'ai jugé inutile de mentionner, prouve que mon correspondant y a mis un zèle et une habileté qui ne pouvaient avoir leur mobile que dans des sentiments de religieux patriotisme. Je n'aurais trouvé par moi-même ni mieux ni aussi bien. Je crois donc qu'il suffisait de m'en tenir là.

M. Tholin signale une erreur involontaire que j'ai commise en qualifiant M. Lacaze de membre de la Société des Lettres d'Agen. Quelques explications sont ici nécessaires. Il est bien entendu que M. Lacaze est absolument étranger à cette méprise. Il m'en témoigna même une vive contrariété; mais c'était trop tard; le tirage de la feuille était terminé. Bien plus, il alla trouver l'un des dignitaires, je crois, de la Société, pour expliquer cette erreur, fort innocente d'ailleurs. Voici l'occasion qui a donné lieu à cette méprise. Je rencontrai un jour, parmi les papiers d'emballage, une note où M. Lacaze était signalé comme membre de la Société de géographie de Bordeaux. La note s'égara, une confusion se produisit dans ma mémoire et passa sur le papier.

M. Tholin ajoute que si j'avais visité moi-même la ville d'Agen, je

Digitized by Google

n'aurais pas doté la maison traditionnelle de sainte Foy d'une antiquité qui ne lui est pas due et de sculptures qui n'existent pas. Il m'est impossible de contrôler aujourd'hui sur ce point les assertions de mon honorable contradicteur. Voici la source où j'ai puisé ces renseignements. Le P. Louis de Gonzague, ancien pro-curé de Conques, publiait ce qui suit, au retour d'une visite à Agen : « Les siècles ont gardé le souvenir de la maison qu'habitait la célèbre martyre. On y construisit, avant le XIe siècle, une chapelle d'architecture romane qui existe encore... Elle sert de remise. J'admirai les colonnes, les chapiteaux antiques... Des sculptures sont visibles sur la terrasse. » (*Cour d'honneur de Marie, n° 180, décembre 1878, p. 569.*)

Malgré l'affirmation de M. Tholin, je n'appartiens donc pas plus à la première école qui « utilise tous les documents *sans critique sérieuse,* » — qu'à la seconde, qui « fait un soigneux triage pour *éliminer* les textes suspects et les traditions douteuses. » Et c'est ici que le débat se généralise et devient plus instructif pour le public. Il est une troisième « méthode » négligée par M. Tholin, à laquelle je me suis efforcé de me rallier, et qui tient le milieu entre la crédulité sans critique et l'incrédulité d'une critique injuste et outrée : *In medio stat virtus.* On distingue, en effet, pour l'histoire, plusieurs moyens de transmission d'une valeur diverse. Il y a les documents historiques contemporains et authentiques, les traditions anciennes consignées dans des écrits ou sur des monuments postérieurs et les légendes respectables. Si l'on *éliminait*, selon la méthode préférée de M. Tholin, des annales des peuples, tous les documents qui ne seraient pas absolument certains, l'histoire serait à refaire. Outre la pleine certitude historique, il est une valeur traditionnelle qu'il n'est pas permis de dédaigner, de négliger. A défaut de documents contemporains, on a tort de refuser toute certitude ou du moins toute vraisemblance aux traditions locales, aux écrits moins anciens, échos de documents antiques disparus. Ecoutons sur ce point un savant qui a fixé avec un coup d'œil judicieux les règles de la critique moderne : « Ces traditions respectables, dit le P. Honoré de Ste-Marie, n'étant que des opinions, tiennent le milieu entre les faits certains et ceux qui sont supposés. Les historiens qui ont écrit avec le plus d'exactitude n'ont pas manqué de démêler ce qui est probable d'avec ce qui est visiblement faux. S'ils ont supprimé les narrations fabuleuses, *ils n'ont pas négligé les faits historiques qui ont de la vraisemblance et ils ont cru qu'ils pourraient trouver place dans leurs ouvrages.* »

Digitized by Google

— D'ailleurs, à mesure que les savants découvrent les sources antiques, ils sont émerveillés de voir avec quelle exactitude elles se retrouvent dans les traditions locales et dans les relations postérieures, où d'ordinaire on ne remarque d'autre amplification que dans le style, souvent enflé, et dans les éloges, parfois outrés, sans altérations essentielles.

Il s'agit donc d'éliminer ce qui est fabuleux, mais non toujours le merveilleux, que certaine école rejette de parti pris comme fabuleux, pour cela même qu'il est merveilleux. Mais il ne faut pas envelopper dans cette proscription les traditions anciennes et autorisées; elles ont leur place dans l'histoire. Seulement, comme elles n'ont pas la valeur des documents primitifs, il faut signaler avec soin leur provenance. En usant de la même précaution, on peut même introduire dans le récit les légendes respectables. Le lecteur ne sera ainsi jamais trompé; au moyen de ces indications, il démêlera ce qui est certain de ce qui est probable ou de ce qui n'est que plausible et vraisemblable, et il puisera dans un tel récit une instruction aussi exacte que complète. Voici comment j'exprimais cette méthode, dans la préface des *Saints du Rouergue*: « Le but principal de cet ouvrage a été de recueillir sur nos saints tout ce que l'histoire, la tradition, ou même la légende respectable, nous ont transmis au sujet de leur vie et de leur culte. Nous avons soin d'indiquer, au fur et à mesure, la source historique, traditionnelle ou légendaire à laquelle nous avons puisé, et nous avertissons d'avance les lecteurs que nous ne donnons à ces documents que la valeur relative à ces trois degrés de transmission. »

Si nous donnons quelque développement à cette exposition, c'est que notre société n'est pas encore entièrement guérie de cet esprit étroit de scepticisme qui a défloré, au siècle dernier, la vie des saints, et ôté tout charme aux récits dont s'édifiait la piété de nos pères. La critique sèche et rebutante des Launoy, des Baillet, des Butler et de son traducteur Godescard, a largement contribué à la défaveur dans laquelle était tombée l'histoire des héros de l'Eglise. La nouvelle école allie, autrement que n'ont fait les détracteurs des anciens hagiographes, une juste critique à une foi simple et large. Cette méthode est celle des hagiographes les plus distingués de nos jours, particulièrement des Bénédictins de Solesmes, qui viennent de publier de nouveau les Actes des Martyrs. Entre l'extrême facilité et l'excessive rigueur, ils se sont tenus dans un milieu compatible avec les intérêts de la piété et les droits de la science. Leur règle a été de recueillir, sans toutefois leur assigner une égale valeur, les docu-

Digitized by Google

ments suffisamment autorisés par leur caractère et leur antiquité. Les Actes de sainte Cécile, par exemple, si beaux, si touchants, n'avaient point trouvé grâce devant les hypercritiques; dom Guéranger n'hésita pas cependant à composer avec eux son histoire de la vierge martyre. Depuis, les témoignages des Catacombes sont venus tout récemment confirmer les conclusions du savant moine.

Au risque d'étendre outre mesure les bornes de cet article et d'abuser de l'hospitalité de l'estimable *Revue*, nous ne pouvons laisser passer une erreur considérable que nous avons été surpris de rencontrer, dans le même article, sous la plume de M. Tholin. « La théorie de l'apostolicité des églises des Gaules, dit-il, ne compte *plus* que de rares partisans à bout d'arguments. » — Une discussion sur le fond de la question, remplirait un volume. Mais il importe de signaler une telle erreur de fait. L'opinion de l'apostolicité des Gaules compte aujourd'hui plus de partisans qu'elle en ait jamais compté depuis deux siècles; elle tend à se généraliser; les arguments sur lesquels elle s'appuie se fortifient tous les jours par de nouvelles découvertes. On peut même assurer qu'elle a presque conquis la certitude historique. L'introduction du christianisme dans les Gaules au temps des apôtres, au Ier siècle, a été, jusqu'au XVIIe siècle, la tradition perpétuelle et uniforme des églises de France. Mais la Réforme protestante s'était attaquée à l'autorité de la tradition et en avait affaibli la valeur historique. Le jansénisme repoussait toutes les légendes, comme tout ce qui pouvait nourrir la piété. Une école de critiques surgit qui crut servir la cause de la religion et rallier les esprits au symbole catholique, en faisant à l'incrédulité toutes les concessions compatibles avec la foi; premier essai du libéralisme qui devait plus tard causer tant de maux à l'Eglise et à la société. Le chef de cette école fut Jean de Launoy, docteur de Sorbonne, qui se plaisait à se faire surnommer le *dénicheur* de saints. Il essaya le premier de faire table rase des traditions de seize siècles. Ajoutons que les opinions hérétiques de ce triste chef d'école le firent exclure de la Sorbonne; la congrégation de l'Index ne condamna pas moins de vingt-neuf de ses ouvrages. A la suite de Launoy, Tillemont, Fleury, Baillet rejetèrent comme une fable l'apostolicité des églises des Gaules. Ce fut une révolution dans l'hagiographie, puis dans la liturgie gallicane qui fut déflorée, mutilée. Cependant bon nombre de sommités historiques demeurèrent fidèles à la tradition. Citons: Bossuet, de Marca, Baronius, Bellarmin, Mabillon, Sponde, du Saussay.

Digitized by Google

La question, après avoir longtemps sommeillé, fut remise à l'ordre du jour par un savant ouvrage de M. Faillon ; une forte réaction s'opéra en faveur des traditions antiques. La science contemporaine révisa le procès intenté par Launoy. Les travaux de MM. Arbellot, Darras, Salmon, Richard, Bougaud, Pergot, dom Piolin, etc., ont jeté un grand jour sur la question qui a été admirablement exposée et tranchée par Mgr Freppel (*St-Irénée*). L'opinion contraire compte encore beaucoup de partisans, il est vrai, mais elle ne produit que peu de travaux, et point de découvertes à son appui, et plus d'un esprit distingué ne craint pas de revenir en arrière. M. Paulin Pâris, après avoir d'abord qualifié le mouvement traditionnel d'*étrange retour aux idées du* XIe *siècle*, ne craint pas de dire, dans son édition de l'*Histoire littéraire de la France :* « Les nouveaux arguments présentés par les soutiens de l'opinion contraire nous ont *complètement* amené à une conviction différente. » (T. I, p. 441). — M. Augustin Thierry, dont l'opinion, non suspecte en cette matière, doit avoir tant de poids, écrivait à M. Arbellot : « Je crois que vous avez pleinement raison et qu'en ce point (l'apostolat de St-Martial) la tradition locale prévaut réellement contre l'histoire. La méthode que vous appliquez à cette démonstration me semble irréprochable. »

Aussi M. l'abbé Darras ne craint-il pas de dire : « La question de l'apostolicité de nos églises est désormais *tranchée* en faveur de la tradition. » — Et M. Desnoyers, membre du Comité impérial des travaux historiques, assure dans la *Revue des sociétés savantes*, février 1866, que : « La doctrine de l'établissement de la foi dans les Gaules aux temps apostoliques tend de plus en plus à être l'opinion dominante dans le clergé français. » — A Agen même, M. Ad. Magen n'a-t-il pas écrit : « Nous avouons qu'il ne nous reste... aucun doute sur l'apostolat de St-Martial, » — « question, ajoute-t-il, intimement liée à ce grand problème historique : A quelle époque le christianisme a-t-il été, pour la première fois, prêché dans les Gaules ? » (*Les livres liturgiques d'Agen*, p. 4-5 — (1856).

Tout cela n'empêche pas M. Tholin d'affirmer que : « La théorie de l'apostolicité des églises des Gaules ne compte *plus* que de rares partisans *à bout d'arguments*. » — Evidemment, M. Tholin est en retard.[1]

L'abbé L. SERVIÈRES.

[1] Une réponse à cet article, déjà préparée, mais qui n'a pu être insérée par défaut d'espace, paraîtra dans le prochain numéro de la *Revue*.

Digitized by Google

Le Costume au Moyen-âge d'après les sceaux, par G. Demay, sous-chef de la section historique aux Archives nationales. 1 vol. grand in-8° jésus, contenant 600 gravures et 2 chromolithographies. Paris, Dumoulin et C°.[1]

L'imprimeur qui donne à la *Revue archéologique* ses soins et le concours de son expérience, attestée par de nombreuses et belles publications bien connues des amateurs, a préparé et met en vente, comme éditeur, un ouvrage dû tout ensemble à la plume et au crayon de M. Demay, à la fois érudit et artiste, l'un des membres les plus actifs de la *Société des antiquaires de France*, qui, dans son *Bulletin* et ses *Mémoires*, a publié bien des notes et plusieurs dissertations étendues par lesquelles a été établie sa compétence en matière de sigillographie. Pour donner l'idée du sujet traité par M. Demay et de la manière dont il l'a compris, ainsi que de l'intérêt que présente cette étude, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de mettre sous les yeux du lecteur le prospectus dans lequel l'éditeur expose le programme de l'entreprise.

« Divisions de l'ouvrage : I. *Les Sceaux*. Leur matière, leur couleur, leur forme, leur dimension, leurs rapports avec les actes. Les matrices des sceaux. — *Le Costume*. Costume des rois. — Costume des dames. — Costume chevaleresque (costume de guerre et d'apparat). — Type héraldique (origines du blason et son application). — Costume de chasse. — Costume des maires et des échevins. — Type naval. — Costume sacerdotal. — Type divin (les trois Personnes divines). — Les Anges. — La Vierge. — Les Saints.

L'Histoire du Costume est aujourd'hui considérée avec raison comme une partie intégrante de l'Histoire des nations. Pour bien comprendre la vie des anciens peuples, il ne suffit pas de savoir la

---

[1] Nous empruntons à la *Revue archéologique* publiée à Paris par M. Al. Bertrand, directeur du Musée de Saint-Germain et M. G. Perrot, membre de l'Institut, ce compte-rendu d'un nouvel ouvrage de notre compatriote, M. Germain Demay. Nous faisons des vœux pour que l'auteur des *Sceaux de la Flandre, de la Picardie et de l'Artois* reçoive au concours Gobert, l'accueil qu'il reçut, il y a deux ans, à celui des Antiquités de la France, Ce serait la juste récompense de dix années de recherches dirigées par une érudition sûre et eclairées par un véritable talent artistique.

Ad. M.

Digitized by Google

date des batailles qu'ils ont livrées et des révolutions qu'ils ont subies, il faut encore s'initier aux détails de leur vie privée, entrer dans leurs maisons, s'asseoir à leurs foyers, descendre avec eux sur la place publique, les entendre parler, les voir agir. Mais il est particulièrement intéressant de connaitre la façon dont ils s'habillaient. Il y a entre la civilisation et le costume d'un peuple une harmonie nécessaire, que notre époque a très bien comprise. On peut juger un peuple sur la manière dont il s'habille.

Ce point de vue de l'histoire a été déjà mis en lumière avec un légitime succès. Mais, si les écrivains qui s'en sont occupés ont mis largement à contribution les verrières et les miniatures, les tapisseries et les tombes, il est un témoignage que l'on n'a pas utilisé, le plus sûr peut-être et le plus précieux, de l'avis de l'illustre Vitet : ce sont les sceaux. Ces petits bas-reliefs, véritables œuvres d'art, qui, par milliers, ont authentiqué les actes durant tant de siècles, reproduisent avec une scrupuleuse exactitude le costume des personnages de l'époque. Exécutés sous le regard même de ceux qu'ils représentent, les sceaux offrent dans tous leurs détails une fidélité incomparable.

Le moyen-âge, aux prises avec la barbarie, dut appliquer tout son temps et toutes ses forces à la lutte, aux armes ; aussi, bien peu de personnes, à part les gens d'église ou de robe, savaient alors écrire et le soin de signer laissé à la main du rédacteur de l'acte, n'offrait plus qu'une garantie tout à fait illusoire. Pour attester la véracité d'un écrit, pour en assurer la validité, on le scella, on le munit d'un sceau. Le reproduction, en cire ou en métal, d'un signe propre et spécial à celui qui s'en servait ; voilà ce qu'on appelle un sceau.

L'oubli de cette source importante d'éléments positifs laissait une lacune que nous avons voulu combler.

Il fallait trouver un érudit vraiment préparé à cette tâche : nous l'avons rencontré en M. G. Demay, qui depuis trente ans bientôt rassemble et contrôle les matériaux de son livre. Ce travail, longuement mûri, complètera toute histoire du costume ; mais il forme par lui-même une œuvre indépendante, qui a sa valeur propre et entière.

Avant d'aborder dans ses détails l'étude du Costume d'après les sceaux, l'auteur a jugé indispensable de faire connaitre la nature spéciale des monuments dont il s'est servi. Il les décrit au point de vue de la matière, de la forme, de la dimension, de la couleur et de l'extrême importance que le moyen âge attachait à leur emploi.

Digitized by Google

Les sceaux, une fois connus du lecteur, M. Demay examine les sujets que l'on y voit figurés. Il passe en revue le costume royal, le costume féminin, le costume militaire, civil, religieux. Il consacre aussi quelques pages au blason, qui s'unit d'une manière intime à l'habillement des dames et des chevaliers, et se rattache en outre à l'histoire des grandes familles françaises. Tout un monde disparu revit dans ce livre.

Après avoir démontré ce que les sceaux enseignent, l'auteur conclut qu'on ne peut faire une histoire complète du costume sans les avoir consultés. Il n'y a guère, en effet, pour certaines époques, d'autres documents, et ils sont alors absolument indispensables.

Les éditeurs n'ont reculé devant aucun sacrifice pour donner à l'ouvrage tout le relief qu'il mérite et pour en rehausser la valeur. Six cents dessins et deux chromolithographies y reproduisent le costume de toutes les classes de la société... Ceux qui auront lu ce livre pourront aisément résumer en quelques idées fort nettes toute l'histoire de l'habillement en France. C'est de la vulgarisation vraiment intelligente.

« Notre but, en publiant ce travail, dit l'auteur, dans l'Introduction, a été d'attirer les regards de la France d'aujourd'hui sur la France d'autrefois. Si nous voulons être une nation vraiment digne d'un long et honorable avenir, il faut que nous redevenions une nation traditionnelle, une nation qui connaisse et aime son passé. On dit que Godefroi de Bouillon s'oubliait durant de longues heures à contempler les verrières des églises et que ces images naïves enflammaient sa piété. Contemplons à notre tour la physionomie et les costumes de nos pères, étudions leurs institutions et leurs mœurs, et nous aimerons notre pays d'un amour encore mieux justifié, plus vif et plus durable. »

Le Directeur-Gérant,

AD. MAGEN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans les douze livraisons de l'année 1879.

Ire Livraison. — **Janvier-Février.**

Pages.

Avis à nos abonnés, par MM. Bladé et Ad. Magen..... 1

Révolutions Andorranes. — Histoire d'une maison de jeu, par M. J.-F. Bladé..... 3

Chronique d'Isaac de Pérès (Introduction), par M. A. Lesueur de Pérès 22

Notices historiques sur des monuments féodaux et religieux du département de Lot-et-Garonne, par M. J.-B. de Laffore..... 53

Poésies : Magali, chanson provençale, par M. J.-B. Goux..... 74

Les deux Saisons, par M. Deloncle.. 77

Chronique locale et régionale ; Le Musée d'Agen, par M. Tholin. — *M. Charles de Mazade ; Raymond de Sabond ; M. Tamizey de Larroque*, par M. Ad. Magen. 78

IIe Livraison. — **Mars-Avril.**

Révolutions Andorranes. — Histoire d'une maison de jeu (suite et fin), par M. J.-F. Bladé..... 97

Lettres écrites d'Egypte, par M. E. Magen..... 112

Notices historiques sur des monuments féodaux ou religieux du département de Lot-et-Garonne (suite), par M. Jules de Bourrousse de Laffore..... 120

Pierre Balguerie, sa vie et ses travaux, par M. Valat..... 156

Les Correspondants de Peiresq (Dubernard), par M. Ph. Tamizey de Larroque..... 161

L'Exposition des Beaux-Arts à Agen. — Les Maîtres anciens, par M. Léopold Philippes. 177

Bibliographie régionale. — La Féodalité en Agenais en 1789, manuscrit d'un Curé de campagne, avec Introduction et Notes (A. de Mondenard), par M. Tholin.. 186

IIIe Livraison. — **Mai-Juin.**

Chronique d'Isaac de Pérès..... 193

Documents inédits pour servir à l'histoire du département de Lot-et-Garonne pendant la Révolution française. — Lettres de l'Evêque Constans, par M. A. Gazier..... 225

Notices historiques sur des monuments féodaux ou religieux du département de Lot-et-Garonne (suite), par M. J. de Bourrousse de Laffore..... 250

L'Exposition des Beaux-Arts à Agen. — Les Maîtres anciens (suite et fin), par M. Léopold Philippes.. 264

Sonnets ; L'Enfant du Rhin. — Le vieux berger. — La neige au cimetière, par M. A. Millien.... 275

Bibliographie et Chronique régionales ; Histoire du massacre des Turcs à Marseille en 1620 (M. H.-A. de Grammont). — *Mazarinades inconnues* (Tamizey de Larroque). — *L'Italie au XVIe siècle, 2e série* (A. de Tréverret). — *Un nouveau poème de F. Mistral ; Réception de l'auteur à l'Académie des Jeux-Floraux. — Les Agenais à la Faculté et à l'Académie de Médecine*, par M. Ad. Magen..... 278

Digitized by Google

IVe Livraison. — **Juillet-Août**

Pages.

Notices historiques sur des monuments féodaux ou religieux du département de Lot-et-Garonne (suite), par M. J. de B. de Laffore. 289

Documents inédits pour servir à l'histoire du département de Lot-et-Garonne pendant la Révolution française (suite), par M. A. Gazier.. 303

Chronique d'Isaac de Pérès (suite). 326

Etat militaire et politique de la Gascogne en 1814 et 1815, par M. J.-F. Bladé..... 341

Exposition des Beaux-Arts à Agen. — Faïences, par un collectionneur.. 364

Les Héliochromies de M. Ducos du Hauron, par M. Ad. Magen. 370

Bibliographie et Chronique régionales ; Histoire de Sainte-Foy (M. l'abbé Servières), par M. Tholin. — *Rodrigue de Villandrado* (M. J. Quicherat), par M. Tholin. — *Le Banquet de l'Exposition*, par M. X..... 375

Ve Livraison.— **Septembre-Octobre.**

Notices historiques sur les Monuments feodaux ou religieux du département de Lot-et-Garonne (suite), par M. J. de B. de Laffore. 385

Benvenuto Cellini, étude littéraire, par M. de Tréverret..... 405

Le général Lafitte-Clavé, par le général Duvignau..... 415

Chronique d'Isaac de Pérès (suite).. 420

Etat militaire et politique de la Gascogne en 1814 et 1815 (suite), par M. J.-F. Bladé..... 440

Une lettre inédite de Henri IV, par M. Ad. Magen.. 457

Pages.

Les Cerises, poésie, par M. Hugonel.. 466

Bibliographie et Chronique régionales ; La Duchesse d'Aiguillon (M. Bonneau-Avenant), par M. Ph. Lauzun. — *Poésies populaires recueillies dans l'Armagnac et dans l'Agenais* (M. Bladé), par M. Ad. Magen. — *Briefve narration de tout ce qui s'est passé en la ville d'Agen, etc.*, publiée par M. Ad. Magen.. 469

VIe Livraison.— **Novembre-Décembre.**

Notices historiques sur les Monuments féodaux ou religieux du département de Lot-et-Garonne (suite), par M. J. de B. de Laffore. 481

Chronique d'Isaac de Pérès (suite).. 498

Benvenuto Cellini (suite), par M. A. de Tréverret..... 505

Etat militaire et politique de la Gascogne en 1814 et 1815 (suite), par M. J.-F. Bladé..... 522

Un inventaire judiciaire en 1606, par M. O. Bouyssy.. 550

Les Inondés de Murcie, poésie, par M. J.-B. Goux..... 566

Bibliographie et Chronique régionales ; l'Histoire de Sainte-Foy, réponse à M. Tholin, par M. l'abbé Servières. — *Le Costume au Moyen-Age, d'après les Sceaux* (de M. G. Demay), par XXX. 568, 577

Fin de l'année 1879.

Agen, Imprimerie Noubel. — F. Lamy, successeur.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06848 0790

Digitized by Google

Digitized by Google